


NAZIONALE
R. BIBLIOTECA
CENTRALE V. E. II
ROMA
1
11 G
14

LOUIS XVI

MARIE-ANTOINETTE

ET

MADAME ÉLISABETH

PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, RUE GARANCIÈRE, 8.

LOUIS XVI
MARIE-ANTOINETTE
ET
MADAME ÉLISABETH

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS

PAR F. FEUILLET DE CONCHES

> Lorsque le coupable nous demandera pourquoi l'innocence souffre dans ce monde... nous pouvons répondre : Elle souffre pour vous, si vous voulez.
>
> (Le Comte J. de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, fin du Dixième Entretien.)



TOME SIXIÈME



PARIS
HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE GARANCIÈRE, 10

MDCCCLXXIII

Reperies qui, ob similitudinem morum, aliena malefacta sibi objectari putent.

Tacit., *Annal.*, IV, 33.

A raison de la conformité de leurs mœurs, vous en trouverez quelques-uns qui regarderont la censure des crimes d'autrui comme une satire personnelle.

LOUIS XVI

MARIE-ANTOINETTE

ET

MADAME ÉLISABETH.

DCCLX

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE MARIE-ANTOINETTE (1).

Utilité d'un congrès : on y est décidé à Vienne. — Les Princes attribuent à l'Empereur les délais et obstacles à leurs projets. — Ce Souverain s'efforce d'arrêter leurs imprudentes tentatives, que désavoue le maréchal de Castries, et que l'abbé Maury s'occupe de détourner. — Il faut que le Roi paraisse adopter et suivre les idées révolutionnaires, mais qu'il trouve en même temps moyen de ne laisser aux Puissances aucun doute sur ses vraies intentions.

Le 26 octobre 1791.

On vient de donner la preuve à M. De F(ersen) que la nouvelle méthode de chiffrer ne vaut rien : il en tiendra compte.

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

M. d'Arneth, aujourd'hui conservateur en chef de ces Archives, a compris dans sa publication de *Marie-Antoinette, Joseph II et Léopold II* (Vienne), tout ce que j'avais été autorisé, en 1854, à relever à ces

On avoit rempli d'avance tout ce qu'indique la note du 19 sur l'utilité d'un Congrès; il est plus que probable que les Puissances s'y prêteront. On y est très-décidé à Vienne, où cette même note du 19 sera envoyée sans retard. Les Princes se plaignent maintenant de l'Empereur, et lui attribuent tous les délais et obstacles à leurs projets. Le monarque est très-dégoûté de pareils procédés; il emploie tous les moyens qui seront en son pouvoir pour arrêter les projets actifs des Princes (1). L'abbé Maury s'occupe à les persuader de l'inutilité et du danger de leur plan. Le maréchal de Castries le désapprouve et se joint à ceux qui tâchent d'en détourner les effets.

Si le Congrès a lieu, la conduite du Roi exigera de l'habileté et une grande circonspection ; car, sans cela,

---

mêmes Archives, et qui trouve place dans le présent volume. On ne s'étonnera donc pas de retrouver ici quelques pièces qu'il a déjà données, et que l'ordre de ma publication ne m'avait pas permis d'imprimer encore. Promettre et retenir ne vaut.

(1) Ces méfiances ont été chaque jour en croissant. Le 19 juin de l'année suivante, M. de Montmorin écrivait au comte de La Marck : « Les nouvelles que nous avons ici de Coblentz sont que les Émigrés seront employés. Si cela est, j'en serai très-fâché. On ne sauroit, selon moi, les mettre trop à l'écart pour agir, et les protéger avec trop de fermeté dans ce qui est raisonnable, lorsqu'il sera question de fixer un ordre de choses quelconque dans ce pays. »

Le 3 octobre 1792, le comte de Mercy conseillait, dans une dépêche à son gouvernement, « d'abandonner *et la contre-révolution, et les Émigrés, et le projet de rétablir la monarchie* en France, attendu que la nation avoit franchi la crise décisive au moment de l'entrée des armées alliées sur son territoire, et qu'elle est restée alors unie, inébranlable dans ses idées. »

On verra plus loin que l'on ne voulut pas laisser marcher en masse les Émigrés pour l'invasion de la Champagne; ils furent divisés et disséminés en plusieurs corps, et un seul y participa.

il déjoueroit le Congrès et le paralyseroit. Il faut donc que le Roi, en paroissant adopter et suivre les idées et mesures des révolutionnaires, trouve cependant moyen de ne laisser aux Puissances aucun doute sur ses intentions et désirs réels. Cela se peut sans duplicité. Le Roi a accepté la Constitution, mais il savoit qu'elle est impraticable, et aussi funeste au royaume qu'à la nation et à l'autorité royale. Il a promis de faire ce qu'il pourroit pour l'exécution de cette nouvelle forme de gouvernement, mais il ne peut pas rendre possible ce qui ne l'est pas par sa nature. C'est cette vérité qu'il s'agit de faire sentir à la nation, toujours en ménageant son délire et la conduisant à se convaincre elle-même de ce que l'on ne pourroit pas lui persuader par le raisonnement. Voilà, ce semble, le cadre du plan à former aux Tuileries. Les détails en seront très-délicats dans l'exécution; peu de personnes doivent en avoir le secret, et il s'agit de les bien choisir. Le zèle de celui qui écrit ne se ralentira jamais; il attend un courrier qui doit arriver sous peu de jours, et qui apportera des éclaircissements. Entre temps, il est essentiel de capter de plus en plus la faveur populaire, et de faire marcher les ministres, la loi à la main, pour le rétablissement de l'ordre.

DCCLXI

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY (1).

Approbation du plan de conduite arrêté. — Malheureusement pas un homme ici à qui se fier. — Coblentz paraît se calmer ; il faut néanmoins presser pour le Congrès. — Le dégoût que l'Empereur éprouve pour les procédés des émigrants doit l'engager davantage à faire une chose grande et noble. — Une démonstration de forces armées est indispensable.

[1er novembre 1791.]

Le cadre du plan de conduite, quoique difficile à suivre, me paroît sage (2). Le malheur est que nous n'avons pas un homme ici auquel nous fier. Vous savez que, dès le premier moment, où il s'agissoit de l'acceptation, j'ai pensé ainsi ; mais les ministres n'ont ni la force ni la volonté de servir le Roi de cette manière, et encore ne pouvons-nous ni les renvoyer ni placer qui nous voulons. M. de Ségur refuse les Affaires Étrangères; elles sont vacantes, et la publicité de tous ces refus rend le choix presque impossible.

Les têtes à Coblentz paroissent se calmer pour le moment; mais il n'en est pas moins nécessaire de presser pour le Congrès. Le dégoût même que l'Empereur éprouve des procédés des émigrants doit l'engager davantage à faire une chose grande et noble, et qui seule peut nous tirer sans danger de l'affreuse position où nous sommes. Mais, pour cela, il faut qu'il y ait une démonstration de forces armées, ou du moins des pré-

(1) Archives impériales de Vienne.

(2) En note de la main de Mercy : « Ce cadre formoit la substance d'une note où j'opinois pour l'acceptation de la Constitution. »

paratifs pour la marche des troupes. Je suis sûre que l'Empereur se montrant ainsi, les autres Puissances n'hésiteront pas. Je n'entre pas dans plus de détail.

DCCLXII

LE COMTE DE MERCY A MARIE-ANTOINETTE (1).

Avilir l'Assemblée le plus possible et se concilier la confiance populaire. — Pour cela, il faudrait un ministère éclairé et fidèle, qu'on ne s'est point encore occupé de former. — Celui que l'on compose est voué d'avance à une chute prochaine. — L'essentiel serait d'astreindre les ministres à une marche constitutionnelle et de convaincre le public que les calamités tiennent à ce régime. — Malgré les représentations faites aux Princes réfugiés, il est à craindre qu'ils n'entreprennent sur l'Alsace. — Les Puissances étrangères se sont refroidies depuis l'acceptation de la Constitution : leur faire apprécier les vrais désirs du Roi.

(Bruxelles), 6 novembre 1791.

Dans l'éloignement il est bien difficile de discerner les objets, plus encore d'asseoir une opinion décidée sur le plan qui convient le mieux aux circonstances; on sait cependant que ce plan doit tendre à deux objets. Le premier doit être d'avilir l'Assemblée autant que possible; le second, de s'attirer la confiance et l'affection populaire. Pour atteindre ce double but, il faut un ministère éclairé et fidèle; et, s'il n'est pas possible de l'établir tel, il conviendroit d'y suppléer, quoique très-imparfaitement, par un conseil secret, composé de quelques personnes d'une habileté reconnue, d'un attachement à toute épreuve et capables de

(1) Archives impériales d'Autriche.

suggérer la marche journalière à tenir. Rien n'annonce encore que l'on se soit occupé à former le ministère convenable. Le choix de M. de Ségur a d'abord indiqué le contraire. Depuis son refus, on annonce que M. de Sainte-Croix lui sera substitué Ce dernier passe généralement pour le plus déterminé démagogue. Tous les cabinets répugneront à cette disposition, et elle donnera lieu à des conjectures fâcheuses. Si ce choix porte sur le système que le ministère actuel ne tiendra pas, et que ceux dont on le compose sont voués d'avance à une chute prochaine, on en inférera, dans les Cours étrangères, que celle de France s'abandonne au hasard des événements, qu'elle veut les attendre avant d'établir des mesures fixes; — alors les Puissances croiront devoir en agir de même de leur côté. Le moment présent n'exigeroit pas beaucoup d'action : l'essentiel de tout seroit d'astreindre les ministres à une marche constitutionnelle, et de convaincre le public que les calamités qu'il aura à supporter partent uniquement d'un ordre de choses dont le Roi ne peut changer la nature et dont on a exigé l'acceptation de sa part. Malgré toutes les représentations faites aux Princes réfugiés, il est fort à craindre qu'ils ne se portent à quelque coup de désespoir. Il y a de très-forts indices qu'ils méditent une entreprise sur l'Alsace et sur les places frontières de la Flandre. Si cela arrive, il est important que l'on prévoie aux Tuileries la contenance que l'on aura à tenir. Depuis l'acceptation presque pure et simple du Roi, on voit que les Puissances étrangères se sont un peu refroidies sur les affaires de France. Il ne faudroit pas les laisser dans un doute trop prolongé sur les vues

et les désirs réels du Roi. Le retard d'une décision sur un Congrès provient sans doute du peu d'envie de quelques Cours à s'y prêter. Les réponses que l'on attend de Vienne d'un moment à l'autre éclairciront cette matière, et on ne tardera pas à en rendre compte.

DCCLXIII

LE COMTE DE MERCY A MARIE-ANTOINETTE (1).

Rareté des nouvelles. — Au moment où un courrier avait été expédié de Vienne, en est arrivé un de Saint-Pétersbourg qui a donné lieu à l'expédition de plusieurs exprès, notamment à Berlin. — M. de Calonne, qui voulait se retirer, a été retenu. — Apparition de la proclamation du Roi, du 12. — Il s'ensuit que les Puissances ont les mains liées si cette marche a été spontanée.

(Bruxelles), le 18 novembre 1791.

La note du 1er novembre et le *P. S.* du 7 ont été remis par celui qui en étoit chargé, et on auroit bien désiré de se prévaloir d'une occasion aussi sûre pour faire parvenir des nouvelles; mais rien n'arrive ici, depuis près d'un mois que l'on y attend des décisions intéressantes. Tout ce que l'on en sait, est qu'au moment où un courrier de Vienne alloit être expédié, il en étoit arrivé un de Pétersbourg qui avoit donné lieu à l'expédition de plusieurs exprès; un d'entre eux est allé à Berlin. On a voulu sans doute attendre des réponses, avant de mander des résultats précis dont il est à présumer que l'objet sera la question de l'utilité ou des inconvénients de former un Congrès. Le comité

---

(1) Archives impériales de Vienne.

de Coblentz se plaint hautement de la Cour de Vienne, et lui cache soigneusement ses projets, dont les apparences sont toujours fort actives. Il y a eu de la désunion dans ce conseil : M. de Calonne vouloit, dit-on, se retirer; mais il paroît qu'on l'a retenu.

Au moment de la rédaction de cette note, on reçoit la proclamation bien remarquable du 12 de ce mois. Quels qu'en aient pu être les motifs, il est certain que l'expression précise de cette pièce mémorable ne peut se concilier avec des notions particulières et précédentes. Il semble que l'on s'est attaché dans cette déclaration à donner une preuve péremptoire de la plus parfaite liberté, et d'une volonté réfléchie d'adopter et de maintenir la Constitution. Si cette démarche a été spontanée (et sa tournure ne permet pas d'en douter), alors elle devient une sommation aux Puissances étrangères de ne plus se mêler des affaires intérieures de la France, et dans ce cas, il ne leur reste qu'à borner leurs moyens et leurs mesures aux soins de préserver leurs propres États des effets de la nouvelle doctrine, qui peut les menacer. Aucune Cour n'aura ni intérêt ni la volonté d'aller au delà de ce qu'exige sa propre sûreté.

Cette importante matière demanderoit des explications très-précises. On n'a jamais été assez instruit sur ce chapitre, et il est impossible que, dans des conjonctures aussi majeures, les cabinets ne restent pas dans une extrême perplexité sur le jugement qu'ils ont à porter du véritable état des choses.

Le papier chiffré a été remis à sa destination, mais le grand paquet dont il est fait mention n'est point

arrivé. On apprend que le carton demandé est parvenu heureusement à Paris.

DCCLXIV

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (1).

Modifications des vues des Puissances, par suite de l'acceptation de la Constitution par le Roi. — Un Congrès est devenu inutile, même impossible. — Réponse insignifiante de l'Espagne. — Les Princes veulent tenter une entreprise et porter le Roi à une seconde évasion.

(Bruxelles), ce 21 novembre 1791.

La première note étoit écrite lorsqu'il est arrivé des dépêches du 11. Elles portent que la réponse de l'Empereur sur l'acceptation renferme tout ce qui pouvoit se concilier avec le système actuel du Roi, système qui tend à ramener les esprits que l'on suppose disposés à sortir du délire où des moyens de force les feroient rentrer. On propose aux Puissances de manifester leur attente à cet égard, et de se montrer en même temps décidées à des mesures actives, s'il arrivoit le contraire de ce qu'elles se promettent.

Partant de ce plan, on croit un Congrès inutile, même impossible (2). On ne peut traiter avec les usurpateurs de l'autorité souveraine; le Roi ne peut se charger de leur mandat; et s'il s'en chargeoit, que pourroit-on lui demander qui ne fût en contraste avec

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

(2) Voir, sur la proposition d'un *Congrès armé* faite par la Reine, la note sur la lettre de Marie-Antoinette, en date du 2 mars 1792, p. 293 et suiv. du tome V.

les engagements qu'il vient de prendre, puisque tout ce qui seroit demandé ne pouvant l'être qu'au nom et pour le Roi, ce monarque, se chargeant de traiter, auroit à soutenir le pour et le contre? Si, sur un refus, on se détermine à faire la guerre, à qui la fera-t-on, puisque, après l'acceptation, on ne peut séparer le Roi de l'Assemblée nationale?

Tels sont les raisonnements sur les inconvénients d'un Congrès. Ils semblent adoptés par toutes les Cours. La dernière proclamation, qui n'étoit pas connue encore, ajoutera à ces mêmes raisonnements.

La réponse de l'Espagne au Roi, insérée dans quelques journaux, ne remplit pas ce que l'on auroit dû en attendre; enfin, de toutes les réponses, celle de l'Empereur est la seule qui montre une opinion prononcée. Quelque satisfaisants que soient le langage et la contenance de la Russie, elle peut en cela avoir d'autres objets que la France. D'ailleurs, le Nord ne risque rien à se montrer comme il veut; mais aussi ne peut-il pas produire de grands effets. On sait cependant que les Princes fondent sur cela toutes leurs espérances; qu'ils veulent tenter une entreprise et porter le Roi à une seconde évasion. Cette tentative (que l'on croit impossible à faire réussir) seroit la ruine de toute bonne mesure, et pourroit entraîner des horreurs incalculables.

Toutes les combinaisons formées dans le lointain sont sujettes à erreur, faute de connoissances locales. On s'occupe à les donner d'ici autant qu'on en est instruit soi-même, mais on auroit beaucoup à désirer sur cet article.

Celui qui va partir ne laisse pas le loisir d'en dire davantage. On y suppléera à la première occasion, et on agira entre temps dans le sens le plus utile que pourra suggérer un zèle inviolable qui ne se ralentira jamais. La grande lettre annoncée est arrivée et a été remise à sa destination.

On dit que le Roi et la Reine sont observés de très-près, et qu'ils sont même consignés dans leurs appartements pendant certaines heures. Il seroit bien essentiel d'être instruit si une mesure aussi extraordinaire a quelque fondement.

DCCLXV

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY (1).

Elle attend avec impatience le courrier de Vienne. — Elle insiste toujours sur un Congrès armé. — Que l'Empereur sache bien que les démarches ostensibles du Roi tiennent à l'urgence des circonstances; qu'au fond ils répugnent à une Constitution qui fait le malheur et la perte de tout le Royaume. — Il faut que les Puissances viennent à leur secours.

Le 25 novembre 1791.

J'attends avec bien de l'impatience le retour du courrier de Vienne, et j'avoue que je trouve qu'il tarde beaucoup. Notre position est tous les jours plus embarrassante. Avec cela l'Assemblée est si mauvaise, tous les honnêtes gens si las de tous les troubles, qu'avec de la sagesse je crois encore qu'on pourra s'en tirer. Mais pour cela j'insiste toujours pour le Congrès

---

(1) Archives impériales de Vienne.

armé, comme j'en ai déjà parlé. Il n'y a que lui qui puisse arrêter les folies des Princes et des Émigrés, et je vois de tous les côtés qu'il viendra peut-être avant peu un tel degré de désordre ici, que, hors les républicains, tout le monde sera charmé de trouver une forme supérieure pour arriver à une composition générale. Mais que mon frère se persuade donc bien que toutes les démarches ostensibles que nous sommes obligés de faire tiennent à notre position; qu'il faut, à quelque prix que ce soit, gagner ici la confiance de la majorité, mais que nous ne voulons ni ne pouvons tenir à une Constitution qui fait le malheur et la perte de tout le royaume; que nous désirons arriver à un ordre de choses supportable, mais qui ne peut pas s'établir pour des François que l'esprit de parti domine exclusivement des deux côtés. Il faut donc que les Puissances viennent à notre secours, mais d'une manière utile et imposante. L'Empereur peut être assuré qu'il n'aura pas de tranquillité au Brabant tant qu'il n'arrêtera pas les troubles de la France. L'Espagne, la Russie et la Suède ont l'air de prendre franchement notre parti; mais, hors la première, qui a tous les droits, la raison et les moyens de nous être utile, les deux autres seules ne peuvent faire que du mal, en ce qu'ils donneront des petits secours d'argent ou d'hommes aux Princes, ce qui les encouragera et leur fera faire mille sottises, n'ayant pas des moyens suffisants. Cela les perdra, eux et nous.

C'est M. de Lessart qui garde le ministère des Affaires Étrangères; on a parlé un moment de M. de Sainte-Croix, mais jamais je ne l'aurois souffert. Pour ce que

vous dites d'un conseil secret, je crois que, sous bien des rapports, cela seroit bon, mais il y a bien des choses aussi qui le rendent impossible : il faudroit être ici pour pouvoir en juger les inconvénients et les avantages. Tous les jours, je regrette davantage de ne pouvoir causer avec vous, de ne pouvoir prendre les conseils de votre sagesse et de votre attachement; mais il faut se sacrifier aux circonstances, et je crois que, sous tous les rapports, l'Empereur auroit tort d'envoyer son ministre ici.

Adieu. Attachement, estime et confiance sont les sentiments que je vous ai voués pour la vie.

DCCLXVI

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (1).

On veut faire retomber tout le poids de la guerre sur l'Empereur. — Difficultés que rencontre ce Prince, à cause de ses provinces belgiques et du départ des troupes hongroises. — Apologie de la conduite de la Cour de Vienne, contre laquelle les Émigrés animent l'opinion. — Catherine II. — Augmentation de la violence des révolutionnaires.

(Bruxelles), le 30 novembre 1791.

On a rendu compte des raisons qui s'opposent à un Congrès; bien d'autres considérations politiques rendoient ce Congrès plus nuisible qu'utile à la France, et on en a des indices plus que vraisemblables. Il s'est formé un plan par lequel on voudroit conduire l'Empereur à se charger de tous les hasards, de tous les

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

risques réels, tandis que l'on se tiendroit à couvert des uns et des autres. On répond que l'on se conformera à ce que fera la Cour de Vienne. Cette assertion est démentie par le fait. L'Empereur, dans l'état actuel de ses provinces belgiques, n'y auroit besoin que de 25,000 hommes. Cela est si vrai, qu'antérieurement les ordres étoient donnés pour le départ de toutes les troupes hongroises formant la moitié de l'armée. Au temps de l'évasion, cet ordre a été changé : toute l'armée reste; elle passe 50,000 hommes. Voilà donc 25,000 tenus à grands frais en état de guerre, presque sur les frontières de la France, et uniquement en vue de lui être utile. Quel est le souverain qui jusqu'à présent en a agi de même? Mais ces troupes restent inactives! Oui, parce que le nouveau système du Roi, de ramener l'esprit de la nation, exige ce calme, et que d'ailleurs aucune Puissance ne se met dans la mesure ou est l'Empereur. La lettre de ce Prince dit assez clairement que, si le système du Roi ne réussit pas, il est d'avis que toutes les Cours ont intérêt à agir. Malgré cela, on cherche à exciter toute l'Allemagne contre son chef. Coblentz y contribue le plus; il répand partout l'erreur des apparences dépourvues de réalité; il enflamme le Nord, surtout la Russie, qui, trop éloignée pour bien juger et pour agir efficacement, étaye cependant tous les projets des Princes. Il y auroit peut-être un moyen d'éclairer Catherine II, de fortifier ses bonnes intentions en les réglant : elle s'est assez bien montrée pour mériter un remercîment. Y auroit-il des inconvénients à ce que le Roi ou la Reine s'en acquittassent par une lettre très-confiden-

tielle de main propre, et que, dans la tournure la plus naturelle, ils expliquassent eux-mêmes à l'Impératrice ce qui leur convient et ce qu'ils désirent? Il en résulteroit que les Princes ne pourroient plus, de ce côté-là, aller au delà du but, et que l'on éviteroit de fâcheux mésentendus. On vient de dépêcher à Vienne, et d'y faire beaucoup de remarques, sans parler de l'idée qu'on vient d'exposer ici. Il est affreux d'attendre des chances favorables dans l'augmentation des désordres, mais elle paroit inévitable. L'époque en approche peut-être; il faut donc se préparer à en tirer tout le parti possible, en approprier tous les effets à déterminer les délibérations du dehors; elles sont en ébullition et se fixeront enfin à des résultats qui seront propices, si les Tuileries mettent l'attention, la prudence et la suite nécessaires à les diriger.

DCCLXVII

LOUIS XVI AU ROI DE PRUSSE (1).

Lettre autographe où le Roi remercie Sa Majesté Prussienne de l'intérêt qu'elle a montré pour sa personne et pour le bien du Royaume de France. — Il a accepté la nouvelle Constitution, et cependant il vient de s'adresser à l'Empereur, à l'Impératrice de Russie, aux Rois d'Espagne et de Suède, pour leur présenter l'idée d'un Congrès des principales Puissances de l'Europe, appuyé d'une forte armée, comme meilleure manière de dominer les factions.

[Paris, 3 décembre 1791.]

Monsieur mon Frere, j'ai appris par M. du Moustier l'interest que Vostre Majesté avoit temoigné non-seu-

---

(1) Archives d'État de Prusse.

lement pour ma personne, mais encore pour le bien de mon Royaume. Les dispositions de Vostre Majesté a m'en donner des temoignages dans tous les cas ou cet interest pourroit estre utile pour le bien de mon Peuple, ont excité vivement ma sensibilité. Je le reclame avec confiançe dans ce moment cy ou malgré l'acceptation que j'ai faitte de la nouvelle Constitution, les factieux montrent ouvertement le projet de detruire entierement les restes de la Monarchie. Je viens de m'adresser a l'Empereur, a l'Imperatriçe de Russie, aux Roys d'Espagne et de Suede, et je leur presente l'idée d'un Congres des principales Puissances de l'Europe, appuié d'une forte armée, comme la meilleure maniere pour arrester ici les factieux, donner les moyens de retablir une ordre de choses plus desirable, et empescher que le mal qui nous travaille puisse gagner les autres États de l'Europe. J'espere que Vostre Majesté approuvera mes idees, et qu'elle me gardera le secret le plus absolu sur la demarche que je fais aupres d'elle. Elle sentira aisement que les circonstançes où je me trouve m'obligent a la plus grande circonspection, c'est çe qui fait qu'il n'y a que le Baron de Breteuil qui soit instruit de mes projets, et Vostre Majesté peut lui faire passer ce qu'elle voudra. Je saisis cette occasion de remercier Votre Majesté des bontés qu'elle a eu pour le s[r] Heymann, et je goutte une véritable satisfaction à donner a Vostre Majesté les assurance (*sic*) d'estime et d'affection avec lesqu'elles je suis,

Monsieur mon Frere, de Vostre Majesté,

bon Frere,

LOUIS.

Cette lettre, à l'exception du dernier paragraphe, a été imprimée, avec de très-légères inexactitudes, à la suite des *Mémoires de Brissot,* pages 209-210 du quatrième volume, dans un morceau intitulé *Sur un Roi honnête homme,* virulente diatribe contre Louis XVI, et qui n'a d'autre but que de prouver que la fausseté de ce Prince lui avait mérité la mort.

DCCLXVIII

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Nouvelles répandues du départ de la Famille royale. — On en accuse un secrétaire de M. de Metternich. — La Reine a sous les yeux la liste de toutes les sottises et indiscrétions de cet homme. — Ce secrétaire est frère de celui du chevalier de Vergennes, ministre du Roi à Coblentz. — S'enquérir des causes pour lesquelles il a répandu ces absurdités. — Si c'est duperie, c'est un homme dangereux; si ce n'est pas cela, c'est rendre service à M. de Metternich de demander qu'on en fasse justice.

(Bruxelles), le 6 décembre 1791.

Toutes les lettres qui arrivent de Coblentz et du reste de l'Allemagne sont remplies de la nouvelle absurde de notre départ, qui même a été cru (nous dit-on) par les personnes qui ne connoissent pas nos sentiments et nos véritables intentions (2). J'ai voulu m'assurer d'où partoit un bruit aussi déplacé. Je n'en suis pas encore bien sûre, mais il est prouvé que c'est un secrétaire de M. de Metternich qui a répandu la nouvelle à Coblentz. J'ai sous les yeux le tas de bêtises

---

(1) Archives impériales de Vienne.

(2) Voir plus loin, sur ces projets d'évasion, la note qui suit la lettre de Louis XVI en date di 23 mai 1792.

qu'il a mandé depuis le 17 de novembre jusqu'au 21, où il a fallu enfin changer de ton; il y mêle des circonstances et des noms qui au moins auroient pu compromettre beaucoup de monde. Ce secrétaire est frère de celui de M. le chevalier de Vergennes, ministre du Roi à Coblentz. Je vous demande formellement, et vous pouvez montrer cette lettre à ma sœur et à M. de Metternich, si vous le croyez nécessaire, je vous demande donc qu'on s'assure comment et pourquoi cet homme a répandu de telles absurdités. Il est très-intéressant pour nous d'aller à la source de pareilles horreurs, et je regarderai comme personnel à moi tout ce que vous pourrez faire sur cela. Quant à l'écrivain, si c'est par bêtise qu'il s'est laissé duper ainsi, il peut être dangereux pour une place de confiance, et compromettre souvent son maître. Si ce n'est pas cela, je crois rendre service à M. de Metternich et à tous les honnêtes gens, en demandant qu'on en fasse justice. Songez que cette affaire m'intéresse beaucoup, et que je veux absolument l'éclaircir.

Quant aux dernières lettres que j'ai reçues de vous, j'attends une occasion pour y répondre.

DCCLXIX

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Le sort de la Famille royale est entre les mains de l'Empereur. — Sans vouloir récriminer, elle regrette que son frère n'ait pas exécuté ce qu'elle lui demandait depuis longtemps. — On le trompe sur les véritables intentions des Tuileries. — Nécessité qu'ils soient aidés. — L'Assemblée veut que la guerre soit déclarée aux Électeurs. — Le Roi a dit qu'il allait pourvoir à ces circonstances et s'entendre avec l'Empereur. — Mais on est sans ressources; c'est à l'Empereur, c'est aux Puissances à les servir. — Encore le Congrès armé.

Le 16 décembre 1791.

Voici le moment le plus important pour nous; notre sort va être entièrement entre les mains de l'Empereur. De lui va dépendre notre existence future, j'espère qu'il se montrera mon frère et le véritable ami et allié du Roi. Je dis du Roi seul, car celui qui servira ses intérêts, en ce moment, peut aussi sauver la France d'une ruine totale. Je ne récriminerai pas sur le passé, je ne dirai pas que, si l'Empereur avoit exécuté ce que je lui avois demandé dès le mois de juillet et depuis, le Congrès auroit lieu, ou du moins seroit annoncé, et nous serions dans une autre position. Je ne parlerai pas non plus de la lettre que je lui ai écrite le 28 septembre. Je lui parlois de nos véritables sentiments, de nos désirs et de nos espérances en lui. Je m'étois em-

(1) Archives impériales d'Autriche.

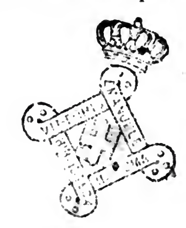
La plus grande partie de cette lettre a déjà été publiée par nous (t. IV, p. 371 et suiv.) dans une dépêche de M. de Fersen. Nous la donnons complète ici.

La minute avec variantes de cette même lettre, portant la date du 7 décembre, a été publiée par le comte d'Hunolstein.

pressée de l'écrire dès le moment où je me suis trouvée seule dans une chambre et par la première occasion sûre que j'ai trouvée. Il ne pouvoit douter que c'étoient là nos sentiments personnels, et qu'elle étoit bien écrite de ma propre et unique volonté. Pourtant, il ne m'a fait aucune réponse, et j'apprends de toute part, tant d'ici que des pays étrangers (des ministres mêmes de mon frère le disent), que j'écris lettres sur lettres à Vienne pour conjurer l'Empereur de ne point se mêler de nos affaires, que par conséquent il est lié à ne rien faire. J'avoue que toutes ces circonstances réunies auroient lieu d'affliger mon cœur, si je n'étois persuadée que cette trame infernale ne part encore d'ici : c'est ce qu'il m'est essentiel d'éclaircir, et qui le sera, j'espère, un jour. Mais comme j'ai vu que ces propos pourroient donner de nous une idée fausse et défavorable dans l'Europe, que de plus mon frère avoit l'air de se méfier des sentiments de quelques-unes des Puissances, nous nous sommes donc décidés à établir une communication franche et confidentielle avec celles qui montrent le plus d'intérêt à notre cause, pour nous assurer par nous-mêmes de leurs intentions, leur exposer notre position, nos désirs et les demandes que nous avons faites à l'Empereur. Cette mesure devenoit d'autant plus nécessaire qu'il falloit éclaircir leur bonne volonté sur nos véritables intérêts, les sauver de l'intrigue des uns et de la trop grande chaleur des autres. Cette explication étoit nécessaire pour entrer dans des détails plus importants. Notre position, qui jusqu'à ce moment a toujours été des plus fâcheuses, peut pourtant, par les circonstances présentes, tourner à notre avantage,

si elle est bien conduite, et que l'Empereur et les autres Puissances veuillent réellement nous aider. Vous avez vu par le dernier message de l'Assemblée au Roi, qu'elle lui demande en quelque sorte de déclarer la guerre aux Électeurs et aux Princes d'Allemagne. Cette idée a germé depuis dans toutes les têtes, et le Roi, qui ne peut ni ne doit, pour sa sûreté personnelle, avoir d'autre langage que celui qu'il a adopté par la Constitution, vient de déclarer lui-même à l'Assemblée qu'il va faire faire les réquisitions les plus fortes auprès des Princes d'Allemagne, pour qu'au 15 janvier ils ne souffrent pas davantage le rassemblement des François émigrés; qu'il va écrire à l'Empereur, comme chef de l'Empire, pour le prier d'interposer ses bons offices près des Électeurs pour dissiper ces rassemblements, et que si, au terme fixé, il n'a pas satisfaction, il ne lui restera plus qu'à proposer la guerre.

Je n'ai pas besoin de commentaires pour prouver combien cette démarche est absurde : — sans armée, sans discipline, sans argent, c'est nous qui voulons attaquer. Mais le Roi n'est pas libre, il faut qu'il suive la volonté générale; et pour notre sûreté personnelle ici, il faut qu'il suive exactement la marche qui lui est prescrite. C'est à l'Empereur et aux autres Puissances, à présent, à nous servir. Nous serons obligés à faire des démarches, et moi surtout, vis-à-vis de mon frère; mais comment pourroit-il de bonne foi le regarder comme des actes de notre volonté? Seroit-ce le *veto* sur le décret des émigrants, et celui qui va être sur celui des prêtres, qui feront regarder le Roi comme libre? Ce n'est que comme Roi de la Constitution qu'il



peut s'opposer à ce qui a l'air de la blesser. Encore au premier a-t-il fallu, pour le faire passer, faire une proclamation qui est bien claire, et ne pouvoit être ni de l'intérêt ni du sentiment du Roi; mais s'il vouloit mettre son *veto* à quelque chose qui lui fût personnelle, il ne le pourroit pas. C'est dans ce moment où il nous semble que le Congrès armé pourroit encore être de la plus grande utilité. Que mon frère ne s'y trompe pas, il sera tôt ou tard engagé dans nos affaires. D'abord, si nous sommes assez fous pour attaquer, comme chef de l'Empire, il sera obligé de soutenir le corps germanique; et de plus, avec des soldats aussi indisciplinés que les nôtres, son territoire sera bientôt violé de tous les côtés. Il n'est plus temps de craindre pour nos personnes : la marche que nous avons adoptée ici, en ayant l'air de marcher franchement dans le sens qu'on désire, nous met en sûreté, et le plus grand danger de tous seroit de rester toujours comme nous sommes. Le Roi écrit une longue lettre au Baron; vous pourrez causer avec lui sur ce qui a rapport à nous. J'écris moi-même à l'Empereur, et pour ne pas perdre de temps, j'envoie un homme sûr droit à Vienne.

C'est à votre zèle, à votre constant attachement pour moi, que je me fie pour bien conduire une affaire aussi importante et qui demande toutes vos lumières, votre prudence et votre discrétion. Mais on ne peut plus différer : voilà le moment de nous servir. Si on le manque, tout est dit, et l'Empereur n'aura plus que la honte et le reproche à se faire aux yeux de l'univers entier, d'avoir laissé traîner dans l'avilissement, pouvant les en tirer, sa sœur, son neveu et son allié. Je

vois peut-être bien vivement, mais le moyen que ce soit autrement, quand tous mes intérêts sont réunis?

Blumendorf doit déjà vous avoir mandé ce que je pense sur votre retour ici. Quelque bonheur que j'eusse à revoir et à causer avec un ami qui a toute ma confiance, je crois qu'il ne peut résulter que beaucoup de mal, si vous revenez dans ce moment. Au reste, les circonstances présentes doivent empêcher naturellement votre retour.

Pour plus de précaution, je me suis servie de la main d'un homme sur lequel je compte entièrement (1).

DCCLXX

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (2).

Elle n'a trouvé personne de sûr pour envoyer à Vienne. Qu'il expédie sur-le-champ un courrier, après s'être entendu avec M. de Fersen.

Le 17 décembre (1791).

Il m'a été impossible de trouver encore quelqu'un de sûr pour envoyer à Vienne; peut-être même n'en trouverai-je pas. Envoyez donc sur-le-champ un courrier, après cependant en avoir causé avec le baron et Mr. de Fersen, pour instruire l'Empereur de notre véritable position et de nos désirs. Le temps presse; il n'y a pas un moment à perdre.

---

(1) Ce dernier paragraphe est chiffré.

(2) Archives impériales de Vienne. La lettre envoyée était chiffrée.

DCCLXXI

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A MARIE-ANTOINETTE (1).

Urgence d'envoyer à Vienne des explications sur les effets avantageux que l'on attend d'un Congrès. — Une note précédente est muette sur ce sujet. — Écueils dont est entourée la bonne volonté de l'Empereur. — On dit que M. de Ségur a un crédit considérable pour acheter les entours du Roi de Prusse et obtenir sa neutralité. — Que pourra faire l'Empereur? — Ce prince se plaint d'être sans nouvelles des Tuileries. — On n'en a point des déterminations de Coblentz.

Le 27 décembre 1791.

Tout ce que contenoit de plus important un écrit daté du 16, vient d'être envoyé à Vienne par un courrier dépêché le 24 au soir; mais l'objet ne seroit pas rempli, si on ne se hâtoit d'y faire parvenir des explications directes et bien motivées sur les effets avantageux que l'on se promet d'un Congrès. Des observations précédentes du 21 et 30 novembre y ont fait des objections très-graves; il auroit été essentiel de les détruire par des assertions contraires et démontrées. L'écrit du 16 n'en renferme aucune de ce genre. Le zèle le plus vif, le plus fidèle, a tâché d'y suppléer. Il a retracé sous des nuances les plus sombres et les plus vraies le tableau qui doit effrayer toute l'Europe, et rien n'a été oublié de ce qui, dans tous les sens, pouvoit exciter, à cet égard, l'attention la plus urgente; mais il seroit injuste d'attribuer à une tiédeur d'intérêt ce qui n'est que l'effet d'obstacles trop réels. On en a

(1) Archives impériales d'Autriche.

vu une esquisse dans la note du 30 novembre. Depuis ce temps, il s'élève d'autres contrariétés. L'esprit de faction se ranime dans ces provinces et se prépare des moyens sur les frontières. On se voit entouré d'écueils. D'une autre part, on a des indices très-forts que M. de Ségur est chargé d'employer des sommes considérables à Berlin pour s'assurer de ceux qui dirigent cette Cour, la porter à se maintenir dans l'inaction et la rendre favorable à la nouvelle Constitution (1). Il n'est que trop à craindre que cette négociation n'ait du succès. Alors que peut faire l'Empereur? Il est constant que l'on n'est pas assez informé aux Tuileries ni de la bonne volonté de ce monarque, ni de toutes les entraves qui la contrarient. Le projet d'une guerre à déclarer aux Électeurs est une chance des plus décisives. Si elle prend consistance, elle en produira beaucoup d'autres. Entre temps, il est indispensable d'avoir des rapports très-prompts et très-directs à Vienne. Une personne éclairée et sage y éclairciroit des doutes qu'un changement si rapide de position et de circonstances de détail ne peut manquer de produire. On a vu une lettre où l'Empereur se plaignoit d'être depuis longtemps sans nouvelles de la Reine; il en marquoit de l'inquiétude. Le retour de l'ambassadeur impérial à Paris restera suspendu, et sur ce point, ainsi que sur tout autre, il n'y aura de mesures prises que celles que l'on reconnoîtra être les plus propres au bien de la chose. Il est fâcheux que l'on n'ait ici aucune connoissance certaine des déterminations du cabinet de Coblentz, ni de sa conduite

(1) Voir t. IV, p. 380 et suiv.

politique. Depuis le 12 novembre, on n'a rien reçu de substantiel sur les négociations entre les Cours, et ce vide cause le plus grand embarras dans les moyens d'asseoir des idées et des combinaisons précises sur l'état actuel du moment.

M. de La Marck est ici. Il a marqué et marque encore un grand zèle, et peut, sous bien des rapports, se rendre très-utile. Il seroit à désirer que l'on daignât faire une mention avantageuse de lui à Vienne, pour qu'il y obtienne ce qu'il désire.

DCCLXXII

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A MARIE-ANTOINETTE (1).

L'Électeur de Trèves, intimidé par les bruits de guerre, a demandé les secours de l'Empereur. — Le maréchal de Bender a reçu l'ordre de faire sur-le-champ marcher des troupes pour le défendre, s'il est attaqué. — Les Princes français, trop impétueux, voudraient profiter de l'occasion pour entamer la querelle. — Il paraît sage de rester dans le *statu quo* jusqu'à ce que tout ait pris un développement décidé. — Il est moralement impossible que l'on finisse sans guerre civile ou étrangère.

Le 2 janvier 1792.

L'Électeur de Trèves, intimidé par les menaces de guerre, s'est adressé à l'Empereur pour en être secouru. Le monarque a fait remettre une note à l'ambassadeur de France, où il est dit qu'on n'attribue pas au Roi le dessein d'attaquer l'Allemagne; que si les factions

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

forçoient la volonté du Roi, en ce cas l'Empereur seroit obligé de soutenir ses co-États, et que, par précaution, l'ordre est donné au maréchal de Bender de faire marcher un corps de troupes au secours de l'Électeur, s'il étoit attaqué (1). Tout cela ne change point essentiellement l'état des choses. L'Électeur a dit qu'il ne permettroit point de rassemblement chez lui; on ne lui a pas demandé plus, donc il n'y a pas de motif d'attaquer; mais les Princes françois voudroient profiter de l'occasion pour entamer la querelle, et en cela ils suivent un faux système, au lieu de laisser à l'Assemblée tout le tort et le blâme dont elle se couvrira en faisant une agression injuste, faute qu'il est clair qu'elle commettra et qui, en ce cas, lui attirera le ressentiment de toute l'Europe. Il est donc de la bonne politique de tout ramener à ce plan. Cela posé, on croit que l'on ne peut faire mieux que de garder encore la même contenance et le même ton jusqu'à ce que tout ceci prenne un développement décidé. Les nouvelles de Vienne, où sans doute on aura envoyé, traceront une marche certaine. Il est moralement impossible que l'on finisse sans guerre civile ou étrangère; il est même probable que l'une et l'autre auront lieu en même temps. Quelque critique que soit une pareille chance, elle peut relever le trône plus promptement, plus sûrement que toute autre, et si on ne fait point de fautes, si on s'attire et conserve l'opinion, on se verra en meilleur terrain que l'on n'a jamais été ci-devant.

---

(1) Voir quelle a été l'émotion produite à l'Assemblée française par cette nouvelle, p. 201 et suiv. du tome V.

DCCLXXIII

DU ROI A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (1).

Il est au moment d'organiser sa Garde. — La Constitution porte que le nombre des troupes à sa solde ne pourra excéder celui de douze cents hommes de pied et de six cents à cheval. — Mais cette loi ne décidant pas si le régiment des Gardes suisses demeurera à sa charge, il invite la Chambre à prononcer que ce régiment sera payé par le département de la guerre jusqu'au renouvellement des capitulations.

Lettre lue à la séance du samedi 11 *février* 1792.

Je vous prie, Monsieur le Président, de faire remarquer à l'Assemblée nationale la position où se trouve, en ce moment, le ci-devant régiment des Gardes suisses. Cette position fait naître des difficultés et des doutes qu'entretient mon zèle scrupuleux de donner toujours l'exemple du plus grand respect pour la Constitution. Je suis au moment d'organiser complétement ma Garde. La loi constitutionnelle porte que le nombre de troupes à ma solde ne pourra excéder celui de douze cents hommes à pied et de 600 hommes à cheval, et l'article XIII de la loi du 9 novembre 1791 dit que le régiment des Gardes suisses restera sur l'ancien pied jusqu'à ce qu'il en ait été autrement statué. Cette loi ne décide pas sur la question de savoir s'il doit provisoirement rester à la charge de la liste civile. Cependant cette difficulté, qu'on pourroit mettre à profit pour exciter des méfiances, peut être levée par la loi qui porte qu'il ne sera rien innové au service des Gardes

(1) Archives générales de l'État.

suisses jusqu'au renouvellement des capitulations; et les amis les plus ardents de la liberté n'y pourront voir la moindre infraction à la Constitution. En respectant des droits garantis par un traité, la France donnera une nouvelle preuve de sa fidélité à maintenir des alliances que l'approche d'une guerre lui rend infiniment précieuses. J'invite l'Assemblée à prononcer que la solde du régiment des Gardes suisses sera payée par le département de la guerre, jusqu'au moment du renouvellement des capitulations.

LOUIS.

DCCLXXIV

LE PRINCE PLATON ZOUBOW AU PRINCE DE NASSAU (1).

L'Impératrice a toujours été disposée à prêter appui aux Princes français. — La guerre avec la Turquie ayant pris fin, elle a résolu de faire marcher à leur secours un corps de quinze mille Russes.

Czarskoe-Selo, 17 mai 1792.

C'est avec bien de la peine, mon Prince, que j'ai appris votre indisposition. J'espère que cela ne sera rien, et que nous aurons au plus tôt le plaisir de vous voir ici. J'ai présenté à Sa Majesté les peaux de Péron que vous m'avez envoyées pour Elle. Sa Majesté a daigné les agréer et m'a chargé de vous en remercier de sa part, ainsi que pour le vin de Malaga que vous voulez bien lui présenter et que vous pourrez envoyer

---

(1) Archives impériales de Russie, à Moscou.

La lettre est probablement du 5 mai, suivant notre façon de supputer les dates, nouveau style.

chez le prince Bariatinskoï, maréchal de la Cour, ou bien chez moi. En même temps, Sa Majesté Impériale m'a ordonné de vous dire qu'ayant toujours été parfaitement disposée à l'égard des Princes, frères du Roi, et intentionnée d'appuyer, de la manière la plus efficace, la juste cause de la noblesse françoise, elle s'empressoit de leur prouver sa bonne volonté autant qu'elle le pouvoit en leur accordant du secours en argent, dans un temps où ses troupes occupées à la guerre de Turquie et la position des affaires ne lui permettoient pas de les assister autrement. Mais depuis que notre paix a été faite et que les principales Puissances de l'Europe se sont décidées à agir vigoureusement contre les factieux qui désolent la France, Sa Majesté l'Impératrice a résolu de faire marcher un corps de quinze mille Russes, qui sont déjà en mouvement, auxquels les Princes et la noblesse françoise pourront se joindre, croyant qu'un tel secours sera beaucoup plus utile pour les Princes et plus efficace pour le rétablissement de la monarchie françoise. L'intérêt que vous prenez, mon Prince, pour la cause de tous les Souverains, ainsi que les Princes et chevaliers françois en particulier, est digne de vous et fait honneur à vos sentiments. Je finis en vous priant d'être persuadé de la considération distinguée, etc.

DCCLXXV

LE VICOMTE DE CARAMAN, AGENT DU BARON DE BRETEUIL, A BERLIN.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU VICOMTE AU MARQUIS DE BOMBELLES (1).

Tous les ordres sont expédiés pour le départ des troupes. — Le plan d'opération va être définitivement arrêté à Potsdam. — On cherche à faire croire au désir de Louis XVI de voir les Princes tenus à l'écart. — (Lettre du baron de Breteuil au vicomte de Caraman.) Mission d'un envoyé secret du Roi de France auprès de la Cour de Vienne. — Indignation de M. de Breteuil en apprenant qu'on a dénaturé les paroles dont cet envoyé était porteur. — Intrigue de M. de Cobentzl. — Il est essentiel de détromper le Roi de Prusse en lui faisant connaître les véritables sentiments de Louis XVI à l'égard du Prince et des Émigrés.

5 mai 1792.

A la suite d'un courrier arrivé de Vienne cette nuit, on vient de faire expédier tous les ordres pour la marche de toutes les troupes dans le plus court délai possible ; ces ordres partiront demain matin pour tous les corps, et beaucoup de préparatifs ayant déjà été faits d'avance, le 25 de ce mois au plus tard tous les régiments les plus reculés doivent être en route, et beaucoup seront déjà rapprochés du poste qu'on assigne à l'armée près des frontières de France.

Le 12 de ce mois, le Prince de Hohenlohe et le Duc de Brunswick doivent arrêter les opérations définitives en présence du Roi à Potsdam, et enfin, Monsieur le

(1) Archives impériales de Russie, à Moscou.

marquis, nous marcherons sous des auspices un peu plus heureux à la délivrance de notre malheureux pays.

Vous verrez probablement, par les dépêches que j'ai l'honneur de vous faire passer, combien on a cherché à égarer l'opinion sur le désir du Roi relativement à la position qui peut être réservée aux Princes et à la noblesse dans l'ensemble de cette grande entreprise. Ce ne pouvoit être que le dernier retranchement de la mauvaise volonté du cabinet de Vienne, qui heureusement n'est pas adoptée par le jeune souverain. Il me semble qu'il n'est resté ici aucune trace d'inquiétude après les explications données, et l'on est convaincu comme on doit l'être (et sans conserver l'ombre de la défiance) des bonnes et bien bonnes intentions dont M. de Breteuil est le fidèle organe.

Copie d'une lettre de M. le baron de Breteuil à M. le vicomte de C(araman), et communiquée par ordre à M. le marquis de Bombelles.

J'ai voulu réserver pour la fin de cette dépêche l'expression de la colère et de la peine dont j'ai été saisi en lisant ce que vous m'avez mandé des mensongères confidences arrivées de Vienne à Berlin sur les prétendues demandes que l'on dit avoir été faites par l'homme que le Roi a envoyé à Sa Majesté Apostolique pour lui faire connoître le véritable état des choses, ce qu'il y avoit à en craindre ou à en espérer, pour exposer l'extrême détresse de Leurs Majestés Très-Chrétiennes, et leur envie de sçavoir si leur neveu vouloit véritablement employer ses forces à les tirer de leur dure oppression.

Cet homme, dont la fidélité et la vérité m'est bien

connue, avoit ordre de se renfermer dans ces détails et de se borner à répondre aux questions qui en pouvoient naitre, suivant qu'il se trouveroit en état d'y satisfaire.

A son retour ici, j'ai reconnu, dans le compte qu'il m'a rendu des audiences du Roi d'Hongrie, de MM. de Kaunitz, de Cobentzl et de Spielman, qu'il s'étoit acquitté, avec autant de fidélité que d'intelligence, de tout ce dont il avoit été chargé. Il m'a dit qu'après un long entretien avec MM. de Cobentzl et Spielman, M. de Cobentzl l'avoit prié de revenir à une heure indiquée; qu'alors M. de Cobentzl lui avoit dit « que » pour ne rien oublier de son rapport ni rien y chan- » ger, il avoit mis par écrit tout ce qui avoit fait la » matière de son entretien, et qu'il vouloit lui en faire » lecture afin d'ajouter ou de retrancher ce qu'il pour- » roit avoir négligé ou mal rendu. » Qu'à cette lecture l'homme du Roi ayant reconnu l'exactitude de divers articles, s'étoit cru obligé d'arrêter M. de Cobentzl sur un point où, d'une part, il ne retrouvoit point son dire, et sur lequel il n'avoit fait que répondre de son chef aux questions de M. de Cobentzl, relativement aux Princes et aux Émigrés; qu'il avoit donc prié qu'on rayât des articles absolument étrangers à ce qu'il avoit été chargé de dire sur la position du Roi, et le véritable état des choses; que, d'ailleurs, le résumé du ministre prêtoit à plusieurs de ses réponses un sens qu'elles ne pouvoient pas avoir.

L'honnête porteur de paroles, en me racontant ce fait, m'a dit que ce que le ministre avoit lu présentoit l'envie d'éloigner les Princes de toutes les opérations

militaires comme une suite du désir que le Roi en auroit fait marquer par lui, et qu'il s'étoit fortement récrié comme n'ayant eu ni la mission ni la pensée de rien exprimer de semblable; qu'il n'avoit enfin quitté M. de Cobentzl qu'après lui avoir fait comprendre qu'il n'avoit jamais été question de mettre les Princes à l'écart; que le Roi avoit craint les entreprises foibles, isolées, insuffisantes, mais que lorsque la partie seroit bien liée, Sa Majesté désiroit que les Princes, ses frères, eussent des postes et une activité convenables à leur dignité et à la pureté de leur zèle.

Il est bien essentiel, Monsieur, que si les assertions de la Cour de Vienne avoient trouvé croyance à Berlin, vous fassiez tout ce qu'il faudra pour que Sa Majesté Prussienne soit mieux informée des vrais sentiments du Roi, et de l'obligation que Leurs Majestés Très-Chrétiennes auront au Roi de Prusse de tout ce qu'il pourra faire en faveur des Princes, si chers au Roi, notre maître.

Certifié conforme à l'original.

Saint-Pétersbourg, le $\frac{6}{17}$ mai 1792.

Le marquis de Bombelles.

DCCLXXVI

L'IMPÉRATRICE CATHERINE II A MARIE-ANTOINETTE (1).

Compliments de condoléance pour la mort de l'Empereur d'Allemagne et du Roi de Suède. — Protestation de bon vouloir. — Elle joindra, autant que possible, ses efforts à ceux du Roi de Hongrie et du Roi de Prusse. — Mais une intervention étrangère n'aura d'efficacité qu'autant qu'elle s'appuiera sur une entente intime entre la famille royale et les Princes. — Elle insiste pour un rapprochement.

[Premiers jours de mai 1792.]

Madame ma Sœur, ayant reçu successivement les deux lettres de Votre Majesté du 3 décembre et 1er février dernier, je n'aurois pas tardé à y répondre si je n'avois cru devoir à la position où Elle se trouve la plus grande réserve sur toute correspondance qui sans être efficacement utile à ses intérêts, n'auroit peut-être servi qu'à La compromettre. C'est par cette raison que j'ai gardé le silence vis-à-vis d'Elle, au mi-

(1) Archives impériales de Russie.

La première minute de cette lettre, entièrement de la main de Catherine, est tellement chargée et surchargée de ratures et de renvois qu'il a été très-difficile de la déchiffrer.

Transcrite d'abord de main de secrétaire, elle a été refondue par l'Impératrice. Catherine a ajouté le passage souligné relatif à Gustave III de Suède, assassiné dans la nuit du 16 mars 1792 et mort le 29 suivant. Or, comme il est aussi question dans la lettre de la déclaration de guerre de la France à l'Autriche, qui est du 20 avril, et que cette déclaration n'a guère pu être connue à Saint-Pétersbourg avant le 1er mai, c'est donc aux premiers jours de ce mois que la lettre peut être reportée.

Voir la lettre de l'Impératrice aux Princes frères de Louis XVI, en date du 31 mai 1792.

lieu même des besoins de consolation que lui faisoit éprouver la perte aussi douloureuse qu'inattendue de l'Empereur son frère et mon ami et allié, *suivie de celle du Roi de Suède, attaché de cœur et d'âme aux intérêts de Votre Majesté et du Roi son époux;* circonstance dans laquelle j'aurois trouvé de l'adoucissement à ma propre affliction si j'avois pu la partager avec Vous, Madame. J'ignore encore à présent si cette lettre pourra Vous parvenir avec sûreté; mais je crois pouvoir m'en reposer sur la prudence de celui à qui je la confie, et je ne veux pas laisser échapper cette occasion de justifier l'opinion que Votre Majesté veut bien avoir de mon amitié pour Elle et pour le Roy son époux.

Vous êtes sans doute informée, Madame, de tous les soins que, par une suite de ce sentiment et par d'autres considérations que j'ai fait assez connoître pour avoir besoin de les répéter, je me suis donnés auprès de tous les Souverains pour hâter l'instant de la crise actuelle, dont dépendent à la fois et le salut de la France et l'accomplissement de vos vœux et de vos espérances. Grâce à l'arrogance et à l'audace de vos criminels oppresseurs, cet instant est enfin arrivé, et le Roi de Hongrie et de Bohême, indépendamment des motifs personnels qui doivent l'animer en toute cause qui intéresse Votre Majesté, en a de très-puissants dans les soins qu'il doit à la défense de ses propres États pour déployer toute l'énergie et toute l'activité qu'on peut attendre d'un Prince qui, dès son avénement au throne, a annoncé les qualités les plus belles et les plus heureuses. Le monarque prussien est prêt à le seconder, et les mesures qu'il a adoptées et dont il a déjà com-

mencé l'exécution, ne laissent aucun doute sur la réalité de ses dispositions. Quant à moi, Madame, fidèle au langage que j'ai tenu et aux principes que j'ai annoncés sur cette occurrence, j'y conformerai mes actions et je concourrai aux efforts de ces Princes par tous ceux qui peuvent être compatibles avec la distance des lieux et la position de mes États. Tous mes ordres sont déjà donnés en conséquence, et en attendant qu'ils puissent être exécutés, je ne discontinuerai pas mes soins auprès des autres Puissances pour les déterminer à un concours également efficace.

Mais puisque Votre Majesté rend justice à mes sentiments pour Elle et pour le Roy son époux, et qu'à ce titre Elle veut bien m'accorder sa confiance, je me crois en droit de lui représenter que tous ces moyens étrangers qui s'offrent à son appui produiroient un effet bien plus prompt et plus satisfaisant s'ils étoient étayés par ceux qu'Elle pourroit trouver dans le zèle et l'amour des sujets françois qui sont restés fidèles à leur Roy. Rien ne seroit plus propre à donner l'être et la consistance à ce genre de secours si utile, si efficace, que l'établissement d'un parfait accord et d'un concert intime entre S. M. T. C. et les Princes ses frères. Votre Majesté me paroît Elle-même rendre justice à la pureté et à la droiture de leurs intentions. J'ose lui en répondre, de mon côté, sur la foy des relations que j'ai entretenues avec eux et qui ne m'ont rien laissé voir de leur part que le zèle *le plus sincère* (1) et le plus louable pour leur monarque, dont la cause est la seule

(1) Mots soulignés au crayon par l'Impératrice.

qu'ils envisagent et qu'ils veulent soutenir. Je ne disconviens pas de certains inconvénients que peut-être leurs entours présentent; mais outre que ces inconvénients sont inévitables en toute circonstance semblable, il n'en est point de plus grand que celui de toute inaction de leur côté. Réunissant autour d'eux la partie la plus estimable de l'ancienne noblesse du Royaume, le Haut Clergé, considéré comme le soutien de la Religion catholique romaine, et une grande partie des anciens magistrats de la Nation, ces Princes, entourés de ce cortége, seront des défenseurs actifs et zélés des droits du throne et de l'autel, et attireront aisément (1) à leur parti tous ceux des bons François que la crainte ou la défiance font hésiter et qui peut-être ne se décideront jamais à se ranger sous des drapeaux étrangers. Devant une considération de cette nature, il me semble que toute objection doit disparoître; mais je conçois tous les dangers qu'il y auroit pour le Roy ou pour Votre Majesté d'ouvrir une correspondance directe; elle n'est d'ailleurs pas nécessaire. Il suffit que le Roy ordonne à ses agents au dehors de se rapprocher des Princes, de s'entendre avec eux et d'avouer leur zèle en son nom. De mon côté, je disposerai ces derniers à se prêter à toute mesure de rapprochement qui leur sera proposée, et je répons d'avance de leur empressement, connoissant leur conviction du bien et de l'utilité qui en résulteront pour la cause commune.

Voilà, Madame, les sentiments que j'ai cru devoir

---

(1) Ce dernier mot est ajouté de la main de l'Impératrice.

vous exposer. Je Vous prie de les recevoir comme un nouveau gage de ceux d'estime, d'intérêt et d'amitié que Votre Majesté m'inspire, et d'assurer le Roy qu'Il les partage avec Elle dans toute leur étendue.

DCCLXXVII

LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS
A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE CATHERINE II (1).

Compte rendu de leur situation. — La tentative sur Strasbourg a échoué. — Difficultés qu'ils rencontrent de la part de l'Électeur de Trèves, qui, à l'instigation de la Cour de Vienne, refuse leurs offres de service. — Les bonnes intentions du Landgrave de Hesse-Cassel sont paralysées. — Extrême pénurie d'argent. — État des subsides accordés ou promis par les diverses Puissances. — L'Électeur de Trèves persiste dans son inaction malgré la déclaration de guerre. — Envoi au Roi de Hongrie d'une lettre pouvant servir de manifeste, s'il en autorise la publication.

[A Coblentz, le 9 mai 1792.]

Madame notre Soeur et Cousine,

Un de nos devoirs les plus sacrés comme les plus doux à remplir est de rendre à Votre Majesté un compte exact de notre position comme de toutes nos actions, et nous osons nous flatter qu'Elle est bien convaincue que si nous ne nous en acquittons pas plus souvent, nous ne sommes retenus que par la crainte de Lui dérober des instants précieux. Mais il est des occasions où cette crainte nous rendroit coupables; celle-cy en est une, et nous supplions Votre Majesté de

---

(1) Archives impériales de Moscou.

lire avec bonté les détails que nous allons prendre la liberté de mettre sous ses yeux.

Votre Majesté a sçu comme quoi la pusillanimité de ceux qui devoient nous livrer les portes de Strasbourg a fait manquer cette grande entreprise (1). Elle sait aussi tous les obstacles que l'Électeur de Trèves, menacé d'une part par les factieux qui oppriment et désolent notre malheureuse patrie, n'ayant reçu, de l'autre, que des paroles vagues et qui n'ont été suivies d'aucun secours effectif de la Cour de Vienne, n'a cessé de mettre à notre rassemblement, à notre armement, enfin à tout ce qui pouvoit nous donner quelque consistance militaire. Instruits néanmoins que les Cours de Vienne et de Berlin avoient enfin arrêté leur plan, qu'il devoit être communiqué à Votre Majesté, et bien certains, par le généreux intérêt qu'Elle prend à notre cause, de l'approbation qu'Elle lui donneroit, s'il répondoit à ses grandes et nobles vues, nous avons tâché de nous mettre en état d'y coopérer autant que cela nous étoit possible. En conséquence, nous avons rapproché de nous, en les laissant cependant dans l'état de dispersion que l'on exigeoit de nous, les gentilshommes répandus depuis la frontière de la Flandre jusqu'à celle du Brisgaw. Notre but étoit d'offrir à l'Électeur notre oncle un secours efficace contre les entreprises de nos ennemis et de nous mettre en état de pénétrer nous-

(1) L'émigration grondait depuis longtemps sur la terre d'Allemagne, rêvant une invasion de la France par la ville de Strasbourg. La première tentative, dirigée par le vicomte de Mirabeau, échoua misérablement. L'émigration avait réussi à se faire bienvenir du Roi de Prusse; mais le cabinet de Vienne ne l'avait point en gré. Le général en chef, duc de Brunswick, l'avait en grippe.

mêmes en France par l'Électorat de Trèves, qui, suivant toutes les apparences, devoit être le poste qui nous seroit assigné dans la coalition générale. En même temps, nous avons renouvelé avec plus de vivacité que jamais nos négociations avec le Landgrave de Hesse-Cassel pour avoir ses troupes à notre solde. Mais l'Électeur n'a jamais voulu accepter nos offres avant d'avoir consulté la Cour de Vienne, et la réponse de cette Cour a été que Sa Majesté Apostolique ne sauroit approuver le rassemblement et l'armement des François émigrés dans l'Électorat de Trèves, si ce n'est dans le cas d'une invasion *hostile et réelle* dans l'Électorat. Cela signifioit à peu près qu'elle ne saurait l'approuver dans aucun cas, car l'Électorat, qui n'est gardé ni par des places ni par des troupes, seroit conquis avant que nous puissions nous rassembler pour le défendre. Quant au Landgrave, dont la bonne volonté est entière, mais qui a consulté aussi les Cours de Vienne et de Berlin, ces deux Cours lui ont répondu qu'elles voyoient avec plaisir l'intérêt qu'il prend à notre cause, mais qu'il devoit suspendre la conclusion de tout traité avec nous jusqu'au moment de l'exécution du grand plan.

Ce plan, qui devoit être communiqué à Votre Majesté dans les premiers jours du mois de février, et dont nous espérions alors d'avoir promptement connoissance, nous est encore absolument inconnu. D'un autre côté, la pénurie d'argent que nous éprouvons est extrême, nous ne rougissons pas de l'avouer à Votre Majesté, et nous sommes bien sûrs qu'Elle n'en sera pas étonnée quand Elle considérera que, depuis huit mois, nous faisons vivre environ quinze mille gentils-

hommes sans autre fonds que les cinq cent mille roubles que Votre Majesté a eu la bonté de nous prêter, pareille somme que le Roi de Prusse nous a prêtée, 500,000# que ce Prince nous a avancées sur les 2,000,000 de livres du cautionnement de l'Empereur, 700,000# que nous avons reçues sur 1,260,000# que le Roi de Naples nous a promis, et le peu de ressources que nous avons pu nous procurer par nous-mêmes. Indépendamment de la solde de ces 15,000 gentilshommes qu'il nous a fallu de plus armer, équiper et monter, au moins pour la plus grande partie, les persécutions que nous n'avons cessé d'éprouver nous ont forcés à des déplacements continuels et fort chers. Malgré tout cela, nous ne serions pas encore dans un très-grand embarras si toutes les paroles qui nous ont été données avoient été tenues; mais, excepté les 500,000# que le Roi de Prusse nous a avancées sur les 2,000,000 que l'Empereur avoit promis de cautionner dès le mois de mai dernier, nous n'avons rien touché de ce côté Le Roi d'Espagne nous a promis, le 12 décembre dernier, son crédit pour 1,500,000#, et nous n'avons pas encore son autorisation; il est même douteux, vu les dispositions du ministre actuel, que nous l'ayons. Enfin, le payement des derniers 560,000 de Naples n'est pas encore venu.

Après ces détails, qu'il ne falloit pas moins que la connoissance que nous avons des bontés de Votre Majesté, pour nous encourager à mettre sous ses yeux, nous revenons à ceux de notre position. Votre Majesté sentira facilement combien l'attente, dans un pareil état, nous étoit pénible, non-seulement pour nous, mais

pour toute cette brave noblesse dont l'ardeur ne fait que s'accroître par les obstacles. Enfin, le délire de nos ennemis nous a mieux servis que nous n'osions l'espérer. A peine instruits de la déclaration de guerre faite au Roi de Hongrie, nous avons renouvelé nos offres, nos prières, nos instances à l'Électeur pour qu'il nous permît enfin de nous armer; tout a été inutile. Ce Prince, persuadé qu'on ne l'attaquera pas s'il ne fait aucune provocation, aime mieux s'exposer à tout que d'avoir à se reprocher d'avoir attiré sur ses sujets le fléau de la guerre. Le Landgrave de Hesse-Cassel lui a fait offrir de venir avec 12,000 hommes défendre ses États, à condition qu'à la prochaine Diète électorale il lui donneroit sa voix pour être Électeur; il l'a refusée. Nous respectons ses motifs, et surtout ses bienfaits; mais désormais l'inaction nous est devenue impossible à soutenir, surtout depuis que les hostilités sont commencées, et que ceux de nos compatriotes qui n'avoient pas encore eu le temps de quitter le cantonnement d'Ath ont eu part à la première action de la guerre. Cependant, pour ne négliger aucun moyen de prudence, nous nous sommes déterminés à écrire au Roi de Hongrie la lettre dont nous prenons la liberté de mettre une copie sous les yeux de Votre Majesté. Nous avons cru devoir y entrer dans beaucoup de détails, parce qu'au moyen de la publicité que nous avons fait demander à Sa Majesté Apostolique la permission de lui donner, cette lettre deviendra une espèce de manifeste où nos droits, nos sentiments et nos vœux seront clairement énoncés. Nous ne pouvons nous persuader qu'un Prince qui a cherché et acquis la gloire dès ses

plus jeunes ans, qui la chérit et la révère dans la personne de Catherine II, résiste à la force des raisons qui sont contenues dans cette lettre. Mais enfin, si cela arrivoit, si toute autre ressource nous étoit ravie, nous n'en chercherions plus qu'en nous-mêmes, et fidèles aux loix de l'honneur, dignes de la protection dont Votre Majesté nous honore, nous oserions Lui dire comme ce centurion à César : *Nous ferons si bien que, morts ou vifs, notre immortelle protectrice n'aura pas à rougir de nous.*

Votre Majesté veut-Elle bien nous permettre, en finissant cette lettre, de Lui parler des sentiments aussi tendres que respectueux avec lesquels nous sommes,

Madame notre Sœur et Cousine,

de Votre Majesté,

les très-affectionnés Frères, Cousins et serviteurs.

Signé : LOUIS-STANISLAS-XAVIER,

CHARLES-PHILIPPE.

A Coblentz, le 9 mai 1792.

DCCLXXVIII

MADAME ÉLISABETH A L'ABBÉ DE LUBERSAC (1).

La Princesse est touchée des sentiments qu'il lui exprime, mais elle se refuse à quitter son frère. — Elle doit suivre sa ligne. — Elle envie le calme qui permet de ramener son âme vers Dieu. — Le temps lui manque pour prier.

15 mai 1792.

Il y a bien longtemps que je ne vous ai écrit, Mon-

(1) Voir à la fin de l'*Éloge de Madame Élisabeth de France*, par M. le comte FERRAND.

sieur; ce n'est pas faute d'en avoir envie; mais je mène une vie si coupée qu'il ne m'est pas possible d'écrire comme je le voudrois. Je ne puis vous dire assez combien j'ai été touchée de votre lettre. Le désir que vous me témoignez de me voir réunie à celles qui ont tant de bonté pour moi (1), m'a fait un grand plaisir; mais il est des positions où l'on ne peut pas disposer de soi, et c'est la mienne. La ligne que je dois suivre m'est tracée si clairement par la Providence, qu'il faut bien que j'y reste. Tout ce que je désire, c'est que vous vouliez bien prier pour moi, pour obtenir de la bonté de Dieu que je sois ce qu'il désire. S'il me réserve encore dans ma vie des moments de calme, ah! je sens que j'en jouirai bien, au lieu de me soumettre aux épreuves qu'il m'envoie! J'envie ceux qui, calmes intérieurement et tranquilles à l'extérieur, peuvent, à tous les instants, ramener leur âme vers Dieu, lui parler, et surtout l'écouter. Pour moi, qui suis destinée à tout autre chose, cet état me paroît un vrai paradis.

Si Minette (2) vaut quelque chose, c'est bien à vous qu'elle le devra. J'en ai été contente dans le court séjour qu'elle a fait ici : elle n'est pas heureuse, et c'est une bonne école. Elle a trouvé à Chartres un homme de mérite, à en juger d'après ce qu'elle dit, et en qui elle paroît avoir confiance. Je l'ai fort engagée à le voir souvent; j'espère qu'elle y est exacte.

Je vois avec peine approcher les chaleurs; c'est un

(1) *Mesdames*, qui étaient à Rome avec M. de Lubersac.

(2) On a vu dans les volumes précédents qu'il s'agit d'une jeune fille du nom de *Maillé*, élevée par Madame Élisabeth.

mauvais temps pour vous. Je désire beaucoup qu'elles soient moins fortes que l'année passée. Adieu, Monsieur : croyez que vos lettres me font un vrai plaisir, et que je serai charmée le jour où je pourrai vous revoir. En attendant, priez Dieu pour nous. J'ai si peu de temps, qu'il m'est difficile de m'unir aux prières que l'on fait; mais j'y dresserai quelquefois mon intention, pour participer aux grâces qu'elles doivent attirer. Vous voyez que le moi n'est point du tout mort en moi.

On voit dans cette lettre Madame Élisabeth, héroïque et sainte femme, « qui eut, comme on l'a dit, toutes les qualités d'une princesse et toutes les vertus d'une chrétienne, ange de pureté dans un siècle pervers et dans une Cour où tous n'étaient pas irréprochables », se montrer sœur dévouée jusqu'à braver et subir la captivité et le dernier supplice plutôt que d'abandonner son frère : « Il est des positions », a-t-elle dit, « où l'on ne peut pas disposer de soi, et c'est la » mienne : la ligne que je dois suivre m'est tracée si claire- » ment par la Providence, qu'il faut bien que j'y reste. »

Quand elle fut devenue, au Temple, comme une seconde mère pour Madame Royale et pour le Dauphin, elle leur faisait réciter leurs prières, elle travaillait, de concert avec le Roi et la Reine, à leur éducation, et descendait aux occupations les plus triviales, elle raccommodait avec Marie-Antoinette les vêtements de toute la famille. « Quel contraste! » lui disait le Roi, un jour qu'il la contemplait dans un pareil travail, coupant un fil avec ses dents, faute de ciseaux, et s'attendrissait sur les vicissitudes de la destinée : « Ah! mon » frère, répondait-elle, puis-je avoir des regrets quand je » partage vos malheurs? »

Ainsi elle s'obstinait, dans son abnégation, à ce qu'elle regardait comme son poste d'honneur.

Ses lettres à l'abbé de Lubersac, on peut le remarquer,

ont une particulière élévation. Il arrive parfois qu'elle trouve dans son cœur des exhortations pour ce prêtre lui-même, et que, l'œil tourné vers le Ciel, elle cherche à lui rendre le calme qu'il semble avoir perdu, au souvenir des malheurs de sa patrie.

DCCLXXIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT (1).

Elle s'oppose au retour de la marquise. — Elle dément ironiquement la nouvelle des déroutes et de l'insurrection des troupes françaises. — Tout est en bon ordre à l'armée du marquis de La Fayette. — On est toujours tranquille.

Ce 16 mai 1792.

Je vous ai écrit, mon cœur; mais apparemment que la poste s'en est amusée. Peut-être en sera-t-il autant de celle-ci. N'importe, je vous dirai toujours que je trouve que vous n'avez pas le sens commun dans le projet que vous formez. Ainsi donc, à moins de raison bonne pour vous, je crois qu'il seroit sage de réfléchir avant que de suivre ce projet. Voyez, mon cœur, si vous ne trouvez pas mille choses qui doivent vous faire trouver que j'ai raison. Ce n'est pas du tout pour moi que je vous parle, mais par intérêt pour vous et pour Françoise.

Vous avez sûrement été bien affligée de nos déroutes et de l'insurrection des troupes (2). Mais tranquillise-

---

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Raigecourt.

(2) Ces déroutes remontaient au 28 avril.

Voir, sur l'ensemble des mouvements militaires, la note qui suit lettre de la Princesse en date du 14 juin 1792.

toi. Un officier arrivant de l'armée de M. de La Fayette a dit à quelqu'un de ma connoissance qu'il n'y en avoit pas un mot de vrai, et que tout étoit en fort bon ordre.

C'est par des lettres sans doute que ces mauvais bruits s'étoient répandus; mais heureusement nous n'aurons plus de ces mauvais tours à craindre, les nouveaux administrateurs de la poste étant bien plus soigneux. Adieu, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

On est toujours tranquille ici. Il fait déjà chaud; nous avons eu de l'orage; dans les intervalles, j'ai monté à cheval : il faisoit bien beau.

DCCLXXX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES,

SOUS LE NOM DE MADAME SCHWARZENGALD, PAR SAINT-GALL, EN SUISSE, A ROSCHACK (1).

Ses vives impressions à la nouvelle de l'échec essuyé par les troupes françaises. — Elle espère une revanche. — On laisse l'armée manquer d'approvisionnements. — MM. les aristocrates ne peuvent pas encore se réjouir.

Ce 17 mai 1792.

Bonjour, ma Bombe. Je ne sais si je pourrai te dire deux mots qui aient le moindre bon sens. Je n'ai fait qu'écrire toute la journée, et je n'ai plus la possibilité de penser, ou pour mieux dire de remuer ma plume.

---

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Castéja.

Je crois t'avoir déjà parlé de ma douleur sur nos défaites. Comme toi je me console en pensant que cela n'aura pas de suite, et que nous aurons bientôt notre revanche. Comme il y a à parier que nos troupes, une fois sorties, seront longtemps dehors, un officier est ici pour solliciter des bas et des souliers de la grâce de l'Assemblée, et d'autres provisions, parce que méchamment on les laisse un peu manquer. Mais notre nouveau ministre de la guerre va s'en occuper sérieusement. Au reste, cet officier a rassuré sur l'état de l'armée de M. de La Fayette. La plus grande subordination y règne. Aussi, MM. les aristocrates ne pourront pas encore se réjouir.

Je suis bien fâchée de ce que tu me mandes de Louis. C'est pour toi un bien grand sacrifice. Les eaux où il va sont-elles loin de toi? et combien de temps y restera-t-il? Dieu te récompensera de ce sacrifice, mon cœur, car tu le lui offriras, et il rend au centuple ce que l'on fait pour lui.

Je ne sais ce que devient ta petite belle-sœur. Ta mère prétend qu'elle est toujours chez la sienne, chose que je trouve assez juste, je ne puis vous le dissimuler. Adieu, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur. Nous sommes toujours fort tranquilles.

DCCLXXXI

LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS A CATHERINE II DE RUSSIE (1).

Le cabinet de Vienne ne cesse de mettre obstacle au rassemblement des Émigrés. — Le plan d'opérations des Rois de Hongrie et de Prusse a enfin été communiqué aux Princes. — Ils s'élèvent contre le rôle qui leur a été assigné.

[Coblentz, 19 mai 1792.]

Madame notre Soeur et Cousine,

Le courrier qui devoit porter à Votre Majesté notre lettre du 9 de ce mois ayant été retardé par divers petits événements, nous profitons de ce retard pour rendre compte à Votre Majesté de ce qui s'est passé depuis notre lettre écrite. Nous avions lieu de nous flatter que les hostilités commencées entre les usurpateurs de notre malheureuse patrie et Sa Majesté Apostolique, feroient enfin cesser les obstacles que le cabinet de Vienne n'a cessé de mettre à notre armement et à notre rassemblement. Votre Majesté verra, par les copies d'une lettre du duc de Polignac et d'une note du Prince de Kaunitz, combien peu nos espérances étoient fondées, et Elle concevra facilement les justes inquiétudes que nous cause le discours de M. de Cobentzl, rapporté dans la lettre du

(1) Archives impériales de Russie, à Moscou.

duc de Polignac. D'un autre côté, nous avons enfin reçu de Berlin les premiers éclaircissements sur le plan des Rois de Hongrie et de Prusse, et sur le poste que ces deux Princes comptent nous assigner. Ce n'est assurément pas celui que nous avions choisi; mais enfin tout poste nous seroit bon, pourvu qu'il nous mît à portée de secourir notre patrie, de nous montrer dignes du sang qui coule dans nos veines, et de justifier les bontés dont Catherine II nous honore. Mais, Madame, nous ne le dissimulerons pas à Votre Majesté, en combinant ce que M. de Cobentzl a dit au duc de Polignac, avec cette position derrière le Rhin, il nous est difficile de ne pas soupçonner la droiture des intentions des deux Cours alliées à notre égard. C'est dans une position aussi critique que nous regrettons plus que jamais de ne pouvoir être à portée de recevoir les conseils et les instructions que Votre Majesté ne dédaigneroit sûrement pas de nous donner; mais malheureusement il n'y faut même pas penser, le temps est trop court pour cela. Nous ne rendons compte à Votre Majesté d'aucune résolution prise sur l'ouverture que la Cour de Berlin vient de nous faire, car nous ne faisons que de recevoir les pièces que nous prenons la liberté de mettre sous ses yeux, et Elle concevra aisément qu'un parti de cette importance ne doit pas être pris légèrement. Aussitôt que nous en aurons pris un, nous nous empresserons d'en rendre compte à Votre Majesté, et nous osons nous flatter qu'Elle est bien convaincue d'avance que ce sera celui que l'honneur nous dictera. Nous La supplions d'agréer, avec sa

bonté ordinaire, l'hommage des sentiments avec lesquels nous sommes,

Madame notre Sœur et Cousine,

de Votre Majesté,

les très-affectionnés Frères, Cousins et serviteurs.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER,

CHARLES-PHILIPPE.

A Coblentz, ce 19 mai 1792.

DCCLXXXII

L'IMPÉRATRICE CATHERINE II AUX PRINCES, FRÈRES DU ROY DE FRANCE (1).

Elle consent à mettre une somme d'un million à leur disposition. — Ce secours d'argent est, dans la situation de ses finances, la plus grande preuve d'intérêt qu'elle puisse leur donner. — Démarches qu'elle fait en leur faveur auprès des autres Puissances. — Elle insiste pour qu'une entente complète se rétablisse entre la Cour de France et les Princes.

($\frac{19}{31}$ mai 1792.)

MESSIEURS MES FRÈRES ET COUSINS,

L'amiral Prince de Nassau alloit partir pour se rendre auprès de Vos Altesses Royales, lorsque j'ai reçu les lettres qu'elles ont bien voulu m'écrire du 9 et 19 de ce mois de mai ; ce qui a suspendu le départ du Prince de Nassau de quelques jours, afin de lui confier mes réponses et le charger, comme témoin oculaire, d'assurer Vos Altesses Royales de l'inviolabilité de mes

---

(1) Minute de la main de l'Impératrice.
Archives impériales de Russie, à Moscou.

dispositions à leur égard. En effet, tout ce que, dans la circonstance présente, ces mêmes dispositions ont pu me dicter de favorable à leurs intérêts, je l'ai adopté sans balancer et en ai fait part aux Puissances qui me paroissent portées à les seconder. Vos Altesses Royales ne doivent plus ignorer ni mes résolutions, ni mes démarches, car je les ai fait communiquer au comte d'Esterhasi, qui s'est empressé de les transmettre à leur connoissance.

J'ai cru, à la vérité, que l'envoy d'un corps de 15,000 hommes, que j'ai promis à l'appui de leur cause, feroit plus que remplacer les espérances que je leur ai fait concevoir d'un nouveau secours d'argent de ma part; mais puisque le besoin urgent qu'elles en éprouvent le leur fait désirer vivement, je consens encore à le fournir, et je fais passer au comte de Romanzoff, en lettres de change, la somme de 250,000 roubles qu'il a ordre de tenir à leur disposition. Je ne doute point que l'emploi qu'elles en feront ne soit appliqué utilement à l'avancement de leurs affaires; mais sans prétendre faire valoir ma bonne volonté à y contribuer, je ne dois point leur cacher que c'est la plus grande preuve que je puisse leur en donner que de me prêter à ce genre de secours à la suite d'une guerre longue et dispendieuse comme celle que je viens de terminer, et au milieu des dépenses assés considérables qu'exige de moi l'arrangement de mes propres affaires (1). Je ne cesserai pas toutefois de favoriser

(1) Ici les mots *en Pologne* effacés.

Cette radiation est comme une échappée de la politique hypocrite de Catherine II, qui montrait en apparence beaucoup de zèle pour les

leurs intérêts auprès des autres Puissances, en y employant tout le crédit que je puis avoir près d'elles. Je leur ai déjà exprimé ma façon de penser sur le rôle qu'il convient à Vos Altesses Royales de remplir dans la grande occasion qui vient de se présenter, et je me flatte que mes représentations à cet égard, secondées par une sage et prudente circonspection de leur part, produiront tout l'effet qu'elles en peuvent désirer. Il existe enfin ce moment si longtemps attendu où la décision de leur cause va dépendre du sort des armes; l'unique voye qui restoit pour la faire triompher, et le seul courage qu'il est peut-être nécessaire de chercher à exciter à cette époque dans le cœur des descendants de Henri IV, est celui de la patience nécessaire à la fois pour leur ménager jusqu'au bout la bienveillance des Rois d'Hongrie et de Prusse, et pour empêcher peût-être ces mêmes événements dont la prévoyance fait un objet d'inquiétude pour eux.

Mais à cette vertu, qui me paroît si essentielle et si difficile, il faut, à mon avis, joindre une mesure non moins nécessaire et sur laquelle je n'ai pas cessé d'insister; c'est d'effectuer le plus prompt concert et l'intelligence la plus intime entre Vos Altesses Royales et le château des Thuilleries, ainsi qu'avec ses agents au dehors. Dans la conviction où je suis de l'avantage d'une telle réunion, je viens d'écrire à la Reine de France pour l'y engager à son tour par les motifs les plus pressans. Le baron de Breteuil est également in-

---

Princes, mais n'avait au fond qu'un but, occuper les autres Puissances par une guerre avec la France, pendant qu'elle écraserait la Pologne. La politique autrichienne n'était pas dupe de ces feintes.

formé par plus d'une voye de mes sentiments à cet égard. Je me flatte qu'il s'y conformera, et que les petites vues d'intérêt ou de prévention purement personnelles ne l'emporteront pas sur le salut du Royaume dont il s'agit à présent de s'occuper uniquement.

Je ne saurois mieux finir qu'en offrant à Vos Altesses Royales l'assurance des vœux sincères que je fais pour l'heureuse détermination de la crise décisive où leurs affaires se trouvent. Puisse leur issue répondre aux efforts estimables que vous avez déployés pour les y acheminer, ainsi qu'aux sentiments d'intérêt, d'amitié et de bienveillance avec lesquels je suis,

Messieurs mes Frères et Cousins,
de Vos Altesses Royales,
la bien affectionnée Sœur et Cousine.

Le 19 [31] mai 1792.
Tsarskoë Selo.

DCCLXXXIII

LOUIS XVI AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE(1).

Ordre donné au ministre de la Justice de faire part à l'Assemblée des instructions envoyées au ministère public touchant le Comité autrichien. — Urgence de vider cette affaire.

Ce 20 mai 1792.

J'ai ordonné, Monsieur le Président, au ministre de la Justice de faire part à l'Assemblée Nationale de l'ordre

---

(1) Lettre tirée de mon Cabinet.
Voir le *Moniteur* du temps.

qu'il vient d'adresser de ma part à l'Accusateur public, au sujet du prétendu Comité Autrichien. Il importe au bien de l'État que cette affaire soit parfaitement éclaircie. Je pense que l'Assemblée Nationale ordonnera à ses Comités de communiquer au Tribunal les renseignements que plusieurs de ses membres ont dit avoir sur cette affaire. Elle sentira aisément l'inconvenance qu'il y a de recevoir de pareilles dénonciations, de n'en laisser percer que ce qui peut entretenir les soupçons qu'on répand dans le public, et le danger de m'en laisser ignorer les auteurs.

LOUIS.

Une minute de la main de Louis XVI, que je possède également, contient les paroles que le Roi prescrit à son Garde des sceaux d'adresser à l'Accusateur public sur ce sujet :

« Le Roi ayant appris, M^r^, qu'on répandoit des bruits dans le public qui supposoient l'existence d'un Comité Autrichien, que les feuilles périodiques affectoient de parler de ce prétendu Comité, et de ses relations supposées avec l'ennemi, qu'il en avoit même été question à l'Assemblée Nationale, m'ordonne de vous dire que l'intérêt de l'État et sa tranquillité au dedans ne lui permettent pas de laisser passer de telles calomnies sous silence. Sa Majesté est bien persuadée que les bons citoyens ne sont pas la dupe des intentions qui dictent de pareilles atrocités. Mais Elle désire que tout soit examiné de manière à ôter, s'il est possible, jusqu'au moindre prétexte aux hommes pervers. Elle veut donc que tout soit parfaitement éclairci, et que

les auteurs de ces calomnies soient traduits devant les tribunaux pour y être jugés suivant les lois. »

Le 23 mai, les députés Gensonné et Brissot répondaient à cette lettre en dénonçant à l'Assemblée l'existence de ce Comité secret conspirant dans l'ombre contre les libertés publiques. C'était un épouvantail imaginé par les Girondins pour déconcerter la Cour. La presse avait, sur cette attaque, devancé l'Assemblée. Carra, dans ses *Annales patriotiques* du 15 mai, avait dénoncé, en la personne de Montmorin et de Bertrand de Moleville, le Comité comme préparant une Saint-Barthélemy de patriotes, pendant laquelle le Roi prendrait la fuite et livrerait les places fortes à l'étranger et à l'émigration. Cité au criminel devant le tribunal des juges de paix, Carra avait déclaré tenir ses informations de Merlin de Thionville, de Bazire et de Chabot. Sur-le-champ, le juge instructeur, Étienne La Rivière, se croyant investi *de plano* de tout pouvoir discrétionnaire, avait lancé un mandat d'amener contre les trois députés, et avait commis l'exécution du mandat à la gendarmerie. Blessée dans sa dignité et dans ses priviléges naturels, l'Assemblée punit cette imprudente ingérence par un décret d'accusation contre La Rivière, et le malheureux fut envoyé à la cour d'Orléans, antichambre de l'échafaud. Aux noms déjà cités des membres de ce Comité Autrichien, on joignait celui de Malouet et de quelques autres.

Brissot ouvrit le feu à l'Assemblée, et basa son accusation sur des documents que sa qualité de membre du Comité diplomatique lui avait permis d'examiner. Il lança contre l'ancien ministre Montmorin, « l'homme fort du cabinet, au moment de sa retraite (1) », un long réquisitoire pareil à celui qu'il avait fait contre son successeur De Lessart. Il soutint que ce Comité, sans avoir de siége fixe, ni de corps palpable, était partout : dans les actes de la Cour, dans les

---

(1) Appréciation de Mallet Du Pan dans ses notes écrites au mois de novembre 1791.

actes de ses ministres, dans les agissements de l'étranger; que Mercy, qui avait dirigé le cabinet de France, le dirigeait encore, et que Montmorin et De Lessart n'avaient été tour à tour que des mannequins, dont les fils étaient à Vienne. A le bien prendre, ce n'était là qu'un procès de tendance. La défiance éveillée des révolutionnaires avait deviné l'existence d'une diplomatie clandestine. Ils la sentaient, la flairaient, sans pouvoir en saisir de la main les traces matérielles. L'orateur fut incisif, fut éloquent; mais voulant trop prouver, il fit fausse route : il introduisit des insinuations trop évidemment calomnieuses contre Montmorin, et cherchant une preuve de la réalité du Comité dans l'opposition d'un certain parti contre la guerre offensive, il lança par ricochet contre les coryphées du jacobinisme un trait acéré allant droit à Robespierre. Les chauds patriotes, les Jacobins se soulevèrent à un tel rapprochement, qui faisait d'eux les complices de la Cour. Aussi, le lendemain, la feuille de Prudhomme éclatait avec indignation : « Donnez vos preuves, disait-elle, « donnez vos preuves, ou vous ne serez qu'un » calomniateur! Quoi! vous insinuez que le parti des pa» triotes a voté contre la guerre, parce qu'elle était dirigée » contre la Maison d'Autriche! Mais, Escobar, quand a » commencé la discussion sur la guerre, l'Autriche n'était » pas en jeu. Vous répondiez, vous, des intentions pacifiques » de l'Empereur; vous ne vouliez qu'exterminer Coblentz! »

L'accusation avorta. Mais un incident vint encore augmenter les soupçons : le souvenir du fatal procès du collier se réveilla tout à coup. La trop fameuse comtesse de La Motte, soit esprit de vengeance, soit incitation d'un parti hostile, soit besoin de subvenir à sa misère, depuis qu'elle était réfugiée à Londres, avait publié, probablement à l'aide du fameux libelliste Morande, réfugié comme elle en Angleterre, de nouveaux Mémoires, remplis des plus infâmes accusations contre la Reine. L'imprudence qu'avait eue le Roi d'en faire acheter toute l'édition et de l'envoyer à la manufacture de Sèvres pour être brûlée dans les fours, avait amené une déplorable publicité, et l'envoi d'exemplaires à l'Assemblée. On s'écria que c'étaient des papiers du Comité contre-révolutionnaire autrichien qui avaient été livrés aux flammes.

L'intendant de la liste civile, La Porte, est mandé à la barre. Chabot, Merlin de Thionville dénoncent, dénoncent. Guadet, l'homme ardent et alerte, veut qu'on prenne enfin des mesures sévères contre les conspirateurs; Gensonné, que l'on proclame sur-le-champ la patrie en danger; Brissot, que l'Assemblée se déclare permanente. Pétion « *la Vertu* (1) » paraît, à la tête de la municipalité, et assure que le peuple est environné de complots, et que la Cour machine sans cesse de nouvelles trahisons. Enfin, Bazire, allant droit au but de ce grand mouvement, demande qu'on licencie la garde du Roi, composée, suivant lui, de prêtres réfractaires, de domestiques d'émigrés, d'Arlésiens aristocrates (2). Incident malencontreux, qui remua le peuple jusque dans ses entrailles et amena les plus funestes résultats.

La Législative, marchant sans principes arrêtés, et n'ayant qu'une majorité flottante au gré de passions et d'entraînements instantanés, se précipitait avec violence dans la révolution, et portait tout à l'extrême. On lui avait demandé de mettre le pays sur la défensive et de voter des armements, elle avait soudain hurlé la guerre. « Si demain, écrivait Pellenc au comte de Montmorin, tous les Princes de l'Europe juraient de nous laisser la paix, nous les forcerions par nos folies de se mêler de nos affaires (3). » Depuis lors, l'effervescence ne faisait que s'accroître. L'enivrement des esprits avait commencé par les banquets civiques, continué par la glorification et la fête immonde des soldats de Châteauvieux tirés des galères; il était entretenu par les violences de la presse (4).

---

(1) Surnom que le peuple, qui donne des sobriquets à tous ceux qui l'occupent, avait donné à Pétion, à cause de son intégrité connue.

(2) *Mémoires du marquis* DE FERRIÈRES, t. III, p. 70 et suiv.

Voir dans notre premier volume les pages 172 et suiv.

Les habitants de la ville d'Arles passaient, en ce temps-là, pour d'ardents monarchistes.

(3) Lettre du 12 novembre 1791.

(4) Le 3 mai, Marat, qui, dans sa feuille de l'*Ami du Peuple*, avait ouvertement approuvé l'assassinat des généraux par leur armée et l'emploi du fer et de la flamme contre la majorité gangrenée des représentants de la nation, avait été dénoncé à l'Assemblée par Beugnot et

L'Assemblée, par l'organe des Girondins, donnait l'exemple en amnistiant les massacreurs d'Avignon (1). Le peuple se faisait justice à lui-même en pillant et incendiant les châteaux. « Le salut public veut un Thrasybule », disait Billaud-Varennes, et la populace était prête à renouveler les horreurs d'Avignon dans toute la France. Ni le Roi ni la Reine n'aimaient la Constitution; la Reine ne s'en cachait pas; mais le Roi, toujours de bonne foi, essayait, pour l'observer, de dominer les instincts de son éducation traditionnelle : les instincts surnageaient toujours. Dénué personnellement de toute initiative et de fermeté à l'encontre d'une faction qui seule avait de l'entente, de la suite, et y joignait la puissance de l'audace; servi par un ministère sans caractère, sans force ni crédit, Louis XVI, jugeant de la faiblesse des Feuillants à qui l'influence échappait, parut ne plus fonder d'espoir que sur l'appui de l'Europe. Encore quelques semaines, et à bout de moyens à l'intérieur, il se décidait à s'entendre avec l'étranger, et dans ce but il envoyait auprès de ses frères et du Roi de Hongrie le Genevois Mallet Du Pan, avec des instructions secrètes rédigées par Malouet et retouchées de sa main (2). Le Club des Jacobins remuait beaucoup à cette époque. Le droit de réunion n'avait jamais été proclamé : il s'était établi de lui-même. On avait vu d'abord le Club Breton, premier noyau des Jacobins. Celui-ci, prenant un rapide accroissement, s'était affilié en province plus de quatre cents Sociétés, qui couvraient la France d'un réseau de police, de surveillance et de délation, sous le titre des Amis de la Constitution. Tous les politiques qui avaient été

Guadet. Il vomissait les plus atroces injures contre la Famille royale et poursuivait en même temps d'une plume acharnée tous les hommes devenus suspects pour son imagination en délire. On le traduisit devant la haute cour; mais, pour balancer l'effet de cette mesure, on mit aussi en accusation le rédacteur de l'*Ami du Roi*, Royou, qui déployait la même violence contre les républicains que Marat contre les royalistes.

(1) Cette amnistie fut un crime, pis que cela, une des fautes les plus graves qu'on ait à reprocher à Vergniaud, et dont le triste souvenir restera éternellement attaché à son nom.

(2) Elles sont rapportées par Bertrand de Moleville.

dépassés par le flot populaire et dont les opinions appartenaient aux premiers temps de la révolution, se réunirent pour lui tenir tête et seconder le léger mouvement rétrograde que le Roi tentait d'imprimer. D'un côté, Lally-Tolendal et Malouet, d'un autre La Fayette, qui apportait dans cette honnête coalition l'appoint de son immense popularité constitutionnelle; les pâles Feuillants, appuyés sur Barnave, Duport et Lameth, tentèrent de paralyser l'essor des Clubs et de raffermir l'ordre légal. Il était trop tard; la tâche surpassait leurs forces : on le verra bientôt par l'effet de la lettre qu'écrivit, le 16 juin, à l'Assemblée, le général La Fayette; on le verra par tous les événements qui vont se presser et par les éruptions du volcan des faubourgs.

DCCLXXXIV

LOUIS XVI AU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE PARIS (1).

Une lettre du maire de Paris, écrite au commandant général de la garde nationale, a répandu le bruit de l'évasion du Roi. — Il envoie au Directoire la copie de la lettre suivante, qu'il adresse à la municipalité, pour démentir cette calomnie et en faire sentir la portée.

Paris, le 23 mai 1792.

Je vous envoie, Messieurs, la copie d'une lettre que j'écris à la Municipalité, sur une lettre que M. le Maire a écrite au Commandant général de la Garde nationale.

---

(1) Voir le *Moniteur* du temps.

La conduite du directoire de Paris fut distinguée dans la Révolution par un ferme bon sens et une vigueur peu commune. Il se composait en général d'anciens Constituants, et l'on verra plus loin que Royer-Collard, un des meilleurs esprits de la Restauration, en était secrétaire. Ce directoire eut à soutenir des luttes fréquentes avec Pétion, et ne cessa de se montrer d'une parfaite droiture. Il était franchement monarchiste, mais avec prudence. C'était la première des autorités municipales, et le maire de Paris relevait d'elle.

Vous sentirez aisément la méchanceté de ce bruit répandu dans les circonstances où nous nous trouvons. Je ne doute pas que le Directoire ne redouble de vigilance et de soins pour le maintien de la tranquillité publique.

LOUIS.

DCCLXXXV

LOUIS XVI A LA MUNICIPALITÉ (1).

On prête au Roi de nouveaux projets d'évasion. — Il repousse ces bruits comme une calomnie. — Sa place est marquée dans la capitale. — Il se fie sans réserve à la garde nationale.

Le 23 mai 1792.

J'ai vu, Messieurs, une lettre que M. le Maire a écrite, hier au soir, au Commandant général de la Garde nationale, où il le prévient d'inquiétudes sur mon départ pendant la nuit, fondées, dit-il, sur des probabilités et des indices. Il mêle cette nouvelle avec des bruits de mouvements et d'émeute, et il lui ordonne de multiplier les patrouilles et de les rendre nombreuses. Pourquoi M. le Maire, sur de pareils bruits, donne-t-il des ordres à M. le Commandant général et ne m'en fait-il rien dire, lui qui, par la Constitution, doit faire exécuter, sous mes ordres, les loix pour le maintien de la tranquillité publique? A-t-il oublié la lettre que j'ai écrite à la Municipalité, au mois de février? Vous reconnoîtrez aisément, Messieurs,

(1) Lettre tirée de mon Cabinet. Voir le *Moniteur* du temps.

que ce bruit, dans les circonstances présentes, est une nouvelle et horrible calomnie, à l'aide de laquelle on espère soulever le peuple et l'égarer sur la cause des mouvements actuels. Je suis informé de toutes les manœuvres qu'on emploie et de celles qu'on prépare pour échauffer les esprits et pour m'obliger à m'éloigner de la capitale. Mais on le tentera vainement. Lorsque la France a des ennemis à combattre au dedans et au dehors, c'est dans la capitale que ma place est marquée; c'est là que j'espère parvenir toujours à tromper l'espérance coupable des factieux. Je me fie sans réserve aux citoyens de Paris, à cette Garde nationale qui s'est toujours respectée, et dont les détachements employés sur nos frontières viennent de donner une nouvelle preuve de son excellent esprit. Elle sentira que son honneur et la tranquillité du Royaume exigent, en ce moment, qu'elle redouble de zèle et de vigilance. Entouré d'elle et fort de la pureté de mes intentions, je serai toujours tranquille sur tous les événements, et quelque chose qu'on fasse, rien n'altérera ma sollicitude et mes soins pour le bien du Royaume.

LOUIS.

Des projets d'évasion ou d'enlèvement de la Famille royale s'agitaient de tout côté. Beaucoup de Mémoires du temps en font mention : et ceux de Ferrières (1), et ceux du ministre d'Amérique à Paris, Governor Morris (2), et ceux d'Augeard, publiés par M. Bavoux (3), et ceux de Malouet, comme on

(1) T. I, p. 264.
(2) T. I, p. 266.
(3) P. 198.

le verra plus loin. La désertion du Trône, qu'on eût regardée comme une sorte d'abdication dans l'état actuel des choses, et qui eût donné si beau jeu aux républicains, eût été plus imprudente encore que celle de Varennes. Du reste, tous ces projets, quand ils avaient quelque réalité, n'étaient pas toujours bien raisonnés. D'autres, qui n'étaient point conseillés de bonne foi, transpiraient, compromettaient le Roi et ne réussissaient qu'à rendre plus rigoureuse la surveillance exercée sur la Cour par les révolutionnaires. Il en fut ainsi jusqu'à la veille du 10 août. De tous ces projets, il en est un cependant qui pourrait faire exception et dont la pensée honore la mémoire de madame de Staël. Malheureusement, la vivacité qu'elle avait laissé voir à enflammer les esprits, dès l'origine de la révolution, l'avait rendue suspecte à la Cour. Le comte d'Allonville, qui la rencontra hors de France, après la catastrophe, connut par elle son projet. Ces moyens d'évasion, rapporte-t-il dans ses *Mémoires secrets* (1), elle les avait imaginés de concert avec le comte Louis de Narbonne, l'ancien chef du ministère Feuillant. La Famille royale aurait été conduite en Normandie, où le duc de Liancourt appelait Louis XVI. Ce projet est évidemment le même que celui dont parle le sage Malouet en ses *Mémoires* (2), et qu'il place à une date bien postérieure au ministère de M. de Narbonne. « Le Roi et la Reine sont perdus, si l'on ne vient pas promptement à leur secours, avait dit madame de Staël à Malouet, et je m'offre pour les sauver. Oui, moi, qu'ils considèrent comme une ennemie, je risquerais ma vie pour leur salut, et je suis à peu près sûre d'y parvenir sans leur faire courir aucun risque, ni à moi-même. Écoutez-moi; ils ont confiance en vous. Voici mon projet, qui peut s'exécuter dans trois semaines. »

Et elle lui détailla le plan, qui lui parut aussi excellent que le sentiment qui l'avait suggéré. Le Roi, la Reine, leurs enfants, et « cet ange qui sur la terre portait le nom d'Élisabeth », comme l'appelle Lucien Bonaparte dans ses Mémoires, devaient être enlevés par madame de Staël en per-

(1) T. I, p. 316.
(2) T. II, p. 148 et suiv.

sonne, auraient été conduits en sûreté dans une maison achetée exprès par elle sur le bord de la mer, afin d'offrir, au besoin, la ressource d'une retraite assurée.

Sur-le-champ, Malouet se rendit auprès de l'intendant de la liste civile, Arnaud de La Porte, le mit au courant, et le pria de le conduire par un escalier dérobé chez le Roi. La Porte entra chez le Prince, nomma Malouet et dit son plan; mais après une demi-heure de pourparlers avec Louis XVI et Marie-Antoinette, il n'avait pas réussi à les convaincre. Le Roi et la Reine, craignant que Malouet n'insistât sur la proposition de madame de Staël, ne demandèrent point à le voir, et se bornèrent à le charger de la remercier, ajoutant qu'ils n'oublieraient jamais ce qu'elle avait voulu faire pour eux, mais qu'*ils avaient des raisons pour ne point quitter Paris, et qu'ils en avaient aussi pour ne point s'y croire dans un danger imminent.*

Épouvanté de la sécurité du Roi, et encouragé par La Porte, Malouet concerta avec Montmorin une lettre au Roi, lettre forte, pressante, très-détaillée sur les dangers que courait la Famille royale et sur les seuls moyens qui restassent de s'y soustraire. Il insista sur ce que la prépondérance des Jacobins à Paris, leurs projets, leur audace, la férocité de la populace révolutionnaire, mettaient évidemment en péril la vie du Roi et de sa famille; qu'il n'y aurait aucun moyen de leur échapper, si on ne les prévenait avant l'arrivée des Marseillais; développant les moyens imaginés par madame de Staël et ceux qu'à son défaut proposait, de son côté, M. de Montmorin. La Porte remit la lettre au Roi dans le cabinet de la Reine, en présence de Madame Élisabeth; le Roi la lut avec émotion, avec une anxiété inexprimable. « De qui est la lettre? demanda la Reine. — De Malouet; je ne vous la communique pas, parce qu'elle vous troublerait. Il nous est dévoué, mais il y a de l'exagération dans ses inquiétudes et peu de sûreté dans ses moyens..... Nous verrons; rien ne m'oblige encore à prendre un parti hasardeux... L'affaire de Varennes est une leçon (1). »

---

(1) Cette réponse est mot pour mot dans les *Mémoires particuliers* de M. Bertrand DE MOLEVILLE, t. II, p. 131.

Et encore une fois Malouet ne fut pas reçu; le Roi ne chargea même La Porte de lui rendre aucune réponse; et quand celui-ci raconta aux deux hommes dévoués qui l'attendaient avec anxiété ce qui s'était passé, Montmorin s'écria : « Il faut en prendre notre parti; nous serons tous massacrés, et ce ne sera pas long! »

Combien est vrai ce mot de Bossuet: « Quand Dieu veut renverser les empires, tout est faible et irrégulier dans les conseils. »

Quelques heures après, c'est-à-dire vers deux heures du matin, le baron de Gilliers, attaché à la personne de Madame Élisabeth, venait trouver M. Malouet de la part de cette Princesse. « Nous ignorons, la Reine et moi, avait-elle dit à Gilliers, ce que M. Malouet a écrit au Roi; mais il est si troublé, si agité, que nous désirons avoir connaissance de cette lettre. Rendez-vous chez M. Malouet, et priez-le de me la confier, s'il en a la minute, ou de m'en envoyer le contenu. » M. Malouet remit la minute. La Princesse la lut et dit à son envoyé : « Il a raison; je pense comme lui; je préférerais ce parti-là à tout autre; mais nous sommes engagés dans d'autres mesures : il faut bien attendre. Dieu sait ce qui arrivera! »

« Ce récit m'oppresse encore en l'écrivant, ajoute le fidèle et honnête Malouet; et il fera le même effet sur ceux qui me liront. Ce n'est pas seulement la faiblesse du Roi et son indécision qui l'ont perdu; c'est surtout une disposition malheureuse de son caractère qui le portait à une demi-confiance pour tous ceux de ses serviteurs qu'il estimait, mais jamais à une confiance entière pour aucun. »

La sécurité de la Famille royale venait de ses négociations, ou du moins de celles qu'elle croyait avoir ouvertes avec les chefs révolutionnaires. La corruption exercée sur les chefs jacobins n'était qu'un de ces moyens équivoques qui allaient à la vue courte, à l'esprit étroit d'intrigue et d'expédients de Bertrand de Moleville. La Cour, qui croyait les Jacobins plus corrompus que fanatiques, donnait de l'or pour les en couvrir. Quelques-uns se laissaient acheter sans se livrer. La Reine se croyait sûre de Danton, parce que, peu de jours

avant le 10 août, elle lui avait fait remettre par La Porte cinquante mille écus (1).

Mauvais choix, car Danton, gouffre insatiable, était sans foi; et quand on lui reprochait de vomir encore d'abominables paroles d'opposition dans les clubs, il répondait que c'était un masque pour mieux servir. Le plus redoutable des chefs de bandes insurgées, le plus audacieux, le plus entraînant au moment décisif, un Cyclope effrayant en sa forge allumée, il n'avait d'ailleurs pas assez de tenue dans le caractère pour gouverner et dominer. Aussi demeurait-il, malgré toutes ses facultés puissantes et son grand esprit, sous la main de Robespierre, plus ferme et plus dissimulé. Aucun moyen ne lui paraissait condamnable s'il conduisait au succès. Mirabeau de la populace, il rappelait en laid le grand orateur de la Constituante. Tous les défauts, tous les vices aristocratiques du monstre, Danton les possédait frappés d'un cachet de démocratie. Tout ce qu'il y avait de hardi dans les conceptions de Mirabeau se retrouvait chez Danton, mais revêtu d'autres formes, parce qu'il appartenait à une autre classe et vivait dans un autre milieu. Son geste impétueux, son front sillonné, ses traits heurtés, sa face de centaure le faisaient regarder comme le taureau des prophètes. Après l'avoir esquissé, David disait, fronçant le sourcil : « Voici le Jupiter tonnant ! » L'un des secrets de sa puissance était « l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace ». Selon lui, on pouvait tout ce qu'on osait. Dévoré de besoins, écrasé de dettes, de mœurs emportées, il se livrait tout à la fois à ses passions et à son parti. Vendu à la Cour, sans être vil, fanfaron de vices, ses vices étaient ses vertus. « Eh, qu'importe! disait-il, qui n'aime pas les vices, n'aime pas les hommes (2). » Qu'attendre d'un pareil homme? Espoir frivole de paralyser les intrigues en les compliquant, de les affaiblir en faisant agir les révolutionnaires les uns contre les autres. « Malheureuses et fausses combinaisons (3) ! »

Ainsi, Madame Élisabeth, qui avait plus d'esprit et de fer-

---

(1) *Mémoires de* La Fayette, t. III, p. 376.

(2) Edgar Quinet.

(3) *Mémoires de* Malouet, p. 157 du second volume.

meté que son frère, s'abusait elle-même, quand elle disait à Montmorin alarmé, que « l'insurrection annoncée pour le 10 août n'aurait point lieu, attendu que Santerre et Pétion s'y étaient engagés, ayant reçu sept cent cinquante mille livres pour l'empêcher (1) ». On sait quel a été le funeste résultat de cette confiance.

Est-il, après tout, certain que ces deux grands meneurs de la révolution eussent reçu l'argent des mains des agents de corruption? Rien de moins avéré. Quelques jours avant le 10 août, Madame Élisabeth avait cru, en effet, avoir trouvé un homme de bonne volonté qui s'était chargé de gagner Pétion pour une somme considérable, et ce magistrat devait, par un signe convenu, avertir le Roi de la réussite du projet. Louis XVI eut bientôt l'occasion de voir Pétion; celui-ci n'avait pas fait le signe convenu, et le Roi avoua à la Reine, devant madame Campan, qu'il croyait avoir été trompé (2).

Mallet Du Pan, en ses Mémoires (3), parle de ce même projet de madame de Staël. Elle aurait emmené le Roi et la Reine dans sa voiture, au départ de l'ambassadeur; la Reine aurait été travestie en femme de chambre, le Roi en maître d'hôtel, avec une perruque noire, le Dauphin habillé en fille. « La Reine en fit, dit Mallet, des gorges chaudes avec le chevalier de Coigny. »

Du Pan ajoute : « Le plan des convertis, Duport, Lameth et La Fayette, qui s'est enfin réuni à eux, ainsi que Narbonne, étoit de faire aller le Roi à Fontainebleau, de lui donner là quelques régiments, de laisser aller les effervescences de Paris, et de motiver sur les fureurs de la capitale le choix d'une retraite plus éloignée. On l'auroit conduit à l'armée disposée par La Fayette et Toulongeon, qui répondoit de Luckner : on eût chassé l'Assemblée; le Roi en eût nommé seul une nouvelle, à son choix, composée d'hommes proprié-

---

(1) *Mémoires de* MALOUET, IIe vol., p. 161.

(2) *Mémoires de madame* CAMPAN, t. II, p. 233. Bertrand de Moleville porte un même témoignage, part. II, p. 131, *note*, de ses *Mémoires*.

(3) T. Ier, p. 258, 259.

taires, distingués par leur expérience et leurs talents, et qui eussent formé simplement un conseil des Notables, auxquels le Roi auroit adressé et fait sanctionner un plan de gouvernement. »

Pures rêveries, quand on avait affaire à un homme passif et irrésolu tel que le Roi, qui n'avait reçu aucune éducation militaire. Prêtez-lui un caractère énergique, et la révolution eût avorté, si on l'eût essayée. De lui-même, il eût successivement, comme au commencement de son règne, suivi les mouvements de son bon sens et de son bon cœur. Dans une monarchie réglée et tempérée, une révolution sans secousses, sans excès, sans politique spéculative, sans libertés à outrance, se serait accomplie. Tous les hommes qui ont poussé le char se seraient inclinés devant le Roi; tandis que la Cour s'est détruite elle-même de ses propres mains. Encore une fois, aucune suite, aucun plan. La plupart des ministres, dont l'expérience eût dû l'éclairer, n'avaient pas de plan. Turgot, dont l'avénement fut une espérance, n'eut pas le temps de développer le sien. Necker n'en avait pas : on lui reprochait, comme le reconnaît sa fille elle-même, « la maladie de l'incertitude ». — « Je tiens, dit Marmontel en ses *Mémoires*, je tiens de l'un des hommes qui dans cette Assemblée (la première Assemblée nationale) ont montré le plus de courage, de lumières et de talents; je tiens de Malouet, qu'ayant lui-même un jour demandé à Necker, en présence de deux autres ministres, si, contre les attaques dont le trône était menacé, il avait un plan de défense, Necker lui répondit qu'il n'en avait aucun. — S'il en est ainsi, répondit Malouet, tout est perdu (1). »

(1) Marmontel, *Mémoires d'un Père*, t. II, p. 307, Paris, Ét. Ledoux, 1827.

DCCLXXXVI

M. NAVICOFF, CHARGÉ D'AFFAIRES DE RUSSIE A PARIS, AU COMTE D'OSTERMANN (1).

24 mai 1792.

On vient de faire circuler un prétendu tableau de la France où, par le moyen des lettres de l'alphabet, on exprime des mots assez plaisamment : voici ce tableau figuré.

LA GLOIRE

FEU — FEU

LA JUSTICE — LE COMMERCE

Plus..........	D. Q.	(d'écus)
Le Roi.........	O.	(zéro)
L'État.........	O. B. R. É.	(obéré)
La Noblesse	A. Q.	(à cul)
Le Parlement.....	K. C.	(cassé)
Le Clergé.......	D. P. C.	(dépecé)
Le Peuple	E. B. T.	(hébété)
Le Bien.........	O. T.	(ôté)
Le Mal.........	R. S. T.	(est resté)

FEU — FEU

LA RELIGION

On peut remarquer que dans ce tableau la Religion, le Commerce, la Justice et la Gloire sont dehors, et le feu aux quatre coins.

---

(1) Archives impériales de Moscou.

La correspondance de ce Navicoff, chargé d'affaires de Russie après le départ de M. de Simolin, n'offre rien d'intéressant. Ce qu'elle renferme de plus piquant est ce tableau grotesque figurant la France en 1792.

DCCLXXXVII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES,

SOUS LE NOM DE MADAME DE SCHWARZENGALD, PAR SAINT-GALL EN SUISSE, A ROSCHACK (1).

Maladie du fils de madame de Bombelles. — Les grands projets de dénonciation paraissent suspendus. — Excellent esprit de la Garde nationale. — Le maire perd un peu de sa popularité.

Ce 27 mai 1792.

A charge de revanche, ma Bombe, si j'ai été paresseuse, la poste ou toi tu l'es joliment, car je n'ai pas eu de tes nouvelles. J'ai su par ton frère que tu étois inquiète de Louis, ou pour mieux dire que tu croyois qu'il avoit le scorbut. Avec des soins et des jus d'herbes, tu le guériras. As-tu un bon médecin? Continue-t-il à croire que les eaux lui sont nécessaires? Enfin, dis-moi tout ce qui te touche sur cela : tu sais bien que j'y prends une vraie part; ainsi parle-m'en, comme si tu causois avec toi-même.

Nous sommes tranquilles ici, tous les grands projets de dénonciation paroissent suspendus; un député a dit à quelqu'un qu'il croyoit que c'étoit une affaire à peu près finie. L'excellent esprit de la Garde nationale se soutient. Son amour pour la Constitution, et par conséquent pour le repos et la sûreté de chaque individu, prend tous les jours de nouvelles forces; aussi nos législateurs, qui sont venus pour soutenir et faire exécuter la Constitution, doivent être bien contents. On dit

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Castéja.

que le Maire perd un peu de sa popularité; c'est une erreur de l'esprit des Parisiens, qui sans doute n'aura qu'un temps.

La petite aura bientôt le plaisir de te voir, elle est bien heureuse. Je voudrois me mettre, pour un moment, dans sa poche. Adieu, mon cœur, je vous embrasse et vous aime bien tendrement.

Le 18 mai, l'Assemblée s'était constituée en permanence. Les Girondins, jetés à corps perdu dans la révolution, ne connaissaient plus aucun ménagement, et poussaient avec une persévérance intraitable à l'avilissement du trône. Le 26 décembre 1790, le Roi avait sanctionné le décret de la Constituante sur l'organisation civile du Clergé; mais il avait eu le temps de se repentir. Les exigences de la Cour de Rome étaient devenues une complication et avaient jeté le trouble dans la conscience du Roi. Le cardinal de Bernis avait refusé le serment constitutionnel et s'était démis de son poste de chargé des affaires de France, et le pape Pie VI avait déclaré au Roi, par une lettre du 13 avril 1791, qu'il ne recevrait un nouvel envoyé qu'autant qu'il professerait la religion catholique et se serait abstenu de prêter le serment civique. En même temps, il l'avait blâmé, en termes paternels, il est vrai, d'avoir sanctionné des décrets que ne pouvait approuver le Saint-Siége. Et déjà un bref, adressé le 10 mars précédent, aux évêques membres de l'Assemblée constituante, avait condamné, d'une manière formelle, la Constitution civile du Clergé. Or, les menées du Clergé dans les provinces provoquaient chaque jour rapports sur rapports. Ce n'est pas que le Clergé eût été hostile aux idées de liberté et d'égalité aux débuts de la révolution. La majorité de cet ordre s'était même réunie au tiers état, dès avant la séance du Jeu de paume. Mais, dans cet ordre, il y avait aussi une aristocratie, et le haut Clergé n'avait pas les mêmes entraînements que le Clergé moins élevé. En outre, des souvenirs de mépris et de haine s'attachaient à certains prélats qui avaient rempli de

scandale ce siècle qui allait finir : les Rohan, les Jarente, les Loménie de Brienne; et quand la Constituante avait voulu imposer à l'ordre tout entier l'impolitique Constitution civile du Clergé, tout l'ordre s'était soulevé. De là, depuis, ses protestations, ses luttes incessantes. Et qu'on ne s'y trompe pas, si la première passion allumée dans la révolution et la dernière éteinte a été la passion irréligieuse, c'est bien moins la doctrine que l'on attaquait que l'institution politique et ce qu'elle offrait de fatal; c'est bien moins parce que le Clergé prétendait régler les choses du ciel, que parce qu'il dominait sur la terre, parce qu'il prélevait des dîmes, parce qu'il était grand propriétaire et occupait dans l'État la place la plus privilégiée, la plus forte. En un mot, la guerre aux religions n'était qu'un produit passager des idées et des passions du moment, et non le génie propre de cette grande révolution. N'a-t-on pas vu en effet les haines qu'elles inspiraient s'alanguir et la puissance de l'Église se relever graduellement dans les esprits à mesure que le Clergé s'est mis à part de tout ce qui était tombé avec lui (1)?

Vergniaud introduisit contre les ecclésiastiques un décret nouveau, stipulant le cas où ils pourraient être frappés de déportation. La motion tendant à susciter une mesure de sûreté qui, de même que toutes les mesures de cette nature, ne pouvait s'appuyer que sur la suspicion, sur une notoriété plus ou moins bien établie, et donner lieu à de grands abus, souleva dans l'Assemblée une discussion assez vive. Les propositions du rapport furent modifiées, sans pour cela être atténuées, tant l'opinion publique était excitée. Enfin, sur la rédaction de Guadet, l'Assemblée adopta, le 25, le décret suivant :

« Lorsque vingt citoyens actifs d'un canton demanderont qu'un ecclésiastique non assermenté quitte le Royaume, le directoire du département sera tenu de l'ordonner, si l'avis du district y est conforme. Si l'avis du district n'est pas conforme à la demande des vingt citoyens, le directoire du département fera vérifier par des commissaires si la présence de

(1) Alexis DE TOCQUEVILLE, *l'Ancien Régime et la Révolution*, p. 9 et 10.

cet ecclésiastique nuit à la tranquillité publique; et, sur l'avis des commissaires, s'il est conforme à la demande des vingt pétitionnaires, la déportation sera également ordonnée (1). »

Le prêtre déporté devait sortir du canton sous les vingt-quatre heures, du département sous trois jours et du Royaume en un mois. Toutefois celui qui était indigent devait recevoir une allocation de trois francs par jour jusqu'à la frontière.

Ce décret, qui blessait profondément les sentiments religieux du Roi, avait été soumis à sa sanction. Le ministre l'avait vivement sollicité pour qu'il l'acceptât; mais sans le repousser immédiatement d'une manière formelle, Louis XVI avait répondu qu'il aviserait. L'affaire était encore en suspens quand, dans les premiers jours du mois suivant, un nouveau décret aussi odieux au Roi, celui de la formation d'un camp de vingt mille hommes sous Paris, vint, ainsi qu'on le verra plus loin, préoccuper l'opinion publique et raviver la question brûlante du Clergé.

DCCLXXXVIII

MADAME ÉLISABETH A LA MARQUISE DE RAIGECOURT (2).

Mouvements populaires contre la garde suisse. — L'Assemblée se déclare en permanence. — Arrestation de M. de Brissac. — Licenciement de la garde du Roi. — Fêtes au Champ de Mars en l'honneur du maire d'Étampes.

Ce 3 juin 1792.

Il y a eu du mouvement, toutes ces fêtes, ici; le jardin des Tuileries était comble; lundi on entouroit les sentinelles suisses. L'Assemblée a déclaré ses séances permanentes, parce que la chose publique étoit en danger : des Suisses avoient, dit-on, arboré la cocarde

(1) Voir la Réimpression du *Moniteur*, t. XII, p. 483; séance du vendredi 25 mai.

(2) Papiers de famille de M. le marquis de Raigecourt.

blanche. La Garde nationale s'est portée avec zèle au château; plusieurs disoient aux Gardes de la maison du Roi : *Tenons-nous bien unis, c'est le moyen d'être forts.* Ceux-ci ne demandoient pas mieux; cependant les motions parloient de les licencier. On portoit à l'Assemblée des plaintes sur les chefs. Le lendemain mardi, même affluence de monde. Lorsque la garde a monté, des officiers ont été insultés. La Garde nationale les a protégés; elle a fait de fortes patrouilles dans le jardin. On a fait crier *Vive la Nation!* aux gardes par les fenêtres; mais les motions augmentoient contre eux. Enfin, dans la nuit, Brissot l'a emporté; le décret d'accusation contre M. de Brissac a été porté, ainsi que celui du licenciement, parce que, disoit-on, l'esprit de cette garde étoit mauvais, et que les chefs devoient en répondre. M. de Brissac a été arrêté dans les Tuileries, sans que l'on eût prévenu le Roi. Lorsqu'il a su le décret et le dessein que l'on avoit de désarmer sa garde, il a pris le parti de la suspendre et de la renvoyer à l'École militaire, au grand contentement de la Garde nationale, qui l'y a conduite elle-même, au milieu des cris de *Vive la Nation!* et ne voulant pas souffrir qu'elle marchât le sabre à la main. Voyez qu'en peu d'heures on change les esprits! Heureux ceux qui ont ce secret!

Jusque-là cette lettre n'est pas écrite de la main de la Princesse; Madame Élisabeth prend ici la plume :

Tout est fort calme; il n'est arrivé aucun malheur pendant ces trois jours. Vendredi, la garde a remis ses armes; tout est calme; la garde a repris ses postes chez

le Roi. Il y a eu aujourd'hui la fête pour le maire d'Étampes. Il me semble que tout s'est bien passé.

Plus que jamais, mon cœur, je trouve que tu feras bien de suivre l'attrait de Françoise. Elle et Hélène doivent te décider. Ne sois pas étonnée de voir le commencement de cette lettre d'une autre écriture que la mienne, mais c'étoit plus court et indifférent pour toi.

J'espère qu'Hélène continue à aller bien. Adieu; je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

Dans la prévision que le Roi pourrait avoir quelque jour besoin d'être défendu, ses amis les Feuillants avaient voulu l'entourer d'une force sérieuse, séparée de toute alliance étrangère. « Ce plan, dit Malouet (1), devait être composé de la garde constitutionnelle, des bataillons suisses, des gardes nationales de Paris et des départements les plus affectionnés. Il avait été convenu d'y joindre les royalistes de l'intérieur et ceux des Émigrés qui voudraient rentrer, en renonçant aux rassemblements de Coblentz. » La maison militaire du Roi, organisée par un décret de l'Assemblée constituante, voté dans sa dernière séance du 30 septembre 1791, installée seulement le 16 mars 1792, sur le plan de Montmorin, avec tant de démonstrations, de bienveillance à la fois et de constitutionnalité, ne devait pas malheureusement être de longue durée. Elle avait pour commandant en chef un homme de dévouement chevaleresque, le duc de Brissac. Sous ses ordres, MM. de Pont-l'Abbé et Louis-Charles d'Hervilly (qu'on retrouvera à Quiberon) commandaient, l'un l'infanterie, l'autre la cavalerie. Composée d'un tiers de troupes de ligne et de deux tiers de jeunes citoyens triés dans les gardes nationales de la France, elle ne tarda pas à exciter les défiances et les alarmes des patriotes, grâce aux imprudences de la Cour et à celles des officiers, plus royalistes que le Roi. Quelques propos du commandant Aclocque,

(1) *Mémoires*, t. II, p. 134.

de la garde nationale, et de deux ou trois gardes constitutionnels, qui, dans un café, avaient parlé avec indignation du parti républicain, avaient suffi à Bazire, soutenu de Brissot, pour provoquer la dissolution de la garde (1). Ses officiers, généralement sympathiques à la Famille royale, avaient bientôt fait partager leurs sentiments aux soldats tirés de la ligne. Mais les gardes nationaux, choisis dans les départements, apportaient pour la plupart des traditions de dévouement à la Constitution. Ils eurent de bonne heure reconnu la tendance de leurs officiers et s'en ouvrirent aux Girondins et aux Orléanistes. Ceux-ci leur conseillèrent de quitter un corps aussi compromettant, où ils subissaient des contraintes de toutes les heures. Quelques-uns se retirèrent. Alors, sous prétexte de les remplacer, les officiers recrutèrent tous les chevaliers d'industrie de la capitale (2); et de la sorte, à force de zèle, la garde du Roi, au lieu d'être composée du nombre légal de dix-huit cents hommes, se trouva bientôt élevée à six mille. Mais les recruteurs ne s'étaient pas assez rendu compte du peu de sûreté de telles gens. Parmi d'honnêtes royalistes, appelés de tous les côtés, même de l'émigration, par M. de Clermont-Tonnerre, il s'était glissé des Orléanistes qui avertirent le Comité de surveillance. A la même époque, douze Suisses arborèrent la cocarde blanche à Neuilly, et les Clubs les dénoncèrent.

Ce n'est pas tout, les officiers de la garde du Roi prirent des airs provocants devant les ministres et les commissaires chargés de porter les décrets à la sanction royale; affectant aussi du mépris pour la garde nationale de service au château, et ne permettant à la ligne de fraterniser qu'avec les bataillons des Filles-Saint-Thomas, des Petits-Pères et de la place Vendôme, réputés plus dévoués au Roi (3).

Les exagérations vinrent, suivant l'usage, grossir la vérité; la Gironde éclata, l'Assemblée prit l'alarme, Dumouriez rendit compte des faits d'une manière pressante au Roi, qui

(1) *Mémoires de* Malouet, t. II, p. 136.

(2) *Mémoires du marquis* de Ferrières, t. III, p. 67-68. Cf. les *Mémoires de* Dumouriez, t. II, p. 167.

(3) *Mémoires du marquis* de Ferrières, t. III, p. 68.

ignorait toutes ces intrigues subalternes et n'y croyait pas, tant la Gironde l'avait fatigué de plaintes sans portée et sans fondement! Il avait d'ailleurs une confiance illimitée dans le brave duc de Brissac : « Ce ne peut être un conspirateur », disait-il à Dumouriez, qui l'avait averti. C'était en effet un gentilhomme de grand cœur, de grand dévouement au Roi, et l'héritier tout à fait digne du nom historique qu'il portait.

Malheureusement, les récriminations et les conseils ne furent pas écoutés, quelque fondés qu'ils fussent. On ne fit pas cesser les désordres, ce qui eût été si facile en en supprimant les causes, et eût apaisé les esprits. Aussi, les choses s'envenimèrent. Des Jacobins imaginèrent de dénoncer la garde du Roi, qui était casernée à l'École militaire, comme conservant par devers elle un drapeau blanc destiné à servir de signal à une contre-révolution. Soutenu par une populace ameutée, Pétion fit introduire dans l'École deux agents qui la fouillèrent dans les coins les plus secrets. On n'y trouva rien, il est vrai, de réellement suspect; mais les têtes étaient montées, l'Assemblée fut saisie des plaintes, et, le 29 mai, une vive discussion s'ouvrit, ensuite de laquelle un décret força le Roi de renvoyer sa garde, « gangrenée d'aristocratie », et de se livrer pieds et poings liés aux coups qu'on lui préparait.

Dans la même séance, la Législative envoya le duc de Brissac rejoindre de Lessart devant la haute cour d'Orléans, sans l'entendre, sans le vouloir interroger! Quand le brave et loyal militaire vint prendre congé du Roi : « Vous allez en prison, lui dit Louis XVI avec un accent de tristesse profonde : je serois bien plus affligé si vous ne m'y laissiez moi-même (1). »

La garde nationale, si démonstrative naguère en son dévouement, escorta dans leur retraite, aux cris de *Vive la Nation!* les soldats licenciés. Les Jacobins à leur tour, ainsi

---

(1) Louis-Hercule-Timoléon de Cossé-Brissac, né en 1734, pair et grand panetier de France, gouverneur de Paris, colonel des Cent-Suisses, et, en 1791, commandant de la garde constitutionnelle du Roi, fut décrété d'accusation le 30 mai et massacré à Versailles en septembre 1792.

que leurs adhérents, allèrent à l'envi acclamer les grands législateurs qui favorisaient leurs passions et firent entendre avec une joie forcenée les cris du *Ça ira!* « cet air fameux qui réjouit les patriotes, disait Pétion, et fait trembler leurs ennemis. »

Ce Pétion venait, chaque matin, rendre compte à l'Assemblée de l'état de Paris, c'est-à-dire du progrès de l'esprit révolutionnaire dans les masses.

La garde, licenciée le 30 mai, devait être recréée sous une autre forme. Dumouriez pressa vivement le Roi de la reconstituer sur-le-champ; mais, soit faiblesse, soit plutôt méfiance des choix qu'on lui eût plus ou moins imposés, Louis XVI eut l'injustifiable imprudence de ne pas suivre ce conseil, et de demeurer isolé de la sorte sans défense au milieu de ses ennemis.

La loi avait décrété que l'on composerait aussi une maison civile à la Cour; mais la noblesse s'était refusée à y entrer pour ne pas faire acte de reconnaissance de la Constitution, en occupant des emplois créés pour elle. En même temps, la Cour ne voulait point d'hommes nouveaux.

« Comment voulez-vous, Madame, écrivait Barnave à la » Reine, parvenir à donner la moindre confiance à ces gens-ci » sur vos sentiments? Lorsqu'ils vous décrètent une maison » militaire et une maison civile, semblable au jeune Achille » parmi les filles de Lycomède, vous saisissez avec empres- » sement le sabre pour dédaigner de simples ornements. »

La Reine n'en persista pas moins dans son refus. L'opinion de Barnave était cependant partagée par les ministres, par Bertrand de Moleville lui-même. La répugnance royale fut plus forte, et l'on renonça à la formation d'une maison civile (1).

Il y avait longtemps que le malheureux Barnave avait eu la conviction de ses erreurs passées et faisait tous ses efforts pour les réparer. Il y avait longtemps que, s'ouvrant au sage Malouet, il lui avait dit : « J'ai dû vous paraître bien jeune, mais je vous assure que j'ai beaucoup vieilli depuis quelques mois (2). » Quel fruit recueillit-il de son repentir?

---

(1) *Mémoires de madame* Campan, t. II, p. 174.

(2) *Mémoires de* Malouet, t. II, p. 70.

Voyant que la Reine n'adoptait aucun de ses avis, jugeant que désormais elle plaçait toutes ses espérances dans les secours du dehors, il prit en un suprême dégoût les affaires publiques et résolut de s'éloigner de Paris. Il obtint de Marie-Antoinette une dernière audience, et se plaignit avec une émotion profonde de voir que ses avis ne répondissent pas aux vues de Leurs Majestés. « J'augure peu du succès du plan que l'on vous fait suivre, lui dit-il. Vous êtes trop loin des secours : vous serez perdue avant qu'ils parviennent à vous... Je suis bien sûr de payer de ma tête l'intérêt que vos malheurs m'ont inspiré et les services que j'ai voulu vous rendre. Je demande pour toute récompense l'honneur de baiser votre main. » La Reine lui accorda cette faveur, les yeux baignés de larmes (1). Hélas! il n'était plus au pouvoir de Barnave de réparer des maux devenus irréparables. Il se réfugia dans ses foyers. Le 15 août 1792, il était décrété d'accusation, arrêté le 19, détenu au fort Barraux, près de Grenoble, transféré à Paris en novembre 1793, condamné à mort et sur-le-champ exécuté.

Madame Élisabeth parle d'une fête en l'honneur du maire d'Étampes. Il y en eut une, en effet, célébrée le 3 juin, premier dimanche du mois, au Champ de Mars, pour l'apothéose de ce maire nommé Simoneau, vrai patriote, tué le 3 mai 1792 dans l'exercice de ses fonctions. La cherté des grains avait excité, durant les premiers mois de 1792, des émeutes et des désordres de tout genre sur quelques points des environs de Paris, surtout à Étampes. Le 3 mars, on avait vu la foule, affolée par de faux bruits, sonner le tocsin dans cette petite ville, envahir la place du marché et réclamer, en proférant des cris de mort, l'abaissement du cours des blés. C'est alors que le maire s'était jeté courageusement dans la mêlée pour essayer de calmer les forcenés. Après sept heures de pourparlers et d'efforts inutiles, il avait été contraint d'appeler l'intervention de la force armée, et, dans la lutte, il était tombé sous les coups de fusil et de bâton ferré.

La fureur des assassins survécut au généreux Simoneau,

---

(1) *Mémoires de madame* Campan, t. II, p. 202, 203.

et tous défilant devant devant son cadavre, déchargèrent leurs armes sur cette triste dépouille.

L'Assemblée avait décidé, dans sa séance du dimanche 18 mars, qu'il serait élevé une pyramide à la mémoire du généreux maire; et, le 12 mai suivant, fut décrétée une fête réparatrice en son honneur. A cette annonce, les démagogues essayèrent de flétrir la mémoire du malheureux magistrat; ils insinuèrent que, coupable avant d'être victime, il n'avait été qu'un accapareur intéressé directement au maintien du prix excessif des blés (1). Cependant des poursuites avaient été ordonnées contre les assassins. On suscita une pétition signée par une quarantaine de citoyens de Mauchamps et autres communes des environs d'Étampes, nullement témoins oculaires de l'événement, pour demander à l'Assemblée d'arrêter les poursuites. On excusait le crime en chargeant la victime et alléguant que la population aveuglée, aux prises avec la famine, ne se connaissait plus elle-même. Robespierre, entassant sophismes sur mensonges, mensonges sur calomnies, Pélion sur Ossa, décriait la fête de la loi. « Les fêtes nationales, disait-il, sont généralement antipopulaires, et du moment où l'autorité légale prend l'initiative d'une cérémonie publique, cette cérémonie est, par cela même, un attentat à la souveraineté du peuple. Le peuple seul est infaillible. » Et c'était le futur promoteur des lois draconiennes par lesquelles la Convention punirait de mort les moindres infractions à ses décrets, qui tenait ce langage!

En dépit de Robespierre et de ses adhérents, la fête eut lieu, et l'Assemblée y assista. Les masses populaires, travaillées par les Jacobins, laissèrent passer le cortége, mais ne s'y mêlèrent pas. Que devinrent alors les poursuites commencées? En dépit des assertions du journal de Robespierre et des citoyens de Mauchamps, le jury de Seine-et-Oise reconnut des coupables : deux condamnations à mort et huit condamnations à des peines correctionnelles furent prononcées. Mais deux mois après, les condamnés étaient relâchés, et présentés à l'Assemblée comme de malheureux patriotes

(1) Robespierre, *le Défenseur de la Constitution*, n° 4.
Voir aussi l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 270, 277.

victimes de persécutions. En vain la veuve de Simoneau eut-elle le courage, après le 10 août, d'invoquer l'exécution de la loi, sa voix ne fut pas écoutée. Personne n'osa réclamer contre l'impunité d'un crime dont le souvenir alla bientôt se perdre dans les terreurs de septembre (1).

Le 4 juin, Ribes dénonce une faction d'Orléans, et l'ex-capucin Chabot fait un rapport à l'Assemblée sur l'existence d'un *Comité autrichien* qui, disait-il, s'assemblait aux Tuileries.

DCCLXXXIX

LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II (2).

L'oppression de la France par les factieux a pris un caractère effrayant. — La garde du Roi a été licenciée et le duc de Brissac arrêté. — Situation du Roi et de la Reine. — Les Princes ne se laisseront point abattre par les malheurs. — Le moment est venu de déployer un caractère public qui puisse rallier à eux les Français restés fidèles. — On rencontrera des obstacles de la part du Cabinet de Vienne. — Le Roi de Hongrie n'a pas répondu à leur lettre. — Ils supplient l'Impératrice de leur envoyer un corps de troupes russes, et désavouent les démarches faites par le chevalier de Roll pour obtenir de préférence des secours en argent. — Ils n'ont qu'à se louer du Roi de Prusse. — Mauvaises dispositions de la Cour de Vienne. — Le duc de Brunswick a proposé une conférence entre le Roi de Prusse et le comte d'Artois pour arrêter le plan de campagne. — Les Princes s'occupent de leur manifeste. — *Monsieur* y prendra la qualité de Régent du Royaume. — Il est à craindre que la Cour de Vienne n'élève des objections; on s'abstiendra de lui communiquer la partie du manifeste relative à la Régence.

[A Coblentz, le 8 juin 1792.]

MADAME NOTRE SOEUR ET COUSINE,

Depuis la dernière lettre que nous avons pris la li-

---

1) MORTIMER TERNAUX, *Histoire de la Terreur,* t. Ier, p. 110, 111.

2) Archives impériales de Russie, à Moscou.

berté d'écrire à Votre Majesté, la marche des factieux qui oppriment notre Patrie a pris une rapidité et un caractère vraiment effrayants. Impatients d'arriver au terme de leurs forfaits, épouvantés eux-mêmes par la vengeance qu'ils voyent arriver à pas lents mais sûrs, aucune pudeur ne les retient plus. La prétendue Constitution avoit accordé au Roi une garde pour remplacer ce corps respectable dont le nom seul fait l'éloge; il en avoit confié le commandement au duc de Brissac, digne descendant de celui qui remit Paris sous l'obéissance d'Henri IV, et tout ce qu'il y a encore en France de fidèles serviteurs du Roi s'étoit empressé de venir, sous les ordres d'un tel chef, veiller à la sûreté de notre malheureuse famille. Un corps ainsi composé ne pouvoit que nuire aux projets des scélérats; ils ont commencé par supposer l'existence d'un prétendu Comité autrichien qui, disoient-ils, trahissoit la France en faveur du Roi de Hongrie; bientôt la garde du Roi a été comprise dans cette dénonciation, ils en ont décrété le licenciement; le fidèle duc de Brissac a été décrété d'accusation, et le Roi a eu la douleur de le voir arrêter dans son palais même, ou plutôt dans sa prison, pour être traîné à Orléans, dans ce repaire où gémissent également ceux qui sont restés fidèles à leur Souverain et ceux des factieux qui ont montré quelque répugnance à partager les forfaits des autres. Que Votre Majesté se peigne la situation de notre malheureux Frère, privé du dernier serviteur qui lui fût resté fidèle, privé de cette garde qu'il en avoit coûté à son cœur de substituer à la sienne, mais enfin sur qui ses yeux pouvoient se fixer avec sécurité; qu'elle se peigne

la situation de la Reine qui voit réunis sur sa tête en ce moment tous les dangers qu'elle a courus depuis le commencement de cette exécrable révolution, qui voit le forfait avorté le 6 octobre 1789 se renouveler, mais d'une manière méthodique, en prenant soin d'écarter tous les obstacles qui pourroient l'empêcher d'être consommé. Mais que Votre Majesté daigne aussi se peindre notre situation; nous voyons nos perfides ennemis tramer tous ces forfaits, et nous ne pouvons en empêcher l'exécution; nous voyons l'orage se former, et nous ne sçavons ni quand, ni comment la foudre éclatera. Mais, Madame, nous serions indignes de la protection dont Votre Majesté nous honore, si nous nous laissions abattre par les malheurs; nos cœurs sont déchirés; nous versons des larmes amères sur le sort de ce que nous avons de plus cher au monde, mais elles ne nous détournent pas des soins que nous devons au salut de notre Patrie. On dit que le projet des factieux est de suspendre encore une fois le Roi de tous ses pouvoirs; s'ils osent l'exécuter, ce sera pour nous un motif de hâter le moment où nous déployerons un caractère public qui puisse, sinon en imposer à nos ennemis, au moins rallier plus sûrement à nous les François restés fidèles à leur Religion et à leur Roi.

Mais nous ne dissimulerons pas à Votre Majesté que cette démarche même ne laissera pas que de rencontrer des obstacles. Le Roi de Hongrie n'a pas répondu à la lettre dont nous avons pris la liberté de mettre une copie sous les yeux de Votre Majesté; mais il lui sera facile de juger, par la note du prince de Kaunitz, quelles sont à cet égard les dispositions du cabinet de

Vienne. Elle verra également, par la réponse du même ministre à une demande que le duc de Polignac a cru devoir prendre sur lui de faire, avec quelle ardeur cette cour saisit tous les moyens de nous empêcher d'agir par nous-mêmes. Il nous est douloureux d'avoir à rapporter de pareils faits à Votre Majesté; mais quand nous ne compterions pas avec autant de confiance que nous le faisons sur son puissant secours, ce seroit encore une consolation pour nous de déposer nos peines dans son cœur généreux. Et quel moment plus favorable pourrions-nous choisir que celui où nous venons d'être instruits par le Roi de Prusse de l'intention positive où est Votre Majesté de faire marcher un corps de ses troupes à notre secours! Nous la supplions de hâter l'exécution de ce noble projet, quelque chose qui puisse lui être dit à cet égard, et voici nos motifs pour cette insistance. Le chevalier de Roll, notre agent auprès de la Cour de Berlin, convaincu des bonnes intentions de cette Cour et instruit de la pénurie de fonds où nous sommes, n'a vu dans le corps que Votre Majesté destine à se joindre aux armées autrichiennes et prussiennes qu'un secours peu considérable relativement à la force de ces armées, et n'a pas calculé l'avantage immense dont il seroit pour nous d'avoir auprès de nous un corps de troupes russes qui, n'obéissant qu'aux ordres de Catherine II, nous seroit un sûr garant qu'aucune mauvaise volonté, de quelque part qu'elle vînt, ne pourroit arrêter l'effet de ses généreuses intentions. En conséquence, il a de lui-même, et sans y être autorisé par nous, engagé le ministère prussien à demander à Votre Majesté de substituer un

secours pécuniaire au secours effectif qu'elle veut bien nous destiner. Nous osons nous flatter que cette faute, excusable dans un homme qui d'ailleurs nous sert si bien et qui a tant de raisons de se confier aux bonnes intentions du Roi de Prusse, n'influera pas sur les déterminations de Votre Majesté. Tous les secours qu'Elle voudra bien nous accorder nous seront toujours très-précieux, mais Elle vient de voir la raison qui nous fait désirer qu'ils soyent en hommes plutôt qu'en argent.

Nous n'avons, au reste, qu'à nous louer du Roi de Prusse. Le comte de Romanzow s'est chargé de faire passer à Votre Majesté la note que ce Prince a remise au marquis de Bouillé; mais nous devons ajouter qu'il a promis de plus de fournir 400,000 livres par mois pour la solde des régimens qui ont quitté et qui quitteront à l'avenir les drapeaux des rebelles pour venir se ranger sous les nôtres, et de nous donner sur-le-champ un secours de 2,000,000 de livres pour subvenir à nos pressants besoins. Il est vrai qu'il y a mis pour condition que la Cour de Vienne fourniroit la moitié de cette somme, ce qui nous laisse fort dans le doute sur le moment où nous la toucherons; mais il a sur-le-champ envoyé un courrier à Vienne pour engager le Roi de Hongrie.

Le marquis de Lambert s'est rendu à Brunswick sur la demande du duc, dont nous avons déjà eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté. Ce Prince avoit déjà eu, en présence du Roi de Prusse, une conférence avec le marquis de Bouillé, qui avoit fortement insisté pour qu'on renonçât au projet de nous placer

derrière le Rhin. Le duc étoit ébranlé; déjà même il commençoit à faire des dispositions pour nous placer d'une façon plus convenable, lorsqu'il est survenu un projet imaginé par la Cour de Vienne, qui consiste à diviser nos troupes en trois corps et à en placer un à chacune des trois armées. Le marquis de Lambert n'ayant point d'instructions de nous pour répondre à une proposition aussi imprévue, n'a pu, dans le premier moment, que faire des observations générales, et s'est empressé de nous demander nos ordres. Nous n'avions pas besoin de cette nouvelle preuve pour être certains des mauvaises dispositions de la Cour de Vienne à notre égard; cependant nous continuerons de dissimuler avec elle, et nous nous efforcerons de parer par des moyens doux le coup qu'elle veut nous porter et dont Votre Majesté sentira bien facilement quelles seroient les funestes conséquences. Le duc de Brunswick lui-même a imaginé un moyen qu'il a proposé au Roi de Prusse et qui, s'il est adopté, pourra plus que tout autre contribuer à applanir toutes les difficultés. C'est une conférence entre le Roi de Prusse et le comte d'Artois, pour arrêter définitivement toutes les opérations de la campagne. Votre Majesté peut bien croire que, de notre côté, nous avons saisi cette idée avec empressement; nous nous flattons aussi que si le Roi de Prusse veut bien ne consulter que lui seul, il l'adoptera également; mais nous ne dissimulerons pas à Votre Majesté que s'il consulte la Cour de Vienne, nous craignons fort qu'elle ne l'engage à la rejetter. Quant à notre rassemblement, qui est un point bien capital, le Roi de Prusse a dit au marquis de Bouillé que si nous

trouvions un Souverain d'Allemagne qui consentit à ce que ce rassemblement se fit dans ses États, les Cours le trouveroient bon. Cette parole est bien précieuse; mais pour lui donner tout le poids qu'elle doit avoir, nous travaillons à nous faire autoriser positivement à la transmettre, et nous avons tout lieu de nous flatter qu'en ce cas l'Électeur de Trèves cessera de nous opposer des difficultés.

Enfin, Madame, pour achever le compte que nous avons l'honneur de rendre à Votre Majesté, nous nous occupons du Manifeste que nous ne pouvons nous dispenser de publier, et sitôt qu'il sera achevé, nous nous empresserons de le mettre sous les yeux de Votre Majesté. Nous avons pensé que l'époque la plus favorable pour le faire paroître étoit celle où, rassemblés et armés, nous serons au moment d'entrer en France. Nous avons pensé également qu'il étoit nécessaire que, dans ce Manifeste, Monsieur prît la qualité de Régent du Royaume, dont la captivité du Roy ne l'a que trop investi et qu'il auroit déployée dès le mois de juin dernier si nos forces avoient été prêtes, ou si nous avions été assurés qu'elle seroit reconnue par les Puissances. Cependant, comme nous l'avons dit à Votre Majesté au commencement de cette lettre, si les factieux poussent leur audace jusqu'à l'extrémité de suspendre le Roy de tous ses pouvoirs, ou même de l'enlever pour le conduire dans les Provinces méridionales, comme on dit aussi qu'ils en ont le projet, Monsieur prendroit aussitôt la qualité que son devoir lui ordonneroit impérieusement de prendre. Mais s'il n'arrive rien de nouveau, nous attendrons l'époque cy-dessus fixée.

Cependant nous éprouvons une difficulté sur laquelle, ainsi que sur toutes nos démarches, il nous seroit également doux et avantageux d'être éclairés des lumières de Votre Majesté; mais ne pouvant jouir de ce bonheur, nous allons Lui exposer la difficulté et la façon dont nous avons tàché de la résoudre.

Les Cours alliées ont demandé la communication de notre Manifeste, et il nous étoit impossible de nous y refuser; mais la Cour de Vienne s'est expliquée sur la Régence de manière à nous faire craindre que cet article, qu'il est cependant impossible de ne pas insérer dans le Manifeste, ne nous attirât bien des difficultés de sa part, peut-être même des obstacles réels à l'exécution de nos projets. Ne pouvant attaquer la difficulté de front, nous avons pensé qu'un peu de dissimulation nous étoit bien permise, et voici ce que nous avons résolu. Nous communiquerons le Manifeste, non point en entier, mais seulement tous ses articles, dans lesquels nous exposerons et les principes dont il ne nous est pas permis de nous écarter, et nos vues qu'il est si essentiel de faire connoître à un peuple que nous cherchons bien plus à ramener à la raison qu'à vaincre. Il ne sera question de la Régence dans aucun de ces articles, elle se trouvera dans le préambule. La Cour de Vienne ne pourra alors prendre un ombrage qui nous soit nuisible; il y a toutes les apparences du monde qu'une fois que nous aurons pris pied en France, soit pudeur, soit peut-être même prudence, elle ne nous attaquera pas pour un titre, et si elle se plaint de notre réticence, nous lui répondrons que nous avons cru qu'il suffisoit de lui communiquer les articles

véritablement importants sans s'arrêter à ceux de pure forme, et que quant au titre, elle connoissoit si bien nos intentions fondées sur notre devoir, que nous avons cru inutile de lui répéter ce qu'elle sçavoit déjà. Cette marche nous a paru concilier la prudence avec la déférence que nous devons aux désirs des Cours alliées; heureux si elle obtient l'approbation de Votre Majesté !

Nous ne sçaurions finir cette lettre sans l'entretenir un moment des sentiments aussi tendres que respectueux avec lesquels nous sommes,

Madame notre Sœur et Cousine,

de Votre Majesté,

les très-affectionnés Frères, Cousins et serviteurs,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER,

CHARLES-PHILIPPE.

A Coblentz, ce 8 juin 1792.

DCCXC

LOUIS XVI AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE (1).

Annonce du changement des ministres Roland, Clavière et Servan.

13 juin 1792.

Je vous prie, Monsieur le Président, de prévenir l'Assemblée Nationale que je viens de changer les mi-

(1) Autographe de mon Cabinet. Voir le *Moniteur* du temps.

nistres de la Guerre, de l'Intérieur et des Contributions publiques, et de les remplacer, le premier par M. du Mourier (1), le second par M. de Mourgues. Je n'ai pas encore remplacé le troisième.

M. de Naillac, ministre aux Deux-Ponts, remplacera M. du Mourier aux Affaires étrangères.

Je veux la Constitution, mais avec la Constitution je veux l'ordre et l'exécution dans toutes les parties de l'administration, et tous mes soins seront constamment dirigés à la maintenir par tous les moyens qui sont en mon pouvoir.

LOUIS.

Les Girondins, dont le crédit venait de créer le ministère, avaient cru pouvoir tous s'arroger en retour la prétention de prendre la haute main dans le gouvernement. Pour que rien ne se fît sans eux, ils prétendaient assister par leurs meneurs aux conseils intimes du ministère chez Roland. Ce n'étaient donc plus à proprement parler que des conseils tenus par la Gironde, et les ministres n'eussent plus été que ses mandataires auprès du Roi. Le remplacement de De Grave par Servan n'avait fait que la renforcer encore au sein du conseil royal.

Joseph Servan, frère du célèbre avocat de Grenoble, avait été sous-gouverneur des pages du Roi avant la révolution, dont il avait de bonne heure adopté les principes avec enthousiasme. Il avait figuré ensuite en qualité de colonel à la tête d'un régiment de la garde soldée de Paris formée avec les gardes françaises, puis enfin il avait été promu maréchal de camp.

La Gironde voyait avec plus que du dépit la question du

(1) Le Roi intervertit ici l'ordre des noms : Dumouriez était placé à la tête de l'Intérieur, il ne le fut que plus tard à la Guerre. C'est de Mourgues qui passait à ce dernier département.

Clergé, pierre d'achoppement de la politique du temps, ne point se résoudre. Dumouriez partageait cet avis; mais son opposition et celle de Lacoste à admettre dans les conseils préparatoires l'intrusion de personnes étrangères au ministère, avait commencé à jeter du froid entre eux. Toutefois, Dumouriez, qui sentait le besoin de l'influence de la brillante Gironde dans l'Assemblée, ne voulut pas rompre brusquement avec elle. C'était déjà bien assez d'avoir contre soi les courtisans et les constitutionnels. Il chercha donc à se ménager le contre-poids d'un tiers parti; mais, tout habile qu'il fût, il ne réussit pas dans son entreprise : les esprits étaient trop montés.

Du reste, dès la première entrevue, Dumouriez avait été peu goûté de madame Roland, l'âme des Girondins, femme essentiellement hardie et révolutionnaire, d'esprit élevé, mais de plus de force d'âme que de génie politique, de cœur fier, de coup d'œil pénétrant, et qui l'avait deviné. Elle avait jugé tout d'abord combien existait de dissonance entre lui et son mari.

« Cet homme, avait-elle dit à Roland, après que Dumouriez » fut venu lui apporter la nouvelle de sa nomination au mi- » nistère, il faudra plus s'en défier que de personne au monde. » Il a exprimé une grande satisfaction du choix patriotique » dont il avoit été chargé de faire l'annonce; mais je ne » serois pas étonnée qu'il te fit renvoyer un jour (1). »

Il le fit en effet, le 13 juin, mais après quels excès de la Gironde! alors que l'orage qui environnait la Famille royale grossissait de toute part, après que, poussé à bout et blessé dans sa dignité, froissé dans sa conscience, déterminé à ne plus faire de concession, Louis avait formellement demandé à Dumouriez de le débarrasser des empiétements d'autorité de Roland, de Clavière et de Servan!

Dumouriez, que la confiance du Roi avait gagné, se rangeait volontiers de son côté. Lacoste et le ministre de la Justice, que Louis XVI n'appelait que le bon Duranton, et qui tous deux s'étaient fortement attachés au Roi, suivaient l'exemple de Dumouriez et formaient avec lui une scission dans le ministère

(1) *Mémoires de madame* Roland, t. I, p. 375, édit. Baudouin.

contre Roland, Clavière et Servan. Ceux-ci, poursuivant plus que jamais leur système de défiance envers le Roi et de dédain pour son initiative constitutionnelle, concertaient entre eux et leurs amis, à l'insu de leurs collègues, des mesures politiques à leur guise, dans le conciliabule tenu chez madame Roland. Ainsi le 11 juin, sans en avoir fait aucune ouverture ni au Roi ni au conseil, Servan avait proposé à l'Assemblée, vu la prochaine fédération du 14 juillet, la formation d'un camp de vingt mille hommes sous Paris, destiné, prétendait-on, à protéger la Législative, la capitale et le Roi, mais au vrai à tenir en respect la Cour et ses partisans. Or, notez que ces vingt mille hommes devaient être recrutés cinq par chaque canton, et que l'influence des sociétés affiliées à celle des Jacobins assurait un choix suivant le cœur des factieux. « Cette idée, convenue d'avance, dit Toulongeon dans son *Histoire de France depuis la révolution de* 1789, avait été discutée et arrêtée aux Jacobins. »

Dans son indignation, Dumouriez avait, au conseil, demandé en face à Servan sur quel droit il se fondait pour avoir fait, de son chef, une pareille proposition à l'Assemblée. Servan avait répondu : « Comme simple particulier. — Alors, il ne fallait pas faire suivre votre nom du titre de ministre de la Guerre. » La dispute avait même été si vive que, sans la présence du Roi, le conseil eût pu finir d'une manière sanglante (1).

Clavière avait proposé un accommodement perfide, à savoir que Servan se rendît à la Chambre et retirât sa motion. Mais l'Assemblée était saisie, et Dumouriez, de même que Lacoste, avait vu sur-le-champ que tout l'odieux de la démarche retomberait sur le Roi, qui aurait l'air d'avoir exercé une pression sur son ministre. Le seul résultat aurait été de pousser la Chambre à hâter d'autant plus la promulgation de son décret.

Le 8, le décret avait été porté, malgré la plus ardente opposition des conservateurs. Ce fut comme un jet de flamme qui mit Paris en feu. Le 10, on vient lire à l'Assemblée une vive pétition des officiers de la garde nationale, blessés au

(1) *Vie de Dumouriez*, t. II, p. 269.

cœur de ce qu'on semblait considérer leur service comme insuffisant pour garder l'Assemblée et le Roi. La pétition est signée par huit mille citoyens, épouvantés des suites d'une pareille agglomération. La lecture est mal accueillie de la Chambre, et Vergniaud s'oppose, en paroles chaleureuses et irritées, à l'acceptation de cette audacieuse condamnation d'un des décrets de l'Assemblée. En même temps s'ouvre une guerre de plume pour et contre Servan; les brochures, les affiches pleuvent de toute part, et les journaux de Brissot et de Louvet, le sale auteur de *Faublas*, s'enflamment de plus de verve et d'invectives.

Outré du mépris qu'on avait fait de sa personne, et de plus fort effrayé du périlleux établissement décrété, le Roi avait confié ses craintes à Dumouriez, qui les partageait. Le Roi voulait user contre le décret de son droit de *veto*. Dumouriez, en adroit ambitieux, avait conseillé à Louis XVI de renvoyer plutôt les ministres dont il avait eu à se plaindre, et en même temps il lui conseillait de sanctionner les deux décrets en souffrance, et de conquérir ainsi une popularité qui lui échappait. Dans la crise actuelle de l'esprit public, suivant ce que représentait Dumouriez, il serait impolitique de donner prise aux soupçons du peuple, à la rage des Orléanistes, à la perfidie envenimée des Girondins. La malveillance révolutionnaire, ajoutait-il, n'attendait qu'un prétexte pour déclarer au Roi une guerre ouverte et mettre le feu à la mine creusée sous le trône. Le Roi, toujours méfiant, n'en gardait pas moins par devers lui le décret et ne l'apportait pas au conseil pour le faire discuter. Enfin, de guerre lasse, au bout de huit jours, voyant l'Assemblée gronder d'impatience et les murmures de la presse gagner la populace et menacer d'un éclat, Louis, cédant aux instances de ses ministres, s'était décidé à évoquer le décret au conseil, sans être encore déterminé à l'approuver. Là, Dumouriez s'éleva avec force contre la pensée de ce camp dont les auteurs s'étaient montrés autant les ennemis du pays que ceux du Roi. Ils avaient oublié ces considérations capitales que nos armées manquaient d'hommes, que nos frontières menacées étaient désarmées, que l'argent faisait défaut pour l'entretien des troupes. Qu'allait-on avoir sous Paris? Des recrues

indisciplinées, indisciplinables, dix-neuf mille clubistes jacobins sur les vingt mille fédérés, qui seraient bientôt des instruments dociles aux mains du premier ambitieux, de la faction la plus audacieuse. En un mot, il démontra aux Girondins qu'ils venaient de travailler contre eux-mêmes et de lancer un char sous lequel ils seraient écrasés.

Les Girondins, dégagés en cela de tout intérêt personnel, n'avaient imprudemment cédé qu'à une ambition de parti. Dumouriez leur avait exprimé ses craintes avec une telle émotion prophétique que les trois ministres auteurs de la mesure, et surtout Servan, n'avaient pu se défendre d'un frémissement secret. Et cependant, examinant la question sous toutes ses faces, Dumouriez, tout opposé qu'il fût à cette mesure, avait, par une contradiction apparente, conclu à la sanction. C'était, à son sens, un sacrifice auquel il fallait se résigner, puisque le mal était fait. Il lui eût paru de la dernière imprudence de faire revenir l'Assemblée sur ses pas, après ses débats acharnés, après l'enthousiasme de son vote, après les acclamations enivrées d'une multitude fanatisée qui voyait son salut dans la tempête publique. Au lieu d'un camp de vingt mille hommes, prévu, on en aurait un de quarante mille accourus de tous les points de la France, et probablement animés de sentiments plus violents encore. Les instances des ministres avaient été unanimes et pressantes; mais Louis, de même que pour la question du Clergé, avait demandé à se recueillir avant de prendre son parti. Du reste, Dumouriez avait fait pressentir qu'il se réservait d'atténuer le danger de ces vingt mille menaces. Sa pensée était de reporter le camp à Soissons, et d'en détacher successivement des portions aux armées de la frontière.

Dans le conseil, en dehors du conseil et seul avec le Roi, Dumouriez avait fait de nouveaux efforts pour le persuader sur ces deux questions du camp et du Clergé, grosses de tant de périls. En vain avait-il fait ressortir que si le décret sur les prêtres était dur, du moins n'était-il pas cruel, et même qu'à tout prendre, il était plutôt un acte de protection pour leurs personnes menacées dans leur existence; il avait trouvé Louis XVI inflexible. De leur côté, les Girondins n'avaient pas fléchi.

Sur ces entrefaites, survenait le jour de la Fête-Dieu, et Manuel, procureur-syndic de la Commune, avait provoqué, la veille, un décret déclarant que les citoyens ne pourraient être forcés à tendre et tapisser la façade de leurs maisons (1). Pareille abstention n'avait pas eu lieu le 23 juin de l'année précédente, quand, par suite de la fuite de la Famille royale vers Varennes, le président de l'Assemblée, qui était alors le vicomte Alexandre de Beauharnais, avait été appelé à occuper, dans la cérémonie de la procession, la place que Louis XVI et ses prédécesseurs y occupaient chaque année. A l'apparition du décret nouveau, le Clergé et les fidèles se récrièrent, et les processions donnèrent lieu aux scènes les plus déplorables. Camille Desmoulins l'avait bien prévu quand il disait, à ce propos : « Je crains que Manuel n'ait fait une » grande faute, en provoquant l'arrêté contre la procession de » la Fête-Dieu. Mon cher Manuel, les Rois sont mûrs, mais » le bon Dieu ne l'est pas encore. — Notez que je dis le bon » Dieu, et non pas Dieu, ce qui est bien différent (2). » Le ton voltairien à part, il avait raison. En effet, on maltraita les spectateurs qui ne se découvraient pas devant le Saint-Sacrement, et le *Journal de la Société des Amis de la Constitution* (3) rapporte que Legendre se plaignit aux Jacobins que, menacé d'un coup d'épée, il avait dû se couvrir la poitrine, comme d'un bouclier, du livre de la Constitution, qu'il portait dans sa poche, et qu'une mégère avait été au moment de le faire pendre, en criant : « Ne trouverai-je donc pas une » pierre pour briser la boîte qui renferme la corde du ré- » verbère (4)? »

Ainsi, d'une part, les dévotieux voyaient dans les démonstrations irrespectueuses autant de provocations et d'insultes préméditées, et probablement ne se trompaient point. De l'autre part, ceux qui se les permettaient criaient au fana-

---

(1) Voir le texte de cet arrêté dans l'*Histoire parlementaire de* BUCHEZ *et* ROUX, t. XIV, p. 424.

(2) *La Tribune des patriotes*, nº 3.

(3) Nº 210.

(4) Voir l'*Histoire de la Révolution*, par Louis BLANC, t. VI, p. 388.

tisme et poussaient avec d'autant plus d'ardeur les révolutionnaires à presser la sanction des derniers décrets.

Et d'abord, le 19 mai, à l'un des diners du vendredi (on n'avait pas encore rompu publiquement), madame Roland, qui exerçait en réalité le ministère sous le nom de son mari, avait esquissé pour lui une lettre de ton acerbe, destinée à être proposée à la signature collective des ministres, et qui avait pour objet d'enjoindre en quelque sorte au Roi de renvoyer son confesseur, qui n'avait pas prêté le serment civique, et de prendre à la place un prêtre assermenté. La lettre contenait en outre des plaintes contre les gardes du corps, contre l'éducation antipatriotique du Dauphin, contre les intrigues de la Cour, les imprudences de la Reine et les fréquents courriers à Vienne et à Coblentz (1). Cette lettre, présentée à la réunion par Guadet (2), avait révolté Dumouriez. Il y voyait une exigence provocante, tyrannique, absurde, et s'opposait à ce qu'on s'ingérât de gourmander la conscience du Roi. Comme tout citoyen, Louis XVI était libre, disait-il, de choisir à sa guise le ministre d'une religion quelconque, « fût-ce celle du sophi » .Tous les scrupules étaient soulevés : Clavière repoussait telle phrase. Duranton, qui voulait temporiser, fit une réfutation écrite qui se trouve à la suite de la lettre elle-même, à la fin du premier volume des Mémoires de madame Roland. Lacoste n'était point pressé d'apposer sa signature (3). Dumouriez n'eut pas de peine à démontrer l'inconvenance de cette remontrance et à y faire renoncer. La proposition fut donc retirée; mais, dans les feuilles girondines du lendemain, Dumouriez et Lacoste étaient accusés de favoriser la résistance de Louis XVI contre les articles de la Constitution, dans ses principes les plus essentiels. Les feuilles jacobines, en répétant ces sottises, mirent le feu aux

---

(1) *Mémoires de madame* Roland, t. I, note B, p. 44, éd. Baudouin.

(2) Le marquis de Ferrières attribue à ce député la rédaction de la pièce; c'est une erreur. Le texte en est reproduit dans les Mémoires de madame Roland comme étant d'elle. Guadet en avait été seulement le lecteur.

(3) *Mémoires de madame* Roland, t. I, p. 387, édit. Baudouin.

poudres chez le peuple contre le monarque et ses deux ministres.

Réduite à une démarche isolée, madame Roland se concerta de nouveau avec son mari, et le 10 juin elle écrivit pour lui une autre lettre un peu moins violente peut-être que la première, mais aussi hautaine, aussi provocante. « Il n'étoit plus question, dit-elle dans ses Mémoires, de donner de démission, ainsi que le cabinet en étoit convenu (elle veut parler des trois ministres patriotes), mais de mériter d'être renvoyés ; de dire : Faites cela, ou nous nous retirons, mais d'avertir que tout étoit perdu si telle conduite n'étoit pas adoptée (1). »

Cette lettre, si fameuse, était en effet de nature à mettre un terme aux incertitudes et, d'une façon ou de l'autre, à donner à la situation un dénoûment. Roland y représentait au Roi, en termes âpres et à bout portant, qu'il comprenait bien que Sa Majesté, élevée dans l'idée de conserver les grandes prérogatives qu'elle croyait appartenir à la Royauté, n'avait pu sans déplaisir se les voir enlever. Mais qu'il ne fallait pas oublier qu'une crise dont la violence a atteint le plus haut degré est imminente; que la sanction des deux décrets pour la déportation des prêtres et l'établissement du camp de vingt mille hommes ne peut plus être retardée; qu'il n'est que temps de prévenir par la sagesse de grands malheurs; qu'autrement la révolution, mûre dans tous les esprits, s'achèverait au prix du sang. Encore quelque délai, et le peuple contristé verra dans son Roi l'ami et le complice des conspirateurs. « Je sais, ajoutait la lettre, qu'on peut imaginer tout opérer et tout contenir par des mesures extrêmes; mais quand on auroit déployé la force pour contraindre l'Assemblée; quand on auroit répandu l'effroi dans Paris, la division et la stupeur dans ses environs, toute la France se lèveroit avec indignation et, se déchirant elle-même dans les horreurs d'une guerre civile, développeroit cette sombre énergie des vertus et des crimes, toujours funeste à ceux qui l'ont provoquée. »

Cet écrit, dont la phraséologie est celle que l'on nous res-

(1) *Mémoires de madame* Roland, p. 388, édit. Baudouin.

sasse aujourd'hui tous les matins, il l'envoya au Roi, et comme il avait en lui la force d'exécuter ce que la hardiesse d'esprit de sa femme avait su concevoir, il s'obstina, trois jours après, à lire la lettre en plein conseil, à la face du Roi. Certes, M. Louis Blanc n'est que juste en trouvant belles certaines parties de cette diatribe, que madame Roland, dans sa merveilleuse facilité, avait écrite tout d'un trait. Mais, éloquence à part, c'était, dans la bouche d'un ministre, une démarche violente contre le Roi, un acte arrogant d'intimidation, une leçon et non pas un conseil. Aussi, le ministre, loin de réussir à arracher la sanction au Roi, ne fit que le révolter davantage. Louis XVI, après l'avoir écouté avec une patience admirable, lui avait dit avec le plus grand sang-froid : « Monsieur Roland, il y a trois jours que vous » m'avez envoyé votre lettre; ainsi il était inutile de la lire » au conseil, puisqu'elle devait rester un secret entre nous » deux. »

« Un secret », dit le Monarque (1). Il paraît en effet que l'original primitivement envoyé au Roi débutait par ces mots, qui en modifiaient le caractère agressif : « Sire, cette lettre restera éternellement ensevelie entre vous et moi. » Dumouriez (2) et Dumont (3) affirment ce fait, et l'on sait que ce dernier, qui trouvait que « le plus grand reproche qu'on ait pu faire à madame Roland, c'est d'avoir engagé son mari à publier la lettre confidentielle qu'il avoit écrite au Roi », ne parlait jamais de l'Égérie des Girondins qu'avec impartialité, déférence et respect. Que si la lettre fût en effet demeurée secrète et purement confidentielle, cette réserve eût été une circonstance atténuante dont on aurait à tenir compte au ministre (4); mais son obstination

(1) *Mémoires de* DUMOURIEZ, p. 274.

(2) ID., *ibid.*, p. 275.

(3) *Souvenirs sur Mirabeau*, p. 398.

(4) Il est à noter qu'à la suite du second volume des *Mémoires de madame Roland*, la reproduction de la lettre omet la première phrase, et que, dans le récit de l'incident, madame Roland ne parle pas de la lecture au Roi dans le sein du Conseil.

Une note de l'*Histoire de la Terreur* (t. I, p. 121, 122), de M. MOR-

à se faire un mérite de son audace, à la face du Roi, devant le conseil, tout à l'heure devant toute la faction des Girondins, bientôt devant l'Assemblée et tout le public, est une mauvaise action, et prouve de reste que cet homme, dans sa fierté de parvenu, se fût volontiers accommodé du rôle de

---

TIMER-TERNAUX, tendrait à établir que le fait de la promesse du secret serait inexact; voici cette note.

« Il est dit dans plusieurs Mémoires du temps, et notamment ceux de Dumouriez et d'Étienne Dumont, que la *lettre d'envoi* commençait ainsi : « Sire, cette lettre restera éternellement ensevelie entre vous « et moi. » Il n'en est rien, car en voici le texte même, copié sur l'original, que nous avons eu le bonheur de retrouver :

« SIRE,

» Pénétré, comme je le suis, du danger des circonstances, je crois devoir mettre sous les yeux de Votre Majesté l'opinion que j'avois rédigée hier pour lui être présentée; je sens tout ce qu'il y a de pénible à exprimer certaines vérités, mais le salut même de Votre Majesté autant que celui de l'État exige d'un ministre honnête homme de chercher à vous être utile, bien plus qu'à se rendre agréable. Puisse ce langage d'un cœur franc obtenir quelque attention de Votre Majesté et la porter à prendre les résolutions que sa sagesse et sa générosité reconnoitront nécessaires à son propre bonheur comme à celui de la France!

» Si cette opinion n'eût pas été rédigée, j'aurois pu lui donner une autre forme, d'après ce qui s'est passé hier au Conseil; mais j'ai cru, en y réfléchissant, qu'il convenoit de laisser voir à Votre Majesté tout ce que m'avoit fait juger l'examen des choses et la disposition des esprits.

» J'ai ouvert mon âme sans réserve, et si les maux que je pressens doivent affliger l'empire, je n'aurai point de remords d'avoir tu ce que je crois utile de dire.

» Je suis avec un profond respect,

» Sire,

» de Votre Majesté

» le très-humble et très-obéissant serviteur,

» ROLAND. »

Il est d'abord à remarquer qu'il n'est nullement, ni de près ni de loin, question, dans Dumouriez non plus que dans Dumont, de la *lettre d'envoi* de l'opinion de Roland; il n'est question que de la lettre ex-

gouverner les Tuileries. N'ayant pu y parvenir, il songeait avant toute chose à soigner sa popularité à l'encontre d'une Cour que sa femme, ne la connaissant pas, détestait de toutes les forces de son âme; et sa femme, c'est lui, plus que lui.

Nul doute que si madame Roland eût approché la Cour, elle qui avait poussé son mari à se faire anoblir, elle n'eût rectifié son jugement et montré plus d'égards pour le Roi, plus de respect d'elle-même en parlant de Marie-Antoinette.

Fille d'un petit graveur, exercée elle-même par son père à l'art du burin; nourrie, au fond de sa retraite, d'utopies, d'idées philosophiques et républicaines; ulcérée des dédains protecteurs de la petite noblesse chez qui son adolescence avait été conduite, elle s'était fait une religion des opinions régnantes. Elle rêvait l'émancipation, la régénération du genre humain, à la satisfaction des révoltes de son orgueil et de sa vanité. Elle en était venue à regarder la monarchie comme une usurpation et un obstacle. *Delenda Carthago!* Élevée, dès sa plus tendre enfance, dans l'idée de son importance personnelle, soumise néanmoins à tous les contrastes, sa petite vanité s'étudiait à se faire respecter en toute situation. Paraissant, tantôt à la messe ou à la promenade, en un costume élégant, même riche, au-dessus de son état, et qu'on aurait pu croire sortir d'une voiture; tantôt descendant, en petit fourreau de toile, au marché, avec sa mère, ou même seule, elle savait mettre une telle « politesse » et « dignité » à acheter « du persil ou de la salade », que la fruitière la traitait avec distinction et toujours la servait la première (1). Plus tard, on voit qu'elle couve l'ambition

---

primant cette opinion, telle qu'elle figure dans les Mémoires de madame Roland, et telle que nous l'avons analysée. La découverte de la *lettre d'envoi* n'implique pas *de plano* que la mention du secret ne fût point inscrite en tête de la lettre que n'a pas trouvée M. Ternaux. C'est l'original de l'opinion qu'il eût fallu retrouver. Pour nier cette mention, il faudrait accuser d'erreur Dumont, qui est si net, et de mensonge Dumouriez, qui dit avoir été témoin auriculaire, au Conseil, des paroles de Louis XVI à Roland. — Je crains que l'auteur de l'*Histoire de la Terreur* n'ait fait confusion. Nous avons donné la note en entier; qu'on décide.

(1) *Mémoires*, p. 20, édition Dauban.

littéraire, et Sainte-Beuve, dans le portrait, trop flatté d'ailleurs, qu'il a donné d'elle (1), a très-finement fait observer que les correspondances de la petite Phlipon avec les demoiselles Cannet laissent apercevoir le bout d'oreille d'auteur. Quand elle parle de son *barbouillage*, est-ce bien sérieux? « Et puis qu'importe notre façon d'écrire? dit-elle. En composant mes lettres (donc elle les compose), ai-je l'espoir qu'après ma mort elles trouveront un éditeur et prendront rang à côté de celles de madame de Sévigné? » — « Ne brûle rien », ajoute-t-elle cependant. Autant d'aveux qu'elle fait toilette pour paraître devant l'histoire.

Jamais, comme le remarque M. de Lescure, jamais femme de la première moitié du dix-huitième siècle, ni les Du Deffand, ni les Tencin, ni les Staal, ni les Lespinasse, n'ont parlé des choses de la foi, non-seulement de ses mystères importants ou de ses dogmes austères, mais de ses cérémonies les plus touchantes et de ses plus douces espérances, avec cette sécheresse impertinente et ce scepticisme tranchant. « Nature, ouvre ton sein! » dit-elle dans son testament d'adieu. Il est vrai qu'elle ajoute : « Dieu juste, reçois-moi (2)! » Elle débute par se rire de la puérile sollicitude de sa mère, qui fit tort à son bon sens « en l'envoyant au catéchisme (3). » Déjà esprit fort à neuf ans, elle emporte à la messe, pendant la semaine sainte de 1763, un Plutarque au lieu d'un Eucologe (4). Pour elle, la religion catholique, « très-peu convenable à un jugement sain, éclairé par des connaissances et soumettant les objets de sa croyance aux règles du raisonnement », n'est « très-propre qu'à occuper les sens et captiver l'imagination » (5). En un mot, le culte n'est plus pour elle qu'un spectacle; et quand l'office divin se célèbre « avec gravité, elle peut y assister encore avec intérêt, elle oublie, dit-elle, le charlatanisme des prêtres, le ridicule de leurs

(1) *Portraits de femmes*, p. 171, Didier, 1844.
Cf. l'*Histoire de la Révolution*, de Louis Blanc, t. VI, p. 152.
(2) *Mémoires de madame* Roland, p. 180, édit. Dauban.
(3) *Id.*, p. 9.
(4) *Id.*, p. 16.
(5) *Id.*, p. 33, 34.

histoires ou l'absurdité de leurs mystères. » — « Si la musique fait partie des cérémonies, ajoute-t-elle, je me trouve transportée dans un autre monde, et je sors meilleure du lieu où le peuple imbécile est venu sans réflexion *saluer un morceau de pain* (1). » Et tout cela est écrit en prison, aux portes de la mort!

« Madame Roland, dit Dumont, à tous les agréments personnels, joignoit tout le mérite du caractère et de l'esprit. Ses amis parloient d'elle avec respect. C'étoit une Romaine, une Cornélie, et si elle avoit eu des fils, ils auroient été élevés comme les Gracques... Ses Mémoires sont admirables : elle met son cœur sur sa main..... Il a manqué à son développement intellectuel une plus grande connoissance du monde, et des liaisons avec des hommes d'un jugement plus fort que le sien. Roland avoit peu d'étendue dans l'esprit. Tous ceux qui la fréquentoient ne s'élevoient pas au-dessus des préjugés vulgaires (2). »

« Ses Mémoires sont admirables », a dit Dumont; oui, en ce sens qu'ils ont été écrits d'un seul trait au pied de la guillotine, et prouvent une force d'âme prodigieuse, une extraordinaire vivacité d'esprit. Rien de plus étrange, en effet, qu'elle ait pu, en de telles conditions, revenir sur les paisibles souvenirs de son enfance et de sa jeunesse et les retracer avec agrément et fraîcheur. Mais l'écrivain, en dépit de la pitié profonde qu'inspire cette héroïne de l'échafaud, est de ces femmes qui n'ont que le charme profane et auxquelles manque le charme sacré : victime enfin qui ne fut pas martyre. Cette femme fière, sévère, courageuse, singulièrement spirituelle, n'a aucune des délicatesses, aucun des charmes de son sexe. Rien en elle de jeune, d'abandonné, de virginal. Ses récits révèlent tout d'abord le principe des erreurs politiques où elle est tombée. Tout s'explique par le choix déréglé des lectures que lui permettait une mère tendre, mais faible et peu éclairée. C'est ainsi qu'une éducation sans direction morale et religieuse, l'habitude de l'analyse et de la solitude, une incrédulité précoce et pédantesque en avaient fait une jeune

(1) *Mémoires*, p. 34, édition Dauban.
(2) *Souvenirs sur Mirabeau*, p. 394.

personne sans poésie, quoique belle; sage sans chasteté, honnête sans innocence ni pudeur. On s'étonne encore une fois de voir la prisonnière du 31 mai, qui tout à l'heure va être appelée par le bourreau, faire trêve aux horribles anxiétés de sa situation pour imiter les impuretés des Mémoires de Rousseau, pour peindre avec complaisance, avec délices, des détails peu pudiques d'une intimité par trop confiante, d'une enfance et d'une adolescence sans ingénuité, et l'on peut dire sans innocence (1). Comment cette lectrice de Plutarque à l'église définit-elle la vertu? « Ses premiers principes se fondent dans l'intérêt même de l'individu; et, ajoute-t-elle, à cet égard, il est vrai de dire que la vertu n'est qu'une justesse d'esprit appliquée aux mœurs;.... on est sage pour soi, vertueux avec autrui (2). »

Son système politique, s'il est vrai qu'elle en ait jamais eu, procède directement de ces principes de sagesse indépendante, de raison égoïste. Aussi trouverons-nous, à travers bien des étourderies, bien des imprévoyances, bien des enthousiasmes factices et des excès d'imagination, l'Égérie de la Gironde, aussi positive, aussi égoïste en politique qu'en morale. Madame Roland était avant tout une actrice dans le drame révolutionnaire auquel elle prit part (3); du reste, une révolutionnaire sans divination, sans flamme. Ni en religion, ni en morale, ni en politique, ni même en littérature, elle n'a vu *le ciel* (4). Elle pose, elle se drape, et en face même de l'échafaud, elle songe à « faire un épisode intéressant (5) », à dresser le piédestal de sa statue. Pourquoi faut-il qu'à ces derniers moments, sa fierté se soit armée contre le repentir! Elle s'écrie bien un jour : « Brillantes chimères, séductions qui m'aviez charmée, l'effrayante corruption d'une immense cité vous fait évanouir! Je dédaignois la vie, votre perte me la fait haïr, et je souhaite les

(1) *Mémoires,* édition Dauban, p. 22, 23, 24, 25 et 26, 66 et 67, 73, 181.

(2) *Id.*, p. 77.

(3) De Lescure, *Le Panthéon révolutionnaire démoli*, p. 213.

(4) Id., *ibid.*

(5) C'est un mot d'elle. Voir ses *Mémoires*.

derniers excès des forcenés (1). » Mais c'est là un cri de désespoir, ce n'est point le repentir sacré devant Dieu et devant les hommes. L'orgueil de cette conscience épouvante. Combien a raison Lacretelle quand il dit : « Quel effet n'eût-elle pas produit sur les âmes si on l'avait vue, dans ses Mémoires, s'incliner devant le Roi martyr (2) », et ajouterai-je, effacer de ses larmes les lignes indignes qu'elle a écrites sur Marie-Antoinette!

Mariée, elle commence par mettre son mari au pas, comme on dit, et une fois sûre de le gouverner, elle se fait un cercle d'amis ou plutôt d'admirateurs, qu'elle anime de son regard, qu'elle récompense de son estime. Le trait caractéristique de Roland est la vanité, elle en a vite la mesure. Elle sourit elle-même à « sa prétention de diriger et d'éclairer ce qu'il appelle les *arts utiles*, comme si un art inutile était un art. Il avait énormément écrit sur l'*art* du fabricant d'étoffes de laine, sur l'*art* du fabricant de velours, sur l'*art* du tourbier, et tous ces écrits avaient servi l'industrie à peu près autant que les livres si célèbres de Raynal avaient servi le commerce. Roland était industriel comme Voltaire avait été chimiste (3). » Madame Roland ne perd pas non plus l'occasion de sourire à la belle idée qui saisit un jour son mari de proposer en 1787, à l'Académie de Lyon dont il est membre, de faire profiter les vivants des corps morts dont on était embarrassé, *en en faisant de l'huile*. Est-ce de l'huile à manger? En 1788, il proposait à l'Académie de Villefranche de mettre au concours un discours sur la question de savoir s'*il ne conviendrait pas au bien public d'établir, comme jadis en Égypte, des tribunaux pour juger les morts* (4).

Tel était le mari que Manon Phlipon s'était donné, et au moyen duquel elle prétendait parvenir à prendre sa revanche de l'ancienne société et régenter la nouvelle. Du reste, homme dogmatique, laborieux, à la fois enthousiaste et

---

(1) *Mémoires*, édit. Dauban, p. 211.

(2) Charles Lacretelle, *Histoire de France*, t. II, p. 277.

(3) Granier de Cassagnac, *les Girondins*, t. I, p. 199.

(4) C'est l'abbé Guillon qui a conservé le souvenir des deux projets de ce rêveur ; voir *Mémoires*, t. I, p. 58, 59.

positif, il fut ministre, et malgré tous les efforts qu'elle fait pour se défendre d'avoir été, sous le nom de son mari, le vrai ministre de l'Intérieur, elle a soin de faire que le lecteur ne soit point dupe de sa réserve et de sa modestie. Quand elle assure qu'elle ne se mêla de rien, elle ne manque pas de prouver qu'elle se mêla de tout. « On causoit d'affaires devant moi, dit-elle, parce que je n'avois ni la manie de m'en mêler, ni d'entourage qui inspirât de la défiance. » Oui; mais, seule avec son mari, elle tenait la plume, faisait ses lettres, ses mémoires, ses circulaires, ses instructions, tout ce qu'il y avait d'important et qui devait être public. « Mon mari n'avoit rien à perdre en passant par mes mains. Je peignois mieux qu'il n'auroit dit ce qu'il avoit exécuté ou pouvoit promettre de faire. Roland, sans moi, n'eût pas été moins bon administrateur; avec moi, il a produit plus de sensation, parce que je mettois dans ses écrits ce mélange de force et de douceur, d'autorité de la raison et de charme du sentiment qui n'appartiennent peut-être qu'à une femme sensible, douée d'une tête saine. Je faisois avec délices ces morceaux que je jugeois devoir être utiles, et j'y trouvois plus de plaisir que si j'en eusse été connue pour l'auteur (1). » Et l'austère bonhomme s'admirait lui-même dans ces belles phrases qu'il croyait les échos de son propre génie, alors que sa femme lui avait épargné la peine d'écrire, même de penser.

Madame Roland l'avoue elle-même : « Il finissoit souvent, dit-elle, par se persuader que véritablement il avoit été dans une bonne veine, lorsqu'il avoit écrit tel passage qui sortait de ma plume (2). »

Et c'est peut-être par admiration pour les beautés de sa lettre au Roi qu'il avait cédé à la démangeaison de la lire en plein conseil, après avoir promis de la laisser secrète.

Ce fut après la scène de cette grande lettre de Roland que Dumouriez dit à Gensonné que ses confrères commençaient à devenir une faction trop ambitieuse, et que la pétulance de Guadet, la légèreté de Brissot, la noirceur de Condorcet,

---

(1) *Mémoires*, p. 357.
(2) *Ibid.*, p. 135.

ne pouvaient manquer de les perdre un jour. Le jugement était rude et sévère; mais Dumouriez, impatient du joug, voyait dans chacun des Girondins une ambition dominatrice qui gênait la sienne. De ce moment, la Gironde ne garda plus aucun ménagement ni avec lui ni avec le Roi.

DCCXCI

I

LOUIS XVI A DUMOURIEZ (1).

Il verra les ministres le lendemain. — Si l'on veut l'effrayer par des dangers, il ne les craint pas.

Ce 13 juin 1792, au soir.

Je verrai, Monsieur, les ministres à dix heures, demain. Si c'est par des dangers pour moi qu'on veut m'effrayer, je ne les crains point personnellement. Venez un quart d'heure, je serai bien aise de vous parler avant les autres.

LOUIS.

Au dos : *A Mr du Mourier.*

II

LOUIS XVI A DUMOURIEZ (2).

Servan a rapporté au Roi le décret des vingt mille hommes. — Louis l'a reçu avec une froideur qui a dû lui présager son renvoi. — Ne rien retarder pour cela.

13 juin 1792.

Je reçois votre lettre, Monsieur. J'ai vu, depuis que

---

(1) Archives nationales de France.

Je possède une copie de ce billet et des deux suivants, transcrits, de la main du Roi, sur une même feuille.

(2) Archives nationales de France.

je ne vous ai vu, M. Servan. Il m'a rapporté le décret des 20 mille hommes, disant qu'on ne vouloit y rien changer. Je l'ai reçu d'une manière extrêmement froide et sèche qui peut bien peut (*sic*) lui faire prononcer ce que je compte faire sur lui. Ainsi, il ne faut rien retarder pour lui : il faut que cela [soit] fait dans la soirée. J'aurai le temps de préparer les lettres que vous me demandez pour les autres. Je pense bien que pour eux il faut que cela soit fini demain pour les autres.

LOUIS.

Au dos : *A Mr du Mourier.*

III

LOUIS XVI A DUMOURIEZ (1).

Le ministre Servan. — Répugnance du Roi pour la personne de M. de Maulde. — Cependant, par égard pour la proposition de Dumouriez, il le fait ambassadeur. — M. de Chambonas et M. de Naillac.

13 juin 1792.

J'attendois de vos nouvelles ce soir, Monsieur, pour me rendre compte de Mr Servan, et de ce que vous aura répondu Mr Roussières. J'ai vu, dans un projet de lettre à l'Assemblée nationale que vous aviez mis le nom de Mr de Maulde. Vous avez vu, ce matin, la répugnance que j'y avois; et je serai toujours trop franc avec vous pour vous dire qu'il me convient à présent. Je sais, à n'en pouvoir douter, qu'à Versailles il étoit un des plus chauds Jacobins, et, lors de mon départ, l'année dernière, s'est fort mal conduit. Cela

(1) Archives nationales de France.

ne m'a pas empêché, sur votre proposition, de l'envoyer dans une ambassade, parce que j'y serai à portée de le juger; et par sa conduite ultérieure, il peut effacer le souvenir de sa précédente conduite. Mais il faut du temps pour cela. On a parlé plusieurs fois de M. de Chambonas; je le connois peu : je sais qu'il passe pour patriote. Sinon, vous pouvez en revenir à votre arrangement et à M. de Naillac. Venez demain matin à 9 heures pour terminer les deux autres.

LOUIS.

Au dos : *A M. du Mourier.*

Le lendemain matin de la séance du Conseil où Roland s'était obstiné à lire sa lettre, Dumouriez avait trouvé le Roi dans sa chambre avec la Reine, qui lui dit tout d'abord : « Croyez-vous, Monsieur, que le Roi doive supporter plus longtemps les menaces et les insolences de Roland, et les fourberies de Servan et de Clavière? — Non, Madame; j'en suis indigné; j'admire la patience du Roi, et j'ose le supplier de changer entièrement son ministère et de le remplacer par des hommes qui ne soient censés d'aucun parti. » Mais telles n'étaient point les intentions du Roi : il voulait que Dumouriez restât, ainsi que Lacoste et le bonhomme Duranton. « Rendez-moi le service, s'écria-t-il, de me débarrasser de ces trois factieux insolents, car ma patience est à bout (1). »

« Chose difficile et dangereuse », répliqua Dumouriez, et cependant il s'engageait à l'accomplir et à affronter les rancunes et les violences de son ancien parti, pourvu que le Roi voulût bien se faire franchement le Roi de la révolution, et accepter des conditions qu'il se permettrait de poser. Faisant d'abord ressortir l'impopularité flagrante où lui et ses collègues destinés à rester, surtout lui, allaient tomber, il démontra leur impuissance, regardés qu'ils étaient tous trois

(1) *Mémoires de* DUMOURIEZ, t. II, p. 275.

désormais comme des aristocrates et des conspirateurs contre les libertés publiques par le renvoi de ministres patriotes; ils ne pouvaient plus se présenter qu'avec la sanction des deux décrets, pour être possibles devant l'Assemblée. Là-dessus, le Roi et la Reine se récrièrent sur la dureté de telles conditions, qui amèneraient dans Paris vingt mille « gredins » (c'est le mot même de la Reine) qui mettraient la ville en péril; ils se récrièrent également sur l'indignité de conduite qu'on prétendait légaliser contre le Clergé. Dumouriez tint bon et se retirait, quand la Reine le rappela. Enfin, après des éclats de colère du Roi, après bien des paroles échangées sur les dangers auxquels allait être livrée la Famille royale, après bien des hésitations, Louis XVI était déterminé à accepter le décret sur le camp de vingt mille hommes, si Dumouriez passait au ministère de la Guerre et garantissait au Roi la translation du camp à Soissons. Dumouriez s'y engagea et promit de mettre à la tête de ces troupes des officiers de choix, sous les ordres d'un général de caractère vigoureux. Mais, en dépit même de l'opinion de la Reine, qui s'était ralliée à Dumouriez pour lui arracher l'acceptation de l'autre décret touchant le Clergé, le Roi s'y refusa d'abord avec une fermeté qu'il paraissait impossible d'entamer. A la fin, il sembla convaincu. Dumouriez crut du moins avoir son assentiment.

Le soir même, il y eut conseil. Les trois ministres dissidents, plus aigres que jamais, pressèrent à l'envi et avec dureté le Roi d'accorder ou de refuser sa sanction aux deux décrets, déclarant que, dans ce dernier cas, ils donneraient leur démission, qui était toute prête. Le Conseil fut court : le Roi le rompit avec humeur et dignité. Le sort en était jeté : Louis XVI écrivit sur-le-champ à Dumouriez de lui proposer trois ministres.

Le lendemain 13, au matin, Servan, Roland et Clavière, le premier, ministre de la Guerre; le second, de l'Intérieur; le troisième, des Finances, avaient reçu leur démission. Mourgues, de Montpellier, protestant, bon citoyen, publiciste habile, plein d'esprit et de connaissances, et qui avait été préposé aux grands travaux de Cherbourg, où il avait connu Dumouriez, recevait, sur sa recommandation, le porte-

feuille de l'Intérieur; Emmanuel de Maulde, ancien jacobin modéré, avait été proposé pour le ministère des Affaires étrangères, *ex æquo* avec Sémonville et Naillac, ministre à la cour de Deux-Ponts; le Roi avait agréé Naillac. Mourgues devait remplir l'intérim des Finances, et Dumouriez celui des Affaires étrangères, en attendant l'arrivée de M. de Naillac, à qui un courrier avait été expédié.

A cette modification du cabinet, les ministres factieux coururent porter leur fureur à l'Assemblée et aux Jacobins, pour la faire partager et provoquer en leur faveur le grand triomphe. Roland lut à l'Assemblée sa lettre, qui eut les honneurs de la séance et fut couverte d'acclamations. L'Assemblée décréta que les trois ministres renvoyés emportaient les regrets de la nation. Elle décréta en même temps l'impression de la remontrance humiliante pour la Cour, et l'envoi dans les quatre-vingt-trois départements.

Mais la scène allait bientôt changer pour Dumouriez.

DCCXCII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES (1).

Départ de...? — Modifications ministérielles. — Lettre de Roland au Roi. — Le député Gouvion est mort; tout le monde le pleure. — L'armée de M. de La Fayette a été battue.

Ce 14 juin 1792.

A l'imitation de Didon, je vous dirai : Elle est partie ! mon cœur, avec tous les enfants, la pauvre petite! Elle a été bien gentille, bien naturelle, bien bonne, bien franche avec moi les derniers jours. Aussi, comme des bêtes nous avons toutes les deux piaulé, mais c'est de ces larmes qui ne font point de mal. Depuis que je ne t'ai écrit, il s'est passé des événements politiques ,

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Castéja.

mais point de mouvement populaire. Mrs Servan, Clavière et Roland ont été renvoyés. Mrs Naillac et Mourgues sont nommés. Le troisième ne l'est pas encore. Le premier passe aux Affaires étrangères. Dumouriez passe à la Guerre; le second est ministre de l'Intérieur. Roland a fait part à l'Assemblée de son départ en lui envoyant une lettre qu'il a écrite au Roi il y a deux jours, où il fait entendre que c'est la faute du Roi si tout va mal; que d'anciens préjugés en sont cause : le désir de conserver ses priviléges; enfin tu la verras dans les journaux. En même temps, on a appris la mort de M. de Gouvion, lequel M. de Gouvion tu n'as pas connu, mais que, depuis trois ans, nous avions beaucoup vu. L'armée le pleure; les patriotes le pleurent, M. de La Fayette le pleure, l'Assemblée le pleure et honorera sa mémoire. On dit que ce dernier a été battu; c'est ce que nous saurons dans peu. Cela seroit bien malheureux, car c'étoit de toutes nos armées la mieux disciplinée.

Adieu, ma Bombe, je n'ai plus rien à te dire qui en vaille la peine. Ta mère est à son couvent jusqu'à demain, et s'y repose. Je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

« Si vous nous envoyez la guerre, nous vous enverrons la liberté », avait dit, à l'adresse des souverains, l'Assemblée, s'imaginant déjà fonder la liberté universelle sur les débris des trônes et la défaite de l'Europe. On s'était préparé à réaliser cette menace.

Trois grands commandements se partageaient, depuis la fin de 1791, notre vaste frontière, à partir de Dunkerque jusqu'à Huningue. Sur la gauche, de Dunkerque à Philip-

peville, s'étendait l'*armée du Nord* ou *de Flandres*, commandée par le maréchal de Rochambeau (1). L'*armée de la Meuse* ou *du Centre*, sous les ordres de La Fayette, couvrait la ligne de Philippeville jusqu'à Weissembourg. Dumouriez avait, par trois lettres, assuré ce général que les dispositions arrêtées par Narbonne à son égard seraient maintenues, et que ce serait lui qui porterait le coup le plus important. A cet effet, il avait renforcé son armée d'une division de celle du Nord. L'*armée du Rhin*, commandée par le maréchal Luckner et dont la tête de colonne était à Strasbourg, protégeait les départements du Haut et du Bas-Rhin, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, des Vosges et de la Meurthe. La création d'une quatrième armée, celle *du Midi*, destinée surtout à surveiller la frontière des Alpes, avait été arrêtée le 13 avril, et placée sous les ordres du général de Montesquiou. Elle ne fut pas tout d'abord au complet. L'effectif des troupes régulières, qui allaient bientôt recevoir le nom d'*armée de ligne*, comportait, au complet de guerre, deux cent cinq mille hommes; il n'était alors que de cent soixante-dix-huit mille, sur lesquels quatre-vingt-dix mille six cents seulement étaient répartis entre les quatre armées actives (2).

---

(1) J. B. Donatien de Vimeur, comte de Rochambeau, né à Vendôme, en 1725, était entré au service en 1742. Il débuta dans la campagne de 1744, sous les ordres du maréchal de Coigny. Colonel en 1747, maréchal de camp en 1771, lieutenant général en 1780, il partit pour l'Amérique et aida Washington et La Fayette à faire capituler Cornwallis à York-Town, en 1782. De retour en France, il reçut avec le cordon bleu le commandement de la Picardie et de l'Artois, devint maréchal de France et commandant en chef de l'armée du Nord, en 1791, et se démit de son commandement en 92. Condamné à mort sous la Terreur, nous avons dit, dans notre tome IV, p. 307, comment il fut sauvé. Il mourut en 1807.

(2) Plusieurs auteurs ont dit que l'armée du Nord était forte d'environ quarante mille hommes de pied et huit mille chevaux; que celle du Centre se composait de quarante-cinq mille fantassins et de sept mille chevaux. M. Camille Rousset, le conservateur des archives historiques du ministère de la Guerre, ne donne que vingt-trois mille quarante-neuf hommes de ligne, les garnisons déduites, à l'armée du

Le 9 janvier 1792, le chef d'état-major de l'armée du Rhin, le maréchal de camp Victor de Broglie, envoyait au ministre de la Guerre un rapport des plus optimistes et des plus confiants sur la bonne tenue des troupes, qui n'en devaient pas moins plus tard commettre bien des actes de turbulence et d'insubordination, comme celles des autres armées (1). Mais ce n'était point ce corps qui devait entrer le premier en campagne.

Quels ordres allait-on donner à ces troupes? Rochambeau était d'avis de rester sur la défensive. Dumouriez, au contraire, bien que ministre des Affaires étrangères depuis le 17 mars, Dumouriez, qui avait conçu le plan de défense, et en avait longtemps médité les moyens d'exécution, était d'opinion qu'on devait profiter de l'avantage d'être prêts les premiers. Une mission récente, dont il avait été chargé dans les Pays-Bas autrichiens, lui avait donné l'occasion d'observer de près l'état des esprits en cette contrée. Si, d'une part, une invasion française eût infailliblement rencontré l'appui des *vonckistes* (2), qui n'étaient qu'une minorité, l'on ne pouvait pas s'attendre à une pareille sympathie de la part des *statistes*, beaucoup plus forts en nombre et non moins fermes dans leurs opinions. Il n'était pas probable, en effet, que ce parti, tout hostile qu'il fût à l'Autriche, poussât envers elle l'éloignement jusqu'à faire le sacrifice de ses an-

---

Nord; à l'armée du Centre, que vingt-trois mille deux cent vingt-sept; à l'armée du Rhin, vingt mille neuf cent quarante-trois; à celle du Midi, vingt-trois mille trois cent quatre-vingts. Or, M. Rousset est à la source des renseignements les plus exacts (Voyez *les Volontaires*, 1791-1794, p. 66.) La force auxiliaire apportée aux troupes régulières de ligne par les volontaires nationaux n'ajoutait pas d'abord un contingent bien considérable et surtout bien efficace. Les Parisiens dominaient, la plupart chétifs et hors d'état de supporter les fatigues d'une campagne; en outre, garnements d'une turbulence et d'une exigence extrêmes, voulant du pain blanc; l'autre pain ne leur était donné, disaient-ils, que pour les envoyer à l'hôpital. C'était, comme le fait observer M. C. Rousset, le prélude du fameux cri : « Nous sommes trahis! »

(1) Camille Rousset, *loco citato*.

(2) Voir tome III du présent ouvrage, p. 240, la distinction qui s'était faite, dans les Pays-Bas autrichiens, en *statistes* et en *vonckistes*.

tiques coutumes, de ses convictions religieuses, et embrasser les principes de la révolution de France. Dumouriez espérait néanmoins pouvoir trouver des auxiliaires dans les patriotes brabançons des deux partis, grâce à leur désir passionné d'affranchissement. Des agents secrets avaient été envoyés pour travailler les esprits dans les intérêts de la France. Parmi eux figurait l'orateur populaire des faubourgs, le marquis de Saint-Huruge, depuis agent de Danton, et qui prit part aux insurrections du 20 juin et du 10 août. Dumouriez fit prévaloir son avis.

C'était l'armée du Centre, campée non loin de Metz, qui avait charge d'ouvrir la campagne par l'invasion de la Belgique, que l'Autriche n'avait pas eu le temps de couvrir; La Fayette devait marcher sur la ville de Namur, alors dépourvue de garnison, et, s'il était favorisé de la fortune, pousser avec trente-cinq mille hommes jusque sur Liége ou Bruxelles. Trois colonnes, détachées de l'armée de Rochambeau, étaient appelées à seconder le mouvement et à masquer le véritable plan d'attaque de La Fayette. L'une, forte de dix mille hommes, avait à sa tête un assez médiocre militaire, le lieutenant général duc de Biron, si connu par ses audacieuses élégances, sous le nom de duc de Lausun, et se portait de Valenciennes sur Mons. Une autre, composée de trois mille hommes, marchait de Lille sur Tournay, sous les ordres du maréchal de camp Théobald, comte de Dillon. La troisième enfin, de quinze cents hommes seulement, commandée par le général Carle, opérait sur Furnes. Peut-être, en même temps que l'on comptait un peu sur la connivence des patriotes du Brabant, à l'entrée dans les terres belgiques, fondait-on quelque espoir sur la défection des régiments uniquement composés de Belges, que commandait le beau-frère de Marie-Antoinette, le duc de Saxe-Teschen. Mais toutes ces belles combinaisons devaient être cruellement déçues.

Les trois colonnes touchaient au point du combat, et La Fayette, averti trop tard, se hâtait à marches forcées, cinquante lieues en quelques jours, à travers des chemins presque impraticables, pour ne pas manquer le concert dans l'attaque. Enfin, par Stenay, Sedan, Mézières et Givet, il s'approchait de Namur, alors que Théobald Dillon sortait de

Lille à la tête de ses trois mille hommes, dont un tiers à cheval. A peine a-t-il dépassé la frontière de Tournay, le 28 avril, que tout à coup voilà que ses troupes, saisies d'une terreur panique, à la première vue d'un parti de neuf cents ennemis, se débandent avec furie, criant de toute part : « *Nous sommes coupés! Nous sommes trahis! Sauve qui peut!* » Aussitôt la cavalerie tourne bride, passe sur le corps de l'infanterie et s'enfuit jusqu'à Lille, laissant au pouvoir de l'ennemi canons, chariots, équipages, entraînant avec elle le comte de Dillon, qu'elle massacre à Lille, dans une grange, avec un officier du génie nommé Berthois (1). Les corps sont pendus, et la canaille de Lille se joint à cette féroce et lâche soldatesque pour commettre d'affreux excès, criant que tous les officiers sont des aristocrates (2).

De son côté, Biron s'emparait également, le 28 avril, de Quiévrain et parvenait à Mons. Là, il se trouve en face de vieux régiments autrichiens commandés par un homme de vigueur, le général Beaulieu. La ferme attitude des Impériaux, fortement retranchés, impose au général français, qui n'avait que des recrues mal exercées. Il s'arrête, et sur la nouvelle des malheurs de Dillon, il ordonne la retraite, le lendemain 29 au matin. Mais la même terreur emporte ses troupes; deux régiments de dragons, sans même se voir en présence de l'ennemi, donnent l'exemple de la fuite, et une charge de uhlans vient mettre le comble au désordre des Français, qui

---

(1) Théobald, comte de Dillon, était né à Dublin en 1745. D'abord colonel au service de la France, puis brigadier d'infanterie en 1790, il fut maréchal de camp deux ans après. La Convention lui décerna les honneurs du Panthéon.

Il était parent d'Arthur, comte de Dillon, né, en 1750, en Irlande. Celui-ci passa avec le régiment de son nom aux Antilles en 1777, fut nommé gouverneur de Saint-Christophe, puis de Tabago, fit partie des États généraux en 1789, où il se montra favorable à la Révolution. En 1792, il combattit avec avantage les Prussiens en Champagne et dans l'Argonne, protesta contre la déchéance de Louis XVI après le 10 août. Il essaya de sauver les Dantonistes, quand ils furent mis en jugement, et fut envoyé au supplice par le tribunal révolutionnaire, en 1794.

(2) *Mémoires de* DUMOURIEZ, t. II, p. 236.

crient à la trahison, abandonnant à l'ennemi effets de campement, bagages, et cinq canons. Camp de Quiévrain, équipages de Biron, caisse militaire, tout est pillé par les uhlans. Biron, Rochambeau fils, Levasseur, aide de camp de Dumouriez, quelques autres officiers encore, se jettent en vain au-devant des fuyards et tentent de les rallier. Pour toute réponse, on tire sur eux. Toute l'armée se débande; on massacre chefs et prisonniers, et l'on arrive dans le plus affreux désordre à Valenciennes, où l'on parle d'assassiner Rochambeau et ses officiers généraux. C'est à la fermeté des magistrats de cette ville que le général Biron dut d'avoir été soustrait à la rage des fuyards. Ainsi le début de cette grande campagne, que devaient illustrer de si glorieux succès, s'était signalé par un des désastres les plus déshonorants pour l'armée française (1). Trois cents hommes avaient péri dans cette double déroute sans combat.

La Fayette, instruit à Bouvines de ces tristes événements, cessa tout mouvement offensif, et voyant que le but de l'invasion était manqué, il se replia vers ses anciens quartiers, sans avoir personnellement subi aucun échec; il avait au contraire obtenu, le 11 juin, un léger avantage sous Maubeuge, et c'est dans le combat qui s'y était livré qu'un homme de bien, le député Gouvion, désespéré des malheurs de la patrie, révolté de la discussion qui avait eu lieu à l'Assemblée, quand les assassins de Nancy, relevés du bagne, avaient eu les honneurs de la séance, avait été volontairement chercher la mort. Un boulet de canon l'avait enlevé.

Quelle cause pouvait-on assigner à l'étrange vertige de nos soldats? Était-ce fatale terreur du premier feu? Était-ce réelle défiance envers leurs chefs choisis parmi les amis de la royauté, parmi les Feuillants? ou plutôt lâcheté de malveillants et de traîtres criant eux-mêmes à la trahison, comme le pense Dumouriez, qui ne voit en tout cela qu'un coup monté? C'étaient peut-être à la fois toutes ces causes. Toujours est-il que les partis se renvoyèrent les uns aux autres le reproche de trahison, tant il est vrai, comme on l'a remarqué, qu'ils mettent toujours les hommes à la place

(1) *Mémoires de* Dumouriez, t. II, p. 235.

des circonstances, afin de s'en prendre à quelqu'un des maux qui leur arrivent (1).

Que pensa l'étranger d'un tel affaissement au début de la campagne? Il se méprit complétement sur les ressources et la force de la Révolution armée. Berlin et Vienne ne virent plus en nos troupes qu'un vil ramas de recrues indisciplinées, indisciplinables. Le duc de Brunswick lui-même, malgré sa réputation de sagesse, passa de l'excès du respect à celui du dédain; et à une revue de l'armée prussienne, qui eut lieu peu de temps après à Magdebourg, Bischoffswerder dit à quelques officiers de marque : « Messieurs, n'achetez pas trop de chevaux : la comédie ne durera pas. Les fumées de la liberté se dissipent déjà à Paris. L'armée des avocats sera bientôt anéantie en Belgique, et nous serons de retour dans nos foyers en automne (2). »

Quant à Paris, à la nouvelle du désastre, il jeta une immense clameur d'indignation et d'effroi. On n'entendait partout que le cri de trahison. Alors on en vint à voir jour dans la désorganisation de l'armée, et l'on s'en prit aux ministres; on se récria contre la division des commandements, contre l'invasion des monarchistes. Que devenir avec une armée sans discipline, qui tuait ou menaçait de tuer ses généraux et massacrait ses prisonniers? Vaublanc affirme, dans ses Mémoires, que si un chef se fût alors présenté, la bourgeoisie, dans son émoi, se fût ralliée à lui spontanément pour rétablir l'autorité royale.

De son côté, Rochambeau, mécontent du *décousu* des mesures qui lui avaient été prescrites de la manière la plus absolue, donna sa démission. Depuis ce moment, notre armée reprit la défensive. Au lieu de quatre commandements généraux, il n'en resta plus que trois, dont l'un, confié à La Fayette, s'étendait de la mer à Longwy, et dont le second, de la Moselle au Jura, appartint au généralissime, remplaçant, depuis le 7 mai, Rochambeau, le vieux maréchal Luckner, qui, disait le comte de Narbonne, « avait le cœur plus

---

(1) Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. II, p. 79.

(2) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 371; *Histoire de la Révolution*, par Louis Blanc, t. VI, p. 365, 366.

français que l'accent ». Le maréchal était remplacé à l'armée du Rhin par le lieutenant général de Lamorlière.

La Fayette mit la gauche de son armée sous les ordres du comte Arthur de Dillon, et se relia par sa gauche à Luckner, qui eut Biron pour lieutenant. C'est dans cet état qu'on attendit les coalisés (1).

Luckner, qu'enivrait volontiers l'odeur de la poudre autant que celle du vin, et qui ne pouvait rester inactif, demandait des renforts, et se déclarait prêt à l'attaque. Servan lui répondit de marcher. Il enlevait Menin le 19 juin, et le lendemain Ypres et Courtray. Madame Roland fait un portrait ridicule de ce baron de Luckner (2). Ce n'était pas, à vrai dire, un Adonis ni un beau causeur. Il ne manquait ni de bravoure ni de sentiments patriotiques; mais, à tout prendre, ses talents si vantés n'avaient point dépassé ceux d'un hardi partisan habile à une charge de cavalerie. Grand hâbleur à tout pourfendre, il s'était vanté de chasser devant lui l'ennemi comme la poussière, d'enlever Mayence, d'aller droit à Vienne en un coup de main, et de forcer l'Empereur d'accepter la constitution. En résumé, sa tête n'avait rien d'un général, encore moins d'un esprit politique.

DCCXCIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT (3).

On a encore une fois changé de ministres. — Le Roi s'est refusé à sanctionner le décret des vingt mille hommes. — Détails sur la mort de Gouvion.

17 juin 1792.

Je ne puis te dissimuler, ma chère Rage, que plus je vais, moins je suis d'avis que vous suiviez votre

---

(1) Mignet, t. I, p. 251, 252.

(2) Voir sur ce général notre tome III, p. 307.

(3) Papiers de famille de M. le marquis de Raigecourt.

idée, même dans cet instant; je trouve que cela seroit imprudent et déplacé : crois-moi, il faut encore de la patience. La duchesse de Duras a dû vous parler sur le même ton : ainsi vous voyez que ce n'est pas fantaisie de ma part.

Nous avons encore une fois changé de ministres. Hier, M. de Chambonas a pris les Affaires étrangères; M. de Lajard, la Guerre; M. Lacoste reste; les autres sont encore *in petto*. Ceux qui sont partis vouloient la sanction sur le décret des vingt mille hommes. Comme le Roi ne s'est pas soucié d'allumer la guerre civile, il a mieux aimé accepter leur démission : la garde nationale en paroît contente; une grande partie craignoit ces vingt mille hommes, et espère à présent le *veto*. Je ne t'ai pas écrit depuis la mort de Gouvion (1). T'en souviens-tu? On dit qu'il a expiré en disant ; *Grand Dieu! pardonnez-moi tous les crimes que j'ai commis!* J'espère que Dieu lui aura fait miséricorde. La mort de son frère et la fête de Châteauvieux lui avoient procuré une peine si profonde, qu'il y a à parier qu'il aura fait de grandes réflexions. Dis-lui quelques *De profundis*.

Adieu, mon cœur, je vous embrasse et vous aime.

On a vu précédemment que Dumouriez était passé au ministère de la Guerre. Prenant au sérieux sa position nouvelle, il s'était multiplié pendant le peu de jours qu'il en exerça les fonctions. Dès la première nuit, il rédigea à la hâte un mémoire sur son département, pour le lire le lendemain à

(1) M. de Gouvion avait été tué, comme nous l'avons dit tout à l'heure, le 11 juin, dans le combat sous Maubeuge.

l'Assemblée. Là, on était encore sous la première impression de la lecture de la fameuse lettre de Roland rédigée par sa femme, quand tout à coup voici venir Dumouriez qui, d'un front calme, monte à la tribune, commence par annoncer la mort glorieuse de M. de Gouvion dont il envie le sort, puis il lit son travail au milieu du plus violent orage. Passant en revue l'état des troupes, il reprochait aux législateurs d'avoir voté en quinze jours la levée de deux cent quarante mille hommes, sans songer aux voies et moyens. Pour procéder sagement, leur disait-il, il ne fallait jamais faire une nouvelle levée avant d'avoir complété les anciens cadres. C'était d'un bout à l'autre une énumération critique des torts de Servan. En vain les murmures essayent d'étouffer sa voix, la fermeté de son attitude et de son regard impose aux furieux. Il avait commencé et il terminait son mémoire par des conseils sur les factions, sur les égards dus aux ministres qui supportent le poids des affaires. Tout cela était mal pris : il s'y attendait (1). « L'entendez-vous? s'écrie d'une voix de tonnerre Guadet son ennemi. Il se croit déjà si sûr de la puissance, qu'il s'avise de nous donner des conseils! — Eh! pourquoi pas? » répond tranquillement Dumouriez, en se tournant du côté de la Montagne. « Quand vous avez demandé la guerre, lui crient Lacuée et Paganel, vous deviez savoir si nous étions en état de la faire. Vous êtes donc ou un traître ou un calomniateur (2). » Alors on le menace de le traduire devant la haute cour. Toujours calme, Dumouriez roule son mémoire et fait mine de le mettre dans sa poche. « Tenez, s'écrie-t-on de la gauche, le voilà qui veut s'enfuir avec une pièce qui servirait à le confondre! » Alors, il prend une plume, signe son travail, le dépose sur le bureau, et se retire au petit pas avec fierté, en traversant la foule de ses ennemis et les couvrant d'un regard hautain et assuré. Pas une huée, pas une parole, pas un cri. Sur-le-champ les tribunes se dégarnissent, et le public se précipite à sa rencontre pour contempler ses traits. « Ils voudraient bien vous envoyer à Orléans », lui dirent trois ou quatre députés sortis

(1) *Mémoires de* Dumouriez, t. II, p. 283 et suivantes.
(2) Voir le récit de la séance au *Moniteur*.

avec lui. — « Tant mieux, répond-il, j'y prendrais des bains et du petit lait, et je me reposerais (1). »

Les Girondins étaient déconcertés, et l'on avait voté l'impression de son rapport, ce dont il s'applaudit. Mais dès ce jour, il avait senti profondément l'inextricable difficulté de gouverner avec la révolution, si le Roi ne sanctionnait pas définitivement les deux décrets. Les quatre ministres supplièrent le Roi de tenir sa parole, avant que les factieux eussent le temps de monter l'esprit du peuple. Le Roi remit encore au lendemain, mais après s'être formellement engagé à sanctionner le décret des vingt mille hommes.

Le jour suivant, le conseil s'ouvrait; un sombre voile couvrait le front du Roi; on voyait qu'une longue préoccupation lui avait ôté le sommeil : il déclarait définitivement son refus de donner sa sanction aux deux décrets. Tant de tergiversations et de luttes renouvelées confirmèrent Dumouriez dans la pensée de se retirer. Il voyait bien que le renvoi des trois ministres girondins avait tourné contre lui tout ce que la France possédait de forces révolutionnaires. Le double insuccès de son plan de campagne et de son audacieux essai de tenir tête à la tempête lui était amèrement reproché. Mal vu des Girondins, il était mal encore avec les généraux Luckner et La Fayette, qui croyaient avoir à se plaindre de lui. Ce dernier particulièrement l'avait en aversion. Les feuilles girondines l'attaquaient avec violence sur les six millions de ses dépenses secrètes qu'il s'était alloués et lui en demandaient perfidement un compte public, quand il n'en devait répondre que devant le Roi, et il l'avait fait avec fidélité. La Cour ne lui reconnaissait qu'un seul service rendu, celui d'avoir renvoyé les ministres factieux. Il supplia le Roi de lui donner un successeur qui le pût remplacer dans vingt-quatre heures, vu l'urgence des affaires du ministère de la Guerre. Ce n'est pas qu'il se sentit inégal aux luttes à soutenir dans les circonstances; il les appréciait et les eût affrontées, mais le dégoût l'avait pris au cœur. Le Roi ne se rendit pas sur-le-champ à son désir, et lui annonça qu'il avait à le charger de contre-signer et de porter à l'Assemblée une

(1) *Mémoires de* Dumouriez, t. II, p. 293, 294.

lettre par laquelle il signifierait son *veto* contre les deux décrets. Dumouriez était stupéfié.

Le Roi s'entendait déjà en secret, pour la composition d'un cabinet nouveau, avec les Feuillants, dont il s'était autrefois servi, qu'il avait lui-même travaillé à affaiblir en favorisant, à leurs dépens, la nomination de Pétion à la mairie, et dans lesquels il ne devait pas avoir une grande confiance.

Toujours flottant, incertain, oscillant, il n'avait jamais su s'en tenir aux ministres qu'il avait choisis. En 1787, il tourne le dos à Calonne deux jours après lui avoir sacrifié son rival Miromesnil. Il se détache avec autant d'indifférence de Turgot, en 1776, qu'il se détachera, en 1792, de Narbonne-Lara, les seuls ministres peut-être qui eussent pu le sauver. Il gagne Mirabeau, ne tient nul compte de ses avis, et porte sa confiance à d'autres conseillers.

Du moins, au milieu de ses anciens ministres, il se sentait encore chez soi, il régnait encore sur des hommes de l'ancienne société. Du comte de Maurepas, la tradition du règne précédent, au baron de Breteuil et au comte de Vergennes, de Vergennes aux comtes de Montmorin Saint-Hérem et de Narbonne, aux marquis Bertrand de Moleville et Amelot de Chaillou, la transition était insensible. C'étaient tous gens de la vieille roche, plus ou moins ses anciens familiers. Avec eux la révolution n'était que dans la rue, elle n'était pas venue s'asseoir encore, en face de lui, comme le dit M. Quinet, à la table du Conseil. Que s'il avait appelé Turgot, c'était un économiste en renom, un intendant illustre, monté par son génie, malheureusement descendu pour sa vertu. S'il avait subi Necker, son ministre le plus désintéressé, c'est que sa renommée se rattachait encore par quelques liens à l'ancien régime (1). Mais, à l'époque où nous sommes, Louis est tellement éloigné de la sphère sociale et des pensées de ses ministres, que soudain, à leur entrée, la défiance, même l'effroi, viennent se joindre, en son esprit, à l'instabilité. C'est une invasion, c'est l'émeute, un démenti des choses et des hommes, la révolution armée

(1) Edgar QUINET, *La Révolution*, t. I, p. 312-313.

contre sa couronne; c'est la Constitution incarnée, dont la pensée seule est pour lui comme un attentat. Roland, Clavière, Servan, Dumouriez lui-même, gens nouveaux, sans naissance comme sans gloire, sont pour lui autant d'ennemis. A peine a-t-il remis un portefeuille, qu'il se méfie de celui à qui il l'a confié, et jamais il ne s'abandonne à aucun. Il revient sur le compte de Dumouriez, et n'en retire pas moins, en quarante-huit heures, sa parole, à lui deux fois donnée. Et cependant, nous l'avons déjà dit, il est toujours de bonne foi, il s'efforce toujours à triompher de ses convictions personnelles. De leur côté, la Reine et Madame Élisabeth redoutaient plus encore les Constitutionnels que les Jacobins.

Le 15 au matin, les ministres encore en exercice se réunirent chez le Roi, et Duranton, portant la parole, dit avec émotion à Louis XVI qu'ils venaient lui présenter tous leur démission, parce qu'il leur était impossible de contresigner contre leur conscience la lettre de *veto*. Le parti du Prince était pris. Il accepte la démission de Dumouriez.

Deux jours se passèrent encore sans que celui-ci eût aucune communication avec le château. Enfin, le 17, entra chez lui Chambonas, auquel il remit le portefeuille des Affaires étrangères. A son arrivée, Naillac trouva la place prise. Chambonas, baron de Saint-Félix et des États de Languedoc, petit-fils d'un grand officier de la maison du duc du Maine, était lieutenant de Roi de Languedoc et commandant de la garde nationale de Sens. Quant à M. de Naillac, il trouva en effet occupée la place pour laquelle on l'avait appelé. Il passa à Gênes, où il resta jusqu'en 1794, en qualité de ministre plénipotentiaire. Décrété alors d'arrestation comme contre-révolutionnaire, il parvint à se soustraire au décret, et servit sous un autre nom dans l'armée d'Italie. Il se trouva au siége d'Ancône, et disparut depuis de la scène politique.

Le nouveau conseil se composait donc de Lacoste et de Duranton, maintenus provisoirement; de Scipion-Louis-Joseph de La Garde, marquis de Chambonas, homme aimable, mais complétement étranger aux fonctions qu'il aurait à remplir. Lajard avait la Guerre; Terrier de Mont-

ciel, le fameux Feuillant, avait reçu l'Intérieur, et Joly, de la même faction, les Finances. M. de Montciel, ancien président dans le Jura, avait d'abord montré des opinions de réforme, mais les excès démocratiques l'avaient rendu conservateur. Homme ferme et résolu, il était décidé à tenir tête aux Jacobins.

Le parti des ministres nouveaux comptait parmi ses adhérents le général La Fayette, alors à Maubeuge, à la tête de son armée. La Reine, qui lui avait préféré Pétion pour la mairie de Paris, le haïssait personnellement; mais il était adoré de ses soldats et jouissait d'une popularité redoutable. N'osant pas se porter en personne vers l'intérieur, au moment où la frontière était menacée, il fit parvenir à la Législative une lettre où, protestant de ses sentiments envers le Roi et la Constitution, il dénonçait surtout les usurpations de la faction jacobine, et pressait l'Assemblée, en son nom, comme au nom de son armée, au nom de tous les vrais amis de la liberté, de ne prendre pour le salut public que des mesures avouées par la loi. Bien que la lettre, écrite du camp le 16 juin, arrivée le 18 à l'Assemblée, n'eût que des motifs purs et désintéressés, elle n'obtint pas l'unanimité des suffrages de la Chambre. On y vit, de la part d'un jeune général à la tête de son armée, une démarche à la Cromwell. Vergniaud l'attaqua. Guadet feignit de ne pas croire à son authenticité, et, en définitive, elle n'eut d'autre résultat que d'envenimer la discorde et de diminuer dans l'opinion le général lui-même, qui, trop confiant en son ascendant, l'avait usé en pure perte.

Dumouriez allait prendre un commandement à l'armée de Luckner.

« Vous allez donc rejoindre l'armée de Luckner? » lui dit le Roi, après qu'il lui eut rendu compte du dernier usage des fonds secrets de son ministère des Affaires étrangères. — « Oui, Sire, je quitte avec délices cette affreuse ville; je n'ai » qu'un regret, c'est de vous y laisser en danger. — Certai» nement », reprit le Roi en soupirant. Et Dumouriez, d'un ton ému, le supplia, pour la dernière fois, de ne pas persister dans la funeste résolution d'appliquer son *veto* aux deux décrets de l'Assemblée.

Mais il est dans la vie des hommes les plus faibles un moment où certains scrupules peuvent leur inspirer une énergique et invincible détermination. Louis obéissait ici aux plus impérieux commandements de sa conscience religieuse et politique, en s'obstinant dans son refus : il eût plutôt bravé la mort.

« Cette obstination sera sans succès, ajouta Dumouriez, » et vous vous perdrez. — Ne m'en parlez plus, répliqua le » Roi; mon parti est pris. — Ah! Sire, vous m'aviez dit la » même chose, lorsque, dans cette même Chambre, en pré- » sence de la Reine, vous me donnâtes votre parole de les » sanctionner. — J'eus tort alors, et je m'en repens. — Sire, » je ne vous verrai plus; pardonnez-moi ma franchise : j'ai » cinquante-trois ans et de l'expérience. Ce n'est pas alors » que vous avez eu tort, c'est à présent. On abuse de votre » confiance sur le décret des prêtres, on vous conduit à la » guerre civile; vous êtes sans force, vous succomberez, et » l'histoire, tout en vous plaignant, vous reprochera d'avoir » causé les malheurs de la France par des scrupules excessifs. » Voyez quel ridicule elle a imprimé sur Jacques II. Je crains » encore plus pour vous vos amis que vos ennemis. »

Qu'on se représente le Roi assis près de la table où il venait de signer; Dumouriez debout à côté de lui, les mains jointes. Louis étend ses mains sur les siennes, et dit douloureusement : « Dieu m'est témoin que je ne veux que le bonheur » de la France! — Je n'en doute pas, Sire, répond Dumou- » riez les yeux humides et pénétré de la plus vive émotion; » vous devez compte à Dieu non-seulement de la pureté, mais » aussi de l'usage éclairé de vos intentions. Vous croyez » sauver la religion, vous la perdez. Les prêtres seront mas- » sacrés. Votre couronne vous sera enlevée. Peut-être même » vous, votre épouse, vos enfants...! » Et sur ces mots qu'il ne peut achever, il colle sa bouche sur la main du Roi, qui, de son côté, a les yeux pleins de larmes.

Louis lui serrait la main : « Vous êtes encore le maître de » votre sort, reprit Dumouriez; votre âme est pure; croyez-en » un homme exempt de factions et de préjugés, qui vous a » toujours dit la vérité. — Je m'attends à la mort, dit le Roi » tristement, et je la leur pardonne d'avance. Je vous sais

» gré de votre sensibilité. Vous m'avez bien servi, je vous » estime, et s'il vient un temps plus heureux, je vous en » donnerai des preuves (1). »

Cette scène navrante finit ainsi de la manière la plus douloureuse. — Le Roi se levant, était allé s'appuyer à une fenêtre au fond de la pièce, tandis que Dumouriez, ramassant avec lenteur ses papiers, se donnait le temps de rassembler ses esprits, de rasséréner son visage pour n'y rien laisser lire par les gens de la Cour. Remis enfin, il ouvrit la porte pour sortir. Le Roi, tiré de son émotion par le bruit, se retourna et lui dit d'une voix profonde : « Adieu, soyez heureux. »

Louis XVI était résigné. L'idée de la mort, on le voit, était venue l'assaillir pour ne le plus quitter. Incessamment, depuis lors, il avait devant les yeux le sort de Charles I[er], et ce fut à cette époque qu'il tomba « dans un découragement qui allait jusqu'à l'abattement physique ». Il fut dix jours de suite sans articuler un mot, même au sein de la famille... La Reine le tira de cette position si funeste, dans un état de crise où chaque minute amenait la nécessité d'agir, en se jetant à ses pieds, en employant tantôt les images faites pour l'effrayer, tantôt les expressions de sa tendresse pour lui. Elle réclamait aussi celle qu'il devait à sa famille, et alla jusqu'à lui dire que s'il fallait périr, ce devait être avec honneur et sans attendre qu'on vînt les étouffer l'un et l'autre sur le parquet de leur appartement (2).

Enfin, le 19, le Roi prononce son *veto* sur les deux décrets qui avaient été l'objet de tant de tergiversations de sa part, de tant de discussions de son conseil. Fatales décisions qui devaient envenimer encore les haines révolutionnaires et les faire surnager sur la mer politique comme des brûlots.

Le 20 juin et le 10 août n'étaient pas loin.

Tout depuis longtemps concourait au désordre matériel et intellectuel. Les discoureurs et faiseurs de périodes, suivant l'expression de Bossuet, apprenaient au peuple à bannir Dieu de sa morale, de ses lois, de ses institutions. La rail-

(1) *Mémoires de* Dumouriez, t. II, p. 305, 306.

(2) *Mémoires de madame* Campan, t. II, p. 205.

lerie bafouait le Christ, et le respect humain, chez beaucoup de ceux en qui demeurait un reste de religion, paralysait les âmes. Le dévergondage de la presse multipliait les livres irréligieux ou obscènes. Les salons, où le parti royaliste eût dû trouver un puissant appui, n'étaient occupés que de chansons, d'épigrammes, de caricatures contre la cocarde tricolore, armes fragiles d'esprits légers. La bourgeoisie, naguère ce riche trésor de moralité, se montrait pusillanime, inintelligente des ruines du pays. Nulle initiative, nulle expérience, nulle prévision. Sa vanité, se croyant rehaussée de tout l'abaissement des anciennes supériorités sociales, s'endormait dans ce vain triomphe; et si elle était encore touchée des malheurs du Roi, elle se bornait à lever les yeux vers le ciel. La fête décernée aux soldats de Châteauvieux avait hâté le bouleversement de toutes les idées de décence et d'ordre, en ajoutant à la corruption de la populace, déjà si corrompue. « Le peuple, qui fait l'histoire, l'oublie ou ne sait pas la lire, ne pourrait se rendre compte aujourd'hui des intrigues secrètes par lesquelles il fut alors mis en mouvement. » Outre les grossiers mensonges dont on empoisonnait des imaginations que la misère rend si facilement irritables, de fortes sommes d'argent distribuées, dont on trouvait la source dans la fabrication de faux assignats, arrachaient au travail les hommes de métier pour en faire des instruments de révolte. Des libelles, des chansons, des caricatures qui parlent si éloquemment aux yeux, répandaient le mépris contre le Roi, accréditaient les plus infâmes calomnies contre les prêtres, contre la Reine, contre tout ce qu'on appelait alors les *aristocrates,* altéraient le bon sens du peuple, dépravaient la moralité de la nation; et une populace crédule, forcenée, adoptant les contes les plus absurdes, se transformait en bête de proie.

DCCXCIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT (1).

(3 juillet 1792.)

Récit de la journée du 20 juin (2).

Depuis trois jours, on comptoit sur un grand mouvement dans Paris; mais on croyoit avoir pris les précautions nécessaires pour parer à tous les dangers. Mercredi matin, la cour et le jardin étoient pleins de troupes. A midi, on apprend que le faubourg Saint-Antoine étoit en marche; il portoit une pétition à l'Assemblée, et n'annonçoit pas le projet de traverser les Tuileries. Quinze cents hommes défilèrent dans l'Assemblée; peu de gardes nationaux, quelques invalides; le reste étoit des sans-culottes et des femmes. Trois officiers municipaux vinrent demander au Roi de permettre que la troupe défilât dans le jardin, disant que l'Assemblée étoit gênée par l'affluence, et les passages si encombrés, que les portes pourroient être forcées. Le Roi leur dit de s'entendre avec le commandant pour les faire défiler le long de la terrasse des Feuillants, et sortir par la porte du Manége. Peu de temps après, les autres portes du jardin furent ouvertes, malgré les ordres donnés. Bientôt le jardin fut rempli. Les piques commencèrent à défiler en ordre sous la terrasse devant le château, où il y avoit trois

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Raigecourt.

(2) A raison du sujet qu'elle traite, nous plaçons cette lettre avant sa date, afin de ne point scinder celle des événements.

rangs de gardes nationaux ; ils sortoient par la porte du Pont-Royal, et avoient l'air de passer sur le Carrousel pour regagner le faubourg Saint-Antoine. A trois heures, ils firent mine de vouloir enfoncer la porte de la grande cour. Deux officiers municipaux l'ouvrirent. La garde nationale, qui n'avoit pas pu parvenir à obtenir des ordres depuis le matin, eut la douleur de les voir traverser la cour sans pouvoir leur barrer le chemin. Le département avoit donné ordre de repousser la force par la force ; mais la municipalité n'en a pas tenu compte. Nous étions, dans ce moment, à la fenêtre du Roi. Le peu de personnes qui étoient chez son valet de chambre vinrent nous rejoindre. On ferme les portes; un moment après, nous entendons cogner : c'étoit Aclocque et quelques grenadiers et volontaires qu'il amenoit. Il demanda au Roi de se montrer seul. Le Roi passa dans sa première antichambre. Là, M. d'Hervilly vint le joindre avec encore trois ou quatre grenadiers qu'il avoit engagés à venir avec lui. Au moment où le Roi passoit dans son antichambre, des gens attachés à la Reine la firent rentrer de force chez son fils. Plus heureuse qu'elle, je ne trouvai personne qui m'arrachât d'auprès du Roi. A peine la Reine l'étoit-elle, que la porte fut enfoncée par les piques. Le Roi, dans cet instant, monta sur des coffres qui sont dans les fenêtres; le maréchal de Mouchy, MM. d'Hervilly (1), Aclocque et une douzaine de

(1) Louis-Charles, comte d'Hervilly, né à Paris en 1755, s'était distingué dans la guerre d'Amérique, et était devenu colonel du régiment de Rohan-Soubise. En 1791, il avait, comme on l'a vu, commandé la garde constitutionnelle de Louis XVI. Il défendit ce mal-

grenadiers l'entourèrent. Je restai auprès du panneau, environnée des ministres, de M. de Marsilly et de quelques gardes nationaux. Les piques entrèrent dans la chambre comme la foudre; ils cherchoient le Roi, surtout un qui, dit-on, tenoit les plus mauvais propos. Un grenadier rangea son arme, en disant : *Malheureux! c'est ton Roi.* Ils se mirent en même temps à crier *Vive le Roi!* Le reste des piques répondit machinalement à ce cri; la chambre fut pleine en moins de temps que je n'en parle, tous demandant la sanction et le renvoi des ministres. Pendant quatre heures, le même cri fut répété. Des membres de l'Assemblée vinrent peu de temps après; MM. Vergniaux et Isnard parlèrent fort bien au peuple pour leur dire qu'ils avoient tort de demander ainsi au Roi la sanction, et les engagèrent à se retirer; mais ce fut comme s'ils ne parloient pas. Ils étoient bien longtemps avant que de pouvoir se faire entendre, et à peine avoient-ils prononcé un mot, que les cris recommençoient. Enfin, Pétion et des membres de la municipalité arrivèrent; le premier harangua le peuple, et après avoir loué la *dignité* et l'*ordre* avec lequel il avoit marché, il l'engagea à se retirer dans le *même calme*, afin que l'on ne pût lui reprocher de s'être livré à aucun excès dans une fête civique. Enfin, le peuple commença à défiler.

J'oubliois de vous dire que, peu de temps après que

---

heureux prince au 20 juin et au 10 août. Émigré en Angleterre, en 1793, il fut un des chefs de l'expédition de Bretagne, débarqua à Quiberon, à la tête d'un corps de royalistes, en 1795, fut blessé mortellement et se fit transporter en Angleterre, où il mourut quelques mois après.

le peuple fut entré, des grenadiers s'étoient fait jour, et l'avoient éloigné du Roi. Pour moi, j'étois montée sur la fenêtre du côté de la chambre du Roi. Un grand nombre de gens attachés au Roi s'étoient présentés chez lui le matin; il leur fit donner ordre de s'éloigner, craignant la journée du *dix-huit avril* (1). Je voudrois m'étendre là-dessus; mais, ne le pouvant, je me promets simplement d'y revenir; tout ce que je puis dire, c'est que celui qui a donné l'ordre a bien fait, et que la conduite des autres est parfaite. Mais revenons à la Reine, que j'ai laissée entraînée malgré elle chez mon neveu; on avoit emporté si vite ce dernier dans le fond de l'appartement, qu'elle ne le vit plus en entrant chez lui. Vous pouvez imaginer l'état de désespoir où elle fut. M. Hue, huissier, et M. de Vincent, officier, étoient avec lui; enfin on le lui ramena. Elle fit tout au monde pour rentrer chez le Roi; mais MM. de Choiseul et d'Haussonville, ainsi que nos dames qui étoient là, l'en empêchèrent. Un moment après, on entendit enfoncer les portes; il n'y en avoit plus qu'une que le peuple ne put trouver, et trompé par un des gens de mon neveu, qui lui dit que la Reine étoit à l'Assemblée, il se dispersa dans l'appartement. Pendant ce

---

(1) La princesse fait allusion aux violences qui furent faites au Roi le 18 avril 1791, quand il voulait se rendre à Saint-Cloud.

Déjà, le 30 du mois de mai 1792, le Roi avait, comme nous l'avons vu, licencié sa maison militaire, et s'était livré sans défense aux coups qu'on lui préparait. Aujourd'hui, continuant la conduite qu'il tint jusqu'au dernier moment, il éloigne ceux qui pouvaient le servir. La rue a envahi le sanctuaire de la royauté, cependant la royauté demeure encore debout, tant Louis XVI s'est montré sublime de courage et de fermeté contre la violence, dans cette funeste journée du 20.

temps-là, les grenadiers entrèrent dans la chambre du conseil : on la mit, et les enfants, derrière la table du conseil; les grenadiers et d'autres personnes bien attachées l'entourèrent, et le peuple défila devant elle. Une femme lui mit le bonnet rouge sur la tête, ainsi qu'à mon neveu. Le Roi l'avoit presque du premier moment. Santerre, qui conduisoit le défilé, vint la haranguer, et lui dit qu'on la trompoit en lui disant que le peuple ne l'aimoit pas, qu'elle l'étoit et qu'il l'assuroit qu'elle n'avoit rien à craindre. « L'on ne craint jamais rien, répondit-elle, lorsque l'on est avec de braves gens. » En même temps, elle tendit la main aux grenadiers qui étoient auprès d'elle, qui se jetèrent tous dessus. Cela fut fort touchant.

Les députés qui étoient venus étoient venus de bonne volonté. Une vraie députation arriva, et engagea le Roi à rentrer chez lui. Comme on me le dit, et que je ne voulois pas me trouver rester dans la foule, je sortis environ une heure avant lui; je rejoignis la Reine, et vous jugez avec quel plaisir je l'embrassai. J'avois pourtant ignoré les risques qu'elle avoit courus. Le Roi rentré dans sa chambre, rien ne fut plus touchant que le moment où la Reine et ses enfants se jetèrent à son cou. Des députés qui étoient là fondoient en larmes : les députations se relevèrent de demi-heure en demi-heure, jusqu'à ce que le calme fût rétabli totalement. On leur montra les violences qui avoient été commises. Ils furent tous très-bien dans l'appartement du Roi, lequel fut parfait pour eux. A dix heures, le château étoit vide, et chacun se retira chez soi.

Le lendemain, la garde nationale, après avoir

montré la plus grande douleur d'avoir eu les mains liées et d'avoir vu devant ses yeux tout ce qui s'étoit passé, obtint de Pétion l'ordre de tirer. A sept heures, on dit que les faubourgs marchoient : la garde se mit sous les armes avec le plus grand zèle. Des députés de l'Assemblée vinrent de bonne volonté demander au Roi s'il croyoit qu'il y eût du danger pour qu'elle se transportât chez lui.

Le Roi remercia. Vous verrez leur dialogue dans tous les journaux, ainsi que celui de Pétion, qui vint dire au Roi que ce n'étoit que peu de monde qui vouloit planter un mai.

(Jusqu'ici la lettre est de main étrangère. A ce nouveau paragraphe, Madame Élisabeth prend la plume.)

Comme je savois que la duchesse de Duras t'avoit donné de mes nouvelles, et que je n'ai pas trouvé un instant pour t'écrire, je ne me suis pas tourmentée; aujourd'hui même, je n'ai qu'un moment. Nous sommes jusqu'à ce moment tranquilles; l'arrivée de M. de La Fayette fait un peu de mouvement dans les esprits. Les Jacobins dorment. Voilà le détail de la journée du 20. Adieu, je me porte bien, je t'aime, je t'embrasse, et suis bien aise que tu ne te sois pas trouvée dans cette bagarre.

On marchait droit au régime de la Terreur, si déjà l'on n'y était entré depuis la fête des soldats de Châteauvieux.

L'Assemblée constituante avait eu le secret de se faire respecter, soit qu'elle eût naturellement plus de hauteur et de dignité, soit que les circonstances l'eussent mieux servie; et c'est ce qui lui assigne la première place entre toutes les Assemblées. Tous les bruits d'une société qui s'agite étaient

venus expirer à ses portes. Elle ne permit jamais que les armes du peuple ou du gouvernement pénétrassent dans le sanctuaire des lois. Un jour seulement, le 5 octobre 1789, l'armée de Maillard, le héraut et l'orateur des femmes venues de Paris à Versailles pour enlever la Famille royale, s'était montrée en face de la tribune, fière de faire acte de souveraineté; Mirabeau se leva, et la clameur populaire se tut devant lui (1).

La Législative n'eut pas la même fortune. Les tribunes publiques, par leurs cris en sens divers, se mêlaient incessamment à ses délibérations violentes. On eût dit une insurrection en permanence. Le 9 avril, elle avait admis la foule qui se pressait sur les pas des Suisses de Châteauvieux. C'était un précédent. Égarée par l'aveuglement de la Gironde, elle laissa encore la populace en armes envahir, le 20 juin, la salle de ses séances et suspendre pendant quatre heures ses délibérations.

Ces terribles événements du 20 juin étaient préparés de longue main et si bien prévus, que des lettres de Londres les annonçaient dès avant le 16 (2). La maison du brasseur Santerre et la salle du comité des Quinze-Vingts servaient successivement de lieux de réunion aux conciliabules des conspirateurs. On allait prendre le mot d'ordre chez Danton et chez les principaux meneurs qui, comme toujours, se tenaient à l'écart et laissaient l'action aux enfants perdus du parti. A la tête des plus ardents se distinguaient Santerre et Alexandre : le premier, commandant de la section des Quinze-Vingts, au faubourg Saint-Antoine; le second, du bataillon de Saint-Marcel. Tous deux répondaient de leurs faubourgs. Pendant les journées des 17, 18 et 19 juin, tous les yeux pouvaient voir grossir le mouvement populaire, et il eût été

(1) Edgar Quinet, *La Révolution*, t. I, p. 334.

(2) Voir page 603 du tome II de la *Correspondance* trouvée à Moscou et publiée par M. de Lescure. On y remarque les mots suivants, sous la date de Paris, 16 juin 1792 :

« Les lettres de Londres annoncent de grands mouvements dans Paris pour le 20 de ce mois ». On a observé que les grands événements de la révolution nous ont toujours été prédits par les Anglais.

facile, avec un peu d'énergie au début, de le prévenir. Mais le maire Pétion était incertain sur la détermination à prendre. D'une froideur apparente, mais au fond ardent ennemi de la Cour, il inclinait, comme homme de parti, à favoriser un mouvement; comme magistrat, il avait pour devoir de faire respecter la loi. L'homme de parti l'emporta.

Pendant ce temps-là s'agitait Santerre, l'Hercule bonhomme, le richard sans morgue, le héros et triomphateur du jour, chéri du peuple pour son espèce d'éloquence facile et abrupte et pour sa conduite à l'attaque de Vincennes en 1791. Alexandre, qui fut durant cinq minutes ministre de la guerre, et qui, après être resté pendant huit années commissaire des guerres, devint membre du Tribunat sous la constitution consulaire, enflammait les esprits dans le faubourg Saint-Marceau et faisait aiguiser les piques. Ceux-là s'associaient l'homme des massacres, l'Auvergnat Fournier, surnommé l'*Américain* pour avoir longtemps habité les Antilles; et le marquis de Saint-Huruge, qui, de noble perdu de dettes et de débauches, et renié par sa caste, s'était fait démagogue furibond et orateur de faubourg. Avec eux marchaient encore le futur général Rossignol, alors simple bijoutier, et le boucher Legendre; celui-ci enragé révolutionnaire, d'éloquence rude et populaire, susceptible de passer du dernier paroxysme de la fureur à une véritable sensibilité. Enfin paraissait le Polonais Lazowski, vif, entreprenant, qui se présentait lui-même comme un homme d'esprit à son arrivée en France avant la révolution, et qui, ami et commensal du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, avait été, par le crédit du duc, nommé inspecteur des manufactures et collègue de Roland. On le vit tout à coup, tombé sans ressource, devenir patriote, et d'élégant à petit air d'importance, « prendre des cheveux gras, brailler dans une section, et se faire sans-culotte, puisque aussi bien il était menacé d'en manquer (1) ». Tous se faisaient à l'envi les promoteurs de la journée du 20 (2).

(1) *Mémoires de madame* Roland, *portrait de Lazowski*, t. II, p. 199.

(2) *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 134 et suivantes.

Pétion hésitait toujours et ne bougeait; mais le directoire du département ne partageant pas sa quiétude, le rappelait à son devoir et envoyait à la Législative un arrêté qu'il avait pris en ce sens. L'arrêté arriva au moment où une députation des citoyens de Marseille lisait à la barre une pétition incendiaire annonçant que le jour de la colère du peuple était arrivé, et qu'il voulait absolument mettre à fin une révolution.

Au milieu de l'émotion causée par cet appel à la force brutale, le président annonce l'arrivée de l'arrêté du directoire. On veut se refuser d'abord à l'écouter. Il est lu cependant au milieu du silence; mais on passe sur-le-champ à l'ordre du jour, pour preuve que l'Assemblée ne tenait nul compte des énergiques visées d'ordre du Directoire.

« Pétion est avec nous, disent les meneurs des faubourgs; on ira visiter les Tuileries, on verra chez eux *Monsieur et Madame Veto.* En dépit de l'arrêté départemental, la garde nationale n'aura point d'ordres. » Santerre et Alexandre déclarent à Pétion qu'à tout prendre rien ne pourrait arrêter la promenade en armes, décidée pour le lendemain.

Le lendemain, tout est en branle dans les faubourgs dès cinq heures du matin. On s'armait. Pétion se détermine enfin à envoyer des officiers municipaux pour arrêter le mouvement. « En avant! en avant! s'écrient les hommes à piques; nos motifs sont purs », et l'on entraîne les émissaires. Pendant que les administrateurs de police ou les officiers municipaux jettent au vent des paroles méconnues, Pétion, de son côté, se refuse, comme on s'y attendait, à donner aucun ordre à la garde nationale (1). Cependant les deux faubourgs se sont réunis et marchent de concert en trois sections vers l'Assemblée. La fameuse Théroigne de Méricourt, montée sur un canon, figure en tête de l'un des corps.

L'Assemblée vient d'ouvrir sa séance et d'entendre le rapport de Rœderer sur ce qui se passe; huit mille pétitionnaires en armes, suivis de la masse des faubourgs et grossis de cette tourbe de fainéants et de désœuvrés qui bat les rues de la

(1) *Rapport de* Romainvilliers.

ville, frappent à la porte, précédés du marquis de Saint-Huruge et de Santerre. Des sapeurs ouvrent la marche. Vient ensuite un grand peuplier couché dans une voiture. C'était l'arbre de la liberté que le peuple se proposait d'aller planter. La foule ne voit que le char portant le mai de la liberté; Santerre, Alexandre, Fournier l'Américain, Lazowski, Rossignol, Legendre voyaient plus loin. La Législative ne songea pas un instant à essayer de ce que pouvait sur le peuple la majesté d'une Assemblée souveraine, elle ouvrit aux envahisseurs. Ceux qui conseillèrent de les admettre étaient les principaux entre les Girondins, Vergniaud et Guadet; les imprudents ne songeaient pas qu'en autorisant cette invasion du 20 juin, ils préparaient contre eux-mêmes l'expiation du 31 mai.

A l'arrivée de la masse compacte des faubourgs au seuil de l'Assemblée, Santerre fait faire halte pour qu'on remette au président de la représentation nationale une demande d'admission. Une bruyante délibération s'ouvrit dans l'Assemblée. Mais, pendant ce temps-là, les hommes armés, entremêlés de femmes et d'enfants, se ruant les uns sur les autres, poussaient en avant les vingt délégués chargés de présenter la pétition. Ceux-ci, à la fin, forcent l'entrée. Déjà ils sont à la barre : « Arrêtez! arrêtez! » s'écriait-on; et l'on obtient d'eux, après une courte explication, qu'ils aillent attendre dans la salle des Pas-Perdus que l'Assemblée permette d'ouvrir ses portes. Ils entrent enfin.

L'orateur de la députation, un nommé Huguenin, se disant homme de loi (1), lit une pétition violente et audacieuse, comme toutes les pétitions de ce temps-là. Il annonce que le peuple est debout, à la hauteur des circonstances, et prêt à *se servir des grands moyens* pour venger sa majesté outragée.

L'adresse, véritable déclaration de guerre à la royauté, et qui par la préméditation de la rédaction prouve la longue

(1) « Ce Huguenin, dit Peltier dans son *Récit des événements du 10 août*, étoit d'abord déserteur des carabiniers, puis commis aux barrières, puis suppôt de mauvais lieux, puis président du conseil général de la commune insurgente. »

préméditation de l'événement qu'elle accompagne, excite à de fréquentes reprises les applaudissements de l'Assemblée et des tribunes. Dubayet, indigné, demande aussitôt la parole contre la pétition; on la lui refuse, sous le prétexte qu'il ne saurait ici parler avant le président. Après que le président a fait sa réponse, on la lui refuse encore. « Eh bien! s'écrie Stanislas de Girardin, je demande alors la question préalable sur toutes les lois du royaume (1)! » c'est-à-dire que les lois n'existent plus.

Alors le président, qui a fait aux pétitionnaires une réponse où il leur promet la vigilance des représentants du peuple et leur recommande l'obéissance aux lois, leur accorde, au nom de la représentation nationale, la faveur de défiler devant elle.

Les portes s'ouvrent, et le plus étrange spectacle se manifeste. Le bruit des tambours et des instruments de musique annonce l'arrivée de l'émeute triomphante. A la tête du cortége marchent, le front levé et le sabre nu, Santerre et Saint-Huruge, qui se rangent sur-le-champ au pied de la tribune pour diriger le défilé. Derrière eux se pressent, en épaisse et longue colonne, des hordes déguenillées d'hommes, de femmes, d'enfants, les uns sans armes, les autres brandissant de mauvais fusils, des sabres, des épées, des piques, des haches, des faux, des tranchets, des couteaux, des pointes de fer, et jusqu'à des scies emmanchées au bout de longs bâtons (2). D'énormes tables, portant la déclaration des droits de l'homme, précèdent la marche. Des femmes et des enfants, chantant le chœur fameux du *Ça ira!* dansent autour de ces tables, en agitant des branches d'olivier et des piques : la paix ou la guerre, au choix de l'ennemi. Sans cesse on entend retentir les cris de « Vivent les patriotes! à bas le *veto!* » On lit des inscriptions menaçantes, telles que : *Avis à Louis XVI; Le peuple est las de souffrir! La liberté ou la mort!* Là, un homme élève au bout d'une pique une vieille culotte noire, avec cette inscription : « Vivent les sans-culottes! » appellation d'abord adoptée comme un terme de

(1) *Journal des Débats et Décrets*, p. 272.
(2) *Histoire de la Terreur*, t. IV, p. 184.

mépris et devenue une marque d'orgueil pour la canaille. Ici, à tous ces grotesques vient se mêler un simulacre horrible : un cœur de veau tout sanglant, élevé sur une planche portée en trophée avec cette devise : « Cœur d'aristocrate. » Divers membres de l'Assemblée se récrient et engagent le porteur à sortir de la salle; le trophée s'abaisse, pour se relever à la sortie. Viennent les forts de la halle, les charbonniers, les chiffonniers, des mendiants, des ouvriers de toute classe, armés de la façon la plus bizarre. De temps à autre, suivent des bataillons de garde nationale marchant en bon ordre; puis encore des hommes armés et des femmes tenant haut des banderoles flottantes portant ces mots : « *La Constitution ou la mort.* » Le défilé, commencé à deux heures, finit à quatre. Lorsque quelques-uns, en traversant, voulaient faire essai de leur éloquence, ils étaient interrompus par Santerre, qui leur criait de sa voix rauque de Stentor : « En avant, en avant! marche! »

Doulonreuses extrémités des partis! Tandis que les uns se croient forcés d'appeler le secours des hommes du Nord, les autres voient des auxiliaires dans la multitude, attendent leur triomphe de sauvages indisciplinés, tour à tour gais ou féroces, sortis des bas-fonds où croupissent les misères, l'envie, les énergumènes et les déclassés.

Le défilé terminé, Santerre offre à l'Assemblée, au nom du peuple, un drapeau en signe de reconnaissance et de dévouement. Puis il court, avec son inséparable acolyte, le marquis de Saint-Huruge, rejoindre, sur la place du Carrousel, les trente mille hommes qu'il a dirigés.

Accumulée dans le passage qui conduisait à la terrasse des Feuillants, la file étouffait en des espaces étroits et avait voulu s'écouler dans le jardin. La grille était fermée. Sur-le-champ, trois officiers municipaux avaient pénétré dans le palais pour demander au commandant général l'ouverture du jardin. Ne le trouvant pas, les municipaux s'étaient adressés directement au Roi, qu'ils avaient trouvé dans sa chambre à coucher. Louis XVI avait donné l'ordre d'ouvrir. Mais la permission arrivait trop tard : la grille était enfoncée.

A sa sortie de la Législative, l'émeute s'était écoulée par la porte du jardin ouvrant sur le Pont-Royal et avait remonté

le quai. En passant sous les fenêtres de la famille royale, elle avait poussé les cris ordinaires : « *Vive la Nation! Vivent les sans-culottes! A bas Monsieur et Madame Veto* (1)! La Cour, voyant le rassemblement tourner le quai, se rassurait et le croyait déterminé à reprendre le chemin de ses quartiers. La sécurité renaissait donc au château. Du reste, partout l'émeute rencontrait des troupes échelonnées aux alentours par le directoire du département. Sur tout le parcours, les gardes nationaux accueillaient l'émeute suivant les nuances d'opinion de leurs sections. Les uns se refusaient à désarmer leurs fusils de baïonnettes et désapprouvaient le soulèvement; les autres ôtaient leurs baïonnettes et acclamaient; quelques-uns même allaient jusqu'à rendre les honneurs militaires à cette tourbe insurgée, quand tout à coup, forçant les guichets du Louvre, la foule se répand sur la place du Carrousel. Cette place, si vaste aujourd'hui, était alors coupée en quatre parties par une multitude de petites rues, encombrées de constructions, qui formaient des espèces de chemins couverts. L'émeute y suffoquait, impatiente des obstacles qu'elle rencontrait. Cent cinquante gentilshommes, parmi lesquels figuraient les maréchaux de Mouchy, de Mailly et de Beauvau, s'étaient réunis dans les appartements. A la vue lointaine des nobles, tout de noir habillés, et qui semblent être des prêtres, au milieu de cet appareil guerrier, éclatèrent les violents murmures du peuple, qui poussa l'un de ses cris familiers : « A bas la calotte! » Le Roi les invita à se retirer pour ne pas offusquer le peuple.

La foule compacte, regorgeant de toute part aux issues de la rue Saint-Nicaise, reflue soudain vers la place devant le château. Une fraction du faubourg Saint-Marceau se met en pleine révolte et se refuse à aller plus loin : « Puisque nous avons forcé les guichets du Carrousel, nous forcerons bien aussi les portes du château », s'écrie-t-elle. Voyant les canons braqués sur l'émeute, elle hurle de colère. A coup sûr, les forces considérables du château auraient pu maîtriser le mouvement, mais elles manquaient d'ordres et de comman-

(1) *Rapport de Jean-Jacques* Leroux dans l'enquête ouverte sur la journée.

dement. Livrées à elles-mêmes, quelques troupes crient : « Aux armes! » d'autres, et ce sont les gendarmes, finissent par ne plus vouloir brûler une amorce contre le peuple. Cette absence de toute direction désespère les vrais défenseurs.

Le peuple enfin perd patience, quand tout à coup voici Santerre qui, sorti le dernier de l'Assemblée pour offrir son drapeau, apparaît entouré de ses deux fidèles, Saint-Huruge et le boucher Legendre : « Que faites-vous là? s'écrie-t-il. Il faut entrer au château. Vous n'êtes pas venus pour autre chose... et si l'on vous refuse d'ouvrir, enfoncez la porte à coups de boulets (1). »

Sur-le-champ, le commandant des canonniers du Val-de-Grâce, qui n'avaient pas voulu quitter le Carrousel, et dont les pièces étaient rangées devant l'hôtel de Longueville, appelle son monde, et montrant du doigt le château, s'écrie : « A moi, canonniers, *droit à l'ennemi!* » Et les canons sont braqués sur la demeure royale (2).

L'effroi est à l'intérieur, et l'on crie : « Arrêtez! on va ouvrir! » Alors les deux battants de la porte royale roulent sur leurs gonds, la foule se précipite comme un torrent dans cette cour d'honneur. Mais un obstacle inattendu se rencontre encore : une grille ferme le fond de la cour, sous la voûte qui conduit au grand escalier. Les chefs de légion Aclocque, Mandat, Pinon, le commandant de bataillon Vannot, s'efforcent de maintenir cette grille fermée.

« Êtes-vous sûrs, s'écrie Pinon, qu'il ne se mêlera point, parmi ceux qui se présentent, des hommes capables d'attenter à la vie du Roi? — Pour en sauver un, vous voulez donc en faire périr des milliers? » répondent avec la foule les canonniers de service.

Il était alors près de quatre heures.

La tourbe triomphe et fait irruption avec furie; elle envahit vestibule, escalier, salles du château. Quelques-uns même, emportés par l'élan, trouvant sous leurs pas une des pièces de canon du bataillon du Val-de-Grâce, l'enlèvent, à force

(1) *Déclaration de* La Reynie.

(2) *Rapport de* Saint-Prix *sur ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce.*

de bras, jusqu'au premier étage, et la roulent dans la seconde pièce, la salle des Cent-Suisses. Mais là, en entrant, elle s'accroche au montant de la porte et empêche l'avalanche humaine d'achever son invasion. La fureur du peuple s'en augmente, et l'on crie à ceux qui suivent qu'on a trouvé une bouche à feu prête à les mitrailler. Tout s'explique, grâce à l'intervention d'officiers municipaux. On dégage le canon à coups de hache, et on le fait descendre au bas de l'escalier (1).

Alors la masse pousse en avant comme en une ville prise d'assaut, et se trouve arrêtée devant la porte de la troisième pièce appelée l'*OEil-de-Bœuf*, qu'elle trouve fermée et dont elle réclame l'entrée à grands cris.

Une seule cloison la sépare du Roi, car dans cette pièce était Louis XVI avec trois de ses ministres : Beaulieu, Lajard et Monteiel; le maréchal de Mouchy, un ou deux chevaliers de Saint-Louis, le chef de légion La Chesnaye, deux officiers de gendarmerie et quelques volontaires de la garde nationale. La Reine n'avait pu se rendre auprès du Roi : des gens de sa maison l'avaient fait, comme l'a dit Madame Élisabeth, rentrer chez son fils, et en vain, depuis, elle avait essayé de rejoindre son mari, le passage étant coupé; mais au moment des premières rumeurs, l'angélique Madame Élisabeth, toujours fidèle à son poste d'honneur, était accourue auprès de son frère et n'avait plus voulu le quitter.

Tout à coup l'on frappe à une petite porte de dégagement; une voix amie se fait entendre; c'est celle du fidèle Aclocque, qui se nomme. Accompagné d'un adjudant et de quelques autres gardes, il est accouru par l'escalier de la cour des Princes pour protéger le Roi ou mourir avec lui. On leur ouvre. Aclocque, s'élançant d'un mouvement passionné vers le Roi, le saisit à bras-le-corps, le supplie de se montrer au peuple, et lui jure qu'il périra plutôt que de lui voir subir une insulte (2).

Le Roi, sans hésiter, consent. Alors il se dispose à passer dans une pièce plus vaste. Les grenadiers du bataillon des

---

(1) *Rapports de* Saint-Prix *et de* Mouchet, officier municipal qui joua, dans toute la journée, un rôle très-actif.

(2) *Rapport d'*Aclocque.

Filles-Saint-Thomas, toujours au premier rang des royalistes (1), s'empressent auprès de lui; et comme l'un d'eux lui disait : « Sire, n'ayez pas peur! » le Roi lui répond : « *Je n'ai point peur, mettez la main sur mon cœur, il est pur et tranquille* (2) »; et saisissant la main du grenadier, il l'appuie avec force sur sa poitrine.

Cependant la porte de l'OEil-de-Bœuf, frappée à coups redoublés de hache et de crosse de fusil, va céder. Le Roi ordonne de l'ouvrir. A ce même instant, un des panneaux tombe à ses pieds. On a ouvert : une forêt de piques et de baïonnettes se présente. — « Me voici! dit le Roi avec calme. Que me voulez-vous? Je ne me suis jamais écarté de la Constitution (3). » — « C'est votre Roi, s'écrie Aclocque, respectez-le, la loi vous l'ordonne. » Tous ceux qui entourent la personne royale la couvrent de leur corps. M. de Bougainville, voyant le flot s'avancer avec force, fait monter le Roi sur une banquette, dans l'embrasure de la croisée centrale, du côté de la cour. D'autres banquettes sont posées devant lui; on y ajoute avec rapidité une table. La place n'étant pas assez grande, Madame Élisabeth reste auprès du panneau, environnée, comme elle le dit, des ministres et de M. de Marsilly. Six grenadiers de la garde nationale, armés de leurs fusils, un officier de chasseurs et un canonnier sont placés près d'elle, à côté du Roi ou en face. Le maréchal de Mouchy, malgré son grand âge, demeure ferme aux côtés du Roi.

Des bruits affreux, des hurlements confus annoncent la foule. La salle est bientôt remplie. Des paroles insultantes et des menaces retentissent au loin, mais la masse, qui marche dans un but déterminé, s'arrête à la première vue de cette scène, pendant quelques minutes.

Spectacle inouï, en effet! D'un côté, le groupe où domine le Roi calme et digne; de l'autre, le fracas des portes ébranlées, et tout cet appareil effroyable à la fois et grotesque qui

(1) Ce bataillon des Filles-Saint-Thomas se composait des habitants aisés des quartiers Vivienne et Richelieu.

(2) *Déclaration de* La Chesnaye, Aclocque, Fontaine *et autres.*

(3) *Ibid.*

a défilé devant l'Assemblée. On n'entendait que les cris de : « *A bas le veto! au diable le veto! Le rappel des ministres patriotes!* Il faut qu'il le signe! Nous ne sortirons pas d'ici qu'il ne l'ait fait (1)! »

Est-il croyable qu'après de pareils faits, attestés par tant de témoignages oculaires et auriculaires, il se trouve des historiens, tels que M. Louis Blanc et M. Michelet, pour dire que « jamais dispositions plus inoffensives ne se produisirent au sein d'un plus bizarre désordre (2)? » Suivant eux, tous ces assaillants se présentaient d'un visage riant. On « eût dit une scène idyllique et de famille ». Incorrigible manie qui fausse le jugement, de méconnaître les faits pour flatter le peuple! — Que parmi ces colonnes compactes de vingt mille individus qui défilèrent devant le Roi, il se trouvât beaucoup de ces désœuvrés qui, sans intentions hostiles, se laissent entraîner aux foules dont ils ignorent ou ne partagent pas les desseins; que ceux-là montrassent des figures plus étonnées que malveillantes au milieu des visages atroces et patibulaires des vrais émeutiers, rien de plus commun. Mais oser affirmer que la masse fût inoffensive et insouciante, sembler méconnaître qu'il s'y trouvât de ces énergumènes à tout faire, prêts à mettre un terme à la vie du Prince, des héros futurs du 10 août et de septembre; oublier que la moindre étincelle imprévue pouvait allumer un soudain incendie, c'est travestir l'histoire d'une manière injustifiable!

Était-ce donc le sourire sur les lèvres que l'orateur Huguenin avait tout à l'heure débité sa harangue? que les émeutiers avaient poussé les cris sauvages que nous avons rappelés? que le canonnier faisait braquer des pièces *droit à l'ennemi*? que le peuple violait à coups de hache la demeure royale? Était-ce donc le visage riant que le boucher Legendre vint apostropher Louis du titre de *Monsieur?* Et comme le Roi avait fait un geste de surprise à cette appellation inusitée : — « Oui, *Monsieur!* » reprenait Legendre, pour lui faire subir jusqu'au bout un discours insolent. « Écoutez-nous; » vous êtes fait pour nous écouter. Vous êtes un perfide : vous

(1) *Histoire de la Terreur,* t. I, p. 197.

(2) Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. VI, p. 421, 428, 434.

» nous avez toujours trompés; vous nous trompez encore.
» Mais prenez garde à vous. La mesure est comble, et le
» peuple est las d'être votre jouet (1). »

Alors, poursuivant, le brutal orateur lit une prétendue pétition, tissu de reproches, d'outrages, d'injonctions et de menaces, exprimant, disait-il, la volonté du peuple souverain, dont il se déclare le fondé de pouvoir. Le Roi écouta cette lecture avec un admirable sang-froid, et répondit : « *Je ferai ce que la Constitution et les décrets m'ordonnent de faire* (2). »

Les gardes, malgré leur petit nombre, tiennent les assaillants en respect. Un commandant détourne la pique d'un scélérat qui « se met en posture de foncer sur le Roi (3) ». Un grenadier pare avec sa baïonnette un coup d'épée dont la direction annonçait le même dessein. Un fort de la halle fait de longs efforts pour arriver jusqu'au Roi, le bras levé et armé d'un sabre (4). Presque tous ceux qui l'approchent l'apostrophent outrageusement (5); et c'est là ce que l'on s'efforce d'appeler une « curiosité respectueuse d'abord, puis turbulente, mais sans colère, une démonstration inoffensive! » Que la plupart de ces grossiers assaillants ne parussent pas se douter que ce fût un délit de violer le domicile du représentant héréditaire de la nation (6), « palais du Roi, palais du peuple », comme le dit M. Louis Blanc; que plusieurs eussent des dispositions si peu hostiles qu'ils avaient démonté la platine de leurs fusils (7), qu'est-ce que cela prouve? C'est que toute cette masse, dénuée de senti-

---

(1) Roederer, *Chronique de cinquante jours,* avec cette épigraphe : *Et quorum pars...* dans ses OEuvres complètes, publiées par son fils, t. II, p. 93.

(2) Id., *Ibid.*

(3) *Déclaration de* Lecrosnier.

(4) *Chronique de cinquante jours,* p. 93. — Madame Campan, *Mémoires,* t. II, p. 209.

(5) *Chronique de cinquante jours.*

(6) *Procès-verbaux dressés par* J. J. Leroux.

(7) *Lettre de* Blanc-Gilly *au département des Bouches-du-Rhône,* p. 13.

ment moral, n'avait pas de mot d'ordre commun, et que chacun marchait à l'aventure de ses passions personnelles.

A ce moment, le Roi reçoit un bonnet rouge présenté au bout d'une perche par un homme ivre. C'eût été, en pareille circonstance, courir un grand danger que de le refuser; il le prit, le mit sur sa tête, et oublia qu'il en était coiffé (1). On sut depuis par le nommé Bidault, l'un des grenadiers volontaires placés à la portée du Roi, un propos tenu à ce sujet. Tout près de ce grenadier, lorsque Louis XVI prit le bonnet, un homme du peuple s'était écrié : « Il a f..... bien » fait de le prendre, car nous aurions vu ce qu'il en serait » arrivé; et f.....! s'il ne sanctionne pas les décrets, nous » reviendrons tous les jours (2)! » A l'étrange spectacle du Roi couvert du bonnet rouge, la foule éclate en applaudissements, et crie : « Vive la Nation, vive la liberté! » On dit même qu'à ces cris se mêla celui de « Vive le Roi (3)! » Cependant un officier municipal, en arrivant dans la salle, vit un particulier tenu au collet par cinq ou six autres, qui, disaient-ils, allaient le sortir du château et le pendre. — Pour quel crime? demanda M. Hüe, autre officier municipal. — Pour avoir tenu de mauvaises paroles contre la Nation, et crié « Vive le Roi (4)! »

Quoique la galerie fût ouverte, il faisait une chaleur excessive, par l'effet de la saison et de la foule (5); un garde national, auquel ses amis avaient passé de main en main une bouteille de vin, propose à boire au Roi : « Je suis un honnête homme, lui dit-il, ne craignez rien. » Bien que le Roi redoutât depuis longtemps d'être empoisonné, il but sans hésiter et fut vivement applaudi : « Peuple de Paris, je bois à ta santé et à celle de la Nation française! » avait-il dit (6).

Vient une femme tenant en l'air une épée nue entourée de fleurs et surmontée d'une cocarde de rubans. Le Roi, le

(1) BERTRAND DE MOLEVILLE.
(2) *Déclaration de* BIDAULT.
(3) *Rapport de* MOUCHET.
(4) *Chronique de cinquante jours.*
(5) *Rapport de Jean-Jacques* LEROUX.
(6) *Lettre de* BLANC-GILLY *au département des Bouches-du-Rhône.*

faisant remarquer à l'officier municipal Mouchet, tend le bras pour se faire remettre ce symbole. Mouchet fait passer l'épée aux mains du monarque, qui la brandit, aux cris enthousiastes de « Vive la Nation! » poussés par la foule, et le Roi, répétant le cri, proteste en même temps de son amour pour le peuple et de son inviolable attachement à la Constitution.

Mais c'est en vain que se renouvellent les cris du retrait du *veto* et du rappel des ministres, le Roi demeure sourd et ne répond pas.

Ce fut alors, ou plus tôt peut-être, que Madame Élisabeth, qui, dans la journée du 5 octobre 1789, avait sauvé plusieurs gardes du corps, qui avait partagé toutes les souffrances du Roi et de la Reine, lors de la fuite de Paris et du retour de Varennes, faillit être tuée au milieu des quatre heures d'angoisses, de tortures et d'insultes qu'une fois encore subissait la royauté. Des furieux, la prenant pour la Reine, vociférèrent tout à coup : « *Ah! voici l'Autrichienne! La tête de l'Autrichienne!* » Et comme son écuyer ordinaire, le chevalier Bousquet de Saint-Pardoux, s'était élancé pour les détromper, en la nommant : « Ne les désabusez pas! » s'écria-t-elle, sublime de dédain et de vertu dans son laconisme antique (1). Et quand, à travers le torrent qui se ruait, un homme à pique touchait de trop près avec son arme la poitrine du Roi : « Prenez garde, Monsieur, lui dit-elle, s'oubliant elle-même, vous pourriez blesser quelqu'un, et je suis sûre que vous en seriez fâché. »

Il est remarquable que, dans sa lettre, la seule circonstance qu'elle relate, c'est que, plus heureuse que la Reine, elle est auprès du Roi; la seule qu'elle oublie, c'est son sublime dévouement.

Plusieurs députés, qui avaient appris la violation du domicile royal, accourent, non sans peine, à cause de la foule. Ce sont Vergniaud et Isnard, les membres les plus populaires du côté gauche; Daverhoult, Hollandais devenu Français et l'un des plus courageux orateurs du côté droit, l'ami particulier de

(1) Madame CAMPAN, t. II, p. 209. — *Mémoires de* TILLY, t. III p. 177.

La Fayette, et Blanc-Gilly, tous deux de la droite. Daverhoult écarte les émeutiers les plus rapprochés de Louis XVI, en s'écriant : « Vous n'approcherez du Roi qu'en passant sur mon cadavre (1). » Et le fougueux Isnard, soulevé par quelques gardes nationaux, conjure la foule de se retirer; mais on l'interrompt pour demander encore auparavant la levée du *veto*, le rappel des ministres : « Eh quoi! dit-il, si ce que vous demandez vous était accordé en ce moment, ce ne serait plus un acte de liberté... Retirez-vous, vous dis-je, au nom de la loi et de l'Assemblée nationale, sur laquelle vous pouvez vous reposer du soin de faire tout ce qui sera convenable (2). » Le tumulte redoublant : « Citoyens, répète-t-il, je suis Isnard, député à l'Assemblée nationale; je vous invite encore une fois à vous retirer, et je vous réponds sur ma tête que vous aurez satisfaction (3). » Vergniaud prend à son tour la parole avec son éloquence ordinaire, se fait écouter, mais n'a pas plus de succès; on répond toujours par : *Otez le veto, rappelez les ministres!*

Pendant que ces pitoyables scènes se passaient au château, le député Regnault-Beaucaron, interrompant à l'Assemblée la lecture d'un décret, s'écrie que les jours du Roi sont en danger, et demande que l'Assemblée en masse se rende au château pour sauver sa personne. — Ah bah! lui répond, à gauche, le jacobin Thuriot, le Roi ne court aucun danger au milieu du peuple. — Mais, répond Beugnot, ce n'est pas le peuple qui est chez le Roi, ce sont des brigands. — C'est le peuple! c'est le peuple! — « Et d'ailleurs, dit Thuriot, le Roi n'a qu'à se bien conduire, et le peuple ne se portera pas chez lui. Je demande le rappel à l'ordre de tous ceux qui se permettraient d'accuser le peuple! » — « Motion d'un factieux qui voit le peuple dans des brigands », réplique avec indignation Brunck, député de la droite.

Cependant le tumulte finit par s'apaiser, et l'Assemblée décrète, presque à l'unanimité, qu'une députation de vingt-

(1) *Récit de* Daverhoult à l'Assemblée, *Journal des Débats et Décrets*, n° 269, p. 295.

(2) *Journal des Débats et Décrets*, n° 268, p. 283.

(3) *Déclaration de* Fontaine.

cinq membres sera sur-le-champ envoyée aux Tuileries; les quatre députés que nous avons cités avaient devancé le vote.

A peine la députation est-elle partie que Matthieu Dumas, qui revient du château, rend compte de ce qu'il a vu : « Le Roi assailli, menacé, avili par la populace et par le signe d'une faction; le Roi coiffé du bonnet rouge! » Ces plaintes soulèvent un épouvantable tumulte, auquel s'associent les tribunes. « Qu'appelez-vous avili! répliquent les montagnards, le bonnet de la liberté n'est pas avilissant! »

Thuriot, Lasource et plusieurs autres du même bord demandent à la fois la parole. Mais elle est accordée à Turgan, qui rend compte de l'état humiliant où il a laissé les Tuileries. Il demande et obtient qu'une nouvelle députation de vingt-quatre membres soit ajoutée à la première, et que toutes les demi-heures une députation nouvelle aille au château pour relayer la précédente (1).

Retournons auprès du Roi. La foule grossissait d'instant en instant dans le château et autour du château. La ville, assez indifférente d'abord au défilé de l'émeute (2), s'épouvante à l'annonce de l'envahissement du palais (3). Le Carrousel, les cours, le jardin regorgent d'une population émue. Parmi elle, un homme calme, au profil de médaille romaine, à l'œil de feu, contemple silencieux ce spectacle, et en voyant apparaître Louis XVI avec le bonnet rouge sur la tête, il s'indigne de la longanimité du monarque, et n'eût demandé que quelques pièces de canon pour balayer toute cette canaille. Cet homme était Bonaparte, l'autocrate futur de l'Europe (4).

Le désordre durait depuis deux heures, quand enfin paraît le maire de Paris, jusque-là invisible. Il avait fini par comprendre qu'il ne lui était pas possible de rester plus longtemps sans agir ou en avoir l'air. Il prend avec lui l'admi-

---

(1) *Histoire de la Terreur,* t. I, p. 204-206.

(2) *Déclaration de* J. J. Leroux.

(3) Roederer, dans sa *Chronique de cinquante jours,* dit que la foule était beaucoup plus considérable aux Tuileries qu'à l'Assemblée.

(4) Voir les *Mémoires de* Bourrienne et le *Mémorial de Sainte-Hélène.*

nistrateur de police, Sergent, et arrive aux Tuileries. Tous deux ceignent leur écharpe, s'avancent au milieu de la foule compacte, qui s'ouvre assez volontiers, et parviennent majestueusement auprès du Roi. Louis XVI est toujours coiffé du bonnet rouge. Pétion, loin de s'en indigner, affecte l'admiration (1). « Sire, dit-il, je viens d'apprendre à l'instant la situation dans laquelle vous étiez... — C'est bien étonnant, interrompt le monarque indigné, car voilà deux heures que cela dure (2). » — « Sire, j'ignorais en vérité qu'il y eût du trouble au château. Dès que j'en ai été instruit, je suis accouru auprès de votre personne. Mais vous n'avez rien à craindre, le peuple veut vous respecter : nous en répondons (3). » — « Je ne crains rien, répliqua le Roi, méprisant l'outrage. D'ailleurs, je n'ai couru aucun danger, puisque j'étais au milieu de la garde nationale. »

Pétion, froid et grave, contemplait le défilé et gardait le silence; il fallut que Champion, un officier municipal, lui dît avec fermeté : « Ordonnez donc au peuple, au nom de la loi, de se retirer; un grand danger nous menace, il faut parler. » Toujours calme et indécis, le maire ne sortait point de sa torpeur étudiée : « C'est par l'événement, Monsieur, qu'on jugera de votre conduite, prenez-y garde », ajoute Champion (4).

On s'empresse à fournir un fauteuil à Pétion, qui y monte. Sergent se place à côté de lui. Enfin, le premier se détermine à ouvrir la bouche : « Citoyens, dit-il, vous tous qui m'entendez, vous venez de présenter *légalement* votre vœu au représentant héréditaire de la Nation, vous l'avez fait avec la dignité et la *majesté* d'un peuple libre; retournez chacun dans vos foyers, vous ne pouvez exiger davantage. Votre demande sera réitérée sans doute par les quatre-vingt-trois départements, et le Roi acquiescera à votre vœu. Retirez-vous, et en restant plus longtemps, ne donnez pas occasion

(1) *Exposé de la conduite tenue par le maire.*
(2) *Déclaration de* Fontaine.
(3) *Rapport de* Sergent.
(4) *Rapport de* Champion.

aux ennemis du bien public d'incriminer vos *respectables intentions* (1). »

Quelques applaudissements ayant accueilli les paroles du maire, le zélé Champion se jette dans la foule, et secondé d'un officier de paix, muni de son bâton d'ivoire, il adjure les citoyens de se retirer.

Pendant que Pétion était monté sur son fauteuil, on avait remarqué, durant près d'une heure, un jeune homme blond, qui était parvenu à percer la foule jusqu'auprès du maire, et qui criait et répétait continuellement : « Sire, sire! vous n'êtes pas habitué à entendre la vérité, je vais vous la dire au nom du peuple. Je demande, au nom de cent mille âmes qui m'entourent, le rappel des ministres patriottes que vous avez renvoyés. Je demande la sanction des décrets sur les prêtres et sur le camp de vingt mille hommes, l'exécution des lois, ou bien vous périrez. » Cet énergumène s'agitait d'une façon furieuse, et Pétion ne lui imposa point silence. Ce fut le Roi qui se chargea de lui répondre, toujours avec le même calme : « Vous vous écartez de la loi, adressez-vous aux magistrats du peuple. » Le jeune blond alla, le soir même, aux Jacobins se vanter de son exploit (2).

La foule cependant finit par s'ébranler, et le défilé commence; mais les cris de *A bas le veto! Le rappel des ministres!* reprennent avec force. Quelques-uns s'arrêtent en disant : « Nous attendons une réponse du Roi : on ne lui a rien demandé encore. » D'autres s'écrient : « Laissez parler le maire : il va parler, nous voulons l'entendre (3). »

Pétion répète ce qu'il a déjà dit : « Si vous ne voulez pas que vos magistrats soient injustement accusés, retirez-vous. »

---

(1) *Déclaration de* Montmorin, maire de Fontainebleau, *de* Gossé, Hémery, Lecrosnier, Dorival, D'Ossonville, Lesieur et Becquey, députés.

(2) *Déclaration de* Lecrosnier, l'un des grenadiers volontaires qui étaient sur la même banquette que le Roi, et celle du capitaine de gendarmerie Winfray.

Voir le *Journal du club des Jacobins,* où le discours du jeune blond est évidemment atténué.

(3) *Rapport de* Champion.

Le Roi donne l'ordre d'ouvrir les appartements pour qu'on les puisse visiter, la curiosité hâte un peu le mouvement. Sergent, passé près de la porte de sortie, détache son écharpe, et l'agitant au-dessus de sa tête, crie : « Citoyens, voici le signe de la loi; en son nom, nous vous invitons à vous retirer et à nous suivre. » Alors ceux qui tout à l'heure péroraient et résistaient, ont à peine parlé que le torrent les emporte (1); la file, en passant devant le maire, criait : « *Vive Pétion!* » et Pétion saluait.

A ce moment arrive une députation de vingt-quatre membres de l'Assemblée ; Brunck est leur président. Pétion descend de son fauteuil, Brunck y monte, et fait connaître avec respect au Roi que l'Assemblée nationale a envoyé la députation pour s'assurer de la situation où se trouve sa personne, et protéger en lui la liberté constitutionnelle.

Alors le commandant Aclocque propose la retraite du Roi, dont le calme ne s'était pas un seul instant démenti. Entouré des députés, il passe dans la salle du lit de parade, malgré la foule qu'il fallait contenir; puis dans son appartement intérieur, qui sur-le-champ se referme sur lui.

Il pouvait être alors huit heures du soir : son martyre en avait duré quatre.

En passant devant le lit, le peuple demandait : Est-ce là le lit du gros *Veto?* M. *Veto* a un plus beau lit que nous (2).

Où était la Reine pendant tout ce tumulte (3)? Empêchée,

---

(1) *Rapport de* Sergent.

(2) *Déclaration de* Guibout.

(3) M. Mortimer-Ternaux, dans son *Histoire de la Terreur*, cite (t. I, p. 216-217) un opuscule très-rare, imprimé à l'époque même et intitulé : *Récit exact et circonstancié de ce qui s'est passé au château des Tuileries le mercredi* 29 *juin* 1792, sans nom d'auteur, mais évidemment d'un témoin oculaire. Il reproduit le détail suivant sur les circonstances qui empêchèrent la Reine d'aller retrouver Louis XVI, lorsque déjà il était dans la salle de l'OEil-de-Bœuf en butte aux outrages des premiers groupes d'émeutiers. Voici ce passage intéressant :

« La Reine avançait en ce moment par la chambre du Roi : M. Aubier l'aperçoit de la porte qu'il tenait, essayant de la fermer; il court vers Sa Majesté en refermant la porte; il ose l'arrêter. Elle criait : « Laissez-moi passer, ma place est près du Roi, je veux le joindre et

malgré tous ses efforts, de se rendre auprès du Roi, elle s'était réfugiée dans la salle du Conseil avec le Dauphin, sa fille et plusieurs personnes de la Cour. On peut comprendre ses cruelles angoisses, alors que les cris du peuple arrivaient jusqu'à elle. Toutes ses dames : la princesse de Lamballe, la princesse de Tarente, la marquise de Tourzel, les duchesses de Luynes, de Duras et de Maillé, la marquise de La Roche-Aymon et madame de Soucy, la baronne de Mackau, la comtesse de Ginestoux, qui sont auprès d'elle, avec le ministre des Affaires étrangères Chambonas, le duc de Choiseul, les comtes d'Haussonville et de Montmorin, le vicomte de Saint-Prix, le marquis de Champcenets, le lieutenant général commandant de la 17e division de Wittenghoff, avec quelques grenadiers, s'efforcent de soutenir ses esprits. Au commencement du défilé à travers les appartements, la Reine et toutes les personnes qui l'accompagnent sont placées dans l'embrasure d'une fenêtre et mises à l'abri derrière la grande

---

» périr, s'il le faut, en le défendant. » Le courage de la Reine doublant ses forces, elle eût renversé M. Aubier, si M. Rougeville, chevalier de Saint-Louis, n'eût joint sa résistance à la sienne et donné le temps de l'atteindre aux personnes de l'intérieur qui couraient à sa suite. M. Aubier va vite en informer Madame Élisabeth, qui l'autorise à résister à la volonté de la Reine. Il faut, pour obtenir de la fille des Césars qu'elle soit moins digne d'elle-même, que ce serviteur zélé lui démontre l'impossibilité de traverser un groupe de brigands, lui prouve que si elle n'était pas massacrée, elle serait étouffée avant d'y arriver; que sa tentative serait funeste au Roi, qui, entouré de quatre grenadiers, se précipiterait au travers des piques pour arriver jusqu'à elle. A ce mot, qui fut appuyé par M. de Chambonas, la Reine s'est laissé entraîner dans la chambre de Monseigneur le Dauphin. Le sieur Augé, valet de chambre, chevalier de Saint-Louis, avait rallié dix grenadiers de la salle de la Reine, qui, aidés de MM. de Choiseul, d'Haussonville et de Saint-Priest, protégent sa retraite. Tenant dans ses bras Monseigneur le Dauphin, appuyée sur *Madame*, Sa Majesté était entourée de mesdames de Tourzel, de Tarente, de la Roche-Aymon, de Maillé, de la petite orpheline Ernestine. Par le couloir qui conduit de la chambre du Dauphin à celle du Roi, on fait passer la Reine, le Dauphin, *Madame* et leurs dames dans la salle du conseil; on les place derrière le bureau, au milieu des braves grenadiers de la section de Saint-Thomas. »

table du Conseil. Madame Élisabeth est venue retrouver la Reine. Bientôt trois rangées de gardes nationaux du bataillon des Filles-Saint-Thomas, sous les ordres de Mandat, s'établissent dans la salle. Survient Santerre, qui crie en entrant : « Madame, le peuple ne vous veut point de mal. Si vous le vouliez, il n'y aurait pas un d'eux qui ne vous aimât comme cet enfant, » et du doigt il désignait le Prince royal : « Vos amis vous trompent, il n'y a pas à craindre pour vous; je vais vous le prouver en vous servant de plastron (1). » Et là-dessus, il hâte le défilé, et montre au peuple, en les désignant successivement, les membres de la Famille royale, comme un cicerone ou un geôlier : « Voici la Reine », disait-il; « voici le Prince royal, voici Madame Élisabeth (2). »

Un sans-culotte, en défilant, voulut que l'enfant fût coiffé du bonnet rouge; la Reine en mit un sur la tête du Dauphin (3); mais bientôt Santerre le lui fit ôter de lui-même, disant : « C'est trop lourd et trop chaud. »

Un autre, désignant Madame Royale à la Reine, dit : « Quel âge a mademoiselle? — Elle a, répondit Marie-Antoinette, l'âge où l'on sent vivement les scènes comme celles qui ont lieu. »

Madame Campan raconte que l'une des plus furieuses jacobines qui défilaient avec la horde révolutionnaire, « s'arrêta » pour vomir mille imprécations contre la Reine. Marie-» Antoinette lui demanda si elle l'avoit jamais vue aupara-» vant; elle lui répondit que non; si elle lui avoit fait quel-» que mal personnel : sa réponse fut de même; mais elle » ajouta : C'est vous qui faites le malheur de la Nation. — » On vous l'a dit, reprit la Reine; on vous a trompée. Épouse » d'un Roi de France, mère du Dauphin, je suis Française; » jamais je ne reverrai mon pays; je ne puis être heureuse » ou malheureuse qu'en France; j'étois heureuse quand vous » m'aimiez. — Cette mégère se mit à pleurer, à lui demander

(1) C'est le discours que Santerre s'attribue à lui-même dans son rapport. On n'a aucun élément pour le contrôler.

(2) *Rapport de* Mandat. — *Déclaration de* Leclercq, adjudant général de la première légion.

(3) *Déclaration de* Leclercq.

» pardon et lui dire : C'est que je ne vous connoissois pas ; » je vois que vous êtes bien bonne (1). »

M. Louis Blanc omet ce fait; M. Michelet le rapporte, mais ce qu'il ne dit pas, c'est qu'en voyant cette fille sangloter, Santerre s'écria : « Cette femme est soûle (2). »

Plus d'un criait encore, en passant devant la Reine : « *A bas le veto!* et *Vive la Nation!* » Si l'on en croit madame Campan, les espèces d'étendards que la tourbe portait étaient des symboles de la plus étrange barbarie; l'un deux était obscène en vue du Roi. Il y en aurait eu un qui représentait une potence à laquelle était suspendue une méchante poupée, avec ces mots écrits au bas : Marie-Antoinette à la lanterne (3)!

Bien que ces détails n'aient pas été confirmés par d'autres relations ou témoignages, comment soutenir qu'ils ne sont pas vrais? Laissez la populace à elle-même, et les beaux esprits de « ces repaires où la civilisation moderne refoule ses ennemis ou ses victimes », comme dit M. Louis Blanc, improviseront, à travers les légendes bouffonnes et carnavalesques, des imaginations atroces. Ne vit-on pas, le soir même, au club des Jacobins, un orateur se vantant d'avoir maintenu l'ordre au moyen d'une arme qu'il montra... C'était une latte d'arlequin (4)! A côté de cette burlesque invention, l'emblème du cœur de veau tout sanglant n'est-il pas constaté?

Quoi qu'il en soit, le Roi une fois délivré, quelques officiers municipaux vinrent dans la salle où se trouvait la Reine pour la rassurer et favoriser en même temps l'évacuation du peuple. Enfin, vers huit heures et demie du soir (5), tous les appartements des Tuileries étaient complétement évacués et le Roi et la Reine étaient réunis. Dès qu'ils se virent, ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre en s'inondant de larmes (6). A ce spectacle, dont tous les témoins étaient émus

(1) *Mémoires*, t. II, p. 211.
(2) *Rapport de* Mandat.
(3) *Mémoires*, t. II, p. 215.
(4) *Journal des Débats des amis de la Constitution*, nos 218-219.
(5) *Rapport de* Mandat *et de* Romainvilliers.
(6) *Déclaration de* Gossé.

profondément, Merlin, autrefois huissier et officier municipal à Thionville, qui était là encore, se prit à pleurer lui-même. « Vous pleurez, monsieur Merlin, dit la Reine, de voir le Roi et sa famille traité si cruellement par un peuple qu'il a toujours voulu rendre heureux. » Mais Merlin, comme honteux de sa sensibilité, essuyait ses larmes, et s'adressant à la Reine, s'écria : « Oui, Madame, je pleure sur les malheurs d'une femme sensible et belle, je pleure sur une mère de famille; mais ne vous y méprenez point, ce n'est pas sur la Reine ni sur le Roi, car je hais les Reines et les Rois, c'est ma religion (1). »

Quel fut le résultat de cette abominable journée? Il fut nul pour les affaires publiques, mais ce 20 juin est une date néfaste. Il fit, comme le fait remarquer Rœderer, « évanouir le prestige de l'inviolabilité du palais, de la personne du Roi, et de la majesté royale. Le trône était encore debout, mais le peuple s'y était assis, en avait pris la mesure, et ses marches semblaient s'être abaissées à fleur du pavé de Paris (2). »

Était-ce donc pour un tel résultat que s'étaient armés vingt à trente mille hommes? Le projet avait été d'abord, comme l'a avoué depuis le boucher Legendre à Boissy d'Anglas (3), de tuer le Roi; mais la généralité n'avait d'autre visée que le rappel des ministres. Qu'obtint-on? Rien. Santerre, voyant Pétion pérorer, reconnut sur-le-champ que la partie était perdue, plia ses voiles, se retira, et se rangeant du côté des défenseurs du Roi, s'en alla protéger la Reine à sa manière.

L'Assemblée elle-même, témoin du formidable soulèvement, étourdie par le bruit des armes, dut sentir que son pouvoir n'était plus qu'un fantôme, et que désormais ce pouvoir avait passé à la foule. La puissance nouvelle, encore étonnée de son avénement, ne sut pas s'emparer sur-le-champ de la couronne; mais elle mit sur la tête du Roi, sur la tête

(1) *Madame* CAMPAN, *ibid.*, p. 213.
(2) *Chronique de cinquante jours*, p. 97, 98.
(3) *Ibid.*, p. 98.

du Dauphin, avec le bonnet rouge, une couronne d'épines. Royauté et peuple sont désormais irréconciliables.

Qui triompha cependant? Ce ne fut ni l'Assemblée, ni la faction girondine, ni la démagogie, ce fut Louis XVI, en dépit de ses humiliations et de ses douleurs. Il tint ferme contre les imprécations, les objurgations, les menaces, et devant tant de pressions, ne fit aucune concession quelconque, ne se donna aucun démenti. Du haut de sa conscience et de son sentiment chrétien, il n'écouta que son droit. Il fut le héros d'Horace qui, plutôt que de céder et de se manquer à lui-même, se laisserait ensevelir sous les ruines du monde. Sa fermeté, son calme ne se démentirent point. Au moment où l'on devait croire que la monarchie allait s'écrouler, jamais il ne fut plus Roi d'attitude et de langage, jamais il ne montra plus de véritable grandeur. Non, non, Sergent-Marceau n'a point raison d'appeler cette journée *la nouvelle Journée des dupes*. Si le peuple fut téméraire d'action, il fut timide de pensée, étourdi dans son but, et le Roi trouva dans son âme, trempée aux grandes eaux de la foi, un caractère dont il n'avait donné de preuve qu'à l'occasion des deux décrets fameux, et qu'il devait retrouver au moment de la mort. Sans doute la Révolution avance, mais elle avance aussi rapidement vers sa chute que vers son triomphe, car les excès amèneront infailliblement la réaction du despotisme et, sans repos, l'esclavage sous une main de fer.

Après que le Roi se fut retiré dans ses appartements particuliers, plusieurs députations de l'Assemblée survinrent. Sergent ne les laissa pénétrer auprès du Roi que sur la présentation de leurs cartes de députés.

Quelques hommes du rassemblement s'attardaient encore dans l'appartement de la Reine; le chef de légion La Chesnaye eut peu de peine à les faire sortir. Ils murmuraient cependant encore : « On nous a fait venir pour rien; mais nous reviendrons, et nous aurons ce que nous voulons. »

Pétion, qui s'était retiré à l'arrivée de la grande députation de la Législative, fut obligé de pérorer encore, de concert avec quelques officiers municipaux, pour faire partir du grand escalier, du vestibule, des cours, le peuple, qui demandait pourquoi on l'avait fait venir.

A dix heures, le château et toutes ses dépendances étaient évacués. Alors Pétion s'empressa de se présenter à la séance du soir de l'Assemblée, pour lui rendre compte des événements du jour et de sa conduite.

Il est tout d'abord interdit au bruit confus des applaudissements et des cris dédaigneux qui l'accueillent, et dans sa physionomie, d'ordinaire placide, se peint une agitation nerveuse singulière. Commencement d'expiation. Il se remet petit à petit, et essaye de défendre les magistrats du peuple.

Une voix s'élève qui s'écrie : « Ils étaient du complot. » Pétion vient à bout de balbutier un discours, glissant légèrement sur les violences matérielles commises, sur les outrages prodigués au Roi, et il termine par ces mots où il essaye de se faire accusateur, d'accusé qu'il était d'abord :

« Je viens d'entendre dire, et cela se répète souvent, qu'il » y avait des complots. Il serait bien nécessaire de les con- » naître. Je ne crois pas qu'il existe un citoyen qui puisse se » refuser à les dévoiler. Il serait bon que les magistrats du » peuple les connussent, afin de pouvoir les déjouer sur-le- » champ. Je vous supplie d'engager tous les membres de cette » Assemblée, qui peuvent avoir des renseignements à cet » égard, à nous les communiquer, car sûrement les magis- » trats du peuple feront à l'instant leur devoir (1). »

A ces mots, les tribunes éclatent en accents d'enthousiasme, et quelques membres de la gauche demandent qu'il soit fait *mention honorable* au procès-verbal de la conduite de la municipalité.

« Fi donc! » s'écrient les Constitutionnels.

Les récriminations et les démentis continuent quelque temps encore, quand survient du maréchal Luckner une lettre dont la lecture met fin à ces luttes d'exclamations ardentes. On se sépara au milieu des inquiétudes pour le lendemain (2).

Le soir même, le ministre de l'Intérieur et le département de Paris se concertèrent sur les mesures à prendre pour assurer la tranquillité. Tout ce département, composé d'hommes

---

(1) *Journal des Débats et des Décrets*, p. 287.

(2) Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 225.

de choix, la plupart anciens Constituants, fut de tous les corps politiques, nous l'avons déjà dit, le seul qui, pendant la journée du 20 juin et depuis, se montra à la hauteur de sa mission. Il fut enjoint à l'autorité judiciaire municipale de commencer, à l'heure même, une enquête vigoureuse sur les actes de la journée (1). Les juges de paix, appelés à se réunir en comité central, devaient exercer les fonctions de juges d'instruction.

Mais le salut de la monarchie était surtout dans l'attitude que l'Assemblée allait tenir. Son rôle, après ses défaillances de la veille, était difficile. Quand s'ouvre la séance, Daverhoült s'élance à la tribune, et dénonce l'attentat commis la veille. Il est interrompu par les violents murmures de la gauche, et Thuriot, toujours prêt à soutenir la commune, se récrie et tente de couvrir sa voix : « Veut-on donc informer contre quarante mille hommes ? » On se jette mutuellement des interpellations, d'abord sans rien conclure. Après de vives discussions, on décide enfin qu'à l'avenir aucune députation en armes ne pourra être admise à sa barre, et le décret est immédiatement appliqué à une députation attardée de gardes nationaux de Versailles qui vient soutenir de ses vœux la démonstration faite la veille par ses frères de Paris.

Une délibération se poursuivait sur cette députation et sur les plaintes de Daverhoult, lorsque le ministre de la justice, Duranton, demande à lire à l'Assemblée une lettre du Roi, dont voici la teneur :

DCCXCV

Paris, le 21 juin 1792.

MESSIEURS,

L'Assemblée nationale a déjà connoissance des événements de la journée d'hier. Paris est sans doute dans la consternation ; la France les apprendra avec un

(1) *Revue rétrospective*, 2e série, t. I, p. 177-179.

étonnement mêlé de douleur. J'ai été très-sensible au zèle que l'Assemblée nationale m'a témoigné en cette circonstance. Je laisse à sa prudence à rechercher les causes de cet événement, d'en peser les circonstances et de prendre les mesures nécessaires pour maintenir la Constitution, assurer l'inviolabilité, la liberté constitutionnelle du représentant héréditaire de la Nation. Pour moi, rien ne peut m'empêcher de faire, en tout temps et en toutes circonstances, ce qu'exigeront les devoirs que m'imposent la Constitution que j'ai acceptée et les vrais intérêts de la Nation françoise.

Louis.

Et plus bas, Duranton.

L'Assemblée ordonne, malgré les cris furieux de la Montagne, que le maire sera tenu de remettre par écrit le compte rendu qu'il a fait, la veille au soir, à la barre de l'Assemblée, et le ministre Terrier de Montciel vient lire le rapport des événements de la veille. Puis on envoie à la sanction du Roi le décret défendant de jamais entrer en armes dans la salle des séances. Mais soudain voilà Merlin de Thionville qui, soutenu de Couthon, propose de reporter à la sanction du Roi le décret de déportation des prêtres et celui des vingt mille fédérés. La question préalable est adoptée au milieu des murmures de la gauche, sur la proposition de Pastoret.

Tous les désordres de la veille avaient laissé sur la ville un sombre voile gros d'orages. De nouveaux attroupements s'étaient formés dans les faubourgs. L'alarme était au château, et le malheureux petit Dauphin, âgé de six ans, demandait à sa mère, en lisant les angoisses écrites sur son front, « si hier n'était pas encore fini? » Sur un rapport exagéré, Rœderer venait d'annoncer, par un billet, à l'Assemblée, qu'un rassemblement armé se portait sur le château. « Si le chef du pouvoir exécutif est attaqué dans son domi- » cile, dit Cambon, qu'il vienne parmi les représentants,

» qu'il se réfugie dans le sanctuaire des lois (1). » Le maire est mandé. On discutait encore sur la communication de Rœderer, quand des cris d'enthousiasme partis des tribunes annoncent l'arrivée de Pétion.

« L'ordre règne partout », dit-il avec ce ton d'impertinente obstination qui rend la sincérité même répugnante; « toutes » les précautions ont été prises. Les magistrats ont fait leur » devoir; ils l'ont fait toujours, et l'heure viendra où il leur » sera rendu justice. »

Sur ces mots, il se dirige vers le château, où déjà, le matin, lui et ses amis avaient reçu un accueil plus que brutal. Les gardes nationaux de la section des Filles-Saint-Thomas, qui étaient de service, avaient maltraité l'officier municipal Sergent. Leur commandant Roland de Montjourdain fut arrêté comme responsable du fait, et le directoire du département le fit traduire devant le tribunal révolutionnaire. L'effervescence était grande alors qu'il parut en présence des juges; on trouva encore à lui reprocher d'avoir colporté la pétition des huit mille, et d'avoir voulu défendre le château le 20 juin et le 10 août : il fut condamné à mort le 4 février 1794.

Aux Tuileries, Pétion se présente accompagné de l'officier municipal Panis et du graveur en taille-douce Sergent, autre municipal, chargés tous deux de la police. Il est admis dans le cabinet du Roi, où se trouvent à ce moment la Reine avec Rœderer et nombre d'autres personnages. Pétion s'approche du Roi et lui adresse la parole en ces termes :

« Sire, nous avons appris que vous aviez été prévenu d'un » rassemblement qui se portait vers le château. Nous venons » vous informer que ce rassemblement est composé de ci- » toyens sans armes qui veulent planter un mai. Je sais, Sire, » que la conduite de la municipalité a été calomniée, mais » sa conduite sera connue de vous.

» — Elle doit l'être de la France entière, répondit le Roi; » je n'accuse personne en particulier, j'ai tout vu.

» — Elle le sera, et sans les mesures prudentes prises par

(1) *Journal des Débats et Décrets*, n° 160, p. 307.

» la municipalité, il aurait pu arriver des événements plus » fâcheux. »

Ici, le Roi reprit la parole; mais Pétion, sans l'écouter, continua son discours. Ils parlèrent quelque temps tous deux ensemble. Enfin le Roi, perdant patience, lui dit d'un ton absolu et d'une voix forte : « Taisez-vous ! »

« — Est-ce, comme vous le dites, respecter ma personne, » reprit-il quand sa parole fut libre, que d'entrer chez moi » armé, de briser mes portes et de forcer ma garde? Ce qui » s'est passé hier est un vrai scandale pour tout le monde.

» — Sire, répondit Pétion, je connais l'étendue de mes » devoirs et ma responsabilité.

» — Faites votre devoir, dit impérieusement le Roi, vous » répondez de la tranquillité de Paris. Adieu. »

Et des éclairs de dédain jaillissant de ses yeux, Louis tourna le dos, et Pétion se retira. Tout ce récit est du témoin auriculaire Rœderer (1).

Mais six jours après la journée du 20 juin, le 27, le *Moniteur* produisit, sur une note de Pétion, le récit arrangé de ce même entretien en termes un peu différents. Ce récit est bon à connaître, le voici :

Entretien de M. le maire de Paris avec le Roi, le jeudi 21 *juin, huit heures du soir, en présence de deux officiers municipaux et d'environ soixante personnes.*

« Le Roi : Eh bien, Monsieur le Maire, le calme est-il » rétabli dans la capitale?

» Le Maire : Sire, le peuple vous a fait ses représenta- » tions, il est tranquille et satisfait.

» Le Roi : Avouez, Monsieur, que la journée d'hier a été » d'un bien grand scandale, et que la municipalité n'a pas » fait pour le prévenir tout ce qu'elle aurait dû faire.

» Le Maire : Sire, la municipalité a fait tout ce qu'elle a » pu et dû faire; elle mettra sa conduite au grand jour, et » l'opinion publique la jugera.

---

(1) *Chronique de cinquante jours*, p. 103.

» LE ROI : Dites la nation entière.

» LE MAIRE : Elle ne craint pas plus le jugement de la » nation entière.

» LE ROI : Dans quelle situation se trouve en ce moment » la capitale?

» LE MAIRE : Sire, tout est calme.

» LE ROI : Cela n'est pas vrai.

» LE MAIRE : Sire...

» LE ROI : Taisez-vous.

» LE MAIRE : Le magistrat du peuple n'a pas à se taire » quand il a fait son devoir et qu'il a dit la vérité.

» LE ROI : La tranquillité de Paris repose sur votre res- » ponsabilité.

» LE MAIRE : Sire, la municipalité...

» LE ROI : C'est bon, retirez-vous.

» LE MAIRE : La municipalité connaît ses devoirs, et n'at- » tend pas, pour les remplir, qu'on les lui rappelle. »

L'arrangement de cette pièce saute aux yeux.

Rœderer fait, du reste, observer que le Roi n'avait dit au maire : « Taisez-vous », que parce que Pétion s'était obstiné à lui couper la parole. Mais celui-ci n'avait pas voulu que sa relation indiquât son inconvenance; il avait, au contraire, trouvé quelque intérêt à faire parler le Roi en maître qui condamne sans écouter.

Le récit arrangé fit de l'effet sur le public à l'avantage du maire, et l'opinion, qui dès la fatale journée avait réagi en faveur du Roi, sembla se retourner contre lui.

DCCXCVI

MADAME ÉLISABETH A L'ABBÉ DE LUBERSAC (1).

L'avenir paraît un gouffre, d'où l'on ne peut sortir que par un miracle. — Ce n'est pas tout de reconnaître ses fautes envers la Providence, il faut les réparer. — Dieu permet qu'on lui fasse les demandes dont on a besoin; elle use de la permission. — Son cœur est aussi noir que son style. — Elle ne peut croire que tout soit désespéré.

22 juin 1792.

Cette lettre sera un peu longtemps en chemin; mais j'aime mieux ne pas laisser échapper une occasion de causer avec vous. Je suis persuadée que vous avez ressenti presque aussi vivement que nous, Monsieur, le coup qui vient de nous frapper; il est d'autant plus affreux, qu'il déchire le cœur, et ôte tout repos d'esprit (2). L'avenir paroît un gouffre, d'où l'on ne peut sortir que par un miracle de la Providence; et le méritons-nous? A cette demande, on sent tout le courage manquer. Qui de nous peut se flatter qu'il lui sera répondu : *Oui, tu le mérites!* Tout le monde souffre; mais, hélas! nul ne fait pénitence; on ne retourne point son cœur vers Dieu. Moi-même, combien de reproches n'ai-je pas à me faire! Entraînée par le tourbillon du malheur, je ne m'occupois pas de demander à Dieu les grâces dont nous avons besoin; je m'appuyois sur les secours humains, et j'étois plus coupable qu'un autre; car qui plus que moi est l'enfant de la Providence! Mais ce n'est pas tout de reconnoître ses

---

(1) Voir FERRAND.

(2) Invasion des Tuileries, le 20 juin, par les faubourgs.

fautes, il faut les réparer; je ne le puis seule, Monsieur : ayez la charité de m'aider. Demandez au Ciel, non pas un changement qu'il plaira à Dieu de nous envoyer, quand il l'aura jugé convenable dans sa sagesse; mais bornons-nous à lui demander qu'il éclaire, qu'il touche les cœurs; que surtout il parle à deux êtres bien malheureux, mais qui le seront encore plus si Dieu ne les appelle à lui. Hélas! le sang de Jésus-Christ a coulé pour eux, comme pour le solitaire qui pleure sans cesse des fautes légères. Dites-lui souvent : *Si vous voulez, vous pouvez les guérir;* et démontrez-lui bien la gloire qu'il en retirera. Dieu sait les remèdes qu'il doit appliquer; mais sa bonté permet qu'on lui fasse les demandes dont on a besoin : et j'use, comme vous voyez, de cette permission.

Je suis fâchée de vous écrire dans un style aussi noir; mais mon cœur l'est tellement, qu'il me seroit bien difficile de parler autrement. Ne croyez pas pour cela que ma santé s'en ressente; non, je me porte bien : Dieu me fait la grâce de conserver de la gaieté. Je désire vivement que votre santé se conserve; je voudrois la savoir meilleure : mais comment l'espérer avec votre sensibilité? Rappelons-nous qu'il est une autre vie, où nous serons amplement récompensés des peines de celle-ci; car, malgré l'excès de ma noirceur, je ne puis croire que tout soit désespéré. Adieu, Monsieur : priez Dieu pour moi, je vous en prie, après avoir prié pour les autres, et donnez-moi souvent de vos nouvelles : c'est une consolation pour moi.

22, la proclamation suivante du Roi, affichée sur tous

les murs de la capitale, suscita le soulèvement des esprits contre les auteurs, les instigateurs et les approbateurs des attentats du 20 juin.

DCCXCVII

PROCLAMATION DU ROI SUR LES ÉVÉNEMENTS DE JUIN 1792.

Les François n'auront pas appris sans douleur qu'une multitude, égarée par quelques factieux, est venue, à main armée, dans l'habitation du Roi, a traîné du canon jusque dans la salle des Gardes, a enfoncé les portes de son appartement à coups de hache; et là, abusant audacieusement du nom de Nation, elle a tenté d'obtenir par la force la sanction que Sa Majesté a constitutionnellement refusée à deux décrets.

Le Roi n'a opposé aux menaces et aux insultes des factieux que sa conscience et son amour pour le bien public.

Le Roi ignore quel sera le terme où ils voudront s'arrêter; mais il a besoin de dire à la Nation françoise que la violence, à quelque excès qu'on veuille la porter, ne lui arrachera jamais un consentement à tout ce qu'il croira contraire à l'intérêt public. Il expose sans regret sa tranquillité, sa sûreté; il sacrifie même sans peine la jouissance des droits qui appartiennent à tous les hommes et que la loi devroit faire respecter chez lui comme chez tous les citoyens; mais comme représentant héréditaire de la Nation françoise, il a des devoirs sévères à remplir; et s'il peut faire le sacrifice de son repos, il ne fera pas le sacrifice de ses devoirs.

Si ceux qui veulent renverser la Monarchie ont be-

soin d'un crime de plus, ils peuvent le commettre. Dans l'état de crise où elle se trouve, le Roi donnera jusqu'au dernier moment, à toutes les autorités constituées, l'exemple du courage et de la fermeté, qui seuls peuvent sauver l'Empire : en conséquence, il ordonne à tous les corps administratifs et municipalités de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés.

Fait à Paris, le 22 juin 1792, l'an 4e de la liberté.

Signé LOUIS.

Et plus bas : TERRIER.

Chose à noter, c'est à cette protestation écrite que se sont bornées les mesures défensives en faveur de la monarchie! Aucun moyen de répression ne fut employé, aucune concentration de troupes ne fut accomplie.

Le maire à son tour lança une proclamation qui fut bien accueillie dans l'intérieur de la ville, mais fut mal goûtée aux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. En voici le texte :

« Citoyens, gardez le calme et *votre dignité;* garantissez-
» vous des piéges qui vous sont tendus. On veut diviser entre
» eux les citoyens armés, les diviser des citoyens non armés.
» *Couvrez de vos armes le Roi de la Constitution; envi-*
» *ronnez de respect sa personne; que son asile soit sacré.*
» Respectez, faites respecter l'Assemblée nationale. Ne vous
» rassemblez pas en armes : la loi vous le défend. Cette loi
» vient d'être renouvelée. Dans les rassemblements les plus
» innocents se mêlent toujours des malintentionnés. La loi
» réprouve toute violence, et vous avez confié à vos magistrats
» l'exécution de la loi. Montrez-vous dignes de la liberté, et
» souvenez-vous que les peuples libres sont les plus esclaves
» de leurs lois.

» PÉTION, *maire.* »

Mesure prudente mais tardive, arrachée à l'embarras de sa situation. Le maire n'en avait pas moins été couvert de honte la veille, et le Roi d'une gloire réelle.

DCCXCVIII

MADAME ÉLISABETH A LA MARQUISE DE RAIGECOURT (1).

Annonce de nouvelles dans un paquet de la duchesse de Duras.

Ce 27 juin 1792.

Je suis heureuse, ma chère Rage, d'avoir trouvé une bonne occasion; tu auras, sous la seconde enveloppe du paquet de la duchesse de Duras, longuement de mes, et de nos nouvelles. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

Le retentissement de l'invasion du 20 juin allait appeler de nouveaux incidents.

Le directoire du département et le conseil général de la commune accusèrent Pétion, Manuel et le commandant en chef Romainvilliers, d'avoir manqué à leur devoir, accusation qui, renouvelée par des pétitions et appuyée d'une enquête, finit par amener, le mois suivant, la suspension de Pétion et de Manuel, et la déclaration d'incapacité du commandant. Une polémique de libelles acerbes exhale ses fureurs contre la Cour; d'audacieuses caricatures représentent le Roi buvant à même une bouteille, avec cette légende : « Le Roi boit! le Roi boit! » On travestit même sa belle parole au grenadier qui lui a crié de n'avoir pas peur : « Faites de moi ce que vous voudrez, lui fait-on dire, je suis confessé! » Que n'imprime-t-on pas! Un déluge d'adresses rédigées dans les sens les plus opposés, mais toujours violentes, inonde la Législative. Les provinces fulminent leurs protestations contre les outrages infligés à la couronne; mais les pétitions révolutionnaires revêtent toutes les formes et abusent de toutes les violences. L'une d'elles, celle de Clermont-Tonnerre (le 24), veut que » le tonnerre de la nation écrase les coupables. » Celle de Grenoble (le 25) exige la déchéance de Louis XVI. Une autre

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Raigecourt.

encore, le placard anonyme du faubourg Saint-Antoine, demande que « la tête du *Roi faussaire* soit frappée du glaive de la loi ». La section des Quinze-Vingts, une des plus révolutionnaires, s'assemble, admet au vote, contraîrement à la loi, les personnes de tout sexe, de tout âge, de toute circonscription, et arrête que l'inutilité du premier rassemblement populaire commande d'en provoquer un second. Ailleurs, on arrête que, le 25, on retournera chez le Roi. On pousse des cris de rage contre la belle proclamation de Louis XVI, et Prudhomme, en la reproduisant dans sa feuille des *Révolutions de Paris,* la stigmatise de cette insolente épithète : *Imposture* (1).

Cependant les travaux de l'enquête avaient suscité entre le département et la municipalité une lutte qui ne devait cesser que par l'anéantissement de l'une de ces autorités. A Paris, on travaillait à rassembler des hommes armés pour la fédération du 14 juillet, et les provinces triaient, au mépris du *veto* royal, des fédérés pour le camp de vingt mille hommes sous Paris. Les départements des Bouches-du-Rhône, de la Gironde, de l'Hérault, donnèrent l'exemple et furent bientôt imités par d'autres. D'un autre côté cependant, la réaction contre les excès du 20 juin s'accentuait, et tandis que les clubs s'évertuaient à mettre en feu les esprits, tandis que les Jacobins, les Cordeliers rivalisaient d'ardeur, une motion soulevée à l'Assemblée les dénonçait et faillit les faire supprimer. Le 25, le Roi passa en revue la garde nationale et fut chaleureusement acclamé et sollicité d'en prendre l'uniforme. Je ne sais quel scrupule constitutionnel l'en empêcha. Les partis n'en marchaient pas moins avec ardeur.

Le volcan était en pleine ébullition, quand tout à coup un événement inattendu vint surajouter aux émotions de la ville. La Fayette est à Paris!

A son camp sous Bavay, lui était parvenue la première nouvelle de la journée du 20. Ses sentiments constitutionnels se soulevèrent au récit des scènes des Tuileries. En vain le vieux Luckner voulut le retenir, en lui disant que les Jacobins lui couperaient la tête, ce cœur bouillant et loyal ne put se con-

(1) N° 155.

tenir; il consacra deux journées à visiter et assurer toutes les positions de ses troupes, et partit avec un aide de camp. A Soissons, on veut le dissuader de poursuivre son dessein, on lui trace le sanglant tableau du sort qui l'attend : il ne veut rien entendre, et reprend son voyage (1).

A peine arrivé, le 28 juin, il est à la porte de l'Assemblée, et lui fait demander, par un billet, la permission de paraître à sa barre et de lui offrir l'hommage de son respect.

Il est admis, aux applaudissements des députés de la droite et des galeries, au milieu du plus morne silence de la gauche (2).

On lui donne la parole. Il commence par assurer l'Assemblée que, d'après les dispositions concertées entre le maréchal Luckner et lui, sa présence à Paris ne compromet aucunement ni le succès de nos armes, ni la sûreté de l'armée qu'il a l'honneur de commander. On a dit que sa lettre écrite le 16 à l'Assemblée n'est pas de lui; il la revendique nettement. Une raison plus puissante l'a forcé à se rendre au sein de la Législative. Les violences commises le 20 juin aux Tuileries ont excité l'indignation et les alarmes de tous les bons citoyens, et particulièrement de l'armée. Il a reçu des officiers, sous-officiers et soldats de celle qu'il commande, des adresses pleines de leur amour pour la Constitution, de leur respect pour les autorités qu'elle a établies, et de leur patriotique haine contre les factieux de tous les partis.

Il conclut en suppliant l'Assemblée nationale :

« 1° D'ordonner que les instigateurs et les chefs des vio-
» lences commises le 20 juin aux Tuileries soient poursuivis
» et punis comme criminels de lèse-nation.

» 2° De détruire une secte qui envahit la souveraineté na-
» tionale, tyrannise les citoyens, et dont les débats publics
» ne laissent aucun doute sur l'atrocité des projets de ceux
» qui les dirigent.

» 3° J'ose enfin vous supplier en mon nom, et au nom de
» tous les honnêtes gens du royaume » (*murmures d'une partie de l'Assemblée*), « de prendre des mesures efficaces pour faire

(1) *Mémoires de* La Fayette, t. III.

(2) *Journal des Débats et Décrets*, n° 275, p. 386.

» respecter toutes les autorités constituées, particulièrement » la vôtre et celle du Roi, et de donner à l'armée l'assurance » que la Constitution ne recevra aucune atteinte dans l'in- » térieur, tandis que de braves Français prodiguent leur sang » pour la défendre aux frontières. »

Malheureusement ce qu'il y avait de chevaleresque dans cette démarche et qui remuait le cœur des Constitutionnels, disparaissait, pour ses adversaires, dans le ton d'excessive réserve de son langage. Il « suppliait », il « osait supplier », quand il eût fallu parler de haut avec une ferme autorité. Aussi, à peine eut-il traversé l'Assemblée pour aller s'asseoir au banc des pétitionnaires, que déjà ses ennemis, toujours prêts, vont bondir à l'attaque pour détruire cette menace vivante. L'opposition ne voyait en lui qu'un partisan de la Cour. Robespierre jouait avec son nom, en le traitant tour à tour de Sylla et de Cromwell. Les Girondins détestaient en lui un contempteur de leur conduite. Les Jacobins, cette poignée de factieux qui prenait le pas sur les honnêtes gens, lui avaient voué une guerre à mort, et les ministres, choisis dans la nuance de ses opinions, n'étaient pas de force à se défendre, Terrier de Montciel peut-être excepté.

Guadet, l'ironie aux lèvres, s'élance à la tribune, et commence à se féliciter de la présence de M. de La Fayette, par cette idée consolante que sans doute n'avons-nous plus d'ennemis extérieurs, sans doute les Autrichiens sont-ils vaincus! Mais, s'écrie-t-il, « cette illusion n'a pas duré. Nos ennemis » sont toujours les mêmes, notre situation extérieure n'a pas » changé, et cependant un des généraux de notre armée est » à Paris! »

Et poursuivant, l'ardent Méridional fait ressortir le danger d'accorder à des généraux sous les armes le droit de pétition. Il lui reproche d'avoir quitté son armée sans congé, de s'être constitué l'agent de son armée et d'*honnêtes gens* dont il ne pouvait avoir aucune mission. Il conclut à la nécessité de s'assurer auprès du ministre de la guerre de la réalité d'un congé en règle, et à la demande d'un rapport à la commission des douze sur le fond de la question.

Le Feuillant Ramond essaye de réfuter le Girondin, et réussit à obtenir que la pétition soit renvoyée à une commission

pour que suite y soit donnée. Guadet en définitive fut battu, et La Fayette eut l'apparence d'avoir été écouté. Mais quel équivoque et négatif triomphe!

En sortant de la Chambre il fut entouré d'une foule de gardes nationaux, de canonniers, d'officiers de la ligne, qui l'acclamèrent avec passion, criant : « *Vive La Fayette! A bas les Jacobins* (1)! » Mais son zèle fut mal payé au château, où il se rendit. Il n'y trouva qu'un froid accueil, *a mutilated courtesy*. Les remercîments du Roi furent sans effusion. La Fayette se retire, on ne le retient pas. « Ah! » s'écrie Madame Élisabeth dès qu'il est parti, Madame Élisabeth qui voyait plus loin que son frère, « oublions donc le passé, et » jetons-nous dans les bras du seul homme qui puisse sauver » le Roi et sa famille! — Non, non, répond Marie-Antoi- » nette, mieux vaut périr que d'être sauvés par lui et par les » Constitutionnels (2)! »

L'honnête La Fayette, que Mirabeau appelait *un sous-grand homme, un Cromwell-Grandisson, un Gilles-César,* qu'il appelait à juste titre « un caractère moins grand que singulier, plus roide que véritablement fort; généreux, noble, mais se nourrissant d'hypothèses, vivant d'illusions sans vouloir tenir compte des faits, l'imagination pleine de rêves, commençait à les sentir se dissiper. Voyant sa popularité perdue pour la seconde fois, l'Assemblée hésitante, la Cour hostile, n'ayant pas réussi à organiser une revue de la garde nationale, n'ayant pu réunir qu'une poignée d'hommes de bonne volonté pour anéantir le club des Jacobins déjà frappé de terreur par son arrivée, et qui redoutait sa hardiesse et l'activité de cet adversaire du Champ de Mars, il se fit justice, quitta Paris au bout de trois jours, et rejoignit son armée. La Cour, qui craignait le triomphe des Constitutionnels ou partisans du gouvernement représentatif, avait elle-même fait avorter les projets de son défenseur et transformé son séjour en une suite d'échecs.

Trois partis bien prononcés se divisaient alors la politique :

---

(1) Récit de Besson au club des Jacobins. — *Journal du Club*, paru au 28 juin.

(2) *Mémoires de* La Fayette, t. III, p. 336.

les Constitutionnels, les Républicains et les Contre-Révolutionnaires. La qualification de Républicains était généralement donnée aux Jacobins et aux Orléanistes; les Girondins en formaient une nuance, bien qu'ils ne fussent pas républicains dès l'abord; et parmi les Contre-Révolutionnaires se distinguaient les *Monarchiens,* qui étaient plus modérés et ne voulaient que des moyens possibles.

Les Aristocrates haïssaient La Fayette autant que le détestaient les Jacobins et les Orléanistes. Quant au parti de la Constitution, qui n'avait pas su trouver un terrain solide et avait mal fait le bien, il périssait avec le crédit de La Fayette. Le général l'eût relevé peut-être si la Cour, vers ce temps-là, eût accepté la proposition que lui avait faite de sa part Lally-Tolendal (1). La Fayette serait venu à Paris pour le 15 juillet avec le vieux maréchal Luckner, gagné corps et âme, pour le moment, à la Cour. Le maréchal désavoua plus tard La Fayette sur ce point. Ils proposaient à Sa Majesté de sortir publiquement de la ville, entre eux deux, en assurant l'Assemblée que l'armée ne dépasserait pas la ligne constitutionnelle et se rendrait à Compiègne. Toute la famille serait en une même voiture, escortée de cent bons cavaliers (2). Luckner était prêt, et La Fayette sûr, d'une manière absolue, de cinq escadrons. Le commandant de l'artillerie à cheval s'était donné à lui sans réserve. Tout, en un mot, avait été parfaitement combiné pour ce coup de main; et si, contre toute vraisemblance, le Roi ne pouvait sortir de la ville, les lois étant bien évidemment violées, les deux généraux marcheraient sur la capitale avec une armée (3).

Le Roi répondit de sa main à Lally :

---

(1) *L'Histoire parlementaire* contient, t. XVII, p. 243-246, la lettre que Lally écrivit à ce sujet au Roi.

(2) *Mémoires de Madame* Campan, t. II, p. 222. — Lettre de La Fayette, en date du 8 juillet 1792.

(3) Lettre de Lally.

DCCXCIX

« Il faut lui répondre que je suis infiniment sensible à l'attachement pour moi qui le porteroit à se mettre aussi en avant; mais que la manière me paroît impraticable. Ce n'est point par crainte personnelle, mais tout seroit mis en jeu à la fois, et quoi qu'il en dise, ce projet manqué feroit retomber tout pire que jamais, et de plus en plus, sous la férule des factieux. Fontainebleau n'est qu'un cul-de-sac, ce seroit une mauvaise retraite, et du côté du Midi. Du côté nord, cela auroit l'air d'aller au-devant des Autrichiens. On lui répond sur son mandé, ainsi je n'ai rien à dire ici. La présence des généraux à la fédération pourroit être utile; elle pourroit d'ailleurs avoir pour motif de voir le nouveau ministre, et de convenir avec lui des besoins de l'armée. Le meilleur conseil à donner à M. de La Fayette est de servir toujours d'épouvantail aux factieux, en remplissant bien son métier de général. Par là, il s'assurera de plus en plus la confiance de son armée, et pourra s'en servir comme il voudra au besoin (1). »

Soit que ce projet eût exigé de la part du Roi une trop grande hardiesse, soit opposition de la Reine, qui s'obstinait à ne point vouloir du secours de La Fayette, il n'eut point, on le voit, l'assentiment de la Cour : « On nous offre M. de La Fayette comme ressource, disait-elle; encore une fois, il vaut mieux périr que de devoir son salut à l'homme qui nous a fait le plus de mal (2). » Hélas! elle allait bientôt

---

(1) Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 374.
(2) *Madame* Campan, t. II, p. 222.

avoir contre elle un peuple entier, et toute planche de salut manquerait sous ses pas!

Je ne sais quoi dans l'air transpirait de ce projet, tout bien gardé qu'il fût, et l'ennemi, aux aguets, avait l'œil sur le nouveau Monck. Un cercle étroit et acharné de police l'environnait. Mais à quoi bon? Le temps où l'on croyait aux lauriers d'Amérique était évanoui. Son règne était passé : une nouvelle étoile, celle de Pétion, se levait. La Fayette ne devait pas recommencer Bouillé, il allait éteindre ses pâles rayons dans les prisons d'Olmutz.

Le général, convaincu qu'il ne pouvait sauver le Roi malgré lui, ni l'Assemblée malgré elle, lança, comme le Parthe, un trait en fuyant; il envoya, le 30, aux représentants du peuple une lettre pleine d'humeur hors de saison. La lecture en fut accueillie par les plus violents murmures(1). « Je m'étonne, s'écria Isnard, que l'Assemblée n'ait pas envoyé de la barre à Orléans ce soldat factieux. »

La veille, le 29, les citoyens actifs de Rouen avaient écrit au général, dans une adresse solennelle, que la patrie était en danger, que des scélérats tramaient sa perte; que l'Assemblée prêtait trop l'oreille aux conseils d'un faux patriotisme. Les vrais conspirateurs, disaient-ils, sont ceux qui poussent la multitude au crime, qui ravalent la majesté du corps législatif en reconnaissant en France vingt-quatre millions de souverains, et parlent de république dans un État monarchique, de l'appel à la nation dans un État représentatif, ceux enfin qui prêchent l'indiscipline et la révolte.

Un instant effrayés, les Jacobins relevèrent la tête en se sentant délivrés de leur ancien épouvantail. L'alerte avait été vive d'abord, et avait mis le club en ébullition. Pétion lui-même avait pris part à son effroi. Le soir du 30, on essayait de brûler au Palais-Royal l'effigie de La Fayette, tant les sauvages excès sont incurables chez les peuples! tant la civilisation a de peine à faire avancer l'homme d'un pas dans l'ordre moral!

Arrive à l'Assemblée la fameuse *pétition des vingt mille* citoyens de Paris exprimant leur improbation et leur indi-

(1) *Journal des Débats et Décrets*, n° 277, p. 423.

gnation contre la journée du 20 juin. La pétition est apportée par Dupont de Nemours et par un avocat nommé Guillaume, ancien député du tiers aux États généraux, « ce certain Guillaume qui, disait une dénonciation écrite le 25 juillet au *Moniteur,* n'était ni Guillaume le Conquérant, ni Guillaume le marchand de draps de l'*Avocat Patelin* (1). »

Un débat s'engage sur cette dernière ouverture, Brissot insiste, et après mille fatigues, l'Assemblée décide, à minuit, le licenciement immédiat des états-majors de la garde nationale de Paris et de toutes les villes de cinquante mille âmes et au-dessus. Ces états-majors, trop affectionnés à l'ordre, offusquaient les révolutionnaires.

DCCC

LE PRINCE DE NASSAU-SIEGEN A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II (2).

Ses relations avec le duc de Brunswick. — Son intervention efficace pour aplanir les difficultés qui se sont élevées entre le duc et les Princes français. — On a reconnu la nécessité de se rapprocher du baron de Breteuil. — Le Prince de Nassau est chargé d'opérer ce rapprochement. — Les troupes prussiennes arrivent tous les jours. — Les Princes portent leur quartier général à Bingen. — Entretien du Prince de Nassau avec Bischoffswerder, au sujet des remaniements de territoire projetés entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, en vue du partage de la Pologne.

[30 juin 1792.]

MADAME,

Je suis arrivé ici le 3, quelques heures après M. le duc de Brunswick; ce Prince m'a marqué confiance,

---

(1) Les signatures couvraient deux cent quarante-sept pages. Un jour n'est pas loin où il suffira d'avoir signé une pareille pétition pour être suspect, déchu de ses droits de citoyen, ou même inscrit sur les listes de proscription.

(2) Archives impériales de Moscou. Voir une notice sur ce Prince au tome II, pages 251-255.

et j'ai été assez heureux pour aider à établir l'accord et la déférence entière que les frères du Roi doivent avoir pour ses ordres. Des difficultés qui s'étaient élevées de la part des Princes relativement à la position de leurs quartiers que l'on ne prenoit pas comme le duc de Brunswick désiroit, les ayant indiqués depuis trois semaines, auroient infailliblement rendu leur position très-fâcheuse. M. le duc de Brunswick me parla sans réserve, et me montra la situation où il se trouveroit s'il continuoit à rencontrer des obstacles à l'exécution de ses ordres. Je l'ai engagé à dire les mêmes raisons à M. le Comte d'Artois dans une conversation tête à tête; il y consentit. Je prévins ce Prince, qui reconnoît les sentiments de M. le duc de Brunswick pour luy et la cause du Roi de France, et qui s'est livré entièrement à luy. Les deux Princes sont parfaitement contents l'un de l'autre, et j'ai eu le plaisir de recevoir des remercîments de tous les deux. Monsieur a aussi eu une conversation avec le duc de Brunswick, qui est parfaitement content des deux frères. Le duc est venu ce matin chez eux à une conférence à laquelle M. de Calonne et moi avons été appelés; elle étoit relative au baron de Breteuil et à la nécessité de se rapprocher de luy, puisqu'il a la confiance du Roi, ou du moins de le mettre, s'il s'y refusoit, dans son tort, de manière à le prouver aux personnes qui croient ce rapprochement nécessaire. Le duc de Brunswick en a démontré la nécessité, et n'a point caché la crainte qu'il a que l'Empereur n'écoute des accommodemens présentés par les constitutionnaires qui pourroient être appuyés par le baron de

Breteuil; il a été décrété, d'après son avis, que je serois chargé de le voir si M. de Castries, qui est parti avant-hier pour Cologne, ne croioit pas que mon voyage pût compromettre les affaires du Roi, en conséquence de quoi je pars cette nuit sans que l'on sache où je vais, et je ferai mon voïage dans le plus grand incognito jusqu'à Cologne, d'où je continuerois de même, si le maréchal l'approuve. Si je puis réussir à faire entendre la raison et son propre intérêt au baron, cela sera très-heureux pour notre cause. Je n'ai pas eu un instant à moi depuis mon arrivée; j'ai toujours été en course du quartier du duc de Brunswick chez les Princes, et que tout étoit dans la meilleure situation possible avant de luy rendre compte de mon arrivée.

Les troupes prussiennes arrivent tous les jours, et les Princes, pour leur faire place, vont se porter à Bingen, où sera leur quartier général. Si je puis avoir, avant mon départ, le résumé de l'état qui a été donné au duc de Brunswick des troupes, des subsistances, armes et munitions qu'ont les Princes, je le joindrai à ma dépêche. Le duc m'a dit qu'il ne s'attendoit pas à leur trouver autant de moyens. Le Roi m'a traité avec une grande bonté à mon passage à Potsdam, et il m'a paru avoir les meilleures intentions relativement aux frères du Roi et à la France.

Dans une conversation que j'ai eue avec Bischoffswerder, et pour laquelle il m'a demandé le secret, il m'a assuré que la Cour de Vienne ne vouloit autre chose que l'arrangement de la Bavière tel que Votre Majesté Impériale l'avoit proposé autrefois, et que quant à la Prusse, l'Empereur étoit convenu de pro-

poser à Votre Majesté Impériale de luy faire céder par la Pologne les enclaves qui lui conviennent pour arrondir ses États. Que ces arrangements aient lieu, il n'en coûteroit à la France que quelques morceaux de la Lorraine et de l'Alsace; que la Prusse sentoit bien l'intérêt qu'elle avoit de rétablir en France un gouvernement qui n'a nul appas, et qui est un pays si nécessaire au maintien de l'équilibre en Europe (1).

A mon retour, j'aurai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté Impériale le résultat de la démarche que l'on me fait faire.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Madame,

de Votre Majesté Impériale,

le très-humble et très-obéissant et fidèle serviteur,

C. Pr. DE NASSAU-SIEGEN.

Coblence, ce $\frac{30 \text{ juin}}{10 \text{ juillet}}$ 1792.

La Cour avait, comme nous l'avons dit, envoyé Mallet Du Pan auprès du Roi de Hongrie et des Princes français

(1) Il est fait ici allusion aux projets suscités par la guerre de la Russie avec la Pologne, qui devait nécessairement finir par la défaite de cette dernière Puissance. La Russie et la Prusse devaient prendre chacune une partie de la malheureuse république. Pour satisfaire l'Autriche, les deux Puissances copartageantes se prêteraient à un plan depuis longtemps caressé par le cabinet de Vienne; ce plan n'était rien moins que l'échange de la Belgique contre la Bavière. L'Autriche espérait qu'un tel arrangement qui arrondirait si bien son territoire obtiendrait facilement l'approbation de l'Électeur Charles-Théodore, qui était vieux, sans enfants légitimes, et qui portait peu d'intérêt aux agnats éloignés, ses héritiers futurs. On comptait le satisfaire en donnant de grands établissements à ses bâtards, sur lesquels il avait reporté toute sa tendresse.

établis à Coblentz chez leur oncle l'Électeur de Trèves. Les circonstances devenant plus pressantes, la petite Cour de l'émigration songeait à se rapprocher du baron de Breteuil, dont on avait si longtemps contesté les pouvoirs et auquel on finissait par reconnaître la confiance que lui portait le Roi. Personne alors ne lisait dans l'avenir. Chacun se flattait de la certitude de reparaître prochainement dans l'intérieur du royaume pour rendre au Roi son autorité et la partager avec lui, sinon la dominer. La Prusse s'ébranlait, et les hostilités étaient menaçantes sur le Rhin.

Luckner, qui, avec le commandement de l'armée du Nord, avait reçu *carte blanche* pour agir, avait envahi les Pays-Bas, conformément au plan de Dumouriez. Nous avons vu que, dès le 20 juin, il avait déjà occupé Ypres, Menin et Courtray. Les patriotes belges tressaillaient au bruit de nos armes. Gand, Bruxelles, Anvers tournaient des yeux d'espérance vers nous, quand tout à coup, après une tentative sur les villes de la Lys, et l'incendie des faubourgs de Courtray (1), une dépêche du vieux maréchal au Roi notifie qu'il n'ira pas plus loin sans ordres. Une lettre de la Cour lui ordonne de rentrer à Lille. Sur cet ordre, un émoi étourdissant saisit la population de Paris. Les cris de trahison contre Louis XVI recommencent. C'était, disait-on, une concession à l'Autriche, c'était le fruit des intelligences avec l'étranger auquel on allait livrer la France.

Ce fut à cette occasion que l'éloquent Vergniaud prononça, dans la séance du 4 juillet, une de ses plus ardentes déclamations, chef-d'œuvre d'art, d'audace et de perfidie.

Il s'étonne qu'au moment où les armées du Nord paraissaient faire des progrès dans le Brabant et flattaient notre courage par des augures de victoires, on la fasse tout à coup se replier devant l'ennemi....

« Serait-il donc vrai, s'écrie-t-il, que l'on redoute nos » triomphes? Est-ce du sang de l'armée de Coblentz ou du » nôtre qu'on est avare?... Quelle est au juste la quantité de

(1) Cet incendie avait été ordonné par Jarry, un sous-ordre. Sur la demande de Luckner, l'Assemblée vota une indemnité aux incendiés.

» larmes, de misères, de sang, de morts qui suffit à la ven- » geance qu'on veut assouvir?..... »

Alors, poursuivant au milieu de brûlantes acclamations, l'orateur attaque le refus de sanction du décret de l'Assemblée sur les troubles religieux, et se demande « si le sombre » génie de Médicis et du cardinal de Lorraine errait encore » sous les voûtes du palais des Tuileries; si l'hypocrisie san- » guinaire des Jésuites Lachaise et Letellier revivait dans » l'âme de quelque scélérat, brûlant de voir se renouveler les » Saint-Barthélemy et les dragonnades. Il se demande si le » cœur du Roi est troublé par des idées fantastiques qu'on » lui suggère, et sa conscience égarée par les terreurs reli- » gieuses dont on l'environne. »

« C'est *au nom du Roi,* ajoute-t-il, que les Princes fran- » çais ont tenté de soulever contre la Nation toutes les Cours » de l'Europe; c'est pour *venger la dignité du Roi* que s'est » conclu le traité de Pilnitz et formée l'alliance monstrueuse » entre les Cours de Vienne et de Berlin... Enfin, tous les » maux qu'on s'efforce d'accumuler sur nos têtes, tous ceux » que nous avons à redouter, c'est *le nom seul du Roi* qui en » est le prétexte ou la cause. »

Or, il lit dans la Constitution, chap. II, art. VI : « Si le Roi se met à la tête d'une armée, et en dirige les forces contre la Nation, ou s'il ne s'oppose pas par un acte formel à une telle entreprise qui s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué la Royauté. »

Posant de formidables hypothèses, l'orateur introduit les cas où l'on n'opposerait à deux grandes armées que de petits détachements; où un général, familier avec la victoire, demanderait, pour la gloire de nos armes, un renfort qu'il serait facile de lui accorder; si, par un refus, le Roi lui disait clairement : « Je te défends de vaincre. » S'il était possible alors qu'il parlât jamais de son amour pour la Constitution avec une ironie aussi insultante, ne serait-on pas en droit de lui répondre :

« O Roi! qui sans doute avez cru, avec le tyran Lysandre, » que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge, et qu'il » fallait amuser les hommes par des serments, ainsi qu'on » amuse les enfants avec des osselets; qui n'avez feint d'ai-

» mer les lois que pour parvenir à la puissance qui vous ser- » virait à les braver; la Constitution, que pour qu'elle ne » vous précipitât pas du trône, où vous aviez besoin de rester » pour la détruire; la Nation, que pour assurer le succès de » vos perfidies, en lui inspirant de la confiance; pensez-vous » nous abuser aujourd'hui avec d'hypocrites protestations, » nous donner le change sur la cause de nos malheurs, par » l'artifice de vos excuses et l'audace de vos sophismes?... »

Il n'est pas besoin de dire de quels frénétiques transports fut suivi le discours dans les rangs de l'opposition et dans les tribunes. Le parti des Constitutionnels pouvait bien alors composer encore le fond de la Nation dans les provinces, mais à Paris ce parti était étouffé, et laissait beaucoup de place au succès d'une semblable harangue.

Matthieu Dumas, prenant sur-le-champ la parole avec courage et véhémence, avait essayé de répondre; mais l'Assemblée était encore sous une impression trop passionnée pour que le bon sens du nouvel orateur pût faire goûter ses arguments, excellents d'ailleurs, bien qu'improvisés au milieu des interruptions et du tumulte. On alla jusqu'à refuser à son discours les honneurs de l'impression, qu'on avait accordés à celui de son adversaire.

Mais pourquoi, de la part de Vergniaud, tant de violence? Et d'abord, cette exagération même était un des traits caractéristiques de la peinture de l'époque. Il faut faire ensuite la part du milieu où l'on vivait alors; il faut se souvenir des attaques passionnées de la presse royaliste, qui révoltait les patriotes, les provoquait, les insultait, traînait sur les tréteaux d'arlequin les plus grands noms, les plus grands talents, profanés par d'imbéciles barbouilleurs. Comment la colère des Girondins ne se fût-elle pas allumée, par exemple, à la lecture de la *Gazette de Paris,* où ce sot de Farmain de Rozoi, connu sous le nom de *Du Rozoi,* menaçait sans répit les patriotes de l'arrivée des Prussiens, de l'invasion des émigrés, et donnait chaque matin la liste des régiments allemands qui allaient envahir la France pour sauver le Roi et châtier les révolutionnaires?

Le parti royaliste n'avait guère en effet d'espoir que dans l'étranger; et les démagogues, se sentant soulever, allaient

bientôt prétendre à haute voix qu'en eux seuls reposait le salut du pays.

Jusque-là, le langage de Vergniaud avait procédé par hypothèses. Il parlait le 4 juillet; mais, à la séance du 9, on entendra Brissot, plus net, plus ouvertement agressif, aborder la question de front et déclarer que la force de l'ennemi est aux Tuileries mêmes.

« C'est à la Révolution, dit-il, c'est à la déclaration des » droits, que les Souverains, que les tyrans ont déclaré la » guerre.

» ..... Voulez-vous suivre encore les formes, jusqu'ici si » lentes, du recrutement ordinaire, et attendre régulière- » ment pendant six mois pour avoir des armées, plutôt que » de prendre une mesure extraordinaire? Il vous faut des » hommes sur-le-champ, la fédération vous en donnera..... » Il faut accueillir tous ceux qui se présenteront : il faut les » envoyer sur-le-champ dans vos camps..... On me dit qu'ils » n'auront point d'uniforme!... Eh! qu'importent au courage » la couleur de l'habit et l'habit même? Les Américains » n'avaient pas de souliers quand ils vainquirent à Treutole. » On n'a pas de fusils; les marchés d'Angleterre manquent. » Eh bien! armez-vous de piques et de haches; variez votre » tactique militaire..... La liberté, l'espoir des couronnes » civiques, auront bientôt mûri les talents.

» La patrie est en danger, non pas que nous manquions » d'hommes capables de porter les armes, non pas que nos » forteresses soient en mauvais état, mais parce qu'on a pa- » ralysé nos forces. Et à qui doit-on cette funeste léthargie? » A un seul homme que la Nation a fait son chef et que des » courtisans perfides ont fait son ennemi. Je dis que frapper » sur la Cour des Tuileries, c'est frapper sur les traîtres d'un » seul coup..... Il ne vous est pas permis de regarder comme » une simple hypothèse ce que vous a dit, dans une des der- » nières séances, M. Vergniaud..... Toute composition avec » le pouvoir exécutif serait un crime; vous n'avez pas le » droit de remettre la peine quand un grand délit a été com- » mis contre la liberté du peuple (1). »

---

(1) Réimpression du *Moniteur*, t. XIII, p. 83-88.

Cette attaque si violemment directe, Brissot ne devait pas tarder à s'en repentir. Les Girondins, à la fin de juillet, sentaient qu'ils avaient été trop loin, et qu'un langage aussi acerbe n'était pas fait pour leur rouvrir les portes du ministère qu'ils désiraient si vivement de franchir. C'était assez d'avoir intimidé la Cour. Il fallait maintenant s'offrir comme un parti redoutable, mais avec lequel il pourrait y avoir des accommodements et des palliatifs(1). Ils finissaient par rougir et s'effrayer de s'être mis en tutelle sous l'appui des clubs révolutionnaires, en tendant la main à ce Robespierre qui les traitait eux-mêmes de Brissotins, d'intrigants et de corrompus, d'hommes qui voudraient « allier la gloire avec l'infamie, les jouissances du vice avec les plaisirs de la vertu. »

Vint le 24 juillet, où Duhem, ancien juge de paix à Lille, député du Nord, demanda que l'on discutât sur-le-champ la question de la déchéance; on vit Vergniaud s'efforcer d'arrêter la discussion, et adjurer l'Assemblée « de ne se laisser » ni entraîner par des mouvements désordonnés, ni subju- » guer par de vaines terreurs. »

Le 26, c'est le tour de Brissot, qui fait une sortie contre la faction des régicides poussant à la république :

« S'il existe, s'écrie-t-il, des hommes qui travaillent main- » tenant à établir la république sur les débris de la Consti- » tution, le glaive de la loi doit frapper sur eux, comme sur » les amis actifs des deux Chambres et sur les contre-révolu- » tionnaires de Coblentz (2). »

Dans la même séance, c'est Guadet qui, proposant à la Législative, au nom de la commission des Douze, une adresse au Roi, la termine par ces paroles, qui sont une insinuation :

« Vous pouvez encore, Sire, sauver la patrie, et votre cou-

(1) Aux Jacobins, Antoine, indigné, s'écriait, le soir même où Brissot avait prononcé son discours à l'Assemblée : « Il a dit que l'opinion publique n'était pas formée sur la déchéance; n'est-ce pas montrer à tous les yeux clairvoyants que son projet ne tend qu'à épouvanter la Cour, pour la forcer, s'il est possible, au rappel des trois ministres? »

(2) Réimpression du *Moniteur*, t. XIII, p. 242.

» ronne avec elle : osez enfin vouloir. Que *le nom de vos* » *ministres*, que la vue des hommes qui vous entourent ap- » pellent la conscience publique, que tout, dans vos actions » privées, annonce que la nation, ses représentants et vous, » vous n'avez qu'un seul désir, celui du salut public (1). »

Bertrand de Moleville n'a-t-il pas rapporté, en ses *Mémoires particuliers* (2), que Vergniaud, Guadet et Gensonné, voulant reconquérir le ministère pour les trois hommes de leur parti renvoyés, Roland, Servan et Clavière, se servirent de l'entremise du peintre Boze pour arriver au Roi? Ce peintre, le seul qui ait peint Mirabeau d'après nature, était lié avec le valet de chambre du Roi, Thierry. Ils écrivirent à Boze une lettre qu'il se chargea de faire arriver par son ami sous les yeux de Louis XVI. Ils y faisaient le tableau d'une insurrection formidable qui se préparait, et serait la moindre menace pour enlever au Roi la couronne. La seule ressource, disaient-ils, qui lui restât, s'il voulait conjurer cette catastrophe, était de *rappeler, dans huit jours au plus tard, les trois ministres populaires.* « Aussi sincèrement qu'invariable- » ment attachés aux intérêts de la Nation, disaient-ils, ils » n'en sépareraient ceux du Roi qu'autant qu'il les sépare- » rait lui-même (3). »

O malheureux et chimériques Brissotins, si peu conséquents avec vous-mêmes, excepté dans votre ambition du pouvoir, hommes de parole plutôt que d'idée, artistes plutôt que philosophes! Vous acceptez en toute sincérité le Roi Louis XVI, jusqu'au jour où vous aurez tout épuisé pour saisir le ministère; vous croyiez aller ensemble au pouvoir, vous irez ensemble à l'échafaud, et la beauté de votre mort rachètera votre vie, arrachera la pitié comme l'éclat de vos talents enlèvera l'admiration!

---

(1) Séance du 26 juillet. Voir le *Moniteur*, édition Plon, t. XIII, p. 252, 253.

(2) T. II, p. 112.

(3) Voir la lettre rapportée *in extenso* dans les *Mémoires de* Dumouriez, t. II, p. 422.

Lors du procès des Girondins, cette lettre leur fut cruellement imputée à crime.

« Le Ciel, pour nous punir de nos talents mal employés, nous donne le repentir de nos succès (1). »

L'histoire a ses pardons. Elle en a trop prodigué aux Girondins, elle a trop fermé les yeux au culte téméraire qu'on essaye de leur rendre. De tous les partis, celui-ci ne fut pas le moins funeste à la France, par ses talents, par son orgueil, par son aveugle légèreté, par son insatiable ambition, qui ne brise le trône que lorsqu'il refuse de se plier. N'est-il pas vrai, comme on l'a remarqué, qu'il manqua totalement des deux éléments, sans l'un desquels du moins il ne saurait y avoir de parti politique : les principes et le caractère (2)? Superbe état-major sans chef ni soldats, l'amour de la renommée est devenu chez lui la passion de la popularité. A force de parler sans terme ni repos, ces magnifiques diseurs, si heureux de passer sous l'arc de triomphe de l'éloquence, finiront par s'étourdir eux-mêmes, et, au lieu de la réalité, ils n'entendront plus que l'écho de leurs paroles, ils ne verront plus que le reflet de leurs actions. Madame Roland, qui les admire comme artistes et les inspire quelquefois, mais qui a plutôt la finesse de la femme que le génie d'un homme politique, est la première à déplorer qu'aucun d'eux n'ait une pensée d'ensemble et de suite. « Ce n'est pas l'esprit qui manque, dit-elle, il court les rues; c'est la justesse du jugement et la force du caractère. » Et elle gémit amèrement, par comparaison avec elle-même, sur « la pauvreté de l'espèce dans son pays (3) ».

Voyez ce Vergniaud, le plus éloquent et le plus désintéressé des hommes, la plus magnifique parole de la Gironde, le grand rhéteur mélancolique parmi ces ambitieux trop idéalisés : toujours égal par le sonore éclat de sa parole, mais plus dominé par l'art que par le raisonnement, il va rarement au bout de son idée; plus mené que meneur, instrument harmonieux des passions de ses collègues, qui frappa sur la Cour des coups si formidables, saisissant corps à corps

(1) Chateaubriand.

(2) Granier de Cassagnac, *Histoire des Girondins et des massacres de septembre.*

(3) *Mémoires,* p. 187, édition Baudouin.

le Roi et la Reine, et les jetant en quelque sorte palpitants au pied de l'échafaud, il attaque successivement la majesté royale, puis le Roi personnellement, et enfin la Royauté (1). — Voyez le bilieux Guadet, l'intrépide et inexorable Méridional, dont la parole si alerte était tour à tour un stylet ou une massue; un jour viendra où, comme son ami, il essayera de défendre le trône; il sera trop tard. Si Robespierre fut le premier qui, dès le 14 juillet 1789, demanda l'arrestation immédiate de tous les suspects; si c'est encore lui qui, le 27, provoqua la violation du secret des lettres, premier pas dans la Terreur, c'est aussi le parti des Girondins qui, sans s'apercevoir qu'il se faisait le complice de ce pourvoyeur d'échafaud, a eu le malheur de féconder le même principe de la loi des suspects par le triomphe du décret sur les Émigrés; c'est ce même parti qui, par la voix de l'énergumène Isnard, a fait faire un pas de plus à ce hideux soupçon, en prononçant, à propos des prêtres insermentés (2) et des premiers troubles de la Vendée, ces paroles funestes : *Il n'est pas besoin de preuves !* « Toujours cette effroyable théorie des suspects, s'écrie, dans un mouvement généreux, M. Louis Blanc : *il ne faut pas de preuves !* Ce furent de pareils mots, trop souvent répétés, qui poussèrent la Révolution à se noyer à demi dans le sang de Septembre (3). » Ce furent ces mêmes doctrines qui, transformées en loi le 17 septembre 1793, devaient faire de la délation payée un moyen d'existence et de rapines, qui devaient faire jeter dans les prisons plus de trois cent mille personnes, et ouvrir à Robespierre les sources de sang humain dont il s'est abreuvé.

Eh bien, tout, un instant, révéla chez les Girondins des symptômes de revirement et une avidité de pouvoir à saisir par tous les moyens. Ce fait se trouve confirmé par une confidence du vertueux Malesherbes à Bertrand de Moleville (4).

---

(1) Touchard-Lafosse, p. 21.

(2) Isnard prononça ces paroles contre les prêtres à la séance du 14 novembre 1791.

(3) Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. VI, p. 211.

(4) Ce bruit était si accrédité que le comte de Montmorin l'annonce comme un fait au comte de Lamarck, dans une lettre du

Les Girondins, tout en faisant des progrès dans la violence, s'étaient arrêtés, quant aux institutions, à celles de 1791, républicaines en ce sens qu'elles reconnaissaient une souveraineté nationale dont émanaient expressément tous les pouvoirs; qu'elles étaient fondées sur la liberté et l'égalité, et n'avaient de monarchique qu'une royauté héréditaire. Républicanisme dans les institutions, royauté au faîte du système.

Ils hésitent, et sur-le-champ se répand le bruit que les principaux d'entre eux sont déjà munis de passe-ports pour passer en Angleterre (1). On le reproche à Brissot : « Je méprise trop les lâches qui abandonnent leur poste dans la crise où nous sommes, répond-il fièrement, pour partager leur ignominie (2). » Et le fait est que ces ardents révolutionnaires, tout fragiles qu'ils se soient montrés dans leurs convictions, n'étaient pas hommes à fuir.

DCCCI

MARIE-ANTOINETTE A LA LANDGRAVINE LOUISE DE HESSE-DARMSTADT (3).

La Princesse a conçu le projet de délivrer la Reine. — Celle-ci n'a pas voulu s'y prêter et n'a pu même recevoir celui qui tentait de devenir son libérateur.

[Fin de juin ou commencement de juillet 1792.]

Votre amitié, vos soins, Madame, m'ont touchée jusqu'au fond de l'âme. La personne qui repart pourra

---

10 juillet 1792. Voir *Correspondance entre Mirabeau et Lamarck*, t. III, p. 327.

(1) Bertrand de Moleville, *Mémoires particuliers*, t. II, p. 114, 115.

(2) *Le Patriote français*, n° 1075.

(3) Archives de S. A. R. le grand-duc de Hesse-Darmstadt.

Ce billet, qui est sans date, était sous enveloppe, et l'enveloppe, sans adresse, était fermée d'un cachet rouge où l'on aperçoit encore les restes d'un chiffre non armorié.

vous dire les raisons qui l'ont retenue si longtemps. Il vous dira aussi que, même à présent, je n'ose pas le voir chez moi. Il m'auroit pourtant été bien doux de parler avec lui de vous, à qui je suis tendrement attachée. Non, ma Princesse, en sentant tout le prix de vos offres, je ne puis les accepter. Je suis vouée pour la vie à mes devoirs et aux personnes chères dont je partage les malheurs, et qui, quoi qu'on en dise, méritent tout intérêt par le courage avec lequel elles soutiennent leur position. Le porteur de cette lettre pourra vous donner des détails sur ce moment-ci et sur l'esprit du lieu que nous habitons : on dit qu'il a beaucoup vu et voit juste. Puisse un jour tout ce que nous faisons et souffrons rendre heureux nos enfants ! C'est le seul vœu que je me permette. Adieu, ma Princesse, ils m'ont tout ôté, hors mon cœur, qui me restera toujours pour vous aimer. N'en doutez jamais, c'est le seul malheur que je ne pourrois supporter. Je vous embrasse tendrement ; mille compliments à tous les vôtres. Je me sens plus que jamais enorgueillie d'être née Allemande.

Comme on l'a vu par la note qui suit la lettre de Louis XVI à la municipalité, en date du 23 mai 1792, p. 63, les projets d'enlèvement et d'évasion de la Reine, depuis le triste retour de Varennes, avaient été nombreux; mais tous ces projets devaient échouer soit devant les hésitations du Roi, soit devant ses calculs d'un autre genre que la fuite, soit devant l'ardente surveillance des révolutionnaires, ou devant les refus de la Reine qui ne voulait pas être sauvée seule. C'est une tradition à Darmstadt qu'après la journée du 20 juin, la Landgravine Louise avait engagé son frère Georges à tenter de délivrer la Reine et ses enfants à l'aide de quelques amis dévoués.

DCCCII

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY (1).

La position devient toujours plus critique. — Il est plus que temps que les Puissances parlent fortement. — La Reine craint l'époque du 14 juillet. — Les factieux veulent à tout prix la république et ont résolu d'assassiner le Roi. — Le moment est venu de sauver la Famille royale.

(Le 4 juillet 1792.)

Vous connoissez déjà les événements du 20 juin. Notre position devient toujours plus critique. Il n'y a que violence et rage d'un côté, foiblesse et inertie de l'autre. L'on ne peut compter ni sur la garde nationale, ni sur l'armée. On ne sait s'il faut rester à Paris ou se jeter ailleurs. Il est plus que temps que les Puissances parlent fortement.

Le 14 juillet et jours suivants peuvent être l'époque d'un deuil général pour la France, et de regrets pour les Puissances qui auront été trop lentes pour s'expliquer.

Tout est perdu si on n'arrête pas les factieux par la crainte d'une punition prochaine. Ils veulent à tout prix la république; pour y arriver, ils ont résolu d'assassiner le Roi. Il seroit nécessaire qu'un manifeste rendit l'Assemblée nationale et Paris responsables de ses jours et de ceux de sa famille.

Malgré tous ces dangers, nous ne changerons pas de résolution. Vous devez y compter autant que je

---

(1) Archives impériales de Vienne.

De la main du comte de Mercy, sur la minute : « *Lettre chiffrée, envoyée à Vienne.* » Copiée par moi, à Vienne, en 1854.

compte sur votre attachement. Je me plais à croire (1) que je partage le sentiment qui vous attachoit à ma mère. Voilà le moment de m'en donner une grande preuve en sauvant moi et les miens, moi, s'il en est temps.

Les mauvais desseins contre le Roi étaient évidents. Ils l'étaient également contre la Reine; madame Campan en cite un exemple (2). Vers la fin de juillet, cédant à l'accablement de ses peines, elle sommeillait encore, quand madame Campan entra dans sa chambre et n'osa pas l'éveiller, un jour où l'annonce d'une émeute avait déjà mis sur pied le Roi et Madame Élisabeth. Le Roi était venu savoir si elle était éveillée. Madame Campan lui rendit compte du soin qu'elle avait eu de respecter son sommeil. Louis l'en remercia et lui dit : « J'étais éveillé, tout le palais l'était, elle ne courait aucun risque; c'est bien heureux de la voir prendre un peu de repos. Oh! ses peines doublent les miennes! » Lorsqu'à son réveil elle fut instruite de ce qui s'était passé, elle se prit à pleurer amèrement de regret de n'avoir pas été éveillée. Madame Campan lui répéta en vain que ce n'était qu'une fausse alarme, qu'elle avait besoin de réparer ses forces abattues : « Elles ne le sont pas, disait-elle, le malheur en donne de très-grandes. Élisabeth était près du Roi, et je dormais. Moi qui veux périr à ses côtés! Je suis sa femme, je ne veux pas qu'il coure le moindre danger sans moi (3)! »

Les amis de la Reine, voyant chaque jour se multiplier les attroupements, l'avaient suppliée de ne plus coucher, de peur de surprise, dans son appartement du rez-de-chaussée des Tuileries. Elle était montée au premier étage, dans une pièce située entre l'appartement du Roi et celui du Dauphin.

---

(1) « Que vous êtes un homme dévoué et que ».

(Texte d'un autographe de cette lettre que possède le comte d'Hunolstein).

(2) *Mémoires*, t. II, p. 222.

(3) *Mémoires*, t. II, p. 224-225.

J'emprunte tout le passage qui suit à madame Campan.

Éveillée dès la pointe du jour, elle exigeait que l'on ne fermât le soir ni volets ni persiennes, afin que ses longues nuits sans sommeil fussent moins pénibles. Vers le milieu d'une de ces nuits, où la lune éclairait sa chambre, elle la contemplait et dit à madame Campan que dans un mois elle ne verrait plus cette lune, sans être dégagée de ses chaînes et sans voir le Roi libre. Alors, elle lui confia que tout marchait pour la délivrer, mais que les opinions de leurs conseillers intimes étaient partagées à un point alarmant; que les uns garantissaient le succès le plus complet, tandis que les autres leur faisaient entrevoir des dangers insurmontables. Elle ajouta qu'elle avait l'itinéraire de la marche des Princes et du Roi de Prusse; que tel jour ils seraient à Verdun, tel autre dans un autre endroit; que le siége de Lille allait se faire, mais que M. de J. (Jarjayes), dont le Roi, ainsi qu'elle, estimait la sagesse et les lumières, les alarmait beaucoup sur le succès de ce siége, et leur faisait craindre, quand même le commandant leur serait dévoué, que l'autorité civile qui, par la Constitution, donnait une grande force aux maires des villes, ne l'emportât sur le commandement militaire. Elle était inquiète aussi de ce qui se passerait à Paris pendant cet intervalle.

Malheureusement, ce qui donnait de l'espoir à la Reine devait être le plus grand obstacle à son salut. A mesure que s'avançait l'étranger, la prison de la Famille royale allait d'autant se rétrécir. Ce cri d'alarme : *La Patrie est en danger!* éveillait la furie des Argus de la démagogie. Quel serait le résultat de ce terrible 14 juillet, où le Roi serait perdu comme un otage au milieu de piques ameutées? On fit faire secrètement au Roi, dans la prévision de cette nouvelle fête de la Fédération, un plastron qui pût résister aux coups de stylet et aux balles. Madame Campan prépara quelque chose d'analogue pour la Reine, mais qu'elle se refusa à porter. On verra, du reste, plus loin, que c'étaient, pour cette fête du moins, des précautions inutiles, car elle se passa sans accidents.

DCCCIII

LOUIS XVI A LA LÉGISLATIVE (1).

Il exprime le désir d'assister à la commémoration de la fédération du 14 juillet 1790.

Paris, le 5 juillet 1792, l'an IV de la liberté.

Nous touchons, Messieurs, à cette époque fameuse où les François vont, dans toutes les parties de l'Europe, célébrer la mémoire du pacte d'alliance contracté sur l'autel de la patrie le 14 juillet 1790. La loi prohibe toute fédération particulière, elle ne permet qu'un renouvellement annuel du serment fédératif dans le chef-lieu de chaque district; mais nous avons une mesure qui, sans porter la moindre atteinte au texte de la loi, me paroît être au niveau des grands événements qui se pressent de toute part. C'est surtout lorsqu'une grande nation est forcée à faire la guerre pour défendre sa liberté, qu'elle sent impérieusement le besoin de maintenir la paix au dedans; c'est lorsque des dissensions intestines coïncident avec la guerre étrangère, lorsque des méchants veulent exciter le trouble, que les citoyens paisibles ont besoin d'être rassurés. Il faut prouver aux armées qu'elles combattent pour la paix et la liberté. J'ai cru qu'il n'y avoit pas de garantie plus sûre à leur donner que la réunion des deux pouvoirs renouvelant le même vœu, celui de vivre libre ou de mourir. Un grand nombre de

(1) Ce Message a été apporté à l'Assemblée par Joly, ministre de la Justice.

François accourent de tous les départements; ils pensent doubler leurs forces, si, près de partir pour nos frontières, ils sont admis à la Fédération avec leurs frères de Paris. Je vous exprime le désir d'aller au milieu de vous recevoir leur serment, et de prouver aux malveillants qui cherchent à perdre la patrie en nous divisant, que nous n'avons qu'un même esprit, celui de la Constitution, et que c'est principalement par la paix intérieure que nous voulons préparer et assurer nos victoires.

LOUIS.

Il était dit qu'aucune des paroles de ce malheureux Prince ne trouverait grâce devant la Montagne. Elle releva avec vivacité le passage où il exprimait le *désir de recevoir le serment des fédérés,* et déclara que cette prétention était inconstitutionnelle. Le ministre de la Justice, de Joly, qui avait apporté la lettre royale à l'Assemblée, prit l'alarme et rendit compte de l'incident à Louis XVI, qui crut ne devoir rien changer à ce qu'il avait écrit, et adressa sur ce point au ministre le billet qui va suivre. De Joly vint, le lendemain, déclarer au nom du Roi, à l'Assemblée, que l'on s'était mépris sur les expressions du Message, et que le Roi ne pouvait ni ne devait recevoir seul le serment des Français, mais qu'il se croyait autorisé à le recevoir de concert avec l'Assemblée. L'ensemble de la lettre royale, ajoutait-il, devait suffire pour convaincre tout le monde de la sincérité des intentions du Monarque.

DCCCIV

LOUIS XVI A DE JOLY, MINISTRE DE LA JUSTICE (1).

Il le charge de donner à l'Assemblée des explications sur la lettre de la veille, mais se refuse à en écrire une nouvelle, pour satisfaire aux protestations de la Montagne.

(6 juillet 1792.)

J'ai relu et examiné, Monsieur, ma lettre d'hier à l'Assemblée, et je ne vois pas qu'on puisse tirer de mauvaises inductions de mes paroles. Je persiste dans l'idée de croire que l'explication par une nouvelle lettre ne seroit ni nécessaire ni digne; mais vous pouvez aller à l'Assemblée et donner cette explication de vive voix, s'il y a besoin.

Louis.

Les explications du ministre ne parurent pas suffisantes à l'opposition. Couthon prétendit que la Constitution exigeait que les rapports entre le corps législatif et le Roi eussent lieu sans intermédiaire. Ce raisonnement, qui affichait une incroyable exigence, fut néanmoins goûté par l'Assemblée, et elle passa à l'ordre du jour.

Les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif étaient devenus d'une difficulté et d'une aigreur intolérables; toutes les avances du Roi étaient méconnues, et l'on ne marchait plus que sur des charbons ardents.

On en eut une preuve nouvelle dès le lendemain. L'approche des troupes prussiennes avait été communiquée à l'Assemblée par une lettre du ministre des Affaires étrangères, M. de Chambonas. La lecture de la lettre n'était pas terminée que Gensonné protestait à la tribune contre ce mode de communication, attendu que, d'après la Constitu-

(1) Réimpression du *Moniteur*, t. XIII, p. 59 et 63.

tion, c'était au Roi à la faire lui-même. « Je demande, disait-il, si c'est lorsque des hostilités aussi menaçantes que celles-ci sont prêtes à se réaliser et qu'elles sont depuis longtemps annoncées et connues dans toute l'Europe, que vous devez vous contenter d'une notification du genre de celle que vous fait le ministre, notification fondée sur des récits de voyageurs, et qui n'est autre chose qu'un recueil de bulletins insérés depuis un mois dans les gazettes. » Et il demande que le ministre vienne à la barre rendre compte de ce qu'il a fait pour prévenir les hostilités.

Guyton-Morveau fait un rapport sur l'incident, et l'Assemblée déclare que la forme constitutionnelle a été violée.

Chambonas remet à la Chambre le Message suivant, pour rentrer dans la légalité (1).

DCCCV

LOUIS XVI A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE (2).

Annonce des démarches hostiles de la Prusse.

Paris, le 6 juillet 1792.

C'est avec regret, Messieurs, que je vois un ennemi de plus se déclarer. La Prusse, que tant d'intérêts sembloient devoir attacher à la France, oubliant ces mêmes intérêts, conspire, avec sa rivale et son ennemie naturelle, contre la Constitution françoise. Ses démarches successives ont pris un caractère trop marqué pour qu'il soit possible de douter désormais de ses intentions hostiles. La convention de Pilnitz, l'alliance avec l'Autriche qui en a été la suite, l'accueil

---

(1) Voir le *Moniteur* du temps.

(2) Réimpression du *Moniteur*, t. XIII, p. 59 et 63.

fait aux rebelles, les violences exercées sur des François que des relations de commerce appeloient dans les États du Roi de Prusse, la conduite de cet État à l'égard du ministre de France, le départ de son envoyé extraordinaire sans prendre congé, le refus formel de souffrir à Berlin notre chargé d'affaires, les efforts des agents prussiens auprès de toutes les Cours pour nous susciter des ennemis; enfin, la marche des troupes prussiennes dont le nombre se porte à 52,000 hommes, et leur rassemblement sur nos frontières, tout prouve un concert entre le Cabinet de Vienne et celui de Berlin. Ce sont là, Messieurs, des *hostilités imminentes*. Aux termes de la Constitution, j'en donne avis au Corps législatif, et je compte sur l'union et le courage de tous les François, pour combattre et repousser les ennemis de la patrie et de la liberté.

LOUIS.

Et plus bas : SCIPION CHAMBONAS.

DCCCVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT (1).

Invocation à madame de Sévigné. — Le baiser Lamourette. — La Princesse tremble qu'il n'y ait quelque cérémonie religieuse pour la fête de la Fédération.

Ce 8 juillet 1792.

Il faudroit vraiment toute l'éloquence de madame de Sévigné pour bien rendre tout ce qui s'est passé hier; car c'est bien la chose la plus surprenante, la plus

---

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Raigecourt.

extraordinaire, la plus grande, la plus petite, etc., etc. Mais heureusement, l'expérience peut un peu aider la compréhension. Enfin, voilà les Jacobins, les Feuillants, les Républicains, les Monarchistes, qui, abjurant tous leurs discordes, et se réunissant près de l'arbre inébranlable de la Constitution et de la liberté, se sont promis bien sincèrement de marcher la loi à la main, et de ne pas s'en écarter. Heureusement, le mois d'août s'approche, moment où, toutes les feuilles étant bien développées, l'arbre de la Liberté présentera un ombrage plus sûr. Notre vie est tranquille, et le sera pour la Fédération. Je tremble qu'il n'y ait quelque cérémonie religieuse : tu connois mon goût pour elles : demande à Dieu, mon cœur, qu'il me donne force et conseil. Adieu, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

La Révolution française présente à qui l'étudie un spectacle vraiment extraordinaire. Les grands événements ne paraissent pas être le résultat d'idées fondamentales réfléchies, arrêtées à l'avance, d'une organisation forte, préméditée. Œuvre d'un travail long, incessant, inaperçu, ils éclatent comme la foudre. Ceux qui les accomplissent semblent s'ignorer eux-mêmes. Tout devait fatalement conduire à la destruction de la monarchie, à l'avénement de la république. Je ne sais quel frisson révolutionnaire commence à frémir dans toutes les veines. Les masses s'emportent sans savoir où elles vont; elles brisent, elles renversent, balayent les institutions à travers l'histoire, sans se rendre compte de ce qu'elles mettront à la place. Elles vont faire table rase, et s'étonneront ensuite d'elles-mêmes; elles s'épouvanteront de leur œuvre. Après avoir aboli les institutions politiques, elles aboliront les institutions civiles, changeront les mœurs, les usages et jusqu'à la langue, elles remueront les fonds de la

société et sembleront vouloir s'en prendre à Dieu lui-même; il faudra ensuite reconstituer, et elles reviendront en partie vers ce qu'elles auront détruit. Le plus grand malheur pour tout un peuple est de renverser violemment le pouvoir qui le régit. Le plus mauvais gouvernement qui marche vaut mieux que toutes les abstractions d'un perfectionnement acheté par l'anarchie et par toutes les calamités qui la suivent. En un mot, de toutes les révolutions la meilleure ne vaut rien. Pour le peuple, l'anarchie est pire que le despotisme : on va droit au plus mal.

Dans le même temps que l'émeute du 20 juin viole le palais du Roi, le club des Jacobins, ce foyer de la souveraineté du peuple, est encore tout monarchiste quand même : il menace de chasser Billaud-Varenne qui s'est avisé d'y mettre en question la monarchie. Robespierre, l'atrabilaire dictateur républicain futur, demande encore d'un air sérieux, dans sa feuille, peu de mois avant la chute du trône, ce que c'est que la République. Que défend-il donc à outrance pour le moment? La Constitution royale. On abreuve d'outrages le Roi, on l'avilit, on l'annihile, et cependant on le garde, comme si l'on croyait encore en lui.

Le 8, il se passe à l'Assemblée une scène étrange qui devait être touchante, mais qui eut le malheur en définitive de tourner au ridicule. Le même jour, au matin, une femme, nommée Olympe de Gouges, fille d'une marchande à la toilette de Montauban, et veuve au bout d'un an de mariage d'un nommé Aubry, dont elle ne porta jamais le nom, dévorée de la soif de la célébrité, et depuis victime d'une lutte opiniâtre qu'elle osa soutenir contre Robespierre, avait fait paraître une affiche emphatique dont l'objet était l'appel à la concorde entre les deux partis qui se combattaient dans l'Assemblée. Cette affiche avait ému tout ce qu'il y avait d'âmes simples et paisibles parmi le peuple (1). Ce fut comme le programme heureux de ce qui eut lieu à la Chambre.

Il y avait à la Législative un ancien familier de Mirabeau, un bonhomme de prélat constitutionnel, l'évêque de Lyon,

---

(1) Lacretelle jeune, *Précis historique de la Révolution française, Assemblée législative*, p. 232.

Lamourette, qui n'avait jamais vu dans la liberté qu'un retour à la fraternité primitive universelle. C'était un Lazariste qui avait été professeur de théologie au séminaire de Toul, puis directeur à Saint-Lazare. Las du joug de la discipline conventuelle, il avait quitté les maisons de son Ordre, à la faveur de la licence décrétée par les législateurs du jour. Mirabeau, le jugeant propre à *évêquailler* (c'est son mot), l'avait recommandé aux électeurs du département de Lyon, et c'est ainsi qu'il avait été nommé évêque métropolitain de cette ville. Après sa consécration, il parut de lui, du moins sous son nom, une instruction pastorale, que Mirabeau avait fait adopter par le Comité ecclésiastique, et envoyer, par ordre de l'Assemblée, à tous les départements (1).

Cet homme prédestiné, étonné autant qu'affligé des divisions qui agitaient la Chambre, voulut tenter, par une homélie sentimentale et pathétique, d'y rappeler à la fraternité universelle, qui formait son rêve. Ce jour-là, il eut sa célébrité justement acquise.

On allait ouvrir une discussion sur les mesures de sûreté générale, l'éternel Brissot allait prendre la parole, quand soudain Lamourette annonce une motion d'ordre, et s'élançant à la tribune :

« On vous a proposé, s'écrie-t-il, et l'on vous proposera » encore, des mesures extraordinaires pour arrêter les divi- » sions qui déchirent la France, et dont l'effet est de la faire » regarder par les Puissances étrangères comme parvenue au » dernier degré de la défaillance; mais de ces mesures il n'en » est aucune qui ait atteint le but, parce qu'il n'en est au- » cune qui soit centrale, et que jamais on n'est remonté à la » véritable source de nos maux. Cette source, qu'il faut tarir, » à quelque prix que ce soit, c'est la division de l'Assemblée » nationale..... Pour les honnêtes gens, ils ont beau être » divisés d'opinions, et se débattre sur les moyens de parve- » nir au même but, il n'entre jamais ni passion ni haine » dans leurs discussions, parce qu'ils ont une unité de fins, » qu'ils sont sûrs l'un de l'autre, et qu'après avoir mani- » festé des opinions divergentes, éclairés par une discussion

(1) *Mémoires de l'abbé* Georgel, t. III, p. 68, 69.

» franche, ils se rencontrent toujours au point de la probité » et de l'honneur. Oui, il ne tient qu'à vous de vous ména- » ger un moment bien beau et bien solennel, et d'offrir à la » France et à l'Europe un spectacle aussi redoutable pour » vos ennemis, que doux et attendrissant pour tous les amis » de la liberté. Ramenez à l'unité de la représentation natio- » nale cette Assemblée actuellement affaiblie par une scission » malheureuse. Pour parvenir à cette réunion, il suffit de » s'entendre.

» A quoi se réduisent, en effet, toutes ces défiances? Une » partie de l'Assemblée attribue à l'autre le dessein séditieux de » vouloir détruire la Monarchie. Les autres attribuent à leurs » collègues le dessein de vouloir la destruction de l'égalité » constitutionnelle, et le gouvernement aristocratique connu » sous le nom de gouvernement des deux Chambres. Voilà les » défiances désastreuses qui divisent l'Empire. Eh bien! fou- » droyons et la République et les deux Chambres. »

(*La salle retentit des applaudissements unanimes de l'Assemblée et des tribunes, et des cris plusieurs fois répétés :* OUI! OUI! NOUS NE VOULONS QUE LA CONSTITUTION!)

« Jurons de n'avoir qu'un seul esprit, qu'un seul senti- » ment; de nous confondre en une seule et même masse » d'hommes libres, également redoutables et à l'esprit d'anar- » chie et à l'esprit féodal : — et le moment où l'étranger » verra que nous ne voulons qu'une chose fixe, et que nous » la voulons tous, sera le moment où la liberté triomphera, » et où la France sera sauvée. » (*Les mêmes applaudissements recommencent et se prolongent.*) « Je demande que M. le Pré- » sident mette aux voix cette proposition simple : *Que ceux » qui abjurent également et exècrent la République et les » deux Chambres se lèvent.* »

Alors l'Assemblée se lève d'un élan unanime, et prononce d'enthousiasme le serment de ne jamais souffrir, ni par l'introduction du système républicain, ni par celui des deux Chambres, aucune altération quelconque à la Constitution. L'homme n'est point fait pour haïr; le cœur chez lui du moins a ses surprises. Aussi, voilà tous les membres, sans distinction de côtés, qui se mêlent et se confondent dans une étreinte enthousiaste. Tous les partis ont désarmé, et

l'on voit assis sur les mêmes bancs, fraternisant avec effusion, les hommes d'opinions les plus opposées : Jaucourt à côté de Merlin, Matthieu Dumas et le Dijonnais Bazire, Albitte et Ramond, Gensonné et Calvet, Chabot et Genty, abjurant entre eux les défiances réciproques. Les spectateurs, attendris, mêlent leurs acclamations aux serments de l'Assemblée. Un seul sentiment semble dominer tous les cœurs, un seul cri de ralliement se fait entendre : l'amour de la Constitution et le salut de la patrie. Un peu plus tard, entre Condorcet : Pastoret, placé à l'autre extrémité de la salle, s'avance au-devant de lui et l'embrasse. On applaudit de toute part. Une députation de vingt-quatre membres est chargée, sur la proposition d'Emmery, de porter au Roi le procès-verbal de la décision conciliatrice (1).

C'est la fameuse séance consacrée par le baiser de paix appelé le *baiser Lamourette.*

Cependant, la députation rentre. — Le Roi est au milieu d'elle. La salle retentit des cris de *Vive la Nation! vive le Roi!* Louis XVI va se placer auprès du président, et, d'une voix émue, prononce les mots suivants :

DCCCVII

DISCOURS DE LOUIS XVI A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Messieurs, le spectacle le plus attendrissant pour mon cœur est celui de la réunion de toutes les volontés pour le salut de la patrie. J'ai désiré depuis longtemps ce moment salutaire; mon vœu est accompli. La Nation et son Roi ne font qu'un. L'un et l'autre ont le même but. Leur réunion sauvera la France. La Constitution doit être le point de ralliement de tous les François. Nous devons tous la défendre : le Roi leur en donnera toujours l'exemple.

---

(1) *Moniteur* du 8 juillet 1792, page 69 du tome XIII de la Réimpression.

Les applaudissements et les cris de « *Vive la Nation! vive le Roi* » recommencent.

A trois heures et demie, la séance est levée au milieu des cris d'allégresse de l'Assemblée et des tribunes.

Hélas! depuis le 20 juin, il n'existait plus qu'une royauté nominale. La république était à nos portes, malgré les serments de l'abhorrer. Encore vingt-quatre heures, et le prestigieux entraînement, qui rappelle à Madame Élisabeth les exclamations célèbres de la marquise de Sévigné, était évanoui. Rien n'était changé dans les passions, dans les positions respectives des membres de l'Assemblée. Les partis avaient repris leurs défiances et s'observaient d'un œil hostile. Les flots entr'ouverts de la mer Rouge retombaient sur eux-mêmes et engloutissaient tous les beaux serments. Les républicains retournaient vite à leur conviction qu'on en voulait à la révolution, et qu'un Roi, né absolu, ne se modifierait jamais, n'aurait jamais avec eux aucune idée commune. Leurs adversaires ont repris, à leur égard, leur épouvante et leur aversion. Le 3 juillet, Vergniaud leur avait développé ses terribles hypothèses. Le lendemain de la séance où tous les partis s'étaient embrassés, jurant de n'en faire qu'un, tonnait la terrible harangue de Brissot dont nous avons déjà rapporté une partie, et où se trouvaient encore ces mots enflammés :

« On vous dit de frapper sur des prêtres réfractaires par
» tout le Royaume..... et moi je vous dis de frapper sur la
» Cour des Tuileries. C'est frapper les prêtres d'un seul coup.
» On vous dit de poursuivre tous les intrigants, tous les con-
» spirateurs..... et moi je dis que tous disparaissent, si vous
» frappez sur le Cabinet des Tuileries. »

Ainsi deux mois et demi avant la proclamation de la République, presque à la veille du 10 août, on voit les révolutionnaires faire, en pleine séance de l'Assemblée, serment de n'avoir qu'un seul esprit, un seul sentiment, *celui de foudroyer et d'exécrer la République!* On ne s'était donc embrassé et réconcilié que pour mieux se haïr. Les vociférations forcenées du club des Jacobins avaient, dès le soir même, réveillé les serpents de la discorde. La Montagne, d'où s'exhalaient comme d'un volcan les motions les plus

incendiaires, avait rallumé ses fureurs, et les discussions de l'Assemblée, oublieuses des élans vertigineux de la générosité d'un jour, eurent bientôt repris leur ancienne acrimonie.

Madame Élisabeth avait bien raison de dire : « C'est la chose la plus extraordinaire, la plus grande et la plus petite à la fois. »

Quel a été le sort de cet ecclésiastique, Adrien Lamourette, né, vers 1742, à Frévent, dans le Boulonnais, aujourd'hui département du Pas-de-Calais? En 1789, il se trouvait grand vicaire d'Arras, et avait imprimé plusieurs écrits où il cherchait à concilier la philosophie avec la religion. Ces écrits l'avaient fait, comme nous l'avons dit, connaître de Mirabeau, qui le mit au nombre de ses auxiliaires et l'adopta comme son théologien. Député à la Législative, il s'y montra le plus souvent plein de modération, et lutta contre les factieux qui répandaient le sang. Un jour cependant, comme on le verra, il se fit voir mouton enragé. Mais ce n'était point son état naturel, il appartenait de droit à la guillotine. Fouquier-Tinville lui prouva que son modérantisme était le comble de la scélératesse, et le livra à ses bourraux. « Qu'est-ce que la guillotine? disait Lamourette : — Une chiquenaude sur le cou. »

DCCCVIII

LE COMTE DE MERCY A MARIE-ANTOINETTE (1).

On peut compter sur une déclaration menaçante des Puissances. — Le tout est de gagner du temps. — Il faudrait se jeter hors de Paris ou séduire un des chefs des factieux. — Les armées sont en marche; en un mois tout sera sauvé.

Le 9 juillet 1792.

Il y aura certainement une déclaration menaçante. La journée du 20 a donné lieu à en démontrer la nécessité, mais il est impossible que l'on s'explique

(1) Copié par moi, aux Archives impériales de Vienne, en 1864.

avant le 14 juillet. L'archiduc Charles est porteur de la note du 4 que l'on envoie à Francfort. Si le danger devenoit imminent; s'il se rallioit un parti assez fort, assez sûr, il faudroit se jeter hors de Paris, en déclarant qu'on ne veut pas fuir, mais uniquement mettre un espace entre soi et les brigands. Il faudroit se jeter à Compiègne, de là réclamer les secours offerts de la Picardie, et prévenir d'avance Amiens et Abbeville, mais cela ne peut se risquer sans certitude de réussite. Si on reste à Paris, n'y auroit-il pas moyen de gagner un des chefs factieux, comme Santerre? Le tout est de gagner du temps à tout prix. Les armées sont déjà à Coblentz et à Fribourg; elles entreront les premiers jours d'août. Il faut éviter d'être entraîné dans les provinces méridionales, alors en un mois on sera sauvé. Accablé de terreur et de chagrin, on donneroit son sang pour la Reine, et rien ne sera omis pour la servir.

« En un mois on sera sauvé », dit M. de Mercy, qui se fait, comme la Reine, des illusions, ou plutôt qui n'essaye point de détruire celles de Marie-Antoinette. Faire table rase des institutions anciennes pour en élever, sur leurs ruines, de toutes nouvelles d'après les théories philosophiques du *Contrat social,* ce livre dangereux du pontife des Jacobins, tel était le dessein et l'effort de notre révolution. Les révolutionnaires, épris de leurs abstractions, ne voulaient pas en avoir le démenti, et la démagogie, une fois éveillée, n'était disposée à laisser aucun repos à ses adversaires, et espérait trouver une force nouvelle dans la propagande. La Gironde aurait pu mériter du Ciel l'honneur de réparer le mal qu'elle avait fait, mais les excès avaient été poussés trop loin, et le char était trop lancé pour être arrêté dans son essor. La victoire remportée à Paris sur le trône allait bientôt conquérir

à la République tous les départements, où les Constitutionnels abondaient encore. Chaque jour, les dangers que courait le Roi se présentaient sous un aspect plus terrible, et il ne faisait rien pour les conjurer. Il relisait sans cesse l'histoire de Charles Ier, espérant échapper au même sort par une conduite opposée, et mettait de la condescendance et de la résignation où Charles avait mis de l'ardeur et de l'opiniâtreté. Ses anciens serviteurs, pénétrés de ses périls, se pressaient autour de lui : il gémissait avec eux, et s'énervait à force de gémir. La Reine, déconcertée par la faiblesse de son mari, s'abandonnait elle-même, et ne se relevait que pour s'irriter de son impuissance.

Le conseil que donne Mercy de s'éloigner de Paris était sage, mais le Roi et la Reine en avaient perdu les occasions, et un effort nouveau en ce sens était impraticable. Quelques bataillons de la garde nationale, particulièrement celui de la section des Filles-Saint-Thomas, se maintenaient dans leur fidélité; mais qu'était-ce pour une délivrance?

M. de Mercy conseille d'essayer de « gagner un des chefs factieux, comme Santerre ». L'exemple était mal choisi. Louis XVI n'avait pas la main heureuse quand il voulait user de la corruption. On se faisait d'ailleurs des illusions sur la corruptibilité des patriotes, qui en réalité étaient plus ambitieux et fanatisés en général que cupides. Le maître brasseur Claude Santerre, qui, dans les premiers temps de la révolution, avait pris part à l'enlèvement des armes dans les arsenaux, à la prise de la Bastille en 1789, à l'émeute du Champ de Mars en 1791, qui avait conduit les piques du faubourg Saint-Antoine à l'insurrection du 20 juin et les suivra à l'assaut des Tuileries le 10 août, était un homme à son aise et désintéressé. Comme Pétion, comme le plus grand nombre des meneurs révolutionnaires, il était à l'abri de la corruption. Que l'on incrimine la conduite politique des Girondins, certes je n'y mettrai pas opposition; mais, ce semble, on sera forcé de rendre témoignage à leurs vertus privées comme à leurs talents; on rendra justice à leur incorruptibilité. Qui songerait à faire un homme avide de Brissot, qui fut pour eux comme une espèce de chef nominal, car on les appela longtemps de son nom, *Brissotins*? Je sais que les Mémoires de

Bertrand de Moleville font planer sur eux de terribles soupçons qui atteindraient leur probité privée comme leur probité politique (1). Je sais qu'au jour de leur procès, l'odieux Chabot prétendit que Brissot aurait tarifé à six millions la rançon de la Monarchie. Bertrand dit douze, et ajoute que la Cour aurait donné l'argent, si elle l'avait eu. Je sais enfin qu'un historien de bonne foi, mais passionné, tient ces imputations pour vraies, bien que leurs juges mêmes, si prévenus, les aient repoussées, en passant à l'ordre du jour (2). Mais je me défie du violent Moleville, essentiellement homme de parti, qui traite sur-le-champ de *scélérat* qui n'est pas de son avis ultra-royaliste. J'ai voulu, en relisant les témoignages allégués, me former une opinion sur la prétendue vénalité de Brissot et de ses collègues de la Gironde, et j'avoue que je n'ai pas trouvé sur tout cela un argument debout. Il faut savoir être équitable, même envers ses ennemis, et reconnaître qu'en l'espèce la rage des partis rend seule explicables de pareilles accusations.

Comment, en ces temps d'effervescence, la calomnie eût-elle fait meilleur marché de la réputation des hommes que de leur vie? Brissot, l'homme d'État de ce groupe célèbre, un des écrivains, non les plus brillants, mais les plus influents de la Révolution française, et qui en accéléra le mouvement par ses sophismes, fut austère et intègre, un vrai quaker américain. La dernière des Romaines, l'illustre Charlotte de Corday, captive à la prison de l'Abbaye, regardait comme

---

(1) Montmorin n'est pas plus juste : dans une lettre au comte de Lamarck, en date du 10 juillet 1792, il dit : « Les chefs connus, Brissot, Condorcet, Vergniaud, Guadet, etc., etc..., sont, à ce qu'on m'assure dans ce moment, en négociation pour avoir de l'argent, afin de pouvoir s'en aller, si cela leur paraît nécessaire. Leur projet actuel, s'ils n'y réussissent pas, est de s'emparer une seconde fois du ministère, afin d'avoir la main sur les caisses, d'y prendre ce qui leur conviendra, et de partir quand ils verront que le danger devient trop pressant et qu'il faut renoncer à leur grand plan. » *Correspondance entre Mirabeau et Lamarck*, t. III, p. 327, 328.

(2) A. Granier de Cassagnac, *Histoire des causes de la Révolution française,* t. IV. Voir également le *Moniteur* du 12 juin 1793, séance du 8, et *Révolutions de Paris,* t. VIII, p. 98, et t. XVI, p. 568, 569.

une consolation et une gloire de dormir dans le cachot où avait été renfermé Brissot. « Il a vécu comme Aristide, il est mort comme Sidney », disait de lui Girey-Dupré, le vigoureux écrivain, son collaborateur. Ses paroles furent incendiaires, il est vrai : il avait fait du Roi un hors-d'œuvre, et mettait, comme le dit Dumont, trop de monarchie dans sa république, trop de république dans sa monarchie; mais son âme fut désintéressée. Laissons la vénalité à Danton, qui se vendit sans se jamais livrer.

Qui eût songé à séduire avec de l'or ce terrible et courageux Guadet, le Danton de la Gironde, qui tint tête à Robespierre et à Marat avec tant d'énergie, et s'attira cette apostrophe prophétique de Danton : « Tu veux la guerre, et tu auras la mort! »

On a dit, et le fait est affirmé par le neveu de Guadet, un homme des plus honorables par les talents et le caractère, que « Louis XVI voulut voir ce représentant ». Celui-ci se rendit le soir au château; il fut introduit dans un appartement où il se trouva seul avec le Roi et la Reine, qui le reçurent avec une grande affabilité. Le Roi dit à Guadet qu'il avait confiance en lui et qu'il voulait lui demander des conseils. Les conseils furent donnés et en apparence approuvés. Quand le député voulut prendre congé, la Reine lui demanda s'il ne désirait pas voir le Dauphin, et prenant elle-même un bougeoir, elle le conduisit dans un appartement où le jeune Prince dormait. Guadet avait une grande sympathie pour les enfants; il baisa le Prince Royal, et dit à sa mère : « C'est un bel enfant, Madame, il faut le bien élever. — C'est ce que nous voulons faire, répondit la Reine (1). »

Essayer de le prendre par les égards et par le cœur, ce n'est point là de la corruption. Et cependant le misérable Tallien eut l'audace de proclamer que Guadet avait acheté pour cinq cent mille livres de biens nationaux! Avec quoi

(1) *Les Girondins, leur vie privée, leur vie publique, leur proscription et leur mort*, par GUADET, neveu du représentant, 1861.

Le fait qu'il reproduit lui avait été vingt fois conté par la veuve de Guadet, avec toutes ses circonstances.

les eût-il achetés? N'oublions pas que ces Girondins, qu'on a accusés de vénalité, manquaient de tout à leur dernière catastrophe. Relisons les paroles de Buzot dans ses Mémoires publiés par Dauban (1). C'est le cri de la plus effroyable détresse, de la plus pure honnêteté. Rappelons-nous aussi cette lettre écrite par Salles, le député de la Meurthe, à sa femme, la veille de son jugement.

« Quand tu recevras cette lettre, ma bonne amie, je ne » vivrai... que dans la mémoire des hommes qui m'aiment. » Quelle charge je te laisse! trois enfants, et rien pour les » élever.......

» Espère encore, espère dans Celui qui peut tout. Il est » ma consolation au dernier moment..... Il est grand, juste » et bon, ce Dieu, au tribunal duquel je vais comparaître. » Je lui porte un cœur, sinon exempt de faiblesse, au moins » exempt de crimes et pur d'intention, et comme dit si bien » Rousseau : *Qui s'endort dans le sein d'un père n'est pas en* » *souci du réveil* (2). »

N'oublions pas que l'Assemblée de résistance avait encore en caisse, après la défaite de Brécourt, *un million vingt-huit mille deux cent cinquante livres*, plus certaines autres sommes montant à *deux cent mille livres* (3). Les Girondins assemblés à Caen ne songèrent pas à y puiser le moindre subside. Guadet, Salles, Pétion, Barbaroux, proscrits, s'enfuirent à Saint-Émilion, et périrent, dénués de tout.

---

(1) P. 46 et suiv.

(2) Charles VATEL, *Charlotte Corday et les Girondins* (1864-1872), t. I, p. 126.

Ce livre est un de ces ouvrages de bonne foi, de conscience et de talent auxquels on peut accorder toute confiance. M. Vatel, chercheur instruit et sagace, a consumé sa vie dans l'étude. Il a eu la main heureuse, et dans les trois volumes de cette publication, il a accumulé de précieux documents. Bon et beau livre.

(3) *Mémoire* DE LA BARBERIE SAINT-FRONT, aide de camp de Wimpfen, rédigé par Caille. Cf. Charles VATEL, *loco citato*.

DCCCIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT (1).

L'Assemblée a pensé qu'elle est en danger. — Les ministres ont pris le parti de s'en aller tous les six à la fois. — La Fédération s'apprête tout doucement. — La pluie et le beau temps.

Ce 11 juillet 1792.

Nos bons patriotes de l'Assemblée viennent enfin, mon cœur, de prononcer qu'elle étoit en danger, vu l'infâme conduite des Rois de Hongrie et de Prusse, sans compter les autres, envers de pauvres êtres paisibles comme nous; car que peut-on nous reprocher? Tant il y a que la Nation va se lever tout entière, et qu'assurément cela suffira bien pour confondre tous les antipatriotes de l'Europe.

Nos ministres ont pris le parti de s'en aller tous les six à la fois (2), ce qui n'a pas laissé que d'étonner bien du monde, d'autant que leur détermination a été prompte et qu'ils n'avoient point de confidents. Il en est deux auxquels je m'étois attachée; tu conviendras que ce n'étoit pas la peine.

Notre Fédération s'apprête tout doucement. Quel-

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Raigecourt.

(2) En effet, la veille du jour où l'Assemblée déclara la patrie en danger, c'est-à-dire le 10, tous les ministres, fatigués des dénonciations continuelles dirigées contre eux dans le sein de l'Assemblée nationale, avaient donné leur démission. Survenait-il une émeute, commettait-on des assassinats, c'était toujours sur les ministres qu'on en faisait retomber la responsabilité. A chaque plainte, Guadet ne manquait pas de s'écrier : « Que font les ministres? que font-ils? » Ce n'étaient, à vrai dire, que des boucs émissaires sur lesquels on faisait d'abord retomber tout le mal.

ques fédérés sont déjà ici : ils n'arrivent pas en troupes comme il y a deux ans, mais partiellement. Je viens d'en voir débarquer qui n'ont pas une tournure élégante.

Voilà, mon cœur, toutes nos nouvelles intéressantes; mais si vous voulez que je vous parle de la pluie et du beau temps, ah! cela sera très-facile. Je commencerai par vous dire que je suis de bonne humeur ce soir, parce qu'il fait une telle humidité causée par une douce pluie, qu'il faut bien qu'il fasse frais; et quoiqu'elle m'empêche d'aller me promener, elle me fait grand plaisir parce qu'elle rafraîchit le temps, et qu'hier et avant-hier il y avoit de quoi mourir de chaud. Mais en voilà assez d'un aussi beau sujet. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur, et te demande en grâce de ne plus te tourmenter de n'être pas ici. Tes raisons sont bonnes pour rester : il n'y faut plus penser.

Je suis bien étonnée de ce que tu me marques de Turin, car une personne du pays avoit mandé tout le contraire. Comment la présence d'un père pourroit-elle ne pas faire effet?

Tilly est assez tranquille chez elle. Pour comble de bonheur, la mère de Lastic se meurt à peu près; elle est toujours bien vertueuse, et est à cheval dans le moment présent. La tante de Louis est arrivée chez sa belle-sœur; elle est touchante dans son erreur. Je lui en ai parlé avant qu'elle partît; je la crois de bonne foi : elle m'a dit qu'elle prioit Dieu de tout son cœur de l'éclairer. Le temps fera peut-être quelque effet sur elle. Son âme est sensible et droite; elle aime véritablement tout ce qui a droit à ses sentiments.

Le château de Gui est bien malheureux; cependant il existe encore. As-tu écrit à D.? Vraiment ce ne seroit pas bien à toi de garder le silence vis-à-vis de personnes qui t'ont montré tant d'amitié.

On se rappelle que le département de Paris avait réclamé des différents fonctionnaires publics le compte rendu de ce qu'ils avaient vu avant, pendant et après la journée du 20 juin. Pétion, qui ne doutait jamais de rien, s'était mis en hostilité ouverte avec le Directoire du département, que la Constitution plaçait immédiatement au-dessus de lui. Il avait essayé par tous les moyens d'entraver l'enquête, et force avait été au président du directoire, le duc de La Rochefoucauld, d'arracher les rapports à son mauvais vouloir. Quant à lui personnellement, il s'était mis en règle avec les exigences de la loi par l'impression de l'*Exposé de sa conduite*. Seul, le procureur de la commune, Manuel, s'obstinait à ne pas répondre aux injonctions réitérées qui lui étaient faites. Il avait poussé l'impudence jusqu'à écrire que, le 29 juin, *il n'avait passé qu'une heure aux Tuileries, et qu'il serait bien fâché de perdre un temps, qui n'était pas à lui, à recueillir des faits que l'histoire seule devait juger.* « *Je jure* », ajoutait-il en terminant, « *que le maire de Paris a sauvé le peuple.* »

On réunit cependant un faisceau de documents sur la fatale journée, et l'administration du département de Paris, considérant, d'après une masse inexpugnable de dépositions, que Pétion et Manuel n'avaient pas fait leur devoir pour empêcher les désordres du 20 juin, les suspendit, le 6 juillet, de leurs fonctions. Le 11, le Roi approuva cette mesure, et se fit ainsi, non un adversaire, mais un rival. Les députations menaçantes se succédèrent à l'Assemblée pour demander l'exonération du maire, alléguant qu'il serait nécessaire, indispensable même au milieu du peuple, le 14, jour de la Fédération. L'Assemblée céda, et la suspension des deux magistrats fut levée le 13, deux jours après avoir été approuvée par le Roi.

Déjà, le 25 uin, une députation, suscitée par la Gironde,

était venue à la Chambre pour demander la cessation des poursuites. L'orateur qui parlait en son nom était le trop fameux faubourien Gonchon : « On menace, avait-il dit, de » poursuivre les auteurs du rassemblement qui a eu lieu » mercredi : nous venons les offrir à la vengeance des mal- » veillants. C'est nous, citoyens; nous, soldats vainqueurs » de la Bastille, qui avons rassemblé tous les hommes du » 14 juillet pour montrer au Roi le spectacle de vingt mille » bras armés (1). »

Le *brave* Gonchon avait parlé, la France n'avait plus qu'à se taire, et elle se tut avec le Roi.

---

(1) PRUDHOMME, *Révolutions de Paris,* t. XII, p. 573. Moins exact, le *Moniteur* a supprimé la première partie de cette harangue populaire, ce qui lui a ôté toute signification.

Cet orateur, Gonchon, qu'on appelait *le Brave,* était un de ces types qui méritent qu'on s'y arrête. Très-habile ouvrier dessinateur pour les articles de soieries, il gagnait fort largement sa vie, consacrait deux journées par semaine à l'entretien de sa famille, et le reste au service de la Révolution, comme il le dit un jour lui-même dans une de ses lettres au comité de sûreté générale. Il fut un instant caressé par le parti girondin, et Condorcet lui dédia un Mémoire philosophique sur l'art de rendre les peuples heureux. Roland lui confia des missions payées sur les fonds secrets. Ce fut ainsi qu'il parcourut, sous l'habit de colporteur, toute la province de Liége, au moment de l'annexion éphémère des Pays-Bas, à la fin de 1792, et fit plusieurs voyages en Savoie et à Lyon. Devenu suspect aux Jacobins, en horreur aux démagogues, il fut d'abord observé, arrêté en septembre 93, par ordre de Robespierre, relâché puis réincarcéré après le 9 thermidor : il sortit définitivement de prison en vendémiaire an III. Pendant ce temps-là, sa famille mourait de faim, et mendiait la nuit son pain et la délivrance de son soutien aux portes du comité de sûreté générale. Depuis sa sortie, il retomba dans l'obscurité. (Voir l'*Histoire secrète de la Révolution,* par Camille DESMOULINS, p. 55, et MORTIMER-TERNAUX, t. I, p. 273.

DCCCX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES,

SOUS LE NOM DE MADAME DE SCHWARZENGALD (1).

La Fédération s'est passée tranquillement. — Modestie de Pétion. — Cris de *Vivent le Roi et la Reine!*

Ce 16 juillet 1792.

Je ne t'écris qu'un mot, mon cœur, pour te dire que nous nous portons tous fort bien, que la Fédération s'est passée tranquillement, que l'on a bien crié *Vive Pétion!* en passant devant le Roi; et lorsqu'il a paru, cela a été des cris terribles qui, je crois, l'ont tellement flatté, qu'un seul moment où il a voulu lever les yeux sur notre balcon, comme il a vu qu'il y en avoit beaucoup de fixés sur lui, la modestie s'est emparée de lui, et il les a baissés aussitôt. Le Roi, dans ce moment, étoit à l'autel de la patrie. Adieu, mon cœur, je t'embrasse. J'oubliois de te dire que le Roi une fois remonté en voiture, les cris de *Vivent le Roi et la Reine!* n'ont pas cessé jusqu'au château. Les grenadiers qui étoient avec nous en avoient la gorge arrachée. Le cœur étoit bien de la partie dans ce moment.

---

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Castéjà.

DCCCXI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT,

SUR LE MARCHÉ AUX POISSONS, A LUXEMBOURG (1).

La fameuse journée du 14 juillet s'est bien passée. — On a beaucoup crié *Vive Petion.* — La garde n'a cessé de crier *Vive le Roi.* — Les vingt mille hommes ont de la peine à se compléter.

Ce 18 juillet 1792.

Vos prières, quelque indignes que vous prétendez qu'elles soient, nous ont porté bonheur, mon cœur; la fameuse journée du 14 s'est passée tranquillement. On a beaucoup crié *Vive Pétion, les sans-culottes, les brigands, à bas La Fayette!* Lorsque nous sommes revenus, toute la garde qui accompagnoit le Roi n'a cessé de crier *Vive le Roi!* Ils étoient tout cœur et tout âme; cela faisoit du bien. Depuis, Paris est fort calme; on ôte trois régiments et deux bataillons de Suisses pour le camp de Soissons. On fait bien, si l'on veut qu'il y ait des troupes; car le nombre des fédérés qui y sont inscrits pour y aller monte à 1,500. Je ne sais quand les 20,000 hommes seront complets.

Je me porte bien, mon cœur, à l'exception de la chaleur, qui étoit très-peu supportable ces jours-ci. Nous avons eu un orage affreux la nuit d'avant-hier; il a duré un temps immense, et est tombé sur les Menus de Versailles. Adieu, mon cœur. Mes lettres doivent bien t'ennuyer; je crois que dans peu tu n'auras plus la patience de les lire. Mais que veux-tu? Je ne sais que dire. Je t'embrasse de tout mon cœur.

---

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Raigecourt.

Nous avons dit que la seconde Fédération se passa sans accidents, bien qu'on eût couvert toutes les routes de fédérés volontaires qui étaient venus à Paris et à qui l'Assemblée faisait donner trente sous par jour. La journée fut seulement humiliante pour le Monarque, qui fit tous les frais de l'apothéose du roi Pétion. La décision relevant de sa suspension cet homme de mauvaise foi, décision suscitée et obtenue, la veille, par les clameurs et les objurgations menaçantes de la multitude, était un triomphe de parti. Tout entiers au bonheur de revoir leur Pétion, les gens du peuple ne songeaient qu'à fêter son retour; *Vive Pétion!* fut le cri presque universel, et le cri de *Vive Pétion ou la mort!* était répété à la craie sur les chapeaux déguenillés des Marseillais envoyés au Champ de Mars. On eût dit un triomphateur traînant à son char un roi vaincu. A peine quelques faibles voix, outre celles des Gardes suisses et de quelques compagnies de Gardes nationales fidèles qui escortaient la Famille royale au retour, faisaient entendre le cri de *Vive le Roi!* C'est particulièrement en cette cérémonie qu'on put voir combien peu il restait de royauté. Depuis longtemps, les trois colonnes fondamentales de l'ancien édifice monarchique : les Parlements, la Noblesse, le Clergé, n'étaient plus debout. Qu'y avait-on substitué? La souveraineté de tous, et cette fausse égalité qui n'était dans l'application qu'une aspiration à la domination et à l'écrasement de toutes les supériorités politiques et sociales.

La Reine, entourée de ses dames, était au balcon de l'École militaire et suivait à la lorgnette les mouvements de la cérémonie. Il avait fallu tous les efforts de l'escorte de cavalerie pour que le Roi pût percer la foule et arriver jusqu'à l'autel. Les oscillations des flots populaires dans lesquels se perdait le Roi avaient quelque chose d'effrayant pour Marie-Antoinette. Un instant il avait été foulé et forcé de redescendre une marche, la masse du peuple l'avait alors masqué; la Reine avait jeté un cri d'effroi qui avait répandu comme un frisson de mort dans tout ce qui l'entourait. Il faut lire dans madame de Staël le rapide et navrant tableau

qu'elle fait de cette cérémonie. Elle était encore alors à Paris et se trouvait sur l'estrade, à la tribune diplomatique.

« Je suivis de loin, dit madame de Staël, la tête du Roi, poudrée, au milieu de ces têtes à cheveux noirs. Son habit, encore brodé, ressortait à côté du costume des gens du peuple qui se pressaient autour de lui. Quand il monta les degrés de l'autel, on crut voir la victime sainte s'offrant volontairement au sacrifice. Il descendit, et traversant de nouveau les rangs en désordre, il revint s'asseoir auprès de la Reine et de ses enfants. Depuis ce jour, le peuple ne le revit plus que sur l'échafaud.

» L'expression du visage de la Reine ne s'effacera jamais de mon souvenir, dit madame de Staël. Ses yeux étaient abîmés de pleurs; la splendeur de sa toilette, la dignité de son maintien contrastaient avec le cortége dont elle était environnée. Quelques gardes nationaux la séparaient seuls de la populace; les hommes armés, rassemblés dans le Champ de Mars, avaient plus l'air d'être réunis pour une émeute que pour une fête (1). »

Le 17 suivant, des députations de fédérés, partant pour la guerre, se succèdent à la barre de l'Assemblée, et demandent avec hauteur et menaces la destitution de tous les traîtres et la suspension du pouvoir exécutif.

DCCCXII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES (2).

On est tranquille, excepté dans le Midi. — M. du Saillant est tué à la tête de quelques révoltés. — Léger avantage contre les Autrichiens. — Des hommes libres ne sont point aisément vaincus.

Ce 19 juillet 92.

Je ne puis vous dissimuler, ma Bombe, que la chaleur qu'il a fait ces jours passés me déplaît beaucoup :

---

(1) *Considérations sur la Révolution française*, t. II, p. 50-53.

(2) Papiers de famille de M. le marquis de Castéjà.

heureusement, il a bien tombé de l'eau ce matin. Vous savez déjà que la Fédération s'est bien passée. Nous sommes tranquilles: il n'en est pas de même des pays méridionaux. Du côté de Jalais (1), il y a eu une affaire : M. du Saillant s'étoit mis à la tête de quelques révoltés; mais bientôt il a été poursuivi et tué (2). Soixante de ses pareils ont été pris; on dit qu'ils avoient des lettres de M. le Prince de Condé et une autorisation pareille à celle de Harel la Vertu : quelle folie de vouloir semer l'esprit de révolte dans un pays que l'on sait bien chérir la liberté! Nous avons eu un avantage du côté d'Orchies (3); 20 Autrichiens ont été tués, et nous n'avons perdu que 4 hommes. Il faut espérer que nos succès seront toujours dans la même proportion. Les méchants (car il y en a partout) veulent dire que nous avons eu 60 prisonniers; je n'en crois rien; des hommes libres ne sont point vaincus si aisément.

Ton fils va bien, ma Bombe, cela me fait bien plaisir; j'espère qu'avec un peu de ménagement, tu le débarrasseras de l'humeur qui le tourmente depuis son enfance et qui vient de se manifester. J'ai bien envie que ton mari t'ait rejoint. Combien y a-t-il que tu ne l'as vu? C'est, je crois, six mois. Ta mère se porte

---

(1) Jallez, bourg de l'Ardèche, à vingt-cinq kilomètres de Largentière, célèbre par la réunion qui s'y forma, en septembre 1790, sous le nom de *Camp de Jallez*, sous prétexte de former des fédérations, mais en réalité pour créer un centre d'opposition à l'Assemblée constituante. Le château de Jallez fut brûlé en 1792.

(2) Le 18.

(3) Orchies, chef-lieu de canton du département du Nord, arrondissement de Douai, et à dix-huit kilomètres N.-E. de cette ville, défendue par une muraille et un fossé.

bien. Adieu, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

En attendant la guerre étrangère, avait commencé la guerre civile. Les moments de répit sont d'une extrême rareté. Le Midi est en feu. Une adresse du conseil général de la commune de Marseille à l'Assemblée demande l'abolition de la Royauté. A Angers, à Laval, à Grenoble, on emprisonne des prêtres. Arrive à l'Assemblée une dépêche des administrateurs de l'Ardèche, annonçant qu'un officier du régiment de Cambrésis, le comte Du Saillant, s'est emparé, à la tête d'un parti royaliste, du château de Bannes, événement, dit Rœderer, du genre de ceux que l'on regardait généralement comme des résultats de la malveillance de la Cour. En compensation, le même directoire de l'Ardèche annonce la capture de l'Anglais Conway et de Portalis, agents des Princes dans les contrées en révolte. Ils sont décrétés d'accusation.

Le Poitou et les provinces voisines, menacés de la proscription de leurs prêtres et de la réquisition de leurs enfants, poussaient des cris de détresse et de colère. Du Saillant, après s'être échappé de Perpignan, où il avait compromis, dans une espèce d'échauffourée, une grande partie des officiers de son régiment, s'était jeté dans le château de Bannes (1). Là, il avait appelé à lui les habitants des Cévennes, pour former un camp à Jallez. Malheureusement pour lui, plus courageux et téméraire qu'adroit et prévoyant, il avait commencé brusquement son entreprise, sans l'avoir méditée. Dans un pays trop disposé déjà, par sa situation géographique et plus encore par le caractère impétueux de ses habitants, au fléau de la guerre civile, il n'avait pas su s'assurer à l'avance le concours des nombreux mécontents de la contrée. Aussi, les Constitutionnels et les Jacobins, gardes nationaux des départements environnants, se levant soudain, eurent-ils

(1) Ce château, incendié en 1796, dépendait de la commune du même nom, qui fait partie du canton de Vans et de l'arrondissement de Largentière.

bientôt dissipé ce commencement de guerre intestine. Le 18, Du Saillant, ainsi que ses principaux adhérents, payèrent de leur vie cette levée de boucliers. Mais les ferments de révolte grondaient toujours sourdement comme un volcan prêt à s'ouvrir. Aux usurpations de droit et de fonctions, succèdent les émeutes et les meurtres à Bordeaux, à Marseille, à Toulon. Dans cette dernière ville, le 28 juillet, les sans-culottes massacrent neuf personnes, dont le procureur-syndic et quatre administrateurs du département, sous prétexte d'aristocratie. La ville d'Arles, agitée par les partis, et qui avait comprimé les élans démagogiques, fut ensanglantée par la vengeance de démocrates marseillais. On se perd dans les faits et dans les dates, tant les événements se succèdent et s'enchevêtrent avec rapidité; l'histoire ne dénombre plus les morts, tant l'humanité se décime dans nos provinces.

Le jour même où cette lettre est écrite, le 19, un décret ordonnait la vente du palais des évêques, auxquels était accordé un supplément de traitement pour indemnité de logement.

DCCCXIII

MADAME ÉLISABETH A L'ABBÉ DE LUBERSAC (1).

Pensées religieuses. — Témoignages d'affectueuse estime.

22 juillet 1792.

Vous devez recevoir bientôt une lettre de moi, qui est une vraie jérémiade. Il sembloit, à mon style, que je prévoyois ce qui a suivi. Je ne veux pas, Monsieur, que vous croyiez que c'est là mon état habituel; non, Dieu me fait la grâce d'être tout autre; mais, par moments, le cœur a besoin de se laisser aller à parler des affections qui l'occupent; il semble qu'en donnant un

---

(1) Voir Ferrand, *Eloge de Madame Elisabeth*.

peu de relâche aux nerfs, ils n'en prennent que plus de force. Plus sensible qu'un autre, vous devez connoître ce besoin. Depuis l'affreuse journée du 20, nous sommes tranquilles; mais nous n'en avons pas moins besoin des prières des saintes âmes. Que ceux qui, à l'abri de l'orage, n'en ressentent pour ainsi dire que le contre-coup, élèvent leur cœur vers Dieu. Oui, Dieu ne leur a donné la grâce de vivre dans le calme que pour qu'ils fassent cet usage de leur liberté. Ceux sur qui l'orage gronde éprouvent parfois de telles secousses, qu'il est difficile de savoir et de pratiquer cette grande ressource, celle de la prière. Heureux le cœur de celui qui peut sentir, dans les plus grandes agitations de ce monde, que Dieu est encore avec lui! Heureux les saints qui, percés de coups, n'en louent pas moins Dieu à chaque instant du jour! Demandez cette grâce, Monsieur, pour ceux qui sont foibles et peu fidèles comme moi; ce sera une vraie œuvre de charité que vous exercerez.

Ma tante me remercie souvent de lui avoir fait faire connoissance avec vous : il me paroît simple qu'elle en soit contente; et je me trouve heureuse de lui avoir procuré cet avantage, ou, pour mieux dire, d'avoir été un des foibles instruments dont Dieu s'est servi pour cette œuvre de salut. Je ne vous dirai pas sur cet article tout ce que je pense; mais j'étois bien aise de vous en parler, afin que vous mettiez votre timidité tout à fait de côté, en cas que vous en soyez encore un peu la victime : on peut se servir de cette expression, car c'est un vrai supplice que la timidité.

Paris est un peu en fermentation; mais il existe un

Dieu qui veille sur cette ville et sur ses habitants. Soyez donc tranquille. Je voudrois croire que les chaleurs ne vous font pas beaucoup souffrir; mais cela est bien difficile. Adieu, Monsieur; j'espère que vous ne m'oubliez pas devant Dieu, et que vous êtes convaincu de l'estime que j'ai pour vous.

Le 21, M. Du Bouchage avait été nommé ministre de la Marine en remplacement de M. de la Coste; M. Champion, ministre de l'Intérieur à la place de Terrier de Montciel. Le 23, M. d'Abancourt remplaçait M. Lajard à la Guerre. Quels hommes inégaux aux grandes circonstances où se trouvait l'empire, excepté peut-être Montciel, homme de tête et de savoir! Les Girondins, voyant ainsi les portefeuilles leur échapper, se déconcertaient et s'irritaient; Roland frémissait de rage, quand, le 28, Louis XVI déclara d'une manière catégorique qu'il ne s'accommoderait jamais de leurs projets.

Dès le 11 juillet, l'Assemblée avait proclamé la *Patrie en danger*, sur le rapport présenté par Hérault de Séchelles, au nom des Comités militaire et diplomatique de la Commission extraordinaire. Après avoir suivi la filière administrative, le décret était arrivé à la municipalité de Paris, et celle-ci, les 22 et 23, l'avait fait promulguer solennellement.

Le canon d'alarme du parc d'artillerie établi sur le pont Neuf est tiré d'heure en heure. Des officiers municipaux à cheval, revêtus de leurs écharpes, escortés de sergents de ville, de cavalerie et d'une musique militaire, suivis de six pièces de canon, parcourent les rues et déploient une bannière tricolore sur laquelle sont inscrits ces mots : *Citoyens, la Patrie est en danger.* Alors commencent les enrôlements civiques. Des amphithéâtres avec tentes ornées de banderoles tricolores et de couronnes de chêne, sont dressés sur les places. Un municipal, assis derrière une table posée sur deux caisses de tambour, reçoit les noms des volontaires. L'opération dura les deux jours de la proclamation. Mais l'on put se convaincre que la première ardeur des volontaires de 1791

s'était singulièrement attiédie. On semblait l'avoir prévu, car, aux termes mêmes du décret qui déclarait la Patrie en danger, l'Assemblée avait stipulé que tous les citoyens en état de servir et ayant déjà servi dans la garde nationale, étaient mis en activité permanente et tenus de choisir parmi eux, au prorata des contingents demandés, ceux qui marcheraient d'abord au secours de la patrie. Ainsi, ce n'était plus seulement, comme en 1791, à la libre volonté des citoyens que l'Assemblée faisait appel; il y avait, dans la désignation indiquée par la loi, un commencement de réquisition. Le nom de *volontaires* de 1792, vrai pour la petite élite qui s'est présentée d'elle-même, ne l'est plus pour la masse de ceux qui n'ont marché que parce qu'ils ont été choisis par d'autres et désignés pour partir (1). Le dimanche suivant, l'appel nominal était fait à la Grève, et, le huitième jour de leur inscription, les volontaires se mettaient en route, le sac sur le dos, au cri de *Vive la Nation!*

Devaient-ils être tout d'abord d'un grand secours à nos armées, tous ces volontaires? Sans rappeler les plaintes de Dumouriez à ce sujet, on avait eu de graves reproches à faire à ceux de 1791. La Morlière, général en chef de l'armée du Rhin, s'était plaint, le 9 juin 1792, des actes d'insubordination et de révolte des volontaires du 1er bataillon du département de l'Ain et de ceux du 6e du département du Jura. Quelques jours après, nouveaux désordres à l'armée du Rhin : le second bataillon de Seine-et-Oise s'insurgeait pendant sa marche de Belfort à Strasbourg. Brune, le futur maréchal, était mandé à Paris pour rendre compte de cette insurrection au ministre de la Guerre (2).

Mais, abominable machination des partis! quand les nouveaux enrôlés de 1792 rentraient, pleins d'élan, d'enthousiasme et de joie, à la maison commune avec le cortége, des misérables, apostés, tentaient, par les plus perfides insinuations, à glacer leur zèle, pour les accaparer à Paris dans le grand soulèvement qui se préparait. « Où allez-vous, malheureux? leur disaient-ils. Vous allez vous faire enrégimen-

(1) Camille Rousset, *les Volontaires : 1791-1794*, p. 69.

(2) Id., *ibid.*, p. 58.

ter, sous quels généraux? Sous des aristocrates, sous des nobles, sous des La Fayette, qui vous mèneront à la boucherie et vous trahiront! Eh! ne voyez-vous pas comme derrière les persiennes des Tuileries on sourit d'un rire féroce à votre empressement honnête et aveugle (1)! »

DCCCXIV

LOUIS XVI A M. DE LA PORTE, INTENDANT DE LA LISTE CIVILE (2).

Nomination de Bernardin de Saint-Pierre aux fonctions d'Intendant du Jardin des plantes.

Aux Tuileries, le 24 juillet 1792.

Monsieur, l'absence prolongée de M. de la Billardière, et le vœu qui m'a été manifesté, m'empêchent de surseoir à la nomination d'un nouvel Intendant de mon Jardin des plantes. Je dispose de cette place en faveur de M. Bernardin de Saint-Pierre, l'auteur des *Études de la nature* et de *Paul et Virginie;* et je le nomme Intendant du Jardin et du Cabinet d'Histoire naturelle. Ses livres sont d'un honnête homme, et ses talents le désignent à mon choix comme un digne successeur de Buffon. Je vous prie de l'informer que je veux le voir. Sa personne m'est déjà connue, et j'ai déjà eu la satisfaction d'honorer ses talents en rétablissant sa pension.

LOUIS.

---

(1) Voir l'*Histoire parlementaire* de BUCHEZ *et* ROUX, t. XVI, p. 112 les *Révolutions de Paris,* n° CLIX, et autres journaux jacobins.

(2) De mon Cabinet.

Une Ménagerie avait été ébauchée par le Roi Louis XIII à Versailles, pour les bêtes de ses chasses à courre, sur un emplacement qui prit le nom de Parc aux Cerfs. Il en avait été créé une par Louis XIV pour les animaux carnassiers, dans le parc extérieur de cette même ville, sur la demande de l'Académie des sciences. C'est celle qui fut figurée en ce temps-là par Claude Perrault, avec une exactitude jusque-là sans modèle en France. Une autre ménagerie d'animaux domestiques et de volatiles avait été ouverte à Clagny. C'est d'elle que madame de Sévigné parle plaisamment dans une de ses lettres à sa fille : « Dangeau, dit-elle, a voulu donner des présents aussi bien que Langlée; il a commencé la ménagerie de Clagny; il a ramassé pour deux mille écus de toutes les tourterelles les plus passionnées, de toutes les truies les plus grasses, de toutes les vaches les plus pleines, de tous les moutons les plus frisés, de tous les oisons les plus oisons, et fit hier repasser en revue tout cet équipage comme celui de Jacob, que vous avez dans votre cabinet de Grignan (1). » C'est dans la grande ménagerie de Versailles que Buffon et Daubenton avaient étudié sur nature la plupart des animaux décrits en commun par eux, sous le double rapport de leurs mœurs et de leur anatomie, dans les quinze premiers volumes de leur *Histoire naturelle*, devenue l'un des livres fondamentaux de la science zoologique.

Une fois que Louis XVI eut été enlevé de Versailles et amené à Paris, les préoccupations politiques eurent bientôt distrait de la Ménagerie la curiosité publique. On n'y vit plus qu'une superfétation de luxe. Les animaux rares furent négligés, et nombre d'entre eux périrent, faute de soins et de nourriture convenable. Tout eût disparu, si Bernardin de Saint-Pierre, nommé Intendant du Jardin des plantes, n'eût entrepris de démontrer au gouvernement que, bien conduite, une ménagerie d'animaux vivants, loin d'être une dépense inutile, était chose essentielle à l'histoire naturelle, qu'elle l'était surtout encore à l'agriculture et à l'industrie

(1) Lettre du 18 novembre 1676.

pour l'amélioration et l'acclimatation des races, et qu'elle offrait de soi l'élément assuré d'une nouvelle branche de richesse publique. Son plaidoyer triompha. Le peu d'animaux exotiques subsistants encore à la grande ménagerie de Versailles et à celle du Raincy fut amené à Paris dans les premiers mois de 1794, avec ceux des animaux de la ménagerie rurale de Clagny qui n'avaient pas été mangés. Les carnassiers furent installés provisoirement dans des loges établies sous les galeries du Cabinet. On y joignit les animaux des ménageries ambulantes, interdites alors par la commune de Paris, tandis que les herbivores furent parqués le long de la rue de Buffon dans des bosquets et des écuries. Plus tard, une ménagerie centrale fut construite pour les bêtes féroces au bout de l'allée des Masronniers, où elle est encore de nos jours.

DCCCXV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT (1).

Elle espère que madame de Raigecourt pourra bientôt venir la rejoindre. — Les derniers jours n'ont pas été tranquilles; on a voulu forcer des portes. — On parle de suspendre le pouvoir exécutif. — Elle se promène trois ou quatre heures dans le jardin des Tuileries.

Ce 25 juillet 1792.

Bonjour, ma Rage, ton Hélène est donc un bijou? Je n'en doute pas, mais j'en suis charmée, et serois encore plus aise, je t'assure, de la voir que le croire. Mais patience; ta santé, j'espère, ne sera pas bien longtemps à raffermir, et tu pourrois bientôt me venir joindre. Le beau moment, mon cœur, que celui-là! Nous l'aurons acheté par une bien longue absence;

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Raigecourt.

mais il est un terme à tout. Je ne me flatte pourtant pas de te voir avant l'automne; mais il est toujours joli de pouvoir en parler.

Notre journée se passe tranquillement. Les dernières ne l'ont pas été tout à fait : on a voulu forcer des portes; mais la garde nationale, qui s'est conduite à merveille, a fait taire tout cela. On parle de suspendre le pouvoir exécutif, pour passer quelques instants. Pour passer les miens d'une autre manière, je vais, le matin, trois ou quatre heures dans le jardin, pas tous les jours pourtant; mais cela me fait beaucoup de bien. Adieu; je t'embrasse de tout mon cœur, et finis, faute d'avoir rien d'intéressant à te mander.

Le lendemain du 20 juin, Louis XVI avait fait fermer le jardin des Tuileries pour sa sûreté personnelle et pour épargner à la Reine les injures grossières, les démonstrations indécentes qu'on lui faisait subir sous ses fenêtres et partout où on la rencontrait. Des fédérés avaient chanté à tue-tête, pendant qu'elle se promenait au jardin, cette abominable chanson de cabaret :

Madame Véto avait promis
De faire égorger tout Paris...

Une rixe s'en était suivie, et les auteurs de l'insulte, châtiés par l'escorte de Marie-Antoinette, étant allés se plaindre à l'Assemblée, y avaient reçu les honneurs de la séance.

Le jardin étant fermé, Madame Élisabeth avait le plaisir de pouvoir se promener quelquefois encore; mais elle ne devait pas jouir longtemps de cette satisfaction. Le lion populaire rôdait frémissant autour du château; plusieurs fois il avait tenté de violer l'entrée, et avait été repoussé par les bataillons fidèles de la garde nationale.

Cependant les ennemis de La Fayette reprennent, le 20,

contre lui les accusations lancées naguère par Guadet, lui reprochant d'avoir abandonné son poste en pleine guerre, et violé la Constitution en apportant à la barre les protestations d'une armée, à laquelle il est interdit de délibérer.

Le 21, le fameux évêque constitutionnel du Cher, Torné, attaque à son tour La Fayette, fait un pompeux éloge de la journée du 20 juin, et vomit d'effroyables injures contre les *pestiférés de la Cour*, les *machinations des Feuillants* et *tous les animaux nourris à la ménagerie de la liste civile.* Après bien des paroles, après bien des incidents, une proposition d'ajournement de toute décision à l'égard de La Fayette est votée. Mais le 23, à la séance du soir, Choudieu prononce ces paroles : « Louis XVI a trahi la Nation. Le peuple est son » souverain. Vous êtes ses représentants : proposez la dé- » chéance, et la France est sauvée! »

Le 24, l'Assemblée voyant que la Cour n'avait pas d'elle-même fait rouvrir le jardin, et qu'on n'y pouvait entrer qu'avec une carte du gouverneur du château, décrète que la terrasse des Feuillants, par où l'on allait à la Chambre, fait partie de l'enceinte de la salle de ses délibérations, et qu'elle est sous la police du corps législatif. On place un cordeau tricolore le long de cette terrasse pour faire distinguer la ligne de démarcation du reste du jardin dont la jouissance est interdite au peuple, et cette ligne est respectée. Les sans-culottes se dédommageaient en grinçant les dents et montrant le poing aux promeneurs du jardin, en attachant au cordeau des écriteaux injurieux, tels que ceux-ci : « *N'allez pas dans » la forêt noire.* » — « *Route de Coblentz.* » — « *Palais pestiféré.* » Par les indiscrétions des injures populaires, rien de plus facile que de connaître les projets des sans-culottes : ils les jetaient à la face des promeneurs.

Tout homme résidant ou voyageant en France était tenu de porter la cocarde tricolore. Toute personne, française ou étrangère, revêtue d'un signe contraire à la révolution, était à l'instant arrêtée, traduite devant les tribunaux, et courait le risque de la vie. Viendra un jour où la cocarde tricolore sera de costume obligé même sur le théâtre : Camille, Hermione et Zaïre déclameront à la Comédie française la cocarde tricolore sur la poitrine.

Le 25, les sections de Paris se déclarent en permanence.

Le 26, le fameux Manifeste lancé par le duc de Brunswick, général en chef des armées d'invasion, au nom de l'Empereur et de la Prusse, vient ajouter aux irritations populaires dans toute la France, et fait accuser la Cour de connivence avec l'étranger. Un mouvement nouveau est imprimé à la révolution. Ce manifeste était une fougueuse menace des Souverains annonçant au peuple français une flagellation exemplaire, comme ils en adresseront une l'année suivante aux malheureux Polonais. On n'y dissimule rien des desseins de l'émigration et des Puissances. Quiconque osera se défendre, parmi les habitants, sera puni sur-le-champ comme rebelle, selon la rigueur de la guerre; sa maison sera démolie ou brûlée.

Le Manifeste débute par reprocher la suppression arbitraire des droits et possessions des Princes allemands en Alsace et en Lorraine; puis le renversement du gouvernement légitime qui a eu lieu contre la personne sacrée du Roi et sa famille; la déclaration d'une guerre injuste à l'Empereur et l'attaque de ses possessions dans les Pays-Bas. Un grand intérêt tient au cœur des deux Souverains, c'est de faire cesser l'anarchie dans l'intérieur de la France, d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, de rétablir le pouvoir légal. Les deux Cours alliées, qui n'ont aucune pensée de conquête ni d'immixtion dans le gouvernement de la France, veulent uniquement délivrer le Roi, la Reine, la Famille royale de leur captivité; protéger les villes, bourgs et villages, les personnes, les biens de tous ceux qui se soumettront au Roi. En conséquence, il rend responsables les gardes nationales et les autorités de tous les désordres jusqu'à l'arrivée des troupes de la coalition. Il les somme de revenir à leur ancienne fidélité, et déclare que si la ville de Paris ne met pas le Roi en pleine liberté, et si le château des Tuileries est forcé ou insulté, s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage au Roi, à la Reine, à la Famille royale, les troupes alliées en tireront une vengeance à jamais mémorable. Il promettait, au contraire, aux habitants de Paris l'emploi des bons offices des Princes confédérés auprès de Louis XVI pour obtenir le pardon de leurs torts et de leurs erreurs.

Il était impossible de lancer un Manifeste plus impolitique et qui fût plus de nature à hâter la chute du trône. C'était trop méconnaître l'état des esprits en France, et révéler la participation de l'émigration dans la rédaction du document. Au lieu de présenter le caractère de la guerre sous un jour essentiellement contre-révolutionnaire, on fulminait des menaces sévères, dans la pensée sans doute de détacher des factions les populations paisibles. Tout en conservant les droits du Roi, il était plusieurs points essentiels auxquels la majorité de la nation attachait la plus grande importance, pour lesquels elle avait rompu avec l'ancien régime, et qu'il eût été bon de garantir, sans se mêler de constitution intérieure, le Roi lui-même en ayant reconnu la nécessité : nous voulons dire l'abolition des droits féodaux, la suppression de la dîme qui effrayait les campagnes, l'égalité de droit pour tous les Français à parvenir à toutes les dignités, à tous les emplois. Puisque l'intervention avait lieu au nom du Roi, il fallait parler comme il l'eût fait lui-même, comme il l'avait déjà fait. Malheureusement, le crédit de l'émigration l'avait emporté auprès de Frédéric-Guillaume, et le Manifeste était l'œuvre du marquis de Limon et de quelques autres émigrés qui, confondant les époques et se croyant au temps des Turenne et des Condé, s'imaginaient effrayer en grossissant la voix. On dit même qu'interpellé sur ce malencontreux document, le duc de Brunswick en désavoua hautement la rédaction. Aux uns, l'étonnement ferma la bouche; chez les autres, la fureur éclata en cris féroces de vengeance. La France entière fut en ébullition. En même temps, la panique saisit sur-le-champ Paris.

Déjà on voit les Prussiens à ses portes; on déserte la ville, comme on se sauve d'une cité qui va être assiégée. Rouen devient particulièrement le refuge des familles fugitives.

Le même jour, Crestin propose la question : *Si le Roi doit être censé avoir abdiqué la couronne.*

Le soir venu, un festin civique est donné par les sans-culottes aux fédérés sur l'ancien emplacement de la Bastille. On y décide de marcher avec le drapeau rouge sur les Tuileries, d'enlever le Roi et de l'enfermer dans le donjon de Vincennes. Mais Pétion, craignant une trahison, fait ajour-

ner le mouvement jusqu'à l'arrivée du reste des Marseillais qui sont en marche. Ce n'étaient pas de ces gens honnêtes qui avaient quitté leur foyer pour aller défendre leur pays; non, ceux-là étaient aux frontières : c'était une horde recrutée parmi les gens sans aveu, pour la plupart sortis des prisons de Gênes, de Savoie, de Piémont, de Corse (1). Là, ils se sont fortifiés dans la haine de l'ordre social, tandis qu'ils expiaient des délits de toute sorte, brigands reconnus et pourvus du courage d'action qui manquait aux plus ardents révolutionnaires de Paris (2). A leur tête marchait Rebecqui, dont le nom avait figuré dans l'affaire des massacres d'Avignon, et ce jeune Barbaroux, fanatique républicain, surnommé l'Antinoüs, tant la délicate beauté de ses traits promettait de doux sentiments. Il va se lier bientôt avec les Girondins; mais tout d'abord il s'était jeté dans les bras de Robespierre et de Danton.

A l'Assemblée, Guadet propose une adresse au Roi, et Brissot prononce un discours au sujet des demandes accumulées sur la déchéance de Louis XVI. Il fait accepter en principe que la Commission extraordinaire examinera quels sont les actes de nature à faire encourir la déchéance, et si le Roi s'en est rendu coupable; en définitive, il se déclare contre les mesures inconstitutionnelles. La Montagne et les tribunes hurlent contre lui les plus abominables injures. Les rassemblements grossissent sur la place de la Bastille et aux faubourgs *Antoine* et *Marceau*.

Dans la nuit du 26 au 27, le tocsin sonne à Saint-Roch; Pétion vient le matin assurer à l'Assemblée que le calme est rétabli. Cependant, les hommes odieux au parti populaire sont poursuivis partout où on les rencontre. Ainsi d'Esprémesnil est reconnu et assailli par un groupe de sans-culottes aux environs du Palais-Royal; on lui arrache ses vêtements, on le frappe de coups de sabre, on le traîne tout sanglant,

(1) *Réveil d'alarme*, par Blanc-Gilly, brochure courageuse qui valut à l'auteur un décret d'accusation après le 10 août.

(2) La formation de ces bandes est une idée girondine. On en peut étudier les progrès dans le livre de Laurent Lautard, *Marseille, depuis* 1789 *jusqu'en* 1815, t. I, p. 134, 135.

et l'on ne semble différer sa mort que pour mieux l'accabler d'outrages. Survient Pétion, le *Deus ex machinâ,* qu'on est allé querir. Il profite du respect que lui porte le peuple pour arracher la victime de leurs mains et la faire mettre en lieu sûr, où Antoine Arnault, son ami, vient l'assister. D'Esprémesnil adressa, dit-on, à Pétion ces paroles : « Comme vous l'êtes aujourd'hui, Monsieur, j'ai été porté en triomphe, et vous me voyez maintenant en proie aux fureurs du peuple. Ne vous fiez point à sa faveur ni à votre fortune actuelle. » Jamais prédiction, si elle est réelle, ne fut plus promptement accomplie (1).

Ce même jour encore (27), l'Assemblée décréta la confiscation et la vente des biens des Émigrés au profit de la Nation.

Le 30, Le Roux remplace Beaulieu au ministère des Contributions. Tous les mois, on voit surgir des ministres nouveaux : on se perd dans cette confusion.

C'est ce même jour qu'arrive la bande des cinq cent seize Marseillais annoncés, qui débute, en descendant les boulevards, par arracher aux hommes et aux femmes les cocardes de ruban, alléguant que de vrais patriotes ne doivent porter que des cocardes de laine. Ils inspirent déjà la terreur par leurs violences. Pétion avait fait délibérer les sections sur les dangers de la Patrie, usant de tous les moyens révolutionnaires pour paralyser l'action des timides défenseurs de la Constitution et du Roi. Les Jacobins et les Cordeliers, plus exagérés encore, passent d'un club à un autre et vont de victoire en victoire par les invectives les plus amères, par les voies de fait les plus violentes. L'arrivée des Marseillais, suant le désordre et le sang, ajoute encore à l'épouvante. Les Constitutionnels sont sur les dents.

Des grenadiers et des chasseurs des sections royalistes, au nombre de cent soixante-six, s'étaient donné rendez-vous pour ce jour-là à un banquet chez Dubertier, dans les Champs-Élysées. Ils étaient à la fin du repas, et, dans leur joie bruyante, ils entonnaient leurs cris habituels de *Vive la Nation! vive le Roi!* Les terribles Marseillais, au nombre de cinq cents, et auxquels, dit-on, s'étaient mêlés Santerre et quelques-uns

(1) A. Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire,* t. I, p. 323-325.

de ses acolytes, avaient été conduits dans une taverne voisine et les épiaient. A ces acclamations, qu'ils regardent comme contre-révolutionnaires, ils s'emportent. Le nom de La Fayette, plusieurs fois répété, met le comble à leur rage. Ils font irruption à travers le banquet, le sabre à la main. Les gardes nationaux veulent résister, et succombent sous le nombre. L'un d'eux, un officier, agent de change, nommé Du Hamel, tire un coup de pistolet dans la mêlée, et se réfugie dans une maison du voisinage; les assaillants le poursuivent et le tuent. Tous les gardes se dispersent. La multitude se joint aux Marseillais, et court avec fureur sur les fugitifs, sans que personne ait le cœur de venir à leur secours. Alors la bande rentre sans encombre dans sa caserne, en détonnant à tue-tête *la Marseillaise* et des chants de victoire. En vain le bataillon des Filles-Saint-Thomas alla porter plainte à l'Assemblée, il n'y recueillit que des récriminations et des huées. La populace avait le haut du pavé et dominait la ville. Le 15, avaient eu lieu le renvoi de Paris de la troupe de ligne et l'éloignement d'un régiment suisse, envoyé en Normandie. En outre, cette garde, qui primitivement avait douze canons, et à qui, sous de vains prétextes, on les avait enlevés, était absolument sans artillerie. On a bien encore une gendarmerie d'environ neuf cents hommes, mais médiocrement commandée, et qui se compose d'anciens gardes françaises mal disposés à agir. Plus d'ensemble dans la milice bourgeoise. Le Roi est plus que jamais désarmé, et la démagogie va avoir le champ libre pour préparer la catastrophe du 10 août. Comment, en pareilles circonstances, gagner du temps sur la révolution qui se précipite comme un torrent?

DCCCXVI

ÉTAT DE L'ARMÉE DES PRINCES

DRESSÉ PAR M. DE CALONNE, LE 28 JUILLET 1792 (1).

INFANTERIE.

Gardes de la Porte.	200
Hommes d'armes.	500
Cent-Suisses.	28
Régiment de Vexin.	58
Régiment de Berwick.	600
Régiment de Dillon.	101
Régiment de Walsh.	106
Régiment de Wittgenstein.	500
Régiment de Waldek (pas encore à la solde des Princes).	400
Chasseurs royaux des Princes.	180
Chasseurs de Garduck.	200
31 compagnies d'officiers en activité. . . .	1,643
16 compagnies de gentilshommes.	806
Marine royale.	528
Artillerie des Colonies.	66
Corps royal d'artillerie et parc.	259
Corps royal du génie.	290
Totaux.	6,465

CAVALERIE.

Gardes du corps du Roi.	1,800
Gardes du corps de Monsieur.	144
Gardes du corps de Mgr Comte d'Artois. .	144

(1) Archives impériales de Russie, à Moscou.

1re compagnie noble d'ordonnance.	593
2e compagnie noble d'ordonnance.	609
Hommes d'armes.	590
17 compagnies d'officiers en activité. . . .	890
10 compagnies de gentilshommes.	507
RÉGIMENTS DE LIGNE.	
Roial Allemand cavalerie.	420
Saxe hussards.	500
Berchiny hussards.	236
Chasseurs étrangers de Polignac.	240
Totaux.	6,635

Les trois régiments irlandais de Berwick, Dillon et Walsh, de même que celui de Vexin, avaient passé en grande partie la frontière pour venir joindre les Princes.

Le corps de cavalerie avait donné le même exemple : Royal-Allemand, Saxe hussards, Berchiny hussards. Royal-Allemand s'était particulièrement distingué par son ardeur contre-révolutionnaire : à la suite du Prince de Lambesc qui le commandait, il avait chargé les Parisiens, la veille de la prise de la Bastille. Plus tard, il escortait Bouillé lors de la fuite de Varennes, et ce général avait placé en lui sa plus ferme espérance.

DCCCXVII

MADAME ÉLISABETH AU MARQUIS DE RAIGECOURT (1).

Les chiffres sont de la main de la Princesse.

(Sans date.)

$\overline{30}$, $\overline{253}$, $\overline{14}$, $\overline{9}$, $\overline{45}$, $\overline{48}$, $\overline{30}$, $\overline{25}$, $\overline{3}$, $\overline{45}$, $\overline{64}$, A, $\overline{10}$, $\overline{9}$, $\overline{112}$, $\overline{9}$, 53, $\overline{40}$, $\overline{40}$, $\overline{4}$, $\overline{48}$, $\overline{78}$, $\overline{9}$, $\overline{53}$, $\overline{53}$, $\overline{9}$, $\overline{14}$,

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Raigecourt. Il résulte

9, 53, 10, 9, 8 ⊖, 14, 3, 23, 5, 25, 125, 125, 9, 10, 76, 125, 25, 53, 10, 9, 48, 78, 18, 23, 7, 9, 9, 53, 112, 8, 78, 3, 45, 9, 10, 76, 53, 25; 3, 53, 64, 8, 9, 45, 3, 23, 53, 9, 76, 14, 8, 10, 9, 78, 9, 16, 53, 23, 25, 125, 5, 9, 76, 78, 9, 53, 53, 91, 14, 9, 53, 10, 9.

Traduction.

Voulez-vous, Monsieur, remettre cette lettre à M. le Comte d'Artois? Lui donner notre chiffre et m'accuser tout de suite la réception de cette lettre.

DCCCXVIII

MADAME ÉLISABETH AU MARQUIS DE RAIGECOURT (1).

Les chiffres sont de la main de la Princesse.

(Sans date.)

10, 9, 112, 9, 53, 22 48 78, 9, 53, 188, 22, 14 9, 10 188 9, 64 953 112, 8 125 59 45 36 121 25 23 88 89 A 59, 125, 44 150 48 25 233 233 9/7 10) 89 145, 62, 44, 260, 22, 45, 33, 44, 30, 22, 54, III 22 53, 45, 23 62 44, 63, 3, 78, 10, 22, 63 89, 53, 88, 40, 260 ⊖ [25 233 effacés].

Traduction.

Remettez cette lettre et mandez-moi si Monsieur de Narbonne-Frislar est avec vous, et s'il a du crédit sur M. le C. d'A.

---

de ce billet chiffré, où il y a beaucoup de chiffres nuls, qu'il était accompagné d'une lettre destinée au Comte d'Artois.

Même observation pour les deux billets qui suivent.

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Raigecourt.

DCCCXIX

MADAME ÉLISABETH AU MARQUIS DE RAIGECOURT (1).

Les chiffres sont de la main de la Princesse.

(Sans date.)

53, 23, 3, 23, 25, 3, 10, 16, 25, 3, 10 ⊖, 23, 9, 508, 23, 11, 9, 413, 9, 30, 30, 25, 3, 45, 112, 9, 5, 23, 45, 89, 22, 88, 4, 3, 89, III 8, 45, 63, 22, 7, 125, 03, 3, 63, 22, 112, 22; 78, 10, 23, 10, 9, 22, 53, 14, 8, 10, 8, 23, 88, 25, 125, 4, 40, 9, 11, 25, 125, 9, 125, 5, 25, 125, 233, 22.

Traduction.

Toujours pour M. d'(Artois). J'exige que vous me disiez qui vous a défendu de m'écrire, et la raison que l'on en donne.

DCCCXX

LE PRINCE DE NASSAU-SIEGEN A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II (2).

Entrevues du Roi de Prusse et des Princes. — Le Roi serait disposé à leur accorder des subsides. — Ses engagements vis-à-vis de l'Empereur s'y opposent. — Intervention et démarches du prince de Nassau. — Le désordre et les inutiles dépenses des Princes font qu'ils seront toujours dans l'embarras. — M. de Calonne s'est décidé à se retirer au moment où l'on entrera en France.

Extrait d'une lettre en date du 30 *juillet* 1792.

Le Roy de Prusse, en se rendant à Coblence, vint dîner chez les Princes à Bingen. Les Princes parlèrent

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Raigecourt.

(2) Archives de Moscou.

au Roy du besoin où ils étoient d'argent; il leur répondit que cela s'arrangeroit à Coblence, où les Princes devoient venir le surlendemain. Je suivis le Roy à Coblence. Le jour que les Princes y vinrent, il y eut un Comité où les Princes exposèrent leur situation pécuniaire et l'impossibilité où ils étoient de faire marcher la noblesse si l'on ne leur fesoit pas une avance de 12 à 15 cent mille francs. Le Roy étoit prêt à les accorder; mais le ministre Schulenbourg lui représenta que, s'étant engagé à Mayence avec l'Empereur de ne plus rien donner aux Frères du Roy que conjointement ensemble, de manière à ce que chaque Souverain ne donne pas plus que l'autre, le Roy, malgré le désir bien marqué qu'il avoit de mettre les Princes en état d'agir, ne put leur faire espérer qu'un secours de trois cent mille livres; mais la connoissance que j'ai que c'étoit la pénurie d'argent de S. M. l'Empereur qui avoit fait prendre cette décision à Mayence, afin que le Roy de Prusse ne soit pas dans le cas de faire plus que lui pour les Princes et la noblesse françoise, me fit imaginer qu'il ne falloit que présenter au Roy un moyen d'aider les Princes sans manquer à la convention faite à Mayence. Sa Majesté me fit donner, dans la même journée, les 8 cent mille francs que j'avois pris la liberté de lui demander; mais il voulut qu'en les prêtant aux Princes, je veillasse à ce que cela fût employé à mettre la noblesse et les corps en état de marcher.

Lorsque je croiois tout arrangé, Mr de Schoulenbourg refusa de donner les trois cent mille francs promis dans le comité, sous le prétexte que cela étoit contraire aux conventions de Mayence; et que l'argent

que le Roy m'avoit fait remettre et que j'avois prêté aux Princes devoit suffire pour faire marcher; tout ce que j'ai pu faire n'a pu aboutir qu'à obtenir que l'on prît pour le service de l'armée du Roy quelque partie de fourage qui ont été paiés, qui, joint au peu d'argent que j'avois dans la caisse des Princes pour faire ma campagne, et ce que je me suis procuré en emploiant mes dernières ressources, fera, j'espère, que tout marchera; mais tous ces arrangements m'ont mis à même de connoitre le désordre qu'il y a eu dans les affaires des Princes, qui ont dépensé bien de l'argent inutilement, ce qui ayant ôté toute confiance dans leurs agents, fait qu'ils seront toujours dans l'embarras, malgré la volonté que le Roy de Prusse et le duc de Brunswick auroient eu de les en tirer. Enfin, j'espère que toute la noblesse et les troupes que les Princes ont va pouvoir se réunir aux armées, où l'on leur fournira le pain et le fourage, et, entrés en France, ils doivent avoir des ressources. Mr de Calonne, qui sent qu'avec la défaveur que sa trop grande légèreté lui a acquise, il ne peut plus que nuire aux affaires, s'est décidé à se retirer, m'a-t-il dit, à l'instant où l'on entrera en France, après avoir débrouillé le cahos où il a mis les affaires.

DCCCXXI

LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE CATHERINE II (1).

Leur reconnaissance envers l'Impératrice pour les secours d'argent qu'ils en ont reçus. — Ils se soumettent à regret au plan de campagne des Cours de Vienne et de Berlin. — L'influence de Catherine II les rassure sur les vues ultérieures de l'Autriche. — Dispositions adoptées par les deux Cours pour l'emploi du corps d'armée des Émigrés. — Les Princes supplient l'Impératrice de hâter la marche de ses troupes. — Ils se louent beaucoup du comte de Romanzow.

[A Bingen, le 1er août 1792.]

Madame notre Soeur et Cousine,

La crainte d'être importuns à Votre Majesté a jusqu'à présent retenu l'expression de notre vive reconnoissance pour le nouveau bienfait de 250,000 roubles que Votre Majesté a bien voulu nous accorder, mais nous La supplions de croire qu'elle n'en a pas été moins profondément sentie et d'en agréer nos très-respectueux remercîmens. Votre Majesté a mis par là le comble à toutes ses bontés pour nous; voici, selon toutes les apparences, la dernière fois que nous oserons porter à ses pieds l'hommage de notre reconnoissance, mais elle restera à jamais gravée dans nos cœurs, et le plaisir que nous causera le rétablissement du Roi notre frère sur son Trône, et de l'ordre dans notre malheureuse Patrie, sera toujours doublé par la pensée que c'est à Votre Majesté que nous en serons redevables.

---

(1) Archives impériales de Moscou.

Les projets que nous avions pris la liberté de mettre sous les yeux de Votre Majesté par notre dernière lettre, ont souffert de grands changemens. Nous comptions alors agir isolément, cela est devenu impossible, et il a fallu nous soumettre aux vûes de deux Cours qui appuyent leur bonne volonté par une armée de 150,000 hommes. Nous pourrions, nous ne le dissimulerons pas à Votre Majesté, concevoir quelques inquiétudes sur les vûes ultérieures de la Cour de Vienne; mais l'influence de Catherine II nous rassure. Déjà nous avons éprouvé les heureux effets de cette influence dans la manière dont le Roi de Prusse en a agi envers nous; et comme c'est à Votre Majesté que nous devons principalement les bontés qu'il a eues pour nous, c'est aussi à Elle que nous adressons le premier tribut de notre reconnoissance.

Les deux Cours ayant exigé que notre armée fût dirigée en trois corps, nous en envoyons un de 5,000 hommes, sous les ordres de M. le Prince de Condé, à l'armée de Brisgau; un autre de 4,000 hommes, commandé par M. le Duc de Bourbon, va joindre celle des Pays-Bas, et nous-même à la tête du reste, c'est-à-dire d'environ 12,000 hommes, nous partons demain pour aller trouver les Prussiens auprès de Trèves et entrer en France conjointement avec eux. Sûrs de la légitimité de notre cause, fiers de la protection de Votre Majesté, pleins de confiance dans le Duc de Brunswick, nous marchons à cette grande entreprise avec une joye qui seroit pure, si notre juste inquiétude pour le Roi notre frère, la Reine et le reste de notre famille, n'y mêloit un sentiment d'amertume.

Cependant la protection du Ciel, qui jusqu'à présent a si visiblement veillé sur leurs jours, nous tranquillise, et la déclaration du Duc de Brunswick est si forte à cet égard, que nous espérons qu'elle servira de frein à l'audace des rebelles. Mais, Madame, notre plus ferme espérance est encore en Votre Majesté; nous ne croirons le repos de notre Patrie parfaitement assuré que lorsque nous verrons les drapeaux russes flotter avec les nôtres, et nous La supplions de vouloir bien hâter le plus possible la marche de ces troupes dont nous espérons tant.

Parmi les bienfaits dont Votre Majesté nous a honorés, le moindre n'est assurément pas le choix qu'Elle a fait de M. le Comte de Romanzow pour résider auprès de nous. Inspiré par la sagesse même de Votre Majesté, animé par l'intérêt qu'Elle daigne prendre à nous, les conseils qu'il nous a donnés, l'appui qu'il nous a prêté dans bien des circonstances épineuses, nous ont été également salutaires, et nous n'osons pas même lui donner les éloges qu'il mérite; ils seroient suspects de partialité, venant de nous. Mais nous osons solliciter une grâce des bontés de Votre Majesté, c'est de lui permettre de nous suivre à l'armée; nous nous sommes toujours si bien trouvés de ses conseils, que nous désirons d'en profiter le plus longtemps qu'il sera possible, et d'ailleurs, quand il sera avec nous, nous nous croirons plus immédiatement sous la protection de Votre Majesté, et cette considération est bien puissante pour nous.

Il ne nous reste plus, Madame, qu'à supplier Votre Majesté d'agréer avec sa bonté ordinaire l'hommage de

notre reconnoissance et de tous les autres sentimens aussi tendres que respectueux avec lesquels nous sommes,

Madame notre Sœur et Cousine,

de Votre Majesté,

les très-affectionnés Frères, Cousins et serviteurs,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER,

CHARLES-PHILIPPE.

A Bingen, ce 1er août 1792.

DCCCXXII

LOUIS XVI AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE (1).

Communication du Manifeste du duc de Brunswick à l'Assemblée. – Protestation de dévouement à la cause du peuple, à l'occasion de cette communication.

3 août 1792.

[*Je vous adresse, Mr le Président, le Manifeste des Puissances étrangères réunies contre nous, et je vous prie de le communiquer à l'Assemblée Nat.le*.] Il circule, Mr le P., depuis quelques jours, un écrit intitulé Déclaration de S. A. S. le Duc de Brunswick-Lunebourg, com-

---

(1) Autographe de mon Cabinet. C'est une minute très-chargée de ratures. Tout ce qui est raturé sera ici souligné.

Ce Message, moins ce qui est raturé de la main du Roi, est reproduit au *Moniteur* du temps (page 323 du tome XIII de la Réimpression). Il est daté *du* 3 *août* 1792, *l'an IV de la liberté*, et contre-signé BIGOT DE SAINTE-CROIX.

Il a été lu à l'Assemblée, à la séance du vendredi 3 août, tel que l'a imprimé le *Moniteur*.

mandant les armées combinées de LL. MM. l'Empereur et le Roi de Prusse (1). Cet écrit ne présente aucun des caractères qui pourroient en garantir l'authenticité. Il n'a été envoié par aucun de mes ministres dans les diverses Cours d'Allemagne qui avoisinent le plus nos frontières. Cependant, sa publicité me paroît exiger une nouvelle déclaration de mes sentiments et de mes principes. La France se voit menacée par une grande réunion de force, [*lorsqu'elle-même ne sait pas se réunir*]. Reconnoissons tous le besoin de nous réunir. La calomnie aura peine à croire la tristesse de mon cœur, à la vue [*de ces divisions*] des dissentions qui existent et des malheurs qui se préparent. Mais ceux qui scavent ce que valent, à mes yeux, le sang et la fortune du peuple, croiront à mes inquiétudes et à mes chagrins.

J'ai porté sur le Trône des sentiments pacifiques, parce que la paix [*est*] le premier besoin des peuples, [*et que par conséquent*] est le premier devoir des Rois. Mes anciens ministres scavent quels efforts j'ai fait pour éviter [*celle que nous venons de déclarer*] la guerre ; je sentois combien la paix étoit nécessaire : elle seule pouvoit éclairer la Nation sur la forme nouvelle de son gouvernement ; elle seule, en épargnant des malheurs au peuple, pouvoit me faire soutenir le caractère que j'ai voulu prendre dans cette révolution [*celui de souffrir sans me plaindre, et d'épargner toujours des malheurs au peuple*]. Mais j'ai cédé à l'avis unanime de

(1) Ici le texte donné au *Moniteur* ajoute ces mots : « Adressée aux habitants de la France. »

Il était daté du 25 juillet 1792.

mon Conseil, au vœu manifesté d'une grande partie de la Nation [*aux invitations de*] et plusieurs fois exprimé par l'Assemblée [*et surtout à la raison tant de fois alléguée, que le seul moyen d'embarrasser mes ennemis étoit de les prévenir*].

La guerre déclarée, je n'ai négligé aucun des moyens d'en assurer le succès (1). Mes ministres ont reçu ordre de se concerter avec [*vos*] les comités de l'Assemblée nationale et avec les généraux. [*J'ai appelé à leur bonne foi.*] Si l'evenement n'a pas encore repondu aux espérances de la Nation, [*il faut*] ne devons-nous pas en accuser nos divisions intestines, les progrès de l'esprit de parti, l'etendue de nos frontières, et surtout l'état de nos armées, qui avoient besoin d'estre encore exercées avant de les mener au combats? Mais la Nation verra croître mes efforts avec ceux des Puissances ennemies [*et quoique tous mes sentiments soient pour la paix*]. Je prendrai de concert avec [*vous*] l'Ass. N^le^ tous les moyens pour que les malheurs inévitables de la Guerre soient [*au moins*] profitables à sa gloire et à sa liberté.

[*Cependant, je me dois à moi-mesme de m'expliquer d'une manière plus positive sur une guerre où tous les partis prétendent combattre pour moi.*] J'ai accepté la Constitution [*parce que*] : la majorité de la Nation la désiroit. J'ai vu qu'elle y plaçoit son bonheur [*et mon autorité passée ne m'a plus laissé de regrets*], et çe bonheur fait l'unique occupation de ma vie. Depuis çe

(1) Le *Moniteur* rapporte qu'ici « des murmures s'élèvent dans une partie de l'Assemblée, et un assez violent tumulte dans les tribunes. »

moment, je me suis fait une loi d'y estre fidele (1), et j'ai donné ordre à mes ministres de la prendre pour seule règle de leur conduitte. [*J'ai vu tous les partis entreprendre de la modifier à leur gré; chacun a voulu réformer çe qui blessoit ses intérêts ou ses opinions : moi seul j'ai supporté les outrages et les dangers, et je l'ai suivie avec une exactitude scrupuleuse.*] Seul, je n'ai pas voulu mettre mes lumières à la plaçe de l'expériençe, ni ma volonté à la plaçe de mes serments.

[*Peut-être pourrois-je dire qu'ayant désiré la réforme du gouvernement avant que la Nation en eût même l'idée, j'ai dû plus qu'un autre respecter une Constitution qu'elle regardoit comme le moyen de sa gloire et de son bonheur. Elle ne scauroit oublier que c'est moi qui le premier ai voulu la rétablir dans le droit de voter ses contributions, lui abandoner le soin de les répartir, détruire tous les priviléges pécuniaires, annuller tous les ordres arbitraires, et ne reconnoître pour les places d'autre titre que le mérite et les talents. Ces sentiments dans un Roi eussent autrefois paru dignes de quelque reconnoissançe : ils ont été payés par des outrages. Mais l'injustice du peuple ne peut me donner des regrets.*] J'ai dût travailler au bonheur du peuple : j'ai fait çe que j'ai dû; c'est assez pour le cœur d'un homme de bien. [*Aujourd'hui, je livre aux méchants tous les moyens que la Guerre donne à la calomnie; mais rien ne me fera oublier mes devoirs.*] Jamais on ne me verra composer sur la gloire ou les intérêts de la Nation, recevoir la loi des Étrangers ou celle d'un Parti. C'est à [*elle seule*] la Nation que je

(1) A ces mots éclatent les mêmes rumeurs.

me dois, je ne fais qu'un avec elle, aucun intérêt [*quelconque*] ne scauroit m'en séparer, elle sera seule écoutée [*et les anciens abus ne reparoîtront plus*]. Je maintiendrai jusqu'à mon dernier soupir l'indépendance nationale. [*Je n'ai voulu ni ne veux m'éloigner de Paris, parce que ma présence est nécessaire. Le bien de la paix qui m'en a fait sortir une fois exige que j'y reste aujourd'hui. C'est au centre de la Nation que, dans les moments de crise, ma place est marquée.*] Les dangers personnels ne sont rien auprès des malheurs publics. Eh! qu'est-ce d'ailleurs que des dangers personels pour un Roy à qui on veut enlever l'amour du peuple! C'est là qu'est la véritable plaie de mon cœur. [*Un jour peut-être il scaura combien la tyrannie est loin de moy, combien les idées de vengeance me sont odieuses.*] Un jour peut-estre le peuple scaura combien son bonheur [*est mon premier besoin*] m'est cher, combien il fut toujours et mon [*unique*] seul intérest [*et combien*] et mon premier besoin. Que de chagrins pourroient estre effaçés par la plus légère marque de son retour!

Nous connaissons déjà le Manifeste du duc de Brunswick que le Roi communique tardivement à l'Assemblée.

Plusieurs membres demandent l'impression de ce Message; mais Lacroix proteste et réclame le renvoi à la Commission et l'ordre du jour touchant l'impression, sous le prétexte que l'Imprimerie royale s'en occupait déjà sûrement, et qu'il était inutile d'en faire deux éditions, puisqu'il importait qu'on ne fît de l'argent de la Nation que de bons usages.

Ducos appuya la question préalable, non pour épargner de misérables frais d'impression, mais parce que cette impression serait la reconnaissance de sentiments dont le Roi n'avait pas donné de gages ni de garanties suffisants,

parce que, ajouta-t-il, si nous disions aujourd'hui à la Nation : « Vous pouvez compter sur le Roi, peut-être, quelque » temps après, nous serions forcés à un douloureux désaveu. » Ce n'est pas par des lettres, c'est par des actions que le Roi » doit faire l'acte formel de résistance que la Constitution lui » prescrit contre les ennemis qui ne nous font la guerre que » pour lui et en son nom. » (On applaudit.)

Survient le brûlant Isnard, qui renchérit sur le langage de Ducos et excite les murmures du côté droit. De ce côté, part la voix de Champion, qui crie : « Et vous, Messieurs, vous êtes vendus aux Anglais! » Alors Isnard, révolté, appelle Champion *Champion l'exécrable.* « Malheureux! » ajoute-t-il, « ouvre mon cœur, et tu verras s'il est français. » Là-dessus il continue une déclamation contre le Roi, et finalement l'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur l'impression.

Pour répondre aux premières violences des Marseillais et rassurer la population, l'Assemblée décrète, le 2, que les cocardes peuvent être de toutes sortes d'étoffes, pourvu qu'elles soient aux trois couleurs.

Tandis que la Cour a de tous les moyens choisi le pire, celui de laisser aller les événements, les Girondins caressent l'idée de la déchéance du Roi, de son remplacement par le Dauphin qu'on mettrait en tutelle sous un gouvernement de leur choix. Condorcet eût été gouverneur du jeune Roi (c'était de longue date son ambition); Pétion, président de la Régence; Roland, Servan et Clavière, ministres. De leur côté, les chefs des Jacobins se réunissent à Charenton pour s'entendre sur le jour à fixer et les mesures à prendre pour une nouvelle et décisive insurrection.

Une inquiétude les préoccupe : que feront-ils si la Cour résiste? Ils n'ont nulle confiance dans les talents stratégiques du brasseur Santerre; ils ont, il est vrai, foi aveugle dans l'audace et l'esprit d'entreprise des Marseillais; mais ils se méfient de la tourbe populaire qui ne sait pas bien ce qu'elle veut, qui est frappée de lassitude et demande encore quel prétexte on a pour l'insurrection. De tous les conspirateurs, qui donc attachera le grelot? On cherchait un homme. Marat voulait qu'on commençât par abattre plusieurs milliers de

têtes, et par sacrifier tous les aristocrates. La politesse de nos mœurs n'était pour lui que le vice s'opposant à l'égalité républicaine. « Donnez-moi, disait-il, deux cents Napolitains armés de poignards et portant au bras un manchon en guise de bouclier; avec eux je parcourrai la France, et je ferai la révolution. » — « Petit homme! » disait-il de Robespierre, « incapable de sauver l'État. » Ce fut alors qu'on proposa aux sans-culottes un homme de main et de décision, l'Alsacien Westermann, qui, brave comme l'épée qu'il a échangée contre la plume du greffe de Haguenau, déploya depuis tant de talent, de vigueur et de férocité contre les Vendéens, et qui suivit Danton à l'échafaud. Son répondant était ce même Danton, le chef des Cordeliers, qui connaissait à fond toutes les ressources révolutionnaires et tous les hommes d'action. Westermann présenta un plan d'attaque qui fut vivement appuyé par les chefs de la Légion marseillaise. On l'accueillit, et les émeutiers rentrèrent pour le moment dans la confiance, sinon dans le repos. On fourbit ses armes.

La conjuration touche à sa maturité. Le parti de la guerre ne peut plus souffrir celui de la Constitution. « Nous avons voulu la guerre, disait Collot-d'Herbois, parce que la guerre devait tuer la Royauté (1). Robespierre, Danton, Camille Desmoulins, Collot, Fabre d'Églantine, Marat, veulent introduire la multitude dans le gouvernement. Ils forment, avec leurs adhérents, une faction essentiellement démocratique et disparate au milieu des Jacobins de la classe moyenne, au milieu des bourgeois qui constituent la Gironde. Ils écraseront cette dernière, qui prétend arriver par décrets. Les Cordeliers, au moyen de l'insurrection, triompheront de ceux qui ne veulent supprimer la Cour que dans l'ordre de choses actuel.

Au moment suprême de l'insurrection définitive, les Girondins hésitent encore. Ils n'en sont plus à s'apercevoir du danger de leur situation. Rien de plus facile, en effet, que de soulever le peuple des prolétaires; mais après le succès, qui aura la chance de faire obéir les vainqueurs? Ils voyaient bien qu'ils allaient être dépassés, et qu'en définitive les

(1) Lally-Tolendal, *Défense des émigrés*, p. 198.

partisans des extrêmes seraient ceux qui deviendraient les maîtres : Danton, Robespierre, les Cordeliers. Que leur opposer? Les fédérés et les faubourgs? Mais ceux-là, défenseurs équivoques, allaient encore leur échapper.

Les demandes de déchéance du Pouvoir exécutif se multiplient. Paraît une déclaration des Princes français, datée de Bingen. On y répond par un décret en faveur des militaires étrangers qui viendront se ranger sous les drapeaux français. Le duc d'Orléans se plaint de ce que le Roi ne veut l'employer ni sur mer ni sur terre. On fait courir le bruit qu'on empoisonne les fédérés de Soissons. Pendant que l'insurrection se préparait ouvertement, Pétion avait promis de n'y point mettre obstacle. Le projet définitivement arrêté était de se rendre en armes au château, et de déposer le Roi. Déjà deux fois ce projet a échoué, le 1er et le 4 août. Il échouera encore le 6. Mais le 10 approche. Pour dissiper toutes les incertitudes, Grangeneuve combine avec l'ex-capucin Chabot un coup dramatique, consistant à faire croire que la Cour avait attenté à la vie de deux députés. Ils conviennent de se tuer mutuellement *sans s'estropier*. Résolu, de bonne foi apparente, à s'immoler en effet pour la cause commune, Grangeneuve est exact au rendez-vous; Chabot ne vient pas.

Les républicains ne voulaient la déchéance que pour établir la république. Les Orléanistes voulaient que leur chef tînt la couronne d'un vote de l'Assemblée, et non du fait des Girondins, qui eussent confisqué tout le profit du changement. Les Girondins ne voulaient que d'une politique expectante qui frappât le Roi de déchéance, en leur laissant le choix d'une Monarchie ou d'une République. Pétion, qui s'est concerté avec eux, vient, le 3 août, à la tête d'une députation, lire à la barre une pétition élaborée à l'Hôtel de ville par les commissaires des quarante-huit sections, pétition d'un style élevé, et dont on a attribué la rédaction à Marie-Joseph Chénier. Il vient, dit-il, apporter dans le sanctuaire des lois le vœu d'une ville immense, et dénoncer le chef du pouvoir exécutif sans amertume comme sans ménagements pusillanimes. Il rappelle la conduite du Roi depuis l'ouverture de la révolution, les bienfaits de la Nation envers lui, et son ingratitude. Il peint l'invasion menaçante de

l'étranger, l'impuissance des moyens de défense, la révolte d'un général contre l'Assemblée, les menaces insolentes du duc de Brunswick, et rend le Roi responsable des calamités publiques. Il conclut en demandant la proclamation de la déchéance, l'établissement d'un pouvoir exécutif provisoire dont les éléments soient choisis par l'Assemblée en dehors de son sein, en attendant, ajoute-t-il, que, dans une Convention, la volonté du peuple se soit prononcée.

L'Assemblée écoute en silence et renvoie au Comité de l'extraordinaire la pétition, qui ne doit être rapportée que le 9. Le 4, la section Mauconseil déclare qu'elle ne reconnaît plus Louis XVI pour Roi des Français. Celle des Gravilliers ne laisse qu'un moment pour l'ordonner. « Nous vous concédons encore l'honneur de sauver la patrie, dit-elle; mais si vous refusez de le faire, il faudra bien que nous prenions le parti de la sauver nous-mêmes. » L'Assemblée, qui ne suit pas le mouvement insurrectionnel avec la même impétuosité que les autorités inférieures, les invite, sur la proposition de Vergniaud, à renfermer leur zèle dans les limites de la loi. Hélas! on n'était plus au temps du langage mesuré; on ne voyait plus rien qui défendît les digues. Le 5, cependant, des citoyens de la section Mirabeau, la seule qui, avec celle du Jardin des Plantes, ait protesté contre l'adresse de Mauconseil, présente à l'Assemblée trente-huit valeureux jeunes gens volontaires, tout équipés, qui s'enrôlent pour marcher à l'ennemi.

Le lendemain, 6 août, la section des Filles-Saint-Thomas vient ajouter sa protestation contre l'adresse de la Commune. Mais une pétition nouvelle se signe au Champ de Mars pour la déchéance et pour la création d'une Convention nationale.

Le bruit se répand de nouveau que le Roi veut s'enfuir. En effet, les amis de Louis XVI avaient, sur ce point, renouvelé leurs offres et délibéraient, du consentement du Roi, dans les jardins de M. de Montmorin. L'argent manquait, on s'en procure; mais, le lendemain, le Roi, avisé de l'approche de Brunswick, a changé d'avis. Des patrouilles de fédérés et de piques des faubourgs sont en sentinelle autour des Tuileries.

La pétition du Champ de Mars prescrit à l'Assemblée la

subversion de toutes les lois. Les pétitionnaires sont admis aux honneurs de la séance, et les tribunes les acclament. Par contre, on propose de transporter l'Assemblée hors de Paris, de ne recevoir de pétition qu'une fois la semaine, et de s'assurer de la réalité des signatures.

DCCCXXIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT (1).

La Princesse annonce l'agonie du Pouvoir exécutif. — Elle ne peut entrer dans aucun détail ; mais elle indique combien elle souffre de tous les retards des Puissances étrangères.

Ce 8 août 1792.

J'ai l'honneur de souhaiter le bonjour à madame de Raigecourt; et, à l'agonie de mon titre de sœur du Pouvoir exécutif, de lui faire mon compliment sur le nouveau citoyen actif que sa belle-sœur vient de mettre au monde. Mais ne plaisantons plus. Je crains que ton frère ayant été obligé de quitter si promptement, cela ne nuise beaucoup à l'état de sa femme. Comment va-t-elle, au fait? et à quel quantième d'enfant est-elle, tant filles que garçons? On dit que l'Assemblée ne veut plus de déchéance, mais qu'elle y sera forcée. On dit que le Roi va déloger d'ici un peu de force pour loger à l'Hôtel de ville. On dit qu'il y aura pour cela un mouvement très-fort dans Paris. Y crois-tu? Pour moi, je n'en crois rien : je crois à du bruit, mais sans résultat. Voilà ma profession de foi. Au reste, tout est aujourd'hui d'un calme parfait. La

---

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Raigecourt.

journée d'hier s'est passée de même; je crois que celle-ci l'imitera. Adieu, je ne te dis rien, parce que j'ai trop de choses à te dire. Tout ce que je veux ajouter, c'est que tu me parois d'une grande lenteur à exécuter les commissions que l'on te donne. En attendant, j'enrage, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

On se rappelle que l'affaire de La Fayette avait été ajournée à huitaine le 29 juillet; le 7 août, le délai étant expiré, le rapporteur de la Commission extraordinaire, De Bry, présente son rapport sur ce sujet. On remet au lendemain. La question ne portait que sur un point, à savoir si un général pouvait remettre constitutionnellement une pétition au nom de son armée. Le reste n'était qu'un procès de tendance. La Commission, fort partagée d'ailleurs, votait pour la mise en accusation. Mais Vaublanc, prenant avec vigueur la défense de l'absent, prouva qu'il n'était pas sorti des voies légales et n'avait eu qu'un tort, celui de dire la vérité. La Fayette possédait encore de nombreuses sympathies dans la Chambre, tous les amis de la concorde qui lui étaient étrangers s'étaient joints à ses adhérents; et après une vive discussion, un décret prononce à une forte majorité qu'il n'y a pas lieu à la mise en accusation. A leur sortie de l'Assemblée, les députés qui ont voté pour cette mesure sont insultés et maltraités. Là, on leur jette des pierres et de la boue. Ici, on lève sur eux des couteaux, des poignards, des sabres; d'autres sont pris corps à corps et soulevés pour être mis à la lanterne. Des grenadiers de la garde nationale les arrachent aux assassins. Parmi ces derniers sont des gardes nationaux en bonnet rouge. Les brigands ameutés déclarent hautement que Vaublanc et quatre-vingts votants périront de leurs mains. Girardin, qui, sans le secours d'un de ses collègues, eût été assassiné dans la salle même des séances, proteste qu'il ne peut délibérer si le corps législatif ne lui assure liberté et sûreté. Toute la droite et partie de la gauche joignent leurs formelles protestations aux siennes.

Après toutes ces scènes, ceux des sans-culottes qui ne por-

tent pas sur-le-champ leur fureur au club des Jacobins, vont tenir un dernier conciliabule dans un tapis franc du faubourg Saint-Antoine pour le soulèvement du 10.

Vient à l'Assemblée un Message du ministre de la Justice, De Joly, qui déclare que le mal est à son comble, que le peuple est provoqué au crime par une multitude d'écrits de tout genre qu'il ne peut réprimer, faute d'une loi sur la presse qu'il a réclamée par huit lettres demeurées sans réponse. Il rend compte des excès commis la veille sur les députés Girardin, Ramond, Dumolard, Vaublanc, Quatremère, Lacretelle aîné, et sur le commandant en chef de la garde nationale, qui a été attaqué et sabré. Il a déféré ces attentats au tribunal criminel : les lois sont impuissantes. Sans le secours du corps législatif, le gouvernement ne peut plus encourir de responsabilité.

M. De Joly disait vrai; la crise révolutionnaire était à la dernière période. Pétion eût voulu que l'insurrection attendît la décision de l'Assemblée; mais il s'entend avec le Comité secret pour être consigné à la mairie pendant l'action. Les Marseillais n'attendent qu'un signal. Les administrateurs de police, Panis et Sergent, leur avaient fait distribuer, par un ordre en date du 4, cinq mille cartouches à balle, et en refusaient à la garde nationale. Le fougueux orléaniste Sillery était allé prendre un logement au faubourg Saint-Antoine pour mieux en disposer. D'autres avaient été travailler le faubourg Saint-Marceau. Les cris des clubs, le bruit des armes, la multitude des groupes dans les carrefours, les clameurs des rues, la foule grondant autour du palais, tout annonce le prochain éclat d'une tempête. Un homme du peuple, un Marseillais, le sabre au poing, s'arrêtant, le soir, vers deux Suisses en faction à la porte du Carrousel, leur avait crié : « Misérables! c'est la dernière garde que vous montez : nous allons vous exterminer tous (1). »

La Cour, qui se croyait bien instruite de tous les projets, mais à qui l'on ne rapportait que d'incomplets détails, était cependant sur le qui-vive. La garde nationale fidèle est

(1) Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur,* t. II, p. 115.

ferme à son poste. Un roulement est établi entre les six chefs de légion pour le commandement général; c'est aujourd'hui le tour de Galiot de Mandat, ancien capitaine aux gardes françaises, bon militaire, franc constitutionnel, de caractère ferme et résolu. Il est dans les intérêts du Roi. Neuf cents Suisses environ, hommes sûrs, sont au château. Cette garde est réduite à ce nombre par l'envoi en Normandie d'un détachement de trois cents hommes, qu'on n'a pas eu la prévoyance de rappeler. Cent vingt-six gentilshommes, en habit de ville, armés presque tous seulement de leurs épées, gardent les appartements. C'étaient ceux-là qu'on avait surnommés les *chevaliers du poignard*. Le maréchal de Mailly, octogénaire, était parmi eux : il en avait reçu le commandement. Les Constitutionnels avaient demandé à entrer aux Tuileries pour les défendre; les invincibles préjugés des courtisans, et bien probablement aussi ceux de la Reine, les en avaient écartés. Trop loyaux pour se réunir aux adversaires, ils erraient dans les Champs-Élysées, autour du palais, au risque d'être assassinés, pour essayer d'être utiles. De ce nombre étaient MM. de Lally, de La Tour du Pin-Gouvernet, Castellane, Montmorency et quelques autres encore (1). Du reste, le commandant La Chesnaye avait engagé à ne pas garder aux Tuileries les gentilshommes mal armés, les regardant comme gênants pour le service et plus propres à les compromettre qu'à les défendre. La Reine avait repoussé cette idée avec humeur.

Les Orléanistes, qui se glissent partout, ont des espions qui les tiennent au courant des dispositions de la défense et leur inspirent les mesures pour les déjouer.

Dans la journée, le maire a signé, pour les Parisiens, une adresse qui les invite à se tenir tranquilles, à se défier des agitateurs et à respecter la Constitution. Mais ce n'est pas sans peine que cette lettre a été arrachée au mauvais vouloir de Pétion : il a fallu toutes les pressantes sollicitations, tous les efforts obstinés des membres constitutionnels de la municipalité. La lettre devait être portée, avec l'addition d'instances

(1) Madame DE STAEL, *Considérations sur la Révolution française*, t. II, p. 58.

verbales, par des officiers municipaux, à chacune des quarante-huit sections; mais grâce à la divergence des opinions, le message ne fut qu'incomplétement exécuté.

A onze heures du soir, Rœderer, auquel, par la nature de ses fonctions, incombait la sûreté des Tuileries, était au château et s'étonnait de n'y pas trouver Pétion, quand celui-ci survient. « Il paraît qu'il y a beaucoup de mouvement, dit brusquement Louis XVI. — Oui, Sire, la fermentation est grande »; et il s'étend sur les mesures de précaution qu'il a prises et sur son zèle à se rendre auprès du Roi. En sortant, il se trouve face à face avec Mandat, qui lui demande pourquoi la police refuse des cartouches à la garde nationale, quand elle en prodigue aux Marseillais. L'hypocrite élude de répondre catégoriquement. Mandat insiste : « Mes hommes, dit-il, n'ont que quatre coups à tirer; quelques-uns même n'en ont qu'un seul; n'importe, je réponds de tout, mes mesures sont prises, pourvu que je sois autorisé à repousser la force par la force. » Pétion, serré de court, et qui a peur qu'on ne voie en lui un complice des émeutiers, lui signe cette autorisation. Il s'esquive, va inspecter les jardins, et tombe dans un parti de gardes nationaux fidèles qui vertement l'admonestent; il rôde vers l'Assemblée, qui n'est pas en nombre pour délibérer, se voit forcé de retourner au château, mais reste sur la terrasse, attendant, comme le dit Ternaux, l'heure de la délivrance.

La splendeur de la nuit contrastait avec l'état des esprits. Au faubourg Saint-Antoine tout est en mouvement. Vers minuit, les canonniers sont à leurs canons. Les citoyens sont tous devant leurs maisons, armés et prêts à marcher. La grande rue est illuminée. Les groupes se multiplient, surtout vis-à-vis des Enfants-Trouvés, où la section des Quinze-Vingts est en séance et vocifère contre l'Assemblée. Les adhésions plus ou moins factices qu'on vient leur offrir au nom d'autres sections, ne font pas illusion aux meneurs. Ils voient bien qu'au moment suprême les rassemblements ont peine à se former. Sauf les six sections les plus engagées dans le mouvement révolutionnaire (les Lombards, les Gravilliers, Mauconseil, les Gobelins, le Théâtre-Français et le faubourg Poissonniere), toutes hésitent ou se déclarent ou-

vertement contre le projet des Quinze-Vingts. La section de la Grange-Batelière proteste. Le faubourg Saint-Jacques se récuse; Sainte-Geneviève, le Jardin des Plantes, l'Observatoire ne veulent point s'insurger et s'en réfèrent aux sentiments d'Aclocque. Montreuil et Popincourt restent froids et paisibles. En vain les Quinze-Vingts envoient-ils des affidés dans tout Paris pour galvaniser la population et réchauffer le zèle patriotique. D'une part, agitation fébrile; de l'autre, calme et froideur.

A minuit, on entend un coup de feu dans la cour du Commerce; le tocsin retentit de plusieurs côtés. Le bruit des tambours se mêle à celui des cloches. Les uns battent la générale, c'est pour le compte de l'émeute; les autres, le rappel, c'est pour la résistance légale. Aux barrières, aux abords des sections les plus révolutionnaires, du club des Jacobins, du club féroce des Cordeliers, on crie « Aux armes! » on frappe aux portes. Le reste de la ville demeure immobile; ou bien le silence des rues n'est troublé que par le bruit sourd de citoyens qui se rendent tranquillement à leurs bataillons.

Les bataillons du centre se réunissaient mollement, sans savoir à qui entendre. Les uns se dirigent vers le château, d'autres à l'Hôtel de ville, d'autres se tiennent dans leurs quartiers.

A trois heures du matin, dix-neuf sections sont censées représentées à la maison commune. Tout à coup soixante à quatre-vingts inconnus viennent s'installer subrepticement dans une des salles de l'Hôtel de Ville, procèdent aux nominations des commissaires de section et cassent l'état-major de la garde nationale qui les gêne. Chaque section avait nommé trois commissaires avec mission de tout faire pour le salut public.

Robespierre, Fabre d'Églantine, Billaud-Varenne ne paraissent point. On ne les verra siéger dans le sein de la Commune insurrectionnelle qu'un jour ou deux après le 10 août, lorsqu'il n'y aura plus qu'à recueillir le fruit de la victoire. Marat s'était caché dans la cave où si souvent il avait blotti sa peur. Danton lui-même, que ses fonctions de substitut du procureur de la Commune appelaient à l'Hôtel

de ville, n'avait point paru pendant le combat et ne se montra qu'après la victoire, armé d'un grand sabre et marchant le front levé à la tête du bataillon marseillais, comme s'il eût été le héros du jour. Il était neuf heures du matin quand il ceignit ce sabre vainqueur.

Mais que ces hommes : les Danton, les Robespierre, les Camille Desmoulins, les Fabre d'Églantine, les Billaud-Varenne, fussent ou non présents au moment du combat, ils n'en étaient pas moins les instigateurs ; ils n'en étaient pas moins l'âme du terrible mouvement qui se faisait au moyen de la classe inférieure contre la classe moyenne. Pendant toute la nuit du 9 au 10 août, Danton surtout avait déployé une activité fébrile, courant des sections aux casernes des Marseillais et des Brestois, de ces casernes aux faubourgs. Membre de la Commune révolutionnaire, il avait dirigé ses opérations, mis la flamme au cœur de tous les génies de désordre.

Le faubourg Saint-Antoine devait marcher sous le commandant de l'attaque, Westermann, et sous Santerre ; le faubourg Saint-Marceau, sous Fournier *l'Américain* et Lazowski. Carra était aux Cordeliers avec le bataillon de Marseille. Barbaroux avait placé des éclaireurs vers l'Assemblée et le château. Des courriers échelonnés par lui sur la route du Midi devaient faciliter sa fuite, en cas d'insuccès.

Mandat avait pris pour la défense toutes les dispositions possibles en circonstances aussi urgentes. Le plancher de la grande galerie qui joint le Louvre aux Tuileries avait été coupé dans une certaine étendue. Une pièce de canon avait été placée dans la cour des Suisses, trois dans la cour royale, trois dans celle des Princes. Malheureusement, ces pièces étaient servies par des compagnies composées pour la plupart d'ouvriers serruriers et forgerons, résolus à ne *point tirer sur leurs frères*. Les abords des ponts, notamment du pont au Change et du pont Neuf, sont gardés. Le parc d'artillerie du pont Neuf devait se tenir prêt, mèche allumée. On devait laisser la colonne du faubourg Saint-Antoine s'engager sur les quais, au delà de l'Hôtel de ville ; empêcher sa réunion avec la colonne Saint-Marceau. L'ennemi serait chargé par la gendarmerie à cheval, postée au Louvre et sur le quai

17.

d'Orsay; la réserve, placée à l'Hôtel de ville, le prendrait en queue. Tels étaient les ordres de Mandat.

Pour que ce plan pût réussir, il eût fallu pouvoir compter sur la vigueur d'attaque de la cavalerie et sur la solidité des postes confiés à la garde nationale. Avec des troupes sûres et en d'autres temps, le commandant se fût décidé à marcher de front au-devant de l'insurrection, d'autant qu'il avait appris les incertitudes qui se manifestaient sur plusieurs points. Mais aujourd'hui il y eût eu imprudence à courir une pareille aventure. Il s'était donc borné à disposer la gendarmerie et la garde nationale de façon à couper et arrêter les deux principales colonnes. Les terroristes s'étudièrent avec adresse à rompre ce plan, pour rendre libre le chemin vers le château. Ils commencèrent par culbuter les postes des ponts et par assaillir le terre-plein du pont Neuf qui commande trois quais. Les premiers qui se présentent et font des sommations aux artilleurs sont appréhendés au corps. Mais le Conseil municipal, duquel relève la défense et qui marche de faiblesse en faiblesse, les fait relaxer, fait retourner les pièces menaçantes et renvoyer les détachements qu'avait placés Mandat. Un des points capitaux de la résistance est enlevé. Ce n'est pas tout, le Conseil appelle itérativement Mandat lui-même pour se faire rendre compte de l'état des choses et lui donner des ordres. Il élude d'abord le premier appel; mais à une injonction plus impérieuse, force lui est enfin de s'y rendre à cinq heures du matin. Celui qui lui portait le second appel avait ordre, s'il résistait, de lui donner sur-le-champ la mort (1). Il est devant le Conseil général, présidé par Antoine-Joseph Cousin, le célèbre physicien de l'Académie des sciences. Au reproche d'exciter l'effervescence qui règne dans le peuple par suite des mesures de résistance, il répond qu'il n'a fait que son devoir et qu'il a reçu l'ordre de repousser la force par la force pour préserver les Tuileries. De là il passe devant les délégués des sections. A la vue de figures toutes nouvelles, il pâlit. On l'interroge en accusé, on le presse de questions et de blâmes pour avoir arrêté la marche du peuple et fait

(1) Récit de Pétion.

tirer sur les derrières d'une colonne. Finalement, le président, qui est ce féroce Huguenin que nous avons vu à l'Assemblée le 20 juin, somme le commandant, déjà révolutionnairement destitué, mais qui seul est encore reconnu aux Tuileries, de signer l'ordre d'en retirer la moitié des troupes de défense; il refuse, en prévoyant son sort. Alors on l'envoie à l'Abbaye. A peine a-t-il franchi les dernières marches vers la place de Grève, qu'un coup de pistolet, tiré à bout portant, l'abat; son corps est jeté à la rivière (1). Après ce premier exploit, les gens de la Commune s'occupent de faire consigner Pétion à sa mairie.

Louis XVI et toute la Famille royale sont rassemblés dans le cabinet du Roi. Les Princesses de Lamballe et de Tarente, madame de Tourzel et sa fille Pauline, madame de La Roche-Aymar et sa fille, entourent Marie-Antoinette, avec quatre ou cinq autres dames de sa maison ou de celles des Enfants de France. Entre trois ou quatre heures du matin, un roulement de voiture se fait entendre dans la cour. On ouvre un contrevent. C'était la voiture vide du maire, qu'il n'avait pas osé venir prendre lui-même dans les Tuileries. Madame Élisabeth, qui ne s'était pas couchée, non plus que la Reine, accourt et est éblouie des premiers feux du soleil naissant : « Ma sœur, s'écrie-t-elle, venez donc voir l'aurore! » Marie-Antoinette, s'approchant, par un mouvement machinal, de la fenêtre, vient assister au lever des derniers rayons qui doivent éclairer sa royauté! Par un triste présage, le ciel était plus que jamais rouge de sang.

Tout à coup, on entend des cris dans le jardin. Du Bouchage regarde : « C'est le Roi qu'on hue », s'écrie-t-il. Aussitôt, lui et Sainte-Croix, nommé ministre des Affaires étrangères, s'élancent au jardin. La Reine, sans dire mot, essuyait des larmes.

---

(1) Dans son *Histoire de la révolution du 10 août*, Peltier dit que le motif de cet assassinat était le désir de ressaisir l'ordre de repousser la force par la force, signé dans le château par Pétion. Cet ordre ne s'est point retrouvé sur la victime.

DCCCXXIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES,

SOUS LE NOM DE MADAME SCHWARZENGALD (1).

L'Assemblée n'a décrété ni déchéance ni suspension du Roi, elle s'est occupée des fédérés. — Pétion demande que des ordres précis soient donnés à la municipalité et non à lui.

Ce 10 (9) août 1792.

Si vous ne trouvez pas, mamzelle Bombe, que je ne suis pas soumise à vos ordres, vous aurez tort. Ne v'la-t-il pas que je reçois à l'instant la lettre par laquelle vous me demandez force nouvelles, et v'la que je prends la plume, et que je vous mande que cette journée du 10 qui devoit être si vive, si terrible, est la plus calme possible, que l'Assemblée n'a point décrété ni déchéance ni suspension, qu'elle s'est occupée des fédérés, — qu'une partie veut faire partir, et l'autre retenir, et que l'on s'est borné à sommer le ministre de rendre compte pourquoi le camp de Soissons n'étoit pas prêt à les recevoir. Demain ce compte doit être rendu. Le d[t] a dit qu'il avoit donné des ordres à la municipalité pour veiller à l'ordre. Le maire a paru ensuite pour se plaindre de ce que le dpt ne donnoit d'ordre qu'à lui et non à la municipalité, et a demandé que l'on enjoigne au dpt de donner à la muni-

---

(1) Cette lettre, qui faisait partie des papiers de famille de M. le marquis de Castéjà, m'a été gracieusement donnée par lui.

Elle porte en tête ces mots de la main de la marquise de Bombelles : « *Dernière lettre de la Princesse. Elle fut, le lendemain, conduite prisonnière au Temple avec le Roi, la Reine et leurs enfants, et n'en est sortie, le 9 mai 1794, que pour être exécutée le 10.* »

cipalité des ordres précis. Voilà, mon cœur, tout ce qui s'est passé de plus intéressant. Du reste, il fait bien chaud; mais, malgré cela, celle qui t'écrit, ta mère et tout ce qui t'embrasse ici, se portent bien.

Que je suis contente, mon cœur, que tu trouves paix et bonheur chez toi! jouis-en bien. Il m'arrive une visite, je finis en t'embrassant de tout mon cœur.

Dis à ta belle-sœur que je suis bien touchée de son souvenir.

La date de cette lettre, qui est bien de la main de la Princesse, comme la lettre elle-même, paraîtra fort extraordinaire, si l'on se reporte aux événements de la journée du 10 août. Madame Élisabeth avait d'abord daté du 9, elle a surchargé pour substituer à ce chiffre un 10. Il est évident que, par distraction, la Princesse n'a fait qu'un seul jour de deux, anticipant sur la date, sans se douter que celle qu'elle inscrivait deviendrait une des plus importantes de notre histoire, une des plus fatales de la sienne. La lettre n'a pu être écrite le 10, puisqu'à partir de minuit, dans la nuit du 9 au 10, le tocsin avait commencé à émouvoir la capitale et à retentir jusqu'aux Tuileries. Elle a dû l'être le 9, jour où jusqu'à six heures du soir le château et la ville doutaient encore du mouvement annoncé. Et en effet, les détails dont parle Madame Élisabeth se rapportent à la journée du 9, non à celle du 10. Ainsi, les motions relatives aux fédérés marseillais et autres à renvoyer à Soissons, le sursis pour le vote du décret de déchéance, l'apparition du maire Pétion à l'Assemblée, de cinq à six heures du soir, sont du 9. Comment, le lendemain, aurait-il été possible que la Princesse reçût, comme elle le dit, « une visite », lorsqu'on sait que ce jour-là, dès huit heures et demie du matin, elle quittait le château et se mettait en marche, avec le Roi et la Reine, pour se réfugier à l'Assemblée? Dira-t-on qu'elle a pu écrire la lettre dans l'étroite loge du logographe, si fort encombrée? C'est inadmissible; elle n'y eût point parlé

de ce ton dégagé, au bruit des motions qui tuaient la Monarchie.

Louis XVI s'était trompé comme toute l'Europe sur le succès de la coalition étrangère et de l'invasion de la France. Cette guerre avec l'étranger, jointe à la guerre intestine et à la dépréciation des assignats qui avait amené la cherté des subsistances, tout avait allumé une indomptable irritation dans les bas-fonds démocratiques. La révolution était trop près, l'étranger trop loin, les rages populaires trop implacables, pour que le Roi pût être arraché à temps des mains des terroristes. S'il existait encore un gouvernement, il était dépouillé de la force nécessaire pour se défendre, et la marée montante de la République était trop forte pour ne pas engloutir les derniers débris de la Monarchie. Et cependant, la majorité de la nation se fût mieux accommodée du gouvernement existant. Mais, nous l'avons déjà dit, les minorités violentes ont toujours raison des majorités paisibles.

Nous avons quitté les Tuileries aux premières lueurs du matin. La mort de Mandat a désorganisé la défense de la ville. Les formidables Marseillais et les faubourgs ont leurs coudées plus libres.

La garde suisse, au château, était commandée par le lieutenant-colonel marquis de Maillardoz, pendant l'absence du colonel comte d'Affry, malade; par les majors baron Bachmann et Zimmermann. Les soldats, au nombre de neuf cent cinquante, n'avaient pas plus de cinquante cartouches par homme (1). On en avait placé dans la cour, dans la chapelle et à la porte royale. Le baron Henry de Salis, comme le plus ancien capitaine du régiment, commandait les postes des escaliers et de la cour de la Reine. Une réserve de trois cents

(1) *Récit de la conduite du régiment des gardes suisses à la journée du* 10 *août* 1792, par le colonel PFYFFER D'ALTISHOFFEN, suivi de l'*État nominatif des officiers et soldats de l'ancien régiment des gardes suisses, qui se sont trouvés à l'attaque du château des Tuileries,* publiés à Lucerne, en 1819. Il a été reproduit à la suite des Mémoires de Weber. Voir t. II du Récit, p. 352. Ce Récit est un résumé de tout ce que le colonel avait pu recueillir des témoins survivants, car lui-même n'avait point assisté à la bataille.

hommes, commandée par le capitaine de Durler, était placée dans la cour des Suisses. La gendarmerie à pied avec une partie de la gendarmerie à cheval vient se ranger dans la cour, et ne s'y trouvant pas à son gré, va se mettre en bataille près du Palais-Royal. On attendit dans cette situation.

Après minuit, on avait eu connaissance des déterminations du faubourg Saint-Antoine, qui prescrivaient d'assiéger le château, d'exterminer tout le monde et surtout les Suisses, de forcer le Roi à abdiquer, de le conduire avec sa famille à Vincennes, pour s'en servir comme d'otages, dans le cas où les étrangers se porteraient sur Paris (1).

Après une heure du matin, des éclaireurs de la faction révolutionnaire circulaient déjà autour du château, mais en petit nombre. A deux heures, quatre bataillons des faubourgs et la partie la plus impatiente des fédérés marseillais et brestois étaient arrivés sur la place du Carrousel. Ils n'attendaient que leurs compagnons pour commencer l'œuvre. La masse des faubourgs ne se mit que lentement en mouvement. Des incertitudes agitent les esprits. On y discute même la question de savoir si, en présence des menaces de défense de la Cour, on ne devrait pas renoncer à l'attaque. Après la nuit, au moment de l'exécution, Santerre hésitait encore. Peu soucieux d'être le premier au front de bataille, il tergiversait, invitant les bataillons à ne point marcher au château, sous prétexte que la Cour était en force, et il fallut que Westermann lui mit l'épée à la poitrine pour le déterminer à bouger. Son premier acte fut de quitter sa troupe pour aller se faire proclamer commandant en chef de la garde nationale, quand la place fut libre par la mort de Mandat, puis de faire réclamer des Marseillais leurs deux pièces de canon pour

(1) Des émeutiers voulaient enfermer Marie-Antoinette dans une cage de fer, la promener dans les rues de la capitale, l'enfermer ensuite à la Force. Le Roi devait être conduit dans la maison Beaumarchais, d'où il eût été livré facilement aux irruptions du faubourg Saint-Antoine. (MARIE-ANTOINETTE, *archiduchesse d'Autriche, reine de France*, ou CAUSES ET TABLEAU *de la* RÉVOLUTION, par le chevalier DE M.; 1794, Vienne).

la mairie, comme si le champ de bataille était là, et on ne le revit plus de la journée (1). Mais n'anticipons pas.

Vers six heures du matin, le Roi, tenant le Dauphin par la main, descendait dans la cour royale des Tuileries, accompagné d'officiers de la garde nationale et des commandants suisses, et passait en revue les troupes de la défense. Mais il ne s'apercevait pas que, pour s'être jeté sur un canapé et y avoir dormi une heure, sa coiffure s'était dépoudrée et aplatie d'un côté et lui donnait un aspect ridicule, triste détail qui prêtait à rire dans une circonstance aussi solennelle (2). A ce moment, un bataillon égaré, armé de piques, fait son entrée en criant : « *Vive la Nation !* » et, voyant son erreur, se retire finalement vers ses pareils. La revue du Roi n'avait pas eu le succès auquel on eût pu s'attendre. Le calme et la froideur silencieuse du Monarque avaient fait tomber l'enthousiasme des troupes. Elles l'avaient cependant accueilli par des *vivat !* Les canonniers seuls n'avaient point pris part aux acclamations (3).

Un moment après, le procureur général syndic, Rœderer, en habit vert tendre (4), accompagné de M. Boissieux, officier général, parcourt les postes, et lit une proclamation qu'on avait déjà reçue par écrit : *Point d'attaque, ferme contenance, forte défensive.* Mais voici que des canonniers refusent de charger, que des bataillons entiers de garde nationale commencent à murmurer et finissent par aller rejoindre les séditieux.

Dès l'aube, l'émeute avait forcé l'Arsenal, et s'en était distribué les armes. A huit heures, toute l'armée de la sédition est sur pied, mais cependant ne bouge pas encore. La colonne Saint-Antoine forme environ quinze mille hommes; celle de Saint-Marceau, cinq mille. Vers six heures, elles sont réunies. L'aspect de cette masse ameutée et bruyante est formidable.

Aux Tuileries, dans le groupe royal, on discute toute sorte

(1) *Mémoires de* BARBAROUX, p. 69.
(2) Georges DUVAL, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 117.
(3) *Rapport du capitaine d'artillerie* LANGLADE.
(4) ID., *ibid.*

de plans. Rœderer et De Joly regardent comme insensée toute résistance. Rœderer, qui se conduisit avec loyauté pendant toute la fatale journée, avait eu cependant le tort de faire repousser l'application de la loi martiale, et c'est lui qui avait imprudemment déterminé Mandat à se rendre à la Commune. De Joly et Champion de Villeneuve, ministre de l'Intérieur, sont envoyés à l'Assemblée pour lui faire connaître l'état des choses, et lui demander d'envoyer au Roi une députation qui puisse servir de sauvegarde au pouvoir exécutif. Bigot de Préameneu et Chéron appuient vivement la proposition. La Chambre prétend ne pas être en nombre pour délibérer. Ou plutôt cette majorité, qui naguère sauvait La Fayette, n'a pas le courage de sauver le Roi. Les députés monarchistes se soulèvent d'horreur à cet indigne oubli de l'honneur et de l'humanité.

Pendant ce temps-là, le Roi paraît au balcon des Tuileries pour s'assurer des sentiments des troupes. Il est salué de cris chaleureux de « Vive le Roi! » Descendu au milieu de la garnison, il est accueilli d'abord de cris sympathiques. Mais des bataillons se taisent, d'autres éclatent en cris de « Vive la Nation! » Au moment où il entre dans le jardin, défile devant lui un bataillon de Saint-Marceau, qui pousse des imprécations contre le Roi, contre la Reine. Louis XVI, avec son impassible courage, le laisse passer, et quand le bataillon a pris son poste, il va lui-même le visiter (1). Il continue ensuite sa marche du côté de la terrasse du bord de l'eau, et se dirige vers le pont tournant. Ici, les cris de « Vive le Roi! » deviennent plus rares, et finissent par être couverts de ceux de « Vive la Nation! vivent les sans-culottes! à bas le Roi! »

La Cour a pris l'épouvante à ces vociférations. Les ministres Du Bouchage et Bigot de Sainte-Croix courent chercher le Roi et le ramènent à sa famille éplorée. Que faire? Va-t-on persister dans la résistance? Les frémissements, les cris, les chants féroces de l'insurrection affermissent les braves, déconcertent les faibles et les vacillants. On entre en pourparlers avec les assaillants; mais ils n'en sont plus au 20 juin,

(1) *Récit de* De Joly.

ils sont intraitables et veulent le Roi. Les divergences d'opinions se dessinent plus nettement parmi les défenseurs et font trembler ceux qui commandent. Déjà quelques émeutiers sont à cheval sur la crête des murs, observent tout ce qui se passe et appellent les leurs. Les canonniers de la défense tournent leurs bouches à feu contre le château. De son côté, la garde nationale, mécontente de se trouver avec les gentilshommes, mal armés, dont elle se défie, se mutine au château. « Grenadiers », leur dit la Reine, pour les rassurer, « ce sont vos compagnons qui viennent mourir à vos côtés. » On a dit même qu'elle eut l'imprudence d'ajouter : « *Ils vous montreront comment on meurt pour son Roi* (1). » Plus tard, elle aurait dit encore : « Gardes nationaux, voici le moment de montrer du courage. — Oui, nous en montrerons, du courage, répondit furieux un officier du bataillon des Thermes de Julien, mais ce ne sera pas à côté de vous »; et faisant volte-face, il entraîne sa compagnie sur la terrasse du bord de l'eau, où sont les canonniers qui ont pointé leurs pièces contre le château (2). — En général, l'attitude placide et sans flamme du Roi affaisse les âmes : s'il fût monté à cheval, s'il eût tiré l'épée, la journée était à lui. Mais « Louis XVI n'avait jamais fait la guerre en personne; pen» dant son règne, il n'y avait point eu de guerre sur le con» tinent; il avait le malheur d'être sans grâces, même gauche; » d'avoir l'air plus penseur qu'énergique, ce qui ne plaît pas » au militaire français (3) ». Ah! que n'avait-il reçu une éducation à dire comme Louis XIV dans un moindre péril : « Je me mettrai à la tête de ma noblesse, et je m'ensevelirai sous les débris du trône ! »

L'officier municipal J. J. Leroux, qui se trouve auprès du Roi avant Rœderer, fait observer au Roi qu'il n'y a pas d'autre ressource que de se réfugier dans l'Assemblée. Qui

(1) Georges Duval, t. II, p. 118. Il est à noter que Georges Duval, royaliste reconnu, était présent.

(2) Id., *ibid.*, p. 119.

(3) *Lettre d'Emmanuel* Aubier, ancien gentilhomme de la chambre de Louis XVI, depuis chambellan du Roi de Prusse; *Histoire de France de* Montgaillard, t. III, p. 147.

pourrait garantir le salut du Roi, le salut de sa famille? L'Assemblée est la seule autorité qu'en ce moment le peuple respecte. Arrive Rœderer, qui renouvelle au Roi, presque impérativement, la même proposition. De Joly joint ses instances à celles de Rœderer. La Reine se révolte. Un officier municipal, Gerdret, chaud patriote, toujours en avant dans les motions violentes, quoique marchand de dentelles de la Reine, veut appuyer hautement la proposition de Rœderer : « Taisez-vous », lui dit la Reine, « vous êtes le seul qui n'ayez point à parler ici; quand on a fait le mal, on ne doit pas avoir l'air de le réparer (1). » La Reine résistait encore aux observations de Rœderer, qui objectait que la garde nationale était prête à se réunir aux assaillants, que les canonniers avaient vidé ou retourné leurs pièces, et qu'à ce dernier point de la crise il ne restait plus qu'à s'abandonner au naufrage. Louis XVI accueille le conseil. « Mais, Monsieur, dit la Reine, nous avons des forces. — Madame, tout Paris marche... le temps presse. » Le Roi, alors, après avoir quelques instants regardé fixement Rœderer, se tourne du côté de la Reine, et dit en se levant : « Marchons! » Madame Élisabeth dit à Rœderer : « Monsieur, vous répondez de la vie du Roi? — Oui, Madame, sur la mienne : je marcherai immédiatement devant lui (2). » Au moment de sortir de la pièce où l'on se trouvait, la Reine, se rapprochant de Rœderer et des officiers municipaux : « Vous répondez, dit-elle, de la personne du Roi et de celle de mon fils? — Madame, réplique le procureur général syndic, nous répondons de mourir à vos côtés. Voilà tout ce que nous pouvons garantir (3). »

La Chesnaye se met à la tête de l'escorte de la garde nationale, composée de détachements des bataillons dévoués des Petits-Pères, des Filles-Saint-Thomas et de la Butte-des-Moulins, renforcés d'un détachement de cent cinquante Suisses. L'escorte forme deux haies. Les membres du dépar-

---

(1) *Récits de* DE JOLY *et de madame* CAMPAN.

(2) *Récit de* ROEDERER, dans la *Chronique de cinquante jours*, OEuvres complètes, t. III, p. 226.

(3) *Récit de* DE JOLY.

tement se mettent en cercle et entourent le groupe royal. Rœderer marche le premier. Vient ensuite le Roi ayant à son côté Bigot de Sainte-Croix, ministre des Affaires étrangères; puis la Reine, donnant le bras à Du Bouchage, ministre de la Marine, et tenant de la main droite son fils dont madame de Tourzel prend l'autre main. Suit le ministre de la Justice avec Madame Royale et Madame Élisabeth; enfin le ministre de la Guerre d'Abancourt, conduisant la Princesse de Lamballe. Les ministres de l'Intérieur et des Contributions, Champion et Le Roux de La Ville, ferment la marche (1). Madame de Tourzel n'avait eu que le temps d'embrasser sa fille, qu'elle laissait aux Tuileries, aux soins de la princesse de Tarente. « De la fenêtre de la chambre du Roi, nous vîmes passer ce triste cortége », dit mademoiselle de Tourzel. « C'était un spectacle à serrer le cœur. L'idée d'un convoi funèbre se présenta à mon esprit; c'était, en effet, le convoi de la Royauté (2). »

Dans cet ordre, on part. Il était environ huit heures et demie. On suit la grande allée des Tuileries sans encombre jusqu'au parterre, puis on tourne à droite vers l'allée des Marronniers. Là, on fait halte pour laisser le temps de prévenir l'Assemblée.

Cette arrivée du Roi y causa un émoi extraordinaire. Les Montagnards crurent à un envahissement et se récrièrent en grand tumulte. Les royalistes jugèrent que tout était perdu. Cependant une députation des membres de la Chambre est envoyée au-devant du Roi, à environ vingt-cinq pas de la terrasse des Feuillants. A ce moment, le perron était couvert d'hommes et de femmes fort animés. L'un de ces hommes portait une perche fort longue. « *Ils n'entreront pas à l'Assemblée! Ils sont cause de tous nos malheurs, il faut que cela finisse; à bas! à bas!* » Et l'homme à la perche accompagnait ces paroles de gestes menaçants. Il fallut l'intervention des députés pour le faire taire, et que Rœderer, s'élançant vers lui, lui arrachât son bâton et le jetât au loin dans le jar-

(1) Georges Duval, t. II, p. 122. Mathon de la Varenne, *Histoire particulière*, 108, 109, et *Récit de* De Joly.

(2) *Souvenirs de quarante ans.* Récit de madame Pauline de Béarn. née de Tourzel.

din (1). A quelques pas, un garde national provençal dit au Roi, avec l'accent de son pays : « Sire, n'ayez pas peur, nous sommes de bonnes gens. Je vais vous conduire à l'Assemblée. Soyez un bon citoyen, et n'oubliez pas de chasser tous vos calottins du château (2). » D'autres cris furibonds prouvaient que c'était surtout à la Reine qu'on imputait tout le mal. Quelques hommes mêmes faisaient mine de vouloir l'empêcher d'entrer. « Point de femmes, criait-on! Elle n'entrera pas! »

Un grenadier saisit le Prince royal, la Reine pousse d'effroi un cri de mère; l'homme entre dans la salle et va poser l'enfant sur le bureau des secrétaires. Le Roi, en entrant, prononce ces mots avec dignité :

« Je suis venu ici pour éviter un grand crime, et je pense, » Messieurs, que je ne saurais être plus en sûreté qu'au mi- » lieu de vous. »

Vergniaud, qui préside, répond : « Vous pouvez compter, » Sire, sur la fermeté de l'Assemblée nationale. Ses membres » ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et » les autorités constituées (3). »

Le Roi s'assied alors à côté du président. La Reine et la Famille royale, la Princesse de Lamballe, la marquise de Tourzel et les ministres vont se placer sur les siéges destinés aux ministres. Les municipaux et les gardes nationaux, sauf trois ou quatre gardes, restent dehors.

Après quelques instants, l'ex-capucin Chabot fait observer que la Constitution ne permet pas de délibérer en présence du pouvoir exécutif. La loge du *Logographe*, qui se trouvait derrière le président, est alors désignée pour recevoir le Roi, sa famille et sa suite (4). Louis XVI eut donc l'humiliation nouvelle de descendre de sa place auprès du

(1) *Récit de* Roederer.

(2) *Ibid.*

(3) Roederer, *Chronique*, p. 228.

(4) Cette loge était affectée aux rédacteurs d'un journal qui rendait compte des séances. La feuille s'appelait le *Journal logographique* ou le *Logotachygraphe*. Ce dernier mot, trop long et trop savant, s'était transformé en *Logographe*, et le nom en est resté.

président pour s'enfermer dans cette espèce d'étui, qui n'était en tout que de douze pieds, et où chaque personne qu'il reçoit est réduite à l'espace qu'elle occupe. La grille qui ferme la loge du côté de l'Assemblée est arrachée, afin que le groupe royal puisse, en cas d'attaque du dehors, se réfugier parmi les députés. De là, comme d'une loge de théâtre, le Roi et la Reine, immobiles et muets, vont assister aux clameurs de la Montagne et voir consommer leur anéantissement.

Il faut voir, dans les Mémoires de Barbaroux (1), la grossière et imbécile insolence que le Roi eut à y subir de la part d'un émeutier qui lui rapporta une bourse qu'il disait avoir trouvée aux Tuileries. C'est un de ces traits à conserver comme type du fanatisme politique dont le peuple était enivré. « *Où est monsieur Véto?* » criait l'homme, « *où est* » *monsieur Véto?* » Il l'aperçoit : « *Ah! te voilà, b..... de* » *Véto; j'ai trouvé dans ton château une bourse de louis, elle* » *t'appartient, je te la rapporte. Si tu avais trouvé la mienne,* » *tu n'en aurais pas fait autant, b..... de Véto;* » et il se retira, sans vouloir rien entendre.

Louis, en quittant les Tuileries, où il croyait bientôt rentrer, n'avait laissé aucun ordre pour les troupes. Parmi les gentilshommes, quelques-uns versaient des pleurs de rage. Seuls, les Suisses, impassibles, silencieux et dignes, droits comme des murailles, se montraient satisfaits : « Tant mieux », disaient quelques-uns d'entre eux, « nous ne serons pas obligés de faire feu (2) ». Mais, suivant une autre version, les officiers n'avaient point la même pensée, et eussent bien voulu en finir avec « cette canaille (3). »

Un bruit extraordinaire se fait entendre du côté du jardin. Ce bruit est suivi d'un coup de canon et de décharges de mousqueterie. C'est le palais que le peuple assiége. La cause du combat n'existe plus, cependant le combat s'engage. Les

---

(1) P. 76.

(2) Déposition d'un caporal suisse dans le *Bulletin criminel* du 10 août, n° 10.

(3) *Rapport du capitaine des canonniers de garde au château.* Voir dans l'*Histoire parlementaire,* t. XVII, p. 303.

assaillants ignoraient que le Roi et sa famille se fussent retirés à l'Assemblée. Ceux qui défendaient le palais du côté des cours l'ignoraient de même. Une députation de l'Assemblée est partie pour calmer le peuple; mais bientôt on annonce que les commissaires députés par elle ont été dispersés. Au même moment, la porte de la salle est assaillie et retentit de coups redoublés. Des hommes armés se présentent à l'une des entrées. Le président se couvre. Enfin, après des explications, le tumulte s'apaise. Le Roi fait connaître qu'il vient de donner l'ordre aux Suisses de cesser le feu. M. D'Hervilly était en effet parti avec cet ordre.

Comment s'est engagée la mêlée sanglante? C'est un fait que l'histoire ignore et ne découvrira jamais. Les deux partis s'accusent mutuellement. L'avant-garde de l'insurrection était arrivée aux Tuileries. Les Marseillais et les Brestois avaient forcé la porte royale. La gendarmerie avait quitté son poste au cri de « Vive la Nation! » et s'était jointe aux assaillants. Les canonniers avaient simultanément pris le même parti. La garde nationale, sauf les bataillons fidèles que nous avons nommés, s'était faite assiégeante. Les Suisses qui occupent les fenêtres font signe de ne point tirer, et jettent même au peuple, en signe de paix, des cartouches sans balles. Nombre d'assiégeants s'avancent pour fraterniser. Pendant trois quarts d'heure s'étaient prolongés les pourparlers entre les sectionnaires et les soldats. A l'heure présente, qu'était-ce que la troupe de défense? Un millier d'hommes qui ne demandent qu'à parlementer; mais l'armée assiégeante se meut sans direction, sans commandement. Commandée, rien ne lui eût semblé plus inutile que de s'en prendre à des pierres et à une garnison qui tendait ses bras sans combattre.

« J'ai vu depuis », dit Barbaroux en ses Mémoires (1), « beaucoup de personnes s'attribuer les honneurs de cette journée, quoiqu'il soit bien certain que le plan n'en avait pas été tracé comme celui de la défense du château. Elle se fit, comme toutes les insurrections, par un mouvement irrégulier, résultat de mille circonstances; une foule d'hommes y jouèrent un rôle plus ou moins actif; ceux-ci par des

(1) P. 68.

» combinaisons antérieures à l'événement, ceux-là par l'im-
» pulsion de leurs discours, plusieurs par la force des armes.
» Les seuls peut-être que l'histoire distinguera dans ce tour-
» billon de mouvements et d'actions, sont les Marseillais et
» les Bretons. »

Ce que dit Barbaroux de l'ensemble de l'insurrection, s'applique également au cruel et dernier épisode. La foule était immense au château : gentilshommes, officiers, domestiques ont peine à se mouvoir dans les appartements, tout vastes qu'ils fussent. Sous le vestibule, au pied du grand escalier, est une barrière en façon de barricade. On parlemente pour la faire enlever. Les Suisses descendent sans arrière-pensée : « Ce que veulent les enfants de l'Helvétie, crie le sergent Blazer, c'est de ne point rendre leurs armes. » — « Vivent les Suisses! répondent les Marseillais, on ne les désarmera pas (1). » C'est au milieu de ces paroles de paix qu'un coup de fusil est tiré et que la mêlée s'engage, sans que l'on sache de qui est venue l'agression. On crie à la trahison, on tue les Suisses qui sont descendus. Un coup de fusil atteint, dit-on, un Suisse qui est encore aux fenêtres. Alors ces braves gens, indignés, font un feu meurtrier sur les insurgés, qui s'enfuient. Les Suisses alors descendent en bon ordre, et une grêle de balles a bientôt balayé l'escalier. Dans la cour, ils s'emparent de trois pièces de canon abandonnées, et malgré un feu terrible, ils les déchargent sur les Marseillais et les Brestois, jonchent la cour de morts et de mourants; puis ils font une sortie, et balayent le Carrousel. Le peuple fuit de tous les côtés et regagne ses faubourgs. Quelques actes extraordinaires se passent dans ces massacres. En sa rage féroce, un Marseillais mourant dit ces mots à un de ses camarades désarmé : « Je te lègue mon fusil; fouille dans mes poches, il y a des cartouches (2). » Ah! si de pareilles énergies eussent été pour la cause de l'ordre!

Les royalistes eurent aussi l'occasion de faire preuve du plus admirable courage et de mourir en martyrs. Un sergent suisse, couché à terre, la cuisse fracassée par un boulet, crie

(1) *Récit du colonel* PFYFFER, t. II, p. 362.
(2) *Histoire parlementaire,* t. XVI, p. 445. Louis BLANC, t. VII, p. 75.

à ses camarades rappelés par le tambour : « N'entendez-vous pas qu'on vous appelle? Allez à votre devoir, et laissez-moi mourir (1). » Un instant après, il était massacré.

Au milieu des égorgements dans le château, le savant Le Monnier, premier médecin du Roi, l'ancien maître de botanique de la céleste Élisabeth, et qui avait pris part, à Montreuil, à tous les bienfaits de cette Princesse, donna un exemple de sang-froid et de courage qui honore l'humanité : « Que fais-tu là, s'écrièrent des massacreurs, le trouvant assis tranquillement dans son cabinet. — Je suis à mon poste, je suis le médecin du Roi. — Et tu n'as pas peur? — De quoi? Je suis sans armes. Fait-on du mal à qui n'en peut pas faire? » Touchés autant qu'étonnés de ce calme, ces hommes lui dirent : « Allons, tu es un bon b...... Viens; où veux-tu aller? — Au Luxembourg. — Viens, suis-nous et ne crains rien »; et ils le conduisirent à travers une haie de piques et d'assaillants furieux. « Laissez-le passer, disaient-ils, c'est le médecin du Roi; mais il n'a pas peur; c'est un bon b...... (2). »

L'illustre chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, Desault, le maître du grand Bichat, avait reçu plusieurs soldats blessés et d'autres qui s'étaient sauvés, et les avait fait cacher dans des lits de malades. Des furieux font irruption dans l'Hôtel-Dieu et demandent qu'on les leur livre : « J'ai fait jeter par les fenêtres une douzaine de ces hommes-là, avait répondu Desault, et j'en ferai autant de tous ceux qui se présenteront. » Il ne fut contredit ni par aucun de ses aides qui étaient présents, ni par d'autres malades. Les Marseillais se retirèrent (3).

Moins heureux, tout royaliste qui se rencontre en dehors des Tuileries est terrassé aux cris féroces des assassins. On

---

(1) *Récit de* Pfyffer d'Altishoffen.

(2) Weber, *Mémoires*, t. II, p. 347. — Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution*, t. IV, p. 70. — *Histoire abrégée*, par l'auteur du règne de Louis XVI, t. II, p. 66.

(3) *Récit de la conduite du régiment des gardes suisses à la journée du 10 août 1792*, par le colonel Pfyffer d'Altishoffen.

tue, et les énergumènes trépignent de joie (1). On promenait, au bout d'autant de piques, l'odieux trophée de neuf têtes de royalistes arrêtés pendant la nuit. Parmi ces malheureux se trouvaient l'abbé Bougon, deux ex-gardes du corps, l'un nommé de Solminiac, l'autre connu sous le nom du beau Du Vigier. On promène aussi la tête du journaliste monarchiste Suleau. En avant des massacreurs figurait cette ancienne Vénus de carrefour, la furie des 5 et 6 octobre, l'Amazone liégeoise, avec sabre en bandoulière et pistolets à la ceinture, Théroigne de Méricourt. A peine avait-elle reconnu le jeune Suleau, dont la plume l'a vouée à l'exécration et au ridicule, qu'aspirant une odeur de proie, elle l'avait réclamé, et s'était donné la lâche joie de l'égorger de ses propres mains (2).

Si, après la décharge des canons dans la cour royale, et après leur sortie, les Suisses eussent poursuivi leur avantage, si la gendarmerie, au lieu de tourner à l'insurrection, eût fait son devoir, la victoire était au château. Toutes les fautes commises par l'insurrection, « les mauvaises dispositions de » l'attaque », dit encore Barbaroux (3), « la terreur des uns, » l'insouciance des autres, les forces du château, tout assu- » rait la victoire à la Cour, si le Roi n'eût pas quitté son

(1) « Dépouillés aussitôt qu'égorgés, les corps sans vie ajoutaient à l'horreur de leur aspect le spectacle d'une mutilation que la pensée peut comprendre, mais que la pudeur défend de tracer; et ce sont des femmes, des démons, des furies qui sont les exécuteurs de ces atrocités! Un comédien, habitué à jouer les rôles de tyran et toujours sifflé du parterre, boit du sang d'un Suisse : on croit être au festin d'Atrée. » (PELTIER, *Récit des événements du 10 août.*)

(2) Voir sur la fille de Méricourt notre tome V, pages 313, 314.

Après le 10 août, cette malheureuse s'était jetée dans le parti de Brissot, dont elle prit un jour la défense au jardin des Tuileries, en mai 1793. « Ah! voici notre Brissotine », s'écrièrent tout d'une voix des mégères qui la rencontrèrent dans le même jardin, l'enveloppèrent, se saisirent de sa personne et la fouettèrent à outrance en plein public. Cette humiliation la rendit folle. Elle passa le reste de sa vie dans des maisons d'aliénés, et mourut en 1807 à la Salpêtrière, où elle se complaisait dans les plus immondes saletés.

(3) Page 69 de ses *Mémoires.*

» poste... S'il se fût montré, s'il fût monté à cheval, la très-» grande majorité de Paris se fût déclarée pour lui. Mais il » aima mieux se rendre à l'Assemblée nationale (1). » Il faut cependant noter avec M. Louis Blanc, que l'avant-garde seule des révolutionnaires, ainsi que nous l'avons dit, avait donné, et que les redoutables faubourgs s'avançaient en noires colonnes.

Après la déroute des assaillants, arrive l'ordre du Roi à la garde suisse de cesser le feu. Elle obéit. La fusillade cessa soudain, après deux heures d'un combat inutile. Arrive D'Hervilly, qui, du haut de la terrasse du jardin, crie aux Suisses : « De la part du Roi, venez à l'Assemblée ! » Sur cet ordre, un corps de Cent-Suisses, commandé par le capitaine Turler et suivi d'un petit nombre de gardes nationaux, se dirige vers la Législative. Dans cette traversée, plus de mille coups de fusil leur sont tirés de tous les points du jardin, surtout du café Hottot. Plus de trente hommes tombèrent (2).

Le peuple n'eût pu laisser devant lui un groupe armé, fût-il inoffensif. Les Marseillais, les Brestois se rallient; les Suisses, sans défense dans le château, sont canonnés, taillés en pièces dans les appartements, dans la chapelle, sur les toits, dans les jardins, partout. En vain demandent-ils quartier en jetant leurs armes, ce n'est plus qu'un massacre, une boucherie, un égorgement impitoyable par des tigres déchaînés. Les grenadiers des Filles-Saint-Thomas se sont éclipsés, et n'ont dû leur salut qu'à la fureur de vengeance qui s'acharnait particulièrement aux Suisses. Viomesnil, blessé, s'échappa et fut recueilli dans l'hôtel de l'ambassade de Venise. Un groupe de gentilshommes qui n'avait pu se sauver à la faveur de ses habits de ville, avec les grenadiers des Filles-Saint-Thomas, arrache une grille et se présente en bon ordre, l'épée au poing, devant les colonnes insurgées. Les comtes de Broves et de Castéja, M. de Clermont d'Amboise et M. d'Allonville, sous-gouverneur du Dauphin, y périssent. Le comte de Maillé reçoit une blessure

(1) Tous les contemporains étaient du même avis, y compris le voyageur anglais Moore, en son *Diary*, t. I, p. 105, 143.

(2) *Récit des événements du 10 août*, par Peltier.

dangereuse. Tout ce qu'il reste de fidèles, de derniers défenseurs du Trône, tout ce qui vit, tout, jusqu'aux plus infimes serviteurs, jusqu'aux petits aides de cuisine, est égorgé. Le château est livré au pillage et au feu. M. Carle, officier supérieur de gendarmerie, est massacré en sortant de l'Assemblée. M. de Clermont-Tonnerre, ce loyal gentilhomme, que l'estime générale eût dû protéger, est rencontré par un parti d'insurgés à qui on le signale, et tombe percé de coups. Ainsi faillit périr ce noble Lescure, que le Ciel réservait à la Vendée!

Quelques Mémoires cependant essayent de consoler l'humanité en conservant à travers toutes ces horreurs le souvenir d'actes de générosité des tueurs; de femmes de la Reine sauvées dans le plus fort du carnage; de mouvements de probité chez les vainqueurs, qui firent sommaire justice de voleurs pris sur le fait; de grandeur d'âme chez les victimes, ou d'ingénieuses adresses pour sauver sa vie, quand il n'y avait plus de courage à la défendre (1).

---

(1) La princesse de Tarente, duchesse de la Trémoille, la dernière de la race des Châtillon, madame de la Roche-Aymon, mademoiselle Pauline de Tourzel, depuis comtesse de Béarn, madame de Ginestoux, allaient périr lorsqu'un homme à longue barbe arriva, criant de la part de Pétion : « Grâce aux femmes; ne déshonorez pas la nation. » Madame Campan, qui était en quête de sa sœur, madame Auguié, depuis belle-mère du maréchal de La Moskowa, était engagée dans un étroit escalier; elle sent une main terrible s'enfoncer dans son dos, pour la saisir par ses vêtements, lorsqu'on cria du bas de l'escalier : « Que faites-vous là-haut? — Hein! dit le tueur d'un ton qui resta longtemps dans l'oreille de madame Campan. » — L'autre répond : « On ne tue pas les femmes! » Madame Campan était à genoux, son bourreau la lâcha en lui disant : « Lève-toi, coquine, la nation te fait grâce. » (*Mémoires de Madame* Campan, t. II, p. 248.)

Barbaroux ne trouve pas d'expressions assez enthousiastes pour faire l'éloge de Marseillais qui, ayant découvert, dans les chambres les plus reculées, une nichée de jeunes filles épouvantées, les enlevèrent dans leurs bras, avant qu'elles eussent eu le temps de leur demander la vie, leur firent traverser appartements, colonnades, cours, jardins, à travers les foules ameutées, et les portèrent au delà des Tuileries, pour les rendre à leurs mères. (*Mémoires de* Barbaroux, p. 73, 74.)

Pendant l'affreuse exécution, l'Assemblée frémissait d'une anxiété mortelle, lorsque tout à coup on entend retentir de toute part les cris de « Victoire ! victoire! » L'insurrection avait triomphé : triomphe facile, quand nulle main armée ne s'y opposait.

Plus de Monarchie. Elle est tuée depuis longtemps, et ce dernier jour en emporte le cadavre. Une tourbe toute-puissante reste, qui veut être obéie, et le voudra d'instant en instant davantage.

Les Girondins, à qui tout a réussi contre les partis usés, auront quelques jours encore brillants, mais pour être bientôt usés à leur tour. Les malheureux, qui au fond étaient Constitutionnels, et qui eussent dû s'en tenir à ce parti, périront pour avoir exagéré leur nature; ils avaient contribué à mettre en pièces la Monarchie qu'ils voudront trop tard relever. Ils en avaient jeté eux-mêmes, suivant l'expression d'Arnault, les membres palpitants dans cette chaudière où les filles de Pélias faisaient bouillir leur père pour le rajeunir.

Le Roi Pétion, que Jean-Jacques Regnault comparait à Jésus-Christ en 1792, tant quelques hommes professèrent d'idolâtrie, à cette époque, pour cet homme médiocre (1), Pétion se tiendra aussi quelque peu debout, mais pour s'éclipser avec eux, chercher un refuge à Caen, puis dans le Midi, périr de sa propre main, et être retrouvé aux environs de Bordeaux à demi dévoré par les loups.

Robespierre va sortir de la nuit.

Cet homme bilieux, qui n'était point de la Législative, mais y comptait de nombreux partisans, est dans l'habitude de se rendre très-mystérieusement aux conciliabules. Il se voile, s'intrigue, se ménage, parle avec timidité, étudie l'art de profiter de la victoire, laissant à d'autres le soin de la préparer, et s'assurant des moyens de se soustraire aux conséquences de la défaite. Cet homme mauvais, qui devait

(1) *Vie de Pétion, maire de Paris*, publiée en 1792. Comme Regnault a peur qu'on ne se méprenne sur sa pensée, il a soin de faire observer qu'en comparant Jésus à Pétion, il n'a pas regardé le premier comme un Dieu. Il le voit, dit-il, comme un Socrate, sous le rapport d'un philosophe, d'un ami de l'humanité, d'un législateur.

fonder un si effrayant despotisme; cet être odieux, dont le nom était réservé à une si exécrable renommée, et que vantent cependant les révolutionnaires de nos jours, jusqu'à vouloir en faire un grand homme et un saint, savait mettre au service de son ambition les ressources les plus diverses. De bonne heure il avait compris la puissance de la multitude, et l'ameutait en la flattant. Froid, caché, méfiant, poltron jusqu'à la lâcheté, il s'éclipsait dans les grandes crises, et reparaissait pour en recueillir le fruit. Sans avoir rien de sympathique, rien de français ni dans les allures ni dans le talent, il s'assurait le triomphe de la popularité par le calme, l'adresse du calcul, l'hypocrisie de la modération, le charlatanisme d'un dogmatisme sévère, d'une indomptable rigidité de principes. Fanfaron de vertu, tous ses semblants d'unité dans le caractère lui avaient valu, à la Constituante, le surnom d'*incorruptible*. — « Oui, incorruptible », disait Fiévée, « il l'était en effet, comme ceux qui veulent tout prendre à la fois. » Féroce à froid comme Sylla, il s'était fait l'apologiste de l'incendie des châteaux, et taxait effrontément les victimes de les avoir provoqués. Il couvrit la France de délations, de proscriptions, de terreur, et ce dictateur monstrueux qui, lors de la discussion sur le Code criminel, à la Constituante, avait demandé l'abolition de la peine de mort, devait fatiguer les échafauds, et, comme l'hyène des cimetières, régner sur des cadavres (1). Les démocrates reconnaissaient une âme au formidable Danton. Robespierre, suivant Condorcet, n'avait ni une idée dans la tête, ni un sentiment dans le cœur. Le premier n'avait point la prétention de changer les formes fondamentales de la société humaine; le second tendait à tout bouleverser de fond en comble pour tout river aux chaînes d'une dictature. Caractère d'acier, avec la figure de l'envie, avec une voix tour à tour criarde

---

(1) Il qualifiait, dans la séance du 30 mars 1791, les exécutions à mort, « de lâches assassinats, de crimes solennels commis par des nations entières avec des formes légales. Il faut, s'écriait-il, que l'homme soit pour l'homme un objet sacré. Il faut effacer de nos codes les lois de sang qui commandent les meurtres juridiques. » (Réimpression du *Moniteur*.)

et monotone. Dans le repos de ses fureurs sanguinaires, il court aux œuvres de l'un des plus dangereux sophistes, de J. J. Rousseau, dont il se nourrit, qu'il divinise, et prétend mettre en action. Le *Contrat social* est sa loi. En résumé, quelque esprit de théorie que les meneurs aient suivi dans la Révolution, il s'y est constamment mêlé la passion du pouvoir. La théorie a été le marchepied, comme elle a été le mobile de l'orgueil individuel.

En définitive, que voulait Robespierre? Une République qui n'eût aucun parti, aucune divergence d'opinion, aucune nuance. Il voulait l'impossible, il voulait en fait la suppression de la liberté au profit de ses passions qu'il prenait pour la raison d'État. L'accomplissement de ses vœux eût été le silence, non de la conviction, mais de la mort. En toute République, il faut deux pôles, il faut deux partis, puisque c'est de leur différence que se compose la vie publique. En tuant les Girondins, il se tua lui-même, il mit en opposition les principes et la vie. Paradoxe dans ses discours, paradoxe dans les livres, calamité dans un peuple (1).

Le monstre demeure encore dans la coulisse, mais il veille, il est à l'affût comme le fauve. Il sourit en secret de la division confuse des partis. Il couve l'ironie de son horrible et froide éloquence qui annonce la mort, et d'elle-même semble la donner. Il lui fallait attendre, pour s'élever, le renversement total de la Monarchie. Il régnera despotiquement, et son souvenir exécré laissera néanmoins une impression de grandeur, à cause de l'immense étendue de volonté, de force d'âme qu'il déploya pour dissimuler et se saisir du terrible pouvoir dictatorial qu'il sut exercer.

La nouvelle municipalité ne tarde pas à venir faire reconnaître les pouvoirs qu'elle s'est donnés à elle-même. Trois bannières la précèdent, qui portent ces mots : *Patrie, Liberté, Égalité.* Sa harangue est courte et impérieuse. Elle commence par annoncer que Pétion, Manuel, Danton conservent leurs fonctions, et que Santerre est à la tête de la garde nationale. Elle finit par demander la déchéance du

---

(1) Edgar Quinet, *La Révolution*, t. II, p. 20, 21, 22.

Roi et une Convention nationale. L'orateur est ce même Huguenin, qui nous a déjà donné des exemples de sa fougueuse insolence : « Législateurs, dit-il en terminant, le Peuple, qui nous envoie vers vous, nous a chargés de vous déclarer qu'il vous investit de nouveau de sa confiance »; et il ajoute qu'il aura prochainement à lui faire un appel.

Le Peuple! toujours le Peuple! toujours le même sophisme des révolutions populaires, qui parle collectivement du peuple, qui le représente sous la forme d'une unité d'intérêts, de vues, de volontés, comme si un scrutin en avait recueilli les voix, comme si dans cette agrégation d'individus que ce sophisme appelle le peuple, et qu'on affecte de considérer en masse, la plupart n'avaient pas une diversité d'intérêts, de vues, de volontés contraires à tout ce qu'on lui prête. Le peuple, c'est-à-dire une poignée de despotes populaires qui s'intitule le peuple; une classe qui veut se substituer aux autres et supprime la nation. Combien la classe aisée, la bourgeoisie, les gens paisibles, qui malheureusement n'ont pas assez de nerf et d'initiative pour payer de leur personne, et qui même s'abstiennent de voter, murmurent contre tous les mouvements démagogiques! « Eh! mon Dieu! ne sommes-nous pas assez libres? » disent les uns. — « Nous le sommes beaucoup trop », disent les autres. « A quoi bon les droits de l'homme, si chacun peut prendre dans la poche de son voisin? » — On se répétait même le mot d'un Girondin, que c'étaient trois mille ouvriers à piques qui avaient fait le 10 août. Il n'y avait pas jusqu'aux bonnes gens du peuple qui ne dissent : « S'est-on assez servi de nous? Et pourquoi faire? En sommes-nous plus heureux? »

Les meneurs connaissaient bien ces tendances publiques, mais ils les attribuaient aux menées de la Cour et des contre-révolutionnaires.

Les héros du jour viennent déposer à la barre des lettres, des bijoux, dépouilles des châteaux, et traînent avec eux, pour les remettre à l'Assemblée, des Suisses prisonniers, en témoignage de clémence de la victoire.

Entrent de nouveaux vainqueurs qui, la menace et l'outrage à la bouche, retombent avec fureur sur le Roi captif et sur sa famille. Des hommes couverts de sang viennent

demander compte aux victimes royales de la mort de leurs compagnons tués par les Suisses.

Vergniaud, dont le thème est fait à l'avance, se lève, tenant en main le décret qu'il vient de rédiger :

« Le peuple français est invité à former une Convention nationale. Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que la Convention ait prononcé. — La Commission extraordinaire présentera, dans le jour, un mode d'organiser un nouveau ministère. — Elle présentera, également dans le jour, un projet de décret sur la nomination du gouverneur du Prince Royal. — Le payement de la liste civile sera suspendu et remplacé par une allocation de 500,000 livres. Le Roi et sa famille demeureront dans l'enceinte du Corps législatif jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris. — Un logement sera préparé dans le jour, au Luxembourg, pour les recevoir (1). »

Robespierre a pris à la Commune une apparence de franchise brutale, et il avoue sans détour que le 10 août a été une conjuration préméditée. « Les sections, réveillant et guidant le patriotisme du peuple, ont tout organisé et choisi leur moment. La conjuration n'a pas été ensevelie dans les ténèbres; on a délibéré en plein jour, en présence de la nation. Le plan a été indiqué par des affiches, et le peuple, agissant en souverain, n'a pas daigné cacher ses desseins à ses ennemis. »

Aussi la Commune s'est-elle promis de n'accepter des décisions de l'Assemblée que les dispositions les plus rigoureuses envers le Roi, et de faire révoquer ce qui sentirait le ménagement. La Chambre a mis par décret les Suisses sous la sauvegarde de la loi et des vertus hospitalières du peuple, ce qui n'empêche pas une masse d'énergumènes, chez qui la fureur n'est pas assouvie, de venir demander qu'on lui livre les cent cinquante qui ont servi d'escorte au Roi, et qui par conséquent n'ont pris aucune part à l'action. La représentation nationale est forcée de les placer au milieu d'elle et de leur ouvrir les chambres de ses comités. Les tigres se dédommagent en arrachant des mains des gardes nationaux

(1) Réimpression du *Moniteur*, t. III, p. 381.

et massacrant quatre-vingts malheureux Suisses prisonniers, sans armes, que les gardes nationaux avaient conduits à l'Hôtel de ville (1).

Les Girondins luttent contre l'anarchie avec toute la vigueur et l'autorité qu'ils possèdent encore, et quand les furieux, qui se succèdent, ne cessent de demander la suppression de la Royauté, Vergniaud a le courage de se révolter contre cette tyrannie du peuple de Paris. Il lui rappelle que Paris n'est qu'une section de l'Empire; que l'Assemblée, en suspendant le Roi, a fait tout ce qu'elle pouvait faire; qu'aller au delà serait voter par faiblesse une mesure que la loi ne permet plus aux représentants du peuple de prononcer; qu'il faut attendre qu'une Convention, revêtue de la plénitude des pouvoirs que le peuple souverain, que la nation entière peut seule dispenser, ait prononcé.

« Citoyens, dit à son tour Gensonné, qui était alors président, soyez confiants dans vos représentants..... Allez, et portez à vos concitoyens les paroles que vous venez d'entendre. »

Ces paroles calmèrent les pétitionnaires présents, qui se chargèrent d'aller éclairer et apaiser le peuple. Mais de nouveaux pétitionnaires font irruption et s'écrient : « Le feu est au château et ne s'éteindra que quand vous aurez fait justice des tyrans et des traîtres, et que la Royauté sera supprimée. » A force d'entendre répéter que les députés sont leurs représentants, les gens du peuple finissent par prétendre leur commander et les traitent comme leurs valets.

Du fond de leur retraite, ou plutôt leur prison, le Roi et la Famille royale entendent leur arrêt. Les sans-culottes qui

---

(1) « La journée du 10 août coûta à l'humanité environ sept cents soldats et vingt-deux officiers suisses, vingt gardes nationaux royalistes, cinq cents fédérés ou Marseillais, cinq gentilshommes, trois commandants de troupes nationales, quarante gendarmes, plus de cent personnes de la maison domestique du Roi, deux cents hommes tués pour vol, neuf citoyens tués aux Feuillants, M. de Clermont-Tonnerre, environ trois mille hommes du peuple, tués sur le Carrousel, dans le jardin des Tuileries et à la place Louis XV : au total, environ quatre mille six cents hommes. » (PELTIER, *Récit des événements du 10 août.*)

se succèdent à la barre traitent à l'envi Louis XVI d'assassin. Lui, demeure calme et résigné. Tous ses traits respirent un sentiment religieux et grave. La Reine montre une dignité plus fière, avec moins de résignation.

Louis, dans cette première captivité, à la loge du *Logographe*, mangea, avec son appétit ordinaire, sous les yeux de la foule. Il fit chercher à grand'erre des pêches. C'est un crime nouveau que le peuple, si injuste et si rigide pour les malheureux, ne lui pardonna pas. Un écrivain royaliste, pour peindre, dans ces tristes circonstances, le calme du Roi rapproché de la farouche violence des passions allumées en certaines âmes, rapporte un dialogue qui eut lieu, ce même jour, entre Merlin de Thionville et le fameux peintre David :

« Le croirais-tu? dit David, il m'a demandé tout à l'heure, comme je passais devant la loge où il est enfermé, si j'aurais bientôt fini son portrait!

— Bah! Et tu lui as répondu?

— Que je ne ferais désormais le portrait d'un tyran que quand j'aurais sa tête dans mon chapeau.

— Admirable! Je ne connais pas de réponse plus sublime, même dans l'antiquité.

— Et là-dessus, il a continué de manger sa pêche (1). »

L'Assemblée, avant de clore sa séance à trois heures de nuit, s'occupe à régler le triste legs de la victoire. Elle commence par décréter qu'elle restera en permanence. Il n'y a plus que deux cent quatre-vingt-quatre députés présents, presque tous de la gauche. Les Girondins, qui sont sans système, mais veulent au moins conserver à tout prix le pouvoir, se hâtent de prendre pied. Isnard propose la rentrée des trois ministres répudiés. Roland, Servan et Clavière reprennent leurs portefeuilles. Danton entre dans le Conseil par la brèche des Tuileries, et reçoit le département de la

---

(1) *Souvenirs de la Terreur*, par Georges DUVAL, t. II, p. 126 et 127, et l'auteur ajoute en note : M. F. P..., homme de lettres, encore aujourd'hui existant, confirmerait au besoin ce que j'avance, car lui aussi a entendu le propos.

M. Louis BLANC, en son VII[e] volume, page 116, cite aussi ce dialogue.

Justice. Le savant Monge occupe la Marine, et le gazetier liégeois Lebrun-Tondu, créature de Dumouriez, va aux Affaires étrangères. Grouvelle est nommé secrétaire du Conseil. Ce ministère constitue un pouvoir exécutif provisoire sous l'œil de l'Assemblée. Tous les Suisses effarés dans leur fuite, tous les serviteurs du château, toutes les personnes arrêtées qui ont échappé au massacre, sont amenés à la barre comme en un lieu d'asile. Enfin, quand la lassitude et la nuit ont dompté les plus féroces émeutiers, l'Assemblée fait conduire au Palais-Bourbon les Suisses qu'elle a sauvés. Quelques-uns de leurs officiers ont été enlevés et transférés à l'Abbaye, où les attend la mort.

Vers une ou deux heures du matin, le Roi avait été conduit avec les siens dans des cellules du couvent des Feuillants. Du moins, il échappait à la curiosité malveillante du public. La première de ces cellules, celle de l'entrée, fut affectée à ceux des gentilshommes qui s'étaient groupés autour de lui. Les autres furent occupées par la Famille royale et les dames de leur suite. Or, ces cellules, inhabitées depuis près de deux ans, n'offraient qu'un carrelage presque détruit, des murs nus, des fenêtres ouvrant sur des cours remplies d'hommes ivres de vin et de sang. Plus d'illusions à concevoir : on traitait le Roi et sa famille en proscrits. La Reine avait eu raison de dire : « Tout finit avec nous. » Les promesses d'éducation du Dauphin n'étaient qu'un leurre à ses yeux. Tous les effets de la Famille royale avaient été pillés ou détruits; l'ambassadrice d'Angleterre, lady Sutherland, envoya, pour le Dauphin, du linge et un vêtement tiré de la garde-robe de son fils, du même âge que le jeune Prince. La duchesse de Gramont fit remettre du linge pour la Reine et pour les Princesses. En reposant sans murmurer sur une misérable couchette, la Reine prouvait que son courage n'était pas abattu. La Famille royale coucha ainsi trois nuits aux Feuillants, et chaque matin on la ramenait au martyre de la loge, où elle essuyait de nouveaux outrages et assistait à la décomposition de la Monarchie.

Ainsi elle assista au rappel des ministres jacobins qu'elle avait repoussés. Elle entendit accorder trente sous par jour aux Marseillais à dater de leur arrivée à Paris, et le rem-

boursement de leurs frais de route. Elle entendit ordonner le renversement des statues des Rois. Tout ce qui était de bronze s'en alla aux ateliers de fonte de canons. De cette façon disparurent et la statue du bon Henry qui décorait le terre-plein du pont Neuf, et le Louis XIII de la place Royale, et les Louis XIV de la place Vendôme et de la place des Victoires, et le Louis XV de la place de la Concorde. Le même jour, elle avait entendu provoquer la convocation des assemblées primaires pour le choix des électeurs qui devaient nommer la Convention; détruire la distinction entre les citoyens actifs et les citoyens passifs, et déclarer que, pour être électeur, il suffirait d'avoir vingt et un ans, d'être domicilié depuis un an dans le lieu de l'élection, de se suffire par son travail, et de n'être pas en état de domesticité; pour être député, de remplir les mêmes conditions, avec quatre ans d'âge de plus. Du moins n'était-ce pas comme de nos jours, où, grâce au suffrage universel, cette pierre d'achoppement de l'ordre en notre malheureux pays, un honnête homme est ballotté au suffrage des laquais.

Devant elle, un décret mit en accusation et envoya à la cour d'Orléans son ministre de la Guerre, Charles de Franqueville d'Abancourt, comme responsable d'une partie des malheurs de la nation, pour n'avoir pas obéi au décret de l'Assemblée relatif à l'éloignement des Suisses, comme si leurs capitulations ne les maintenaient pas de droit auprès du Roi. Debry fait voter que force de loi restera aux décrets suspendus par le *veto* royal pour le bannissement des prêtres et l'établissement du camp de vingt mille hommes sous Paris. Il est décidé que des commissaires, tirés de la Chambre, iront aux armées avec les pouvoirs extraordinaires les plus étendus, sous la réserve de la ratification de leurs actes par le Corps législatif; enfin que tous les juges de paix de Paris et les comités de section, entachés d'amour de la Constitution et coupables d'avoir instruit contre les fauteurs du 20 juin, seront renouvelés.

Le palais du Luxembourg, d'abord désigné pour servir de retraite à la Famille royale, n'ayant pas paru assez sûr, le Roi fut conduit à la tour du Temple avec tous les siens. Une voiture à dix places fut employée pour cette translation. Le

Roi, la Reine et M. le Dauphin occupaient le fond ; Madame Élisabeth, Madame Royale et Manuel, le procureur de la Commune, sur le devant ; madame de Lamballe et la marquise de Tourzel sur une banquette de portière, et sa fille Pauline, avec un nommé Collonge, membre de la Commune, sur la banquette en face.

La voiture, qui marchait au pas, s'arrêta à la place Vendôme, et Manuel, y faisant remarquer la statue de Louis XIV qui venait d'être renversée, dit au Roi : « *Voilà comme le peuple traite les Rois.* » A quoi Louis XVI, rouge d'indignation, mais se modérant à l'instant, répondit avec calme : « Il est heureux, Monsieur, que sa rage ne se porte que sur des objets inanimés (1). »

Manuel eût pu lui raconter encore que, sur cette même place Vendôme, la fameuse Reine Violet, une des plus horribles commères des 5 et 6 octobre, la crieuse de l'*Ami du peuple* de Marat, avait été écrasée par la chute de cette statue équestre de Louis XIV, à laquelle elle s'était pendue pour l'abattre (2).

Il n'aura certainement pas manqué de profiter de la circonstance pour rapporter au Roi que Guingerlot, lieutenant-colonel de la gendarmerie à cheval, venait d'être égorgé à la place de la Révolution, sur les débris de la statue de Louis XV, pour s'être écrié pendant qu'on la mutilait : « Canaille imbécile! est-ce afin d'y substituer l'anarchie que tu renverses la Royauté de son piédestal (3)? »

Au Temple furent encore admises un nombre assez considérable de personnes, outre la princesse de Lamballe et les dames de Tourzel. Il y avait François Hue et Chamilly, valets de chambre du Roi; madame Thibaut, appartenant à la Reine, madame de Nathan, femme de chambre de Madame Élisabeth; mesdames Navarre et de Saint-Brice, attachées au service du Dauphin; madame Bazin, à celui de Madame Royale;

---

(1) *Souvenirs de quarante ans* (1780-1850). *Récit d'une dame de Madame la Dauphine* (madame de Béarn), p. 147.

(2) Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 177.

(3) Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution*, t. IV, p. 22.

de plus, trois hommes au Roi : Target, Chrétien et Marchant. Tout ce monde ne fit pas un long séjour au Temple. Dans la nuit du 19 au 20 août, vers minuit, la princesse de Lamballe, madame et mademoiselle de Tourzel furent enlevées pour être conduites à l'Hôtel de ville. Là, elles subirent un interrogatoire de Billaud-Varenne, puis furent transférées à la prison de la Force. Bientôt il ne resta plus auprès des personnes royales que le valet de chambre Cléry, qui fut appelé pour remplacer Hue auprès du Roi. Les Princesses furent à la fin réduites à se servir elles-mêmes. Madame Élisabeth avait pour chambre une cuisine de la plus hideuse saleté.

Le Roi de France ne sortira plus que pour aller subir son procès à la Convention, et monter à l'échafaud. Du moins, le 15, il n'était point présent à l'Assemblée législative, quand on y prononça le décret d'accusation contre les plus fidèles serviteurs de la Couronne : les La Porte, les Lameth, les Barnave, les Duport du Tertre, les Tarbé, les Bertrand de Moleville, les Duportail, les Montmorin.

Pétion, délivré de son équivoque séquestration, Pétion, qui avait trompé la Cour, Rœderer et Mandat, est rendu à ses fonctions. Il paraît à l'Assemblée, et en est bien accueilli. Il rend compte de l'état de Paris qu'il a visité, et où, dit-il, il a tâché de répandre le calme et l'esprit de paix. Il repart sur-le-champ, escorté d'une foule de peuple, pour continuer son œuvre d'apaisement.

Le 12, le baron prussien Anacharsis Clootz, chez qui l'étude des philosophes avait été trop forte, non pour son imagination délirante, mais pour son bon sens, et qui s'était affublé du titre ridicule d'*orateur du genre humain*, se présente à l'Assemblée. Il accompagne une légion de prétendus missionnaires de l'étranger qu'il patronne et qu'elle accueille sérieusement. Ce n'était qu'une mascarade de valets mulâtres et nègres et d'autres aventuriers, affublés de costumes exotiques.

Les membres de la Commune prétendent, comme nous le disions, recueillir despotiquement le fruit de leur victoire et faire la loi à l'Assemblée. Ils sont la révolution et la force. Se déclarant, comme la Chambre, en permanence à l'Hôtel

de ville, ils reçoivent pétitions et députations, prennent arrêtés sur arrêtés, jusqu'au nombre de deux cents par jour, mangent, boivent, dorment sans désemparer, dans la salle, aux frais de la Commune. On bouleverse tout le personnel des administrations municipales, ainsi que dans les ministères, dans les hautes positions de l'État, on déplace prématurément, sous prétexte d'incivisme, un nombre infini de fonctionnaires utiles. Tout changement de régime gouvernemental amène une sorte de curée de places et d'emplois qui développe les instincts révolutionnaires et entraîne les plus graves inconvénients, au double point de vue politique et administratif. On improvise tout un ensemble d'agents supérieurs et inférieurs; on chasse l'expérience pour établir dans tous les services l'ignorance et la présomption. Ce n'est pas que l'administration fût un modèle : l'armée administrative était trop nombreuse. « L'administration est devenue si parfaite, disait Lactance, que le nombre de ceux qu'il fallait payer dépassait le nombre de ceux qui payaient. » Il en était un peu ainsi à cette époque; mais les réformes n'étaient pas accomplies dans le but de rétrécir les cadres : l'encombrement demeurait le même, et l'on se débattait dans l'inconséquence.

La garde nationale avait changé de caractère : de garde bourgeoise qu'elle était naguère, elle n'était plus qu'un amalgame où dominait la populace. Les ouvriers, qui jadis n'en faisaient point partie, y avaient été incorporés, armés de piques. Les gens paisibles ne se rendaient plus aux exercices ni aux prises d'armes, soit par insouciance, soit plutôt par intimidation ou dégoût. Négligeant leurs propres intérêts, ils abandonnaient le terrain au populaire.

Tandis qu'à l'Assemblée on décrète que les propriétés communales, que les biens des Émigrés seront donnés à rentes en petits lots, et que les pères, mères, femmes et enfants des Émigrés seront consignés dans leurs municipalités respectives, que tous les fonctionnaires publics prêteront serment d'être fidèles à la Nation et de maintenir la liberté et l'égalité, la Commune s'empare de la police, ferme les barrières, visite les passe-ports, élargit les détenus et livre aux patriotes les presses royalistes. Elle fait disparaître de la salle

de la Municipalité les bustes de Bailly et de La Fayette. Partout on poursuit la guerre aux emblèmes de la Monarchie, aux bas-reliefs, inscriptions et autres monuments de l'antique féodalité. L'édit de Louis XIII, concernant la procession du 15 août, pour le vœu de la Vierge, est révoqué.

En province, les mêmes voix qui ont protesté contre la journée du 20 juin acclament la journée du 10 août, tant la terreur a fait de prosélytes aux idées républicaines. Nulle résistance, nulle réclamation. Les Royalistes se cachent. Les Constitutionnels se taisent, et leur parti entre dans le néant. Les mesures destructives de la Monarchie se culbutent les unes sur les autres : on fait table rase. C'est la méthode française, quand, plus sages, les Anglais procèdent prudemment par degrés dans leurs réformes et préviennent les révolutions qui dévorent les peuples. A l'imitation de Paris, les Jacobins de province renversent les monuments monarchiques. Ceux de Lyon jettent à bas la statue de Louis XIV ; ceux d'Orléans, les statues de Jeanne d'Arc et de Charles VII; ceux de Beauvais, la statue de Jeanne Hachette. Les églises, de même que dans la capitale, n'échappent pas au vandalisme. Des dithyrambes en prose et en vers, des adresses ampoulées en l'honneur du 10 août inondent l'Assemblée. En voici une, de ton assez original, envoyée par la Société populaire de Nîmes. Elle est datée du 21 août 1792 :

« Législateurs,

» Nous applaudissons aux décrets salutaires que vous venez de rendre : nous sommes des sans-culottes, nous. Les *honnêtes gens* changent plus souvent de vêtements et d'opinions. Les sans-culottes ne changent guère d'habits, ils se croient heureux lorsqu'ils en ont un. Quant à leur opinion, ils ne sauraient en avoir qu'une, c'est l'amour de la patrie : celle-là, ils n'en changent jamais. »

Dans l'ivresse de son pouvoir, la nouvelle Commune se livre à toutes les extravagances. Ses orateurs opposent les pauvres aux riches, et demandent qu'on ôte le superflu à ceux qui possèdent pour subvenir aux besoins de ceux qui sont dénués. Elle substitue au titre de *Monsieur* celui de *Citoyen,* et introduit le tutoiement démocratique. Un comité

de surveillance improvisé ordonne arbitrairement des arrestations individuelles, des perquisitions dans les maisons. Elle va même jusqu'à fouiller l'hôtel de l'ambassadeur de Venise. Tout le corps diplomatique proteste avec l'ambassadeur d'Angleterre, et quitte la ville. Thuriot s'écrie : « On n'est point étranger quand on conspire. » Les journaux patriotes, les seuls qui eussent la parole, ne cessent de demander la tête des défenseurs du trône et celle du Roi. Pendant ce temps-là, les enrôlements continuent au chant de la *Marseillaise* et du *Ça ira*.

L'Assemblée était naturellement préoccupée d'apprendre comment la nouvelle du 10 août et de la suspension du Roi serait accueillie dans nos armées. Là était la destinée de la Révolution. Elle s'était hâtée d'envoyer trois commissaires à Sedan, où se trouvait l'état-major de La Fayette, et ces commissaires avaient pour mission d'intimider le général ou de le séduire par des promesses. La nouvelle du 10 août avait produit chez le général et dans son camp une explosion de douleur. On n'avait eu d'abord d'autre pensée que la résistance aux décrets de l'Assemblée, et le département des Ardennes, dont Sedan est une des villes principales, avait refusé de les reconnaître. Trouvant le général inflexible, les commissaires avaient tenté d'agir sur l'esprit du soldat. La Fayette prit sous sa responsabilité de les faire arrêter par la municipalité, comme otages, en vue du Roi. Dillon, qui commandait au camp de Maulde, avait suivi l'exemple de La Fayette. Mais Luckner, l'esprit le plus faible et le plus flottant, penchant tantôt vers la Cour, tantôt souriant aux républicains, Luckner, pour qui la Révolution était une énigme, se soumit, entre deux vins, à l'Assemblée. Dumouriez, placé au camp de Maulde, sous les ordres de Dillon, brava son autorité; jugeant l'avenir en ambitieux adroit, et sentant le besoin de se rapprocher solennellement des vainqueurs, il se déclara pour les décrets, jusqu'à menacer de marcher contre La Fayette. La position de ce dernier devenait difficile. Abandonné des autres armées, voyant l'étonnement de la sienne prêt à dégénérer en fermentation, et chaque instant accroître la menace du désordre, il commença à désespérer de sa fortune. Instruite de ce qui se passait à

Sedan, l'Assemblée dépêcha de nouveaux commissaires pour faire élargir les premiers, et le 18, La Fayette, suspendu de son commandement, était remplacé par Dumouriez; le 19 au matin, il était déclaré traître à la patrie et mis en accusation. A cette nouvelle, il ne songea plus qu'à s'éloigner, non pour aller prendre les armes contre sa patrie, mais pour échapper à l'impuissance d'en défendre le sol au milieu des convulsions politiques qui le frappaient de proscription. Entouré de Bureaux de Puzy, de La Tour-Maubourg, de Lameth, qui lui restaient fidèles, et suivi de quelques domestiques, il prit, le 21, le chemin des Pays-Bas. Arrivés aux avant-postes autrichiens, ils furent arrêtés, contre toutes les lois du droit des gens, et traités comme prisonniers de guerre. Ce fut en vain qu'il réclamait, pour lui comme pour ses amis, la liberté qui leur était due. On ne voulait la lui accorder que sous une seule condition, non pas une abjuration générale, mais seulement le désaveu du décret contre la noblesse. Il déclara fermement n'avoir aucune condition à consentir, ni rien à désavouer. C'était condamner sa constance à une longue et cruelle détention. Remis, on ne sait pourquoi, par les Autrichiens au Roi de Prusse, il passa successivement des citadelles de Wezel et de Neïss à celle de Glatz. Quand la Prusse fit à Bâle la paix avec la France en 1795, cette puissance rendit l'illustre captif à l'Autriche, qui le retint pendant plus de deux ans encore dans les cachots d'Olmutz (1). Enfin, sur les instances formelles du général Bonaparte, lors des préliminaires de Campo-Formio, il fut remis à la France. Les procédés dont

(1) Madame de La Fayette était tranquillement à sa terre de Chevagnac, en Auvergne, quand le Comité de sûreté générale la faisait rechercher au Havre comme otage. Elle fut arrêtée, amenée dans les prisons du Puy et de là à Paris. Providentiellement épargnée par la hache révolutionnaire, elle fut mise en liberté après le 9 thermidor, et alla sur-le-champ, avec ses deux filles, partager la prison de son mari à Olmutz. Cependant les sicaires de la Révolution avaient décimé sa famille : et sa grand'mère la maréchale de Noailles, et sa mère la duchesse d'Ayen, et sa sœur la vicomtesse de Noailles. Elle fut un admirable modèle d'amour conjugal et un exemple de toutes les vertus.

la Prusse et l'Autriche usèrent envers des hommes qu'on ne pouvait considérer comme prisonniers d'État, sont une des plus coupables infamies commises à cette époque de trouble.

Quant à Dillon, brave, impétueux, mais imprévoyant, d'abord destitué pour avoir cédé à l'exemple de La Fayette, il fut promptement réintégré dans son commandement par le crédit de Dumouriez, qui voulait diminuer le nombre de ses ennemis et s'assurer tous les concours. A ses anciens collègues qu'il avait fait destituer et qui maintenant occupaient le pouvoir, il avait écrit d'un ton net et conciliant, pour abjurer leurs anciennes querelles.

Désormais, nous allons voir cet homme se dessiner avec grandeur sous un aspect nouveau. Général en chef de l'armée qui occupe toute la ligne frontière depuis Metz jusqu'à Dunkerque, c'est sur lui que va peser tout le poids de la campagne. Il fera reculer la Prusse et l'Autriche, et sauvera le pays.

DCCCXXV

L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE AUX PRINCES, FRÈRES DU ROY DE FRANCE (1).

Assurances de sympathie et d'intérêt. — Elle approuve les mesures prises par les Cours de Vienne et de Berlin. — Elle autorise le comte de Romanzow à continuer de résider auprès des Princes pendant la campagne.

Ce $\frac{6}{18}$ août 1792, Tsarscoë Selo.

Messieurs mes Frères et Cousins, les sentimens que V. A. R. veulent bien m'exprimer dans leur lettre du 1er août ne peuvent qu'entretenir le désir constant que j'ai marqué de leur être utile. Aussi peuvent-elles être persuadées que ce même désir me guidera dans

---

(1) Minute entièrement de la main de l'Impératrice.
Archives impériales de Russie, à Moscou.

toutes les occurrences où son activité pourra influer sur le bonheur et l'accomplissement des justes souhaits de V. A. R. Je les prie surtout de croire que personne ne partagera plus sincèrement que moi la satisfaction qu'elles peuvent se promettre du rétablissement du Roy leur frère sur son trône, et que je m'estimerai toujours fort heureuse d'y avoir contribué autant que cela a été en mon pouvoir.

Les mesures sérieuses et efficaces que les deux Cours de Vienne et de Berlin déployent pour hâter une époque, qui fait l'objet des vœux de V. A. R., ne doivent, ce me semble, leur laisser aucun regret sur le changement qui en est résulté dans les projets qu'elles m'ont confié dans leurs lettres précédentes, et d'après lesquels elles étoient intentionnées d'agir isolément. Ce changement, au contraire, paroît très-favorable à leur cause, et doit les conduire plus promptement et plus sûrement au but auquel elles aspirent. En attendant, je conçois les inquiétudes qu'elles doivent éprouver pour le Roy leur frère, la Reine et le reste de la Famille royale; mais je mets toute ma confiance dans les mêmes motifs qui servent également à rassurer V. A. R. Je n'en ai pas moins dans la générosité et la bonne volonté des deux souverains qui ont pris la défense des intérêts de V. A. R., et je crois en avoir un gage assuré dans les procédés de S. M. Prussienne à leur égard.

Je sçais un gré infini au comte de Romanzoff d'avoir sçu gagner la confiance et les bonnes grâces de V. A. R. Non-seulement je défère avec plaisir au désir qu'elles me témoignent de le conserver auprès d'elles dans le

cours de l'expédition qu'elles vont entreprendre, mais je l'autorise à continuer ses fonctions auprès d'elles au même titre qu'il les a commencées, et à cet effet je l'ai fait munir d'ordres et d'instructions qui le mettront à même de servir V. A. R. aussi efficacement et aussi utilement que, de leur propre aveu, il l'a fait jusqu'ici. Je me flatte donc que V. A. continueront à l'honorer de leur confiance, persévéreront également à ajouter foy à tout ce qu'il leur dira de ma part, et surtout aux assurances qu'il leur réitérera en mon nom de l'invariabilité des sentimens d'estime, d'amitié et de bienveillance avec lesquels je suis,

Messieurs mes Frères,

de V. A. R.,

la bien affectionnée Sœur et Cousine,

CATERINE.

La Fayette éloigné, il ne reste plus aux vainqueurs du 10 août d'autre sujet d'inquiétude que les armées étrangères. L'Angleterre, la Hollande, le Danemark, la Suisse promettent toujours une stricte neutralité. La Suède est désarmée par la mort du fougueux Gustave III. Les provinces italiennes, pleines de mauvais vouloir contre nous, sont réduites à l'impuissance. L'Espagne, livrée aux vents d'intrigues contraires, ne prend aucun parti. La Russie encourage de la voix et du geste les mauvais desseins contre la France; mais, préoccupée par ses visées du côté de la Pologne, elle n'agit que de loin par de stériles subventions aux Princes français. L'Électeur de Hanovre, d'accord avec la plupart des États du nord de l'Allemagne, se refuse à prendre part à la guerre entre la France et le Roi de Hongrie; il n'entrerait dans la ligue que pour une guerre nationale déclarée en Diète, par suite de violation du territoire de l'Empire.

La Bavière, dont l'armée est désorganisée, fait parvenir à Paris des protestations de cordiale neutralité, et les États de Souabe, de Franconie et des bords du Rhin, ceux-là même qui se récriaient avec le plus de violence contre les Jacobins, se retranchent, autant par peur que par prudence, dans une indifférence à peu près complète. Seules, la Prusse et l'Autriche se portent en armes sur nos frontières. De tous les Princes allemands, le Landgrave de Hesse-Cassel, par ambition et pour devenir Électeur, est le seul qui prenne une part active à la coalition. Il possède une petite armée aussi bien dressée qu'aucune de l'Europe.

Le projet de la ligue est d'envahir vigoureusement la France par les Ardennes, de l'attaquer au cœur, et de marcher droit par Châlons sur Paris. Ses armées forment, avec un corps d'Émigrés, une agglomération de plus de cent onze mille hommes de bonnes troupes. Quarante-deux mille Prussiens, héritiers des vieilles cohortes qui vainquirent sous Frédéric II, se disposent à entrer par le Luxembourg, soutenus de vingt mille Autrichiens que conduit le général Clerfayt. Un corps de seize mille Autrichiens, sous les ordres du prince de Hohenlohe-Kirchberg, et six mille Hessois, flanquent la gauche des Prussiens. Le beau-frère de Marie-Antoinette, le Prince de Saxe-Teschen, occupe les Pays-Bas (1).

Qu'opposons-nous à ces formidables phalanges aguerries et décidées à vaincre? Une armée disséminée sur une vaste frontière et bien mal disposée pour soutenir le choc de pareilles forces. A Maulde, à Maubeuge et à Lille, trois généraux, Beurnonville, Moreton et Duval, commandent à trente mille hommes, en trois camps séparés. Les vingt-trois mille combattants délaissés par La Fayette, et désorganisés par cet abandon, campent à Sedan et attendent Dumouriez, qui va en prendre le commandement. L'armée de Luckner, forte seulement de vingt mille hommes, et qui s'étend vers Metz, a reçu Kellermann pour nouveau général. Custine occupe Landau avec quinze mille hommes; enfin Biron, qui en a trente mille sous ses ordres, campe en Alsace, trop loin du

(1) Thiers, t. III, p. 41.

théâtre des opérations principales qui vont s'ouvrir, pour exercer aucune influence sur les résultats. Les corps qui vont avoir à s'opposer au front de bataille de l'invasion sont ceux de Dumouriez et de Kellermann.

Ainsi, c'est à ce petit nombre que se réduisent nos combattants du passé et du présent, qui allaient décider de l'avenir.

Les Prussiens entrent par le Luxembourg. Longwy, investi le 22 août, capitule le lendemain. Le 26, la nouvelle en arrivait à Paris et soulevait l'indignation. On croit, ou l'on feint de croire à une immense trahison. L'Assemblée décrète aussitôt la peine de mort pour tout citoyen qui, dans une ville assiégée, parlerait de se rendre, et que la ville de Longwy sera rasée. Elle requiert en même temps le département de Paris et les départements voisins de fournir sans délai un corps de trente mille hommes armé et équipé. Elle envoie à tous les généraux l'ordre d'armer dans toute la France, à la réquisition de ses commissaires, des bataillons de volontaires.

Cependant, la Commune de Paris, conduite par Robespierre et par Marat, ne songeait qu'à conserver et affermir son pouvoir, tandis que l'étranger envahissait le pays. La division existe entre les révolutionnaires, alors même qu'ils tendent vers le même but. Les uns veulent régner par la puissance des lois, les autres par l'anarchie et par le crime. L'Assemblée législative fait de vains efforts pour contenir le torrent et arrêter les usurpations du nouveau pouvoir populaire. Celui-ci dispose toujours de tous les moyens terribles qu'il a mis en jeu aux jours de combat. Il tient sous sa main les cent mille émeutiers en armes qu'il a fait mouvoir le 20 juin. Ses délibérations sont publiques, ses orateurs audacieux, leurs doctrines féroces, leurs discours incendiaires. Il tient la représentation nationale sous l'humiliation, et il va puiser une force terrible nouvelle dans une nouvelle création.

La Commune avait réclamé impérieusement la formation d'un tribunal chargé de juger les coupables du 10 août et des jours précédents. Elle avait déclaré avec colère que les juges criminels existants avaient perdu la confiance du peuple, et elle voulait que les coupables fussent jugés par des commissaires tirés des sections, c'est-à-dire par le peuple

lui-même, *et sans appel.* Robespierre n'avait-il pas dit que : « les coupables devaient être jugés tous, mais par des juges *créés pour les circonstances* »? Plusieurs jours de suite des pétitionnaires s'étaient succédé, affichant la même exigence. « Si le décret n'est pas rendu, dit enfin l'un d'eux, notre mission est de l'attendre. »

Blessée de cette menace, l'Assemblée ne céda pas sur-le-champ; mais le 15, Brissot vint lire, au nom de la commission extraordinaire, un rapport sur cette création. Il proposait le maintien de l'ancien jury, et la formation d'un nouveau, élu par les sections. Marchant de faiblesse en faiblesse, l'Assemblée céda encore, et accorda même le *jugement sans appel.* C'est ainsi que, le 17, fut créé ce fameux Tribunal révolutionnaire, appelé, du jour de sa création, le tribunal du 17. Les juges furent aussitôt nommés. La présidence en fut proposée à Robespierre, qui refusa, alléguant, avec ses airs félins habituels, qu'un tel rôle, qui entraînerait tant de condamnations, répugnait à ses principes philanthropiques. Montané prit sa place.

« Vous le voulez, cet exécrable tribunal, s'écriait le député girondin Boyer-Fonfrède; eh bien, décrétez-le donc, et puisse-t-il être pour vous comme le fourneau de Phalaris, qui consuma ses inventeurs! » Langage prophétique. Qui frappe de l'épée périra par l'épée!

Le 21, le tribunal, qui s'était empressé de fonctionner, condamnait à mort, pour première victime, Collenot d'Anglemont, parent de Calonne, maître de langues de la Reine, et agent de l'émigration. Le 24, c'était le tour de Laporte, ancien intendant de la liste civile; le 25, celui du journaliste royaliste Du Rosoy, qui s'applaudit de l'honneur de mourir le jour de saint Louis. Ces malheureux étrennèrent le couteau du nouvel instrument de la guillotine. Le 28, Narbonne, Lajard, De Grave sont décrétés d'arrestation, et la Commune, blessée d'un article de Girey-Dupré dans le *Patriote français,* manda à sa barre cet ami des Girondins, ce collaborateur de Brissot. Girey, cœur jeune, intrépide et plein de verve, refuse, et dénonce à l'Assemblée la violente Commune pour abus de pouvoir.

Le 17, jour de la création du Tribunal révolutionnaire,

défense était faite d'accorder aux prêtres insermentés et bannis, des passe-ports pour se rendre dans les pays en guerre avec la République.

Le mercredi 29 août, l'homme au célèbre baiser, l'évêque Lamourette, devenu mouton enragé, monte à la tribune de la Législative et prononce le discours envenimé qu'on va lire :

« Vous n'apprendrez pas sans étonnement et sans indigna-» tion que l'audace contre-révolutionnaire a su sauver du » naufrage de ses presses séditieuses et incendiaires une im-» primerie cachée dans le sein de cette capitale, d'où il est » déjà sorti, depuis la journée du 10 août, des feuilles qui » la noircissent des plus odieuses couleurs.

» Il fut, hier, colporté et distribué une brochure encore » toute fumante de la nouveauté, et qui a pour titre : *Les » bienfaits de l'Assemblée nationale ou Entretiens de madame » Saumon*. Dans cette brochure, les travaux de l'Assemblée » sont couverts de ridicule, et les coupables captifs du Temple » présentés sous l'image de l'innocence et de la vertu oppri-» mées par des factieux.

» N'en doutez pas, Messieurs, il réside encore dans Paris » une conspiration aristocratique, dont il est urgent de re-» chercher et d'anéantir le foyer. Je n'aime point la cohabi-tation de Louis XVI avec sa famille. Soyez bien certains » qu'on aura déjà trouvé le moyen de ménager des communi-» cations entre le Temple et Coblentz, entre Marie-Antoinette » et les restes méprisables de la ci-devant Cour, qui ont » échappé le 10 de ce mois à la justice du peuple. Eh! » n'est-ce pas assez, Messieurs, que cette femme atroce et » sanguinaire, que cette femme-bourreau, qui médite jus-» qu'au fond de la retraite qu'elle habite les moyens de se » baigner dans notre sang; n'est-ce pas assez que cette femme » respire encore, sans que vous la laissiez jouir de la liberté » d'exhaler sa rage au sein de la nature, et de se renouer au » dehors tout ce qui nous trahit?

» Si de grandes considérations vous empêchent encore » d'envoyer à Orléans cet implacable fléau de la Nation que » vous représentez, statuez du moins des mesures telles que » cette femme dévore toute seule ses fureurs impuissantes, et

» que Louis XVI, livré à sa lourde nullité, ne corresponde
» plus qu'à sa honte et à ses remords.

» Je demande qu'il soit décrété que le Roi et les différentes
» personnes de sa famille n'auront aucune communication
» entre elles. »

Plus étonnée peut-être qu'édifiée de la motion, l'Assemblée passe à l'ordre du jour, sur ce motif que la mesure est de la compétence de la Municipalité (1).

Mais de semblables paroles portaient leur fruit. Elles faisaient écho dans les clubs, entretenaient la fureur chez le peuple, et préparaient, sans que l'aveugle aumônier du dieu Mirabeau en eût conscience, aux massacres que méditaient Marat et Danton, et qui, dans les premiers jours du mois de septembre, seront la honte éternelle de la Révolution. Et cependant, ce Danton, fougueux, violent, et à la fois indolent, n'était pas né cruel.

Tribun formidable et plein de contrastes, qui se disait lancé au ministère par un boulet de canon, il avait un pied dans le conseil et un dans la Municipalité. Parvenu de la Commune, il en était l'image au milieu de ses collègues, et se trouvait mal à l'aise avec eux. Affectant l'énergie avec une attitude hautaine, sans cesse en désaccord surtout avec Roland qu'épouvantaient ses tendances, il le prenait de haut avec lui, sans toutefois se brouiller ni lui en vouloir. Il avait je ne sais quelle grandeur jusque dans le crime, et se posait, comme dit Garat (2), en grand seigneur de la sans-culotterie, laissant tout faire, sans rien diriger de lui-même, mais satisfait qu'on crût qu'il dirigeait tout. Affilié en dehors avec Robespierre, il voyait en cet homme un idéaliste, un enthousiaste dont il lui serait facile de disposer. L'hypocrisie de désintéressement du futur dictateur trompait le grand révolutionnaire.

Un troisième personnage se présenta, qui s'introduisit en quelque sorte de force dans cette terrible alliance, c'était Marat. Tout en rougissant de ce hideux associé qu'ils se rési-

(1) Réimpression du *Moniteur*, t. XIII, p. 568.

(2) *Mémoires de* Garat, édition de l'imprimerie de Smitz, l'an III de la République, p. 188.

gnaient à porter en quelque sorte sur leur poitrine comme une tête de Méduse (1), les deux premiers continuèrent à s'en servir. Celui-ci écrivait sous leur dictée ses listes de proscrits, et se regardait comme le héraut, comme le fauteur de leur puissance. « Ses yeux errants sur l'histoire des siècles s'étaient arrêtés sur la vie de quatre ou cinq grands exterminateurs qui ont changé les cités en déserts, pour repeupler ensuite les déserts d'une race formée à leur image, ou à celle des tigres. C'est là tout ce qu'il avait retenu des annales des peuples, tout ce qu'il en voulait imiter (2). »

« Si j'avais eu deux mille hommes comme moi, disait-il, le 3 mai 1792, dans son affreux *Ami du peuple,* j'aurais été à leur tête poignarder Mottier au milieu de ses bataillons de brigands, brûler le despote dans son palais, et empaler nos atroces représentants sur leurs siéges. »

La crise révolutionnaire est arrivée à son paroxysme.

Ces mêmes hommes, si brûlants de paroles enthousiastes pour l'égalité et la souveraineté de tous, n'ont cependant qu'une pensée, celle de s'élever au-dessus du niveau qu'ils préconisent soigneusement à leurs frères de respecter, en un mot, d'accaparer pour eux la puissance et d'asservir le peuple souverain au despotisme de leurs systèmes personnels. Impatients des obstacles, ils proposent la mort des réactionnaires et la confiscation de leurs biens en faveur des prolétaires. « Le pauvre, disait Robespierre, est le seul vertueux, le seul sage et digne de régner. » — « Les riches ont si longtemps sucé la moelle du peuple, écrivait Marat, qu'ils méritent de terribles représailles. » Suivant eux, si le Roi est prisonnier, ses partisans sont libres et travaillent sourdement contre les libertés publiques, d'accord avec Coblentz et les armées étrangères. Un clergé, hostile et corrupteur, fanatise et souffle la discorde. Toutes les grandes maisons sont des foyers d'insurrection et des arsenaux. Il faut absolument immoler les traîtres, et déjà se répand la fureur d'égorger les vaincus, et tout naturellement, parmi les vaincus, sont rangés les propriétaires, tous ceux qui possèdent. A qui ne

(1) *Mémoires de* Garat, p. 70.
(2) Id., *ibid.*, p. 70.

possède rien revient de droit la souveraineté (1). La haute cour d'Orléans est déclarée trop lente dans ses procédures; il faut transférer les prisonniers à Paris et en finir avec les idolâtres du passé, « sentiment aveugle et féroce, composé de peur et de colère, et qui devait s'accroître avec le danger. »

Danton propose à la Chambre d'opérer des visites domiciliaires pour trouver des armes cachées, et lui en arrache le décret.

Le 31 août, le surlendemain du jour où Lamourette a prononcé son odieux discours, Pétion, à la tête de quelques commissaires de la Commune, Pétion, déchu de son ancienne audace triomphante, qui ne vit plus que sur sa réputation, et qui, depuis le 10 août, n'a cessé d'être le prisonnier de la Municipalité, se présente à l'Assemblée. Après quelques mots insignifiants prononcés par lui, il cède la parole à Tallien, secrétaire-greffier de la Commune, et celui-ci lit une adresse de cette Commune, dont les membres se sont donné le titre de *Représentants provisoires du peuple de Paris*. Cette adresse est une protestation contre un décret de l'Assemblée qui, vu les usurpations de pouvoir de la Municipalité, a prescrit l'élection d'un nouveau conseil général provisoire.

« Législateurs, disait l'adresse, rédigée par Robespierre, » les représentants provisoires de la Commune de Paris ont été » calomniés; ils ont été jugés sans être entendus, ils viennent » vous demander justice. Appelés par le peuple dans la nuit » du 9 au 10, pour sauver la patrie, ils ont dû faire ce qu'ils » ont fait. Le peuple n'a pas limité leurs pouvoirs; il leur a » dit : Allez, agissez en mon nom, j'approuverai tout ce que » vous aurez fait... Vous avez partagé nos trop justes ressen- » timents. Notre énergie, nous osons le dire, a électrisé ceux » d'entre vous que le modérantisme ou l'influence de la liste » civile avaient plongés dans un état de torpeur qui depuis » longtemps excitait la sollicitude des vrais amis de la liberté. » Vous êtes remontés par nous et avec nous à la hauteur » qui convient à des représentants d'un peuple libre. C'est » vous-mêmes qui nous avez donné le titre honorable de

(1) *Révolutions de Paris*, 1er septembre.

» représentants provisoires de la Commune, et vous avez » voulu communiquer directement avec nous...

» Vous nous avez entendus : nous sommes là; prononcez. » Les hommes du 10 août ne veulent que la justice et obéir » à la volonté du peuple. »

Danton charge Thuriot de proposer une mesure de conciliation, qui est adoptée. Le Conseil en exercice est maintenu; seulement le nombre des membres en est doublé, à raison de l'accroissement de ses travaux. La Commune a triomphé. C'était la pierre d'achoppement de la Gironde. Elle s'est donné des maîtres qui grandiront encore en audace et en puissance, et l'anéantiront.

A bout de ressources, l'Assemblée ébranlait la propriété dans toute la France en surchargeant la dette publique par l'émission subite de trois cents millions de nouveaux assignats, dont une somme égale avait déjà été créée un mois auparavant.

Le 1er septembre, le marquis Luce de Montmorin, l'ancien gouverneur du palais de Fontainebleau, frère de l'ex-ministre des Affaires étrangères, avait été absous par le Tribunal révolutionnaire; il fut reconduit en prison par le peuple. Le bruit de l'investissement de Verdun s'était répandu. La prise de cette ville, qui n'eut lieu que le 2 et ne pouvait être connue encore, se criait cependant de tout côté et allumait l'effervescence populaire. Plus tard, on apprend, avec la prise réelle de la ville, que le commandant, le brave comte de Beaurepaire, en sortant du conseil de guerre où la résolution de se rendre a été prise, s'est fait sauter la cervelle. Les honneurs du Panthéon lui sont décernés.

On avait empêché le bataillon des Marseillais et des Brestois de rejoindre l'armée; la faction jacobite avait besoin de ces hommes de main pour « nettoyer les prisons (1) », que les arrestations viennent de combler, pour continuer la terreur sans laquelle la Commune ne peut dominer la ville. Tous les signataires des pétitions contre le 20 juin, contre la formation du camp de vingt mille hommes, sont déclarés

---

(1) Expression de M. Esquiros, dans son *Histoire des Montagnards*, p. 149.

suspects. Sur-le-champ l'ordre est donné de les arrêter et de se délivrer d'un seul coup des traitres, des conspirateurs de toutes les époques.

Au dire de Danton, les visites domiciliaires devaient procurer la découverte de quatre-vingt mille fusils. Les visites les plus rigoureuses en firent trouver tout au plus deux mille. En revanche, trois mille personnes, d'autres disent huit mille, furent arrêtées et conduites aux sections. Un certain nombre réussissent à s'évader, d'autres à gagner leurs geôliers; et tandis que Marat demandait du sang, les prisons se remplissaient pour lui en fournir. Que de vols! que de pillages furent commis pendant ces visites domiciliaires et qui furent niés! Tout ce qu'on avait recueilli de numéraire et remplacé par des assignats dans ces visites domiciliaires, tout ce qui plus tard fut pillé sur la personne ou au domicile des massacrés dans les journées de septembre, et qui se montait à des millions, avait été accumulé à la Commune sans aucun inventaire. Objets d'art, d'or et d'argent, vaisselle plate, montres, bijoux, pierreries, tous objets de prix, étaient livrés au hasard de probités douteuses; tout était vendu, et l'argent employé pour le parti ou autrement. Les hôtels du comte d'Artois et du prince de Polignac avaient été livrés au pillage, et ce qu'ils contenaient avait été porté à l'Hôtel de ville. Le trésorier de la liste civile, Septeuil, s'était réfugié en Angleterre; on enleva à sa femme, en assignats et en pierreries, pour plus d'un million, et en avril on ne trouva sur un prétendu procès-verbal qu'une somme de 6,700 livres, avec une pareille somme de faux billets (1). Plus tard, on déclara à la Convention qu'on avait en dépôt pour une douzaine de millions d'objets, et on avoua un jour qu'il s'en était perdu pour un million.

« Il faut faire peur aux royalistes », disait Danton, pendant que Marat préconisait le massacre des vaincus dans son infâme journal, pendant que Robespierre, dans le sien, dénonçait les Girondins comme les complices de Brunswick, à qui en effet des esprits anti-français voulaient proposer la

(1) Peltier, t. II, p. 316.

couronne de France. Des mandats d'arrestation étaient lancés contre Roland, Brissot et trente autres députés, au moment où, le 2 septembre, s'opéraient les massacres dans les prisons. Qu'on ne dise pas que cette épouvantable explosion d'assassinats, que des écrivains de notre temps ne rougissent pas de qualifier de « grand acte de justice populaire (1) », n'était point préméditée (2), que ce n'était qu'un mouvement vertigineux de la colère publique. Les documents existent et déposent contre Danton, contre Marat, dont on retrouve partout la main. C'est à Danton qu'on vient demander des ordres, c'est à lui qu'aboutissent toutes les informations. A chaque groupe de sicaires il assigne le rôle qu'il devra remplir; c'est lui qui marque d'une croix, sur les listes qu'il se fait apporter, les noms des victimes à sacrifier; c'est lui qui distribue des cartes de délivrance. Le Jacobin Prudhomme, effrayé des bruits de massacre, court chez Danton : — « Soyez tranquille, lui dit le ministre, vieil ami » de la liberté; c'est le tocsin de la victoire. — Mais, répond » Prudhomme, on parle d'égorger. — Oui, réplique Dan» ton, nous devions tous être égorgés cette nuit. On avait » procuré à ces coquins d'aristocrates qui sont dans les pri» sons des armes à feu et des poignards. — Mais enfin, quels » moyens veut-on employer pour empêcher l'exécution d'un » pareil complot? — Quels moyens? Le peuple, instruit à » temps et irrité, veut se faire justice lui-même..... » A ce moment entre Camille Desmoulins, et le ministre se tournant vers lui : « Tiens, lui dit-il, voilà Prudhomme qui vient » me demander ce qu'on va faire. » Alors Camille : « On » ne lui a donc pas dit qu'on ne confondrait pas les inno» cents avec les coupables, et que tous ceux que leurs sections » réclameraient seraient rendus?... » Prudhomme s'élevant

---

(1) A. Marrast et Dupont de Bussac, *Fastes de la Révolution*, p. 342.

(2) Elle avait pour objet de dominer les élections pour la Convention. Le premier jour des élections était le 2 septembre : Governor Morris, observateur sagace et judicieux, dit dans son *Journal,* sous la date du 3 octobre : « The sanguinary events which have taken place and *wich were partial executions of great plans...* »

contre la barbarie d'un tel procédé, Danton ajoute : « Toute » espèce de mesure modérée est inutile; la colère du peuple est » à son comble, il y aurait du danger à l'arrêter. Sa première » fureur assouvie, on verra à lui faire entendre raison (1). »

Le 2, à l'issue du Conseil, Grandpré, qui, par sa place, est appelé à veiller sur l'état des prisons, aborde Danton et veut lui parler de ce qui se passe; mais celui-ci, d'un ton d'impatience, le repousse par ces mots : « Je me f... bien des prisonniers, qu'ils deviennent ce qu'ils pourront (2). »

Dès le 19 août, Marat prêchait l'assassinat des prisonniers. C'est à cette date qu'il faut faire remonter la première pensée du complot qui éclata le 2 septembre. Des listes de proscrits, sur lesquelles on avait introduit les noms choisis sur les pétitions des huit mille et des vingt mille, étaient répandues à profusion et affichées aux portes mêmes des maisons que les victimes habitaient.

Dans une réunion tenue à l'archevêché le 30 août 1792, Marat expose son plan des massacres de septembre :

« Il faut, dit-il, effrayer la Convention, prête à se réunir, par un coup de vigueur capable de la faire trembler devant la Commune de Paris, que l'on ferait, par ce moyen, marcher à son gré. » Alors il propose tranquillement l'égorgement des prisonniers, dont, suivant lui, la mort délivrerait Paris d'autant d'ennemis dela République (3). C'est comme madame Roland le dit de Danton, « c'est par l'accumulation des crimes qu'on s'en assure l'impunité ».

Plus tard, Robespierre, qui a mis la main dans le complot, mais a su la cacher, prétendra avoir maudit les journées de septembre; mais qu'a-t-il donc fait pour les empêcher, lui qui en possédait tous les moyens, lui l'idole des Jacobins et des Cordeliers, lui autour de qui se mouvaient les hommes de sang? Sergent aussi, dans ses Mémoires, a beau nier sa complicité, qui le croira? Il ment, car toutes les pièces

---

(1) Prudhomme, t. IV, p. 123, 129. — Louis Blanc, t. VII, p. 145.

(2) *Mémoires de madame* Roland, p. 265, édition Dauban. — T. II, p. 36 de l'édition Baudouin.

(3) Maton de la Varenne, *Histoire particulière des événements qui ont eu lieu pendant les mois de juin, juillet, août, septembre* 1792.

émanées, en ces jours funestes, du Comité de surveillance portent sa signature (1). Marat, Danton, Robespierre, Manuel, Hébert, Billaud-Varenne, Panis le beau-frère de Santerre, Sergent, Fabre d'Églantine, Tallien, et une douzaine de scélérats plus obscurs, voilà les auteurs des journées. Ce sont eux qui lancèrent les brigands de Marseille et d'Avignon, tandis que le vrai peuple, les vrais citoyens étaient au Champ de Mars qui s'enrôlaient pour la défense du pays. « Le 2 septembre est le grand article du *Credo* de notre liberté, a dit Collot d'Herbois. Sans cette journée, la Révolution ne se serait jamais accomplie. Il n'y aurait pas de liberté. Il n'y aurait pas de Convention (2). » — « N'est-il pas temps que le peuple ait enfin sa revanche? » avait dit Danton (3).

Et de fait, le Comité de surveillance de la Commune donnait coup sur coup les ordres les plus sinistres, en surveillait la stricte exécution par ses affidés, et tout en ordonnant de faire disparaître la trace matérielle des égorgements, s'occupait d'en propager l'exemple dans la France entière. Il est constaté par plusieurs documents authentiques, et notamment par une lettre de Maillard, dont M. Granier de Cassagnac a donné le *fac-simile* dans son deuxième volume de l'*Histoire des massacres de septembre*, que Chanay, secrétaire du Comité de surveillance, et Lenfant, un des membres de ce Comité, restèrent presque en permanence au greffe de l'Abbaye, et qu'on allait à chaque instant leur rendre compte de tout.

L'acquittement du marquis de Montmorin, qui arrachait un noble aux bourreaux, les avait exaspérés. On avait, comme on l'a vu tout à l'heure, répandu le bruit de conspirations tramées dans les prisons, de fabriques de faux assignats qui y étaient établies. Les meneurs voulaient à tout prix, sans rendre aucun compte, sauver leur pouvoir menacé.

---

(1) Ternaux, t. III, p. 190.

(2) *Moniteur* du 4 novembre 1792.

(3) Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire*, t. II, p. 101.

C'est la réponse que fit Danton à quelqu'un qui le pressait d'user de son autorité pour arrêter l'effusion du sang.

Seuls les cris de mort pouvaient assurer une terreur salutaire et imposer le silence. « Peuple magnanime et bon, s'écrie Collot, en s'adressant à des volontaires, tu vas à la gloire, tu marches à la mort. Malheureux que nous sommes de ne pouvoir te suivre au théâtre des combats! Tu nous laisses au milieu des conspirateurs et des traîtres. Ah! du moins, ne nous laissez pas responsables du meurtre de vos femmes, de vos enfants. Les assassinats, les conspirateurs les préparent jusque dans les prisons que leurs complices vont bientôt leur ouvrir. »

« Qu'ils périssent! La mort! la mort! » est la réponse.

La Commune alors distribue des liqueurs fortes à ces coquins pour qui le mot de République est synonyme de droit à la paresse et de promesse de pillage. Elle donne de l'argent et des assignats à ceux dont le zèle fanatique n'est pas au niveau de leur rôle.

A la prison des Carmes, il se trouve deux cent cinquante prêtres, pour la plupart arrêtés de la veille, alors qu'ils s'éloignaient pour obéir à la loi du bannissement. Les portes de la ville étaient fermées. L'archevêque d'Arles, Jean-François-Marie Dulau, un modèle de toutes les vertus évangéliques; les évêques de Beauvais et de Saintes, tous deux de la maison de La Rochefoucauld-Bayers, sont au milieu d'eux. Aux cris forcenés des assassins, l'archevêque, préparé à la mort, récite à ses compagnons les prières des agonisants. Ils y répondent : il semble que le Ciel soit descendu dans leurs cœurs. Les portes s'ouvrent, et sur-le-champ les égorgeurs, manches retroussées jusqu'aux coudes, sont à l'œuvre. Ils appellent à grands cris l'archevêque. Celui-ci s'avance à leur rencontre. On veut le retenir : « Laissez-moi passer, dit-il; puisse mon sang les apaiser! » — « C'est donc toi, vieux coquin, qui es l'archevêque d'Arles? dit l'un des égorgeurs. — Oui, Messieurs, c'est moi, répond le vénérable prélat. — C'est toi qui as fait verser le sang de tant de patriotes à Arles? — Je n'ai jamais fait verser de sang, jamais fait de mal à qui que ce soit. — Eh bien! moi, je vais t'en faire », réplique le cannibale; et il assène un coup de sabre en plein front à l'archevêque; d'autres coups l'achèvent. Des coups de fusil tirés à bout portant dans la masse font

tomber des prêtres et les poursuivent dans les cellules et jusqu'au jardin. Quelques ecclésiastiques, dans leur épouvante, s'enfuient en escaladant les murs; mais bientôt, rougissant de ne point partager le sort de leurs confrères, ils reviennent au milieu des autres victimes. Les exécuteurs tuaient d'abord à coups de fusil; mais sur l'observation d'une tourbe de mégères qui les avaient accompagnés, que cette manière était trop bruyante, ils se servirent de sabres et de baïonnettes. Tous les malheureux prêtres furent sacrifiés, à l'exception d'un ou deux. Plusieurs curés de Paris, qui, dans le cruel hiver de 1789, avaient su, par les plus ingénieuses inventions de la charité, nourrir une population innombrable, tombent sous les coups de quelques-uns de ceux dont ils ont sauvé la vie. Le massacre dura deux heures.

Les prisons du Châtelet, de l'Abbaye, de la Conciergerie, de la Force, des séminaires des Bernardins, de Saint-Germain des Prés, de Saint-Firmin, furent investies presque à la fois. A l'Abbaye et à la Force, maisons de détention plus particulièrement politiques, il se forme un simulacre de tribunal, sous la présidence de Maillard et d'Hébert, et les assassins mêmes remplissent alternativement les fonctions de juges et de bourreaux. A l'Abbaye, c'est Maillard, un des vainqueurs de la Bastille, tout couvert du sang du gouverneur De Launey et des crimes des 5 et 6 octobre, qui préside, entouré de douze *escrocs* qui jouent le rôle de juges (1).

Les Suisses du 10 août furent les premières victimes, bien qu'un décret les eût placés sous la sauvegarde de la Nation. On dédaigna même pour eux toute apparence de jugement. L'intrépide Maillardoz, qui avait déjà perdu un fils dans le combat du 10, fut frappé avec un autre fils qui lui restait. MM. Ernest de Diesbach, Zimmermann et de Witt furent

(1) C'est un révolutionnaire exalté, Méhée fils, historien *de visu* des massacres, qui attribue cette épithète aux assesseurs de Maillard.

Maton de la Varenne (p. 463 de son histoire) donne les noms des principaux égorgeurs. Madame Defosse-Landry, dans le touchant récit qu'elle a écrit, a prouvé que Maillard était lui-même un fripon qui avait dérobé des objets de prix.

égorgés. Le baron de Salis, au moment où on le poussait dehors pour le massacrer, saisit la baïonnette de l'un des tueurs et la lui passe au travers du corps. M. de Reding, dont le nom illustre remontait aux plus glorieuses origines de son pays, blessé au 10 août, se trouve hors d'état de répondre au funeste appel; on l'arrache de son lit pour le jeter à la mort. Le noble major Bachmann avait été réservé pour le Tribunal révolutionnaire. Il y parut en héros et mourut comme il avait vécu. Deux fois mis en jugement, le colonel comte d'Affry, qu'une maladie avait empêché de prendre part à la lutte, eut ce bonheur qu'il fut absous par le tribunal. Sept cent vingt-deux hommes de la garde suisse ne revirent plus leur pays; la noble garde a bien mérité le touchant monument consacré, à Lucerne, à son héroïsme.

Les Suisses une fois expédiés, Maillard continua son œuvre. Les registres des écrous étaient apportés, et les juges insultaient à leurs victimes par d'abominables ironies. Cependant le tocsin sonne, le canon retentit, les barrières sont fermées; les massacres s'accomplissent sans que personne y mette obstacle, parce qu'ils sont exécutés sur l'ordre de ceux-là mêmes qui auraient dû veiller à l'exécution de la loi, parce qu'en un mot ce sont des meurtres commis administrativement (1). Et d'ailleurs, pour s'étonner que de si grands crimes, si longuement consommés, n'aient point rencontré d'opposition, il faut avoir oublié tout ce que l'audace peut entreprendre, tout ce que la terreur peut faire supporter.

Pendant trois jours, une compagnie d'environ deux cents, d'autres disent trois cents tueurs, prostituant au meurtre, avec un fanatisme tranquille, les saintes formes de la justice, semblent moins assouvir des vengeances que faire un métier. Ils massacrent sans emportement, sans remords, comme l'émondeur fait tomber des branches et drageons superflus, comme le bourreau lance son patient dans l'éternité. Deux ou trois cents personnes au plus assis-

(1) Comme le dit l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, « les journées de septembre furent une *affaire administrative* »; t. XVII, p. 405.

tent à ces boucheries. Il y a les bancs des hommes et les « bancs des dames », où s'entendent les arrêts et se jugent les coups. Les femmes sont ces tricoteuses lascives des tribunes de l'Assemblée, ces piliers de carrefour qui se vengent des dégoûts et des mépris des honnêtes gens.

Des magistrats, des juges de paix, d'anciens gardes du corps, de vieux militaires, des écrivains qui avaient eu le courage de la modération, furent frappés, déchirés, mutilés. Ainsi périrent le vicomte de Maillé, blessé le 10 août; M. de Rulhières, frère de l'homme de lettres; les commandants de la garde nationale Romainvilliers et de La Chesnaye; MM. de Fontaine, de Maussabré, de Vaugirard, de Valcroissant; le comte de Rohan-Chabot, neveu du duc de La Rochefoucauld; M. de Wittgenstein, lieutenant général et cordon rouge; Thierry de Villedavray, premier valet de chambre du Roi, et qui avait aidé son maître de sa fortune. Ce fut, comme le dit Vergniaud, « une boucherie de chair humaine. »

« La mort de M. de Laleu, ancien officier au régiment de Lyonnais, et depuis adjudant général de la garde nationale parisienne, fut horrible. Un des assassins qui portait un nom tristement célèbre, celui de Damiens, se précipite sur lui, saisi d'une rage indicible, l'abat à ses pieds, lui ouvre le flanc, plonge ses mains dans la blessure, en arrache le cœur tout palpitant et le porte à sa bouche en criant : Vive la Nation! « Le sang, dit un témoin oculaire, dégouttait de sa bouche et lui faisait une sorte de moustache (1). »

Vers le milieu de la journée, vingt et un malheureux prêtres non assermentés sont amenés en fiacres aux portes de l'Abbaye. La plupart sont tués dans les voitures; le reste est reçu par des hommes à piques. Dix-neuf périssent assassinés. Billaud-Varenne, ceint de son écharpe, paraît dans la cour : « Peuple! s'écrie-t-il, tu immoles tes ennemis, tu fais ton devoir », et il promet aux égorgeurs vingt-quatre livres par tête. Le Conseil de la Commune fut forcé d'ouvrir un

(1) Ternaux, t. III, p. 257. — Ces détails sont extraits textuellement de la procédure dirigée, en l'an IV, contre les septembriseurs. Damiens fut condamné à vingt ans de fers.

crédit de douze mille livres à cet effet, le 3, dans sa séance du soir, Roland, à qui l'on avait présenté la note à payer, l'ayant repoussée avec horreur (1).

Qu'on se figure les scènes déchirantes des malheureux qui reçoivent ou attendent la mort, les adieux suprêmes, le tumulte des pères, des mères, des enfants fondant en pleurs, se jetant à travers les bourreaux, embrassant leurs genoux ; qu'on se figure les prêtres qui vont mourir, bénissant les victimes qui mourront avec eux ; qu'on se représente au milieu des morts et du râle des mourants, de la terreur et du délire funèbre de ceux qui attendent leur sort, les geôliers, la torche à la main, appelant les prisonniers; les assassins suspendant leurs coups pour aiguiser leurs armes ou se rafraîchir de gorgées de vin ou de liqueurs fortes. Les tueurs sont-ils par hasard frappés de pitié, lâchent-ils quelque proie, — car, à l'honneur de l'humanité, il se retrouve parfois encore des entrailles chez ces brigands, — ils cessent un instant, et vite sont à l'ouvrage de nouveau. Ainsi le procureur-syndic Manuel, à l'Abbaye, sauva plusieurs prisonniers, au nombre desquels Beaumarchais. Que de traits admirables, que de trésors de sensibilité, que d'élans de tendresse, de scènes sublimes de courage et de générosité se firent jour à travers les horreurs! L'abbé Haüy, le savant minéralogiste, l'auteur du système qui devait régir la cristallographie, fut sauvé par l'ingénieuse intervention de son élève Geoffroy Saint-Hilaire. L'abbé Sicard, le célèbre successeur de l'abbé de l'Épée, l'instituteur des Sourds-Muets, le fut par la plus émouvante, la plus ardente obstination de dévouement d'un horloger. Le cœur de l'homme est un mystère : les criminels ont parfois, comme le dit Arnault, un tel semblant de générosité, que telles de leurs actions, si l'on en ignorait le principe, passeraient pour des actes de vertu. Quand un patient,

---

(1) Ternaux, qui a fouillé le plus avant dans les archives de sang de la Commune, affirme que les assassins reçurent par tête une paye de six à vingt-quatre francs et du vin à discrétion. (T. III, p. 505.)

Louis Blanc, le systématique *ami du peuple,* prétend, au contraire, que l'on n'a pas payé pour les tueries, mais seulement pour l'enlèvement des cadavres et le nettoyage des salles.

à force d'âme, d'adresse, d'à-propos ou d'éloquence, venait à bout de se faire absoudre, les sicaires éclataient en cris bruyants de joie; quelques-uns même voulaient accompagner dans leurs familles les victimes sauvées, pour jouir de la surprise et du bonheur de la réunion.

Les femmes, comme toujours, s'élevèrent au plus haut degré d'intrépidité pour sauver les êtres qui leur étaient chers. Le charmant écrivain Cazotte fut une première fois arraché à la mort par l'héroïque et touchante intervention de sa noble fille, âgée de dix-sept ans, belle comme le jour, plus belle encore de son épouvante : « C'est mon père, criait-elle, mon bon père, voyez ses cheveux blancs : pourriez-vous lui faire du mal? » Les accents de cette voix, à la fois si douce et si déchirante, remuaient les cœurs de fer des cannibales, et les bonnets rouges attendris disaient au sans-culotte président :

« Allons, citoyen Maillard, un sauf-conduit; grâce pour cette jeunesse. Laissez-lui la vie de son vieux qui a encore si peu à vivre. » Et, ce jour, la tendresse filiale triompha.

Qu'on se rappelle encore la belle mademoiselle de Sombreuil, depuis comtesse de Villelume, qui disputa de même son père aux féroces égorgeurs et vint à bout de se le faire rendre dans une première lutte. Sombreuil, aussi un vieillard, n'avait pu réussir à faire entendre sa défense, et il attendait la mort. Chaque fois que la hache se levait pour le frapper, la jeune fille s'élançait au-devant du coup. Plusieurs fois blessée, elle ne semblait pas s'en apercevoir : « Frappez-moi avant mon père, s'écriait-elle, frappez-moi la première, accordez-moi la grâce de mourir avant lui, ou laissez-le parler. » On l'écoute elle-même; elle affirme, elle prouve, soutenue d'un témoin qui est présent, que son père, retenu à son poste de gouverneur des Invalides, n'a pu être, comme on l'en accuse, au château le 10 août. Un des bourreaux, au moment suprême où l'arrêt va être prononcé, tenait dans sa main ensanglantée un verre de vin qu'il vient de vider à moitié; il l'approche ou feint de l'approcher de la blessure fraîche d'un malheureux qui vient d'être égorgé et le tend à la jeune fille : « Bois cela à la santé de la Nation, lui dit-il, et ton père est sauvé. »

« Vrai! » dit-elle, et elle saisit le verre des mains du brigand et y trempe ses lèvres; les cris de *Vive la Nation!* qui éclatent lui apprennent qu'elle a remporté la victoire (1).

Peu de femmes périrent. Madame de Tourzel et sa fille furent sauvées : un commissaire de la Commune les avait prises sous sa protection. Séparées depuis longtemps et ignorant réciproquement leur sort, elles se retrouvèrent tout à coup dans les bras l'une de l'autre. Madame de Saint-Brice, madame de Septeuil, la princesse de Tarente, la comtesse de Soucy, et d'autres dames encore, furent aussi sauvées. Des hommes, tout couverts de sang, attachaient à la tête de ces femmes un ruban tricolore, gage de leur salut, et les reconduisaient à leurs familles. Tout émus, malgré eux, ces hommes fondaient en larmes et les quittaient pour retourner aux massacres. Un grand nombre de femmes étaient détenues à la Conciergerie, toutes furent relâchées, à l'exception d'une seule, Marie Gredelet, femme Baptiste, bouquetière au Palais-Royal. Cette femme, qui, dans un accès de jalousie, avait tué et mutilé un garde-française, son amant, avait été condamnée à être pendue devant la porte de la caserne de la rue Verte. La sentence, cassée pour vice de forme, avait été confirmée. Sans doute la malheureuse attendait-elle l'exécution de l'arrêt, quand les assassins devancèrent cette exécution en commettant sur elle les plus atroces cruautés (2).

---

(1) On a longtemps discuté la question de savoir si mademoiselle de Sombreuil dut en effet la vie de son père à l'accomplissement d'une effroyable condition qui lui aurait été imposée, celle de *boire un verre de sang*. Dulaure, dans ses *Esquisses historiques des principaux événements de la Révolution française* (t. II, p. 206), le donne pour certain. On voit que le fait a une apparence d'exactitude, puisque le tueur avait approché le verre de la plaie saignante d'un cadavre encore chaud. Le fils de la victime l'a attesté dans une lettre à M. Alfred Nettement. Celui-ci a inséré la lettre dans sa *Réfutation de l'Histoire des Girondins,* et elle a été reproduite depuis par M. Granier de Cassagnac, t. II, p. 226 de son livre sur les *Journées de septembre.* Mais ce ne sont là que des témoignages de seconde main, et je crois qu'en fait ce n'est qu'une légende.

(2) Voir MICHELET, dans son *Histoire de la Révolution française*,

Mais il est une femme surtout qu'auraient dû protéger sa bienfaisance universelle et ses douces vertus, la princesse de Lamballe, qui, devant l'inique tribunal improvisé à la Force et présidé par Hébert, refusa de jurer haine à la Reine. Livrée aux égorgeurs, elle fut frappée d'abord par le sauvage Gonchon, du faubourg Saint-Antoine, à sa sortie du greffe. Son corps, objet des plus affreuses profanations, fut traîné par des cordes tout le long des rues de Paris. Sa tête et son cœur, après avoir été promenés au bout de piques et présentés au Palais-Royal, furent portés au Temple, sous les fenêtres de la Reine, par une populace forcenée. On vit le moment où le Temple lui-même allait être forcé, où le peuple allait en arracher l' « Autrichienne », qu'il demandait à grands cris, la mettre en lambeaux et la traîner, comme son amie, à travers les rues, au roulement des tambours, au chant de la *Marseillaise* et de la *Carmagnole,* dont les échos de la cité se renvoyaient les refrains funèbres.

L'Assemblée fut avertie dans la soirée du premier jour; mais c'était un dimanche, presque aucun membre n'était présent. Elle se hâte de mander la Commune. Tallien paraît avec quelques délégués, et déclare qu'on n'avait rien pu empêcher, la force armée suffisant à peine pour garder les barrières. La vérité est que partie des membres de la Commune était complice et le reste terrorisé.

Fauchet venait d'annoncer l'égorgement des prêtres dans la prison des Carmes. L'Assemblée, sur-le-champ, nomme des commissaires pour se rendre aux prisons : ce furent Bazire, Dussaulx, François de Neufchâteau, Isnard, Lequinio. Audein s'adjoignit volontairement à eux, et Chabot fit de même, sur la prière de Bazire. Tous prirent le chemin de l'Abbaye. Il n'était pas encore dix heures du soir quand ils arrivèrent. Une centaine de cadavres gisaient pêle-mêle autour de tables couvertes de bouteilles de vin et de verres teints de sang. Là, suivant ce que rappelle M. Louis Blanc, étaient deux Anglais, de ceux qui se pressent aux exécutions; « la lèvre entr'ouverte par un sourire de l'enfer, ils jouissaient avec délices de ce

t. IV, p. 171; voir aussi PRUDHOMME, *Révolutions de Paris,* nº du 8 septembre 1792, et l'*Histoire de la Terreur,* t. III, p. 291.

spectacle et poussaient au massacre par des libations abominables. Tenant à la main des bouteilles et des verres, on les voyait, à la clarté des torches, offrir à boire aux massacreurs, les presser même en leur portant le verre à la bouche (1). »

Tout le mal était consommé pour le moment; les commissaires se retirèrent et rendirent compte à la Chambre de leur impuissance. Mais deux jours encore ces horreurs continuèrent!

Le Ministère ne fut pas plus heureux. On avait l'œil sur celui de l'Intérieur, pour l'empêcher de donner des ordres, et un groupe de sans-culottes armés s'était présenté chez Roland sous prétexte de demander des armes (2). La garde nationale, qui d'elle-même eût pu faire la police, n'existait plus guère que de nom, et, comme nous l'avons dit plus haut, les gens d'ordre et de paix n'y paraissaient plus. Les bataillons, encore organisés, se refusèrent à bouger, sous prétexte qu'ils n'avaient pas d'ordre. Pétion avait eu peur, s'il ne fut pas complice, et ne se montra que le 6, quand tout était fini. Il alla cependant à la Force, et en arracha encore deux municipaux qui s'obstinaient à y siéger.

Les bandes d'égorgeurs, non rassasiées de carnage, se portèrent, le 3, à la maison de détention de Bicêtre, à la fois hospice et prison, où étaient accumulés un grand nombre de vieillards invalides, d'aliénés, de jeunes gens et d'enfants, condamnés pour toute sorte de vices immondes, ou bien placés là correctionnellement par leurs parents. Le directeur tira d'abord les deux canons de la défense, un coup de feu l'abattit. On fit un affreux massacre des détenus, et pas un ne resta vivant. Deux hommes prenaient l'un après l'autre les malheureux et les entraînaient hors du greffe, à travers les assommeurs rangés sur deux files. Les plus proches les

(1) Voir la déclaration du citoyen Jourdan, p. 145 des *Mémoires sur les journées de septembre,* et Louis Blanc, *Histoire de la Révolution,* t. VII, p. 67.

(2) Madame Roland, *Mémoires,* p. 263, édit. Dauban.—T. II, p. 33 de l'édition Baudouin. C'est le premier jour, à l'heure où commencèrent les meurtres, que les sans-culottes se présentèrent chez Roland.

piquaient dans le dos; on les lâchait, ils tombaient à droite ou à gauche; alors on les tirait avec des crocs et on les achevait à coups de bûche, de crosse de fusil ou de pique. Le soir venu, le premier jour, les bourreaux, fatigués, s'arrêtèrent, puis, le lendemain, ils reprirent paisiblement leur besogne et la terminèrent vers trois heures de l'après-midi, sans avoir été le moins du monde inquiétés. Un témoin oculaire de ces horreurs, employé de la maison, a raconté qu'il y avait en effet des jeunes gens, presque des enfants, et il ajoute, avec une naïveté poignante : « Les assommeurs nous le disaient, et nous l'avons pu voir nous-mêmes, les pauvres enfants étaient bien plus difficiles à achever que les hommes faits; vous comprenez, à cet âge, la vie tient si bien (1) !

Ternaux cite quarante-trois enfants du peuple, les plus âgés de dix-sept ans, les autres de quatorze, de treize et même de douze, qui furent massacrés, en dehors de ce Bicêtre, dans les journées de septembre (2).

Les tueurs de Bicêtre se rabattirent ensuite sur la Salpêtrière, y égorgèrent trente-cinq femmes, dont quelques-unes de soixante à soixante-dix ans, et, après de dégoûtantes orgies, ils emmenèrent cinquante-deux femmes ou filles (3).

Un seul homme montra quelques généreux mouvements dans ces conjonctures affreuses, ce fut Roland, qui laissa entrevoir une opinion, mais sans rien proposer. Il ne se lassa point de s'élever contre les massacres, il écrivit les lettres les plus pressantes à Pétion, à Santerre, il adressa en même temps à l'Assemblée une lettre pompeuse qui fut couverte de stériles applaudissements. Il faut lui tenir compte de son courage en de telles circonstances où faiblissaient tous les

---

(1) Ce récit se trouve *in extenso* dans l'ouvrage de Barthélemy MAURICE, *Les prisons de la Seine*. Il a été cité par MORTIMER-TERNAUX, t. III, p. 293.

(2) *Ibid.*, p. 295, 296.

(3) Document dressé par Dommoy, économe de la prison. Voir GRANIER DE CASSAGNAC, *Histoire des Girondins et des Journées de septembre*, t. II, p. 254.

caractères. Après la glorification solennelle du 10 août, il avait osé dire qu'il était temps que les révolutions rentrassent dans leur lit. « Si la désorganisation devient une habitude, si des hommes sans connaissances et sans mesure prétendent se mêler journellement de l'administration,... s'ils répandent la défiance, sèment les dénonciations, excitent la fureur, dictent les proscriptions, le gouvernement n'est plus qu'une ombre. » Pourquoi faut-il qu'il ait gâté de si bonnes paroles! Sa lettre à l'Assemblée est entachée d'une sorte de compromis, d'une phrase indigne qui pèsera éternellement sur sa mémoire : *Hier,* dit-il dans cette lettre, *fut un jour sur les événements duquel il faudra peut-être jeter un voile. Je sais que le peuple, terrible en ses vengeances, y porte encore une sorte de justice...* Quelle justice! bon Dieu! Quelle façon de protester à la Danton contre les crimes de ces journées de sang et d'opprobre!

Roland, quelques jours après, disait encore dans un langage où l'obscurité de l'expression prouvait qu'en écrivant ces mots le rouge lui montait au front : « A ces époques effrayantes, que la vengeance caractérise en traits de sang, l'humanité se couvre d'un voile, et la politique, sauvant les détails, ne calcule que les masses. »

Ces horreurs avaient duré pendant cent heures, et pendant cent heures des charrettes, où les corps des victimes étaient amoncelés, les avaient portés hors de la capitale, ou les avaient jetés pêle-mêle dans les carrières abandonnées : insatiables catacombes vers lesquelles conduisait la trace d'une pluie de sang mêlée aux boues!

Tous les massacres une fois accomplis, la Commune envoya dans tous les départements, sous forme de circulaire, l'apologie officielle suivante du plus exécrable forfait des temps modernes :

« La Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements, qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple : *actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur* les légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi; et sans doute la Nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont

conduite sur les bords de l'abîme, *s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire au salut public*, et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : « Nous marchons à l'ennemi, mais nous ne laissons pas derrière nous des brigands pour égorger nos femmes et nos enfants. »

« *Les membres du Comité de surveillance administrateurs du Salut public et les administrateurs-adjoints réunis.*

« P. J. Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Jourdeuil, Marat, l'Ami du Peuple, De Forgues, Duffort, Cally, *constitués à la Commune, en séance à la Mairie* (1). »

Pour corroborer ces recommandations sanglantes, le ministre de la justice Danton lança un manifeste où se trouvent ces propres paroles :

« Encore une fois, citoyens, aux armes! que toute la France se hérisse de piques, de baïonnettes, de canons et de poignards; que dans les villes le sang des traîtres soit le premier holocauste offert sur l'autel de la liberté, afin qu'en marchant à l'ennemi, nous ne laissions derrière nous personne qui puisse nous inquiéter (2). »

De son côté, l'évêque constitutionnel du département de l'Eure, Thomas Lindet, se fit l'apologiste des tueries de septembre

Ces effroyables doctrines produisirent leurs fruits en province : à Meaux, à Reims, à Charleville, à Caen, à Lyon, à Angers, à Couches, près d'Autun, ailleurs encore, les aristocrates et les prêtres furent massacrés. Les fédérés qui se rendent aux frontières renouvellent les scènes de meurtre sur leur passage. Des bandes parcourent le Calvados, brûlant les châteaux, noyant les prêtres. A Marseille, le corps

(1) Cette pièce, dont on n'a pas retrouvé l'original, et contre laquelle quelques-uns de ceux dont la signature y figure ont protesté, a été envoyée officiellement à profusion, sortie des presses de Marat, à toutes les autorités de France, *sous le contre-seing du ministre de la justice*, Danton. Était-ce un faux commis par Marat?

(2) Ce document, cité par Sybel, n'est pas généralement connu. Un exemplaire s'en trouve aux archives d'Angers, et a été imprimé.

électoral applaudit aux massacres de Paris; cependant les détenus furent sauvés.

Combien de victimes furent immolées à Paris? L'évaluation en diffère chez les divers historiens de la Révolution. M. Thiers dit que le nombre en varie de six à douze mille. Le Comité de surveillance en accuse mille soixante-dix-neuf; Prudhomme, mille trente-cinq; Granier de Cassagnac, quatorze cent soixante-huit; Ternaux ne va pas plus loin que treize à quatorze cents. Du reste, on croit savoir qu'en dehors de ce nombre, environ deux cent soixante-dix prisonniers s'évadèrent ou furent épargnés par les septembriseurs. On dit aussi qu'en tout, le nombre des assassins qui travaillèrent dans toutes les prisons réunies se montait à cent quatre-vingt-sept. D'autres, nous l'avons dit, en ont accusé trois cents.

La haute cour d'Orléans n'avait pas satisfait aux désirs de l'Assemblée, encore moins aux impatiences des Montagnards. Ses trois premiers jugements avaient été des absolutions : Delatre, Vernier, Tardif avaient été mis en liberté. Après le 10 août, la cour avait semblé devenir plus sévère : elle avait condamné à mort M. de Léry. Cependant, l'ordre vint du ministre de la Justice de transférer le prisonnier à Paris, où se tramaient et s'accomplissaient les massacres. En vain Roland tenta d'empêcher ou de différer la translation. Danton veillait, qui faisait donner aux prisonniers une escorte choisie parmi les scélérats les plus éprouvés dans les scènes de la Révolution. Fournier l'Américain, Lasowski marchaient à leur tête avec un frère de Jourdan Coupe-Tête, le héros d'Avignon. Et ce qui prouve que le sort des prisonniers était arrêté à l'avance, c'est que, le 28 septembre, le chef des Jacobins lyonnais, Lauffel, qui se trouvait en ce moment à Paris, écrivait à ses clubistes : « Nos volontaires sont partis pour Orléans depuis deux ou trois jours, afin d'expédier les prisonniers de cette ville. Dites-moi combien il est déjà tombé de têtes à Lyon. Il serait infâme que nos ennemis vinssent à nous échapper. Disposez-vous donc, car tout se prépare pour l'immolation générale des malintentionnés. » Et ce misérable n'était que trop bien secondé par un infâme Allemand, général d'infanterie à Lyon, qui se faisait appeler

le citoyen général Hesse, et appartenait à la maison princière de Hesse-Cassel, tigre acharné qui eût voulu nager dans le sang (1).

Les prisonniers, au nombre de cinquante-trois, se mettent en marche d'Orléans, le 1er septembre, et, le 9, arrivent à Versailles. A peine le cortége a-t-il paru, que les sicaires de Versailles et d'Orléans fraternisent, et bientôt le carnage commence. De Lessart tombe le premier. Le duc de Brissac veut vendre chèrement sa vie, il s'empare de l'arme d'un des assassins et frappe d'estoc et de taille autour de lui. Atteint par derrière de deux coups de sabre, il s'affaisse et rend sa belle âme. Jean-Arnaud de Castellane, évêque de Mende; d'Abancourt, le ministre de la Guerre; trois officiers du beau nom d'Adhémar; puis M. de Retz, capitaine de garde nationale; M. de Malvoisin, lieutenant-colonel du régiment de dragons de Monsieur; M. de Montyon, neveu du maréchal de camp de ce nom; M. de Silly, officier du régiment de Bourbonnais; Étienne de la Rivière, le juge de paix qui avait lancé un mandat d'amener contre les trois députés Chabot, Bazire et Merlin, tombent à leur tour. L'escorte de quinze cents à deux mille hommes armés demeure impassible à cette boucherie, comme si elle eût été là pour protéger les assassins et non les victimes. Dans cette journée, quatorze cent quatre-vingts cadavres restèrent sur le carreau. Aux prisonniers d'Orléans se joignaient ceux de Versailles. Danton, qui tue en masse et sauve individuellement, fait épargner Charles de Lameth et Adrien Duport, comme il avait sauvé l'abbé Bérardier aux journées de septembre (2); mais il avait fait

(1) *L'abbé* Guillon de Mauléon, Lyon, t. I, p. 123.

Ce prince, Charles-Constantin de Hesse-Rothenbourg-Rheinfels, avait pour chef de famille un ennemi acharné des novateurs, le landgrave de Hesse-Cassel, depuis l'Électeur Guillaume Ier. Il pouvait avoir alors trente-cinq ans. Il accompagnait ses paroles de gestes presque convulsifs et terminait ses phrases par un rictus affreux, un grincement de dents. « Si ses actions ressemblent à ses paroles, disait Charles Nodier, on pourrait le comparer à un tigre doué de la parole. »

(2) *Études révolutionnaires*, par Ed. Fleury. — Camille Desmoulins, t. I, p. 278.

égorger près de Gisors le duc Louis-Alexandre de la Rochefoucauld, l'ancien député de la noblesse de Paris aux États généraux, le chef bienfaisant et illustre de cette illustre maison (1).

C'est ainsi qu'il préparait les élections de cette Convention que devait dominer Robespierre, qui les tuerait à son tour, pour bientôt succomber lui-même. « De telles expéditions, disait-il, nous amènent les députés qui sauveront la France. » Le châtiment des grands attentats commis ne se fit pas attendre et retomba sur la tête de leurs auteurs. La plupart périrent au milieu de la tourmente qu'ils avaient soulevée et par les mêmes moyens violents dont eux-mêmes s'étaient servis. « Que ce qui doit mourir aille à la mort, et que ceux qui demeurent se dévorent les uns les autres », disent les Écritures.

« Comment-se fait-il, s'écriait Danton, qu'après septembre, après des épurations si hautement provoquées, si hautement accomplies, je ne sois qu'en second dans la faveur populaire? Et voilà Marat qui prend auprès de nous sa part de souveraineté. » Il laissait cependant le pas à Robespierre: « Tout ira bien, disait-il à ses amis, tant qu'on dira : Robespierre et Danton. Mais si l'on en vient à dire : Danton et Robespierre, le combat sera terrible (2). »

Il est des théoriciens de la Terreur qui ont dit que Danton sauva la Révolution et la patrie par les massacres de septembre et que nos victoires sont leur excuse. « Un peuple qu'on aurait besoin d'enivrer de sang pour le pousser à défendre sa patrie, serait, dit Lamartine, un peuple de scélérats et non de héros (3). » « Non, dit de son côté M. Michelet, il n'est pas vrai que le crime soit un cordial puissant pour faire un héros d'un lâche. Le meurtre une fois commis, l'assassin s'inspire à lui-même le dégoût qu'on a pour un cadavre (4). »

(1) Charles Lacretelle, *Histoire de France au dix-huitième siècle*, t. IX, p. 352 et suiv.

(2) Id., *ibid.*, p. 355.

(3) *Histoire des Girondins*, t. III, conclusion du livre XXIV.

(4) *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 198.

Après avoir terminé son chapitre sur la Saint-Barthélemy du dix-huitième siècle, où il se garde de faire une part assez sévère à ce qu'il appelle le peuple, M. Louis Blanc a de bonnes paroles qui méritent d'être citées :

« Tout assassinat est un suicide. Dans la victime le corps seul est tué; mais ce qui est tué dans le meurtrier, c'est l'âme. Après le massacre, Paris tomba dans une stupeur profonde, comme un homme qui, recouvrant tout à coup sa raison, se souvient de l'avoir perdue. Les passants se regardaient d'un air hébété. Le meurtre avait fini par se faire horreur à lui-même. Parmi les égorgeurs, quelques-uns donnèrent des signes de folie, à faire supposer qu'au vin qu'ils avaient bu s'était trouvée mêlée quelque drogue mystérieuse et terrible (1). » Un portefaix, connu depuis vingt ans dans la rue Jean de Beauvais pour son irréprochable probité, mais que l'effroyable contagion avait enveloppé et conduit au couvent de Saint-Firmin, fut rencontré dix jours après, à son poste ordinaire, dans un état de démence vraiment lugubre. Le malheureux tremblait de tous ses membres, et, d'une bouche écumante, demandait sans cesse à boire sans pouvoir jamais se désaltérer. « Ils m'ont bien donné à boire, mais aussi j'ai bien travaillé, disait-il; j'ai tué, pour ma part, plus de vingt prêtres. » Et il se répandait en discours dont chaque phrase était interrompue par ces mots : « J'ai soif! » Il est mort un mois après, sans avoir dormi dans l'intervalle (2).

« Puis, comme le dit encore M. Louis Blanc, vint le tour de l'anarchie, qui n'est qu'une forme de la tyrannie, et la pire de toutes. Des misérables, usurpant l'écharpe municipale, lancent, au nom de la Commune, des mandats d'arrêt dont elle n'avait jamais eu connaissance (3). » Ils parcourent la ville en bêtes de proie.

---

(1) *Les Deux amis*, dans leur relation des 2 et 3 septembre, présentent le fait comme certain. Louis Blanc, t. VII, p. 217. C'est dans cette même relation des *deux amis* qu'il a puisé l'anecdote qui suit.

(2) *Les Deux amis, ibid.;* Louis Blanc, *ibid.*, p. 218.

(3) *Déclaration de* Pétion à l'Assemblée nationale, séance du 17 septembre 1792.

Au Carrousel, à travers les décombres de maisons démolies, se découvre l'entrée d'une cave; on s'écrie que ce sont des vins qui étaient destinés aux Suisses; alors le peuple s'en empare et tombe enivré au milieu de sa conquête. Des bandits, de ceux-là qui, dans les grandes crises, sortent de dessous les pavés, arrêtent les passants dans les rues, se font livrer les chaînes de montre, les boucles de souliers, les bijoux, que des complices, armés de balances, pèsent, pour en délivrer reçu, au nom de la France, sous prétexte d'offrande à la patrie (1). Santerre envoie des patrouilles pour arrêter ce brigandage; Roland, comme ministre de l'Intérieur, Pétion, comme maire de Paris, le dénoncent à l'Assemblée; mais déjà la population indignée en avait fait justice sommaire. Trois des prétendus municipaux avaient eu la tête tranchée, et un quatrième était tombé sous le coup de couteau d'une femme qu'il dépouillait.

C'est à ce moment que se répandit le bruit de la violation du Garde-Meuble et du vol des diamants de la Couronne. Et en effet, dans les nuits du 16 et du 17 septembre, des hommes armés, escaladant le rez-de-chaussée et le premier étage, forçaient les croisées, enfonçaient les portes, brisaient les armoires et en enlevaient les diamants, les pierres précieuses, les objets d'art en or. De fausses patrouilles protégeaient le vol. L'alarme est donnée; sur les deux premiers voleurs arrêtés, on trouve des bijoux d'une valeur considérable : deux Renommées en or massif, un Bacchus à cheval sur un baril, le hochet du Dauphin, garni de diamants, et les pierres précieuses que les Indiens étaient venus apporter à Louis XVI, de la part de Tippoo-Saheb. Ces deux hommes se nommaient Chambon et Douligny (2). Condamnés à mort, ils cherchent à se racheter en faisant des révélations qui dénoncent des complices et désignent dans les Champs-Élysées des cachettes renfermant de très-grandes valeurs. Le fameux diamant *le Régent*, ainsi appelé du duc d'Orléans, Régent, qui en avait

(1) *Lettre du maire de Paris,* lue à l'Assemblée dans la séance du 14. *Moniteur* du 15.

(2) *Bulletin du tribunal criminel du 10 août, n°* 15. — Louis BLANC, t. VII, p. 219, 220.

enrichi les écrins de la couronne, et qui à lui seul valait, disait-on, douze millions de francs, avait aussi disparu.

La procédure ne put éclaircir complétement les faits. Huit individus cependant furent exécutés; mais tous les partis se rejetèrent mutuellement la culpabilité de ce vol immense. « C'est pis à Paris que dans la forêt des Ardennes! » s'écriait du haut de la tribune un franc Jacobin, Mazoyer. « On est retombé à l'état sauvage », dit Michelet (1). Fabre d'Églantine eut l'audace d'inculper Roland sur cette affaire dans le procès des Girondins : « J'appelle, dit-il, sur ce vol la responsabilité de Roland et de toute la coalition dont il faisait partie. » Vergniaud pulvérisa, de paroles dédaigneuses, cette ignoble insinuation (2).

Avant la clôture des séances de la Législative, le même Vergniaud, indigné de tous les despotismes du pouvoir populaire, avait réclamé la punition des assassins de septembre, et dénoncé courageusement, avec toute sa puissance oratoire, les mandats d'arrêt lancés par le Comité de surveillance de la Commune : « Que m'importent, dit-il, des poignards et des sicaires? Qu'importe la vie aux représentants du peuple, quand il s'agit de son salut? Lorsque Guillaume Tell ajustait la flèche qui devait abattre la pomme fatale qu'un monstre avait placée sur la tête de son fils, il s'écriait : « Périssent mon nom et ma mémoire, pourvu que la Suisse soit libre! » Et nous aussi nous disons : Périssent l'Assemblée nationale et sa mémoire pourvu que la France soit libre! Périssent l'Assemblée nationale et sa mémoire, si sa vigueur n'apprend aux nations de l'Europe que, malgré les calomnies dont on cherche à flétrir la France, il est encore, et au sein même de l'anarchie momentanée où des brigands nous ont plongés, il est encore quelques vertus publiques et qu'on y respecte l'humanité (3). » L'Assemblée, se levant d'un mouvement unanime à ces paroles, avait décidé que les membres de la Commune répondraient sur leur tête de la sûreté des prisonniers.

---

(1) *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 219.

(2) *Procès des Girondins*, tome XXX de l'*Histoire parlementaire*, page 88.

(3) *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 467.

Le 19, de Launay dénonçait un complot d'assassinat contre plusieurs des députés qui allaient sortir : « Français, disait-il, toute vengeance populaire, toute punition même d'un ennemi public, qui n'est pas revêtue des formes légales, est un assassinat. » Le conseil général de la Commune frémit à cet énergique langage, et décida que les membres du Comité de surveillance, qui y étaient entrés arbitrairement et sans qualité, en seraient éliminés. C'était exclure Marat (1).

Malheureusement, cette apparence de modération ne pouvait durer, et le pays devait être encore déchiré par de cruelles épreuves.

DCCCXXVI

LE PRINCE DE NASSAU A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II (2).

Thionville est assiégé par les Princes. — Verdun s'est rendu. — Le prince de Nassau rend compte à l'Impératrice des événements antérieurs. — Embarras financiers des Princes français à leur arrivée à Trèves. — Toutes les ressources sont épuisées. — Le prince de Nassau a mis en gage tout ce qu'il possédait. — Il se décide à s'adresser encore au Roi de Prusse, qui accorde un nouveau secours en argent et en approvisionnements. — Ses démarches, en apprenant l'arrestation de Louis XVI, pour obtenir que *Monsieur* puisse prendre le titre de Régent. — Le Roi de Prusse y consent. — Sur les représentations du comte de Schulembourg, on s'assurera au préalable de l'agrément de la Cour de Vienne.

(EXTRAIT.)

Verdun, 22 août / 3 septembre 1792.

MADAME,

Le départ d'un courier que les Princes devoient envoier à Votre Majesté Impériale aiant été remis de

---

(1) *Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 42, 43.

(2) Archives impériales de Russie, à Moscou.

jours en jours depuis notre départ de Tréve, je n'ai pas eu l'honneur de lui rendre compte de ce qui se passoit ici, comptant sur la selérité du courier ; mais séparé des Princes qui sont occupé au siége de Thionville, tendis que le Roi de Prusse est venu soumettre Verdun qui vient de se rendre (1), et M. Alopeus venant d'arriver, je vais lengager à envoier « un stafet », la piece chifré demandant une prompte expedition, ce que j'aurois fait plus tot si mes moiens me lavoient permis. Mais aiant donné aux Princes tous ce que j'avois et tous ce qui pouroit me procurer les moiens d'avoir des ressources, il ne me reste que l'absolu necessaire pour arriver à Paris ou je compte que nous serons bientot.

J'ai rendu compte à Votre Majesté Imperiale du pret de 800 mille livres que le Roy m'avoit fait pour mettre les Princes en etat de faire marcher toute la noblesse emigrée. L'armée se mit, en consequence, en marche; mais à peine fut-on arrivée à Tréve, que les ambaras recommanserent. Mr de Calonne annonsa ne plus avoir de moiens pour faire subsister larmee faute de fourage et de vivres, le manque dargent le mettant dans l'impossibilité de faire arriver les magasin qu'il disoit avoir fait. Il fut tenu en consequence un conseil ou l'on ne trouva d'autre ressources que de fourager lElectora, si le Roy de Prusse ne venoit encore au secour des Princes. Monsieur me charja de solliciter ces nouveaux bienfaits; toutes espèces de ressources etoient epuisée:

---

(1) Le dimanche 2 septembre.

ma vesselle, mes diamants, les epée même que Votre Majesté Imperiale avoit daigné me donner avoient été remis a Mr de Calonne qui les avoient déposée pour avoir largent qui manquoit pour que toute la noblesse put marcher (il a falu une circonstance aussi interessant que celle de faire aller à la deffanse du Roy quelque millers de gentillhommes pour que j'ai pu me décider a cesser pour quelque temps de porter une marque aussi honorable des bontés de Votre Majesté Impériale, et j'ose esperer qu'elle ne désaprouvera pas le sentiment qui ma fait agir ainsi). La commission que me donnoit Monsieur etait difficile a executer. Lors du prêt des 800 mille francs, j'avois assuré au Roy que cette somme suffirois pour que tout entra en France. Je m'adressai au duc de Brunsvik qui, quoiqu'il senti bien la position affreuse de larmee des Princes, ne voulu pas en parler au Roy. J'éprouvai le meme refus du general Bichopverder. Je savois que le comte de Choulembourg, se tenant toujours aux arrangemens pris à Mayence avec la Cour de Vienne, me seroit contraire. J'allai directement au Roy qui, avec sa bonté et sa jénérosité ordinaire, accorda 500 mille franc pour la solde et la subsistance en vivres et fourage pour 15 jours de tous ce que les Princes ont avec eux; ce qui, joint à ce que Mr de Calonne disoit avoir en magazin en arrière et qui pouvoit arriver, devoit mettre à même de subsister quelque temps après être entré en France, où Mr de Calonne avoit annoncé devoir fournir deux millions et demie par mois. Le Roy, en accordant cette grace, voulu que largent et les subsistances fussent remis par un commissaire à lui aux différents

corps, ne voulant plus s'en rapporter aux arrangements de Mr de Calonne.

. . . .

Le Roy étoit au camp de Monfort lorsque l'on appris l'arrestation du Roy de France. Je demandai sur-le-champ au Roi que Monsieur put prendre le titre de Régent. J'obtins ma demande, et je proposai d'aller chercher les Princes pour prendre tous les arrangements nécessaires dans des circonstances aussi fâcheuses. Je volai vers eux et les ramenai le même jour auprès du Roy, qui leur répéta qu'il consentiroit à ce que Monsieur prît le titre de Régent si les nouvelles affreuses de Paris se confirmoient, et l'on expédia en conséquence une lettre que les Princes écrivirent à Sa Majesté l'Empereur pour lui marquer le regret qu'ils avoient d'être forcés par les circonstances à ce que Monsieur prît le titre de Régent avant d'en avoir reçu son agrément. Le Roy de Prusse parla de la composition du conseil du Régent; il dit qu'il falloit fort bien traiter Mr de Calonne, mais que l'opinion des Cours qui avoient eu à traiter avec les Princes et celles de l'intérieur du royaume devoit forcer à l'éloigner des affaires; il parla de la nécessité d'appeler le baron de Breteuille, et de composer ce Conseil de manière à inspirer de la confiance au dedans et au dehors.

Si la nouvelle de l'arrestation et de la suspension du Roy avoit été bien positive, Monsieur eût pris tout de suite le titre de Régent; mais l'on attendit, et Mr le prince de Reuss, ministre de l'Empereur, et Mr de Caraman, ministre du baron de Breteuille, firent que Mr le Cte de Choulembourg a tellement représenté

les inconvénients qu'il y avoit à reconnoître Monsieur régent avant d'en avoir l'agrément de la Cour de Vienne, que tout est suspendu jusqu'à ce moment. Le Roy avoit eu envie que j'aille à Bruxelle parler au baron de Breteuille et le ramener, j'ai proposé de lui écrire.

Un mouvement national, secondé par Servan, poussait de nombreux volontaires à la frontière. Cependant, les républicains commençaient à reconnaître qu'ils avaient pris trop subitement l'alarme aux premiers succès de l'invasion étrangère. Après la prise de Longwy, après l'investissement de Thionville, que défendait en héros le général Félix Wimpffen, après la prise de Verdun, l'activité confiante de la Prusse s'était ralentie. Dumouriez s'était porté sans retard de Maulde à Sedan et avait tenu conseil de guerre dans cette dernière ville. Là, Dillon avait ouvert l'avis de se retirer devant l'ennemi si supérieur en forces, et de chercher une position plus sûre pour suppléer à la faiblesse et au mauvais état de notre armée. Le général n'accueillit point cet avis, bien qu'il eût eu contre lui toutes les voix du conseil. La forêt de l'Argonne lui paraissait une barrière à mettre à profit pour arrêter la marche des alliés, déjà retenus par leur général en chef. Brunswick n'avait accepté qu'avec répugnance l'ouverture de cette campagne d'invasion. La saison s'avançait, les irrégularités de terrain, le nombre des forêts et le débordement des eaux, offraient des obstacles insurmontables à l'artillerie et à la cavalerie. Comment arriver à Châlons sans avoir vaincu ces difficultés? Il avait passé la Meuse en trois colonnes; Clerfayt opérait sur sa droite et le duc de Hohenlohe sur sa gauche. Désespérant de faire quitter ses positions à Dumouriez en l'attaquant de front, il tente de le tourner. Mais les défilés de l'Argonne étaient une position redoutable. Brunswick avait songé deux jours trop tard à s'en emparer : cinq mille hommes de l'armée de Dumouriez les occupaient quand il s'y présenta. C'en était assez pour arrêter sa marche :

Dumouriez avait eu l'imprudence, qu'il avoue franchement dans ses Mémoires, de défendre faiblement un des passages : les Prussiens s'en emparèrent : ils auraient pu ainsi tourner les Français et leur faire mettre bas les armes; par une manœuvre hardie, il répara cet échec, en faisant une retraite habile et se retranchant dans le camp de Sainte-Menehould. Que les secours qu'il attendait apparussent, et la campagne était assurée. Ces secours arrivaient, l'un par la Flandre, sous les ordres de Beurnonville; l'autre, plus important, par la Lorraine, commandé par Kellermann. Ce n'est pas, comme nous l'avons déjà dit, que les nouvelles recrues pussent être tout d'abord d'un avantage bien efficace. Et, en effet, quinze cents hussards autrichiens en rencontrent dix mille, les chargent, et les mettent dans une déroute qui ne pouvait se comparer qu'à celle de Mons. Entraînés dans leur fuite jusque vers Châlons, ils auraient semé la plus funeste terreur, si Dumouriez ne fût arrivé à temps pour empêcher le désordre et relever la fortune.

Rien n'avait coûté au Roi de Prusse pour préparer cette expédition; il y avait consacré les trésors amassés par Frédéric II, mais ses ressources n'auraient pas suffi à une guerre prolongée. Sa cavalerie était magnifique; l'infanterie, trop peu nombreuse, était célèbre par la beauté de ses manœuvres dans les revues de Potsdam. Mais l'enthousiasme lui manquait pour tenir tête à une révolution, et ses généraux, les Brunswick, les Mœllendorff, les Kalkreuth, comme les autres vétérans de la gloire prussienne, s'en tenaient trop aux vieux calculs de la guerre savante. Les plus impétueux, dont la prudence allemande contenait sans cesse les emportements, étaient les chevaleresques Émigrés qui avaient gagné le cœur du Roi de Prusse. Persuadés qu'au premier choc ils allaient dissiper devant eux comme la poussière toute cette canaille républicaine, ils brûlaient d'en venir aux mains.

Déjà, le 19 août, Monsieur avait harangué la noblesse française pour l'enflammer; les paroles étaient belles, mais ce n'étaient pas seulement des hommes qu'on avait à vaincre, c'étaient des idées, et tous ces beaux discours allaient se briser contre les portes du palais des destins.

Les Prussiens n'eussent eu guère bonne grâce, ce semble,

à triompher de leur premier succès contre des débutants. Les Émigrés leur avaient dit que l'armée française n'était commandée que par des bijoutiers, des tailleurs, des savetiers, etc.; plusieurs de leurs généraux, qui avaient eu des pourparlers avec nos officiers, n'avaient pas tardé à se détromper, et ils s'étaient montrés fort surpris de voir l'ordre dans nos postes et des chefs polis et décorés (1). Si l'émigration avait fait perdre à notre armée des généraux illustres et des officiers habiles, les commandements étaient cependant toujours aux mains d'hommes expérimentés. Les armes savantes, l'artillerie, le génie, avaient essuyé peu de pertes, et l'établissement de l'égalité, ouvrant aux officiers de fortune des carrières assurées, un avancement plus rapide, avait maintenu dans les cadres des hommes éprouvés et dévoués au drapeau. Ce n'est pas tout, le ciel semblait se liguer contre les Prussiens. Des pluies torrentielles, en détrempant les terrains, embarrassaient leur marche, si elles ne la rendaient pas impossible. Quand ils s'avançaient, ils laissaient derrière eux de vastes mares de sang (2), et, aussi embarrassés que jadis l'armée de Pharaon, ils enfonçaient jusqu'aux genoux dans une mer Rouge..... de boue, suivant l'énergique expression de Gœthe, qui accompagnait l'armée prussienne (3). L'épidémie dyssentérique venait ajouter à leur dé-

---

(1) *Mémoires de* Dumouriez, t. III, p. 27, édition Baudouin.

(2) *Id.*, t. III, p. 73.

(3) *Campagne in Frankreich*, passage cité par Carlyle, t. III, chap. viii, p. 74, et par Louis Blanc, t. VII, p. 285.

Voici les propres expressions de Gœthe :

« Le 4 octobre, dans la terre rouge et bourbeuse, nos six chevaux ne pouvaient plus faire avancer notre fourgon, dans lequel je me faisais l'effet d'une caricature de Pharaon voulant passer la mer Rouge. Les cavaliers et les fantassins luttant autour de moi contre les flots de boue rouge qui menaçaient de les engloutir, complétaient la ressemblance...

» Les conséquences fâcheuses d'une campagne manquée, vues à travers le voile d'une pluie permanente, me parurent plus affligeantes que jamais.

» Nous ne pouvions nous dissimuler que nous marchions entourés

couragement. Ils tuaient bien par-ci par-là quelques paysans, mais en retour on voyait flotter sur le lit agité des torrents, au pied des rochers, de pâles cadavres de uhlans qui faisaient frémir les survivants (1). Frédéric-Guillaume, comme toutes les âmes incomplétement trempées, qui unissent la faiblesse à l'exaltation, eut bientôt partagé leur affaissement. S'en prenant aux Émigrés, il leur faisait les plus amers reproches. « Où sont donc, leur disait-il, ces colonnes enthousiastes de Français qui devaient nous recevoir à bras ouverts et grossir notre camp? Où sont donc ces secours que les campagnes nous devaient fournir? Rien que du bois vert qui nous laisse geler; rien que des raisins verts qui nous tuent. Au lieu d'auxiliaires nous ne trouvons que des ennemis, au lieu de royalistes, que de haineux républicains qui marchent comme un seul homme. En voilà qui ont fui, mais ce sont des enfants qui se remonteront au chant de leur *Marseillaise*. »

C'est ainsi que s'irritait le Roi de Prusse, pendant que le pillage du Garde-Meuble et le vol des diamants de la couronne amusaient à Paris les loisirs et la cupidité des révolution-

---

de toute part par l'armée française, maîtresse absolue de notre sort ». (*Mémoires de* GOETHE, seconde partie, deuxième volume, page 302 de la traduction de la baronne de Carlowitz).

« Je commençais à me repentir de mon aveugle confiance aux talents du duc de Brunswick, puisqu'elle m'avait poussé à vouloir être témoin oculaire de ses victoires. »

Deux semaines auparavant, dans la nuit du 19 septembre, par le temps le plus obscur, Gœthe se trouvait enclavé dans un vaste cercle, au milieu duquel on n'avait pas même osé allumer du feu. « Le plus grand nombre des personnes dont se composait ce cercle, dit Goëthe, gardait un morne silence. Quelques-uns exprimaient leurs craintes sur les résultats de cette journée, puis on finit par me demander ce que j'en pensais.

» — Je pense, dis-je, que sur cette place, et à partir de ce jour, commence une nouvelle époque pour l'histoire du monde; et nous pourrons dire : J'étais là! » (ID., *ibid.*, p. 285).

(1) « Swoln torrents boil angrily round the foots of rocks, floating pale carcasses of men. » CARLYLE, *The French Revolution*, t. III, p. 62, 63, cité par Louis BLANC.

naires, et que les radicaux travaillaient à préparer des piéges à la nouvelle Assemblée.

Certes, ce ne sont pas les hommes de septembre, qui à la voix des décemvirs de la Commune s'étaient précipités aux prisons, qui sauvèrent la France quinze jours plus tard au plateau de Valmy. Les bourreaux ne se firent pas soldats (1). Dans l'armée, se trouvaient huit ou dix bataillons de volontaires ou de fédérés qui, à Châlons, au lieu d'arrêter les fuyards à leur arrivée, s'étaient mis à piller les magasins et avaient repris le chemin de Paris en se livrant aux derniers excès et publiant que Dumouriez était un traitre qui avait vendu l'armée. Ils avaient coupé la tête à quelques officiers, arraché leurs épaulettes et leur croix de Saint-Louis à des officiers de troupe de ligne, et assassiné le lieutenant-colonel du régiment de Vexin qui avait voulu résister à une pareille insulte. Composés de compagnies détachées de différentes villes, ils ne se connaissaient pas entre eux, repoussaient toute dépendance, et ne semblaient montrer d'union que pour commettre des atrocités. A Reims, à Soissons, à Châlons, ils étaient tous animés du même esprit. L'armée les avait pris en horreur. Ces bataillons de brigands plutôt que de soldats étaient entrés dans le camp le même jour que Beurnonville, et s'étaient annoncés comme devant mettre les généraux à la raison. Dumouriez n'était pas homme à souffrir de pareilles insolences. Il avait tout d'abord trop bien compris que le danger qui pouvait menacer son armée était le relâchement de la discipline, et il était résolu à y mettre obstacle de toute sa vigueur.

Dans les bataillons réguliers, le pain manquait depuis deux jours; le général arrive au camp, apprend qu'il y a de grands murmures, et se voit assailli de mauvais propos; prenant alors son air sévère et menaçant : « Quels sont, s'écrie-t-il, les mauvais citoyens assez lâches pour ne pouvoir pas supporter la faim? Vous n'êtes pas tant à plaindre que ces Prussiens que vous avez devant vous, qui sont quelquefois quatre

(1) En effet, les Marseillais, au lieu de se rendre sur la frontière, demandèrent à rejoindre leur pays, et ils s'en retournèrent comblés des éloges de la Commune pour leur belle conduite.

jours sans pain et mangent leurs chevaux morts. Qu'on prenne les armes et les habits à ceux qui se plaignent, et qu'on chasse des gens indignes de partager avec vous l'honneur de sauver la patrie. Vive la liberté! » Tout le camp se mit à crier : « Vive la liberté! vive notre père! » Ce jour-là, on n'eut pas encore de pain, mais on prit gaiement cette privation.

« Quant à vous autres, ajouta-t-il, se tournant du côté des mauvais garnements, quant à vous autres, car je ne peux vous appeler ni citoyens, ni soldats, ni mes enfants, vous voyez devant vous cette artillerie, derrière vous cette cavalerie. Vous vous êtes déshonorés par des crimes : sachez que je ne souffre ni assassins ni bourreaux. Je vous ferai hacher en pièces à la moindre mutinerie. Si vous vous corrigez, si vous vous conduisez comme cette brave armée dans laquelle vous avez l'honneur d'être admis, vous trouverez en moi un bon père. » On le crut, car on le savait inexorable, et l'ordre rentra dans le camp. Il visita tous les jours ces bataillons, qui se conduisirent très-bien, montrèrent même plus de patience que les autres, et devinrent de bonnes troupes (1).

L'armée de Kellermann se campa, le 17 septembre, à la gauche de Dumouriez, sur les hauteurs de Valmy, et c'est là que, le 20 suivant, les deux généraux remportèrent la mémorable victoire, peu importante comme fait d'armes, mais qui eut ce grand résultat qu'elle arrêta les progrès de l'invasion étrangère; c'est en cette rencontre que furent mis en lumière et le génie de Dumouriez, et la valeur de nos vieilles cohortes, et le courage des nouveaux volontaires relevés de leur première défaite.

Le récit de cette journée est partout, et je me garderai d'en renouveler ici, la description. Mais voici, sur ce sujet, un récit précieux inédit que je ne saurais omettre. C'est un fragment des Mémoires du prince de Nassau-Siegen, qui prit part à l'invasion dans l'armée de Prusse. Je le transcris sur une copie *de la main du prince de Talleyrand*, petit in-quarto de mon cabinet, provenant de la succession

(1) *Mémoires de* Dumouriez, t. III, p. 38, 39, 54, 55.

du général Bachelu, qui le tenait de celle de son beau-frère, M. Perret, secrétaire intime de M. de Talleyrand, et possesseur, je ne sais à quel titre, d'un très-grand nombre de ses papiers. Il avait, par exemple, la correspondance originale de Napoléon Ier avec le prince, alors ministre des Affaires étrangères, accompagnée des réponses originales et autographes de ce dernier, tous documents que j'achetai de l'expert Jacques Charavay, et fis entrer au Dépôt des archives des Affaires étrangères, sous le ministère de M. Baroche. J'ai vu aussi dans les mains de M. Perret la correspondance autographe du prince de Talleyrand avec la princesse de Vaudemont, alors qu'il remplissait sa dernière ambassade à Londres, correspondance pleine d'appréciations piquantes sur les personnes et les choses du temps (1). Le prince n'aimait pas qu'on le pénétrât, et malheur, à cet égard, à qui l'avait vu de très-près. Il se méfiait surtout des jeunes hommes des Affaires étrangères qui venaient à Londres en mission. Malgré l'élévation de son esprit, il descendait à voir en eux des personnes disposées à mal présenter, dans la société anglaise, les intentions du roi Louis-Philippe, dont il était appelé à faire triompher le système politique.

Quant aux Mémoires du prince de Nassau-Siegen, dont le récit qui va suivre est un fragment, ils n'ont été publiés ni en France ni en Allemagne. Les vaines recherches que j'ai faites pour retrouver la trace de l'original me portent à croire qu'ils dorment sous la poussière de quelque cartulaire ou qu'ils sont perdus.

---

(1) Perret avait eu également une très-curieuse correspondance du prince avec la duchesse de Courlande, pendant la campagne de France, en 1814. Elle a été vendue par Charavay au baron belge de Chassant, qui a légué toutes ses collections à la ville de Bruxelles.

DCCCXXVII

DE LA BATAILLE DE VALMY.

Extrait des Mémoires inédits de mon ami le prince de Nassau-Siegen, amiral au service de Catherine II, et son commissaire à l'armée des Princes françois, pendant les années 1790, 1791, 1792, 1793, *etc.*

Le Roi de Prusse étoit au camp de Montfort (1), lorsqu'on apprit l'arrestation de Louis XVI et de sa famille. J'en fus instruit par M. le duc de Brunswick, à qui je donnai le conseil de faire prendre immédiatement le titre de Régent à *Monsieur*, ajoutant que l'Impératrice m'avoit toujours mandé qu'il lui étoit dévolu de droit dès que le Roi n'étoit pas libre. Le duc prétendit que le Roi de Prusse, sans le consentement de l'Empereur, ne pouvoit pas reconnoître *Monsieur* en cette qualité; qu'il falloit donc attendre le retour d'un courrier qu'on expédieroit à Vienne. Je lui représentai que si le Roi ne pouvoit pas le reconnoître, lui, généralissime des deux armées, avec carte blanche des deux Souverains, pouvoit le faire, et que je croyois trop important qu'il entrât en France ayant le titre de Régent à son armée, pour qu'il négligeât de se donner un avantage incalculable, si l'on savoit en tirer parti. Le duc approuva mon conseil et me proposa de le suivre chez le Roi. Je l'y laissai entrer le premier, et j'attendis dans une des pièces qui précédoient l'appartement. Deux minutes après, il vint m'appeler. Le duc voulut que je répétasse au Roi ce que je lui avois dit,

---

(1) Montfort, village à neuf kilomètres à l'Est de Luxembourg.

et lorsque je l'eus fait, Sa Majesté m'engagea à aller chercher les Princes qui étoient encore près de Trèves. Je les ramenai le même jour, et il fut décidé que *Monsieur* prendroit le titre de Régent et seroit reconnu en cette qualité aux armées, dès que la nouvelle de l'arrestation du Roi seroit confirmée. La confirmation de cette triste nouvelle ayant tardé, le prince de Reuss, ministre de l'Empereur, et M. de Caraman, ministre du baron de Breteuil, eurent le temps d'être instruits de ce qui se passoit. Ils partirent sur-le-champ de Luxembourg avec M. de Schulenburg (1), qui y étoit avec eux, et arrivèrent en toute hâte au camp de Montfort, où ils parvinrent de concert à déterminer le Roi et le duc à attendre la détermination de la Cour de Vienne pour reconnoître le Régent.

Le Roi de Prusse avoit parlé aux Princes de la nécessité de former un Conseil qui inspirât de la confiance aux Puissances et à l'intérieur du Royaume, et il leur avoit désigné M. de Breteuil, M. de Saint-Priest, avec les maréchaux de Broglie et de Castries. Les Princes acceptèrent ces messieurs, et le Roi de Prusse voulut que j'écrivisse à M. de Breteuil pour l'engager à venir tout de suite. Sur ma lettre, il se mit en route.

---

(1) Le comte de Schulenburg-Kehnert, président du conseil de guerre et de cabinet, qui ne devait pas bien longtemps conserver sa faveur. Le conseil était renforcé auprès du Roi de trois diplomates distingués, le secrétaire privé Lombard, le comte d'Haugwitz, qui avait résidé à Vienne au nom du Roi et dont le crédit grandissait sur les ruines de celui de Schulenburg, et enfin le plus éminent des trois, le marquis de Lucchesini, dernièrement ministre de Prusse à Varsovie, et dont la personne se présentait sous la protection de l'ancienne amitié du grand Frédéric.

L'armée ne rencontra aucun obstacle à son entrée en France. Comme on avoit négligé d'emmener un attirail de siége, on arriva devant Longwy (1) sans une seule pièce de gros canon. Pendant la nuit, on jeta quelques obus, dont à peine la vingtième partie tomba dans la place. Cependant, le troisième jour, elle ouvrit ses portes. L'avant-garde, que commandoit le prince de Hohenlohe (2), se plaça à quelques lieues de Longwy, dans la direction de Fontois (3), où il y avoit un camp formé par un détachement de l'armée de Luckner. En arrivant dans cette position, nos hussards avoient rencontré deux régiments de dragons et un bataillon d'infanterie : le bataillon fut sabré et les dragons furent poursuivis jusqu'à leur camp, sans qu'il en sortit un homme. Ces commencements étoient faits pour donner de l'espérance.

Les Princes marchèrent pour faire leur jonction avec le corps autrichien commandé par un prince Hohen-

(1) Longwy, ville fortifiée, près de la frontière, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Briey, département de la Moselle. Longwy fut pris le 23 août 1792.

(2) Nous avons déjà dit, en un volume précédent, qu'il y avait plusieurs princes de Hohenlohe. Deux prirent part à l'invasion, l'un au service de Prusse, l'autre au service d'Autriche. Ils n'étaient point frères, mais cousins. Celui dont il est ici question est Frédéric-Louis de Hohenlohe-Langenburg-OEringhen-Ingelfingen, général au service de Prusse, né le 31 mai 1746, mort le 26 février 1827. C'est le roi Frédéric II qui l'avait admis dans les troupes prussiennes. Après s'être distingué dans la guerre de la succession de Bavière, il contribua à pousser le cabinet prussien dans la coalition contre la France, et il commandait l'avant-garde du duc de Brunswick dans l'invasion de la Champagne, en 1792.

(3) Fontoy, commune du canton d'Audun-le-Roman, arrondissement de Briey, dans la Moselle. Cette commune est sur la route de Longwy à Metz.

lohe (1), et faire ensemble le siége de Thionville (2), où l'on avoit des intelligences; mais on arriva encore sans une pièce de siége (3).

Pendant ce temps, nous arrivions devant Verdun (4)

(1) Ce prince, qui commandait l'aile gauche, était Louis-Aloys-Joachim de Hohenlohe-Waldenburg-Bartenstein-Kirkberg, né le 18 août 1765, mort à Paris le 4 juin 1829, maréchal de France. C'est celui qu'on a appelé le Saint. Entré d'abord au service de la maison palatine, en 1784, il y fut colonel des chevau-légers de Linange; mais plein de zèle pour la monarchie française, à l'exemple de ses ancêtres, il prit, dès le commencement de 92, le commandement de l'un des régiments de *chasseurs de Hohenlohe*, levés par son père, pour le service des Princes, frères de Louis XVI. Ces régiments ont été plus d'une fois renouvelés aux frais de ce prince et de la maison de Hohenlohe-Schillingsfurst, parente de la sienne. En 1793, le prince Louis de Hohenlohe combattit constamment à l'avant-garde du prince de Condé.

(2) Thionville, place de guerre, chef-lieu d'arrondissement du département de la Moselle.

La place fut assiégée le 6 septembre.

(3) « On pourroit s'étonner que les Prussiens manquassent de pièces de siége; c'est qu'il avoit été convenu à Mayence qu'ils prendroient à Luxembourg toutes celles dont ils auroient besoin. Le général Schröder, qui commandoit à Luxembourg, à qui ils en demandèrent pour le siége de Thionville, répondit que l'artillerie de cette place ne pouvoit être employée. On crut qu'il y avoit mauvaise volonté de sa part, et M. le marquis de Lucchesini fut envoyé avec un officier pour examiner les choses et leva les difficultés. Ils furent convaincus de la vérité de ce qu'avoit dit le gouverneur en voyant les pièces de gros calibre sans affûts. Le peu qui restoit n'avoit reçu aucune réparation depuis la guerre de 1749 et se trouvoit tellement pourri qu'il eût été impossible d'en faire usage. » (*Note du prince de Nassau-Siegen* *).

(4) Verdun, place de guerre, chef-lieu d'arrondissement du département de la Meuse.

Cette place, où se trouvaient beaucoup d'ennemis de la République,

* Le peu de pièces de gros calibre qui restait n'avait reçu aucune réparation depuis la guerre de 1749, dit le prince de Nassau. Il y a là une grosse erreur : la guerre de la succession d'Autriche eut lieu de 1741 à 1748. C'est seulement jusqu'en 1746 que la France fut alliée avec la Prusse. Peut-être le récit veut-il parler de la guerre de Sept ans (1756-1763), ou bien encore de la guerre de 1778, toute spéciale à la Prusse.

avec l'armée du Roi, qui l'investit. La nuit d'ensuite, on fit jouer les obusiers; le lendemain, on renouvela ce genre d'attaque, et quoique nous fissions infiniment peu de dégât dans la place, elle se rendit comme avoit fait Longwy.

On venoit d'apprendre l'emprisonnement de Louis XVI au Temple; et comme l'on craignoit qu'à l'approche des armées étrangères il ne fût mis à mort ou transporté de l'autre côté de la Loire, je proposai d'écrire au duc d'Orléans pour lui demander un sauf-conduit qui me permît de me rendre à Paris, chargé de faire, au nom des Souverains, des propositions à ce Prince ainsi qu'à l'Assemblée. J'aurois offert au duc, ainsi qu'aux meneurs de la Convention, sûreté pour leurs personnes et leurs biens, s'ils consentoient à remettre le Roi et sa famille entre les mains du Roi de Prusse. Le duc de Brunswick acquiesçoit à ce projet; mais le Roi croyant, que j'exposerois inutilement ma vie, le rejeta, malgré mes instances. Cependant, il consentit à laisser la chose à décider au baron de Breteuil, qui arriva le lendemain à Verdun, et qui fut de l'avis du Roi sur l'inutilité et le danger de cette démarche.

On remit bientôt en question la reconnoissance de *Monsieur* en qualité de Régent; on en discuta les avantages et les inconvénients dans une conférence composée de Mr de Schulenburg, du prince de Reuss, du baron de Breteuil, de Mr de Moustier, de M^r de

---

se rendit le 2 septembre 1792. Le même jour, il y eut attaque du Château-l'Abbaye et du camp de Maulde, qui fut levé.

Lambert et de moi. Mr de Moustier étoit porteur d'un Mémoire fait par les Princes, dans lequel on prouvoit les avantages qu'on pourroit tirer d'un Régent auprès des armées et qui établissoit les droits de *Monsieur* à ce titre. Le ministre de l'Empereur s'opposa formellement à ce qu'il reçût cette qualité, et Mr de Breteuil ayant appuyé cette opposition par l'énoncé du vœu du Roi, le ministre de Prusse décida que la Régence ne seroit pas reconnue. Je me bornai à dire ce que m'avoit mandé l'Impératrice relativement à la Régence, qu'elle croyoit dévolue de droit à *Monsieur,* le Roi étant arrêté. Mais lorsque j'entendis M. de Breteuil, qui parloit au nom de Louis XVI, émettre une opinion contraire, je me tus.

Catherine, à qui je rendis compte de ce qui s'étoit passé dans cette conférence, me répondit ce qui suit :

« Pour ce qui regarde la Régence, il y a longtemps que mon avis est prononcé; et, malgré l'avis des Sept Sages, du nombre desquels vous étiez, et tous les papiers que vous m'avez envoyés par le s^r d'Alopeus, et que j'ai reçus en écrivant ceci, je n'ai pas changé d'avis. Personne n'a combattu, ce me semble, l'utilité de la chose que je regarde comme un nœud, seul capable de rassembler les bien intentionnés et de donner du nerf à l'autorité. Je vois bien que ni le baron de Breteuil ni le comte de Reuss n'en veulent pas, et tâchent très-poliment d'éloigner la chose. Je vois que le comte de Schulenburg a cherché à faire envisager le parti du Régent comme un parti nouveau qu'on auroit à combattre. Il se peut que mon avis soit tranchant pour bien des raisons; mais je pense qu'accompagné

de la justice d'un côté, et de l'autre de la magnanimité, on pourroit marcher tout droit au but plus facilement qu'avec des biaiseries, dont jusqu'ici nous n'avons encore vu sortir rien du tout; ce qui sert admirablement à empirer les choses, à augmenter les dépenses, à faire arriver la famine, la peste, et Dieu sait quels autres malheurs, — car de fait on n'a remédié à rien, ayant cependant deux cent mille hommes en marche à cette fin. »

Le Roi de Prusse et le duc de Brunswick, persuadés que le baron de Breteuil étoit en position de leur communiquer les intentions de Louis XVI et les plans que l'on ne doutoit pas qu'il eût préparés en conséquence, avoient remis à son arrivée toutes les propositions d'organisation qu'on avoit présentées. Quel fut leur étonnement lorsqu'ils surent que le baron n'avoit pas le moindre plan pour la circonstance du moment, qu'il eût été cependant bien facile de prévoir! Sa présence ne servit qu'à empêcher la reconnoissance d'un Régent.

M. le marquis de Lucchesini avoit été appelé de Varsovie par le Roi, qui lui destinoit la place de son ministre à Paris, et vouloit qu'en attendant il suivît l'armée. Mais la santé de Mr de Schulenburg s'étant dérangée, il retourna de Verdun à Berlin, et le Roi remit toutes les affaires à Mr de Lucchesini.

Le duc, maître de Verdun, vouloit, en général habile et sage, s'établir sur la Meuse, et prendre, dans le reste de la campagne, les places qui lui eussent assuré ses quartiers d'hiver. Le Roi de Prusse trouva ce projet trop méthodique et surtout d'une exécution

trop longue. Il croyoit les jours de Louis XVI en danger, et désiroit que l'on marchât sur Paris, dans l'espoir d'en imposer davantage aux factieux (1). Le duc, pour ne pas déplaire à Sa Majesté se porta en avant : l'intérêt du courtisan fut plus fort que le devoir du général consommé. Voilà sa première faute. La seconde fut de ne s'être pas emparé du poste des Islettes (2), lorsqu'il eut pris la résolution de marcher sur Paris. Voici la véritable cause de cette fatale négligence. Le général Kalkreuth avec son corps d'armée avoit été envoyé sur Clermont (3) : il écrit au duc que l'ennemi n'ayant pas de forces considérables aux Islettes, il est sûr d'enlever ce poste, s'il en reçoit l'ordre avant que Kellermann n'ait eu le temps d'y envoyer des secours, mais qu'il n'y a pas un instant à perdre. Le porteur de sa lettre étoit M[r] de Valory, officier françois qui connoissoit bien le pays et que le Roi avoit placé auprès de ce général. M[r] de Valory avoit ordre de voir MM. de Manstein (4) et Bischopswerder pour les engager à déci-

(1) Le Roi avait à coup sûr raison, à son point de vue, mais, pour l'honneur de notre armée, il est heureux que son avis n'ait point prévalu, car si la campagne eût été menée vivement par les coalisés, il est plus que probable que Paris eût été enlevé. La coalition n'avait de ressource qu'à frapper la Révolution au cœur. La grande faute était d'avoir donné le commandement en chef à un homme qui ne faisait cette guerre qu'avec défiance et répugnance.

(2) Les Islettes, commune du canton de Clermont en Argonne, arrondissement de Verdun, département de la Meuse. Cette commune est située sur la route de Clermont en Argonne à Sainte-Menehould, dans un défilé de l'Argonne.

(3) Clermont en Argonne, chef-lieu du canton de l'arrondissement de Verdun, département de la Meuse. Le lieutenant général de Sparre y commandait.

(4) Aide de camp général du roi de Prusse.

der le Roi et le duc à charger Mr de Kalkreuth de cette expédition. Le duc, qui n'aimoit pas ce général, se persuade qu'il a le dessein de former avec son corps l'avant-garde dont le prince de Hohenlohe, qui étoit l'homme de sa confiance et qu'il aimoit, avoit jusqu'alors été chargé. En conséquence, il donne l'ordre à Mr de Kalkreuth d'aller reconnoître Kellermann en fesant un mouvement sur la droite de la forêt d'Argonne, et au prince de Hohenlohe celui de prendre immédiatement la place de M. de Kalkreuth près des Islettes et de s'emparer de ce poste important. Pour se justifier auprès du Roi du retard que ce changement alloit produire, le duc crut devoir s'étayer de l'assentiment du marquis de Lucchesini. Il le fit donc venir dans la nuit, lui communiqua la lettre de Mr de Kalkreuth, lui exprima son opinion sur ce général et sur le prince de Hohenlohe, et enfin lui annonça la résolution qu'il avoit prise de différer de trente-six heures ce que Mr de Kalkreuth vouloit exécuter le lendemain matin. Mr de Lucchesini devina ce que le duc attendoit de lui, et trop prudent pour donner un avis dans cette circonstance, il se borna à supporter ce que lui avoit dit Valory sur l'extrême importance de ne pas perdre un moment. Mr de Lucchesini étoit à peine sorti qu'un aide de camp de confiance vint supplier le duc d'accélérer l'attaque des Islettes. Mr de Valory vint aussi lui-même renouveler ses instances; le duc fut inflexible, il prit de l'humeur, parla d'insubordination et envoya ce dernier avec l'ordre fatal.

En rendant compte au Roi de ce qu'il avoit ordonné pendant la nuit, le duc de Brunswick engagea Sa Majesté

à aller à Clermont pour reconnoître les Islettes, que le prince de Hohenlohe se préparoit à attaquer le lendemain. On part, on arrive à une heure, on rencontre à un poste avancé M[r] de Kalkreuth, qui, déjà instruit des ordres du duc par M[r] de Valory, dit au Roi : « Je fais mon compliment à Votre Majesté, elle n'aura pas les Islettes; les ennemis y arrivent en force dans cet instant : ce matin, nous l'aurions facilement emporté. »

Le duc auroit pu tirer de cette funeste circonstance un nouveau motif de révision à son premier dessein, qui étoit d'assurer ses quartiers d'hiver sur la Meuse; mais il aima mieux suivre celui qui plaisoit au Roi. Il avoit le choix de deux partis : tourner la forêt d'Argonne par la droite ou par la gauche : d'un côté, venoit Kellermann; de l'autre, Dumouriez. Il se porta sur Dumouriez, qui avoit pris la position de Grandpré (1), sa droite appuyée à la forêt d'Argonne, et sa gauche s'étendant jusqu'à la Croix-aux-Bois (2).

Les Princes, à qui il venoit d'arriver deux pièces de vingt-quatre et deux mortiers qu'on avoit eu bien de la peine d'obtenir de Longwy, et qui auroient suffi, d'après les intelligences qu'on avoit dans la place,

---

(1) Grand-Pré, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vouziers, département des Ardennes. Cette commune est située sur la route de Verdun à Vouziers, au milieu d'un défilé de l'Argonne. Il y a environ cinq lieues de Grand-Pré à Sainte-Menehould, et dix de Sainte-Menehould à Châlons, par un chemin très-beau.

(2) La Croix-aux-Bois, commune du canton et de l'arrondissement de Vouziers, département des Ardennes. Cette commune est située sur la route de Vouziers à Montmédy, dans le défilé de l'Argonne. C'est par cette trouée mal gardée que pénétrèrent les Prussiens.

eurent l'ordre de se porter sur Stenay (1) avec la cavalerie, et le siége de Thionville fut levé.

M. de Clerfayt (2), qui commandoit un corps de quinze mille Autrichiens, étoit en marche sur Sedan (3), où il y avoit peu de troupes et dont les négociants vouloient ouvrir les portes, lorsqu'il reçut l'ordre de se porter sur la Croix-aux-Bois.

L'arrivée de l'armée en présence de celle de Dumouriez et le succès de l'attaque de M. de Clerfayt sur la Croix-aux-Bois, dont il s'empara, décidèrent vraisemblablement le général françois à abandonner la position formidable de Grandpré. On s'aperçut à l'avant-garde, que commandoit le prince de Hohenlohe, du grand mouvement qu'il y avoit dans le camp ennemi. Le duc de Brunswick en fut instruit, mais ne comprit pas ce que ce mouvement signifioit, car il défendit de bouger et de faire aucun des préparatifs nécessaires pour poursuivre l'ennemi. A la pointe du jour, au matin, on vit que les François avoient décampé pendant la nuit. J'allai avec le prince de Hohenlohe reconnoître leur marche; le duc nous joignit et me dit qu'il avoit peine à concevoir que Dumouriez eût abandonné cette position, et que cette journée nous

(1) Stenay, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montmédy, département de la Meuse.

(2) François-Sébastien-Charles-Joseph De Croy, comte de Clerfayt, général autrichien, qui s'était signalé dans la guerre de Sept ans contre les Prussiens, et fit les campagnes de Turquie en 1788 et 1789. C'est lui qui prit Stenay. Il exécuta une belle retraite après Jemmapes, et fut battu à Wattignies, en 1794, par Jourdan. La ville de Vienne lui a élevé un mausolée.

(3) Sedan, place de guerre, sur la rive droite de la Meuse, dans les Ardennes.

valoit mieux que le gain d'une bataille. Il ordonna au prince de Hohenlohe de faire avancer ses troupes légères; c'étoit se mettre un peu tard à la poursuite de l'ennemi, qui s'étoit retiré avec une telle précipitation que le général Stengel, placé à l'arrière-garde, oublia de relever deux postes de quarante hommes, qui furent pris. Les François étoient sur les hauteurs de Senuc (1), lorsque nous les atteignîmes. Ils se précipitèrent au passage de la rivière d'Aisne, dont on ne leur donna pas le temps de rompre le pont. En ce moment, le Roi arriva près de nous. Le duc lui avoit fait part de la fuite de l'ennemi, qu'il ne crut réelle qu'après l'avoir reconnue lui-même; et quand il en fut certain, il marqua du mécontentement de ce que le prince de Hohenlohe ne l'avoit pas suivi de plus près, et avec des forces plus imposantes. Il sut bientôt que le duc étoit seul coupable de cette faute, et il se tut.

Il n'y avoit qu'un instant que le Roi et le duc s'étoient retirés, lorsque M[r] de Sombreuil vint nous dire qu'il avoit trouvé un gué à un quart de lieue sur la droite du pont. Le prince de Hohenlohe s'y porta avec deux régiments de hussards, qui, tombant sur l'arrière-garde des François, la mirent dans le plus grand désordre. On fit des prisonniers, on prit du canon, beaucoup d'équipages et d'assignats. La co-

---

(1) Senuc ou Senucque. Cette commune est située au confluent de l'Aire et de l'Aisne; elle fait partie du canton de Grand-Pré et de l'arrondissement de Vouziers, département des Ardennes. Il y a un pont sur l'Aisne. Sans la présence d'esprit de Kellermann et son sang-froid, Senuc fût devenu pour lui, au jugement de Dumouriez, les *fourches Caudines*.

lonne ennemie étoit tellement en déroute que si notre avant-garde eût marché comme elle auroit dû le faire, la victoire étoit complète.

Le mauvais arrangement établi pour l'arrivée des subsistances, qui avoit forcé de s'arrêter à Verdun, força de même à perdre du temps à Grandpré. Enfin l'avant-garde marcha sur Servon (1), que l'ennemi abandonna. On reconnut la position que Dumouriez avoit prise; elle s'étendoit depuis Moiremont (2) jusqu'à Dommartin-la-Planchette (3). Le duc, qui étoit venu à l'avant-garde, où j'étois, se décida à attaquer l'ennemi avec toutes ses forces. Il communiqua son projet au prince de Hohenlohe et à moi, en me demandant ce que j'en pensois. L'affaire nous avoit fait connoître qu'il étoit facile de mettre le désordre dans des troupes qui, pour la plupart, étoient de nouvelles levées, et si nous nous éloignions pour un moment de nos subsistances, c'étoit en battant l'ennemi le moyen de nous en rapprocher, puisque dès lors nous devenions les maitres du poste des Islettes, derrière lequel étoit placé le prince de Hohenlohe l'Autrichien, avec le corps qu'il commandoit et six mille Hessois, pour couvrir Verdun où l'on avoit fait avancer les magasins. Il étoit donc incontestable qu'on devoit attaquer.

Le duc avoit ordonné à Mr de Clerfayt de venir à

---

(1) Servon, commune du canton de Ville-sur-Tourbe, arrondissement de Sainte-Menehould, département de la Marne.

(2) Moiremont, commune du canton et de l'arrondissement de Sainte-Menehould, département de la Marne.

(3) Dommartin-la-Planchette, commune du canton et de l'arrondissement de Sainte-Menehould.

marches forcées et d'engager les Princes, que l'on croyoit à Vouziers (1), d'en faire autant avec les cinq mille chevaux qu'ils avoient. Il m'autorisa à leur mander que c'étoit pour combattre qu'on pressoit leur arrivée. Mais Mr de Clerfayt les avoit laissés en arrière, et ils n'arrivèrent à Vouziers que le jour où on comptoit qu'ils en partiroient. Cependant, sur ma lettre, ils continuèrent leur marche pour se rendre à Sampuy (2) et à Sainte-Marie (3), qui leur étoient assignés. Le duc, qui n'avoit pas compté marcher, changea d'avis le lendemain. Il avoit passé avec nous une partie de la journée sur les hauteurs de Valmy (4), d'où l'on voyoit bien la position de Dumouriez, et il me demanda de le suivre chez le Roi, à qui il seroit bien aise, me dit-il, que je rendisse compte de ce que j'avois observé avec lui. En me quittant, il m'engagea à l'accompagner dans les reconnoissances qu'il feroit le lendemain.

---

(1) Vouziers, chef-lieu d'arrondissement du département des Ardennes.

(2) Somme-Py, commune du canton de Ville-sur-Tourbe, arrondissement de Sainte-Menehould.

(3) Sainte-Marie-sous-Bourcq, commune du canton et de l'arrondissement de Vouziers, département des Ardennes.

(4) Valmy, commune du canton et de l'arrondissement de Sainte-Menehould, dans la Marne. Cette commune est située entre le mont d'Orval et le mont d'Yvron ou Yron, derrière lequel sont les villages de Courtemont et de Dommartin-sur-Hans. Napoléon Ier, en honneur de la victoire que remportèrent Dumouriez et Kellermann, le 20 septembre 1792, laquelle ferma l'entrée de la France à l'invasion des coalisés, donna à Kellermann le titre de *duc de Valmy;* et le Roi Louis-Philippe, qui, alors duc de Chartres, servait, dans cette affaire, sous les ordres de Kellermann, fit élever, en 1821, un monument commémoratif sur le champ de bataille.

(1) Avant le jour, le duc étoit chez le prince de Hohenlohe, qui, la veille, ayant reçu l'ordre de se porter avec son avant-garde sur Somme-Bionne (2), s'étoit rapproché de La Tourbe (3), parce qu'il avoit rencontré l'ennemi dans ce premier endroit. Les escarmouches commencèrent avec le jour, et le prince de Hohenlohe mit son avant-garde en mouvement pour attaquer les troupes qui se trouvoient devant lui. C'étoit le corps commandé par le général Kellermann, arrivé de la veille, et celui du général Beurnonville. Ces deux corps réunis formoient, disoit-on, à peu près vingt-cinq mille hommes (4).

Nous poussâmes l'ennemi jusqu'à une maison appelée La Lune (5), qui se trouve au croisé des chemins

---

(1) Nuit du 19 au 20 septembre.

(2) Somme-Bionne, commune du canton et de l'arrondissement de Sainte-Menehould. Cette commune est arrosée par la petite rivière *la Bionne*.

(3) La Tourbe, rivière située un peu à gauche de la rivière la Bionne.

(4) Il y a ici erreur de nom et erreur de chiffre.

Ce n'est pas *Beurnonville,* mais *Stengel,* qui, détaché de l'armée du Nord de Dumouriez, avec deux à trois mille hommes, était, dès cinq heures du matin, en position au moulin de Valmy.

Kellermann, qui commandait en chef l'armée dite *du Centre,* forte de dix-huit mille hommes, y compris le premier renfort de Stengel, soutint seul, depuis le matin, les attaques successives de toute l'armée ennemie, d'une force plus que double, et ce fut vers midi seulement que Beurnonville, envoyé à grandes marches par Dumouriez, arriva sur le champ de bataille avec quatre mille hommes de secours. Le chiffre de vingt-cinq mille hommes doit donc être réduit à vingt-deux. Ce dernier chiffre est conforme au texte de la relation manuscrite de Kellermann, signée de sa main, qui existe au Dépôt de la guerre.

(5) La Lune, maison située sur la route de Sarra à Metz et à l'intersection d'un chemin qui va de Gizaucourt à Somme-sur-Tourbe.

de Reims et de Châlons à Sainte-Menehould. Le corps d'armée où étoit le Roi s'étoit mis en marche à la pointe du jour, afin de soutenir l'avant-garde, où le duc étoit resté. Après avoir repoussé les avant-postes, qui se retirèrent avec ordre, nous vîmes l'infanterie de l'armée françoise formée sur la hauteur du moulin de Valmy, et les hauteurs en arrière étoient aussi couronnées de troupes. Le camp de Dumouriez entre Moiremont et Dommartin-la-Planchette n'étoit pas défendu; mais on voyoit au nombre des troupes sous les armes qu'il avoit renforcé Kellermann (1), dont la cavalerie étoit dans la plaine entre le moulin de Valmy et la rivière d'Auve (2), et se trouvoit soutenue par l'infanterie dont les villages étoient remplis. Nous avons été à même d'observer que cette cavalerie tenoit parfaitement bien au feu de notre canon.

Une brigade de cavalerie commandée par le duc de Saxe-Weimar, s'étant un peu trop avancée, on la fit retirer. Les François profitèrent de ce moment, et avancèrent même une batterie à la *Lune* qui eût fait grand mal, si le prince de Hohenlohe n'en eût placé une en même temps qui, la prenant en flanc, l'obligea de se retirer à l'instant. La cavalerie qui la soutenoit essuya un feu très-vif sans éprouver le moindre désordre : c'étoient les carabiniers. Notre avant-garde s'étant formée à la hauteur de la *Lune*, on attendit l'arrivée de l'armée.

---

(1) On a vu par l'une des notes précédentes que ce renfort n'était autre que celui de Stengel.

(2) Cette rivière d'Auve se jette dans l'Aisne, à Sainte-Menehould.

Toutes les paroles du duc de Brunswick devoient persuader qu'il vouloit attaquer. Il me dit, entre autres choses : « Vous voyez que nous avons le choix de les attaquer par leur droite ou par leur gauche; croyez-vous qu'il faille leur laisser le chemin de Châlons ouvert? » Je lui répondis qu'une armée indisciplinée et attaquée avec force se débanderoit plutôt en lui laissant un moyen de retraite, et que les Parisiens, dans l'espoir de joindre Luckner à Châlons, prendroient la fuite (1). Il faisoit un grand vent, et de temps en temps de la pluie; mais nous l'avions dans le dos, ce qui nous donnoit l'avantage.

L'armée du Roi, en arrivant, se déployoit avec cet ordre qui caractérise les troupes prussiennes; à quelques boulets près, on eût cru se trouver à une manœuvre de Potsdam bien compassée. Jamais je ne vis rien de plus beau et de plus imposant, et jamais je n'avois plus fermement [cru] à une victoire, malgré la bonne contenance de l'ennemi. M. de Clerfayt étant arrivé avec son corps, on attendit qu'il se fût porté à la gauche de l'armée. Il y avoit une batterie formidable à la *Lune*, qui, bien qu'un peu éloignée, à cause de la position qui ne permettoit pas de la rapprocher, étoit placée heureusement pour faciliter l'attaque du moulin. Une autre batterie étoit à la gauche, mais dans un fond, et une colline entre elle et l'ennemi empêchoit qu'elle ne pût le voir et l'obligeoit de tirer par

---

(1) Après la jonction des armées du nord et du centre, en arrière de Sainte-Menehould (19 septembre), Luckner est rappelé à Paris, et Dumouriez est chargé du commandement supérieur des deux armées réunies.

élévation. Le feu ayant commencé de part et d'autre, le duc ordonna au prince de Hohenlohe d'attaquer avec son avant-garde la hauteur du moulin, et lui-même, après avoir défendu qu'on le suivît, se porta en avant, accompagné seulement de Mr de Grüber, son quartier-maître général, et de moi. Arrivés à la crête de la hauteur la plus voisine de celle du moulin, qui n'en est qu'à quatre ou cinq cents toises, et d'où l'on découvroit les ennemis à les compter, le duc me demanda ce que je pensois de leur contenance : — « Une victoire certaine, répondis-je, parce que, en avançant la batterie qui est dans le fond, à cinquante pas, sur la gauche de la position où nous sommes, on prendra toute la ligne ennemie en flanc, et qu'il est impossible qu'un quart d'heure après que le feu de cette batterie aura commencé, l'ennemi ne soit pas dans le plus grand désordre, si même il a pu garder sa position. » Mr de Grüber dit que j'avois raison.

Le duc revint au prince de Hohenlohe, qui montoit la colline avec l'avant-garde formée en ligne. L'armée du Roi s'ébranloit pour le soutenir, et comme elle formoit une seconde ligne, tout le feu de l'ennemi s'y portoit, tandis que l'avant-garde qui montoit la colline n'en recevoit que très-peu. Le calme et l'ordre étoient admirables, tout enfin eût exalté l'âme la plus froide. Le duc fit faire halte, et me dit un instant après : « Je veux les ébranler par le feu de notre canon. » Mais on ne plaça pas la batterie qui les eût enfilés et foudroyés (1); elle n'étoit pas dans la partie où comman-

(1) « Vingt-quatre pièces que j'avois fait placer au moulin de Valmy

doit le prince de Hohenlohe, qui sait prendre tous ses avantages. La canonnade fut vive de part et d'autre; mais l'ennemi ne fut pas ébranlé. Le Roi se portoit le long de sa ligne partout où le canon faisoit le plus d'effet, et parloit à ses soldats, qui avoient la contenance qu'un tel exemple doit donner. Il vouloit qu'on attaquât, le duc crut qu'il étoit plus prudent de remettre le combat à un autre moment. La canonnade dura trois heures et ne finit qu'à l'approche de la nuit. L'armée la passa au bivack dans la même position. Le prince de Hohenlohe eût bien voulu attaquer le poste du moulin pendant la nuit et donner la bataille à la pointe du jour. Le duc n'y consentit pas, persuadé que cette position seroit abandonnée dans la nuit. Quand le jour parut, on vit que les hauteurs de Valmy étoient encore occupées, et qu'on avoit commencé à évacuer celle du moulin. On vit aussi deux colonnes s'étendre depuis Dommartin-la-Planchette jusqu'à Gizaucourt, ce qui fit croire à une retraite sur Vitry (1), où les François avoient une partie de leurs établissements de vivres. On laissa tout évacuer, passer même la rivière d'Auve entre Dampierre et Gizaucourt, sans faire la moindre attaque ni tirer un seul coup de canon.

Dès le matin, les troupes légères des François avoient paru sur les hauteurs de Gizaucourt et commencé une petite guerre avec les nôtres. La position

---

firent alors un feu des plus vigoureux sur la tête des colonnes ennemies. Le désordre s'y mit, » etc. (*Relation originale de* Kellermann.)

(1) Vitry-le-François, place de guerre, chef-lieu d'arrondissement du département de la Marne.

qu'ils occupoient et que j'avois reconnue me paroissoit si importante, que je représentai au prince de Hohenlohe combien il seroit nécessaire de la prendre et de débusquer l'ennemi du village de Gizaucourt. Il pensa comme moi et en parla au duc, qui crut pouvoir s'en passer. Les François, en y établissant une forte redoute, ont fait voir qu'ils jugeoient cette position comme je l'avois jugée.

Les équipages étant arrivés, l'armée prit son camp : la droite à la rivière d'Auve, et la gauche en avant de Somme-Bionne. Les Princes, avec leur cavalerie, cantonnèrent à Somme-Tourbe et dans les villages des environs. L'intention du duc étoit de se retirer derrière la Tourbe et de regagner Grand-Pré; mais le Roi voulant que l'on combattît, le duc se décida à faire un mouvement par sa gauche et à prendre son camp vers les hauteurs de Valmy. M. de Clerfayt occupa celles du moulin, et le prince de Hohenlohe resta à la *Lune*. Chose bien remarquable, on se mit à faire des redoutes pour se retrancher.

Pendant le mouvement de l'armée, je vis un officier de ma connoissance qui remenoit à l'ennemi un prisonnier qu'on avoit fait mal à propos, dans une espèce de trêve que des postes avoient établie entre eux. J'eus la curiosité de l'accompagner. Dès que notre trompette eut sonné, nous fûmes entourés de soldats de plusieurs régiments qui paroissoient très-bien penser sur leur Roi, mais tenir à leurs drapeaux et à la licence qu'on leur accordoit. Je demandai un officier que je savois commander dans cette partie; il vint avec plusieurs autres, et me parla devant eux avec le ton qu'exigeoit

l'opinion qu'il étoit censé avoir. Mais m'ayant fait signe de m'éloigner un peu, et passant près de moi sans affectation, il me dit : « Que faites-vous ici? Pourquoi n'interceptez-vous pas nos convois qui viennent de Châlons? tout seroit fini. — En est-il temps encore? lui répondis-je. — Oui » ; et il partit en me disant devant les autres de ne plus le faire demander, qu'il n'avoit pas affaire à moi, et que je l'exposois à être pendu. On peut juger par cet officier de l'armée qu'on avoit à combattre (1).

Le duc envoya pour intercepter le convoi; mais il venoit de passer : on fit seulement quelques prisonniers de son escorte. La veille, un officier françois étoit venu, de la part de Dumouriez, rapporter des papiers trouvés dans la poche d'un secrétaire du Roi, qui avoit été pris, et il avoit parlé, au nom de son général, d'un projet d'arrangement qui pouvoit sauver le Roi. On en sauroit davantage, avoit-il ajouté en se retirant, si on envoyoit quelqu'un de confiance auprès du général en chef. Dans l'empressement où l'on étoit d'entendre Dumouriez lui-même, le Roi envoya, le lendemain matin, 23 septembre, à cette espèce de rendez-vous, son aide de camp général, Manstein, accompagné du général Haymann.

Le 24 septembre, le duc me fit appeler : c'étoit pour me dire, sous le secret, que, dans la conférence de la veille, Dumouriez avoit proposé des arrangements, et

(1) La valeur que les troupes de Kellermann venaient de montrer à Valmy est un démenti donné à une pareille assertion. Des traîtres étaient mêlés aux troupes, mais en bien petit nombre.

qu'on lui avoit répondu qu'on ne pouvoit traiter qu'avec le Roi libre; qu'il falloit qu'il vînt à son armée, d'où il pourroit avoir des conférences avec le Roi de Prusse; que Dumouriez avoit envoyé à Paris pour rendre compte de cette réponse et travailler à la liberté de Louis XVI, qu'il faisoit espérer. La base des arrangements proposés étoit l'abandon du Clergé et de la Noblesse, une amnistie pour les Émigrés et des pensions considérables pour les Princes, à manger hors du royaume. Le duc me parut assez disposé à ne pas rejeter ces propositions. Il me dit que l'éloignement de ses vivres et le temps qu'il faisoit l'effrayoient, et que le pain n'arrivoit qu'avec peine. — En effet, il avoit manqué pendant cinq jours. — Je lui répondis que le moyen le plus sûr d'en avoir étoit de combattre; que je n'avois pas vu de positions plus décousues entre elles que celles des armées de Dumouriez et de Kellermann. « Eh bien! que feriez-vous? me dit le duc. — Je tournerois Kellermann en arrivant à lui par les plaines qui dominent son camp : 20 à 25 mille hommes de votre armée avec les 5 mille de cavalerie en bon état qu'ont les Princes, et qui peuvent être employés sans ménagement, sont plus que suffisants pour le battre; tandis que, avec le reste de votre armée, vous contiendriez Dumouriez, de manière que le corps de M. de Clerfayt, qui s'avanceroit à l'extrémité de la hauteur qu'il occupe, empêchât la jonction des deux armées en attaquant une partie des forces de Kellermann. Celui-ci battu, Dumouriez est forcé de prendre la fuite, s'il ne veut pas mourir de faim, et dans sa retraite vous devez avoir beau jeu sur lui. — Il faut

penser, répliqua le duc, que notre cavalerie est épuisée de fatigue; les pluies ont rendu le terrain impraticable, et nous manquons de pain. Il est de toute nécessité qu'il arrive, et quand nous aurons du pain, je ferai tout ce qu'il sera humainement possible de faire; mais c'est bien difficile. »

Le prince de Hohenlohe et Mr de Grüber étoient du même avis que moi. Mr de la Rosière, officier général distingué, dit au duc qu'il ne concevoit pas pourquoi il refusoit une victoire, et lui parla en homme qui connoissoit bien le pays et les choses. Le duc, pressé de partout, annonça l'intention d'assembler un comité où l'on discuteroit ce qu'il y auroit à faire, et il manda à Mr le maréchal de Castries et à Mr d'Autichamp de se rendre au quartier général du Roi. Ce comité devoit s'assembler ce jour même, après dîner, en présence de Sa Majesté. — Au sortir de table, le Roi s'étant approché de moi, je le suppliai de vouloir bien observer qu'une retraite dans la position présente seroit beaucoup plus difficile à faire qu'une victoire à remporter. — « Il n'est pas question de se retirer, me dit-il; je suis contraire à toute démarche timide. — Je le sais, Sire, mais tout le monde ne pense pas comme Votre Majesté. — Je suis d'avis qu'il faut attaquer la droite de Dumouriez. — Je crois, Sire, que sa position est meilleure que celle de Kellermann. Celui-ci battu, et toutes les communications de Dumouriez coupées, il se trouve dans la nécessité de fuir. — S'il n'est pas pendu par les siens, qui, de son aveu, l'en menacent tous les jours. — Je pense bien comme vous, mais cela nous éloigneroit encore de nos communications, qui ne sont pas déjà

trop sûres. — La partie de votre armée qui devra rester avec le corps de Clerfayt pour contenir Dumouriez, se trouvera couvrir les communications comme elles le sont dans cet instant; et celle qui tournera Kellermann ne s'en éloignera que pour douze ou quinze heures, puisqu'en partant le soir on pourroit attaquer à la pointe du jour. »

Dès que le Roi fut retiré, le duc me fit dire que Sa Majesté avoit ordonné que je me trouvasse au comité. J'avois eu le temps de voir Mr de Castries; ce que je lui dis de la position de l'ennemi, qu'il n'avoit pas encore pu bien reconnoître, étoit conforme au compte que Mr de la Rosière lui avoit rendu.

Le Comité fut composé du duc de Brunswick, du maréchal de Castries, de MM. de Clerfayt, prince de Hohenlohe, général Kalkreuth, d'Autichamp, de la Rosière et de moi. Le Roi ayant paru, le duc fit le tableau de l'armée fatiguée par le mauvais temps et le manque de subsistance; il parla de la position des ennemis qu'il étoit possible de tourner, mais appuya beaucoup sur les difficultés qu'occasionnoit l'éloignement de ses communications, la nécessité de s'en rapprocher et de s'occuper, en commençant par la prise de Sedan, des moyens de pouvoir établir ses cantonnements sur la Meuse. Il demanda l'avis du maréchal de Castries, qui dit être persuadé que le Roi ne pouvoit avoir l'intention de faire une retraite, ni même d'y penser, lorsque la victoire étoit presque assurée; que tout ce qu'il avoit vu et ce que des personnes en qui il avoit confiance lui avoient dit de la position de l'ennemi, qu'il avouoit n'avoir pas eu le temps de reconnoître lui-même entiè-

rement, le rendoit certain que celle de Kellermann étoit fort en l'air et facile à attaquer; qu'il prioit de considérer l'espèce de troupes indisciplinées qu'on auroit à combattre, et les avantages sans nombre que donnoit une victoire; mais qu'autant il voyoit de facilité à mettre l'ennemi en déroute, si on l'attaquoit vivement, autant on trouveroit ces mêmes gens acharnés à la poursuite, si on prenoit le parti d'une retraite qui donneroit du courage même aux gardes nationales. Le Roi, par les signes qu'il me faisoit, avoit l'air d'approuver ce que disoit le maréchal; mais le duc chercha à atténuer l'impression que ce sage conseil venoit de faire, en parlant d'autre chose; et peu d'instants après il dit : «Avant de se séparer, que décidons-nous? Monsieur de Clerfayt, quel est votre avis? » Celui-ci répondit qu'il étoit prêt à faire tout ce qu'on voudroit dès qu'il auroit le pain qu'il attendoit. — Le duc alors : « Eh bien, nous employerons le temps qu'il faut pour l'arrivée de notre pain à faire des reconnoissances, et par là nous serons plus à même de prendre un parti. » Lorsque chacun se retiroit, le Roi s'approcha de moi et me dit : « Nous aurons notre pain le 29, prenons patience. »

Cependant les négociations que Manstein entretenoit avec Dumouriez continuoient, ainsi que la trêve entre les postes avancés des deux armées. Les François et les Prussiens s'y trouvoient sans cesse mêlés, ce qui pouvoit devenir dangereux pour l'armée du Roi, surtout dans la détresse où elle étoit. Néanmoins, il n'y eut pas de désertion, malgré les propositions avantageuses que les François faisoient aux

soldats (1). Je ne concevrai jamais comment le duc de Brunswick put souffrir un tel désordre. J'étois chez lui lorsqu'il reçut les articles que Dumouriez lui envoyoit pour établir le cartel d'échange des prisonniers. Comme il n'y étoit pas question des Émigrés, je lui représentai qu'il étoit de la justice et de l'humanité d'en faire mention, et de réclamer nommément quatre officiers pris peu de jours auparavant, et qui, disoit-on, avoient été envoyés à Paris pour y être massacrés. Le duc me le promit; il eut une longue conférence avec la personne employée par Dumouriez, mais dans le cartel on ne parla pas des Émigrés.

Le marquis de Lucchesini, que le Roi avoit envoyé à Verdun le jour de la canonnade de Valmy, revint pour faire cesser les négociations, que Dumouriez conduisoit avec plus d'adresse que ceux avec qui il avoit affaire. Le duc publia alors une déclaration contre tous les actes de l'Assemblée nationale; puis, quoique le pain fût arrivé, il ne pensa plus qu'à faire son inconcevable retraite.

On put remarquer alors la différence qu'il y a entre les manœuvres des Autrichiens et celles des Prussiens : M. de Clerfayt retarda notre retraite de plus de deux heures; et si les François nous eussent suivis, comme ils le devoient, les Autrichiens étoient exposés à perdre une partie de leurs équipages, et le prince de Hohenlohe auroit été obligé de marcher aux ennemis pour les suivre.

---

(1) On offrait cent francs de pension aux soldats étrangers qui se rallieraient à notre armée.

Les Princes, qui étaient partis le même jour de Somme-Tourbe, arrivèrent à Vouziers, où ils me mandèrent de me rendre. Ils me communiquèrent l'instruction relative au démembrement de la France, que la Cour de Vienne avoit envoyée à MM. de Thugut, Spielmann et Mercy, qui s'acheminoient du côté de Verdun pour la mettre à exécution sur ce qui étoit déjà pris. Les conversations que j'eus à ce sujet avec le marquis de Lucchesini me prouvèrent combien le cabinet prussien étoit éloigné d'adopter ce projet formé par celui d'Autriche.

Les pluies continuelles qui tomboient depuis longtemps avoient dégradé les chemins, et cependant il étoit urgent de presser la retraite. Les Princes passèrent par Stenay pour se rendre à Longuyon (1). Dans leur marche, ils perdirent presque tous les équipages de leur corps, qui furent pillés un peu par tout le monde. Mr de Clerfayt resta avec les Prussiens, dont toute l'armée défila par Grand-Pré pour aller passer la Meuse à Dun (2). La route était jonchée d'hommes mourant de faim et de chevaux morts. La Meuse passée, le Roi vint camper à Consenvoye (3). Le prince de Hohenlohe resta à Dun, et Mr de Clerfayt se rendit à Stenay. Le prince de Hohenlohe l'Autrichien et le Landgrave de Hesse étoient sous les murs de Verdun,

(1) Longuyon, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Briey, département de la Moselle.

(2) Dun, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montmédy, département de la Meuse.

(3) Consenvoye, commune située près de la Meuse, canton de Montfaucon, arrondissement de Montmédy, département de la Meuse.

l'un avec le corps qu'il commandoit, l'autre avec ses 6,000 Hessois. — Arthur Dillon étoit campé à Sivry-la-Perche (1), et l'armée de Kellermann, qui nous avoit laissés passer la Meuse sans nous suivre, s'avançoit. Le Roi auroit voulu livrer bataille et prendre ses quartiers d'hiver le long de la Meuse. Un jour que le duc de Brunswick étoit à Verdun, Sa Majesté me fit venir avec le prince de Hohenlohe, et nous consulta tous trois sur ce projet. Nous lui représentâmes, le prince de Hohenlohe et moi, l'impossibilité où il seroit, lors même qu'il auroit défait l'ennemi, d'établir ses quartiers comme il le vouloit, n'ayant pas de magasins préparés pour faire subsister l'armée, et n'étant pas maître de Sedan, qu'il falloit avoir pour se maintenir sur la Meuse. L'opinion du duc fut conforme à la nôtre. A l'époque où Mr de Clerfayt devoit faire le siége de Sedan, un simple bombardement eût suffi; mais les François ayant occupé depuis le camp retranché devant cette place, un siége en règle eût été difficile; et d'ailleurs, je l'ai déjà dit, nous n'avions pas d'attirail de siége. Il fallut donc renoncer à rester sur la Meuse.

En conséquence, le duc entama une nouvelle négociation avec Kellermann, qui avoit joint Dillon. Le résultat en fut la remise de Verdun (2). Le baron de Breteuil, Spielman, l'évêque de Verdun, qu'on avoit rappelé, et les Émigrés qui s'y trouvoient, furent obligés d'en sortir dans les vingt-quatre heures. Les bou-

---

(1) Sivry-la-Perche, commune du canton de l'arrondissement de Verdun, département de la Meuse.

(2) La capitulation de Verdun fut signée le 12 octobre.

langeries que les Autrichiens et les Prussiens venoient d'y établir, les magasins, l'artillerie, les munitions de tout genre, et huit ou neuf cents malades, furent abandonnés dans cette ville. Les généraux françois demandèrent qu'on transportât les Émigrés malades, pour n'être pas obligés de leur faire couper la tête, ainsi que la loi le prescrivoit.

On fit enterrer au camp de Consenvoye cinquante charges par pièce de canon, et le duc de Brunswick avoit donné pour un de ses motifs de n'avoir pas attaqué de nouveau à Valmy son manque de munitions! On recommença la retraite; elle se fit avec plus de précipitation encore que la première, quoique les routes fussent gâtées au point que les chevaux qui traînoient les caissons s'abattoient à chaque instant. Nous marchâmes heureusement pendant trois jours sans que l'ennemi se donnât la peine de nous suivre. Les Princes avec leur corps, celui de Clerfayt, celui du prince de Hohenlohe l'Autrichien, les Hessois et toute l'armée prussienne, furent portés sur le même point de Longuyon par où il falloit défiler; de sorte qu'on eût perdu tous les équipages si les François avoient voulu seulement nous harceler (1).

L'armée du Roi étant à Pillon (2) et l'arrière-garde

(1) « Je traversai Verdun le 14 octobre, dit Kellermann dans sa relation manuscrite, et, le 15, toutes mes troupes légères, qui étoient à la poursuite de l'ennemi, firent des prisonniers et prirent beaucoup d'équipages dans les bois de Marchiennes et sur la route d'Étain. »

(*Dépôt de la guerre.*)

(2) PILLON, commune située sur l'Othain, canton de Spincourt, arrondissement de Montmédy, département de la Meuse.

à Zennes (1), quelques troupes françoises se montrèrent sur le flanc de cette armée. Le duc la fit bivaquer, croyant qu'il alloit être attaqué, et le Roi lui-même bivaqua sur les hauteurs de l'abbaye de Châtillon (2). L'ordre fut donné au prince de Hohenlohe de marcher tout de suite, et de brûler ceux des équipages qu'il trouveroit sur la route hors d'état de suivre. Il était sept heures du soir quand le Prince reçut cet ordre. Il jugea qu'en marchant la nuit dans des chemins affreux, il n'arriveroit pas, et attendit la pointe du jour. Ce retard donna le temps de filer, et lorsque le Prince parvint à Pillon, on n'avoit abandonné qu'une cinquantaine de chariots.

L'inquiétude qu'avoit eue le Roi d'être attaqué provenoit de la retraite précipitée qu'avoit faite le prince de Hohenlohe l'Autrichien. Ce prince devoit occuper un poste qui couvroit le flanc de l'armée du Roi et l'avoit abandonné pour se rendre à Longwy, disant qu'il manquoit de pain; qu'il étoit venu pour combattre, que si l'on donnoit bataille, il étoit prêt; mais que ne voulant pas faire mourir de faim les soldats qu'on lui avoit confiés, il partoit; ce qu'il avoit exécuté. Le duc le décida cependant à s'arrêter à Longuyon, en avant de la Chiers (3), et Sa Majesté annonça qu'elle ne quitteroit pas les hauteurs de l'abbaye avant que tous les équipages n'eussent dépassé ce poste. Ce jour-là, nous dinâmes, M. de Lucchesini et moi, avec le Roi,

---

(1) Ozannes, commune du canton de Damvillers, arrondissement de Montmédy, département de la Meuse.

(2) Chatillon, petit hameau dépendant de la commune de Pillon.

(3) La Chiers, rivière qui passe à Longuyon.

qui fut d'une humeur très-sombre. Il n'avoit pas invité, contre son habitude, son aide de camp général Bischoffswerder, et nous sûmes d'une manière positive qu'il lui avoit dit le matin, en parlant des Autrichiens : « Voilà les f..... alliés que vous m'avez donnés : je suis près de rompre avec eux. »

Dès que tous les équipages eurent dépassé Longuyon, le Roi se mit en marche et s'établit sur les hauteurs de ce nom. A l'instant où il y arrivoit, n'ayant plus que son arrière-garde de l'autre côté de la Chiers, Kellermann, qui avoit demandé de nouvelles conférences, et à qui on n'avoit pas encore donné de réponse (1), parut et commença une attaque; mais les hostilités cessèrent aussitôt qu'on eut accepté une conférence. Le résultat en fut la remise de Longwy, où le Roi avoit pris son quartier.

On avoit envoyé les Princes avec les Émigrés s'établir dans le pays de Liége; et comme ils y manquoient d'argent et de subsistances, M[r] le Comte d'Artois vint à Longwy pour en solliciter. Le Roi promit d'abord la

(1) « Le 18 (octobre), dit Kellermann dans sa relation manuscrite, le duc de Brunswick *me fit demander* par le général Kalkreuth une conférence en avant des postes avancés de mon avant-garde. Je m'y rendis de concert avec les représentants du peuple. Le duc de Brunswick me proposa de me rendre Longwy par capitulation, aux mêmes conditions que Verdun nous avoit été remis, » etc. (*Dépôt de la guerre*).

Danton, instruit de ce qui se passait dans le camp prussien, désirait vivement qu'on traitât sur la base d'une prompte évacuation. Sachant aussi la mésintelligence qui existait entre Dumouriez et Kellermann, il avait envoyé auprès du premier l'un des héros du 20 juin et du 10 août, le vigoureux Westermann, et, sous prétexte de les réconcilier, il leur avait expédié son confident Fabre d'Églantine, chargé en secret de régler la marche à suivre pour amener la retraite de l'ennemi sans coup férir.

solde et les fourrages pour quinze jours, pendant lequel temps on décideroit avec l'Empereur du parti à prendre relativement aux Princes et à leur corps. Sa Majesté ne déguisoit pas combien celui des Nobles étoit peu utile, quoique fort cher, et elle étoit persuadée que l'Empereur ne voudroit plus se prêter à payer la moitié de leurs subsistances; dès lors, elle annonçoit qu'elle cesseroit aussi de payer l'autre moitié.

La situation des Princes étoit affreuse. Il me vint à l'idée qu'il n'y avoit au monde que Catherine qui pût les tirer d'embarras; mais pour cela, je croyois nécessaire que Mr le Comte d'Artois partit sur-le-champ pour Pétersbourg, et qu'il obtînt d'elle une lettre à l'Empereur sur les arrangements à prendre pour assurer l'existence de ce noyau d'armée que l'Impératrice avoit toujours considéré comme devant être plus utile au rétablissement de l'ordre en France qu'aucune armée étrangère.

Je faisois part de ma pensée à Mr de Lucchesini, lorsque le Roi vint nous demander ce que nous disions. Je le lui appris, et le marquis de Lucchesini appuya mon projet. Sa Majesté appela Mr le Comte d'Artois, et eut la bonté de lui dire : « Écoutez le prince de Nassau. » J'offris d'accompagner Mr le Comte d'Artois à Pétersbourg, et je lui conseillai d'y aller *incognito* et sans suite, afin que l'Impératrice vît qu'il n'étoit venu que parce que, dans une circonstance aussi critique, il n'avoit pas cru pouvoir se passer de ses conseils. Le Roi, ému de la situation où il voyoit les Princes et la Noblesse, annonça que, dans le cas où l'Empereur retarderoit sa décision, ou si même il refusoit de payer

la moitié de l'entretien de leur corps, il feroit payer le tout pendant quinze jours et même un mois de plus, pour donner à Mr le Comte d'Artois le temps d'arriver et à l'Impératrice celui de s'entendre avec l'Empereur, étant, lui, toujours résolu à continuer de faire autant que feroit ce Souverain.

Mr le Comte d'Artois n'éprouva pas le sentiment que mon idée avoit fait éprouver au Roi : il dit qu'il ne pouvoit se décider sans avoir pris l'avis de *Monsieur*, et que Mr de Romanzoff étant à Luxembourg, il vouloit aussi le consulter. Sur la demande qu'il me fit de l'accompagner dans cette ville, je lui répondis « que j'étois à ses ordres, mais que mon conseil n'étoit bon qu'autant qu'il partiroit le lendemain pour Pétersbourg, de manière à ce que l'Impératrice ne fût instruite de son arrivée que par moi. Si Mr de Romanzoff, ajoutai-je, essaie de dissuader Votre Altesse Royale de ce voyage, je la prie de lui laisser croire qu'elle seule a eu la pensée de l'entreprendre, afin que l'Impératrice, d'après les rapports qu'on ne manqueroit de lui faire, ne me sache pas mauvais gré du conseil que j'ai donné sans la prévenir. »

Nous arrivons à Luxembourg, et deux heures après être descendus de voiture, nous étions chez Mr de Romanzoff. Quel fut mon étonnement, lorsqu'à la première objection que lui fit ce ministre, qui étoit d'avis d'attendre l'agrément de l'Impératrice, j'entendis Mr le Comte d'Artois lui dire que c'étoit moi qui lui avois conseillé de partir. J'avouai que cela étoit vrai, ajoutant qu'à ma place Mr de Romanzoff auroit donné le même conseil, comme je m'opposerois de tout mon pouvoir

à ce qu'on le suivît, si j'étois à la sienne; que puisque M[r] le Comte d'Artois n'avoit pas voulu se réserver le mérite de l'idée, j'allois mander à l'Impératrice ce qu'il en étoit; que Sa Majesté m'ayant écrit une fois qu'elle conseilleroit toujours les Princes comme ses propres enfants, elle ne seroit pas étonnée que j'eusse moi-même conseillé à un fils adoptif d'aller consulter une mère sans lui en avoir demandé l'agrément, et que d'ailleurs j'étois persuadé qu'il ne pouvoit trouver que dans ce grand caractère le moyen de sortir avec honneur de la situation la plus embarrassante où jamais homme se fût trouvé.

M. le Comte d'Artois retourna à Liége auprès de *Monsieur,* pour y attendre la permission qu'il alloit demander à l'Impératrice par un courrier que M[r] de Romanzoff expédia (1). Par ce même courrier, M. de Romanzoff et moi rendîmes compte, chacun de notre côté, de ce qui s'étoit passé.

Pendant le peu de jours qu'il resta à Luxembourg, M[r] le Comte d'Artois vit M[r] de Thugut, MM. de Mercy et Spielmann, qui se réunirent chez lui avec le baron de Breteuil, le comte de Romanzoff et moi. Le prince mit sous leurs yeux sa position, celle de la noblesse émigrée

(1) En effet, Comme on le verra, les comtes de Provence et d'Artois écrivirent, à ce sujet, le 31 octobre à l'Impératrice.

Le 18 décembre, l'Impératrice adressa aux Princes des consolations, en leur promettant de ne rien négliger auprès de l'Empereur et du Roi de Prusse pour conserver l'intérêt de ces deux Souverains envers eux. Elle leur conseillait de cultiver leur bienveillance, les exhortait à la patience et à la résignation, et finalement accordait, pour l'un d'eux, l'autorisation de se rendre à sa Cour. (Archives impériales de Russie, à Moscou.)

et des corps qu'il avait formés; mais les ministres de l'Empereur lui laissèrent peu d'espérance, malgré ce que purent dire MM. de Romanzoff et de Breteuil. En effet, le Prince étoit à peine de retour à Liége, que la nouvelle du refus de l'Empereur d'entrer dans la dépense des corps émigrés y parvint; et comme Son Altesse Royale ne s'étoit pas rendue à Pétersbourg, les quinze jours de solde promis par Sa Majesté Prussienne étant expirés, il fallut licencier des malheureux qui la plupart ne savoient où donner de la tête.

Le Roi de Prusse continua de marcher avec son armée, qui vint camper sous Luxembourg. J'allai au-devant de lui, et il m'apprit la prise de Mayence (1) dont il venoit de recevoir la nouvelle. On craignoit même que Custine n'eût marché tout de suite sur Ehrenbreitstein (2), qui se trouvoit sans défense, ce qui eût empêché de prendre les quartiers d'hiver dans les environs de Coblentz. Le Roi me parla avec humeur des Autrichiens, qui refusoient à son armée les secours que le pays pouvoit fournir. « Croiriez-vous, me disoit-il, que je ne sais où mettre mes malades, parce qu'on refuse de les recevoir, et que, depuis trois jours, on négocie en vain pour que mon armée obtienne de la paille et du bois ? »

En arrivant à son camp, le Roi reçut les trois ministres de l'Empereur. L'adjudant général Bischoffswerder entroit pour les annoncer, le Roi lui dit avec vivacité : « Ne vous mêlez pas de cela. J'ai chargé

---

(1) Mayence avait capitulé le 21 octobre.

(2) Ehrenbreitstein, importante forteresse située vis-à vis de Coblentz, en Prusse.

Manstein de me les présenter. » Manstein entra avec les ministres, qui avoient entendu les paroles de Sa Majesté. Le prince de Reuss avoit les larmes aux yeux en me les rapportant : il sentoit que la défaveur de Bischoffswerder entraînoit celle du parti autrichien.

Cependant, en sortant de table, le Roi fit appeler Bischoffswerder et me fit demander une demi-heure après. Celui-ci, qui sortoit, me dit en passant : « Apprenez au Roi toute la vérité. » Sa Majesté me demanda ce que penseroit l'Impératrice des événements qui venoient d'avoir lieu. Je lui répondis que, connoissant le vif intérêt de cette Souveraine pour le rétablissement de la Monarchie françoise, j'étois certain qu'elle apprendroit nos malheurs avec une grande peine; mais qu'ils étoient réparables, si l'on vouloit s'entendre et resserrer l'accord entre les Puissances. Le Roi se répandit en plaintes contre l'Autriche. Je lui représentai qu'elle pouvoit aussi se plaindre des propos de la plupart des officiers de l'armée prussienne contre les Autrichiens et en faveur des François, et de cette espèce d'accord qui existoit entre ces derniers et les Prussiens; que tandis que les François cherchoient les Autrichiens pour les harceler et les combattre, ils évitoient les Prussiens; ou, si les rencontres devenoient inévitables, qu'on se séparoit toujours sans coup férir et en se faisant de mutuels compliments. Je lui parlai aussi des conférences que le duc devoit avoir encore avec les généraux Kellermann et Valence, conférences auxquelles on ne vouloit pas admettre les Autrichiens, ce qui faisoit courir le bruit qu'il alloit y avoir une trêve entre la France et la Prusse. Je le suppliai enfin

de n'adopter aucun parti avant de s'être entendu avec l'Impératrice, s'il ne vouloit pas perdre le fruit de l'alliance qu'il venoit de conclure et qu'il m'avoit dit tant désirer. — Il m'assura qu'il ne prendroit aucune décision sans être d'accord avec elle, et qu'il exigeroit que les Autrichiens fussent présents à la conférence qui devoit avoir lieu le lendemain.

Dans cette conférence, une trêve fut conclue entre les armées des alliés et celle de Kellermann (1).

---

(1) Voici ce que raconte Kellermann au sujet de cette conférence :

« Le duc de Brunswick m'envoya, le même jour (23 octobre 1792), le général Kalkreuth pour me proposer un rendez-vous pour le 24 au château de Daubronge (*sic*), sur le chemin de Luxembourg, en me prévenant qu'il seroit question de propositions de paix.

» Les représentants du peuple ayant jugé convenable que je m'y rendisse, j'y fus à midi. Je trouvai rassemblés le duc de Brunswick, le prince de Hohenlohe, l'ambassadeur de l'Empereur, le prince de Reuss, et celui du Roi de Prusse, le marquis de Lucchesini. — Après les honnêtetés d'usage, le duc de Brunswick, prenant la parole, me dit : Général, *nous vous avons prié de venir à ce rendez-vous pour parler de paix.* Je lui répondis que j'écouterois avec plaisir de pareilles propositions, pour en rendre compte à la Convention nationale; qu'en conséquence je le priois de s'expliquer. Alors le duc me dit que je leur ferois plaisir de leur donner une base. Cela ne sera pas difficile, lui répondis-je : *Reconnoissez la République françoise le plus authentiquement que possible, et ne vous mêlez jamais directement ni indirectement du Roi ni des Émigrés; les autres difficultés pourront s'aplanir facilement.*

» Ils me dirent unanimement qu'ils l'acceptoient bien volontiers. Alors je leur dis de s'employer à leur tour pour le reste. *Eh bien*, répondit le duc, *nous nous en retournerons chacun chez nous comme des gens de noce.* Je m'adressai sur-le-champ à l'ambassadeur de l'Empereur, et je lui demandai *qui payeroit les frais de noce? Quant à moi*, lui dis-je, *je pense que l'Empereur ayant été l'agresseur, les Pays-Bas doivent être donnés à la France en dédommagement.* L'ambassadeur prit mal cette proposition. Cependant le duc de Brunswick, prenant la parole, me dit : *Général, rendez compte à la Convention nationale que nous sommes tous très-disposés à la paix, et, pour le prouver,*

Le Roi me dit, quelques jours après, avoir communiqué à l'Impératrice tout ce qu'il avoit arrêté avec les ministres de l'Empereur ; qu'il étoit bien décidé à faire une seconde campagne, pourvu cependant que cette Souveraine le mît en possession du dédommagement que l'Empereur avoit demandé pour lui sur la Pologne.

Les Hessois étant arrivés à Coblentz avant que Mr de Custine eût pensé à s'emparer de la forteresse d'Ehrenbreitstein, le Roi se remit à la tête de son armée pour se rendre dans cette ville. Pendant cette marche, j'eus plusieurs conversations avec le duc de Brunswick sur les malheurs de la campagne. Il me disoit un jour que c'étoit le manque de vivres et de munitions qui l'avoit empêché d'attaquer à Valmy. Je lui répondis que j'avois bien vu la mauvaise organisation des charrois; mais qu'il falloit que ce fût lui qui me dît avoir manqué de munitions après la première canonnade, pour que je pusse y ajouter foi; que tous ceux qui, comme moi, n'auroient pas l'avantage de l'entendre de sa bouche, ne croiroient jamais qu'il se fût chargé d'une expédition aussi importante sans avoir tous les moyens nécessaires au succès, et qu'après s'en être chargé, il se

---

la Convention nationale peut nommer des plénipotentiaires et désigner pour les conférences le lieu qu'elle jugera à propos, et nous nous y rendrons. En attendant, nous nous tiendrons, soit à Luxembourg, soit dans les Pays-Bas, où on pourra nous avertir.

» Ainsi se termina notre conférence dont je rendis compte aux représentants qui dépêchèrent un courrier auquel je remets mes dépêches pour le président de la Convention. » (*Dépôt de la guerre.*)

Ces négociations n'eurent point de suite. On ne voulait point la paix avec la Maison d'Autriche, dont les procédés envers la France républicaine avaient irrité la Nation, et le conseil exécutif provisoire prit sur lui la continuation des hostilités.

fût éloigné de ses établissements de vivres sans avoir de quoi profiter des avantages qu'il devoit espérer, espérance qui seule le justifioit d'avoir étendu ses communications comme il l'avoit fait. — Il me dit que les munitions qu'on donnoit aux armées russes étoient bien plus considérables que celles des Prussiens, qui étoient calculées pour combattre près de leur pays, qu'alors elles étoient suffisantes, mais qu'elles cessoient de l'être lorsqu'on s'en éloignoit; que d'ailleurs le chef de l'artillerie auquel il s'en étoit rapporté l'avoit trompé. — J'osai lui répliquer qu'il auroit de la peine à le persuader, parce que l'on connoissoit trop ses talents supérieurs et son autorité dans l'armée, pour croire qu'il se fût laissé tromper à ce point et qu'il n'eût pas fait pendre ceux qui auroient eu l'audace de l'induire dans une erreur aussi funeste.

Depuis quelques jours, il se disoit publiquement dans l'armée que la retraite étoit la suite d'un marché; on alloit même jusqu'à désigner le jour et le lieu où l'argent avoit été compté et ceux qui l'avoient reçu. Il étoit impossible que le duc ignorât ces propos; mais il n'en parla pas.

En arrivant à Coblentz, le colonel Temploff, commandant de l'artillerie, fut arrêté et mis au château d'Ehrenbreitstein. Ce fut le duc qui me l'apprit. Cette arrestation me parut être un expédient maladroit pour se justifier, et ne modifia en rien mon opinion; je n'avois pas oublié les cinquante charges par pièce enterrées au camp de Consenvoye.

Avant le dernier alinéa qu'on vient de lire est un renvoi

à la note qui suit, et qui est, comme le reste, de la main du prince de Talleyrand. A la façon dont cette note est placée, on doit, je le pense, inférer qu'elle est du Prince lui-même et non de M. de Nassau-Siegen.

« *Je tiens d'un vieillard respectable, M. Pfeffel, ancien publiciste des Affaires étrangères, que peu de temps après la retraite de la Champagne, le duc de Brunswick paya les dettes considérables dont il était obéré depuis longtemps.*

Quel cas faire de cette insinuation, écho des bruits de camp, ainsi qu'on vient de le voir à la fin du récit du prince de Nassau-Siegen, et qui se renouvelle encore de nos jours? Il est évident qu'il y avait quelque chose de vraiment bizarre et incompréhensible au premier aspect dans cette retraite. Après la fastueuse coalition des Souverains, après les immenses préparatifs d'une invasion qui menaçait de faire trembler le sol de la France et de la réduire à une ruine totale, après le gigantesque et ridicule manifeste de Brunswick, il fallait vaincre. M. de Sybel, dans sa partiale *Histoire* antifrançaise, surtout antiautrichienne, *de l'Europe pendant la Révolution française,* attribue l'invention de l'accusation à Michaud jeune, qui l'a consignée en effet en ses articles *Dumouriez* et *Drouet,* publiés en 1837 au Supplément de la *Biographie universelle.* Or il avait été, on le voit, devancé en cela par le prince de Nassau-Siegen et par le prince de Talleyrand, en 1802; il l'avait été par Charles Lacretelle et par M. Thiers, qui, du reste, tous deux ont repoussé ce réquisitoire traditionnel (1); Michaud n'en avait donc point inventé la fable, comme le dit M. de Sybel, il n'a fait que la reproduire et la commenter. Seulement, on se demande comment cet écrivain, qui

(1) Le tome X de l'*Histoire de France,* de Lacretelle, *pendant le dix-huitième siècle,* où le fait se trouve rapporté, page 104, parut en 1824. Le premier volume de l'*Histoire de la Révolution* de M. Thiers avait vu le jour en 1823.

avait fait la campagne de Champagne avec Dumouriez, qui avait été assourdi, alors, de ce bruit et l'avait ramassé de première main, ne l'avait pas soutenu dans son article *Brunswick*, imprimé en 1812. C'eût été cependant l'occasion, tandis qu'il n'a fulminé son attaque que vingt-cinq ans plus tard. Elle avait été d'ailleurs répandue en Allemagne par un savant, M. de Sfranberg, auquel M. de Sybel reproche d'être « fort amateur de scandale », et elle a été discutée et réfutée avec vigueur, à Paris, dans le *Spectateur militaire* (1).

Le comte d'Allonville, qui en avait recueilli les détails pendant son émigration, l'a reprise en sous-œuvre dans ses *Mémoires secrets* (2). Suivant lui, le bruit s'était accrédité que Dohm, dont le nom se rencontre en toutes les négociations occultes de la Prusse, s'était affilié, lors de l'insurrection de la Belgique, avec l'abbé Lebrun-Tondu, alors journaliste. Ce Dohm se serait mis en correspondance avec les Jacobins français par un nommé Benoît, et aurait, dès le début de la campagne, fait comprendre à madame de Rietz, comtesse de Liechtenau, puis à Lucchesini et à Lombard, secrétaire intime de Frédéric-Guillaume, les avantages qu'ils pourraient tirer personnellement d'un accord secret avec la France. Le Monarque allemand, qui tenait fermement à délivrer le Roi Louis XVI, aurait d'abord mis obstacle à ce vœu des Prussiens.

Billaud-Varenne, envoyé de Paris par Danton et par Le Brun, après les massacres de septembre, aurait été au camp pour donner plus d'accent et d'autorité aux négociations et distribuer deux ou trois millions, fruit des pillages opérés le 10 août dans les trésors et le sang de la Nation. Mais la somme était trop minime pour amener un résultat. *Que ne fait-on voler le Garde-meuble?* se serait écrié Panis, et le vol du 16 septembre avait eu lieu. Ce vol aurait procuré, en valeurs diverses, trente millions. Tallien et Carra seraient partis sur-le-champ pour l'armée, porteurs des trésors dérobés. L'éloignement du loyal et éclairé comte de Schulen-

---

(1) T. XXXIII.
(2) T. III, p. 94 et suiv.

bourg, renvoyé à Berlin, aurait rendu les négociations moins difficiles, et Carra aurait alors triomphé du Roi et du duc de Brunswick, et c'est ainsi que ce dernier, à son retour dans ses États, aurait payé quatre millions de thalers d'amortissement sur sa dette.

Pour soutenir avec avantage un pareil fait dont l'absurdité saute aux yeux, il faudrait avoir les mains pleines de preuves. Et d'abord, la plus grande partie des bijoux fut retrouvée. Qui pourrait croire d'ailleurs qu'un Monarque, dont les vices n'étaient pas ceux d'une vile cupidité, se fût laissé acheter? Qui pourrait aujourd'hui s'inscrire raisonnablement, à ce sujet, contre le duc, quand les faits peuvent s'expliquer si naturellement? Le comte d'Allonville, que j'ai eu l'honneur de connaitre, et qui était le plus loyal et le plus honnête gentilhomme, affirme, il est vrai, qu'il tient tous ces détails de la bouche même de Tallien, mais il avoue avoir oublié de lui demander à quel prix l'entourage du Roi de Prusse avait mis ses services : « Ce qu'il me dit, ajoute-t-il, sur l'achat des places des Flandres aux commandants autrichiens pour la somme de six millions, qu'il trouvait une bagatelle auprès de ce qu'avaient coûté les Prussiens, prouve que ce prix dut être énorme (1). »

Reste le témoignage du septembriseur Tallien, que son caractère rend assurément fort récusable.

On prétendit aussi, dans le temps, qu'une lettre au Roi de Prusse, arrachée à Louis XVI, du fond de sa prison, par Manuel, aurait aidé à déterminer la retraite des Prussiens. Mais l'envoi de cette lettre n'est qu'un des mille contes qui circulèrent alors; Cléry, qui n'a pas quitté d'un instant son maître à la prison du Temple, nie que rien de pareil ait été écrit, que rien ait été remis à Manuel, comme on l'avait prétendu. Ce procureur de la Commune ne parut que deux fois dans la Tour, le 3 septembre et le 7 octobre; chaque fois, il fut accompagné d'un grand nombre de municipaux, et ne parla point au Roi en particulier (2). Les Mémoires de Hue confirment ce fait. On a prétendu, il est vrai, que c'était

(1) D'Allonville, p. 97.

(2) Cléry, *Mémoires*, p. 65, édition Baudouin.

une fausse lettre fabriquée par le duc d'Orléans; mais c'est un bruit aussi absurde et dénué de fondement que le premier (1).

Malgré toutes les assertions mises en avant, l'accusation de corruption n'a pas prévalu, car il est facile d'expliquer la retraite par des motifs naturels, sans aller au loin chercher des mystères. Michaud soutient que Kellermann, homme très-brave, mais de peu de capacité, n'avait pas compris l'ordre qui lui avait été donné par Dumouriez; que se méprenant sur le terrain qu'il aurait dû occuper, il avait accumulé sans raison cinq mille hommes sur l'étroit coteau de Valmy, où ils ne pouvaient ni se développer ni se mouvoir, et que dès lors, si le Roi de Prusse eût suivi sa première impulsion, et eût fait exécuter sur-le-champ une attaque vigoureuse, le succès le plus complet en eût été le résultat. Faire ressortir ce qui eût dû se faire et ne s'est point fait, pour déshonorer le caractère de Brunswick et diminuer l'art et le génie de Dumouriez, est injustifiable quand on étudie les faits avec scrupule.

Que Napoléon Ier, qui se regardait, avec raison, comme un des généraux les plus audacieux qui aient existé, ait dit, à Sainte-Hélène, qu'il n'aurait pas osé rester dans la position qu'avait prise Dumouriez, tant elle lui paraissait imprudente et mal choisie, *à moins*, ajoutait-il, *qu'il n'y eût quelque négociation secrète que l'on ignore:* qu'est-ce que cela prouve? Que le génie de Brunswick a pâli devant celui de Dumouriez, et qu'il a commis des fautes et n'a pas su profiter de celles de son adversaire. Si l'Empereur se fût en effet préoccupé des faits d'armes de Dumouriez, s'il eût supposé qu'il eût usé du secours de la corruption, il est impossible que, pendant son règne, il n'eût pas surpris les traces du mystère, quelque adresse qu'on eût pu mettre à les couvrir, et il en eût parlé. Et puis, si les révolutionnaires eussent eu un tel argent à leur disposition, est-ce que, s'ils ne s'en fussent pas emparés pour leur propre usage, ils ne l'eussent pas appliqué aux nécessités publiques, quand la détresse

---

(1) Ce fait est consigné dans les *Mémoires apocryphes de Louis XVIII*, et a été bien des fois répété.

était générale dans tous les services, quand les troupes avaient à peine des souliers?

Il paraît que lorsque le duc de Brunswick était venu suspendre son épée dans ses petits États, après la guerre de Sept ans, il les avait trouvés obérés d'une dette de sept millions de thalers, et que pendant onze années il avait réussi à en amortir quatre. Plein de la pensée de travailler à l'amortissement de la dette, il allait même jusqu'à nuire à l'avenir du pays en se refusant aux dépenses nécessaires, et ne s'imposait pas à lui-même moins de privations qu'à son pays. A peine entretenait-il quelques troupes, malgré tous ses souvenirs militaires. Ce caractère posé, on ne devait plus guère s'attendre, s'il reprenait les armes, qu'à trouver en lui un Fabius Cunctator, sans vigueur au moment extrême du dénoûment. Il reconnaissait lui-même et détestait sa faiblesse : « Je n'y puis rien, disait-il, c'est plus fort que moi (1). » Que cet homme en quelque sorte rouillé par onze années d'inaction militaire, dans cette Cour bourgeoise de Brunswick, soit mis en contact avec le Roi de Prusse Frédéric-Guillaume, homme ardent, tout en dehors, et qui voudrait agir et faire, bien que manquant totalement d'initiative, ils ne pourront pas s'entendre. Alors, quels dangereux résultats suivront! La Prusse, qui, par les traditions de Frédéric II et de ses anciens Souverains, était avant tout un État militaire, un camp, eût dû être dirigée par un homme d'action : le Roi ne l'avait jamais été, et le général en chef dont il avait fait choix ne l'était plus. Il était, par des motifs divers, inégal à la tâche qu'il aurait à remplir. « Tous nos autres embarras auront une fin, écrivait-il au mois de mai 1792; mais plût au Ciel que nous en eussions fini avec ces démons incarnés qu'on nomme les Français (2). » Étouffer la Révolution, écraser la faction jacobine, relever le trône de France, paraissait à Frédéric-Guillaume II une tâche digne d'un Roi, tandis qu'à Brunswick la seule pensée d'une guerre à outrance contre la France en ébullition lui paraissait odieuse.

(1) Lord Malmebsbury's, *Diaries*, 7 décembre 1794.

(2) *Correspondance inédite du duc Frédéric de Brunswick-OEls,* qui se trouve à la bibliothèque de Weimar, citée par de Sybel.

Il n'avait donc, comme nous l'avons déjà dit, entamé qu'à contre-cœur l'invasion de la France, et les obstacles naturels qu'il y rencontra devaient le rendre plus prudent et plus défiant encore. Il voyait avec humeur qu'on se préoccupât du succès sans prévoir aucune chance défavorable : « Si les Français brûlent de fureur, disait-il, moi je glace d'ennui ; il ne résultera rien de bon de tout ceci. » Ajoutez à cela qu'il répugnait à marcher avec les Autrichiens, et aussi avec les Émigrés, qu'il aurait voulu exclure, à cause de leurs vanteries.

Et puis, je ne sais quels souvenirs de caresses de cette Nation venaient le troubler. Pouvait-il de gaieté de cœur ravager un pays où, par l'organe du journaliste Carra, un groupe considérable, parmi lequel, dit-on, se trouvait Sieyes, lui avait offert la couronne? Tant qu'il avait pu croire que la campagne ne serait qu'une simple promenade militaire, comme les Émigrés en avaient flatté le Roi de Prusse, il s'était résigné, mais l'idée de marcher vers Paris sur des cadavres lui glaçait le cœur.

Cependant, en même temps que, d'une part, on poursuivait de soupçons les Prussiens, les jalousies se déchaînaient contre le libérateur Dumouriez, à Paris surtout. On se plaignait qu'il eût laissé la route de la capitale découverte, et on ne commença à se rassurer qu'en apprenant que les armées ennemies se retiraient. Mais les envieux trouvèrent encore à redire. Sa gloire était un titre de plus à leur haine. Connaissant ses relations avec l'état-major de Brunswick, ils les tournèrent à crime. « Il faut, disaient-ils, qu'il trahisse et soit vendu aux Prussiens, puisqu'il ne les poursuit que de loin, au lieu de les écraser, quand il en a si beau jeu. Pitoyables menées des partis! Était-ce sauver le pays que d'accumuler, comme on le faisait, les accusations de trahison; que de lancer un décret portant qu'une fois reprise à l'ennemi, la ville de Longwy serait rasée (1); que de pousser

(1) Le lieutenant-colonel Louis-François de Lavergne-Champlaurier, brave militaire, commandant de la ville, aurait tenu, si la bourgeoisie, effrayée, ne lui eût arraché la capitulation, et si l'opinion unanime de ses officiers ne lui eût été contraire. Il y avait longtemps qu'il deman-

l'aveuglement à l'extrême? D'ailleurs, Dumouriez avait tout prévu, il avait à chacun assigné son poste et son rôle pour la poursuite; mais la désobéissance des généraux, mais leur désaccord firent tout le mal. Dillon seul poursuivit l'ennemi avec ardeur, avec trop d'ardeur même, et faillit à se faire battre (1).

Pendant que les événements de guerre se passaient dans la Champagne, l'Assemblée législative déclarait, le 21 septembre, qu'elle avait terminé ses travaux. Comme la Constituante, elle avait eu le mérite, si c'en est un, de faire

---

dait à passer devant un conseil de guerre. Le 31 mars 1794, la veille de la comparution de Danton devant le tribunal révolutionnaire, on traduisit de Lavergne, contre toute justice, devant ce même tribunal de sang. Il était alors mourant, et sa jeune femme, Victoire Regnier, craignant qu'il ne fût pas en état de répondre à l'interrogatoire, s'était présentée à l'avance devant le comité pour obtenir un sursis; elle n'avait gagné que des insultes. Elle court alors chez le président, le fameux Dumas, pour implorer son assistance, et ne reçoit auprès de lui que de nouvelles et indécentes injures! On apporte le malheureux sur un matelas : le tribunal le condamne. Victoire Regnier, assise par terre dans la salle en un morne silence, entend à peine l'arrêt, qu'elle se lève, saisie d'un vertige de désespoir, et s'écrie trois fois : « Vive le Roi! » Appréhendée sur-le-champ au corps, elle déclare qu'elle a voulu s'assurer de mourir avec son mari. Cette triste joie lui fut accordée par un arrêt sommaire. (Voir *le Tribunal révolutionnaire de Paris*, par Campardon, t. I, p. 285 et suiv.) Si un pareil dévouement sublime, un élan aussi héroïque se fût passé dans l'antiquité, il n'y eût pas eu assez de plumes pour le célébrer, il eût rempli les *Conciones*, dicté les dithyrambes des livres de morale en action.

Les héroïques dévouements et les touchantes victimes ont été d'une telle fréquence pendant la Révolution, qu'à peine on les compte. La mort, par exemple, des jeunes vierges de Verdun, le 26 avril 1794, sacrifiées sur l'accusation d'avoir livré la ville aux Prussiens, est un des épisodes les plus célèbres et les plus touchants de l'histoire de la Terreur. Elle a inspiré les poëtes, mais peu arrêté les historiens. Elles ont été vengées, avec une verve pleine d'âme, par M. Cuvillier-Fleury, contre les étranges dérisions consignées par le statuaire David d'Angers dans un petit *Almanach du peuple*. (Voir Cuvillier-Fleury, *Portraits politiques et révolutionnaires*, t. II.)

(1) *Correspondance du même duc de Brunswick-OEls.*

beaucoup de lois. Plusieurs, il est vrai, étaient sages et sont entrées dans nos Codes; mais l'abus des détails, mais la rage de légiférer ont entaché cette œuvre de beaucoup d'imperfections. La Législative avait tenté de gagner le Roi en l'intimidant. N'y pouvant réussir, elle avait renversé son pouvoir.

Dans les provinces éloignées de Paris, électeurs et candidats distinguaient mal les nuances qui séparaient la Gironde de la Montagne, Vergniaud de Robespierre. Aussi les deux tiers des élus furent-ils des hommes nouveaux et inconnus. En dépit de l'influence des clubs affiliés à celui des Jacobins, un grand nombre de départements, par horreur des massacres, avaient éclaté contre les usurpations de la Commune de Paris, et les élections pour la Convention avaient établi une sorte de partage et d'équilibre entre le parti de la Gironde et la faction jacobine. Danton avait consenti à l'élection à Paris du duc d'Orléans, l'ami des Jacobins et des Cordeliers, et Manuel lui avait fait donner par la Commune le nom ridicule de Philippe-Égalité (1).

La Convention, qui, au milieu des lassitudes et des angoisses du pays, était l'espérance commune, se constituait le 20 septembre 1792, et ouvrait ses délibérations le lendemain. Cent quatre-vingt-un députés de la Législative avaient été réélus, et suivant qu'ils avaient appartenu à la Gironde ou avaient eu des affiliations avec la Commune, ils choisissaient leurs places et obéissaient à leurs anciennes sympathies. Fidèle à ses habitudes d'opposition, Paris s'était signalé par

---

(1) Voici la lettre de remercîments du Prince à la Commune :

« Citoyens, j'accepte avec une reconnaissance extrême le nom que la Commune de Paris vient de me donner : elle ne pouvait en choisir un plus conforme à mes sentiments et à mes opinions. Je vous jure, citoyens, que je me rappellerai sans cesse les devoirs que ce nom m'impose et ne m'en écarterai jamais.

« Je suis votre concitoyen,

« L. P. Joseph ÉGALITÉ. »

(*Mémoires du marquis* DE FERRIÈRES, t. III, p. 243, *note des éditeurs.*)

ses choix, pris, un seul excepté, dans la faction la plus violente, pour ses vingt-quatre députés. Robespierre et Danton sont les premiers élus. Après eux, viennent le spirituel et ardent étourdi Camille Desmoulins, le peintre et jacobin outré Louis David; Fabre d'Églantine, l'écrivain comique, révolutionnaire décidé; le fameux boucher Legendre; Panis, Sergent, Billaud-Varenne; l'ex-comédien ambulant Collot d'Herbois; Manuel, le septembriseur; puis Robespierre jeune et le vieux Dusaulx, l'homme de la Constituante, révolutionnaire émérite, porté par le respect que tous les partis professaient pour ses vertus inoffensives. Le capucin Chabot, à force de prôner aux Jacobins l'affreux Marat, avait réussi à le faire nommer. Avec quelques individus obscurs figure un autre journaliste, Louis-Stanislas Fréron, l'ancien condisciple de Robespierre et de Camille Desmoulins, au collége Louis-le-Grand. Le duc d'Orléans-Égalité, qui cheminait vers le régicide et l'échafaud, complète cette députation fameuse qui finit par dominer l'Assemblée nouvelle. Les députés de province auraient désiré qu'on vérifiât les pouvoirs, à cause de la représentation parisienne dont ils avaient bien quelque raison de se défier. Mais aucun n'osa, le premier jour, soulever cette question brûlante. On la remit après d'autres questions urgentes, et finalement jamais elle ne se reproduisit (1). On se paya de cette raison que s'il y avait des irrégularités, elles avaient peu d'importance, eu égard au caractère populaire du vote, et l'on se borna à vérifier l'identité des personnes.

« Toute Assemblée est peuple », disait le grand Condé; à plus forte raison celle-là.

Pétion est nommé président, et six Girondins secrétaires.

Les premières motions furent incohérentes et portèrent sur le logement qui serait affecté au président. Danton, ministre de la Justice, se démit de son portefeuille, incompatible avec ses fonctions de représentant. Il comptait devenir le Mirabeau de la nouvelle Assemblée. L'audacieuse fierté de son langage, la véhémence de Grégoire, du capucin Chabot et des autres Montagnards qui se firent entendre, l'attitude

(1) *Mémoires de* Daunou.

ultra-révolutionnaire des tribunes, eurent bientôt triomphé des hésitations de la Chambre, et l'entraînèrent dans la voie fatale d'où elle ne sortit plus (1).

Son premier acte fut la suppression de la Royauté, sur la proposition de Manuel. Collot d'Herbois affirme que la solution de cette question est de la dernière urgence, et ne comporte le retard d'un seul jour, d'une seule heure. En vain quelques membres voudraient une délibération moins hâtive, plus réfléchie, plus solennelle : « Qu'est-il besoin de discuter? s'écrie l'évêque Grégoire. Les Rois sont dans l'ordre moral ce que sont les monstres dans l'ordre physique; les trônes sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans. L'histoire des Rois est le martyrologe des nations : dès que nous sommes bien convaincus de cette vérité, pourquoi discuter? »

De si belles paroles devaient enlever les suffrages : le vote est proclamé d'enthousiasme.

Le lendemain, l'accord est unanime entre les anciens partis, divisés, à la Législative, pour la proclamation de la République. Mais ce premier pas fait dans la voie politique, sur-le-champ les partis s'observent, se pénètrent, se livrent à de sanglantes divisions.

Trois groupes se sont dessinés tout d'abord : la *Gironde*, à droite; la *Plaine*, au centre; la *Montagne*, à la crête des bancs de la gauche. Les Montagnards sont en minorité, mais une minorité forte de ses passions populaires et de son indomptable audace.

Le 22 septembre, la Convention décide que tous les juges seront pris désormais parmi tous les citoyens indistinctement, et que les corps administratifs et les tribunaux seront renouvelés.

Le 24, les rentes apanagères des Princes français sont supprimées.

Le lendemain, la Haute Cour nationale séante à Orléans est abolie, et la République française est déclarée une et indivisible.

Le 27, réduction au *minimum* de mille livres des pensions des ecclésiastiques non employés.

---

(1) Daunou, *Mémoires*.

Jacob Dupont, un Montagnard, fait à la tribune profession d'athéisme, et déclare que la religion chrétienne est une religion monarchique.

Cependant les partis en étaient venus aux mains, et quelques-uns de ces décrets étaient le résultat de ces luttes. Les Jacobins s'alarmaient de voir l'ascendant que leurs adversaires prenaient sur l'Assemblée, et les Girondins à leur tour s'épouvantaient de la suprématie dont la députation violente de Paris s'efforçait de s'emparer sur celle des provinces. Les Jacobins crièrent au fédéralisme et pensèrent en paralyser l'effet par la déclaration de l'indivisibilité de la République.

Roland demande que l'Assemblée exprime sa confiance dans le Pouvoir exécutif, et qu'elle s'entoure d'une force armée imposante. « Eh quoi! s'écrie Robespierre, qu'est-ce que cette maison militaire dont ils prétendent s'entourer? Est-ce une injure ou une menace pour le peuple de Paris? Ils veulent une garde prétorienne, quels crimes veulent-ils donc commettre? »

En vain la Commune affecte de se constituer en pouvoir indépendant, en vain ses commissaires s'emparent des meubles, des chevaux, des équipages des Émigrés, confisquent l'argent et les denrées de consommation, apposent les scellés sur les caisses publiques. La Convention lève le bras pour arrêter ces usurpations. Elle demande des comptes sur le présent, sur le passé. De là des cris, des récriminations, des éclats de violence. La Commune commence par être battue, elle se relèvera. Jusque-là, on n'était pas sorti des généralités : on aborde les faits, on montre du doigt les personnes. « Je distingue, s'écrie le Girondin Lasource, entre le peuple et les scélérats qui se couvrent de son nom. » On accuse de front Robespierre, on accuse Marat. Marat, pour la première fois, se présente à la tribune; il est hideux d'aspect, le visage livide, la tête ceinte d'un mouchoir, les vêtements délabrés. Un cri général d'horreur et de dégoût s'élève. Marat paye d'audace et finit par dominer l'Assemblée à force d'impudence : « Je resterai parmi vous, dit-il, pour braver vos fureurs. » De guerre lasse, les nouveaux députés, qui sont encore sans expérience, passent à l'ordre du jour, persuadés qu'ils ont annulé ou affaibli Robespierre en l'humiliant

dans son orgueil, et Marat en le signalant à la réprobation publique comme un dégoûtant effronté, comme un reptile venimeux. C'était faire fausse route, c'était grandir Robespierre et en faire un chef; c'était le rendre plus cher au club redoutable des Jacobins, où les paroles tombées de ses lèvres étaient des ordres; c'était, en un mot, l'aider, comme dit Mignet, à associer la cause de sa vanité à celle de la multitude, et rien n'empêchait que l'infâme Marat ne fît des progrès chez la canaille jalouse et envieuse.

A le bien prendre, pour les Girondins, les anciennes institutions une fois Renversées, la Révolution était finie. Pour les démocrates, elle commençait; il leur fallait écraser irrévocablement toutes les résistances, étouffer sous un monde abattu tout regret, toute espérance, niveler et s'asseoir sur tous les débris, la main dans les fortunes publiques et particulières, au mépris de la vie des hommes. Qui donc allait gouverner alors que les institutions n'existaient plus, alors que les lois étaient muettes? — L'audace et la violence! — règne terrible, mais heureusement sans durée.

La retraite de l'armée prussienne avait délivré la République d'un ennemi et d'un danger imminent. Mais une autre armée restait en présence de nos frontières, celle de l'Empereur. Le duc Albert de Saxe-Teschen avait son état-major à Mons. Voyant la frontière du Nord à demi dégarnie, il prit l'offensive, s'empara de Roubaix et d'autres villes ouvertes, et alla mettre le siége, le 16 septembre, devant Lille. Alors commença un bombardement formidable qui dura huit jours, du 29 septembre au 5 octobre, et fit crouler plus de sept cents maisons. Mais les héroïques habitants, se souvenant de leur résistance au prince Eugène en 1708, se montrèrent obstinément dignes de leurs ancêtres, et forcèrent le duc à lever le siége. Ce n'était pas qu'ils fussent possédés de la frénésie révolutionnaire; mais, Français, ils ne voulaient pas retomber sous le joug autrichien. Cent mille projectiles avaient été lancés. L'abus des bombes, qui devient barbare quand il est inutile, n'avait fait qu'affermir les assiégés dans leur résistance. On a dit que l'archiduchesse Christine, qui croyait travailler au salut de sa sœur, la Reine de France, avait voulu assister personnelle-

ment au siége et allumer de sa main des obusiers. Ce fait a été contesté. Les journaux révolutionnaires du temps ne manquèrent pas de la traiter de tigresse, de furie, pour persuader au peuple que c'était la Reine de France qui allumait ces fureurs au cœur des Princesses de sa famille. Ce fut, en effet, Marie-Antoinette qui en porta la peine.

On ne doit pas oublier ici l'admirable exemple de charité que donna la ville en cette terrible occurrence. La fraternité générale fut portée à ses dernières et plus touchantes limites. Le riche et le pauvre mirent tout en commun (1).

DCCCXXVIII

LE PRINCE DE NASSAU A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II (2).

Conférences du Comte d'Artois avec les ministres de l'Empereur et du Roi de Prusse. — La conduite du duc de Brunswick est inexplicable. — Entretien du prince de Nassau avec le Roi, au camp de Verdun, sur la marche des opérations militaires. — Désir du Roi de s'entendre avec l'Impératrice pour rétablir l'ordre en Europe. — Discussions entre les Souverains coalisés. — Mécontentement du Roi contre le général Bischoffswerder. — Efforts du prince de Nassau pour rétablir l'ordre entre les alliés. — Il dénonce au Roi les intrigues des généraux prussiens. — Conférence du duc de Brunswick avec Kellermann.

(EXTRAIT.)

Luxembourg, le $\frac{15}{26}$ octobre 1792.

Je ne rendrai pas compte à Votre Majesté Impériale de ce qui s'est passé aux conférence que Mgr le Comte d'Artois a eû avec les ministres de Sa Majesté l'Empereur et du Roy de Prusse, et où j'ai assisté avec Mr le

---

(1) *Souvenirs d'une actrice,* par madame Fusil, p. 249.
(2) Archives impériales de Russie, à Moscou.

baron de Breteuille, les Princes et Mr le comte de Romazof; devant ce compte à Votre Majesté Impériale, je me bornerai à lui dire que le baron de Breteuille y a parlé comme il le devoit, que Mgr le Comte d'Artois en a été content, et que dans ce moment tous les intérêts sont réunis, comme il eut été à désirer qu'ils l'eussent été plus tôt.

La conduite du duc de Brunsvik paroît inconcevable. Les officiers prussiens disent hautement qu'il faut qu'il ait eu des raisons utiles à ses États qui l'aient porté à déshonorer l'armée prussienne en la détruisant sans combattre, et les généraux autrichiens disent qu'ils donneroient plus tôt leur démission que de reservir sous ses ordres. Le Roy ne s'explique pas sur son compte, mais son mécontentement perce. Pendant que le Roy étoit à son camp et que le duc étoit allé négotier à Verdun avec les révoltés, le Roy me fit appeler avec le prince de Hohenloe qui est à son service; après avoir parlé de la position des armées, il me demanda si je croïois que l'on put tenir Verdun et se cantonner sur la Meuse. Je lui dis que n'aïant pas Sedan, ni même des magasins suffisans pour avoir à Verdun un camp retranché, je croïois à l'impossibilité de conserver cette place et de prendre ses quartiers sur la Meuse. « Hé bien, il faut avoir Sedan, me dit le Roy. » Il se plaignit beaucoup des Autrichiens. Je dis que je croïois qu'il seroit plus avantageux si la seconde campagne avoit lieu, après qu'un bon plan auroit été arrêté par les Cours, d'en partager l'exécution aux différentes armées, pour qu'elles agissent chacune indépendamment l'une de l'autre. Le Roi dit être

pour lui bien décidé à entreprendre une seconde campagne, et qu'il comptoit que Votre Majesté Impériale l'aideroit à rétablir l'ordre nécessaire en Europe; je dis au Roy que Votre Majesté Impériale m'avoit fait la grace de me mander que ses troupes n'avoient été arrêtées dans leur marche que parce que son ministre, appuyant celui de Sa Majesté l'Empereur, avoit demandé de l'argent comme préférable à des troupes qui, selon eux, ne devoient arriver que lorsque tout seroit fini. Le lendemain, c'étoit le 12 octobre, étant au quartier du Roy, Mr de Lucchesini me dit que l'Europe devoit tirer un grand avantage de l'accord qui alloit régner entre Votre Majesté Impériale et le Roy son maître, qui en sentoit toute la valeur, et qu'il emploieroit tout ce qui dépendroit de lui pour la cimenter; qu'il étoit réservé au grand caractère de Votre Majesté Impériale de rétablir l'ordre en Europe, et d'empêcher ceux qui avoient trop d'ambition de l'assouvir; que le Roy désiroit que l'on soit bien persuadé de ces sentimens à Pétersbourg (1).

. . . .

(1) Il y a là une allusion transparente aux difficultés auxquelles donnaient lieu, précisément en ce moment, les affaires de Pologne. Il était entendu que la Russie et la Prusse procéderaient à un nouveau partage, et que, par compensation, l'Autriche serait autorisée à opérer l'échange de la Belgique contre la Bavière. La Cour de Vienne, de son côté, trouvant que cet arrangement ne la dédommagerait pas suffisamment, demandait en plus une augmentation de territoire qui aurait été le margraviat d'Anspach et de Beyreuth, qu'un collatéral de la Maison de Brandebourg venait de céder au Roi de Prusse.

Toutes ces difficultés sont racontées en détail avec beaucoup de netteté dans le second volume du comte de Bourgoing, qui éclaire

Mgr le Comte d'Artois étant parti de Luxembourg, je rejoignis le Roy. Je trouvai Sa Majesté venant à la tête de son armée pour camper sous les glacis de Luxembourg; elle me parla en chemin de la prise de Mayence, elle me dit qu'elle étoit fâchée que les Autrichiens n'aient pas voulu faire un effort pour garder Longwy qui auroit couvert leur pays de Luxembourg; que le corps du prince de Hohenloe, qui devoit s'y cantonner, y seroit exposé à être coupé des Pays-Bas; mais qu'il lui étoit impossible de pouvoir y faire prendre les quartiers d'hiver à son armée, parce qu'il y auroit trop de difficultés à y avoir les vivres nécessaires et d'y faire les réparations de tout genre dont elle avoit besoin. « Croiriez-vous, me dit le Roy, que je ne sais où mettre mes malades, parce que l'on refuse de les recevoir, et que depuis trois jours l'on négocie pour avoir ici de la paille et du bois pour mon armée sans pouvoir l'obtenir? » Le Roy marquoit un juste mécontentement que je cherchai à faire tomber sur un général Chereider, espèce d'imbécile qui commande à Luxembourg. Arrivé à l'endroit où la tente du Roy étoit tendue, car Sa Majesté continue encore de camper, tout le ministère autrichien arriva; le général Bichopsverder qui presente au Roy comme son premier adjudant général, fut le prendre pour le mener chez le Roy. En entrant dans la tente du Roy pour lui an-

---

d'un jour nouveau en France la conduite des coalisés et leurs discussions.

Les points, qui suivent ici dans la dépêche, remplacent un passage effacé, dont on saisit encore quelques mots, et qui était trop explicite sur les affaires de Pologne pour que les Russes ne le voilassent pas.

noncer les ministres, le Roy lui dit avec vivacité : « Ne vous mêlez pas de cela, j'ai chargé Mansteine de me les présenter. » Mansteine entroit avec les ministres, qui avoient entendu ce que le Roy avoit dit à Bichopsverder, qui se retira avec le chagrin qu'il devoit avoir; cependant il fut appelé au dîner du Roy. Le prince Reuss me rendit ce qui s'étoit passé les larmes aux yeux; il sentoit que la maniere dont Bichopsverder étoit traité prouvoit la défaveur du parti autrichien, et le progrès que l'intrigue des democrates qui sont ici en grand nombre fesoit. En sortant de table, j'avois joint le général Bichopsverder, et nous parlions du danger qu'il y auroit à ce que les nouveaux alliés se brouillent dans ce moment, lorsque l'on vint l'appeler de la part du Roy. Une demi-heure après, l'on vint me dire que le Roy me demandoit; je rencontrai Bichopsverder, qui me dit : « Le Roy va vous parler de la situation du moment, dites-lui tout ce que vous pensez. » Le Roy me dit en entrant : « Que pensera l'Impératrice de tout ceci? Je sais, Sire, que Sa Majesté l'Impératrice prend le plus vif interet au rétablissement de la Monarchie françoise, et les malheurs arrivés ne peuvent que lui faire une grande peine; mais, Sire, il faut les réparer, et cela ne peut être qu'en resserrant plus que jamais l'accord qui règne entre les trois grandes Puissances. Je pense bien ainsi, me dit le Roy. Je sais, répondis-je, que Votre Majesté le pense; mais je sais aussi que plusieurs de ceux qui l'approchent sont démocrates et cherchent à désunir les Puissances. J'ai bien à me plaindre des Autrichiens, me dit le Roy. Je le sais, Sire; mais quand Votre Majesté auroit en-

core plus à s'en plaindre, il seroit de son intérêt de ne pas se désunir dans ce moment. Me permettra-t-elle de lui dire que les Autrichiens pourroient aussi avoir à se plaindre de ces conférences continuelles qui existent entre les généraux prussiens et les révoltés, de cette espèce d'accord qui existe entre eux, qui fait que tandis que les révoltés tiennent les propos les plus affreux contre les Autrichiens et les cherchent partout pour les harceler, ils évitent les Prussiens et leur font des compliments quand ils sont forcés de les rencontrer? Votre Majesté ignore les propos que tiennent les officiers de son armée contre les Autrichiens, et en faveur des révoltés dont ils se disent les amis; je n'en excepte pas plusieurs de ses généraux les plus considérables. C'est de Kalkreuth, me dit le Roy, dont vous voulez parler; il étoit connu avant de venir ici. Je n'accuse personne, Sire, je parle en général, et malheureusement le nombre des démocrates est grand à notre armée. Le mal gagne l'Allemagne et même vos États. Deux courriers qui apportoient des dépêches de Pétersbourg à M[r] Alopeus sont arrivés hier, et je les ai fait repartir tout de suite pour qu'ils tâchent de se trouver sur le chemin de Berlin; ils m'ont dit que sur leur route ils avoient trouvé plus de gens charmés de nos malheurs qu'ils n'en avoient rencontré qui y prissent part. Votre Majesté sent donc que dans une telle situation des choses, il n'y a que la plus parfaite union des trois Puissances qui puisse sauver l'Allemagne. Je le sais bien, dit le Roy. Cependant Votre Majesté permet que les conférences continuent; je sais que le duc de Brunswik doit en avoir une demain avec Keller-

mann et Valence, et l'on dit publiquement qu'il y aura une trêve particulière avec les Prussiens. Mon respect et ma reconnoissance pour Votre Majesté me portent à la supplier de ne prendre aucun parti, tel avantage qu'on veuille lui présenter, sans avant être d'accord avec Sa Majesté l'Impératrice; sans quoi, Votre Majesté perdroit le fruit de l'alliance qu'elle vient de conclure et qu'elle m'a dit tant rechercher. Je ne ferai rien, me dit le Roy, sans le consentement de l'Impératrice, je sais de quelle importance est pour moi son amitié. La conférence de demain doit avoir lieu, je n'y ai consenti qu'à condition qu'il y auroit des ministres autrichiens; je ne ferai aucune trêve particulière, quoiqu'il ne tiendroit qu'à moi; mais je sais le mal que je ferois aux Autrichiens, et je ne veux pas les abandonner. Je veux faire une seconde campagne, mais je ne veux pas faire la guerre seul; si l'on veut, j'agirai, mais il faut que l'on agisse aussi. » En parlant des opérations de la campagne, je pris la liberté de dire au Roy que j'étois bien fâché qu'il n'eût pas commandé lui-même son armée, parce qu'ayant été à portée de savoir ce qu'il eût fait dans des moments bien intéressants, je suis persuadé qu'au lieu de nos malheurs, nous eussions eu une campagne victorieuse. Le Roy me dit que l'Empereur et lui ayant mis toute leur confiance dans le duc de Brunsvik, il n'avoit voulu le gêner en rien. Le Roy daigna me dire qu'il approuvoit la franchise avec laquelle je lui avois parlé, et qu'il m'en remercioit. Le lendemain, il me dit que le prince Reuss devoit accompagner le duc, et qu'il devoit jouer le rôle de secrétaire du duc à la conférence; mais j'ai su

aujourd'hui qu'il s'y étoit trouvé avec le prince de Hohenloe l'Autrichien, et qu'il y avoit été convenu verbalement d'une entrevue entre l'armée de Kellermann et les corps autrichiens et prussiens qui se trouvoient devant lui; que les François révoltés n'entreroient pas dans le pays de Luxembourg, et que de même les alliés n'entreroient pas dans cette partie de la France. Il n'a rien été stipulé pour les autres armées. L'on est dans la plus grande inquiétude sur Coblence; la prise de la forteresse rendroit impossible le projet d'hyverner dans cette partie.

Dans le même temps, le général marquis de Montesquiou envahissait Chambéry et réduisait la Savoie presque sans coup férir. Le général Anselme, soutenu par l'amiral Truguet et la flotte de Toulon, entrait dans Nice. La forteresse de Montalban capitule, et celle de Villefranche, ouvrant ses portes sur une simple sommation, complète la conquête du pays niçois. La Convention exulte à la nouvelle de tels succès, et met à prendre possession de ses conquêtes autant de promptitude que ses généraux à les accomplir. Les provinces nouvelles sont réunies sur-le-champ à la France sous les noms de départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes. Cet événement heureux sauvait M. de Montesquiou, décrété, la veille, d'accusation, sous le prétexte de ses lenteurs : les premières joies du triomphe firent rapporter le décret.

La Convention rêve de s'emparer de Genève. Mais les succès remportés par l'armée du midi ne sont rien à côté de la hardiesse de ceux que Custine obtient en Allemagne. Le Roi de Prusse avait laissé le Palatinat à découvert : Custine, avec quinze mille hommes tirés de l'armée du Rhin, s'empare, le 30 septembre, de Spire, dont l'évêque s'était l'un des premiers montré l'ennemi de la France. Le 5 octobre, il pénètre dans Worms sans rencontrer de résistance.

Il entrait aussi à Oppenheim. Il prit ensuite Frankenthal, et fut le 19 sous les murs de Mayence, ville d'université et où germaient, dans la jeunesse, les idées nouvelles. Le 21, la ville lui était livrée sans résistance. Le lendemain, deux de ses lieutenants entraient à Francfort. Ce triomphe sur une partie des Électorats ecclésiastiques fut le terme de sa marche victorieuse. Les princes dont il violait la neutralité se jetèrent dans les bras de l'Autriche. Les contributions qu'il frappait de toute part avaient irrité toutes les classes, et sa propagande révolutionnaire n'avait que de partiels échos. Toutefois ses proclamations républicaines aux Allemands lui donnèrent du crédit auprès des Jacobins et de la Convention, et il y gagna le titre de général en chef. A peine entré à Mayence, il avait frappé une contribution et saisi quatorze millions dans une maison de banque. Des clubs avaient été formés, et un arbre de la liberté s'était élevé sur la place la plus apparente. Spirituel, mais trop présomptueux et aventureux pour conduire sagement la guerre et la politique, il ne sut pas apprécier sa position et terminer sa campagne par un mouvement, qui eût été possible et décisif s'il eût songé à obtenir le concours de Kellermann. Si, en descendant le Rhin de Mayence à Coblentz, il se fût porté sur les derrières des Prussiens, ils eussent été infailliblement écrasés. Au lieu de cela, il se jetait à corps perdu dans le Palatinat, s'exposant à se trouver en présence de forces sérieuses, et se vit forcé de réclamer du secours. En résumé, il avait obtenu des succès plus brillants que solides.

Tel était, en octobre 1792, l'état de nos armes de Dunkerque jusqu'à Bâle. La retraite de l'armée prussienne avait affranchi la frontière de la Champagne. Les troupes de défense se portaient vers Lille. Kellermann, qui eût pu mieux faire en ralliant Custine, prenait ses quartiers en Lorraine. Custine poussait en Allemagne et risquait de se faire couper par les Prussiens. La Savoie, de même que le pays de Nice, était à nous, et les troupes savoisiennes s'étaient retirées derrière les Alpes.

Dumouriez, triomphant, n'avait plus en vue que la conquête des Pays-Bas autrichiens.

DCCCXXIX

LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE CATHERINE II (1).

Désastres des armées alliées; retraite du duc de Brunswick. — Tableau de la situation. — Projets attribués aux Cours de Vienne et de Berlin. — Plan de démembrement de la France et de remaniement de territoires. — Incertitude des Princes sur la conduite à tenir. — Ils font appel aux lumières de l'Impératrice et sollicitent la permission, pour l'un d'eux, de se rendre à Saint-Pétersbourg.

[Le 31 octobre 1792.]

Madame notre Soeur et Cousine,

Lorsque nous prîmes la liberté, le 1er août dernier, de mander à Votre Majesté que cette lettre seroit vraisemblablement la dernière que nous aurions l'honneur de lui écrire, nous étions pleins du juste espoir que bientôt le Roi notre frère, délivré de sa captivité, pourroit lui-même remercier Votre Majesté de tout ce qu'Elle a bien voulu faire pour le salut de la France. Nous étions loin de prévoir l'issue d'une campagne qui s'annonçoit de la manière la plus brillante. Nous étions loin de supposer qu'une armée composée des meilleures troupes, commandée par le général qui avoit le plus de réputation, après avoir pris autant de places qu'elle en avoit attaqué, après avoir vu fuir ses ennemis autant de fois qu'elle s'étoit présentée devant eux, après que ses détachemens auroient remporté autant de victoires qu'ils auroient livré de combats, se trouveroit arrêtée comme par enchantement au moment où elle n'auroit plus que le dernier coup à frap-

(1) Archives impériales de Russie, à Moscou.

per pour défaire la seule armée qui resteroit aux ennemis, et peut-être terminer la guerre en un seul jour. Nous étions loin d'imaginer qu'après neuf jours de stagnation, cette armée quitteroit successivement tous ses postes, évacueroit toutes les places qu'elle auroit prises, se retireroit enfin avec un désordre à peine concevable après les plus terribles défaites. Notre intention n'est point de faire ici le procès de M. le duc de Brunswick, mais il nous est important de faire connoître à Votre Majesté les faits tels qu'ils se sont passés, et nous La supplions, en conséquence, de daigner lire les deux Mémoires que nous prenons la liberté de mettre sous ses yeux et qui contiennent la vérité dans toute son exactitude.

La retraite des armées une fois décidée, il nous a fallu céder aux circonstances et abandonner le présent pour nous occuper de l'avenir. Cet avenir nous présentoit la perspective la plus inquiétante : notre malheureuse famille abandonnée sans secours au fer des assassins, la France livrée à l'anarchie, la prétendue République cimentée par la retraite des armées, une Noblesse épuisée par les efforts de tout genre qu'elle a faits depuis trois ans ; nous-mêmes sans ressources pour la faire vivre, incertains s'il y auroit un lieu où nous pussions reposer notre tête. Dans cette extrémité, nous nous sommes encore adressés au Roi de Prusse, des bontés personnelles duquel, à travers nos justes sujets de plainte contre une cabale ennemie, nous n'avons jamais eu qu'à nous louer. Le Comte d'Artois est retourné près de lui ; il a conféré avec ses ministres, avec ceux de l'Empereur et avec M. le baron de Bre-

teuil. Le résultat de ces conférences est dans le Mémoire que nous avons adressé à la Cour de Vienne et que nous supplions Votre Majesté de vouloir bien lire; elle y verra quelles sont nos espérances pour exister cet hyver.

Mais, Madame, il est un objet non moins intéressant et sur lequel nous ne pouvons nous dispenser de ramener les regards de Votre Majesté, c'est le sort futur de notre Patrie, ce sont les projets des Cours de Vienne et de Berlin. En ne prenant que la lettre de la déclaration de M. le duc de Brunswick, il n'est pas un bon François qui ne fût prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour voir réaliser ces projets; mais sans y mettre d'humeur, on peut craindre qu'une déclaration aussi mal exécutée sur plusieurs points n'aye le même sort sur les autres. Il y a bien plus, nous avons reçu de Vienne même l'avis que le projet de l'Empereur est de faire acheter le retour à l'ancienne Constitution par le démembrement de la France, à laquelle il s'agit d'enlever l'Alsace pour la rendre à l'Empire, la Flandre françoise pour la donner au Roi de Prusse, et la Lorraine à l'Électeur palatin, afin de compenser par là l'accroissement de puissance que donneroit à la Maison d'Autriche l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas, qui seroient partagés entre le Roi de Prusse et l'Électeur palatin. Cet avis semble encore être confirmé par le soin qu'on a pris de nous écarter autant qu'on l'a pu du théâtre des affaires, et par les conditions qu'on nous impose encore aujourd'hui. Mais sans perdre le temps en de vaines réflexions, que Votre Majesté nous permette de nous

faire à nous-mêmes deux questions importantes : Avons-nous le moyen d'empêcher ce projet de s'exécuter? Nous convient-il d'y prendre part? La première question n'est malheureusement que trop facile à résoudre. Privés de nos troupes soldées; privés, par la façon dont les réquisitions ont été faites à Votre Majesté, de l'appui de ses troupes; réduits à une Noblesse pleine de valeur, mais peu instruite dans l'art militaire, et qui cesseroit elle-même d'exister si ces mêmes Puissances, dont les vues nous sont suspectes, cessoient de la faire vivre, nos moyens coërcitifs sont nuls. La seconde question est plus délicate, car si nous connoissions bien l'intention des Puissances à l'égard du démembrement, et que cependant, comme naturellement cela doit être, leur projet fût encore un secret pour le public, il seroit presque également embarrassant de rester neutres ou de ne le plus rester. C'est dans une pareille circonstance que les bontés de Votre Majesté nous sont plus nécessaires que jamais; quelque parti que nous prenions, si elle daigne nous éclairer de ses lumières, nous sommes bien sûrs que ce sera le meilleur, et nous le sommes également qu'avec son appui nous triompherons de tous les obstacles.

Tous ces motifs, mais surtout le désir, nous oserons même dire le besoin pressant, de mettre aux pieds de Votre Majesté le juste tribut de notre reconnoissance, nous avoient inspiré le dessein qu'un de nous se rendît sur-le-champ auprès d'Elle. Mais la crainte que cette démarche, faite sans sa permission, ne pût lui déplaire, nous l'a fait suspendre. Nous osons solliciter cette permission avec la plus vive ardeur; en nous l'accordant,

Votre Majesté mettra le comble à ses bontés pour nous, et l'empressement avec lequel celui de nous qui sera assez heureux pour aller admirer de près l'héroïne du Nord, notre auguste bienfaitrice, profitera de cette faveur, sera la plus foible preuve de notre reconnoissance.

Votre Majesté veut-elle bien nous permettre de lui parler encore un moment des sentimens aussi tendres que respectueux avec lesquels nous sommes,

Madame notre Sœur et Cousine,

de Votre Majesté,

les très-affectionnés serviteurs, Frères et Cousins,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER,

CHARLES-PHILIPPE.

A l'abbaye du Val Saint-Lambert, près de Liége, ce 31 octobre 1792.

DCCCXXX

LE PRINCE DE NASSAU A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II (1).

Compte rendu d'un entretien avec le Roi de Prusse. — Attitude de l'Angleterre. — Le Roi comprend de quelle importance est le rétablissement de la Monarchie en France, mais veut s'assurer des dédommagements pour les dépenses qu'il devra faire. — La conduite ultérieure dépendra des résolutions de l'Impératrice.

(EXTRAIT.)

Trèves, le $\frac{\text{21 octobre}}{\text{1er novembre}}$ 1792.

Dans une conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec le Roy, il m'a dit qu'il sentoit, comme Votre Ma-

(1) Archives impériales de Russie, à Moscou.

jesté Impériale, de quelle importance étoit à l'Europe le rétablissement de la Monarchie françoise. La manière dont il m'a parlé de l'Angleterre, qui, en laissant détruire la France, annuleroit par là l'Espagne et deviendroit maîtresse absolue des mers, m'a prouvé que son cabinet ne tient plus à ces anciennes liaisons-là; mais le Roy m'a dit que, malgré qu'il sentît de quelle importance il étoit pour l'Europe d'y employer de grands moyens, il ne pourroit s'en mêler qu'autant que l'on lui assureroit des dédommagements équivalents aux grandes dépenses qu'il seroit obligé de faire; qu'il avoit communiqué à Votre Majesté Impériale ses vues avec une entière franchise, et que c'étoit Elle qui seule pouvoit décider s'il rentreroit en France à la tête d'une armée, ou non; qu'il falloit penser à ses propres affaires avant de penser à celles des autres; que dans tous les cas il se conduiroit de manière à mériter l'amitié de Votre Majesté Impériale, qu'il avoit tant recherchée. Le Roy regrette bien vivement que les troupes de Votre Majesté Impériale ne soient pas arrivées. Son ministre à Pétersbourg avoit ordre de se conformer en tout à celui de Vienne, le Roy alors n'ayant voulu agir que comme l'allié de l'Empereur; mais le Roy dit avec grande raison que les secours prodigieux qu'eussent procurés les troupes de Votre Majesté auroient été communs à l'Empereur et à lui, au lieu que son contingent en argent est un secours qui tourne uniquement au profit de l'Empereur. Le Roy me disoit : Jusqu'au moment de mon alliance avec l'Impératrice, j'ai laissé l'Empereur agir et tout communiquer à Pétersbourg; mais depuis, Sa

Majesté a dû voir que je n'ai rien fait sans le lui faire communiquer à l'instant, parce que mon intention est d'entretenir un accord parfait avec Elle.

Nous disions que Dumouriez triomphant revenait à son idée fixe de l'invasion des Pays-Bas autrichiens. Tous les partis, dans la capitale, semblaient se réunir en un concert de louanges pour le général vainqueur, qui affermissait si glorieusement la République. Le hideux Marat fut le seul, à la Convention, qui trouva à récriminer sur sa gloire et sur la rigoureuse discipline qu'il avait su établir parmi les turbulents volontaires. Il avait traité avec toute la rigueur militaire, à Rethel, un de leurs bataillons coupable du meurtre de quatre Émigrés, déserteurs de l'armée ennemie, et leur avait fait une proclamation où il disait : « Ceux d'entre vous qui ne sont pas des scélérats sont des lâches, qui n'ont pas osé s'opposer à un crime. »

Pour se concerter, sur l'invasion des Pays-Bas, avec les ministres, il confie le soin de son armée à ses lieutenants, et arrive à Paris le 11 octobre.

Il se présente au club des Jacobins, il paraît à la Convention. Il reçoit des fêtes; il soupe chez Roland au sortir de l'Opéra, où il a reçu l'ovation la plus brillante, il se rend à une fête chez Talma. Marat, qui y fait irruption en carmagnole rouge, sans être convié, essaye, au milieu de cette société, de faire subir au général un impudent interrogatoire sur les faits de discipline dont nous avons parlé. Dumouriez l'éconduit d'un ton ironique et méprisant, et lui tourne le dos. Talma met l'intrus à la porte.

La bourgeoisie avait vu Dumouriez sans enthousiasme. La Convention avait affecté de l'accabler du fardeau de l'égalité en le traitant comme elle eût fait pour un de ses petits sous-lieutenants. Il se fit néanmoins applaudir, évitant avec soin tout ce qui eût pu donner à sa démarche la plus lointaine ressemblance avec celle de La Fayette. Sa réception aux Jacobins fut équivoque; il se jeta dans les bras de Robespierre, et Collot d'Herbois lui adressa un de ses discours les plus ampoulés, à la fois flatteur et menaçant, lui promettant un

baiser de lui, et même un de sa femme, qui était Flamande, s'il revenait vainqueur des Pays-Bas. Bref, le général sortit plus humilié qu'édifié de la séance. Arrivé à Paris le 1er janvier, il repartit pour son armée en février, mal satisfait de son apparition dans la capitale, et désabusé de ce qu'on appelle la reconnaissance publique.

Il allait cependant la mériter encore avec éclat, et ajouter à sa gloire, en gagnant la bataille de Jemmapes sur les Autrichiens.

Avant son départ, il s'était fait délivrer le matériel du camp formé sous Paris, camp toujours regardé par lui comme impuissant à garantir la défense nationale, et que du reste la retraite des Prussiens rendait inutile. On y payait, comme dans nos ateliers nationaux de 1848, quarante sous par jour les ouvriers sans ouvrage, et cette haute paye du *far niente* dépeuplait les ateliers actifs. C'était un laboratoire de désordre, un foyer d'émeutes qu'il eut le bonheur de faire supprimer. Au matériel du camp sous Paris, Danton, Santerre, Wéstermann avaient fait ajouter six millions et des approvisionnements. Tandis que Danton lui prêtait un concours efficace, Roland lui adressait des conseils hautains et blessants.

Dumouriez arrivait le 25 octobre à Valenciennes, où le noyau de son armée, montant à quarante mille hommes, était réuni. Ce corps principal, appuyé sur la droite par l'armée des Ardennes sous les ordres de Valence, l'était, sur la gauche, par l'armée du nord, que commandait La Bourdonnaye.

Le 28, il est en campagne, précédé d'une proclamation annonçant aux Belges que les Français viennent en frères et amis pour les aider à secouer le joug des Autrichiens. Ceux-ci se voient forcés d'évacuer, le 2 novembre, la ville de Lannoy, le seul poste fermé qui leur restât sur le territoire français. Retranchés, à l'arrivée de Dumouriez, sur les hauteurs qui couronnent Mons, ils ont l'avantage d'une forte position. L'attaque des Français commence le 6. Cette ferme position, vigoureusement assaillie, vigoureusement défendue, est enlevée de front à la baïonnette. Les Autrichiens reculent et se retirent en bon ordre. Les Français, harassés de fatigue

et de privations, s'abstiennent de les poursuivre. Le duc de Chartres, depuis le roi Louis-Philippe, qui commandait le centre et s'était conduit en héros dans la grande action de Jemmapes, avait déterminé le triomphe de son corps. La France, à la nouvelle de ce magnifique succès, fut dans l'ivresse, et par toute l'Europe on reconnut de nouveau à nos armées la faculté de remporter de grandes batailles.

Marat seul trouva encore moyen de dénoncer Dumouriez, qui « conspirait peut-être », et qui, disait-il, avait sacrifié par calcul les bataillons parisiens.

La victoire du général lui livrait Mons; il y entrait le lendemain. Le 12, il faisait son entrée dans Bruxelles, pendant que La Bourdonnaye occupait, le 8, le 12 et le 16, Tournay, Ath, Gand, Ypres, Furnes et Anvers, et que, de son côté, Valence marchait sur Nivelles et le canal de Vilvorde. On n'avait plus à essuyer, de la part des Autrichiens, que des escarmouches d'avant-garde. Malines, l'arsenal de la Belgique, tombait aux mains de Dumouriez, qui, le 28, arrivait à Liége. Le général de La Bourdonnaye traitant sa conquête avec trop de violence et soulevant des plaintes, Dumouriez l'avait fait remplacer par le Vénézuélien Miranda, qui enleva, le 29 octobre, la citadelle d'Anvers. Celle de Namur se rendit au général Valence le 2 décembre. La Belgique, qui s'y était prêtée, il est vrai, avait été conquise en un mois. La révolution de cette contrée, à l'opposite de la nôtre, s'était faite par les hautes classes et le clergé.

Ainsi, moins de six mois après la publication de l'insensé manifeste de Brunswick, nos armées victorieuses occupaient la Belgique et Aix-la-Chapelle, le Palatinat et Mayence, la Savoie et le comté de Nice. La frontière du Rhin et celle des Pyrénées étaient garanties par les armées de Biron et de Servan. Ce dernier, qui avait donné sa démission de ministre de la Guerre, avait été remplacé par Pache, et avait reçu le commandement en chef de l'armée des Pyrénées. Quelle leçon pour les Puissances signataires du traité de Pilnitz! La France était sauvée.

Malheureusement, quand Dumouriez avait fini avec une difficulté, il lui en surgissait deux ou trois autres plus graves et plus compliquées. Tantôt ce sont les assignats, que Cam-

bon et les autres financiers de la Convention veulent le forcer de répandre et de faire accepter en Belgique. Saturés de faux assignats par les Émigrés, les Belges ont le papier-monnaie en aversion, et pour y donner cours, il faudrait exercer les dernières violences. Tantôt c'est l'irruption des clubs jacobins dans les villes et leur propagande à outrance qui blessent les mœurs belges. Les clubistes, dans leur zèle de rénovation sociale, poussent leurs idées à l'excès et soulèvent les colères nationales. Statistes et vonckistes, modérés et démocrates, vont tout à l'heure être aux mains. La politique de Danton veut se faire jour et tout niveler. Il veut écraser la vipère sur la plaie, suivant une expression du comte de Montlosier. Nous leur avons donné la liberté, disent les ultra-révolutionnaires, ils doivent accepter notre monnaie. Une pareille exigence ne pouvait que compromettre la conquête. Dumouriez avait seulement compté que la Belgique, maîtresse d'elle-même, se constituerait, pour le moment du moins, en république indépendante, deviendrait notre alliée, et nous fournirait peut-être un jour le moyen de nous débarrasser des Jacobins.

Mais ceux-ci, poursuivant leurs plans obstinés, envoyaient des émissaires en Belgique, en glissaient dans l'armée. Pache secondait ce mouvement périlleux par son mauvais vouloir. Cambon et Clavière soutenaient Pache, en alléguant que Dumouriez contrariait directement leurs vues financières. Le général voudrait-il donc, disaient-ils, se faire dictateur et duc du Brabant? Un général victorieux est toujours un danger pour une république. L'ingratitude envers lui est le premier des droits.

Les ministres forment le plan de révolutionner la Suisse et l'Italie, et de déverser et imposer partout, en ces nouveaux canaux, leurs assignats. Le ministre des Affaires étrangères, Lebrun, tourne aussi ses yeux vers Naples et l'Espagne, où règnent deux branches des Bourbons, et médite de leur faire la guerre. Même pensée éclôt en son esprit contre les États pontificaux, pour forcer le Pape à céder sur la constitution du clergé. Madame Roland saisit aussitôt sa plume, et rédige contre le Vatican une de ces lettres hautaines et sans mesure, dont elle s'applaudit au lieu d'en rougir.

Toutes ces tentatives d'ambition gigantesque devaient échouer comme celle de Custine, qui, pour avoir voulu révolutionner toute l'Allemagne, s'est vu obligé de rétrograder et de s'enfermer dans les fortifications de Mayence. Camille Desmoulins écrivit qu'on allait mettre le feu à l'Europe. On avait annoncé à grand bruit aux peuples la délivrance, la fraternité; on leur portait un despotisme d'une autre forme. La malheureuse Belgique fut livrée au pillage qu'y organisèrent les Jacobins, et l'opposition des grandes villes ne fit qu'accroître les désordres et la désorganisation, et préparer les révoltes.

DCCCXXXI

LE COMTE DE PROVENCE ET LE COMTE D'ARTOIS A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE (1).

Retraite de l'armée autrichienne, qui oblige les Princes à quitter Liége. — Le Roi de Prusse retire ses subsides et exige le licenciement des corps d'Émigrés. — Les généraux autrichiens prennent ces troupes à leur solde jusqu'à l'arrivée d'une réponse de l'Empereur. — Les Princes obtiennent du Roi la permission de se retirer dans le comté de la Marck. — Désagréments personnels que leur attire leur extrême dénûment.

[Dusseldorf, 29 novembre 1792.]

Madame notre Sœur et Cousine,

Retirés dans la principauté de Liége, ainsi que nous avons eu l'honneur de le mander à Votre Majesté, nous croyons n'avoir plus qu'à y attendre ses ordres au sujet de la permission que nous avons pris la liberté de lui demander qu'un de nous allât lui faire sa cour. Nous avions pensé également qu'il falloit que l'autre allât

---

(1) Archives impériales de Russie, à Moscou.

en Espagne solliciter l'appui du Roi notre Cousin, et présumant des bontés de Votre Majesté par ce que nous en avons déjà éprouvé, nous calculions déjà le moment où ces voyages pourroient commencer. Les événemens inopinés arrivés dans le Brabant sont venus déranger tous nos calculs et aggraver infiniment notre position. Non-seulement la retraite de l'armée autrichienne nous a forcés d'évacuer le pays de Liége, mais le Roi de Prusse a cessé les secours qui seuls faisoient exister notre brave et malheureuse Noblesse, et exige que les corps qu'elle avoit formés se séparassent et se désarmassent. C'est au cœur sensible de Votre Majesté à se peindre ce que la nécessité de souscrire à une loi si dure a coûté au nôtre. Nous avons essayé d'exprimer à nos compagnons d'armes les sentimens dont nous sommes pénétrés, dans l'écrit dont nous prenons la liberté de mettre quelques exemplaires sous les yeux de Votre Majesté; mais nous n'essayerons pas d'y mettre le tableau de ce qu'ont été les derniers jours de notre séjour à Liége, ce tableau seroit trop déchirant pour Elle. D'un autre côté, la Cour de Vienne n'a pas répondu au Mémoire que nous lui avions adressé relativement à nos troupes de ligne, et nous éprouvions, à cet égard, un embarras d'autant plus grand qu'il nous étoit impossible de continuer à les payer, et que leur licenciement subit, outre le tort affreux qu'il auroit fait à la cause générale, n'étoit pas même sans quelque danger pour la sûreté publique. Enfin, après bien des négociations, nous avons obtenu des généraux autrichiens qu'ils les prendroient provisoirement pour un mois à la solde de l'Empereur, si, avant l'expiration

de ce terme, ce Prince n'avoit pas fait une réponse définitive.

Après avoir parlé de si grands intérêts, nous craindrions d'abuser des momens de Votre Majesté en ramenant ses regards sur notre situation personnelle, si la reconnoissance ne nous en faisoit un devoir et si ses bontés ne nous en donnoient la confiance. Forcés de quitter Liége, nous avons demandé au Roi de Prusse la permission de nous retirer dans le comté de la Marck; il nous l'a accordée, en nous enjoignant de rester quelques jours où nous nous trouverions, afin qu'il eût le temps de donner ses ordres pour notre réception, et, en conséquence, nous nous sommes arrêtés ici, ayant reçu cette réponse fort peu de temps avant d'y arriver. Mais séparés de notre armée, ne nous trouvant sous la protection d'aucun grand Souverain, nous avons éprouvé des désagrémens dont la cause est trop belle pour en rougir, mais que nous n'en avons pas moins sentis. A Aix-la-Chapelle, nos voitures ont été arrêtées à la réquisition d'un créancier; ici la même chose a pensé nous arriver, et ce n'est qu'avec des peines infinies que nous avons pû nous tirer de ces deux embarras d'autant plus grands, qu'ayant à peine de quoi vivre pour nous-mêmes, n'ayant pas même pû donner à la Noblesse les moyens d'exister après notre séparation d'avec elle, il nous étoit impossible de donner le moindre à-compte. Votre Majesté connoît notre position; ce n'est point pour enflammer sa générosité que nous lui faisons ce récit, mais nous croirions manquer à la reconnoissance si nous ne lui rendions compte de tout ce qui nous arrive. Notre sort futur est entre

ses mains, cette pensée est bien propre à nous faire soutenir nos malheurs et à nous en faire espérer une heureuse issue.

Nous ne parlons pas à Votre Majesté de ce qui se passe en France, il est des objets sur lesquels on ne peut porter sa vûe; la seule consolation que nous puissions éprouver, c'est la certitude que Votre Majesté connoît notre juste et profonde douleur, et qu'elle daigne y prendre part.

Votre Majesté veut-elle bien accueillir avec sa bonté ordinaire les sentimens aussi vrais que tendres et respectueux avec lesquels nous sommes,

Madame notre Sœur et Cousine,

de Votre Majesté,

les très-affectionnés Frères, Cousins et serviteurs,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER,

CHARLES-PHILIPPE.

A Düsseldorf, ce 29 novembre 1792.

Au milieu de la conflagration générale, que devenait la Famille royale de France? La Législative avait affecté de laisser à la Commune la garde des prisonniers. Interrogée si le ci-devant Roi devait communiquer avec les siens, on a vu qu'elle avait répondu que c'était à la Commune à le décider. Il s'ensuivit que les municipaux, gens la plupart choisis parmi les plus grossiers, animés de passions révolutionnaires et haineuses, donnèrent à la détention, qu'aucune décision venue de haut n'avait caractérisée, un accent de rigueur qui dégénéra en persécution.

On a vu toutes les dames d'honneur et de service disparaître successivement; un seul serviteur est conservé auprès du Roi. De la petite tour, qu'avait autrefois choisie pour son pied-à-terre un des Princes de la Maison royale, Louis XVI est

transféré, le 29 octobre, dans la grosse tour, où nulle disposition d'aménagement n'a été prise. Là sont multipliés les verrous, les sentinelles, les visites de surveillance de jour et de nuit, poussées jusqu'aux plus indécentes indiscrétions. Les cinq cent mille livres votées en faveur de la Famille royale ne sont jamais payées. Les plus misérables objets de première nécessité doivent être demandés par écrit, et ne sont pas toujours accordés. On va jusqu'à refuser à Madame Élisabeth les plus simples secours nécessaires à sa santé.

Toute communication avec l'extérieur est interdite, toute gazette interceptée. On épie leurs moindres gestes, leurs moindres regards. On les humilie en mettant en commun pour le Roi, les Princesses, les municipaux, les soldats et les gens de service, les derniers détails de la vie intime. On les traite comme des condamnés à mort. On finit par séparer le Roi des Princesses, et l'on règle les heures où ils pourront se voir, en attendant qu'on les prive de toute communication. Papier, encre, plumes, crayons, tout leur est enlevé. On les réduit au plus entier dénûment, et leurs bourreaux les tutoient comme on tutoie au cabaret.

Il faut lire dans Cléry, dont le dévouement fut si admirable, quelle fut cette vie de torture, d'abnégation, de dignité.

A partir de la translation de la Famille royale dans le Temple, le 13 août, l'histoire de tous ses membres, pendant un long espace de temps, se confond. Chacun eut sa part des outrages, des accusations absurdes, des brutalités de tout genre, tortures morales et physiques qui ne laissaient nul repos aux reclus.

Quelques-uns des municipaux préposés à leur garde ou chargés de pourvoir à leur bouche adoucirent leurs amertumes en leur montrant de la sympathie, et les aidant à communiquer avec l'extérieur ou entre eux quand ils furent séparés. Avant tous les autres, il faut distinguer Turgy, qui a fourni à Eckard, l'auteur des *Mémoires historiques sur Louis XVII*, des notes intéressantes sur la captivité de la Famille royale à la Tour du Temple (1) pendant la durée de

(1) Turgy, dans Eckard, p. 348, 349.

son service, à partir du 13 août 1792 jusqu'au 13 octobre 1793. Cet homme de cœur fut l'intermédiaire discret et heureux d'une correspondance assez active échangée par Madame Élisabeth avec ses Frères, avec l'abbé Edgeworth de Firmont, avec quelques amis fidèles. Les lettres à l'abbé, qui contenaient des épanchements religieux, étaient les seules qu'elle cachetât. Dans ses Mémoires, ce vénérable ecclésiastique parle de ces lettres, qui, dit-il, lui arrivaient « dans des pelotons de soie, et toutes nos mesures étoient si bien prises, ajoute-t-il, que, malgré tous les soupçons, cette correspondance ne fut jamais découverte. » Malheureusement ces dernières pages, baignées des larmes de Madame Élisabeth, et qui peignaient sous de si vives couleurs sa résignation et son courage, n'existent plus; l'abbé, au milieu des orages révolutionnaires, a cru devoir les détruire.

Depuis l'incarcération de la Princesse, une seule lettre lui parvint; elle était de Madame Adélaïde sur la journée du 20 juin, et avait été remise à la prisonnière par Manuel.

Un des commissaires de la Commune, nommé Toulan, qui, auprès de la Famille royale, secondait Turgy et le valet de chambre du Roi, Cléry, montra aussi beaucoup de zèle à favoriser les correspondances de la Princesse, pour lesquelles s'entremettait son ancienne dame d'atour, la marquise de Sérent. Un jour, l'un de ces messages fut découvert, et la marquise eut à subir un interrogatoire à ce sujet devant les Comités. Elle répondit qu'en sa qualité de dame de la Princesse, son devoir était de veiller à tout ce qui pouvait lui être nécessaire, et que la mort seule l'empêcherait de remplir un devoir aussi sacré. Cet acte de courage fut alors respecté par les hommes qui ne respectaient rien (1).

La Reine et Madame Élisabeth avaient imaginé de correspondre avec Turgy par signaux, afin d'être tenues, malgré l'obsession des municipaux, au courant des choses publiques. Les instructions pour ces signaux étaient de la main de Madame Élisabeth. Nous les avons données ailleurs, avec

(1) Eckard, p. 90.

tous les billets d'envoi à Turgy (1). La correspondance par écrit développait ce que Turgy n'avait fait qu'indiquer par signaux; « car, dit ce dernier, malgré la surveillance de huit ou dix personnes, il ne s'est presque point passé de jour, pendant les quatorze mois que je me suis maintenu au Temple, sans que la Famille royale ait eu quelque billet de moi », soit enveloppé dans une pelote de fil ou de coton, soit en forme de bouchons de papier pour les bouteilles ou les carafes, soit dans les bouches de chaleur du poêle, ou sous la table de marbre, ou même dans le panier aux ordures. La nécessité rend si ingénieux, que le Roi et les Princesses étaient presque toujours informés des événements. La facilité qu'avait Turgy de sortir deux ou trois fois par semaine pour les approvisionnements, le mettait à même de prendre les renseignements que le Roi et la Reine avaient pu désirer, ou d'apporter les réponses aux messages écrits dont on l'avait chargé. Et, certes, il fallait bien de l'adresse pour braver les précautions tyranniques que prenaient les officiers municipaux. Turgy en donne une idée : « Après le souper, on avoit annoncé au Roi que, pour sa sûreté et celle de sa famille, ils occuperoient la Tour pendant la nuit. On y avoit posé une sentinelle à chaque étage. Les Marseillois ne cessoient de chanter, au moment du passage de la Reine, et pendant toute la nuit :

Madame à sa tour monte,
Ne sait quand descendra.

» Dès que le Roi fut entré au Temple, on prescrivit les précautions les plus minutieuses..... S'agissoit-il du dîner ou d'un autre repas, on alloit au conseil demander des municipaux. Ceux-ci se rendoient à l'office; on dressoit les plats, on les goûtoit devant eux pour leur faire voir qu'il n'y avoit rien de suspect. On remplissoit en leur présence les carafes et les cafetières; pour couvrir les carafes du lait d'amandes, on déchiroit, à leur volonté, un morceau de papier dans telle feuille et telle main qu'ils indiquoient. Arrivés avec eux

(1) *Correspondance de Madame Élisabeth de France*, précédée d'une *Lettre de Mgr Darboy, archevêque de Paris*, p. 434-444.

à la salle à manger, on ne mettoit la table qu'après l'avoir montrée dessus et dessous aux municipaux. On déployoit devant eux les nappes et les serviettes. Ils fendoient les pains par la moitié et sondoient la mie avec une fourchette, ou même avec leurs doigts (1). »

Du moins, quand toute la Famille était réunie, tous les membres se prêtaient une force mutuelle; ils trouvaient un adoucissement à se serrer les uns contre les autres. La Reine partageait avec le Roi et Madame Élisabeth les soins de l'éducation des deux enfants. Madame Élisabeth se livrait en outre à des travaux d'aiguille et raccommodait les hardes; elle faisait des lectures au Roi dans des livres tirés de la bibliothèque de la Tour; elle faisait réciter leurs prières aux enfants, et leur apprenait à aimer Dieu d'un amour sincère, propre à conserver la fermeté, à allumer dans leur âme cette flamme du sacrifice sans laquelle tout homme, comme dit Lacordaire, n'est rien qu'un misérable, quel que soit son rang.

Dans les papiers de Laporte et de Septeuil, l'un surintendant, l'autre trésorier de la liste civile, on avait trouvé des correspondances avec l'étranger, un état de pensions payées à des gardes du corps après leur licenciement, et de sommes employées à solder une presse contre-révolutionnaire. Un rapport de Gohier avait fait connaître toutes ces pièces à la Législative. On avait conclu que les membres de la Famille royale devaient être gardés comme des otages, et que la Convention aurait à décider sur le sort « du plus criminel des Rois ».

Il fut donc décrété par la Convention que procès lui serait fait. Après deux mois de retards forcés ou d'hésitations volontaires, ce procès s'entama enfin.

Deux rapporteurs sont nommés : l'un, Dufriche-Valazé, pour la commission des vingt-quatre; l'autre pour celle de législation. C'est Mailhe, légiste savant et subtil, qui, organe de cette dernière, résume tous les sophismes qui se sont produits depuis deux mois dans le sein de son Comité.

(1) Turgy, dans Eckard, p. 350, 351.

Le 1er novembre, Cambacérès, qui en fait partie, était venu annoncer à l'Assemblée que le Comité discutait depuis sept jours sans parvenir à s'entendre sur la question de la légalité du procès.

Le 6 suivant, Valazé présente son rapport; Mailhe lit le sien le lendemain.

La base du premier est l'examen des papiers trouvés à l'intendance et à la trésorerie de la liste civile. Valazé aggrave les accusations de Gohier, et assaisonne son langage d'invectives contre le malheureux Louis XVI. Ce rapport, écho des clameurs de la foule ignorante et passionnée, ne portait aucune conclusion.

Celui de Mailhe allait droit à l'évocation des vengeances sévères de la loi. Ce sont ses conclusions qui sont livrées à la discussion, et qui demandent la solution de ces deux questions préjudicielles : Louis XVI peut-il être jugé? Par qui doit-il l'être?

Morisson prend la parole, et réfute Mailhe. Mais Saint-Just reprend en sous-œuvre l'opinion du rapporteur, et ce député de vingt-quatre ans, séide de Robespierre, veut que tout Français ait sur Louis XVI le droit que Brutus avait eu sur César. A ses yeux, tout Roi est un rebelle et un usurpateur, qui ne peut régner innocemment. Un peuple ne peut fonder la liberté quand il respecte le souvenir de ses fers. Les discours se succèdent, animés par la franche brutalité de Saint-Just, qui, lui, laisse de côté la question de justice et de légalité, et nettement veut *septembriser*, puisqu'il a devant lui un ennemi. Quelques défenseurs du Roi prennent la parole; mais, soit défaut de courage, soit calcul pour se faire écouter, ils empruntent une phraséologie ultra-révolutionnaire. Celui-ci glorifie le 10 août et déclame contre la royauté; cet autre va jusqu'à concéder qu'on a affaire à un tyran, à un parjure, mais déclare qu'on a assez fait en le détrônant. Tuer le Roi ne serait pas tuer la royauté; mieux vaudrait le laisser vivre, car, avec sa faiblesse avérée, il ne serait jamais un dangereux prétendant. « Que nos adversaires se mettent d'accord! s'écrie Robespierre. Les uns disent : La peine de mort que l'on veut appliquer est trop cruelle. Non, disent les autres, la vie est plus cruelle en-

core; nous demandons qu'on le laisse vivre. Est-ce par pitié ou par cruauté que vous voulez soustraire un traître à la peine de ses crimes, avocats du Roi?... » Trait perfide de rancune allant droit à l'adresse des Girondins, qui parlaient pour Louis XVI.

Buzot relève le gant, et, le 4 décembre, il monte à la tribune : « On a prétendu ici qu'il y avait des partisans de la royauté. Avant d'entrer au fond dans la discussion du procès du Roi, je demande qu'il soit décrété que quiconque proposerait ou tenterait de rétablir en France la royauté, sera puni de mort..... »

Grands cris et applaudissements dans toutes les parties de l'Assemblée. Buzot achève : « J'ajoute, dit-il, *sous quelque dénomination que ce soit*, et je demande l'appel nominal. »

Un immense tumulte succède à ces paroles de feu, qui renvoient le trait du démagogue au futur dictateur. Merlin de Thionville, Bazire, Guadet se succèdent à la tribune. Robespierre veut y monter, la majorité se refuse à l'entendre. La proposition de Buzot, mise aux voix, est adoptée, rédigée en ces termes :

« La Convention nationale décrète la peine de mort contre quiconque proposerait ou tenterait de rétablir en France, soit la royauté, soit tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple. »

Malheureusement cette loi contre la dictature fut une de celles dont la dictature abusa le plus.

Tout cela n'était, à vrai dire, que questions personnelles et de parti, vaines dissensions intestines, tandis que les citoyens s'épuisent en sacrifices et vont verser leur sang à la frontière. En résumé, l'on voyait que l'Assemblée, embarrassée de sa tâche, voulait gagner du temps.

On passa donc, pour le moment, à d'autres questions; on s'occupa des armées, des Émigrés, des subsistances. La cherté des grains suscitant des troubles et d'effroyables dépenses, on arrive à parler des accaparements, réminiscence de ce fameux pacte de famine dont on avait fait tant de bruit depuis plus d'un demi-siècle, et, aux yeux des Jacobins, le Roi avait été le premier des accapareurs. Tout à coup, le 20 novembre, Roland vient annoncer à la Convention qu'on

a découvert, le matin même, aux Tuileries, une cachette remplie de papiers secrets, révélée par l'ouvrier serrurier Gamain, qui l'a faite sous la direction du Roi. Il invite l'Assemblée à nommer une commission chargée du dépouillement des pièces de cette armoire secrète.

La Convention, par un de ses premiers décrets, avait ordonné le renouvellement de la Mairie et celui du conseil général de la Commune. Pétion fut d'abord réélu, bien qu'il fût membre de la Convention; mais il avait déclaré à l'avance qu'il n'accepterait pas. Les opérations électorales s'étaient faites avec une lenteur et un désordre extraordinaires, comme si l'on fût saisi d'une certaine peur à se rendre aux élections. La faction jacobine, ordinairement si ardente, n'avait pu réunir plus de cinq mille voix. En remplacement de Pétion, l'ancien contrôleur général d'Ormesson fut nommé, qui n'accepta pas non plus la dignité de maire. Les voix se portèrent alors sur le médecin Chambon, qui accepta. Le candidat jacobin qui fut battu dans la lutte était Lhuillier.

Suivit, le 29 novembre, la suppression du tribunal extraordinaire.

Le nouveau conseil de la Commune est élu le 2 décembre par un nombre dérisoire de votants. Le Conseil débute par éliminer, parmi les élus, les signataires des fameuses pétitions (1), et tous ceux qui ont pris part à d'autres actes réputés contre-révolutionnaires. C'est ainsi que fut écarté Royer-Collard. La Convention déclara ce système d'épuration illégal; mais le Conseil n'en tint compte, et éluda le décret. Ce n'est pas tout; le même jour, 2 décembre, une députation de la Commune allait à l'Assemblée recommander de hâter le jugement de Louis Capet, déclarant que demander *s'il était jugeable* était un blasphème politique. L'Assemblée ordonne l'envoi de l'adresse aux quatre-vingt-quatre départements.

La découverte de l'armoire de fer n'avait eu guère d'in-

(1) Ces pétitions avaient été brûlées par l'Assemblée, pour éviter qu'elle servissent d'armes aux passions populaires; mais on en avait pris des copies.

fluence sur l'accélération du procès du Roi. Mais la Commune, se sentant battue en brèche par les attaques de la Gironde, pressa la reprise de la discussion sur la cause de Louis XVI, afin d'arracher la mort du Roi à la Convention pour s'emparer d'elle en la compromettant.

L'Assemblée s'y prêtait peu. La principale découverte opérée dans l'armoire de fer fut celle de la correspondance de Mirabeau. La Montagne soulevée fit voiler, le 5, dans la salle des séances, la statue du grand orateur jusqu'au rapport qui serait fait à son sujet. Les Jacobins en avaient une aussi, ils la brisèrent. Le 10, le peuple pendit son buste à la lanterne. Robespierre, impatient des lenteurs de la procédure, s'écrie, le 3, qu'il n'y en a point à faire, que Louis est condamné par la victoire du peuple, ou que la République n'est point absoute. « Lui faire son procès était en effet supposer qu'il pouvait être innocent, et mettre la Révolution même en litige... Louis doit mourir, parce qu'il faut que la Patrie vive. »

Cette théorie, que Lanjuinais qualifie d'une scandaleuse férocité, et qui du reste foulait aux pieds le contrat synallagmatique signé entre le Roi et la Nation par la Constitution, n'était pas seulement propre à Robespierre; Robert Lindet, frère de l'évêque constitutionnel du département de l'Eure, qui la partageait, la soutint à la tribune, et l'accompagna, de concert avec Robespierre, d'un projet de décret. Le projet, écouté avec une muette terreur, déclarait que Louis, traître à la nation française et criminel envers l'humanité, devait, à ce titre, donner, sur-le-champ et sans jugement, un grand exemple au monde dans le lieu même où, le 10 août, sont tombés les généreux martyrs de la liberté. »

C'était le dernier mot de la démagogie; mais Robespierre, malgré tout l'ascendant qu'il avait su s'acquérir, ne disposait pas encore de l'Assemblée. Ses conclusions ne furent point admises, pas même discutées.

Sur la proposition de Pétion, la Convention décida que Louis XVI serait jugé en forme, et le serait par elle.

Le 4 décembre, la discussion est reprise, et Robespierre soutient de nouveau qu'il faut condamner sur-le-champ à mort l'accusé, *en vertu du droit d'insurrection.*

L'atroce motion, qui fait éclater les applaudissements de la Montagne et des tribunes et les murmures de presque tout le reste de l'Assemblée, est rejetée. On décide qu'on s'occupera tous les jours, depuis midi jusqu'à six heures, du procès de Louis XVI.

Le 10, Robert Lindet vient lire l'acte d'accusation. Il rend Louis responsable du sang versé à Nancy et au Champ de Mars, de la reddition de Longwy et de Verdun, de toutes les catastrophes enfin arrivées depuis quatre ans. Le 11, on décide qu'il sera cité le jour même à la barre, qu'un silence absolu sera observé en sa présence, que ses réponses seront recueillies par écrit, et qu'on les lui fera signer.

Le décret est signifié au Roi, qui déclare être prêt à comparaitre, et se contente de faire observer que le nom de *Capet,* qui lui est donné dans l'acte, n'est pas le sien.

Devant la Convention, il conserve un grand calme, n'élève aucun déclinatoire préjudiciel, fait de courtes et nettes réponses aux questions qui lui sont posées, et choisit pour conseils Target et Tronchet. Le premier se récuse. Le vertueux Malesherbes demande à remplacer Target, et c'est alors qu'il écrit au président de la Convention la lettre célèbre où il dit :

« J'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maitre dans un temps où cette fonction étoit ambitionnée par tout le monde. Je lui dois le même service lorsque c'est une fonction que bien des gens regardent comme dangereuse (1). »

L'Assemblée acquiesce à la supplique du vénérable vieillard, et ne repousse pas non plus la demande que lui adressent les deux défenseurs de s'adjoindre le jeune avocat De Sèze.

Les séances, à partir de l'ouverture du procès, le 11 décembre, n'offrirent plus que des scènes de désordre et de scandale. Les Jacobins avaient fait de l'Assemblée et des tribunes une arène de violence.

Hâtons-nous d'ajouter, à l'honneur de l'humanité, que les défenseurs officieux ne manquèrent pas. Dès le mois d'octobre, Necker, du fond de son exil, avait publié un mémoire

---

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 327.

apologétique du Roi. Le comte de Narbonne-Lara, Bertrand de Moleville, Miromesnil, de la famille de l'ancien garde des sceaux, ministre de la justice; Lally-Tolendal, Malouet, Mounier, Cazalès, puis quelques personnages obscurs, tels qu'un nommé Rivière fils, d'Agen (1), d'Aubret, madame Olympe de Gouges, avaient écrit à la Convention pour se proposer comme défenseurs (2). L'intrépide citoyen autant

(1) Sa lettre, écrite d'Agen, est du 18 décembre.

(2) Voici le texte de la lettre de Miromesnil :

« Citoyen Président,

» Lorsque le bruit public m'a appris que l'on avoit donné à Louis XVI la faculté de choisir un conseil, je n'ai ozé présumer assez de mes foibles talents pour m'offrir, — d'autant que je suis d'une mauvaise santé. Mais puisqu'un de ceux sur lesquels il avoit jetté les ieux a refusé de remplir ce ministere, et que plusieurs autres se sont proposez, j'offre, s'il daigne jetter les ieux sur moi, de lui rendre, en cette circonstance, le service que Dieu me donnera la force de lui rendre; et je n'hesite pas à observer qu'il est indispensable de donner à quiconque se chargera de sa deffense, le temps et les eclaircissements nécessaires pour s'acquitter dignement d'une fonction aussi délicate et aussi sacrée.

» Le citoyen Miromesnil,

» A Montalet, prez Mantes sur Seine.

» Le 15 décembre 1792. »

Le texte suivant est celui de la lettre de Lally-Tolendal, dont un *duplicata* existe aux Archives générales de l'État :

« Citoyen Président,

» Depuis le 5 novembre, je me suis porté pour défenseur de Louis XVI. J'ai écrit plusieurs lettres, soit à la Convention nationale, soit au ministre de la Justice. Une au moins est parvenue, puisqu'elle a été annoncée dans la séance du 6 décembre. Alors elle n'a pas été lue. Elle l'eût été sans doute aujourd'hui que Louis XVI a consenti à se choisir des conseils, aujourd'hui que les conseils qu'il a choisis lui ont refusé leur ministère, aujourd'hui que la Convention a reçu publiquement, a fait elle-même parvenir à Louis XVI et les offres du vertueux Malesherbes et le refus de Target. La Convention, qui a rendu hommage aux principes de l'éternelle justice en voulant qu'un accusé fût défendu, ne voudra pas s'en écarter en précipitant son procès avec une rapidité qui frapperoit d'impuissance ses défenseurs.

que poëte inspiré, André Chénier, dont la plume s'était mise éloquemment au service de la cause royale, voulait s'asseoir auprès de Malesherbes pendant le procès, et se désigner ainsi résolûment au couteau. Le grand poëte Schiller écrivit d'Allemagne une défense du Roi. L'éloquent orateur du parlement d'Angleterre, Sheridan, ne se borna pas à exprimer le désir que des efforts officiels fussent tentés pour sauver Louis XVI, il parlait de se rendre en France pour prendre lui-même sa défense. D'autres avaient offert leur sang pour racheter celui du Roi; par exemple, une jeune fille du nom de Julie écrivit au président de l'Assemblée :

» Citoien président,

» Je ne suis point aristocrate, mes je suis femme, jeune et sansible, et les malheur de Louis saise déchire mon cœur. S'il est condané, s'il doit périr, je m'offre pour victime à sa plase. Sauvé-lui la vie et laissé-moi monté à l'échaffaut.

» En vain diré-vous que le sang d'une femme ne vaut pas celui d'un Roi; nous somme tous égau, et mon âme est aussi pure que la sienne.

» Décrété ma demande, je vous en suplie, et vous me connoitré biento.

» Julie. »

Un lieutenant-colonel nommé Cartouzière offre « gaiement sa vie pour sauver celle de Louis XVI. »

En tête de toutes ces lettres, qui sont en ma possession, on lit ces mots : « *Il n'y a lieu de délibérer.* »

Je demande que mon nom soit présenté à Louis XVI au-dessous de celui de Malesherbes. Mon plaidoier est pret. Un quart d'heure après être arrivé à Paris, je puis me présenter à la barre. Je n'ai pas même besoin de voir Louis XVI : il ne me faut que les plaidoiers de ses accusateurs et son acte d'accusation. J'aurai l'honneur d'envoier à la Convention ce que je n'aurai pu lui dire, et ce sera moins de Louis XVI que de la Nation françoise que j'aurai bien mérité.

» Lally-Tolendal.

» Londres, ce 17 décembre 1792.

» Je vous prie, Citoyen Président, de me notifier par M. Chauvelin ce qui aura été statué sur ma demande. »

Un grand nombre encore de lettres de ce genre existent au grand dépôt de nos Archives nationales. Quelques autres, qui font partie de mon Cabinet, sont également adressées au président de la Convention, et protestent contre le crime du jugement du Roi, « le plus juste et le plus malheureux des hommes ». L'un des signataires, nommé Moret, indiquant sa demeure, place Royale à Caen, charge son épître des paroles les plus violentes à l'adresse de Robespierre : « L'infâme Robespierre, dit-il, petit-fils de Damiens, ne tardera pas à recevoir le châtiment qu'a subi son grand-père, ainsi que Chabot. Donne-leur lecture de ma lettre. Je la signe au nom de plus de dix mille de mes concitoyens. »

En revanche, de nombreuses lettres ou adresses d'un tout autre caractère inondaient la table du président, et protestaient contre les lenteurs de la justice invoquée à l'égard de Louis. La plupart sont abominables d'exagération de style; on voit que, pour les écrivains de tous les partis, la Révolution a sonné le tocsin des fureurs et des passions.

En dehors, Paris était morne. Les gens timides fuyaient. Les caisses de secours faisaient faillite. Le nombre des malfaiteurs s'était accru et semait partout l'épouvante. Quand, à la Chambre, un Montagnard avait fini un discours, les tribunes éclataient en cris d'enthousiasme, et c'est en vain qu'un membre de la droite prononce ces nobles paroles : « Je demande, au nom de la Patrie, au nom de l'humanité, au nom de la morale publique, qu'on prenne des mesures pour que, chaque fois que quelqu'un préjuge le sort de l'accusé, nous n'entendions pas ces vociférations de cannibales. »

Tandis que Tronchet et Malesherbes (1) s'occupaient nuit

(1) Je possède une belle lettre du prince Henry de Prusse, frère du Roi Frédéric II, écrite au baron d'Escars, et dans laquelle il donne son opinion sur le sort réservé à Louis XVI, en même temps qu'il exprime son admiration enthousiaste pour le dévouement de Malesherbes. Voici cette lettre :

De Rheinsberg, 4 de janvier 1792 *.

(Après quelques détails personnels à M. D'Escars, il poursuit ainsi :)

« Vous me demandez ce que je pense du sort de Louis XVI; s'il

* Cette date de 92 est évidemment un lapsus; c'est 1793 que le prince a voulu écrire.

et jour à préparer la défense avec De Sèze, le Roi, qui ne se faisait aucune illusion, avait consacré toute la journée de Noël, le 25 décembre, à écrire son testament, monument immortel de dignité royale, de résignation chrétienne, dont madame de Staël a pu dire que « chaque mot est une vertu (1), et que la Commune fit imprimer comme un *témoignage du fanatisme et des crimes du Roi.* »

DCCCXXXII

TESTAMENT DE LOUIS XVI (2).

Au nom de la Très Sainte Trinité, du Pere, du Fils et du St Esprit. Aujourd'hui vingt cinquième jour de

---

dépendoit uniquement de la Convention nationale, il paroît clairement qu'elle le sauveroit, et si elle le condamne, c'est la crainte qu'elle aura d'une force majeure qui l'y obligera. Cette force majeure est la Commune, qui a Santerre, commandant des gardes nationales, à sa disposition. Or, si cette Commune a un calcul comme quoi la mort de Louis XVI est utile à ses intérêts, on peut compter que sa vie est en danger, peut-être pas par une condamnation, mais par des assassinats comme ceux du 2 de septembre. Il est affreux d'entrer même dans ces discussions, mais le cœur humain se repose lorsqu'un Malesherbes se rencontre. C'est un homme que j'ai toujours aimé et estimé; mais il a fait sur moi un effet par son généreux dévouement que je ne puis exprimer. C'est de la vertu du premier ordre, et je bénis le Ciel de voir encore et d'avoir connu dans ce siècle un homme d'un tel mérite. Je trouve qu'il est le premier herault (*sic*) du genre humain de ces temps présents. Je lui vouerai un monument, quel que puisse être l'événement qui arrive. C'est la seule joie qui reste que celle de penser à lui et de faire des vœux pour ce digne homme.

» J'attends vos lettres avec tout l'intérêt qui m'attache à vous et avec les sentiments par lesquels je vous assure combien je suis, Monsieur,

» Votre tout à fait dévoué ami,

» HENRI. »

(1) *Considérations sur la Révolution française*, t. II, p. 90.

(2) De mon Cabinet. L'autre original est aux Archives de l'État.

decembre, mil sept cent quatre vingt douze. Moi Louis XVI[e] du nom, Roy de France, etant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma Famille dans la Tour du Temple à Paris, par ceux qui etoient mes sujets, et privé de toutte communication quelconque, mesme depuis le onze du courant avec ma famille, de plus impliqué dans un proces dont il est impossible de prevoir l'issue a cause des passions des hommes et dont on ne trouve aucun pretexte ni moyen dans une Loy existante, n'ayant que Dieu pour temoin de mes pensées et auquel je puisse m'adresser, je déclare ici en sa presence mes dernieres volontés et mes sentiments.

Je laisse mon ame a Dieu mon Createur, je le prie de la recevoir dans sa misericorde, de ne pas la juger d'apres ses merites, mais par ceux de Notre Seigneur Jesus Christ, qui s'est offert en sacrifice a Dieu son Pere, pour nous autres hommes quelqu'indignes que nous en fussions, et moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre Sainte Mere l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine, qui tient ses pouvoirs par une succession non interrompue de St Pierre auquel J. C. les avoit confiés. Je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le Symbole et les Commandements de Dieu et de l'Eglise, les Sacrements et les Mysteres tels que l'Eglise Catholique les enseigne et les a toujours enseignés; je n'ai jamais pretendu me rendre juge dans les differentes manieres d'expliquer les dogmes qui dechire l'Eglise de J. C. Mais je m'en suis rapporté et rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux decisions que les superieurs Ecclesiastiques unis a la Sainte Eglise Catholique, don-

nent et donneront conformement a la discipline de l'Église suivie depuis J. C. Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent estre dans l'erreur, mais je ne pretends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en J. C. suivant ce que la charité Chretienne nous l'enseigne.

Je prie Dieu de me pardonner tous mes pechés. J'ai cherché à les connoître scrupuleusement, a les detester et a m'humilier en sa presence, ne pouvant me servir du ministère d'un Prestre Catholique. Je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fut contre ma volonté) a des actes qui peuvent estre contraires a la discipline et a la croyance de l'Eglise Catholique a laquelle je suis toujours resté sincerement uni de cœur; je prie Dieu de recevoir la ferme resolution ou je suis, s'il m'accorde vie, de me servir aussitost que je le pourrai du ministere d'un Prestre Catholique, pour m'accuser de tous mes pechés, et recevoir le Sacrement de Penitence.

Je prie tous ceux que je pourrois avoir offensés par inadvertence (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense a personne), ou ceux a qui j'aurois pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croyent que je peux leur avoir fait.

Je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prieres aux miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes peschés.

Je pardonne de tout mon cœur a ceux qui se sont fait mes ennemis sans que je leur en aie donné aucun

sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de mesme que ceux qui par un faux zele ou par un zele malentendu m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande a Dieu ma femme, mes enfants, ma Sœur, mes Tantes, mes Freres, et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang, ou par quelqu'autre maniere que ce puisse estre. Je prie Dieu particulierement de jetter des yeux de misericorde sur ma femme, mes enfants et ma Sœur qui souffrent depuis longtemps avec moi, de les soutenir par sa grace s'ils viennent a me perdre et tant qu'ils resteront dans ce monde perissable.

Je recommande mes enfants a ma femme, je n'ai jamais doutté de sa tendresse maternelle pour eux; je lui recommande surtout d'en faire de bons Chretiens et d'honnestes hommes, de leur faire regarder les grandeur de ce monde ci (s'ils sont condamnés a les eprouver) que comme des biens dangereux et perissables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'Éternité. Je prie ma Sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfants et de leur tenir lieu de Mere, s'ils avoient le malheur de perdre la leur.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrois lui avoir donnés dans le cours de notre union, comme elle peut estre sure que je ne garde rien contre elle, si elle croioit avoir quelque chose a se reprocher.

Je recommande bien vivement a mes enfants, apres ce qu'ils doivent a Dieu qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obeissants

a leur Mere, et reconnoissants de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux, et en memoire de moi. Je les prie de regarder ma Sœur comme une seconde Mere.

Je recommande à mon fils, s'il avoit le malheur de devenir Roy, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommement tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'eprouve, qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en regnant suivant les Loix, mais en mesme temps qu'un Roy ne peut les faire respecter, et faire le bien qui est dans son cœur qu'autant qu'il a l'autorité necessaire, et qu'autrement etant lié dans ses operations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande a mon fils d'avoir soin de touttes les personnes qui m'etoient attachées, autant que les circonstances ou il se trouvera lui en donneront les facultés, de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents de ceux qui ont peus prier pour moi, et ensuitte de ceux qui sont malheureux pour moi. Je scai qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étoient attachées qui ne se sont pas conduittes envers moi comme elles le devoient, et qui ont mesme montrés de l'ingratitude, mais je leur pardonne (souvent dans les moments de troubles et d'effervescence on n'est pas le maître de soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrois pouvoir temoigner ici ma reconnoissance à ceux qui m'ont montrés un veritable attachement et

desinteressé. D'un costé, si j'etois sensiblement touché de l'ingratitude et de la deloyauté de gens a qui je n'avois jamais temoignés que des bontés, à eux, à leurs parents ou amis, de l'autre, j'ai eu la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrées, je les prie de recevoir mes remerciements; dans la situation où sont encore les choses, je craindrois de les compromettre si je parlois plus explicitement, mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnoître.

Je croirois calomnier cependant le sentiment de la Nation si je ne recomandois ouvertement à mon fils Mrs de Chamilly et Hue, que leur veritable attachement pour moi avoit porté à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensés en estre les malheureuses victimes. Je lui recomande aussi Clery, des soins duquel j'ai eu tant lieu de me louer depuis qu'il est avec moi. Comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie Mrs de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse et les autres petits effets qui ont estés deposés au Conseil de la Commune.

Je pardonne encore très-volontiers a ceux qui me gardoient les mauvais traitements et les genes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques ames sensibles et compatissantes, que celles-la jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie Mrs de Malesherbes, Tronchet et De Seze de recevoir ici tous mes remerciements et l'expression de

ma sensibilité pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu et pret a paroître devant lui que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Fait double à la Tour du Temple le 25 décembre 1792.

Louis.

A peine, le 26, la Convention a-t-elle ouvert sa séance, sous la présidence de Fermon, que Louis XVI, prêt à paraître devant les hommes comme devant Dieu, entre entouré de ses conseils.

La parole est immédiatement donnée à De Sèze. L'éloquent défenseur déclare que « Louis n'a pas songé un instant à décliner la compétence de la Convention; qu'il se présente devant l'Assemblée, ou plutôt devant le Peuple français tout entier, avec calme, confiance et dignité, plein du sentiment de son innocence. »

La défense, réfutation des théories et des faits allégués par l'accusation, fut sobre, mais pleine d'élévation, de nerf, de netteté. De Sèze la termine par ces paroles :

« Entendez d'avance l'histoire qui redira à la Renommée : Louis était monté sur le trône à vingt ans, et à vingt ans il donna sur le trône l'exemple des mœurs; il n'y porta aucune faiblesse coupable, ni aucune passion corruptrice. Il fut économe, juste, sévère; il s'y montra toujours l'ami constant du peuple. Le peuple désirait la destruction d'un impôt désastreux qui pesait sur lui; il le détruisit. Le peuple demandait l'abolition de la servitude, il commença par l'abolir lui-même dans ses domaines. Le peuple sollicitait des réformes dans la législation criminelle pour l'adoucissement du sort des accusés, il fit ces réformes. Le peuple voulait que les milliers de Français, que la rigueur de nos usages avait privés jusqu'alors des droits qui appartiennent aux citoyens, acquissent ces droits ou les recouvrassent; il les en fit jouir par ses lois. Le peuple voulut la liberté, il la lui donna. Il

vint même au-devant de lui par des sacrifices, et c'est cependant au nom de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui..... Citoyens, je n'achève pas, je m'arrête devant l'histoire; songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles. »

On lit, dans le *Journal* de Malesherbes, que ce plaidoyer, tel que De Sèze l'avait rédigé d'abord et qu'il le lut à ses collègues devant le Roi, se terminait par une péroraison si pathétique, que lui Malesherbes et Tronchet en furent touchés jusqu'aux larmes. Le Roi lui dit : « Il faut la supprimer; je ne veux pas les attendrir (1). »

Immédiatement après son avocat, Louis XVI prit la parole, et lut le discours suivant :

DCCCXXXIII

« On vient de vous exposer mes moyens de défense ; je ne les renouvellerai point. En vous parlant peut-être pour la dernière fois, je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité. Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement ; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et

(1) *Mémoires de* Cléry, aux *Pièces justificatives*, note J. Extrait du *Journal de M. de Malesherbes*, p. 288 de l'édition Baudouin.

« Une autre fois que nous étions seuls, ajoute le noble vieillard, ce Prince me dit : « J'ai une grande peine; De Sèze et Tronchet ne me » doivent rien; ils me donnent leur temps, leur travail, et peut-être leur » vie. Comment reconnoître un tel service? Je n'ai plus rien; quand je » leur ferois un legs, il ne seroit pas acquitté; d'ailleurs, ce n'est point » la fortune qui acquitte une telle dette. — Sire, lui dis-je, leur con- » science et la postérité se chargeront de leur récompense. Mais vous » pouvez déjà leur en accorder une qui les comblera. — Laquelle? — » Embrassez-les, Sire. » Le lendemain, le Roi les pressa contre son sein, et tous deux fondaient en larmes en se précipitant sur ses mains. » (Id., *ibid.*)

surtout que les malheurs du 10 août me soient attribués! J'avoue que les preuves multipliées que j'avois données dans tous les temps de mon amour pour le peuple et la manière dont je m'étois conduit me paroissoient devoir prouver que je craignois peu de m'exposer pour épargner son sang et éloigner à jamais de moi une pareille imputation. »

Dès que Louis XVI et ses défenseurs se furent retirés, on agita la question si Louis Capet subirait, oui ou non, la peine capitale. Là-dessus, Lanjuinais s'écrie : « Louis ne peut être jugé par les conspirateurs du 10 août. » A ces mots, éclate une effroyable tempête que la Montagne a déchaînée. Lanjuinais n'en continue pas moins, en dépit du tumulte et des clameurs, à soutenir que l'Assemblée ne peut prendre, à l'égard de Louis, que des mesures de sûreté générale.

Ce mot de *conspirateurs du* 10 *août*, De Sèze aurait bien pu, sous la protection de sa robe, le prononcer une heure auparavant; mais quand il sort de la bouche de Lanjuinais, la Montagne éclate en imprécations formidables. « A l'Abbaye! à l'Abbaye! crie-t-elle. Quel est ce royaliste qui vient faire le procès à la journée du 10 août? qu'il descende de la tribune. »

Impassible, les bras croisés, l'intrépide Lanjuinais attend que le torrent d'injures soit écoulé. « Eh quoi! reprend-il, ne savez-vous pas qu'il y a de saintes conspirations contre la tyrannie? J'en atteste Brutus, dont je vois ici l'image. » Cette invocation a calmé ses adversaires; il en profite pour achever sa pensée, qui est le développement de la doctrine de De Sèze, à savoir que les députés ne sauraient être en même temps juges et parties, accusateurs, jurés d'accusation, jurés de jugement, applicateurs de la loi, « car, ajoute-t-il, vous avez tous ou presque tous donné votre avis, et quelques-uns avec une férocité scandaleuse. Pour moi, je déclare, et plus d'un de mes collègues, je le sais, partage mon opinion, j'aime mieux mourir que condamner à mort, en violant toutes les formes, le tyran le plus abominable. »

A cette déclaration, la fureur de la démagogie ne se possède plus : « Vous aimez donc mieux, crie-t-on à l'orateur, le salut du tyran que le salut du peuple? »

« Eh bien! oui, reprend le courageux Breton, c'est dans l'intérêt du peuple, c'est au nom du salut public que je conjure la Convention de ne pas se déshonorer. » — M. de Barante, dans son *Histoire de la Convention* (t. II), raconte qu'aussitôt après que Lanjuinais fut descendu de la tribune, on entendit le boucher Legendre proférer ces paroles atroces : « *Qu'on dépèce le tyran en quatre-vingt-trois morceaux, pour en envoyer un à chaque département.* »

Le boucher (1)!

« Nous sommes des juges et non pas des bourreaux », dit quelques moments après Kersaint. Ce dernier dira encore plus tard : « Une nation ne peut pas se venger d'un homme. » Le 18 janvier, il donnera sa démission de député. Le lendemain, Manuel suivra son exemple. Dans les lettres qu'ils écrivent à la Convention pour motiver cette mesure, ils déclarent qu'ils ont été nommés législateurs et non pas juges. Ces actes de courage ne pouvaient qu'être mal accueillis par la Montagne.

Saint-Just et Barbaroux s'attachèrent à réfuter le plaidoyer de De Sèze, et tous deux faisant assaut de violence et de fureur contre le Roi et la Royauté, arrivent à la même conclusion : la mort. Paraît le courageux Rabaut Saint-Étienne, qui s'écrie : « Si les juges sont en même temps législateurs; s'ils décident la loi, les formes, le temps; s'ils accusent et

---

(1) Sénart rédige autrement ce vœu de Legendre : « Son expression exécrable, quoique omise par les papiers publics, et rejetée du journal même de la Montagne, tout dégoûtant qu'il était, ne doit pas être oubliée dans les détails de la Révolution. J'ai promis de dire tout ce que je sais; je vais rapporter ce que la notoriété peut attester. Legendre, regardant avec raison la tribune des Jacobins comme l'échaudoir de sa boucherie ou la tuerie privilégiée, dit quelques jours avant le jugement de Capet : « *Égorgeons le cochon!* faisons-en autant de quartiers qu'il y a de départements, pour en envoyer un morceau à chacun. La tête resterera à Paris, suspendue à la voûte de cette salle. » *Mémoires de* SÉNART, p. 75, 76.

s'ils condamnent; s'ils ont toute la puissance législative, exécutive et judiciaire, ce n'est pas en France, c'est à Constantinople, c'est à Lisbonne, c'est à Goa, qu'il faut aller chercher la liberté. Quant à moi, je vous l'avoue, je suis las de ma portion de despotisme, je suis fatigué, harcelé, bourrelé de la tyrannie que j'exerce pour ma part, et je soupire après le moment où vous aurez créé un tribunal national qui me fasse perdre les formes et la contenance d'un tyran! »

Robespierre ne pouvait manquer à cette discussion solennelle. Il vient, en effet, dans un long discours élaboré, qui sent l'huile et respire le sang, demander que toutes les considérations mises en avant par la défense soient repoussées, et que la Convention nationale déclare sur-le-champ Louis Capet coupable et digne de mort.

Après l'atroce orateur, quelques paroles d'humanité se font entendre. Pour en détruire l'effet, les démagogues comprennent qu'il leur faut jouer une scène qu'ils avaient projetée pour la séance de la plaidoirie de De Sèze; ils font entrer et traînent, avec peu de succès, à la barre de la Convention des femmes et des enfants en deuil, des infirmes qui marchent en béquilles ou sont couchés sur des civières : « Ce sont, s'écrie l'orateur de la bande, des veuves, des orphelins, des patriotes mutilés échappés à la mort à laquelle Louis les avait voués au 10 août. Ils crient vengeance; il faut que Louis meure!... »

Le lendemain, Vergniaud, dont la parole est attendue avec une ardente curiosité, monte à la tribune et va réfuter le discours étudié de Robespierre. Dans la première partie de sa harangue, il examine quels sont les principes sur lesquels est basée la souveraineté nationale, et s'efforce à démontrer que l'Assemblée ne peut prononcer une peine irrévocable contre Louis sans la soumettre à la sanction du peuple. Dans sa seconde partie, il s'abandonne à tous les élans de son âme.

« On a voulu, dit-il, vous assimiler à des juges ordinaires; on vous a dit que des juges ne soumettaient pas leurs actes à la ratification du peuple. Mais quelle parité y a-t-il entre eux et vous? Les juges ne sont que les organes d'une volonté générale déjà exprimée par la loi. Il ne faut qu'appliquer

cette loi; vous êtes tout à la fois mandataires et représentants du peuple. Vous avez réuni sur votre tête les fonctions de jury d'accusation, de jury de jugement, de législateur pour déterminer la forme du jugement, et de juge pour appliquer la peine. Cette accumulation de pouvoirs est-elle légitime? Je le veux bien, car les pouvoirs que vous avez reçus du peuple sont sans bornes; mais elle est une telle monstruosité dans l'ordre politique, que si jamais elle se reproduisait (et avec la maxime que vos pouvoirs sont sans bornes, qui empêchera qu'elle ne se reproduise?), elle nous conduirait à la tyrannie avec une rapidité si effrayante qu'aucun acte de votre session n'aurait plus que celui-là besoin de la sanction du peuple.

» Lorsque Louis accepta la Constitution, la Nation lui dit : « Tes ministres répondent de tes actions; toi, tu seras inviolable. » Je n'entends pas dégrader ma raison en me rendant l'apologiste du dogme absurde de l'inviolabilité, car ce dogme n'irait à rien moins qu'à innocenter tous les crimes des Rois. Mais si Louis ne peut se prévaloir de l'inviolabilité qui lui a été promise contre le peuple qu'il a trahi, il n'est pas moins certain que le peuple peut seul punir Louis, sans avoir égard à l'inviolabilité dont lui-même l'avait investi. Car ce ne fut pas seulement l'Assemblée des représentants du peuple qui promit l'inviolabilité à Louis, ce fut le peuple lui-même, par le serment individuel que prêtèrent tous les citoyens de maintenir la Constitution.

» Aujourd'hui, vous pouvez déclarer comme un principe d'éternelle vérité que la promesse d'inviolabilité faite à Louis par le peuple ne fut point obligatoire pour le peuple; mais au peuple seul il appartient de déclarer qu'il ne veut pas tenir sa promesse. Vous pouvez déclarer comme un principe d'éternelle vérité que le peuple ne peut jamais renoncer valablement au droit de punir un oppresseur; mais il appartient au peuple de déclarer qu'il veut user du droit terrible auquel il avait renoncé; autrement, vous usurpez la souveraineté, vous vous rendez coupables d'un des crimes dont vous voulez punir Louis..... »

Il réfute ensuite les difficultés qu'il y aurait à consulter les assemblées primaires. Quoi de plus simple que de faire

voter les assemblées au scrutin, par *oui* ou par *non*, sur la confirmation de la peine prononcée par la Convention? Il repousse ensuite et dissipe les fantômes dont on a voulu effrayer l'Assemblée : les discordes, les intrigues, les menaces de guerre civile. Il met en poussière les calomnies dont on poursuit ceux qui ont adopté l'opinion de l'appel.

« On nous accuse! dit-il, ah! si nous avions l'insolent orgueil ou l'hypocrite ambition de nos accusateurs; si, comme eux, nous aimions à nous targuer du peu de bien que nous avons fait, nous dirions avec quel courage nous avons constamment lutté contre la tyrannie des Rois, et contre la tyrannie plus dangereuse encore des brigands qui, dans le mois de septembre, voulurent fonder leur puissance sur les débris du trône. Nous dirions que nous avons concouru, au moins par notre suffrage, au décret qui a fait disparaître la distinction aristocratique entre les citoyens actifs et inactifs, et appelé également tous les membres du corps social à l'exercice de la souveraineté. Nous dirions surtout que, le 10 août, nous n'avons quitté ce fauteuil que pour venir à cette tribune proposer le décret de suspension de Louis, tandis que tous ces vaillants Brutus, si prêts à égorger des tyrans désarmés, ensevelissaient leurs frayeurs dans les souterrains et attendaient l'effet du combat que la liberté livrait au despotisme.....

» La guerre civile! ceux qui la veulent, ce sont ceux qui font un précepte de l'assassinat, qui appellent les poignards contre les représentants de la Nation et l'insurrection contre les lois, qui demandent la dissolution du gouvernement, l'anéantissement de la Convention..... Mais, dit-on, par l'appel au peuple, vous ne jugez pas Louis comme un homme ordinaire, vous ne le traitez pas comme un autre homme, et, en agissant ainsi, vous violez les principes de l'égalité. Mais, de votre propre aveu, si Louis était un homme ordinaire, faudrait-il une Convention nationale pour prononcer sur son sort? A-t-on respecté les principes de l'égalité quand on l'a éloigné des tribunaux où sont jugés tous les citoyens, et qu'on a tenté de vous induire à le juger vous-mêmes, sans observer aucune forme?.....

» Louis n'est pas un accusé ordinaire, on le sait bien. On

ne cesse de crier que son existence sera le germe d'une fermentation continuelle. Pourquoi ne pas examiner si sa mort ne causera pas de plus grands désordres? J'aime trop la gloire de mon pays pour proposer à la Convention de se laisser influencer dans une occasion aussi solennelle par la considération de ce que feront ou ne feront pas les Puissances étrangères. Mais on nous répète à chaque instant que nous devons agir comme pouvoir politique. Examinons donc la question sous le point de vue politique.

» Si l'Angleterre ne rompt pas la neutralité, si l'Espagne nous promet de la respecter, n'est-ce pas par crainte de hâter la perte de Louis en accédant à la ligue formée contre la France?

» Vous vaincrez ces nouveaux ennemis, je le crois; le courage de nos soldats et la justice de notre cause m'en sont garants. Cependant, résistons un peu à l'ivresse de nos premiers succès; ce sera un accroissement considérable à nos dépenses, ce sera un nouveau recrutement à faire pour nos armées, ce sera une armée navale à créer; ce sera de nouveaux risques pour notre commerce, qui déjà a tant souffert par le désastre des colonies; ce sera de nouveaux dangers pour nos soldats qui, pendant que vous disposez ici tranquillement de leurs destinées, affrontent les injures de l'air, les rigueurs de la saison, les fatigues, les maladies et la mort.

» Et si la guerre, par un prolongement funeste, conduit nos finances à un épuisement auquel on ne peut songer sans frémir, si elle vous force à de nouvelles émissions d'assignats qui feront croître dans une proportion effrayante les denrées de première nécessité; si elle augmente la misère publique par les atteintes nouvelles portées à notre commerce; si elle fait couler des flots de sang sur le continent et sur les mers, quels grands services vos calculs politiques auront-ils rendus à l'humanité? Quelle reconnaissance nous devra la Patrie pour avoir fait, en son nom et au mépris de sa souveraineté méconnue, un acte de vengeance devenu la cause ou seulement le prétexte d'événements si calamiteux?... Sa population s'affaiblira par le nombre prodigieux d'hommes que la guerre dévore. L'agriculture manquera bientôt de

bras. Vos trésors écoulés appelleront de nouveaux impôts. Le corps social, fatigué des assauts qui lui seront livrés au dehors, des secousses convulsives que lui imprimeront les factions intérieures, tombera dans une langueur mortelle. Craignez que, au milieu de ses triomphes, la France ne ressemble à ces monuments fameux qui, dans l'Égypte, ont vaincu le temps. L'étranger qui passe s'étonne de leur grandeur; s'il veut y pénétrer, qu'y trouve-t-il? Des cendres inanimées et le silence des tombeaux.

» N'avez-vous pas entendu dans cette enceinte et ailleurs des hommes crier avec fureur : Si le pain est cher, la cause en est au Temple; si le numéraire est rare, si nos armées sont mal approvisionnées, la cause en est au Temple; si nous avons à souffrir chaque jour du spectacle de l'indigence, la cause en est au Temple! Ceux qui tiennent ce langage n'ignorent pas cependant que la cherté du pain, le défaut de circulation dans les subsistances, la mauvaise administration dans les armées, et l'indigence dont le spectacle nous afflige, tiennent à d'autres causes que celles du Temple. Quels sont donc leurs projets? Qui garantira que ces hommes, qui proclament partout qu'une nouvelle révolution est nécessaire, qui font déclarer telle ou telle section en état d'insurrection permanente, qui disent à la Commune que, lorsque la Convention a succédé à Louis, on n'a fait que changer de tyrans, qu'il faut une autre journée du 10 août; que ces mêmes hommes qui publient, dans les assemblées de section et dans leurs écrits, qu'il faut nommer un *défenseur* à la République, qu'il n'y a qu'un *chef* qui puisse la sauver; qui me garantira, dis-je, que ces mêmes hommes ne crieront pas, après la mort de Louis, avec la même violence : Si le pain est cher, la cause en est à la Convention; si le numéraire est rare, si nos armées sont mal approvisionnées, la cause est dans la Convention; si la machine du gouvernement se traine avec peine, la cause en est dans la Convention chargée de la diriger: si les calamités de la guerre se sont accrues par la déclaration de l'Angleterre et de l'Espagne, la cause en est dans la Convention qui a provoqué ces déclarations par la condamnation précipitée de Louis?

» Qui me garantira qu'à ces cris séditieux de la turbulence

anarchique, ne viendront pas se rallier l'aristocratie avide de vengeance, la misère avide de changement, et jusqu'à la pitié que des préjugés invétérés auront excitée sur le sort de Louis? Qui me garantira que, dans cette nouvelle tempête, où l'on verra ressortir de leurs repaires les tueurs du 2 septembre, on ne vous présentera pas, tout couvert de sang et comme un libérateur, ce *défenseur*, ce chef que l'on dit être si nécessaire?

» Un chef! Ah! si telle était leur audace, il ne paraîtrait que pour être à l'instant percé de mille coups. Mais à quelles horreurs ne serait pas livré Paris? Paris, dont la postérité admirera le courage héroïque contre les Rois et ne concevra jamais l'ignominieux asservissement à une poignée de brigands, rebut de l'espèce humaine, qui s'agitent dans son sein et le déchirent en tout sens par les mouvements convulsifs de leur ambition et de leur fureur! Qui pourrait habiter une cité où régneraient la désolation et la mort? Et vous, citoyens industrieux, dont le travail fait la richesse et pour qui les moyens de travail seraient détruits; vous qui avez fait de si grands sacrifices à la Révolution et à qui l'on enlèverait les derniers moyens d'existence; vous dont les vertus, le patriotisme ardent et la bonne foi ont rendu la séduction si facile, que deviendriez-vous? quelles seraient vos ressources? quelles mains essuieraient vos larmes et porteraient des secours à vos familles désespérées?

» Iriez-vous trouver ces faux amis, ces perfides flatteurs qui vous auraient précipités dans l'abîme? Ah! fuyez-les plutôt, redoutez leur réponse : je vais vous l'apprendre. Vous leur demanderiez du pain; ils vous répondraient : Allez dans les carrières disputer à la terre quelques lambeaux sanglants des victimes que nous avons égorgées; ou : Voulez-vous du sang? Prenez, en voici. Du sang et des cadavres, nous n'avons pas d'autre nourriture à vous offrir... Vous frémissez, citoyens; ô ma Patrie! je demande acte, à mon tour, des efforts que je fais pour la sauver de cette crise déplorable.

» Mais non, ils ne luiront jamais sur nous, ces jours de deuil! Ils sont lâches, les assassins; ils sont lâches, ces petits *Marius* nourris de la fange du marais où ce tyran, célèbre

au moins pour de grandes qualités, fut réduit à se cacher un jour. Ils savent que, s'ils osaient tenter l'exécution de quelques-uns de leurs complots contre la sûreté de la Convention, Paris lui-même sortirait de sa torpeur, que tous les départements se réuniraient à lui pour les écraser de leurs vengeances et leurs faire expier, par le plus juste des supplices, les forfaits dont ils n'ont que trop souillé la plus misérable des révolutions!

» Ils le savent, et leur lâcheté sauvera la République de leur rage. Je suis sûr que, quel que soit le succès de leurs efforts, la liberté ne périra pas; je suis sûr que, souillée de sang, elle trouverait un asile dans les départements. Mais enfin la ruine de Paris, sa scission avec les départements, le gouvernement fédératif qu'elle amènerait, tous ces désordres, aussi possibles et plus probables peut-être que les guerres civiles dont on nous a menacés, ne sont-ils pas d'une assez haute considération pour mériter d'être mis dans la balance où vous pesez la vie de Louis?

» Je me résume, citoyens. Tout acte émané des représentants du peuple est un acte de tyrannie attentatoire à la souveraineté du peuple, s'il n'est pas soumis à sa ratification formelle ou tacite.

» Le peuple avait promis l'inviolabilité à Louis. Lui seul a le droit de l'en dépouiller. Des considérations pressantes vous prescrivent de vous conformer aux principes. Si vous y êtes fidèles, vous n'encourrez aucun reproche. Si le peuple veut la mort de Louis, il l'ordonnera. Si, au contraire, vous vous écartez de votre devoir, quelle effroyable responsabilité cette déviation ne fera-t-elle pas peser sur vos têtes? Je n'ai plus rien à dire. »

Le discours de Vergniaud, qui dura deux heures, tint l'Assemblée suspendue à ses lèvres. Le feu de sa parole avait électrisé ses partisans et arraché les applaudissements de l'enthousiasme. L'orateur eut ses contradicteurs qui ne furent pas écoutés, et Brissot et Gensonné le soutinrent, le premier en parlant en membre du Comité diplomatique, le second en s'énonçant au nom des principes, mais avec un ton de sarcasme qui couvrit de ridicule les démagogues. Le discours de Vergniaud les avait atterrés; celui de Gensonné les

exaspéra, et leur ressentiment médita de secrètes et cruelles vengeances.

L'argumentation des adversaires était celle-ci : La Nation est la source de tous les pouvoirs : législatif, judiciaire, exécutif; que si, en temps ordinaire et pour les circonstances communes, elle les délègue à des représentants différents, cette distinction n'a pas été faite pour la Convention, en qui tout pouvoir réside, qui représente la Nation elle-même. La Convention a donc le droit de reprendre, quand elle le veut et que l'intérêt du salut public le commande, l'exercice des fonctions collectives, habituellement séparées.

Le 7 janvier, on avait discuté la peine, après avoir préliminairement rejeté l'appel au peuple. Et pendant tout ce temps, l'Assemblée était entourée de groupes qui vociféraient contre les appelants et criaient que sans la mort du Roi on aurait la guerre civile.

La première fois que le Roi parut devant la Chambre, il avait été salué, en descendant dans la cour des Feuillants, par le terrible refrain de la *Marseillaise :*

Qu'un sang impur abreuve nos sillons!

Rentré au Temple, il avait demandé à embrasser sa famille; mais la Commune avait décidé impérieusement qu'il ne pourrait plus communiquer avec elle.

La peine de mort fut prononcée à une majorité de cinq voix. Barère la vota avec une emphase sinistre. Dix membres présents refusèrent de voter. Le duc d'Orléans ne fut pas de ce nombre; on sait qu'il vota aussi la mort, par faiblesse et par peur.

Nous avons douleur à le dire, le brillant orateur Vergniaud n'eut pas le courage de son opinion; il se prononça non pour l'appel au peuple, mais pour la mort simple. Le triste rôle que jouèrent les Girondins dans ce drame terrible mit à découvert toute l'inconséquence de leur caractère. Nulle unité de vues, nulle cohésion, nulle discipline, nul ensemble de votes (1); et ces hommes qui, pour sauver le

(1) « Les noms de Brissotins et de Girondistes, disait Buzot, font sourire de pitié quiconque connaît les personnes. »

Roi, avaient inventé l'appel au peuple, se divisèrent presque également entre la détention et la mort. Cette espèce de palinodie, dans une circonstance aussi solennelle et décisive, fit juger une fois de plus du peu de tenue qui présidait à la marche de ce parti et en faussait tous les résultats. Comment triompher des hommes de fer de la Montagne?

Un profond silence accueille la proclamation du relevé des votes, après un troisième appel nominal.

A ce moment, on introduit à la barre les défenseurs de Louis. De Sèze, d'une voix émue, donne lecture d'un écrit que le Roi leur avait remis la veille. Il est daté de la Tour du Temple, le 16 janvier, et est ainsi conçu :

DCCCXXXIV

Je dois à mon honneur, je dois à ma famille de ne point souscrire à un jugement qui m'inculpe d'un crime que je ne puis me reprocher. En conséquence, je déclare que j'interjette appel à la Nation elle-même du jugement de ses représentants. Je donne par ces présentes pouvoir spécial à mes défenseurs officieux, et charge expressément leur fidélité de faire connoitre à la Convention nationale cet appel par tous les moyens qui seront en leur pouvoir, et de demander qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal de la Convention.

LOUIS.

Les défenseurs soutiennent par de sages paroles la protestation du Roi. Mais Robespierre, qui avait fait son affaire personnelle de la cause de Louis et ne saurait souffrir qu'on lui disputât un seul instant sa proie, s'oppose avec véhémence à ce qu'on porte atteinte à un décret irrévocable, en demandant l'appel au peuple. Guadet, Merlin de Douay, Barère prennent la parole, et, avec des nuances diverses, soutiennent le même dire. Ils entraînent l'Assemblée : l'ordre du jour est prononcé.

Le 18, les trois défenseurs se présentaient aux portes du Temple et y étaient admis encore. L'ancien ministre du Roi se précipite à ses pieds, et, par ses sanglots étouffés, lui apprend la fatale nouvelle. Toujours calme, le Roi le relève, le serre avec effusion dans ses bras, et d'une voix d'angélique douceur, lui dit : « Ah! mon cher Malesherbes, ne m'enviez pas le seul asile qui me reste.

Le lendemain, un arrêté du Conseil général ordonne de garder le Roi à vue, et, considérant que le rôle des défenseurs est terminé, leur interdit l'entrée. Le Roi, qui l'ignore, demande itérativement M. de Malesherbes, et ne reçoit que des réponses évasives. Le soir, il se décide à faire passer aux commissaires de garde au Temple le billet suivant :

DCCCXXXV

Je prie Messieurs les commissaires de la Commune d'envoyer au Conseil général ma réclamation :

1° Sur l'arrêté de jeudi, qui ordonne que je ne serai perdu de vue ni nuit ni jour. On doit sentir que, dans la situation où je me trouve, il est pénible de ne pouvoir être seul et avoir la tranquillité nécessaire pour me recueillir, et que, la nuit, on a besoin de repos;

2° Sur l'arrêté qui m'interdit de voir mes conseils. Un décret de l'Assemblée nationale m'avait accordé de les voir librement sans fixer de terme, et je ne sache pas qu'il soit révoqué.

LOUIS.

Ce billet, remis seulement le 20, au matin, à la Commune, demeura sans réponse.

Enfin l'arrêt définitif fut notifié officiellement au Roi, le 20, par le ministre de la Justice, Garat, qui avait alors son tour de présidence du Conseil exécutif, et était accompagné de Grouvelle. Le calme, la résignation, la dignité

simple du Roi ne se démentirent point un instant. Il eut tout le courage, toute la sérénité d'un martyr; il fut de tout point homme héroïque et sublime.

Quand Garat se retira, il lui remit la lettre suivante, le dernier écrit qu'ait tracé sa main :

DCCCXXXVI

DERNIÈRE LETTRE DE LOUIS XVI
AVANT DE MONTER A L'ÉCHAFAUD (1).

Il demande un délai de trois jours pour se préparer à la mort. — Donne l'adresse d'un prêtre dont il désire l'assistance. — Demande à voir sa Famille sans témoins, et recommande à la bienfaisance de la Nation tous ses serviteurs.

(20 janvier 1793.)

Je demande un délai de trois jours pour pouvoir me préparer à paroître devant Dieu. Je demande pour cela de pouvoir voir librement la personne que j'indiquerai aux commissaires de la Commune, et que cette personne soit à l'abri de toute crainte et de toute inquiétude pour cet acte de charité qu'elle remplira auprès de moi.

Je demande d'estre délivré de la surveillance perpétuelle que le Conseil général a établie depuis quelques jours.

Je demande, dans cet intervalle, de pouvoir voir ma Famille quand je le demanderai, et sans témoins. Je désirerois bien que la Convention nationale s'occu-

(1) De mon Cabinet.

Les Archives de l'État possèdent de cette lettre une minute où partout il avait écrit : Je demande *à la Convention*. Quand il l'a transcrite, il a effacé ces derniers mots, excepté dans le troisième paragraphe.

pât tout de suite du sort de ma Famille, et qu'elle lui permît de se retirer librement où elle le jugeroit à propos.

Je recommande à la bienfaisance de la Nation toutes les personnes qui m'étoient attachés; il y en a beaucoup qui avoient mis toute leur fortune dans leurs charges, et qui, n'ayant plus d'appointements, doivent estre dans le besoin, ainsi que d'autres qui ne vivoient que de leurs appointements. Dans les pensionnaires, il y a beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfants qui n'avoient que cela pour vivre.

Fait à la Tour du Temple, le (20) janvier 1793.

Louis.

Garat promit au Roi de remettre sur-le-champ cette lettre à la Convention. Louis y ajouta un petit papier d'une autre main, portant l'adresse de l'abbé Edgeworth de Firmont, dont il désirait l'assistance (1).

La Convention autorisa le Conseil exécutif à satisfaire aux demandes de Louis, à l'exception du sursis, sur lequel elle passa à l'ordre du jour. Elle l'autorisait en même temps à répondre au condamné que la Nation française, *aussi grande dans sa bienfaisance que rigoureuse dans sa justice*, prendrait soin de sa Famille et lui ferait un sort convenable.

On sait quel fut ce sort : l'échafaud pour Marie-Antoinette et pour Madame Élisabeth; les leçons de l'immonde

---

(1) Au moment où Louis remettait au ministre sa dernière lettre, un autre ecclésiastique, l'abbé Legris-Duval, également non insermenté, s'offrait au conseil général de la Commune pour remplir auprès du condamné l'office de dévouement et de charité qui allait immortaliser le nom du dernier confesseur de Louis XVI. La Commune ne fit aucune communication, à ce sujet, au prisonnier, mais elle fit arrêter le pétitionnaire. Il échappa à la mort violente, et n'expira qu'en 1859. Il refusa l'épiscopat au retour des Bourbons.

Simon pour le Dauphin, et une dure captivité pour Madame Royale.

Garat conduisit l'abbé Edgeworth au Temple. Le 21 janvier était le jour marqué pour l'exécution. On était au 20. L'abbé entre auprès du Prince. A ce moment, paraît la Famille royale. Dans les étreintes les plus tendres et les plus touchantes, Louis lui adresse ses adieux ; il insiste auprès de son fils pour qu'il ne venge pas sa mort, résiste avec toute la dignité d'un martyr aux émotions les plus naturelles et les plus poignantes. Quand on fut pour se séparer, les pleurs redoublèrent, Madame Royale se trouva mal ; tandis que le Dauphin, s'échappant des bras de sa mère, s'élançait vers la sentinelle en criant : « Laissez-moi passer ! laissez-moi passer ! Je vais demander au peuple qu'il ne fasse pas mourir papa Roi (1). »

Louis XVI entend la messe le matin du 21, et, sur l'avis de son confesseur, pour ne pas déchirer le cœur de sa Famille, il ne la revoit pas, bien qu'il lui eût promis de lui faire un dernier adieu. Il montra, dans ces cruels et derniers moments, un sang-froid, une énergie chrétienne qui frappèrent d'admiration les municipaux les plus prévenus.

Avant de partir, il remit à l'un d'eux son testament.

La Commune avait été avertie qu'il existait un complot pour délivrer le Roi. Un avis secret lui avait aussi fait connaître que quelques gens avaient le projet de le tuer à sa sortie du Temple, pour lui épargner l'ignominie de l'échafaud (2). Le complot, formé par le baron de Batz, mysté-

---

(1) *Supplément au Journal de* CLÉRY, *par un ami du trône*, p. 136. — *Maximes et pensées de Louis XVI et d'Antoinette.*

(2) Voici une pièce que je possède et qui établit ce fait :

« COMMUNE DE PARIS.

» Paris, 20 janvier 1793, l'an II de la République française.

» Citoyens, le Comité de sûreté générale vient d'être informé par un particulier connu que quelques gens mal intentionnés se proposent, demain, lorsque Louis sortira du Temple, de l'assassiner, pour lui éviter la honte de monter sur l'échafaud. La Commune n'ajoute pas beaucoup de foi à un projet aussi déraisonnable. Cependant, il est de

rieux personnage toujours insaisissable malgré toutes les recherches, était connu du Roi, et Louis avait recommandé qu'on s'abstînt. Malheureusement, quand le chef du complot parut au rendez-vous donné à ses compagnons, il n'en trouva qu'un trop petit nombre pour tenter l'aventure de l'enlèvement. D'ailleurs, un grand déploiement de forces avait été ordonné dès le matin. Douze cents sectionnaires d'escorte et des plus dévoués à la République, portant chacun à la boutonnière une carte où sont inscrits son nom, son domicile et la signature du président de section, ont été choisis par Santerre, et contrôlés au départ. Des canons occupaient les ponts et les grandes avenues.

Les boutiques, les fenêtres, les portes étaient fermées, les ateliers déserts, les rues muettes. Les femmes de la halle, en signe de respectueuse sympathie, avaient refusé d'aller occuper leurs places au marché.

Cependant, une voiture avec son escorte s'avance lentement et prend une heure à franchir l'espace qui sépare le Temple de la place de la Révolution, nom nouveau de la place Louis XV, où se dresse l'échafaud. Cette voiture qui emporte le Roi assis dans le fond, ayant à son côté l'abbé Edgeworth, avec deux gendarmes sur le devant, est précédée de canons, mèche allumée, et escortée de formidables escouades de fédérés acquis aux Jacobins. Des tambours battent pour étouffer les bruits désapprobateurs, s'il s'en fait entendre.

Louis lit dans son livre d'heures les prières des agonisants. Le bruit sourd de cette marche funèbre retentit plus sinistre

---

son devoir de vous en donner avis, parce que, dans les circonstances où nous nous trouvons, aucune précaution n'est à négliger.

» Les membres du Comité de sûreté générale à la Convention nationale,

» *Signé :* Ph.-Ch.-Ai., GOUPILLEAU.

» Pour le président,

» *Signé :* François CHABOT.

» Pour copie conforme à l'original,

» COULOMBEAU,

» *Secrétaire greffier.* »

à l'oreille quand les tambours font silence. « Mais, dit l'Anglais Carlyle, la pensée s'élance vers le ciel et oublie la terre. »

La voiture qui porte le Roi et l'abbé Edgeworth s'arrête entre l'entrée de la grande allée des Champs-Élysées et le piédestal qui, après avoir servi de soubassement à la statue de Louis XV, portait alors celle de la Liberté. C'est là qu'est l'échafaud.

Comme nous l'avons dit, la fermeté de la victime ne se démentit pas un instant. Louis acheva tranquillement la prière qu'il avait commencée, ferma son livre, puis descendit de la voiture.

Au pied de l'escalier, les bourreaux s'apprêtent à saisir la victime pour lui lier les mains : « Me lier! dit le Roi indigné, je n'y consentirai jamais; d'ailleurs, c'est inutile, je suis sûr de moi. » C'est ce qu'on appelle « la lutte de résistance » qu'il eut à cet endroit. On allait lui faire violence, quand l'abbé Edgeworth lui dit avec larmes : « Dans ce dernier outrage, je ne vois qu'un trait de ressemblance entre Votre Majesté et le Dieu qui va être votre récompense. » Le Roi se résigna. « Faites ce que vous voudrez, dit-il aux bourreaux, je boirai le calice jusqu'à la lie. » Alors il monta avec fermeté les degrés de l'estrade. Imposant le silence aux tambours qui n'avaient cessé de battre, il dit d'une voix accentuée :

« Français! je suis innocent, je pardonne aux auteurs de ma mort, je prie Dieu que le sang qui va être répandu ne retombe jamais sur la France; et vous, peuple infortuné... »

A ces mots, un officier à cheval fond sur les tambours l'épée à la main, et leur ordonne de battre un roulement (1). Alors le digne abbé montre du geste au Roi le Ciel entr'ouvert, et la tête jetée sous le couperet fatal tombe, et est montrée au peuple. Des cris de *Vive la Nation! vive la République!* sont poussés par les Fédérés qui entourent l'écha-

---

(1) Cet homme, appelé Sain, était de Tours, où il se retira et ne fut plus connu que sous le nom de *capitaine Roulement*. Ce n'est donc pas personnellement Santerre qui ordonna le roulement, comme on l'a tant de fois répété.

faud, et ces cris vont retentissant aux extrémités de la place. Quelques hommes se précipitent jusqu'au pied de l'estrade pour se repaître de l'affreux spectacle; plusieurs trempent leurs mouchoirs dans le sang. Il y a mieux encore : un d'eux monte sur l'estrade de la guillotine, et plongeant tout entier son bras nu dans le sang du Roi, qui s'était amassé en abondance, il en prend des caillots plein sa main et en asperge par trois fois la foule des assistants qui se pressent aux pieds de l'échafaud pour en recevoir chacun une goutte sur le front. « Frères! s'écriait le citoyen en faisant son aspersion, frères! on nous a menacés que le sang de Louis Capet retomberait sur nos têtes, eh bien, qu'il y retombe! Louis Capet a lavé tant de fois ses mains dans le nôtre! Républicains, le sang d'un Roi porte bonheur (1). »

Après cette scène hideuse rapportée par Prudhomme, et qu'il proclame digne des pinceaux de Tacite, la foule s'écoule silencieuse et comme étonnée du drame sinistre dont elle vient d'être témoin.

Ainsi périt, à l'âge de trente-neuf ans, le meilleur des hommes, doux, humain, charitable, Roi médiocre, mais doué de toutes les vertus domestiques, animé des meilleures intentions, ayant horreur du sang de ses semblables et de la guerre civile, la crainte de Dieu, l'amour du peuple, un courage calme et religieux, et qui dut à sa faiblesse de n'avoir pas su dominer sa destinée. Avait-il mérité qu'on l'accusât, comme on l'a fait, d'avoir livré le secret des ressources de la France, ses arsenaux, ses places fortes à l'étranger? Assurément non. Longwy et Verdun, qui tombèrent presque sans combat aux mains de l'ennemi, étaient mal défendus par leurs travaux et leurs approvisionnements, et n'eussent pu longtemps soutenir assaut. Il avait, il est vrai, réclamé l'intervention de l'étranger contre l'insurrection pour rendre à son pays le gouvernement qu'il croyait le meilleur, la Monarchie, et qui en effet valait mieux que l'anarchie républicaine. Sans cesse on lui demandait l'impossible, de renier ses ancêtres, de chérir une Révolution qui le diminuait, qui le détruisait. Sa situation et ses intentions étaient son excuse.

(1) *Révolutions de Paris,* 15e trimestre, p. 205.

Alors que tout avait été anéanti, Trône, Clergé, Noblesse, et que le succès des armées pouvait faire présager la paix à l'Europe, avant la mort de Louis XVI, on eût pu croire, comme le fait observer madame de Staël, qu'il n'y eût plus de place pour les révolutions en France. Mais c'est précisément à l'heure où les dangers sont passés que les tyrannies populaires s'établissent. L'Assemblée, d'accord avec la très-grande majorité des Français, eût voulu sauver le Roi; la minime quotité des voix qui entraîna la peine de mort en est une preuve. Mais la Convention avait voté sous le couteau de la Terreur. Les Girondins, les seuls dignes d'occuper une place dans l'histoire, combattaient chaque jour, pied à pied, avec une admirable éloquence, *verba et voces*, contre des discours dont chaque mot contenait la mort. La foi dans la puissance de l'âme les perdit : les gens qui parlent si bien ne savent pas agir. Après la mort du Roi, ils eurent le sentiment profond qu'ils avaient été trop loin, et que les cruautés rendaient les libertés impossibles. Il était trop tard. La République se voyait forcée de marcher dans le sang; les partis n'avaient plus qu'à s'entre-détruire. La mort violente de Malesherbes, de Bailly, de Lavoisier, plus tard d'André Chénier, allait décimer la France de ses gloires, sans compter les victimes les plus illustres : et la femme, et la sœur, et le fils du Roi. Pareille à un parc de moutons courbant la tête sous le couteau du boucher, l'Assemblée n'avait cessé, dans tous les temps, de céder aux terribles pressions de la Montagne démagogique et de la Commune. Une fois tombée sous les pieds de la foule, qu'allait-il rester? M. Edgar Quinet nous le dit : « La nécessité de flatter le plus audacieux, bientôt un dictateur, enfin un maître. »

La loi des suspects va prendre son essor.

Alors les proscriptions, les confiscations, les désarmements arbitraires se poursuivent. Le 26 mars, on décrète le désarmement des gens suspects.

Le lendemain, la Convention met hors la loi tous les ennemis de la Révolution.

DCCCXXXVII

DÉCLARATION DU C. M. (CITOYEN MALESHERBES)

SUR LA NOTE QU'ON DIT AVOIR ÉTÉ REMISE A MR O'CONEL, PAR MR KEARNY, DANS LAQUELLE IL EST CITÉ (1).

Le bruit s'est répandu qu'une note a été publiée sur ses derniers rapports avec Louis XVI. — Cette note est inexacte; il la réfute, rétablit les faits, et relève le caractère du Roi.

(Malesherbes, 20 juin 1793.)

Je ne sais, ni ne peux savoir, s'il est vrai que cette note ait existé. Je ne connois ni Mr O'Conel, ni

---

(1) Cette déclaration était jointe à une lettre de Malesherbes à madame de Sénozan.

Cette lettre, ainsi que la déclaration, appartient à la collection de documents historiques de M. le baron de Verstolck de Zœlen, ancien ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas.

Voici le texte de la lettre, dont on ne peut guère saisir le sens qu'après avoir lu la déclaration :

A madame de Sénezan, rue Saint-Honoré, n° 412, à Paris :

« Malesherbes, 20 juin 1793.

» Je vous envoie la déclaration que je ferai, si on imagine de m'interroger au sujet de l'histoire imprimée dans les journaux. Je ne veux pas rendre cette déclaration publique. Je me suis dévoué à l'obscurité; et par toute sorte de motifs, je désire qu'on ne parle pas de moi.

» Je ne prends nul intérêt aux personnes que cette affaire concerne; et je ne vois pas qu'il y ait aucun intérêt pour l'État à détruire le germe de cette querelle.

» Mais je crois bon que ceux qui suivent cette affaire sachent d'avance ce que je répondrai si on m'interroge, parce que vraisemblablement cela les engagera à me laisser en repos, car cette réponse ne leur seroit pas agréable.

» Mon avis est donc, sauf le vôtre, auquel je déférerai par préférence, que vous disiez aux gens de vos amis qui pourront le dire à d'autres, ce que j'ai à dire si on me force à parler.

» J'ai rédigé la déclaration, parce que cela est plus précis que de vous en mander seulement le contenu.

Mr Kearny. Mais je certifie qu'il n'y a pas un seul mot de vrai dans le récit contenu dans cette note.

Je n'ai jamais lu à Louis XVI de liste de ceux qui avoient voté pour ou contre. Je n'ai même jamais eu cette liste entre les mains.

Depuis le jugement auquel j'avois assisté, il ne m'a été possible de voir Louis XVI que pendant peu d'in-

---

» Je vous prie de n'en pas donner copie, mais de la lire à un de mes amis avec qui vous savez que je causois journellement de nos malheureuses affaires, et qui m'aidoient de leurs conseils dans le temps que j'allois au Temple; à la dame dont le mari est en liberté; pour sa sœur, elle n'est pas à Paris; au v. de Tal**, si vous le voyez. Je dois cette marque de confiance à l'amitié et l'estime pour lui que le feu Roy m'a montrées; enfin, je vous prierai de prier l'abbé Barthelemy de passer chez vous, de la lui lire et relire pour qu'il la retienne, et de le prier d'en faire confidence, de ma part, à madame la d. de Ch** et à M. de Niv**.

» Je m'en remets à votre prudence pour les autres confidences que vous jugerez à propos d'en faire. Ce nombre de confidences suffiront pour que les gens qui font des recherches en entendent parler, et qu'ils sachent qu'il n'y a aucun avantage pour eux à me forcer de parler, quand je ne demande pas mieux que de me taire.

» Je n'ai parlé à personne, ici, de la lettre que je vous écris, parce que chacun auroit voulu me dire son mot, et que je suis dans la position où il faut faire ce qu'on croit devoir, sans assembler un conseil.

» Mais pour vous, je me conformerai à votre avis, si vous trouvez trop d'inconvénient au mien.

» Je vous écris librement par la poste, parce que si on interceptoit ma lettre je n'en serois pas trop fâché. Cela rempliroit encore mieux mes vues.

» MALESHERBES.

» *P. S.* On a eu tort de mettre au bas : Fait à Malesherbes, car ce que je vous envoie n'est pas un acte, c'est le projet de ce que je répondrois verbalement, ou par écrit, si on m'interrogeoit. Mais si on faisoit tant que de m'interroger, il faudroit que ma réponse fût publique. »

stants : et certainement ils n'ont pas été employés à parler des opinions des uns et des autres.

Louis XVI, dans ce moment terrible, étoit occupé principalement de ce qui occupe tout chrétien vertueux tel qu'il l'étoit. Dans la seconde visite que je lui fis, il me dit qu'il venoit de faire l'examen le plus scrupuleux de sa conduite; qu'il n'avoit pas le plus léger reproche à se faire : *et avec cela,* me dit-il d'un ton très-ferme, *on est bien fort dans un moment tel que celui-ci.*

Il étoit aussi très-occupé du sort de la Nation françoise, à qui il n'a jamais imputé sa mort; et il me marqua un désir ardent qu'elle en fût disculpée aux yeux de l'Europe et de la postérité. C'est sur quoi il a voulu s'expliquer sur l'échafaud, quand le bruit des tambours a empêché de l'entendre.

Il me parla, avec tendresse, de quelques personnes qu'il aimoit. Il me témoigna, pour moi personnellement et pour mes deux collègues, la reconnoissance la plus touchante, et deux officiers municipaux qui étoient présents à ma première entrevue en ont été témoins. Et quand je le vis seul, il me manifesta les mêmes sentiments qui sont exprimés dans son Testament imprimé, duquel je certifie l'authenticité, car j'en ai vu la minute écrite de sa main, et je l'ai collationnée à l'imprimé.

Enfin, la dernière recommandation qu'il me fit, et que je ne me rappellerai jamais sans verser les larmes les plus amères, fut d'exhorter tous les gens qui lui étoient attachés à ne faire aucune tentative pour le soustraire au supplice (car bien des gens croyoient

qu'il y auroit un mouvement dans Paris), et ses propres termes, que je n'oublierai jamais, furent : « *Ce seroit une folie, cela ne serviroit à rien; et ma plus grande douleur, dans le dernier moment, seroit de voir des gens qui m'aiment, massacrés pour mon service.* »

Je n'ai point connu d'homme pour qui le sentiment de la vengeance fût plus étranger que pour lui. Il étoit bien éloigné de me demander ce qu'avoient fait Mr Pétion, Mr Manuel et Mr de Kersaint; et je n'imaginai pas non plus de lui en parler.

Quant à sa prétendue lettre au Roi de Prusse, c'est une histoire que je n'ai entendu conter que depuis sa mort, sur laquelle je ne lui ai fait aucune question, et dont il ne m'a jamais dit un mot.

Il est également faux que ce soit Mr Brissot qui lui ait choisi un confesseur. J'en suis certain, parce que c'est moi qui ai été chargé de ce choix.

Il avoit toujours prévu l'issue de son procès; et dès les premiers jours que je le vis, il me demanda, à moi seul en particulier, si je pourrois trouver un homme de bien qui voulût se dévouer à lui rendre ce dernier office. Je lui avouai que, moi personnellement, je ne vivois pas dans la société des gens faits pour remplir ce ministère, mais que je m'en informerois. Il me dit ces propres termes, que je n'oublierai jamais : *C'est le plus grand service que vous puissiez me rendre; car vous aurez beau faire, je crois qu'il y aura un moment où je n'aurai plus besoin que de cela.*

Je m'adressai aux différentes personnes pieuses que je connois. On m'indiqua celui qui a rempli cette fonction. Quand j'en rendis compte à Louis XVI, il n'avoit

jamais entendu parler de lui, car il me fit répéter deux fois son nom, et le prit par écrit.

Il est possible que depuis il en ait entendu parler par quelques-unes des autres personnes qui approchoient de lui : je n'en sais rien.

Je ne crois pas que personne puisse croire que j'aye consulté Mr Brissot. Je n'ai jamais eu de relation avec lui; et quand je l'aurois beaucoup connu, on doit bien penser que ce ne seroit pas à Mr Brissot que je me serois adressé pour un pareil choix.

Fait à Malesherbes, le 20 juin 1793, l'an 2e de la République françoise.

Signé : MALESHERBES.

DCCCXXXVIII

LAVATER A HÉRAULT DE SÉCHELLES SUR LA MORT DE LOUIS XVI (1).

Énergique réprobation de cet assassinat. — Despotisme et liberté.

Zuric, samedi, ce 5
21 IX 1793 (2).

MON CHER HÉRAULT,

Donnez-moi votre éloquence, prêtez-moi votre esprit pour vous exprimer le désir que j'ai de pouvoir vous parler à cœur ouvert sur les affaires de la France. Donnez-moi du temps aussi pour vous faire sentir d'un côté combien je souhaite votre liberté, et, de l'autre,

---

(1) De mon Cabinet. Cette pièce provient du dossier du procès de Hérault.

(2) 5 septembre 1793.

combien je suis convaincu que vos moyens sont également imprudents et forcés, absurdes et inhumains.

Laissez-moi vous parler ouvertement : vous me semblez ressembler aux Pharisiens de l'Évangile qui lient les fardeaux pesants et qu'on ne sauroit porter sur les épaules des hommes, et pour eux ils ne veulent pas les remuer du bout du doigt; — aux hypocrites du temps de Notre-Seigneur, qui voient fort bien la paille dans l'œil de leurs frères, tandis qu'ils ne voient pas une poutre qui est dans leurs yeux.

Vous tyrannisez les hommes dix mille fois plus que vos tyrans, sur les trophées desquels vous vous élevez en criant : « Adieu, tyrannie! va-t'en, despotisme! »

Depuis que vous avez tué et massacré votre bon Roi d'une manière inouïe et de la façon la plus despotique; depuis que vous avez rompu l'inviolabilité qui lui étoit assurée; depuis que vous n'avez pas fait attention à ses protestations; depuis que vous agissez en inquisiteurs de Lisbonne; depuis que, le poignard à la main, vous forcez à la liberté; depuis que vous avez introduit la guillotine ambulante au lieu de la Bastille détruite; depuis que l'on n'ose dire et écrire tout ce que l'on a osé dire et écrire sous les Rois les plus despotiques, j'ai horreur de vous entendre parler de liberté.

Monarchie ou *République*, cela m'est égal; mais liberté! Mais ce n'est pas le mot, ce ne sont pas les cris, ce ne sont pas les charlataneries des *discours prononcés* qui donneront cette liberté à la France. Permettez-moi d'être libre au sujet de vos discours qui font pitié (l'éloquence à part). Où est la liberté? où est la sûreté de l'honneur, des biens, de la vie?

O mon cher, vous qui étiez ci-devant si doux, si juste, si respectable, est-il possible que vous ne sentiez pas l'hypocrisie dominante de vos héros de liberté qui ne font que d'introduire le libertinage le plus horrible contre la liberté?

Je serai ridicule à vos yeux, je m'en félicite; mais pensez à moi, votre sort sera horrible, parce que vous vous moquez des droits de l'humanité que vous affichez partout. L'humanité se vengera de votre hypocrisie d'humanité.

Depuis Nimrod jusqu'à Marat, jamais le monde ne fut témoin de tant d'inhumanité. Je vous plains, aimable Hérault, sage et savant : votre cœur s'est laissé entraîner par un fantôme magnifique et flatteur.

J'admire votre génie; j'aime votre cœur; je plains votre illusion. Je vous en prie au nom de l'humanité, devenez plus humains, et ne forcez pas vos frères à être vos esclaves sous le nom de *Libertas*.

Ne me croyez pas assez foible pour prendre le parti ou des Princes en général, ou des Royalistes françois; point du tout. Je n'ai à dire une chose claire, simple et attérante : tous vous (*sic*) Rois et tous les Rois de la terre ensemble n'ont jamais donné tant d'exemple d'un despotisme monstrueux que vous en donnez depuis trois ans. En vérité, vous vous moquez de nous autres, de l'univers et des siècles à venir. Je ne parle pas des inhumanités atroces d'une populace effrénée; je parle des actes publics, des décrets de la Convention nationale, des atrocités soutenues et privilégiées des plus grands soi-disant *anti-despotes*.

Au nom de l'humanité, je vous en conjure à genoux,

ne vous moquez plus de l'univers et des siècles à venir. Ne parlez plus mot de liberté en exerçant le plus abominable despotisme. O despotisme! je vois donc que tu es inséparable du sort des humains; je vois que tu prends toutes les faces possibles et tous les noms sacrés pour éblouir les peuples. O liberté! nom aussi saint que le nom sacré de religion, on abuse de toi comme d'elle! L'on condamne justement les prêtres qui vouloient forcer les hommes d'être sauvés, et l'on ne condamneroit pas justement ces tigres qui ne parlent que de liberté et ne font que forcer par la guillotine leurs non *sujets*, mais leurs citoyens, leurs égaux. O égalité française dix fois plus abominable que l'inégalité qui régnoit autrefois!

Ma voix n'est rien; que la voix de l'univers le plus impartial ne soit rien; c'est votre raison, c'est votre humanité à qui j'en appelle.

Mon Dieu! est-il possible que vous soyez avili à tel degré que vous ne faites d'une partie de votre peuple que des esclaves, de l'autre que des bourreaux?

A ce moment même, on me vient de dire qu'à Strasbourg personne n'ose sceller une lettre sans avoir fait lire à la municipalité, et que c'est celle-ci qui scelle toutes les lettres. J'ignore si cela est; je n'en crois rien; mais si l'impossible étoit possible, et si la chose la plus incroyable se trouvoit vraie par hazard, je rougirois non-seulement d'être le contemporain de ces monstres de liberté, je rougirois d'être appelé *homme*.

O mon cher Hérault, pourquoi la nature vous a-t-elle donné de l'humanité, de l'éloquence, du génie, si ce

n'est pas pour vous opposer à une tyrannie dont on n'a point d'exemple dans l'histoire du temps le plus despotique? Nous avons tous deux le même but : ce but est la liberté de nos égaux; mais les moyens! oh! que ceux que j'aperçois sont différents des vôtres. Vous voulez détruire le despotisme par le despotisme, et introduire la liberté par la tyrannie; moi, j'introduis au moins cette liberté dans mon petit cercle, dans ma paroisse et dans ma maison par la raison qui ne commande pas et par des sacrifices continuels de tout ce que l'on appelle *autorité*. C'est trop tard, je le pressens, et ma voix est trop foible; mais *quod scripsi, scripsi*... Vous allez déchirer vos entrailles; vous allez donner les prétextes les plus spécieux aux despotes de combattre votre liberté que [qui] ne peut être regardée d'une autre façon que comme le despotisme le plus cruel, d'un côté, et de l'autre comme l'esclavage le plus horrible. Mais c'est en vain que je parle : par un mot vous m'anéantirez..... Vous m'appellerez *aristocrate*, et puis me voilà rien..... Je suis trop rien, et vous êtes devenu trop grand pour que je puisse prétendre qu'une pauvre ligne de ma main ait quelque influence, ou sur votre raison ou sur votre cœur. Mais dans six mois, dans un an, jettez un coup d'œil dans un moment perdu sur ce misérable papier-ci, et alors dites-moi, si vous pouvez : « *Tu avois grand tort!* » Dites-moi alors : « Le *despotisme* sous le nom de la *liberté*, et la tyrannie sous le nom d'*égalité*, est le moyen le plus sage et le plus humain de réduire les hommes à l'usage de leurs droits naturels. » Ah! que je le prévois trop! vous n'oserez pas me le dire, vous

ne me le direz pas..... Peut-être vous déchirerez cette lettre, vous détruirez le portrait de l'auteur que vous avez désiré !

Jean-Gaspard LAVATER.

La veille de l'exécution de Louis XVI, l'un des députés qui avaient voté la mort du Roi, Michel Lepeletier de Saint-Fargeau, avait été assassiné, en plein jour, d'un coup de sabre, dans un café du Palais-Royal. Thuriot ayant dénoncé ce meurtre à l'Assemblée, un grand tumulte s'en était suivi, et les accusations réciproques s'étaient croisées. Les Jacobins promettent du sang à ses mânes. En vain Pétion avait essayé de calmer la tempête, il n'avait recueilli que des objurgations et des insultes. Si les partis semblaient avoir consenti à une sorte de trêve momentanée pour juger Louis XVI, tout annonçait qu'ils allaient se livrer une guerre à mort sur le cadavre de la Royauté. Barère s'écrie que, dans deux fois vingt-quatre heures, le même échafaud qui a servi pour le tyran va servir pour ses complices. « Ne donnons pas à nos adversaires le temps de se reconnaître, prenons de nouvelles mesures contre les stipendiés de Coblentz. »

Danton intervient, qui cherche à concilier.

« Citoyens, dit-il, maintenant que le tyran n'est plus, tournons toute notre énergie, toutes nos agitations à la guerre. Combattons l'Europe. Mais réorganisons le Comité de sûreté générale, afin qu'il puisse être à la hauteur de sa mission. Bannissons ce système incessant de récriminations, car la France ne saura bientôt plus à qui accorder sa confiance. »

Un décret mit aux frais de la République les obsèques de la victime et l'éducation de sa fille. Les plus pompeuses funérailles, pareilles à celles qui avaient été décernées pour Mirabeau, furent célébrées, le 24, avec les honneurs du Panthéon, sous la direction du peintre David. La Convention et la Commune y assistèrent en corps. Une récompense de dix mille livres fut décrétée pour qui découvrirait l'assassin. C'était un nommé Pâris, ancien garde du corps, qui

s'était sauvé en Normandie, et se voyant découvert, à Forges-les-Eaux, devança son sort en se faisant sauter la cervelle.

Depuis longtemps l'insigne ingratitude du ministre de la Guerre, Pache, envers Roland, auquel il devait son ministère, et qui s'était entièrement livré aux Jacobins (1), avait ulcéré ce dernier. Leur rupture amenait incessamment des scandales dans le conseil. Roland, fatigué, comme il le disait lui-même, d'avoir continuellement à se plaindre du triomphe des méchants, donna par écrit sa démission à l'Assemblée, dans l'espérance sans doute qu'elle serait considérée comme un trop grand événement pour être acceptée. La droite applaudit aux passages les plus saillants où Roland faisait l'apologie de sa conduite, et réclama l'impression et l'envoi aux départements. — Non, non! crie la gauche. — Roland est un scélérat, s'écrie Robespierre jeune, j'ai en main des pièces qui le prouvent. — Thuriot l'accuse d'en avoir imposé à l'Assemblée dans l'affaire de l'armoire de fer. Après une demi-heure de tumulte, l'envoi aux départements est ordonné; mais la démission est acceptée, et l'intérim du portefeuille de l'Intérieur est confié sur-le-champ au ministère de la Justice, Garat.

En somme, quel profit tira la République de la mort du Roi? Aucun. A l'intérieur, les partis y trouvèrent-ils l'apaisement? Non. Le Royalisme, au contraire, se ravive; la Vendée se soulève irréconciliable; Lyon menace, et ne sera réduit que par le fer et la flamme. Le sang va couler comme de l'eau. La cherté des vivres pousse les femmes à demander du pain à la Convention. Les blanchisseuses vont se plaindre

(1) « Le général Dumouriez a fait imprimer sa Correspondance avec Pache (Paris, 1793). Ce recueil, intéressant pour l'histoire, ne laisse aucun doute sur les entraves que ce ministre semblait prendre à tâche de multiplier, et sur l'esprit de désorganisation qu'il porta dans l'armée. Le ministre Pache, devenu de Girondin Montagnard prononcé, adopta contre Dumouriez toutes les préventions du parti jacobin; et convaincu, quoique à tort, que ce général entretenait des projets ambitieux, il aima mieux compromettre le salut de la République que de favoriser les conquêtes de l'homme qui menait l'armée à la victoire. » (*Note des nouveaux éditeurs des Mémoires de* Dumouriez, t. III, p. 147, édition Baudouin.)

de l'augmentation exagérée du savon. Ce ne sont de toute part que cris de détresse et de fureur, et de plus Marat excite le peuple au pillage.

Le 25 février, une bande de femmes, criant : « Du pain et du savon! » se rendait, de grand matin, dans la rue des Lombards et les rues environnantes, envahissait les boutiques des épiciers et des droguistes, s'y faisait délivrer des marchandises à moitié prix et finissait par les mettre au pillage, sans qu'il intervînt aucune force armée; et le soir, aux Jacobins, on accusait la Gironde et les aristocrates de causer la misère du peuple par des accaparements calculés.

Le 27 juin, des attroupements pillent de nouveau des savons. Cette fois ce n'est plus au quartier des Lombards, mais à la Grenouillère et au port Saint-Nicolas.

Au dehors, la diplomatie n'est plus possible, tant les atroces événements accomplis en France ont changé la situation politique. Avec l'Angleterre, les relations étaient devenues de plus en plus aigres depuis longtemps. On avait usé envers ce pays de procédés mauvais, en y suscitant une propagande révolutionnaire par d'obscurs démagogues soudoyés. En Espagne, en Suisse, en Hollande, en Savoie, à Naples, mêmes tentatives. L'exécution du Roi avait mis le comble à l'irritation et au mépris des gouvernements et des peuples. A Rome, l'envoyé de France, Basseville, avait été assassiné, et l'École française des Beaux-Arts livrée à la flamme et au pillage. Le Pape avait proclamé martyr le Roi Louis XVI. En Angleterre, chez ce peuple habitué à faire ses affaires lui-même, des manifestations royalistes de particuliers avaient énergiquement répondu aux démonstrations révolutionnaires. Pitt, ayant perdu tout espoir de conserver la paix, se préparait résolûment à la guerre, dans son horreur des excès démagogiques de la France; mais il la préparait sans la déclarer. Il se contentait, après le 10 août, de retirer son ambassadeur et de nous laisser nous déchirer nous-mêmes, accélérer l'épuisement du continent et la dévastation de nos colonies; il abandonnait le soin de sa vengeance aux désordres inévitables des révolutions. Malheur à notre faible marine! Burke lance incessamment, au Parlement, ses objurgations véhémentes, parfois furibondes : « Préservons,

s'écrie-t-il, nos esprits des principes français, et nos cœurs des poignards français; sauvons tous nos biens dans la vie, et toutes nos consolations dans la mort, toutes les bénédictions du temps, et toutes les espérances de l'Éternité. »

L'ouverture de l'Escaut par Dumouriez, mesure généreuse mais contraire aux traités, avait soulevé les Hollandais, et leur querelle était épousée par l'Angleterre. Depuis longtemps le ministre de France à Londres n'avait plus avec le cabinet de Saint-James que des rapports officieux. Après la mort de Louis XVI, le gouvernement anglais lui envoya ses passe-ports en lui enjoignant de vider au bout de huit jours le territoire britannique, et M. de Talleyrand, le second de M. de Chauvelin, sinon son mentor, prenait des passe-ports pour l'Amérique. Depuis le 10 août, M. de Bourgoing, le ministre de France à Madrid, n'était plus reçu à la Cour, bien qu'il eût conservé la confiance personnelle du premier ministre, le comte d'Aranda. Mais la faveur aveugle de la Reine d'Espagne ayant fait remplacer ce prudent ministre par Don Manuel Godoï, duc de l'Alcudia, puis prince de la Paix, jeune homme sans expérience, les rapports, d'abord supportables, furent compromis. Des tentatives directes faites par le gouvernement espagnol pour racheter la vie de Louis XVI aigrirent les communications, et Danton demanda qu'on déclarât sur-le-champ la guerre au Roi Catholique. La guerre, à la fin, est déclarée à l'Angleterre et à la Hollande (1er février), et à l'Espagne (7 mars). En Allemagne, Wieland et Klopstock prêchent contre nous la guerre sainte.

La République s'isole incessamment de l'Europe et allait en avoir sur les bras toutes les forces vives, à l'exception de la Turquie, de la Suède et du Danemark, de la Suisse, des républiques de Venise et de Gênes, et de quelques autres petits États de l'Italie.

Dans toute l'Europe, pas un auxiliaire, si ce n'est les Polonais démembrés et déconcertés. Il résulte cependant de documents conservés au département des Affaires étrangères, qu'on avait un instant espéré une alliance avec la Suède. Depuis la mort de Gustave III, cette Puissance s'était renfermée dans une stricte neutralité. Le duc de Suder-

manie, sans s'effrayer des menaces de la Czarine, avait ordonné des armements considérables, destinés, disait-il, à garder sa marine contre les belligérants. Mais le désir et le besoin de recouvrer les subsides français, et d'autre part l'ambition sans limites de la Russie, lui avaient suggéré la pensée d'une alliance avec la République. M. de Staël, l'ambassadeur de Suède, reçut pour instructions, en janvier 1793, de tenter à ce sujet une négociation. Dans le même temps, M. de Sémonville, envoyé à Constantinople, devait s'efforcer de faire sortir la Turquie de sa neutralité en faveur de la France. Un traité était signé en mai entre la France et la Suède; mais la France afficha de telles conditions, que le Régent recula devant de tels engagements. La sanction définitive du traité souffrit des retards, et finalement fut abandonnée.

La France était donc menacée de toute part sur ses flancs, et Danton avait eu raison de reporter les yeux de la Convention sur les nécessités, si prochainement menaçantes, de la guerre. Notre situation militaire avait été jusque-là rassurante, grâce au génie et à l'activité de Dumouriez; mais les destins sont changeants. Suivant Mignet, la République allait avoir à la fois à combattre quarante mille Austro-Sardes aux Alpes; soixante-dix mille Autrichiens ou Impériaux, renforcés de trente-huit mille Anglo-Bataves, sur le Bas-Rhin et en Belgique; trente-trois mille quatre cents Autrichiens, entre Meuse et Moselle; cent douze mille six cents Prussiens, Autrichiens et Impériaux sur le moyen et le haut Rhin; enfin, cinquante mille Espagnols aux Pyrénées. Total, trois cent quarante-trois mille six cents hommes. Le comte de Bourgoing n'en accuse qu'un peu plus de deux cent mille, chiffre pareil à celui que donne Jomini et qui répond, à très-peu de chose près, à celui de M. de Sybel (1). Pour tenir tête à cette formidable coalition, la Convention voulut que cinq cent mille hommes fussent mis sous les armes, attendu que nous n'avions à y opposer que deux

(1) *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, par le comte François de Bourgoing, seconde partie, 1er vol p. 363.

cent soixante-dix mille hommes, y compris la garde nationale. Mais le 24 février, on rendit un décret portant que le recrutement s'arrêterait à trois cent mille hommes, suffisants pour résister à la coalition. On décréta donc une levée de trois cent mille soldats pour compléter les cadres de l'armée active. Mais il fallait que ces recrues devinssent des héros, et elles étaient plus disposées à l'indiscipline et à la maraude. Pache avait désorganisé le ministère de la Guerre, en livrant ses bureaux aux Jacobins et aux agents de la Commune. Pour y être admis, l'expérience n'était pas nécessaire; il suffisait d'appartenir à la classe la plus vile affichant le patriotisme, le bonnet rouge sur la tête. En trois mois, il avait dissipé, sans pouvoir en rendre compte, cent cinquante millions. Roland avait eu beau protester contre ces dilapidations, l'on se borna à remplacer Pache par le général Beurnonville, et l'opposition de la Montagne empêcha que les dilapidations fussent l'objet de poursuites. Il y a mieux, le ministre sortant fut élu maire de Paris le 13 février.

Le 2 de ce même mois, la Convention avait chargé le Conseil exécutif de tirer une vengeance éclatante de l'attentat commis à Rome sur la personne de Basseville; elle adopta son fils au nom de la Patrie.

Le 20 janvier 1793, l'Assemblée avait ordonné, sous la pression de la Gironde, la poursuite des massacres de septembre; le 8 février, les intrigues de la Montagne avaient réussi à faire suspendre les procédures, sous le prétexte que si ces journées étaient réprouvées par la morale, elles étaient justifiables en politique. En vain Lanjuinais avait combattu ces doctrines avec sa vigueur ordinaire, la Convention intimidée avait fini par décréter la suspension des mesures judiciaires.

Dumouriez avait reparu à Paris le 1er janvier, laissant ses troupes échelonnées le long de la Meuse. Il voulait développer au Pouvoir exécutif le tableau déplorable de l'état de son armée, décimée par la misère et les désertions de volontaires. Il voulait peindre les désordres commis par les émissaires des Jacobins, qui avaient aliéné en Belgique les populations, blessées en outre par le décret du 15 décembre annulant les administrations librement élues, composées

pour la plupart de statistes qu'il eût fallu ménager. Il insistait pour qu'on mît en ses mains les ressources dont il avait besoin. Malheureusement, il avait eu peu de succès pendant ce voyage, où il n'avait pas assez dissimulé ses sympathies pour la personne de Louis XVI, et s'était laissé voir très-hautain et trop modéré. La mort du Roi l'avait exaspéré. Il partit le 2 février, plein d'amertume et de défiance, et dès ce moment germèrent en son esprit des pensées réactionnaires, quand il n'eût fallu songer qu'aux désastres et à la défense du pays. Il pensait à rétablir la royauté de 1791, en dépit de l'Assemblée où il avait tant d'ennemis, en dépit de l'Europe qu'il n'avait pas encore fait entrer dans sa pensée. Or, toutes les neutralités, jusque-là calculées, avaient disparu. La coalition de l'Europe était irréconciliable : il fallait combattre et vaincre les trônes, ou périr sous leurs coups.

La diplomatie de la Convention ne lui avait pas paru plus sensée que ses plans militaires. Il regardait une rupture avec l'Angleterre et la Hollande comme funeste. Il avait eu ce bonheur, dans une conférence avec l'un des Comités, de faire renoncer la Convention à une folle expédition contre l'Inde anglaise, expédition qui eût été écrasante pour nos finances et eût dégarni nos côtes de toute défense. Il avait demandé, au contraire, à faire de suprêmes tentatives auprès de lord Auckland et du stathouder Von Spiegel pour conjurer la guerre. Quand il se mit en mesure pour s'aboucher avec le lord, les choses étaient trop gâtées pour qu'une conciliation fût désormais possible (1).

(1) On trouve dans une note du prince de Saxe-Cobourg à l'Empereur François II ces paroles curieuses : « L'ambassadeur d'Angleterre, lord Auckland, dans une conférence qui avait eu lieu à Anvers, le 8 avril, avait donné clairement à entendre que le retour de l'ordre en France ne l'intéressait point du tout, et il avait annoncé avec beaucoup de vivacité que le vœu de l'Angleterre était que la France fût réduite à un véritable néant politique. » Chacune des Puissances coalisées, avait dit l'ambassadeur, doit chercher à faire des conquêtes et à garder ce qu'elle aura conquis. Puis, s'adressant personnellement à Cobourg, il ajoutait : « Prenez toutes les places frontières de votre côté, et procurez-vous une bonne barrière pour le Pays-Bas. Quant à

Il retourna donc auprès de son armée, qu'il trouva plus que jamais livrée à l'indiscipline et à la maraude. Contraint de se diriger sur la Hollande, malgré toutes ses répugnances, il franchissait, le 17 février, la frontière batave; sans peine il enlevait Bruda le 26, et s'y emparait d'un arsenal considérable. Vain triomphe! Sa proie allait vite lui être arrachée. La coalition s'ébranla, et Dumouriez, forcé de renoncer à une entreprise impossible, battit en retraite vers la Belgique, laissant de faibles garnisons dans quelques villes.

Les troupes, émues de leur insuccès, se livrent à des murmures. Reculé jusqu'à Louvain, Dumouriez reprenait, le 13 mars, le commandement de l'armée de Belgique. En passant par Bruxelles, il avait écrit, le 12, à la Convention, une lettre véhémente où il rejetait sur les Jacobins tout le tort des échecs subis. Il leur reprochait et la destitution des magistrats populaires élus, et la profanation des églises, et le pillage des chaumières, et les violences terroristes pour arracher la réunion à la France. Danton, envoyé pour le calmer et le porter à une rétractation, le trouva décidé à reprendre l'offensive pour relever le moral du soldat. Il marcha en effet le 18 mars contre les Autrichiens, s'approcha du village de Nerwinde, et sur le champ de bataille où,

---

l'Angleterre, je le dis franchement, elle veut faire des *conquêtes* et elle les gardera *. »

Le cabinet de Vienne n'avait pas des vues plus bienveillantes : il ne songeait qu'à se rendre maître des territoires qui, se trouvant entre ses mains au jour de la paix, lui serviraient d'indemnités pour ses sacrifices, et notamment les territoires de l'Alsace **.

On le voit, ce n'était plus une guerre de principes que faisaient les coalisés, c'était une guerre d'intérêt. Frédéric-Guillaume ne s'inquiétait plus si la révolution républicaine serait étouffée en France, mais si la part de la Prusse dans le partage de la Pologne l'indemniserait suffisamment des acquisitions qu'allait y faire l'Empereur. Joseph II eût fait une guerre de principes et de sentiment, François II n'était plus à cette hauteur. Pour tout parti en France la coalition était à craindre.

* *Histoire de la Terreur*, t. VI, p. 524.

** *Histoire diplomatique* de M. François DE BOURGOING, seconde partie, t. II, p. 129.

cent ans auparavant, le maréchal de Luxembourg avait remporté une victoire si disputée et si éclatante, il perdit la bataille. Déroute complète après un nouvel échec à Louvain, ce qui força l'armée française d'évacuer la Belgique. Il ne restait plus au général, pour assurer sa retraite, que douze à quinze mille hommes.

Cependant la lutte engagée entre la Gironde et la Montagne était devenue plus acharnée que jamais, et les Girondins étaient forcés de reconnaître leur impuissance à enchaîner par les lois les factions démagogiques. Leurs adversaires, Robespierre, Danton, Marat lui-même, que cependant aucune considération n'arrête, sont aussi embarrassés, et, malgré leur audace, ils hésitent sur leurs moyens d'action. Nos revers militaires vont précipiter les événements et menacer de nouvelles journées de septembre. C'est alors qu'un ordre réitéré est donné à Dumouriez d'abandonner l'invasion de la Hollande et de rentrer en Belgique.

Le 11 mars, on s'agitait pour faire voter sur-le-champ le principe de l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire, renouvelable tous les mois. Ce tribunal avait été voté pour juger sans appel, sans recours au tribunal de cassation, les conspirateurs et les contre-révolutionnaires, tribunal odieux qui a ouvert les veines de la France. La Convention avait chargé son Comité de législation de lui présenter, le lendemain 18, un projet d'organisation. De ce vote on était passé immédiatement à celui d'un décret qui frappait les riches d'une contribution extraordinaire de guerre, puis à l'organisation de quarante et une commissions de deux députés chacune, chargées d'accélérer le recrutement dans les provinces, de désarmer ceux qui ne partiront pas, et d'appréhender au corps les suspects. Ainsi s'annonçait le long règne de cette orageuse Convention, qui chaque jour faisait un pas de plus dans la dictature et allait s'emparer du Pouvoir exécutif. Nous sommes en plein drame.

Le Tribunal ne tarda pas à fonctionner sans désemparer, acquittant peu, condamnant beaucoup à mort, tuant des malheureux coupables d'avoir chanté des chansons anticiviques, des correspondants d'Émigrés, des marchands récalcitrants, des femmes, des servantes convaincues d'avoir

laissé échapper des sentiments contre-révolutionnaires : immolations incessantes qui effrayèrent la Convention elle-même et dont elle n'eut pas le courage d'arrêter les horreurs. La terrible autorité, l'immense vigueur de ces délégués d'une Assemblée toute-puissante, a quelque chose qui épouvante. Abrités derrière leur mandat, ils disposaient des ministres comme de leurs commis, et ils demeureront comme le plus frappant exemple de ce que peut accomplir la concentration du pouvoir illimité et anonyme en un petit nombre de mains irresponsables (1).

Pendant ce temps-là, Dumouriez, sur qui reposent toutes les espérances de l'armée, n'avait plus, comme nous disions, à faire mouvoir que douze à quinze mille hommes ; perdu en quelque sorte dans un pays malveillant et ouvert, avec des troupes peu solides, décimées par la désertion (2), mourant de faim, sans vêtements, sans chaussures, et les pieds la plupart du temps enveloppés de foin ; serré sur sa gauche par les Hollandais et par les Anglais qui commencent à débarquer, et par les troupes aguerries du duc de Brunswick-OEls, il ne pouvait se faire d'illusions sur la portée des coups qu'il venait de recevoir. Sa position est plus déplorable encore à Paris. Le malheureux effet produit par sa lettre, par ses mesures contre-révolutionnaires, par ses propos journaliers, avait amené une rupture radicale entre lui et la Convention. Sa lettre, il est vrai, avait été gardée secrète, parce que les meneurs ne se souciaient pas d'entrer en lutte ouverte avec un général en chef jusque-là si heureux, et avec qui l'armée semblait ne faire qu'un. Danton, arrivé près de lui, avait essayé de l'induire à une rétractation, et il avait réussi à obtenir qu'il écrivît au président de l'Assemblée de ne fonder sur sa lettre aucune opinion avant des explications nouvelles. Mais la Montagne était pleine d'hommes implacables qui avaient l'œil sur lui, le dénonçaient et calomniaient incessamment, et n'eussent eu

(1) *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, par François DE BOURGOING, seconde partie, t. II, p. 72.

(2) Dumouriez porte à dix mille hommes le nombre des déserteurs de son armée.

aucun scrupule à envoyer à l'échafaud le sauveur du pays, le vainqueur de Valmy et de Jemmapes. Dès lors, il caressa ses rêves de contre-révolution, et lui, homme de discipline, accoutumé à la régularité des ressorts administratifs, il lâcha la bride à son sentiment d'horreur pour les désordres qui envahissaient le gouvernement. A son arrivée à Louvain, dès qu'il eut repris le commandement de l'armée de Belgique, il commença par faire arrêter deux des commissaires révolutionnaires et les faire conduire sous bonne escorte à Paris. Il traita les autres avec hauteur, et leur défendit de se mêler de ses affaires. Il destitua le général Moreton de Chabriant, qui avait fait cause commune avec eux. Il ferma les clubs, fit restituer aux églises tout ce qu'on put retrouver du mobilier qui leur avait été enlevé, désavoua par une proclamation, au nom de la France, les vexations subies par la population, traita de brigands ceux qui les avaient commises, et s'il réussit par ces mesures à faire respirer et se concilier la Belgique prête à se soulever, en revanche il amassa contre sa personne d'autant plus de haines irréconciliables des Jacobins.

Le 28 mars, une loi pénale est portée contre les Émigrés, réglant ce qui est relatif à la confiscation et à la vente de leurs biens, aux successions, donations et ventes qu'ils pouvaient avoir faites.

Écho de feuilles publiques qui avaient soutenu que, dans la prévision de la mort du Roi, le duc d'Orléans se tenait « derrière le rideau », prêt à recevoir des mains de la Commune une suprême magistrature, à défaut de la couronne, Buzot n'attendait qu'une occasion pour mettre cette question sur le tapis. Il l'avait saisie, le 16 décembre 1793, pour demander le bannissement de la famille d'Orléans.

« Une fortune et des espérances immenses, dit-il, des relations intimes avec les grands d'Angleterre, le nom de Bourbon pour les Puissances étrangères, celui d'*Égalité* pour les Français; des enfants dont le bouillant courage peut être aisément séduit par l'ambition..... C'en est trop pour que Philippe puisse exister en France sans alarmes pour la liberté..... Je demande donc que Philippe et sa famille, et toute la race des Bourbons, aillent porter ailleurs que dans

la République le malheur d'être nés près du trône, d'en avoir connu les maximes et reçu les exemples. »

Aussitôt Louvet, s'élançant à la tribune, avait déclaré que Brutus allait parler par sa bouche, et il lut dans Tite-Live un discours de Brutus à Collatin, après la chute de Tarquin le Superbe : « Le peuple ne croit pas avoir recouvré pleinement sa liberté, lorsqu'il voit le sang odieux de ses Rois subsistant dans Rome. Neveu de Tarquin, délivre-nous de cette crainte... Le peuple est juste, il ne te ravira pas tes biens... mais quitte la ville, pars à l'instant, pars (1) ».

De degré en degré, la discussion qui se poursuit amene une effroyable tempête. La Montagne est persuadée qu'obéissant à un plan perfide, la Gironde s'attaque d'abord à un patriote qui s'est donné entièrement à la Commune et qu'elle projette de décimer successivement les défenseurs de la liberté. Aujourd'hui l'on veut proscrire Orléans, ce sera demain le tour de Robespierre. Ce n'est, à le bien prendre, qu'un aveugle ostracisme. Quel est donc le délit d'*Égalité?* Les Girondins, comme le dit M. Louis Blanc, venaient de forger une épée qu'on leur plongerait un jour tout entière dans le cœur. La proposition avait été écartée.

Mais autres temps, autres décrets. Ces dispositions ne devaient pas durer, et le 4 avril 1793, toute la famille des Bourbons était mise, par un décret nouveau, en état d'arrestation. Orléans avait été excepté, il ne l'est plus (2). Il est transféré le 10, à Marseille, en attendant mieux.

La Convention envoya auprès de Dumouriez les députés Camus, Bancal, Quinette, Lamarque et Carnot aîné, avec le ministre de la Guerre, Beurnonville. Carnot était déjà en mission; les autres commissaires partirent sur-le-champ. On était à la fin de mars. Dumouriez eut tout d'abord avec Camus une altercation des plus vives sur le caractère officiel de son adresse aux Belges. Les commissaires lui enjoignirent, par ordre de la Convention, d'avoir à se présenter à sa barre; et comme il savait la portée d'une comparution devant le tribunal criminel récemment institué auquel il serait envoyé,

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 357.
(2) Id., *ibid.*

il refusa d'obéir. Déjà le parti de Dumouriez était pris; il avait arrêté avec lui-même de marcher sur Paris, de détruire la Convention, de tirer de prison le jeune Louis XVII pour le placer sur le Trône, sans l'aide des Émigrés, sans l'assistance des Princes. Il avait commencé à s'ouvrir sur ce point, par l'entremise du colonel Mack, avec le duc de Cobourg, qui commandait en chef le corps d'armée ennemi. — « Voulez-vous obéir à la Convention? lui avait dit Camus, le 1er avril. — Non, avait répliqué le général. Je suis trop nécessaire à mon armée pour m'en éloigner. — Eh bien! dit l'irascible Camus, vous êtes suspendu de vos fonctions, vos papiers vont être saisis et votre personne arrêtée. — C'est trop fort, s'écrie Dumouriez; à moi, hussards! » — Les hussards de Berchinyi accourent : « Arrêtez ces gens-là, leur dit-il en allemand, mais qu'on ne leur fasse aucun mal. » Et il les livra comme otages aux Autrichiens.

Le lendemain, il lançait un manifeste où, rappelant ses services, il exposait ses griefs contre la dictature de la Convention, contre le dénûment où elle laissait l'armée, contre l'institution du Tribunal révolutionnaire, contre la mort tragique et inutile de Louis XVI. Il concluait, en dévoilant ses propres projets, de rétablir la Constitution de 1791. « Il avait trouvé, disait-il, la sûreté de la paix intérieure dans la générosité de la coalition, qui s'était engagée à ne point franchir la frontière et à laisser l'armée française terminer à elle seule les dissensions intérieures. »

Dès le jour suivant, il était à l'œuvre. Les troupes de ligne qui l'entouraient quand avaient paru les commissaires, l'avaient acclamé, se pressant avec amour autour de lui, baisant ses bottes et l'appelant leur père. Ces marques de dévouement, bien faites pour l'enivrer, lui avaient inspiré une confiance aveugle dans les sentiments de toute l'armée. Malheureuse illusion! L'esprit de l'armée était loin d'être aussi complétement favorable á son chef. Le corps de volontaires, par exemple, avait gardé tous ses instincts révolutionnaires et se montrait peu disposé à seconder ses desseins de renverser la République. Il se prononça contre le hardi général. Le succès contre-révolutionnaire était compromis, et allait devenir impossible par des défections nouvelles. Les

généraux, Dampierre en tête, étaient loin d'être unanimes à suivre Dumouriez dans son entreprise. Les nouveaux surtout, soit ambition, soit conviction, protestaient. La petite troupe fidèle à son général était insuffisante. Force fut qu'il se jetât dans les bras de l'Autriche avec les enfants du duc d'Orléans, et quand il se rendait à l'état-major autrichien, il y eut quelques-uns des volontaires qui le poursuivirent et allèrent jusqu'à tirer sur lui. Pour comble de malheur, comme en s'enfuyant il avait à passer une rivière, son cheval refusa d'avancer : Dumouriez fut contraint de prendre celui d'un domestique, et pendant ce temps-là les balles sifflaient à ses oreilles. Cruel adieu pour l'homme qui avait conduit jadis tous ces gens à la victoire!

Les Autrichiens, connaissant sa versatilité, n'avaient pas en lui une grande confiance. Il prit d'eux un passe-port pour la Suisse, et de ce moment il disparut de la scène du monde politique, et alla porter à l'étranger l'humiliation de sa défaite et de sa défection. Réfugié en Angleterre, il y mourut en 1823, laissant la réputation d'un Protée révolutionnaire qui avait des côtés de génie.

Le 3 avril, sur la proposition de Thuriot, il est mis hors la loi; tout citoyen est autorisé à lui courir sus, et une récompense de trois cent mille livres est promise à qui s'en saisirait et l'amènerait mort ou vif (1).

---

(1) Si l'on veut se renseigner en détail sur le sort fait aux commissaires de la Convention livrés à l'Autriche par Dumouriez et parcourir les témoignages authentiques touchant l'ouverture des rapports de ce général avec l'ennemi, on peut consulter les correspondances et rapports originaux produits comme pièces justificatives par Mortimer-Ternaux, à la suite de son sixième volume de l'*Histoire de la Terreur*. Ternaux, qui n'a point été lui-même à Vienne pour fouiller les Archives impériales de la guerre et celles de l'archiduc Albert, avait chargé un homme très-entendu et très-sagace, M. Silas, alors attaché à la chancellerie de l'ambassade de France, de rechercher dans les Archives tous les documents relatifs à la désertion de Dumouriez. M. Silas les a découverts et les lui a envoyés. Ce sont des renseignements précieux, qui ont rempli dans l'histoire de ce temps une lacune importante.

Il résulte d'un rapport officiel du duc de Cobourg au maréchal de Wallis, président du conseil de guerre, qu'alors Dumouriez ne reçut

« Entré tard dans la gloire, il en sortit vite, dit M. Louis Blanc; il en sortit par un crime, et pour lui, ce qui arrive trop rarement, hélas! le crime ne fit qu'un avec le châtiment : le jour même où il devint coupable, il disparut de l'histoire (1). » — Jugement trop sommaire et trop sévère. Dumouriez, convaincu que rentrer en France serait, sans nul profit pour l'ordre ni pour la Patrie, se livrer au couteau, n'a fait que ce qu'avaient fait avant lui Bouillé et La Fayette. Il n'avait, il est vrai, comme on l'a remarqué (2), pour excuse ni l'entêtement aristocratique de Bouillé, ni la rigidité de principes de La Fayette, qui l'expiait héroïquement dans les prisons d'Olmütz; mais, non plus qu'eux, il

---

de l'Autriche aucun argent, qu'il vendit son équipage et s'entretint sur son argent à lui appartenant.

Il résulte également du rapport d'un officier autrichien qui a dressé la statistique des troupes émigrées avec le général, que l'effectif de ces troupes ne montait qu'à huit cent quatre-vingt-deux hommes, à savoir : quatre cent cinquante-huit fantassins, deux cent quinze dragons de Bourbon et deux cent neuf de hussards Berchinyi. Dumouriez, dans ses *Mémoires*, porte cet effectif à huit cents cavaliers et huit cents hommes d'infanterie : il n'exagère que de moitié. Encore l'officier allemand fait-il remarquer que sur le premier régiment de hussards, cent cinquante hommes ont déserté avec selles et équipements, et que le tiers des fantassins n'avaient ni fusils ni gibernes et disaient avoir été désarmés par les Autrichiens à leur arrivée parmi eux.

Plus tard, Dumouriez, que dévorait le désir de se réhabiliter, écrivit de Hambourg, le 3 novembre 1800, à Napoléon, alors premier consul, pour lui demander un tribunal devant lequel il pourrait présenter sa défense et prouver que toutes les erreurs et les crimes n'ont pas été de lui, mais bien de l'ancien gouvernement. Le premier consul ne daigna pas lui répondre. Des rapports erronés de police ayant signalé la présence du général à Ettenheim, Bonaparte en fut fort irrité, et ce fut un des motifs qui l'exaspérèrent le plus contre l'infortuné duc d'Enghien et amenèrent la catastrophe de Vincennes. Dumouriez était alors en Angleterre, où il vivait d'une pension de trente mille francs que lui avait assurée le ministère et qui s'ajoutait à une autre de six mille qu'il recevait de l'Empereur François.

En 1805, il offrit en vain ses services à la Prusse, à la Suède, à l'Espagne et au Portugal.

(1) *Histoire de la Révolution française*, t. VIII, p. 243.

(2) Thiers, *Histoire de la Révolution*.

n'a marché avec l'ennemi contre la France qu'il aimait du fond du cœur, mais il avait par raison le sentiment de la liberté. Quand personne n'avait foi dans la résistance à l'étranger, il avait eu le cœur de l'essayer; il avait su tenir tête aux partis dans les Chambres; il fut administrateur, soldat intrépide, général de génie. Il nous apprit à envisager de sang-froid l'ennemi. Il le fit rétrograder à Valmy et à Jemmapes, il nous replaça au rang des grandes Puissances. Si dans sa conduite il n'égala pas La Fayette, qui n'eut aucune connivence avec l'ennemi; si La Fayette sortit de prison plus grand qu'il n'y était entré; si par sa fermeté, par sa constance dans la loyauté, il est demeuré, malgré ses illusions et ses défaillances, le plus beau type de la forte génération de 1789, Dumouriez, bien qu'aventurier militaire, bien que mêlé dans tous les partis, ne doit pas être assimilé à Moreau, qui porta les armes directement côte à côte avec l'étranger contre son pays; Dumouriez n'en a pas moins droit à notre indulgence, à notre reconnaissance même, car s'il nous abandonna un jour, deux fois il nous avait sauvés. Et qu'on lui tienne compte aussi de l'oubli où, pendant de si longues années, le pays laissa se consumer en des postes subalternes une pareille capacité; qu'on lui tienne compte de l'ingratitude de la Convention qui le laissait en proie aux ignobles outrages d'un Marat, aux tracasseries d'un Pache; qu'on lui tienne compte de trente ans passés dans un obscur exil, après trois années de gloire éclatante.

Après la défection de Dumouriez et la captivité du ministre de la Guerre, le premier est remplacé par Dampierre, le second par Bouchotte, commandant de Cambray, militaire ignoré, qui, plus encore que ne l'avait fait Pache, se jeta dans les bras des Jacobins.

Des nouvelles de la province arrivent menaçantes. Lyon est en feu; Orléans et la Vendée sont en pleine insurrection. Les commissaires chargés du recrutement sont loin de rencontrer partout de bonnes volontés. Quelques-uns même courent risque de la vie. Le 10 mars, le tocsin sonne dans les villages de la Vendée, et les conscrits, forcés de marcher, aiment mieux se battre contre la République que de passer sous ses drapeaux.

Le 21 mars, des Comités révolutionnaires sont créés dans les communes pour surveiller les étrangers et arrêter les suspects.

Robespierre propose d'exiler les Princes d'Orléans, de traduire Marie-Antoinette devant le Tribunal révolutionnaire, et de garder l'enfant à la Tour du Temple. Cette proposition est mal accueillie. La hache demeura sept mois encore suspendue sur la tête de l'infortunée Princesse et de sa famille. Les effroyables luttes ouvertes entre les Montagnards et les Girondins au sein de la Convention semblaient faire oublier dans l'ombre du Temple la malheureuse famille laissée par le Roi. Mais la Commune ne la perd pas de vue, et la persécution exercée contre elle devient de plus en plus violente. On se souvient d'elle pour la faire souffrir. Mais avant sa dernière catastrophe, que de graves événements allaient encore se précipiter!

Un Comité de défense générale avait été créé, composé de vingt-cinq membres : Pétion, Robespierre, Cambacérès, Sieyès, Danton, Gensonné, Vergniaud, Camus, etc. Mais ce Comité, trop nombreux, et qui mettait en présence des antagonistes naturels, des membres de la Gironde et de la Montagne, tels que Vergniaud et Robespierre, parlait beaucoup, n'agissait pas. Sur la proposition de Barère, le nombre en fut réduit, le 6 avril, à neuf. Son nom fut transformé en celui de *Comité de salut public,* et il fut investi de pouvoirs immenses. Il se composa de Barère, Cambon, Jean de Bry, Danton, Guyton-Morveaux, Treilhard, Lacroix, Bréard et Delmas. Ici, aucun Girondin; il n'y en eut que parmi les suppléants, qui furent La Reveillère-Lépeaux, La Source, Isnard, Lindet, Thuriot, Dubois-Crancé, Fonfrède, Merlin de Thionville, Cambacérès (1). Robespierre a beau ne figurer dans aucune de ces listes, tôt ou tard il saura s'y frayer une place. Les Girondins, irrités de leur disgrâce, se récrièrent contre une institution qu'on allait rendre de plus en plus despotique, qui devait délibérer en secret comme le Conseil des Dix, surveiller et accélérer l'action du Conseil exécutif provisoire, pouvait en suspendre les arrêtés, à charge

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 307.

d'en rendre compte à la Convention, et dont la trésorerie seule serait indépendante. Les Girondins voyaient juste. C'est en effet ce trop fameux Comité en qui la Révolution ne tarda pas à concentrer toute sa terrible vitalité, et dont, suivant l'expression du jacobin anglais Carlyle, « le souvenir fait encore aujourd'hui crier et frissonner la terre (1). »

Ce tribunal devait être renouvelé tous les mois. Le 11 mai, il est proclamé. Bientôt ces prorogations ne deviennent plus que de forme, et l'autorité la plus étendue se perpétue dans les mêmes mains.

Chose vraiment remarquable et qui tourne à l'honneur de la Convention, c'est qu'au milieu des formidables batailles entre les partis qui se disputent la Chambre, chacun d'eux ait encore trouvé assez de repos de pensée, dans le silence du cabinet, pour rédiger des projets de Constitution. En effet, le 17 avril, Condorcet apportait à la tribune celui de la Gironde; et Robespierre, sa Déclaration des droits de l'homme. Là, Voltaire et Condorcet; ici, Jean-Jacques et Robespierre.

Cependant Marat, par son impudente audace et ses folies, devient la cause d'une des plus violentes convulsions qui aient éclaté dans l'Assemblée. Il avait prêché le pillage et le meurtre, demandé une dictature, et poussé à l'avilissement de la Convention. Des cris furieux réclament, le 15 avril, son envoi à l'Abbaye et sa mise en accusation. Il soutient dans l'Assemblée cette menace avec son impudence, son allure provocante ordinaires. « N'entamez pas la Convention, » dit avec profondeur Danton. Robespierre lui-même, toujours animé de ses haines contre les Girondins, cherche à calmer l'entraînement des esprits, qui n'allait à rien moins qu'à procurer un triomphe à ses ennemis. Marat s'était d'abord caché, et avait bravé impunément les décrets lancés contre lui. Il consent, le 10 avril, à se constituer prisonnier, et le lendemain il comparaît fièrement devant le tribunal extraordinaire. Les sans-culottes entourent le tribunal, et forment à l'accusé comme une garde d'honneur. Alors, prenant la pa-

(1) « Committee of public salvation whereat the world still shrieks and shudders. » Carlyle, *The French Revolution*, t. III, p. 176.

role, il soutient qu'il n'avait jamais agi que dans la pensée de servir la patrie, de favoriser le bien général, de faire triompher la vérité. Les murmures approbateurs de l'auditoire le soutiennent, et cette assertion qu'il n'avait pas voulu avilir l'Assemblée, mais seulement la rappeler à la dignité de ses fonctions, et que personne plus que lui n'avait poussé la Révolution en avant, enleva les suffrages. Les jurés décidèrent, à l'unanimité, que les accusations n'étaient pas prouvées. De bruyants applaudissements accueillirent l'acquittement. Aussitôt, un groupe de patriotes saisit Marat, le couronne de feuilles de chêne, et le porte triomphalement à la Convention. Un nombreux et hideux cortége se presse à sa suite, et renouvelle la procession des Suisses de Châteauvieux : le crime absous et couronné. Cette tourbe, hommes, femmes, enfants, pénètre dans la salle de l'Assemblée, précédée d'un des geôliers de Louis XVI, le sapeur Rocher, qui brandit sa hache à la barre en poussant les cris de « Vive la République! Vive la Nation! Vive Marat! Vive l'ami du peuple! » C'est ce même Rocher qui, avec son compagnon Risbey, au Temple, lançait la fumée de sa pipe au visage du Roi et de la Reine, quand ils descendaient au jardin pour prendre l'air et faire jouer les enfants.

Dubois-Crancé avait prévu et annoncé à l'avance à la Convention ce scandaleux résultat. « Vous avez, avait-il dit en se tournant vers la droite, donné à cet homme, dont l'existence fut longtemps un problème, une consistance qu'il ne cherchait pas. Vous avez cru utile d'effrayer le peuple des départements d'une prétendue secte de maratistes, pour jeter tout à la fois le ridicule et la calomnie sur le patriotisme de la Montagne, sur cette Montagne que j'habite, sur cette Montagne qui a fait la Révolution et qui la sauvera. Vous avez formulé une dénonciation contre Marat, qu'il fallait laisser seul avec ses lubies, souvent très-lumineuses. Cette dénonciation est absurde; Marat sera absous, innocenté, et le peuple vous le rapportera en triomphe dans cette enceinte. » Mais l'Assemblée s'était trop avancée pour reculer. Il fallut l'intervention de Danton pour faire évacuer la salle.

Le nombre des députés envoyés aux armées et dans les

départements diminuait d'autant les forces de la Montagne. Aussi, dès qu'il se présentait à la Convention quelque grave question à traiter, les Montagnards restants s'évertuaient à en faire ajourner la discussion, demandant qu'on attendît les commissaires absents. Tout d'abord, ils attaquent avec violence les Girondins comme complices de Dumouriez. Beurnonville, heureusement à l'abri entre les mains des Autrichiens, est accusé d'être l'ami du général, et sa tête est mise à prix; en même temps que, les 10, 17 et 22 mai, cinq des généraux de l'armée du fugitif, Miaczinski, Philippe Devaux (1), Lanoue, Miranda, Joseph Thuring, sont traduits devant le Tribunal révolutionnaire, et que les deux premiers passent, avec tant d'autres victimes, sous le couteau de la guillotine (2).

---

(1) Le maréchal de camp Philippe Devaux, fils naturel du prince Charles de Lorraine, était l'aide de camp de prédilection de Dumouriez et le confident le plus intime de ses pensées.

(2) Le sang a tellement coulé sur la place de la Révolution que le procureur de la Commune, Chaumette, se voit forcé de se plaindre au directoire du département de Paris, du peu de soin qu'on met à l'étancher sur cette place où les caillots s'accumulent.

COMMUNE DE PARIS.

Paris, le 6 mai 1793, l'an II de la République françoise une et indivisible. (Affaire pressée.)

« Il m'a été dénoncé, citoyen administrateur, un abus sur lequel j'invoque votre surveillance et votre humanité.

» Après les exécutions publiques des jugements criminels, le sang des suppliciés demeure sur la place où il a été versé. Des chiens viennent s'en abreuver; une foule d'hommes repaissent leurs regards de ce spectacle, qui porte les âmes à la férocité. Des hommes d'un naturel plus doux, mais dont la vue est faible, se plaignent d'être exposés à marcher, sans le vouloir, dans le sang humain.

» Vous sentez combien un pareil abus mérite d'être promptement réprimé. J'ai déjà fait venir devant moi l'exécuteur des jugements criminels : il m'a assuré qu'il ne méritait aucun reproche, attendu qu'aux termes de la loi il n'est chargé que de l'exécution, et nullement de ses suites.

» En conséquence, comme c'est vous qui êtes chargé de ce qui regarde la construction, réparation, etc., de la machine qui sert aux

A la Chambre, qui n'a plus que des séances de passion et de bataille, les tribunes huent plus violemment que jamais les orateurs modérés; les mains s'agitent, les voix crient à ce point que, la Gironde perdant patience, Guadet propose de transférer le siége de l'Assemblée à Bourges, et qu'un autre émet l'opinion qu'on s'en fraye sur-le-champ le chemin le sabre au poing. « Il n'est pas, s'écrie Buzot, une autorité, pas une société qui n'ait plus de pouvoir que vous. »

Cependant la lutte continue, implacable, et la moitié de l'Assemblée accuse l'autre de conspiration. L'effervescence de la Montagne et des Jacobins croît tous les jours avec les nouvelles alarmantes des provinces. Cambon présente un projet d'emprunt forcé d'un milliard, qui sera rempli par les riches, et hypothéqué sur les biens des Émigrés. A cette proposition, Buzot se récrie : « En tuant le riche, dit-il, vous tuez le pauvre. Vous ôtez à la population des départements, qui veut travailler et non piller pour vivre, le moyen de subsister; vous perdez le crédit public. » Vaine protestation, le projet passera le 20 mai.

De son côté, la Commune vote une seconde armée de sans-culottes pour contenir l'aristocratie. La section des Droits de l'homme prend l'initiative de la création d'une *assemblée centrale de salut public*, qui veut épurer la Convention en balayant les Girondins, et déclare que le salut de la chose publique ne peut être accompli que par la seule énergie du peuple souverain. Le lendemain, vingt-sept sections ont adhéré à cette création et envoyé leurs commissaires à l'Évêché, où le Comité s'assemble. Ils choisissent pour leur président Truchon, l'homme des massacres de septembre, et se constituent sous la sauvegarde du peuple. La Commune reconnaît l'assemblée centrale et lui alloue des frais de bureau.

---

jugements des tribunaux criminels, je vous prie d'ordonner au charpentier préposé à cet effet de faire en sorte qu'immédiatement après l'exécution, il ne reste aucune trace du sang qui aura été versé.

» Je me repose à cet égard sur votre amour pour l'ordre et les bonnes mœurs.

» CHAUMETTE. »

Frappé du danger de la création de ce Comité nouveau, qui menace d'anéantir la Convention, Barère le fait casser comme illégal et tendant à l'avilissement de la Représentation nationale. La Commune a l'adresse de se soumettre et de retirer son autorisation, mais elle remplace le Comité supprimé par un Comité de correspondance avec les quarante-quatre mille municipalités, création non moins menaçante.

On le voit, la Commune de Paris poursuit avec une merveilleuse persévérance ses visées d'envahissement systématique. Bientôt l'histoire de la Révolution ne sera plus que l'histoire de la Commune. La puissance est aux audacieux. Née des troubles du 14 juillet 1789, sur les ruines de la Bastille, elle devient insurrectionnelle et prend un essor souverain dans la nuit du 10 août. Elle déclare alors, au nom du peuple, toutes les autorités suspendues. Elle se constitue gardienne du Monarque, détrôné surtout par ses efforts. Appuyée sur les clubs, sur les sections, sur les assemblées populaires, en correspondance avec toutes les municipalités du pays, elle s'insinue partout, partout prend pied, usurpant les fonctions administratives et judiciaires. A la fin, elle est la seule autorité de l'État. « Chaque fois, disait Vergniaud, qu'on parle avec respect de la Convention, il semble qu'on commette un crime de lèse-municipalité. » Elle a sa police, ses satellites, ses licteurs, ses promeneurs de têtes. C'est elle qui organise les émeutes, et qui, après avoir soutenu une lutte audacieuse contre la Législative, la recommence contre la Convention, l'intimide par les cris de ses sans-culottes et de ses tricoteuses en ses tribunes; c'est dans un conseil secret de ses principaux membres que Danton a fait décider les journées de septembre. C'est elle qui dominera l'influence des Girondins, et qui, après avoir échoué contre eux dans une conspiration du 10 mars, va réussir à les faire proscrire le 2 juin. Robespierre est son Dieu et son foudre. Elle invente la Terreur en se faisant homme en cet affreux dictateur, et donne libre carrière à ce régime extravagant et atroce dont notre pays a livré le spectacle à l'Europe. Après le 9 thermidor, elle aura encore l'audace d'ordonner, toujours au nom du peuple, à tous les citoyens de

ne reconnaître d'autre autorité que la sienne : abominable faction, sur laquelle tous les documents n'ont pas été recueillis encore, toutes les archives de département n'ont pas été fouillées.

En attendant, Robespierre dénonce nominativement Brissot, comme ayant été et demeurant encore l'ami de Dumouriez. « Brissot, dit-il, est lié à tous les fils de la conspiration de Dumouriez. Je déclare qu'il n'y a pas un homme de bonne foi, qui ait suivi la politique de Brissot, qui puisse ne pas être convaincu de ce que j'avance..... » Il poursuit longuement avec cette ardeur amère qui le caractérise, et finit par demander que Brissot et ses complices soient décrétés d'accusation. Les tribunes applaudissent avec frénésie. Brissot, sans s'intimider des clameurs des tricoteuses qui l'interrompent, répond avec vigueur, et l'immense majorité de l'Assemblée s'indigne de voir Robespierre profiter des dangers de la patrie pour satisfaire ses haines personnelles. On passe à l'ordre du jour sur sa proposition de mise en accusation.

Dans la séance du 1er avril, le Girondin La Source détourne l'accusation sur Danton. Les allées et venues de ce fougueux tribun de Paris auprès de Dumouriez, ses efforts pour s'aboucher et s'entendre avec lui, sa réserve au sujet de sa lettre à la Convention, l'avaient compromis. Danton, bondissant à la tribune, riposte par une vigoureuse charge contre les hommes qui, après avoir tenté de sauver le Tyran, se font dénonciateurs. Puis, éludant la question scabreuse de ses relations avec Dumouriez, il énumère tous les services qu'il a rendus à la République. Il se targue d'avoir soutenu l'établissement du Tribunal révolutionnaire, que Dumouriez voulait renverser. Il justifie les actes des Jacobins en Belgique. Il conclut, en termes énergiques, contre les aristocrates, les scélérats, les modérés, et, d'accusé devenu accusateur, il lance le tonnerre contre les Girondins. Après des répliques passionnées qui mettent le feu à la Chambre, la Gironde n'est pas encore vaincue, bien que la Commune ait suscité une députation et une émeute pour demander son élimination de l'Assemblée; et, le 10 mars, une véritable conspiration, tendant à la faire dépouiller de son inviolabilité, de-

venue, suivant la Commune, liberticide, échoue par l'excès de sa violence.

A travers tous les désordres de l'Assemblée, que les cris de la Montagne et des tribunes intimident, et que la conspiration menaçait de violences sanglantes; après le pillage des presses des journaux girondins, et particulièrement celles de Gorsas, on agite la question de lancer une loi contre les accapareurs, de fixer un maximum pour le prix des denrées. Mais une sorte d'apaisement dans les esprits amène un retour vers l'horreur des excès.

Le 18, est instituée, dans le sein même de la Convention, une commission extraordinaire composée de douze membres, pour prendre connaissance de tous les complots tramés contre la liberté dans l'intérieur de la République. Sept de ces commissaires sont Girondins.

Grand nombre d'arrestations sont la suite de cette création, notamment celle de l'infâme Hébert, le rédacteur du journal fameux *le Père Duchêne*, qui a déclaré aux Jacobins qu'il fallait courir sus « à la commission des Douze ». Les sans-culottes n'avaient d'autre pensée que de faire dissoudre cette commission, dernière planche jetée au milieu de l'orage pour sauver la patrie; ils n'ont d'autre pensée que de se défaire, fût-ce par l'assassinat, de ceux qui la composent. Le 25, ils reviennent à la charge par une pétition. Alors Isnard, investi de la présidence, le fougueux Isnard, si véhément et si peu maître de sa parole, s'écrie dans son indignation contre les impudents pétitionnaires :

« La Convention, qui a fait une déclaration des droits de l'homme, ne souffrira pas qu'un citoyen reste dans les fers s'il n'est pas coupable; croyez que vous obtiendrez une prompte justice. Mais écoutez les vérités que j'ai à vous dire : La France a mis dans Paris le dépôt de la Représentation nationale : il faut que Paris le respecte. Si jamais la Convention était avilie, si jamais, par une de ces insurrections qui, depuis le 10 mars, se renouvellent sans cesse, il arrivait qu'on portât atteinte à la Représentation nationale, je vous déclare, au nom de la France entière, que Paris serait anéanti; bientôt on chercherait, sur les rives de la Seine, si Paris a existé! »

Ces paroles historiques, si imprudentes, vont soulever un ouragan dans la ville, et la Commune hurle vengeance.

Une pétition conservatrice de la section de la Fraternité et d'autres sections encore, devient l'objet d'éloges et d'une discussion.

Le procureur syndic du département, L'Huillier, apostrophe l'Assemblée avec la véhémence insultante qui appartenait à cette époque, et s'écrie :

« Législateurs, le projet de détruire Paris serait-il bien formé? Voudriez-vous dissoudre ce dépôt sacré des arts et des connaissances humaines? » Puis il demande vengeance contre Isnard, contre les Douze, contre beaucoup d'autres coupables, et il nomme les principaux Girondins.

Fonfrède élève le débat à la hauteur de son noble caractère. Au milieu des applaudissements qui accueillent son discours, on entend la voix vibrante de Marat, qui réclame la parole. L'Assemblée la lui refuse.

« Je demande, s'écrie Vergniaud, qu'on entende tous ceux qui veulent égorger. »

Les Girondins ont le droit pour eux, mais les Montagnards ont la force; les premiers succomberont. Depuis le 10 mars, on ne cesse de provoquer contre eux le meurtre. De nouvelles députations révolutionnaires viennent, en un langage virulent, demander la mise en jugement des vingt-sept députés, et la liberté d'Hébert.

Le lendemain, dix-sept sections, et trente-cinq le surlendemain, insistent à la barre sur les demandes de la Commune. L'idéologue Garat, ministre de l'intérieur, et le maire Pache, le premier avec l'assurance d'une dupe, le second avec la perfidie d'un conspirateur, viennent affirmer que la Convention est à l'abri de tout danger, et qu'il y aurait un moyen de tout faire rentrer dans l'ordre, — ce serait de céder au vœu des sections.

On roule sur la pente d'une affreuse anarchie. Robespierre, Marat et Couthon vont le soir aux Jacobins pour faire proclamer la guerre sainte, et donner à tous les patriotes rendez-vous à l'Assemblée pour le lendemain, 27 mai, afin d'avoir raison de l'« infâme commission des Douze ». La commission n'en continue pas moins son rôle courageux.

Marat ouvre la brèche à la séance, et soudain voici venir, comme à point nommé, une députation révolutionnaire, qui réclame son président et son secrétaire arrêtés, le sacrifice de vingt-sept Girondins, et la mise en liberté d'Hébert. Plusieurs compagnies d'hommes armés se rangent en bataille autour des Tuileries, où l'Assemblée a transféré ses séances. Quatre-vingt mille hommes sont prêts à se mettre sur pied. Lanjuinais, avec son courage ordinaire, s'élance à la tribune pour ouvrir à l'Assemblée les moyens d'arrêter les mouvements qui se manifestent dans Paris. « Il est notoire, ajoute-t-il, que, depuis trois jours, vous ne délibérez pas avec liberté : une puissance rivale vous commande..... On assiége vos portes. Hier encore, vous n'étiez pas libres, vous étiez maîtrisés par les prédicateurs de meurtre. »

« Ce n'est pas vrai! » vocifère-t-on de la Montagne.

Alors le boucher Legendre escalade la tribune :

« Descends, ou je t'assomme! » lui crie-t-il, en accompagnant sa menace d'un geste de son ancienne profession.

L'Assemblée se soulève d'indignation à ce langage de gladiateur, et les tribunes applaudissent avec trépignements. Ce sont les femmes qui crient le plus fort.

Prompt à la riposte, Lanjuinais répond par cette sanglante ironie que ne saurait oublier l'histoire :

« Legendre, fais d'abord décréter que je suis un bœuf, tu m'assommeras après. »

Legendre, décontenancé, recule (1).

La Montagne était résolue à enlever, ce jour-là même, la suppression de la Commission. Les députations se succèdent plus violentes et audacieuses les unes que les autres; quelques émeutiers s'installent aux places laissées vides à la Montagne, et votent comme s'ils étaient députés. « Il semblait, écrit Buzot, qu'on eût cherché dans tous les dégorgeoirs de Paris et des grandes villes ce qu'il y avait partout de plus sale, de plus hideux, de plus infect. De vilaines figures terreuses, noires ou couleur de cuivre, surmontées d'une grosse touffe de cheveux gras, avec des yeux enfoncés à mi-tête. Ils jetaient avec leurs haleines nauséabondes

(1) Ternaux, *Histoire de la Terreur,* t. VII, p. 186.

les plus grossières injures au milieu des cris aigus de bêtes carnassières. Les tribunes étaient dignes en tout de pareils législateurs : des hommes dont l'aspect effroyable suait le crime et la misère, des femmes dont la mine éhontée figurait la plus sale débauche. Quand tout cela, avec les pieds, les mains, la voix, faisait son horrible tintamarre, on s serait cru dans une assemblée de diables. »

Cependant, le 27, à minuit, un décret supprime la commission. Le lendemain, Guadet obtient le rappel du décret, pour cause de surprise.

Enfin s'ouvre la mémorable séance du 30 mai, qui commence l'agonie de la Gironde. Plusieurs sections sont en pleine insurrection. Le tocsin sonne. On bat la générale. Le canon va retentir. Le grossier Hanriot, ancien valet chassé par son maître, commande les troupes et propose de marcher avec tout son monde. La question de la suppression de la commission est remise sur le tapis et se débat sous la pression des tribunes. Vergniaud jette en pure perte les dernières flammes de son éloquence au sein de la Chambre. La commission est cassée, sauf à l'entendre plus tard et à la juger. « Un appel nominal, dit Prudhomme, avait rendu à ses fonctions cette commission protectrice, de qui le crime avait appris un instant à trembler, et ses rugissements recommencent. Faibles dans leur triomphe, les Girondins capitulent avec la peur de l'insurrection qu'on leur promet, et Boyer-Fonfrède, en faisant décréter à la Convention la liberté d'Hébert et de ses complices, ne lui fait décréter que l'insurrection (1). »

Couthon prend la défense des actes de la Commune, et impute aux Girondins l'explosion de la guerre civile.

Pendant ce temps-là, on brûle, on assassine en province : « Ces accidents ne viennent que d'une méprise », dit Robespierre. Il ajoute : « Je vous recommande la douceur envers les citoyens qui brûlent les châteaux. On assassine dans les provinces, et les officiers municipaux sont à la tête des massacres : ce sont les aristocrates qui égarent ce bon peuple. »

Mais le Conseil général et le Comité révolutionnaire, qui

---

(1) *Histoire des crimes de la Révolution.*

ne voulaient pas se contenter d'un demi-triomphe, firent réclamer, dans la séance du 1er juin, l'élimination des Girondins. A la sinistre séance du 2, ils l'obtinrent.

Les Girondins sont loin d'avoir toutes les sympathies des modérés. Aux yeux de la bourgeoisie irritée, ils avaient fait trop de concessions à la Montagne, ils avaient voté le Tribunal révolutionnaire, le Comité de Salut public, l'impôt forcé d'un milliard. Les Royalistes leur reprochaient leur hostilité au Roi et à la Monarchie. Ils voyaient en eux les auteurs du 10 août, les promoteurs de la guerre. Pourquoi avaient-ils poussé Louis XVI à l'échafaud, ou l'y avaient-ils laissé monter (1)?

Toute la nuit du 1er au 2 s'était passée en préparatifs. Hanriot est là avec sa troupe, le sabre au poing. Cent mille hommes sont debout. La force armée bloque la salle et intercepte les issues. L'Assemblée est prisonnière. Pour établir sa liberté, elle sort sur le Carrousel. Hanriot, à cheval, barre le passage aux représentants. « Qu'on arrête cet homme! » dit le président. Hanriot répond : « Vous n'avez pas d'ordre à donner ici. » Et se tournant vers ses canonniers : « Canonniers, crie-t-il, à vos pièces! », et les canons, chargés à mitraille, sont tournés sur l'Assemblée. Marat, qui circule partout, comme s'il eût eu un privilége, invite les députés qui ont quitté leur poste à y retourner. Ils y retournent, humiliés de leur impuissance. La Montagne fait éclater une joie sanguinaire et triomphe de son nouveau 10 août.

C'est alors qu'à peine échappée aux bouches à feu tournées contre elle par les insurgés, on la vit se décapiter elle-même par l'arrestation et la proscription de trente de ses membres et de deux ministres. Plus clément, en apparence, que la plupart des vainqueurs, l'infâme Marat, qui se donne des airs de dictateur, a revisé la liste des condamnés; il en raye Dussaulx, comme *vieillard radoteur;* Lanthenas, comme *pauvre d'esprit;* Ducos, comme trop jeune pour constituer un chef contre-révolutionnaire (2).

(1) *Histoire de France,* par Dareste, t. VII, p. 491.

(2) Voici les noms des illustres proscrits : Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon,

Peu surveillés, les députés frappés par le décret eussent pu se soustraire à l'arrestation par la fuite. Gensonné, Vergniaud, Valazé s'y refusent. Mais Buzot, Guadet, Pétion, Louvet, Gorsas, Barbaroux s'échappent. Biroteau et Chasset fuient à Lyon, Rebecqui à Marseille. Lebrun et Roland s'étaient cachés. Meillan et Duchâtel, bien que non compris sur la liste des proscrits, passent en Bretagne.

Quant aux Montagnards, effrayés devant les conséquences de leur sinistre victoire, ils ne peuvent s'empêcher d'avoir honte des scènes du 31 mai et du 2 juin, où ils n'ont joué qu'un rôle secondaire, traînés à la remorque par les énergumènes de la toute-puissante Commune. Plus humiliée que triomphante, la majorité de l'Assemblée comprenait que si les Girondins périssaient pour n'avoir pas sauvé Louis XVI, elle périrait pour n'avoir pas sauvé les Girondins. Voilà, en effet, le règne absolu de la Commune et de l'anarchie qui va s'affermir et ouvrir la voie à la dictature de Robespierre. Unie pour l'attaque, cette majorité se divise après le succès. Le 13 juin, la Commune déclare que, dans les journées du 31 mai et du 2 juin, la Commune et le peuple ont puissamment concouru à *sauver l'unité et l'indivisibilité de la République*. C'est l'acheminement à l'arrêt de mort des Girondins, accusés de *fédéralisme*. Brissot, découvert à Moulins, au moment où, sous un faux nom, il essayait de passer en Suisse, est ramené à Paris. Buzot, Guadet, Salles, Louvet, Gorsas, Barbaroux, Henry Larivière, s'évadent, et, par diverses voies, arrivent à Évreux, où Buzot a beaucoup d'affiliations. De là ils passent à Caen, qui va devenir le centre où convergeront les forces des départements de la Bretagne et de la Normandie confédérées. Pétion et Lanjuinais les viennent bientôt rejoindre, et cette réunion parut d'abord devoir opposer à la force oppressive qui dominait un noyau de

---

Buzot, Biroteau, Lidon, Rabaud Saint-Étienne, La Source, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardy, Lesage, Louvet, Valazé, le ministre des Contributions, Clavière, et celui des Affaires étrangères, Lebrun. Suivent les membres de la commission des Douze : Kervélégan, Gardien, Boileau, Bertrand, Vigée, Mollevaut, Henry Larivière, Gosnaire et Bergoëns.

résistance. Le mouvement insurrectionnel de l'Eure et du Calvados se communiqua, en effet, promptement aux cinq départements de la Bretagne et à celui de l'Orne. Ces départements proclament leur opposition aux décrets de la Convention, et là se réunit une assemblée qui prend le nom de *Comité central de résistance à l'oppression.* Les pouvoirs des Montagnards en mission, Lecointre, Romme et Prieur de la Marne, sont gardés à Caen comme otages. Félix de Wimpffen, connu par sa belle défense de Thionville, est nommé général de l'insurrection, qui s'accroît encore de la participation des fédérés bretons et de celle de la société populaire des *Carabots* de Normandie. Alors on dispose tout pour marcher sur Paris. Mais l'armée du Comité était trop faible pour prendre un rôle agressif, et elle ne devait pas tarder à s'évanouir au premier engagement dans les environs de Caen (1).

Le 30 juin, un député de Saône-et-Loire annonce à la Convention que les administrateurs de ce département ont levé l'étendard de la révolte contre les décrets de la Chambre.

Pendant ce temps-là, à force de vociférer le langage de la plèbe, d'exciter le peuple au pillage et au meurtre, à force de poursuivre l'application de cette loi des suspects, qui fit emprisonner près d'un demi-million de personnes, Marat, le principal auteur du 31 mai et du 2 juin, avait soulevé le cœur aux honnêtes gens, et plus d'une fois il avait embarrassé le pouvoir. Enfin ses accusations féroces, ses vociférations incessantes, ses luttes, ses polémiques furibondes de tous les jours, ses colères maladives l'avaient épuisé. Il se

---

(1) A qui voudrait se rendre un compte précis et détaillé de la constitution et des agissements du Comité central de résistance établi à Caen, un livre excellent est ouvert, c'est le livre intitulé : *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure*, par M. L. Boivin-Champeaux, premier avocat général à la Cour impériale de Caen, imprimé à Évreux, chez Hérissey (1868).

Il serait bien à désirer que toutes les provinces de France fissent connaître, en des livres aussi bien faits et aussi nourris, tous les documents que contiennent leurs archives et la mémoire des témoins oculaires ou auriculaires encore existants. Ce seraient de bien précieux éléments pour écrire l'histoire générale. Hâtons-nous : les générations contemporaines des événements disparaissent.

mourait d'une maladie inflammatoire, quand une jeune, belle et noble fille de vingt-cinq ans, Charlotte de Corday d'Armans, persuadée qu'en effrayant par un coup hardi ceux qui ne régnaient que par l'épouvante, elle ferait tomber le pouvoir de leurs mains, partit de ce centre de résistance où elle avait beaucoup vu les Girondins fugitifs, se rendit à Paris et tua Marat, dans son bain, d'un coup de poignard, le 13 juillet 1793. Avant de frapper, elle avait fait le sacrifice de sa vie, et avait cru sauver la chose publique en se dévouant pour elle. Mais la tyrannie du temps ne tenait pas à un homme, elle tenait à un parti, elle tenait à l'exaltation fébrile des esprits révolutionnaires.

Quant à elle, descendue d'une sœur du grand Corneille, elle fut saisie sur le coup de l'accomplissement de son généreux et inutile dessein. Avec une âme au fond brûlante et agitée, elle portait tous les dehors du calme et d'une angélique douceur. Elle déploya dans son procès une énergie tout antique.

« Qui vous a inspiré tant de haine contre Marat? » lui demanda le président du tribunal. « Je n'avais pas besoin de la haine des autres », répondit-elle, « j'avais assez de la mienne. — Mais la pensée de le tuer a dû vous être suggérée par quelqu'un? — On exécute mal ce qu'on n'a pas conçu soi-même. — En tuant Marat, qu'espériez-vous? — Rendre la paix à mon pays. — Croyez-vous avoir tué tous les Marat? — Celui-ci mort, les autres auront peur peut-être. »

L'accusateur ajouta : « Il faut que vous soyez bien exercée à ce crime pour avoir frappé si juste. » Elle s'écria : « Oh! le monstre! il me prend pour un assassin! » Exclamation qui, comme un coup de foudre, termina le débat (1).

Elle monta sur l'échafaud, le 17, avec une fermeté vraiment héroïque (2).

---

(1) Note de son défenseur, Chauveau-Lagarde, dans *les Femmes*, par le vicomte J. A. DE SÉGUR; Louis BLANC, *Histoire de la Révolution*, t. IX, p. 97, 98.

(2) Charlotte avait, par écrit, demandé pour défenseur le comte Doulcet de Pontécoulant, frère de la supérieure du couvent de l'Abbaye aux Dames de Caen, où elle avait été élevée. Elle ignorait que Pontécoulant, membre de la Gironde, était traqué par les démocrates

Cette mort de Marat ne fit qu'exciter les fureurs démagogiques. On fit un demi-dieu du monstre. Les Cordeliers élevèrent un autel au *Cœur de Marat*. Ils devaient, comme dit madame Roland, transformer en martyr celui qu'ils avaient pris pour un prophète. On lui décerna les honneurs des grands hommes. Son buste devint la décoration des maisons. Mais, après le 9 thermidor, la réaction s'opéra; un décret du 8 février 1795 l'exila du Panthéon, qu'il avait souillé, et son buste fut jeté dans l'égout Montmartre.

Comme la Judith du Calvados était partie du milieu des Girondins, brûlant tous du même enthousiasme, tressaillant aux mêmes antipathies, le meurtre commis par elle compromit la Gironde, en jetant un vernis d'odieux sur une cause jusque-là exempte de souillure.

Les départements de l'Eure et de l'Orne avaient donné le signal de l'insurrection. Une réaction s'opérait dans les provinces. Dans toute la France, les municipalités et les sections étaient divisées. Une rupture complète éclate dans quelques villes. Les sections de Marseille dépouillent la municipalité de ses pouvoirs pour en investir un *Comité central*. Lyon ensanglante ses rues pour résister à la création d'une armée révolutionnaire et d'une taxe de guerre sur les riches. Les sections victorieuses prennent d'assaut l'arsenal et destituent la municipalité. Bordeaux fermente et va éclater. Les Girondins proscrits continuent à travailler au soulèvement des provinces contre la Convention.

Après le 2 juin qui avait renversé à Paris le parti girondin, triste victoire plus connue sous la rubrique du 31 mai, après que le Comité de salut public s'est remis de ses dernières secousses et a remplacé les généraux de la Gironde : Dumouriez, Custine, Houchard et Dillon, par les Montagnards Jourdan, Hoche, Pichegru, Moreau qui depuis.....,

---

et la plupart du temps obligé de se cacher. La lettre de la jeune fille ne lui était arrivée que plusieurs jours après et ouverte, ainsi qu'il l'écrivit au président du tribunal. Dans son injuste dépit de n'avoir pas reçu de réponse, Charlotte lui en fit un crime et l'exprima avec amertume dans une lettre qui devint publique, et dont elle traçait le dernier mot quand le bourreau entra pour l'emmener.

mais alors il combattait pour son pays, on vit encore des alternatives de revers et de succès.

Robespierre s'étudie à confisquer le profit de la chute de ses éloquents adversaires dans les intérêts de son ambition. La guerre civile déchire la France. La Convention renouvelle ses Comités et son ministère. Cependant tout le Midi est en feu, et l'insurrection s'étend à soixante-dix départements. Le Comité de salut public propose des mesures de conciliation que répudient les Montagnards, et la Convention lance contre les départements insurgés les décrets les plus énergiques.

Du Rhin aux Alpes et aux Pyrénées, une chaine de révoltes menace les derrières de nos armées et partout gêne les communications. Louis XVII est proclamé à Toulon, et la ville appelle le secours des Anglais. Un des Jacobins qui y avait fait la terreur est condamné à mort avec deux de ses acolytes. On les délivre, ils sont repris et exécutés. La tyrannie de la Commune, qui s'irrite par les défaites, s'affermit par les victoires. Les départements révoltés sont mis hors la loi. Une Constitution nouvelle est promulguée. Pendant ce temps-là, les municipalités montagnardes redoublent d'efforts énergiques. Les révoltés girondins faiblissent, et un grand nombre de départements insurgés se rallient à la Constitution.

La mort du général en chef des armées vendéennes, Cathelineau, est suivie de la dispersion des Vendéens. Lyon, révolté, assiégé par une armée de soixante mille républicains sous les ordres de Dubois-Crancé, se défend pendant deux mois avec un indomptable courage. Obligé enfin de capituler, il essuie tous les maux d'une ville prise d'assaut. Plus de deux cents maisons qui avaient résisté au bombardement sont démolies, de même que les principaux édifices. Couthon faisait procéder sous ses yeux à ces démolitions, qui durèrent plus de six mois. L'odieux paralytique frappait d'un petit marteau d'argent les édifices à détruire. Aussitôt accouraient les ouvriers de destruction. Il y en eut plus de vingt mille consacrés à cette œuvre du démon. Survint Collot-d'Herbois, l'histrion sifflé jadis dans la ville; il s'en vengea en inondant les ruines de sang humain. On n'entend que les explosions de fusil ou de canon

chargé à mitraille. « Les cadavres des Lyonnais, disait Barère à la Convention, iront, portés par le Rhône, apprendre aux perfides Toulonnais le sort qui les attend. »

Qu'allait devenir la Famille royale, abîmée dans la douloureuse monotonie de la prison du Temple? Dampierre, qui avait remplacé Dumouriez dans le commandement de l'armée française, avait écrit au prince de Saxe-Cobourg, un homme nul malheureusement, pour lui proposer l'échange de la Reine et de son jeune fils contre les commissaires de la Convention prisonniers, et parler même de la possibilité de la paix. Le général autrichien se montra de ce moment plus réservé dans sa correspondance qu'il ne l'avait été, le 2 avril, avec un autre émissaire français, l'adjudant général Chérin. Il déclina toute négociation tant qu'on ne saurait entre les mains de qui se trouvait en France un gouvernement dont la durée était impossible (1).

A coup sûr, c'était, de la part de l'Autriche, jouer un mauvais jeu devant l'histoire, et montrer un complet abandon de la Famille royale captive; c'était tout à fait la livrer aux gémonies. Ne nous y trompons pas, le fait nouveau est à joindre à celui de Thugut rompant toute négociation avec Dumouriez, quand il proposait à l'Autriche de rétablir en France la Monarchie.

Partout soufflait en France un vent de haine et de colère.

Robespierre, tout en remplissant la Convention et la Commune de son omnipotence, avait l'œil tourné vers le Temple, depuis que Dumouriez avait proclamé Louis XVII comme le seul Souverain légitime à couronner. Un décret de la Convention, en date du 4 avril 1793, ordonne au conseil général de la Commune de faire doubler sur-le-champ la garde du Temple. La surveillance, un instant relâchée, redouble d'attention et de rigueur. Il restait du sang royal à verser : on respirait une odeur de proie. Un mur avait été élevé pour séparer le jardin des bâtiments, et l'on avait mis des jalousies aux croisées. Avant le 21 janvier 1793, la Famille royale

(1) *Histoire diplomatique de* François de Bourgoing, seconde partie, deuxième volume, p. 48.

étant couchée, des cris demandant la mort de la Reine, des cris de : « Jetez-nous sa tête ! » arrivaient jusqu'aux oreilles du Roi (1). Des rumeurs analogues montaient de nouveau des cours et de la rue. Mais des cœurs dévoués méditaient de délivrer l'auguste Famille de sa prison.

Nous avons vu, dans le cours de ce volume, qu'indépendamment du fameux voyage de Varennes, plus d'un projet de fuite ou d'enlèvement du Roi et de sa Famille avait été conçu, avant le 10 août, par des amis de la Couronne. L'évasion projetée par madame de Staël et le comte de Narbonne-Lara n'était pas plus déraisonnable que celles qui furent projetées par la landgravine de Hesse-Darmstadt et par le général La Fayette et M. de Liancourt qui commandait encore en Normandie (2). M. de Liancourt offrait de recevoir la Famille royale au château de Gaillon. Il ne fallait plus qu'assurer le passage entre Paris et ce château. Un désaccord était survenu entre la Commune d'Évreux et l'administration départementale de l'Eure. Le conflit pouvait sortir de l'enceinte où délibéraient les assemblées rivales et descendre dans la rue. Alors, sous le prétexte que les gardes nationaux ne pouvaient plus suffire aux besoins du service et spécialement à la garde des prisonniers, l'administration départementale sollicita du ministre de la Guerre l'envoi à Évreux d'un détachement de troupe régulière pour tenir garnison. Les amis particuliers de la Famille royale, occupés de la pensée de l'évasion de cette Famille, firent porter le choix sur un détachement de trois cents hommes de la garde suisse. Cette troupe fidèle eût attendu Louis XVI sur la route et l'eût escorté. Malheureusement les mesures avaient été mal prises, et à leur sortie de Paris les Suisses manquaient d'ordres précis. Ils entrèrent à Rouen, où, sans l'intervention des autorités locales, le peuple leur eût fait un mauvais parti. Ils furent disséminés dans diverses villes, par ordre du ministre de la Guerre. Au lieu des Suisses qu'ils attendaient, les membres du directoire virent arriver de Paris les cour-

(1) *Lettre de* M. Aubier.

(2) Voir pour le premier projet, p. 63 et suiv. du présent volume, et pour les autres, p. 174 et 190.

riers annonçant la victoire de l'insurrection de la journée du 20 juin (1).

Alors que le 21 janvier 1793 eut rendu veuve Marie-Antoinette, de courageux amis songeaient à la délivrer. Ces sujets dévoués étaient M. de Goguelat, la marquise de Sérent, le baron de Batz, et le général de Jarjayes, chargé de missions secrètes auprès de Monsieur en Piémont, auprès de Barnave. Ils étaient secondés par des commissaires de la Commune, Toulan, Michonis, Lepitre, Beugneau, Bruno, Moëlle, Niocent, Merle, entrés exprès dans ce rôle de commissaires pour rendre service à la Famille, ou touchés de pitié à la vue de ses souffrances dans le Temple. Comme ils savaient parler le langage révolutionnaire, ils réussissaient à tromper la vigilance des autres gardiens.

Un jour, le 2 février, un homme, c'était Toulan, se présente chez M. de Jarjayes, connu par son dévouement à la Reine, et dont la femme, première femme de la Reine en survivance, avait sollicité la faveur d'être enfermée au Temple avec Marie-Antoinette. Il est porteur du billet suivant, de la main de la Reine :

DCCCXXXIX

Vous pouvez prendre confiance en l'homme qui vous parlera de ma part en vous remettant ce billet. Ses sentiments me sont connus. Depuis cinq mois, il n'a pas varié. Ne vous fiez pas trop à la femme de l'homme qui est enfermé avec nous : je ne me fie ni à elle ni à son mari.

Ces individus dont il fallait se méfier étaient les Tison, mari et femme, placés auprès de la Famille royale pour les épier et rapporter tout ce qu'ils auraient pu voir ou entendre. La femme surtout était un être astucieux, doucereux et perfide.

---

(1) *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure*, p. 289, 290, 291.

Dès que le général eut lu le billet, il demanda à l'émissaire s'il pourrait le faire entrer au Temple et lui faciliter une entrevue avec Marie-Antoinette. Toulan regardait la chose comme difficile et non impossible, et lui apporta le lendemain ce second billet :

DCCCXL

Maintenant, si vous êtes décidé à venir ici, il seroit mieux que ce fût bientôt; mais, mon Dieu! prenez bien garde d'être reconnu surtout de la femme qui est enfermée avec nous.

M. de Jarjayes se déguise à tromper l'œil même de sa mère, et est introduit au Temple par Toulan. Il parle à la Reine, qui l'engage à s'entendre avec ce dernier sur un plan qu'il a conçu, puis elle le prie de lui procurer des nouvelles des personnes auxquelles elle s'intéresse. A peine est-il sorti que, préoccupée de tous les dangers que va courir le général, elle lui écrit en tremblant ce nouveau billet :

DCCCXLI

Prenez garde à M^de^ Arch. : elle me paroît bien liée avec l'homme et la femme dont je vous parle dans l'autre billet.

Tachez de voir M^de^ Th. : on vous expliquera pourquoi. Comment est votre femme? Elle a le cœur trop bon pour n'être pas bien malade.

A quelques jours de là, M. de Jarjayes reçoit ce quatrième billet de la Reine :

DCCCXLII

Votre billet m'a fait bien du bien. Je n'avois aucun doute sur le Nivernois, mais j'etois au desespoir qu'on

put seulement en penser du mal. Écoutez bien les idées qu'on vous proposera. Examinez-les bien, dans votre prudence; pour nous, nous nous livrons avec une confiance entiere. Mon Dieu! que je serois heureuse, et surtout de pouvoir vous compter au nombre de ceux qui peuvent nous etre utiles! Vous verrez le nouveau personnage, son exterieur ne previent pas, mais il est absolument necessaire, et il faut l'avoir. T... vous dira ce qu'il faut faire pour cela. Tachez de vous le procurer et de finir avec lui avant qu'il revienne ici. Si vous ne le pouvez pas, voyez Mr de Laborde de ma part, si vous n'y trouvez pas de l'inconvenient; vous savez qu'il a de l'argent à moi.

Il s'agissait d'un commissaire municipal que Toulan voulait qu'on gagnât à prix d'argent. M. de Jarjayes, désireux de ne pas répandre le secret, ne voulut pas s'adresser à M. de Laborde, et offrit à la Reine de faire lui-même la somme. La Reine approuva ses scrupules par le billet suivant :

DCCCXLIII

En effet, je crois qu'il est impossible de faire aucune demarche dans ce moment pres de M. de Lab. Toutes auroient de l'inconvenient. Il vaut mieux que ce soit vous qui finissiez cette affaire par vous méme, si vous pouvez. J'avois pensé à lui pour vous eviter l'avance d'une somme si forte pour vous.

L'affaire se fit : nouveau billet de la Reine.

DCCCXLIV

T... m'a dit ce matin que vous aviez fini avec le comm. Combien un ami tel que vous m'est precieux!

Et presque aussitôt, inquiète de tout ce qu'elle doit à Toulan, elle écrit au général :

DCCCXLV

Je serois bien aise que vous pussiez aussi faire quelque chose pour T., il se conduit trop bien avec nous pour ne pas le reconnoitre.

Mais Toulan, libraire et marchand de musique, n'est point un homme nécessiteux; c'est un homme délicat qui trouve sa récompense dans son dévouement. Il ne voulut rien accepter, rien qu'une boîte d'or dont la Reine se servait : boîte fatale qui devait le conduire à l'échafaud. Sa femme eut l'imprudence de la montrer. Les indiscrétions coururent de bouche en bouche, et le 30 juin 1794 Toulan n'était plus.

Cependant, tout avait été combiné pour la facile exécution du dessein. Jarjayes avait commandé des vêtements d'homme pour la Reine et Madame Élisabeth, avec des ceintures rouges de municipaux. On avait préparé aussi des vêtements d'apprentis allumeurs de réverbères pour les enfants, qui, accompagnés d'un faux allumeur, ami du municipal Lepitre, homme dévoué, devaient sortir à l'heure où l'allumeur véritable, qui d'ordinaire amenait ses deux fils, sortait du Temple (1). Trois voitures étaient retenues par le général. Lepitre avait préparé lui-même des passe-ports pour l'Angleterre, et l'on devait partir par la Normandie (2). Mais les mauvaises nouvelles de l'armée, et les soulèvements du peuple qui redoutait l'arrivée des troupes ennemies, amenèrent des complications, et l'on reconnut que l'enlèvement de la Famille entière était impossible. On offrit à la Reine de la faire évader seule; Madame Élisabeth l'y encourageait; elle s'y refusa, ne voulant pas être délivrée sans tous les

(1) *Quelques souvenirs, ou Notes fidèles sur mon service au Temple*, par Lepitre.

(2) Id., *ibid.*

siens. Pouvait-elle sauver sa vie au prix de l'abandon du jeune Roi? Son cœur se révoltait à cette pensée. Aussi écrivit-elle à M. de Jarjayes un dernier billet, dernier adieu à tout ce qui la rattachait à l'espérance, simple et sublime profession de foi où se retrouvent à la fois et la mère et la Reine. Elle disait :

DCCCXLVI

Nous avons fait un beau rêve, voila tout; mais nous y avons beaucoup gagné, en trouvant encore dans cette occasion une nouvelle preuve de votre entier devouement pour moi. Ma confiance en vous est sans bornes; vous trouverez, dans toutes les occasions, en moi du caractère et du courage; mais l'interet de mon fils est le seul qui me guide, et quelque bonheur que j'eusse eprouvé a être hors d'ici, je ne peux pas consentir a me separer de lui. Au reste, je reconnois bien votre attachement dans tout ce que vous m'avez dit hier. Comptez que je sens la bonté de vos raisons pour mon propre intérêt, et que cette occasion peut ne plus se rencontrer; mais je ne pourrois jouir de rien en laissant mes enfans, et cette idée ne me laisse pas même de regret (1).

Marie-Antoinette avait promptement pris son parti sur le non-succès de l'entreprise, et elle disait avec calme et dédain à Toulan, qui lui affirmait que l'on n'oserait pas la mettre en jugement et qu'elle serait probablement réclamée par l'Empereur : « Que m'importe! à Vienne,

(1) Ce billet et tous ceux qui précèdent se trouvent en *fac-simile* à la fin des *Mémoires* du baron de Goguelat. Tous les originaux ont, par succession, passé dans la famille de M. le baron Zangiacomi, conseiller à la Cour de cassation. Ils ont été incendiés dans la dernière guerre.

je serais ce que je suis ici, ce que j'étais aux Tuileries; mon unique désir est de me réunir à mon mari, lorsque le Ciel jugera que je ne suis plus nécessaire à mes enfants. »

La Reine avait manifesté à Toulan le désir de posséder les souvenirs que le Roi avait laissés pour elle, que les préposés à la garde du Temple avaient retirés des mains de Cléry et mis sous les scellés. C'étaient son anneau nuptial, son cachet, et un paquet de cheveux de sa femme, de sa sœur et de ses enfants, et un des siens. Toulan, brisant hardiment les scellés, avait enlevé les objets et les avait remis à la Reine, qui les envoya à Monsieur et au Comte d'Artois par les billets qui suivent :

DCCCXLVII

LA REINE A MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE.

Ayant un être fidele, sur lequel nous pouvons compter, j'en profite pour envoyer à mon Frere et ami ce dépot, qui ne peut être confié qu'entre ses mains; le porteur vous dira par quel miracle nous avons pu avoir ces precieux gages; je me reserve de vous dire moi même un jour le nom de celui qui nous est si utile, l'impossibilité où nous avons été jusqu'a present de pouvoir vous donner de nos nouvelles, et l'excès de nos malheurs nous fait sentir encore plus vivement notre cruelle separation. Puisse-t-elle n'etre pas longue! Je vous embrasse en attendant comme je vous aime, et vous savez que c'est de tout mon cœur.

M: A: (1).

A la suite de ce billet, Madame Royale ajouta ces mots :

Je suis chargée pour mon frère et moi de vous embrasser de tout notre cœur. M. T.

---

(1) *Mémoires historiques sur Louis XVII*, par Eckard.

DCCCXLVIII

LA REINE AU COMTE D'ARTOIS.

Ayant trouvé enfin un moyen de confier a notre Frere un des seul gage qui nous reste de l'etre que nous cherissions et pleurons tous, j'ai cru que vous seriez bien aise d'avoir quelque chose qui vienne de lui; gardez le, en signe de l'amitié la plus tendre avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur.

M: A: (1).

De son côté, Madame Élisabeth écrit à Monsieur :

DCCCXLIX

Je jouis d'avance du plaisir que vous éprouverez en recevant ce gage de l'amitié et de la confiance; etre reunie avec vous et vous voir heureux est tout ce que je desire : vous savez si je vous aime. Je vous embrasse de tout mon cœur.

E. M.

Elle écrivit aussi au Comte d'Artois :

DCCCL

Quel bonheur pour moi, mon cher ami, mon frère, de pouvoir, après un si long espace de temps, vous parler de tous mes sentiments! Que j'ai souffert pour vous! Un temps viendra, j'espère, où je pourrai vous embrasser et vous dire que jamais vous ne trouverez

---

(1) *Mémoires historiques sur Louis XVII*, par Eckard.

une amie plus vraie et plus tendre que moi ; vous n'en doutez pas, j'espère (1).

Sentant, d'après ce qui se passait, que d'un jour à l'autre toute communication pourrait lui être interdite, la Reine pria Toulan de se charger de ces lettres et des souvenirs sacrés dont elle reconnaissait ne devoir qu'à lui la possession, pour les remettre à M. de Jarjayes vers la fin du mois de mars. Le général ne put les faire parvenir à leur destination que dans les premiers jours de mai : le cachet et le paquet de cheveux de la Famille à *Monsieur*, l'anneau et les cheveux de Louis XVI au Comte d'Artois.

M. de Jarjayes se rendit d'abord à Turin, où le Roi de Sardaigne le garda, et se chargea d'envoyer les paquets à *Monsieur* par un courrier extraordinaire. *Monsieur* remercia le général par une lettre datée de Hamm, le 14 mai 1793 (2).

Si la Convention avait passé à l'ordre du jour, le 27 mars, sur la proposition de Robespierre de traduire Marie-Antoinette devant le Tribunal révolutionnaire, cette décision fut bientôt rapportée, par suite des complications militaires et politiques. Santerre, qui depuis quelques jours avait reçu deux lettres par lesquelles *Monsieur* avait fait connaître *à Monsieur le Commandant général de la force armée de Paris que lui, Comte de Provence, vient de prendre la Régence du Royaume, et que son neveu Louis XVII est Roi depuis le* 21 *janvier*, avait communiqué ces lettres à la Convention. Les prisonnières du Temple ne pouvaient que ressentir le contre-coup de cette espèce de bravade. Des fouilles sévères furent ordonnées dans les pièces qu'elles occupaient, ainsi que des perquisitions sur leurs propres personnes.

Le mercredi 27 mars, une députation de la section du Finistère (le faubourg Saint-Marceau) demande que les sections de Paris s'entendent pour la rédaction d'une adresse à la Convention, tendant à ordonner l'instruction du procès

(1) Ces deux billets, qui étaient fort probablement du mois de mars, sont tirés des *Mémoires historiques* d'Eckard.

(2) Cette lettre se trouve page 80 des *Mémoires* de Goguelat.

des trois criminelles, et sur les mesures à prendre pour qu'à l'avenir le fils de Capet ne puisse succéder à son père et partager ses crimes.

Vers le milieu d'avril, Toulan et Lepitre, dénoncés itérativement comme ayant des connivences avec les prisonnières, sont rayés de la liste des commissaires de la municipalité. Privées de cet appui fidèle, les malheureuses détenues n'ont plus désormais pour elles, après Dieu, que le baron de Batz, Michonis et Turgy. De Batz, qui n'a point reparu depuis l'avortement de son échauffourée du 21 janvier, n'a pas quitté Paris. Sa tête a été mise à prix (1). « Le Comité t'enjoint de redoubler d'efforts pour découvrir l'infâme Batz » écrit, le 13 juin 1794, le Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention à l'accusateur public. « Souviens-toi, dans tes interrogatoires, que ses relations s'étendent partout, et jusque dans les maisons d'arrêt; que ce Catilina a été constamment l'âme de tous les complots contre la liberté et la Représentation nationale; qu'après avoir professé la tyrannie dans la Constituante, il tenait à Paris et à Charonne le Comité autrichien dirigé par la femme du Tyran; que, pour sauver Capet, il était des quatre qu'on entendit sur le boulevard, le 21 janvier, criant : *A nous ceux qui veulent sauver le Roi!* que par les scélérats Michonis et Cortey, il a été au moment d'enlever la Famille Capet du Temple, où ledit Cortey l'introduisit comme de sa compagnie et de la garde, et où, sans Simon, eux et leurs infâmes complices, pour la plupart encore inconnus, se seroient trouvés avoir les postes de la Tour de l'escalier; que ce monstre faisoit acheter l'or pour avilir les assignats, pour corrompre les autorités, et que ce scélérat est d'autant plus dangereux qu'il nous dérobe encore le fil de ses correspondances avec Pitt, la Vendée, Toulon, Lyon, Marseille, les Émigrés, et ses machinations pour faire assassiner la Représentation nationale, objet de sa rage perpétuelle.

» Ne néglige dans tes interrogatoires aucun indice, n'épargne aucune promesse pécuniaire ou autre. Demande-nous

(1) Voir une note sur ce personnage, t. III, p. 425.

la liberté de tout détenu qui promettra de le découvrir ou de le livrer mort ou vif, ainsi que de ceux par qui on pourroit l'atteindre en se mettant à leur insu sur leurs pas. Répète qu'il est hors la loi, que son signalement est partout, qu'il ne peut échapper, que tout sera découvert, et qu'il n'y aura pas de grâce pour ceux qui, ayant pu l'indiquer, ne l'auront pas fait. C'est te dire que nous voulons à tout prix ce scélérat (1). »

On le voit, la Terreur frémit à ce nom; elle va jusqu'à offrir trois cent mille francs à qui livrera De Batz mort ou vif. Mais ce De Batz, esprit ferme et plein de ressources, est un protée, un mythe, un être insaisissable :

Je suis enfant de l'air, un sylphe, moins qu'un rêve (2).

Les poches pleines de faux passe-ports, de fausses cartes civiques, de faux certificats de résidence, il est partout et nulle part : à la fois à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, à Toulon, on le traque, il déjoue les plus fins; il passe comme la guêpe à travers toutes les trames. Il se glisse et s'insinue pour s'évanouir comme une ombre. Ayez besoin de lui, il devance l'appel. Il a planté des jalons dans les ministères, dans les sections et les municipalités, dans les prisons et les forteresses. Il éclate tout à coup dans une émeute, prend au collet Robespierre, et soudain il a disparu. On dirait qu'il roule sur l'or, il ne dispose cependant que des dons de familles royalistes à qui des ressources restent encore; achète la police, corrompt l'énergie révolutionnaire de Danton, de Chabot, de Bazire et de beaucoup d'autres de cette faction, entraîne les dévouements, soudoie des bureaux tout entiers; il est sauvé par des amis qui préfèrent de mourir plutôt que de le trahir (3).

Le dévouement de ce gentilhomme pour la cause des

---

(1) Rapport fait au nom des Comités réunis de salut public et de sûreté générale sur la conspiration de Batz, par Élie Lacoste, « *Mémoires historiques* d'ECKARD. »

(2) Victor Hugo.

(3) *Mémoires historiques* d'ECKARD.

Bourbons datait de loin; car sur le journal de Louis XVI, à la date du 1er juillet 1792, on trouve, ainsi que nous l'avons déjà dit, cette mention : « *Retour et parfaite conduite de M. Batz, à qui je redois* 512,000 *livres.* » (C'était un grand sénéchal du pays et duché d'Albret, député aux États généraux par la noblesse du Midi; il s'était fait remarquer à la Constituante pour ses connaissances financières, son opposition à la création des assignats, et ses rapports comme président de la section du Comité de liquidation.) N'ayant pu réussir à sauver le Roi le 21 janvier, il veut se consacrer à sauver sa Famille, et, à cet effet, il s'était associé à Michonis et à Cortey. Il est soutenu dans ses desseins par les plus grands noms de France, et par son aide de camp si dévoué, le marquis de La Guiche, si hardi sous le nom de Sévignon. Plus heureux que Toulan, Michonis avait échappé aux dénonciations.

Cortey, un épicier de la rue de la Loi, autrefois rue de Richelieu, logeur ordinaire du baron de Batz, était commandant de la garde nationale, de la section Lepelletier. Touché des malheurs de la Reine, il s'était prêté avec zèle à servir d'instrument aux hardiesses du baron. Intimement lié avec les révolutionnaires les plus exagérés, familier avec leur langage, il n'inspirait aucun soupçon. On lui confiait souvent la garde du Temple. Il osa, un soir, y faire entrer M. de Batz, sous l'habit de garde national; et c'est alors que ce dernier prit connaissance des lieux et fit le plan d'évasion. Peu de jours après, il vint de nouveau dans la Tour avec trente hommes déterminés de sa petite armée, portés par Cortey sur le contrôle de ses hommes de service. La Famille royale est prévenue. L'évasion est fixée pour deux heures du matin. Toutes les mesures sont prises. Les déguisements sont prêts et seront remis à la Famille par Michonis. C'est Cortey qui commandera la garde et pourra faire ouvrir les portes aux conjurés. Les postes étaient distribués avec intelligence. Malheureusement, à onze heures, entre le plus exécrable de tous les municipaux, le savetier Simon, essoufflé et inquiet. « Si je ne te voyais pas ici, dit-il à Cortey qu'il a reconnu, je ne serais pas tranquille. » Le baron de Batz eut, dit-on, la pensée de brûler la cervelle au malencontreux

survenant; mais il craignit d'être trahi par le bruit et d'aggraver les périls de la Reine. Simon, de son autorité, fit doubler les postes. Le coup est manqué. Michonis a remis ses fonctions à Simon avec un calme imperturbable. Cortey a la présence d'esprit d'imaginer le prétexte d'un bruit équivoque entendu au dehors, pour faire retraite avec Batz et ses trente braves.

La Commune, sans connaître au vrai les détails de cette tentative, supposa une conspiration de vaste étendue, et devint encore plus ombrageuse.

Un papier anonyme, annonçant que Michonis trahirait ce soir-là, avait été jeté à la porte du Temple. Il était tombé aux mains de Simon, et avait animé son zèle. A la découverte du papier, Simon avait couru à la Commune pour se faire donner ordre de prendre le service de Michonis. Il avait fait irruption chez les Princesses, avait fouillé tous les coins et recoins de la Tour, et n'avait rien trouvé de suspect. La conspiration n'était que présumée; et quand Michonis fut interrogé, la netteté de ses réponses écarta tous les soupçons. Simon, cependant, a porté le billet anonyme à Robespierre pour le consulter. Mais les bruits et les craintes de la rue montaient au cerveau des membres de la Commune et exaspéraient la Convention. Un arrêté funeste est porté, qui va déchirer le cœur de la Reine en couronnant toutes ses douleurs par une douleur plus poignante encore.

Depuis la séparation de la Famille royale d'avec Louis XVI, elle n'avait subi nulle séparation nouvelle, quand tout à coup, le 3 juillet, à dix heures du soir, le bruit strident des guichets éveille les Princesses. Marie-Antoinette et Madame Élisabeth sur-le-champ sont sur pied. Six municipaux entrent chez la Reine, et lui signifient l'arrêté du Comité de Salut public, sanctionné par la Convention, qui ordonne que le jeune Capet soit séparé de sa mère et placé dans un appartement distinct, le mieux défendu de tout le local du Temple (1). Un autre arrêté, du même jour, a décidé

(1) Cette décision était signée de Cambon fils aîné, de L. B. Guyton, Jean-Bon Saint-André, G. Couthon, B. Barère et Danton. (Archives nationales de France, armoire de fer.)

que l'enfant serait remis entre les mains d'un instituteur, et cet instituteur sera l'abject savetier Simon, désigné par Marat.

A cette déclaration, la Reine court au lit de son fils, qui se jette en larmes dans ses bras. Elle l'étreint, elle le couvre de son corps. Elle lutte contre la violence comme une lionne à qui l'on enlève ce qu'elle a de plus cher. Elle repousse les mains qui s'avancent pour saisir l'enfant. Cette douleur déchirante n'émeut pas les exécuteurs. Ils menacent de faire monter la garde, si on ne le livre de bonne volonté. « Tuez-moi donc d'abord! » s'écrie la Reine. Une heure se passe ainsi en pleurs et résistances de sa part; en injures, en menaces de la part des municipaux. Enfin, ils la menacèrent si positivement de tuer son fils ainsi que sa fille, qu'il fallut que la mère cédât par amour pour ses enfants (1).

Sur-le-champ, le Prince est tiré du lit; Madame Élisabeth et Madame Royale l'habillent, car la Reine n'avait plus de forces; et le pauvre Prince, tout couvert des baisers et des larmes de sa mère, de sa tante, de sa sœur, passe aux mains des municipaux. « Mon fils, lui crie la Reine, souvenez-vous d'une mère qui vous aime bien tendrement. » Et comme pour instruire l'enfant à fléchir ses bourreaux : « Soyez sage, ajoute-t-elle, doux et honnête. » Deux fois elle répète ce conseil, puis, tombant affaissée, elle subit le sacrifice.

Quelle horrible situation une fois qu'elle se sent seule avec sa sœur et sa fille! Elle s'affaisse à genoux les mains au ciel, se lève pour retomber; elle se roule en larmes sur le lit vide de son enfant, elle s'abandonne à tous les mouvements de la nature, et son cœur se fond en tendresse et en désespoir. Que va devenir le fruit de ses entrailles aux mains de ce noir Simon? Madame Élisabeth engageait Tison et ceux qui en donnaient des nouvelles aux détenues de cacher à la Reine les horreurs que cet homme faisait souffrir à l'enfant, mais « elle en savait ou en soupçonnait bien assez », dit Madame Royale dans son récit. La mémoire est la tourmenteuse des reclus.

---

(1) *Récit des événements arrivés au Temple*, par MADAME ROYALE. A la suite du *Journal de* CLÉRY, édit. Baudouin, p. 220.

Sans cesse la Reine demandait à voir son fils et ne put l'obtenir. De son côté, l'enfant tantôt fondait en larmes, tantôt entrait en fureur. « Je veux savoir, disait-il aux municipaux, quelle est la loi qui vous ordonne de me séparer de ma mère et de me mettre en prison. Montrez-la-moi, je veux la voir. » On le fit taire.

A partir de ce moment, les municipaux n'assiégèrent plus l'appartement des Princesses. On leur laissa la liberté de pleurer en paix. Nuit et jour elles étaient enfermées sous les verrous. C'était pour elles un adoucissement. Les gardes ne venaient plus que trois fois par jour pour apporter les repas et faire la visite des fenêtres. Elles n'avaient plus personne pour les servir, et s'en réjouissaient. Madame Élisabeth et sa nièce faisaient les lits et servaient la Reine (1). Les seules consolations qui leur fussent données, c'était de monter à la Tour, parce que le petit Prince y montait de son côté, et que la Reine avait le bonheur de l'apercevoir par une petite fente passer de loin. Elle y restait des heures entières pour guetter l'instant de voir cet enfant. Rarement elle en avait des nouvelles, soit par les municipaux, soit par Tison, qui se rencontrait quelquefois avec Simon (2). Tison s'était adouci, à l'exemple de sa femme.

Un jour, cette femme s'était mise à parler toute seule, ce qui avait fait rire *Madame*. La jeune Princesse ne se doutait pas qu'elle rît d'une folle. La malheureuse Tison, vaincue par les vertus d'abnégation des Princesses, était rentrée en elle-même et s'était fait horreur. Tout éperdue, poussée par l'angoisse de son repentir, elle se jette aux pieds de la Reine, se frappe la poitrine, s'accuse d'avoir travaillé à la conduire à la mort. Elle implore son pardon, et la conjure d'obtenir pour elle celui de Dieu. La douceur du pardon de la Reine, les paroles compatissantes des Princesses, ne font qu'exalter encore son état nerveux. Elle est saisie d'affreuses convulsions. Elle se roule en poussant des cris aux pieds des détenues. Huit hommes peuvent à peine la contenir et l'emporter dans une chambre de la Tour. Deux jours après, elle est

(1) *Récit des événements arrivés, etc.*, par MADAME ROYALE, p. 221.
(2) ID., *ibid.*, p. 222.

transférée à l'Hôtel-Dieu, où elle meurt, « n'ayant plus rien d'humain que le remords (1) ».

Aguerrie au régicide, la Convention envoya, par décret du 1er août, la Reine à la Conciergerie pour la faire passer ensuite devant le Tribunal révolutionnaire. Elle ne lui faisait pas, comme au Roi, l'honneur de la juger elle-même; elle l'envoyait aux assassins gagés, sûre du zèle violent avec lequel elle serait servie. Point de discussion, point de discours de Robespierre ni de Saint-Just; un mot de Billaud-Varenne suffit pour provoquer le décret. Barère fit le rapport, qui fut accueilli avec hilarité par la Montagne.

Le 1er août, à deux heures du matin, les trois femmes, arrachées à leur sommeil, voient entrer des municipaux, qui viennent signifier à la Reine le décret du jour. Elle sera sur-le-champ transférée à la Conciergerie et envoyée au Tribunal extraordinaire. Madame Élisabeth et Madame Royale implorent sans succès la grâce de la suivre. On vide ses poches, on ne lui laisse qu'un mouchoir et un flacon pour le cas où elle se trouverait mal. L'infortunée s'habille, fait un paquet de vêtements, renferme héroïquement sa douleur, embrasse sa fille, l'exhorte au courage, l'engage à avoir bien soin de sa tante. En sortant, elle se frappe la tête au guichet. On lui demande si elle s'est fait mal : « Oh! non, dit-elle, rien à présent ne peut me faire de mal. »

Hélas! qu'elle ne s'attende pas à trouver dans sa prison nouvelle un meilleur traitement qu'en celle qu'elle vient de quitter et où elle a subi un si long martyre, où elle a souffert tous les outrages, tous les tourments. On avait tant contracté envers elle l'habitude de l'insulte, surtout dans les dernières semaines! Tantôt des gens de sac et de corde envahissent sa chambre, affectent de ne point parler sans jurer, et la tutoient, le chapeau sur la tête, avec hauteur et mépris. Tantôt c'est un municipal du nom de Bernard, qui s'assied dans la chaise haute de l'enfant. On va servir, et pour que le petit Prince n'ait pas le menton de niveau avec la table, on prie Bernard de prendre un autre siége et de rendre le

(1) Edmond et Jules de GONCOURT, *Histoire de Marie-Antoinette*, seconde édition, p. 102.

sien à l'enfant : « Je n'ai jamais vu, répond le butor, donner une table et des chaises à des prisonniers : la paille est assez bonne pour eux. »

A la Conciergerie, on installe la Reine au rez-de-chaussée, dans une chambre carrelée, des plus sales, humide, étroite, où règne une odeur infecte; et encore est-ce une faveur, car la Reine était destinée à un cabanon. C'était une grande pièce, coupée en deux par une cloison où s'ouvre, dans le milieu, une grande baie. Dans la partie de devant, du côté de la porte d'entrée, sont deux gendarmes à demeure jour et nuit, et qui ne sont séparés de la Reine que par un paravent posé en travers de la baie. Marie-Antoinette occupe la partie du fond qui a une fenêtre sur la cour des femmes. Une femme habite avec elle pour la servir. Une chaise de paille, un lit de bois à sangles renouées avec des cordes, à paillasse pourrie, à matelas déchiré, à draps en lambeaux, voilà tout son mobilier, avec une petite table, une méchante corbeille à ouvrage, et une boite à poudre pour poudrer ses cheveux devenus presque blancs. L'insalubrité de la chambre était telle que des deux seules robes que la Reine possédât et qu'elle portait alternativement, une noire et une blanche, la noire tombait en lambeaux, et sans cesse avait besoin de l'aiguille de la fille Richard. Elle avait des chemises assez fines, dont une garnie d'une fort belle dentelle de Malines; mais elle n'en avait que trois, qu'on lui donnait alternativement tous les dix jours. Ce service se faisait par le greffe du Tribunal révolutionnaire. On n'aurait pas osé dépasser d'un mouchoir le compte strict de cette fourniture (1).

Tout autour d'elle, c'est un bruit incessant de gonds, de verrous qui grincent, de portes fermées avec fracas, d'abois de boule-dogues de garde, de sanglots de quelque prisonnier attendant la mort, de voix stridentes d'huissiers appelant les prisonniers au tribunal de sang qui tient à côté ses assises, de l'éclat des rires immondes de filles de joie, de chants d'in-

---

(1) *Récit exact des derniers moments de la captivité de la Reine, depuis le* 11 *septembre* 1793 *jusqu'au* 16 *octobre suivant,* par la dame Bault, veuve de son dernier concierge. — A la suite du *Journal de* Cléry, édit. Baudouin, p. 328.

fâmes voleurs qui se vantent de n'avoir rien de commun avec les contre-révolutionnaires, et se flattent de l'indulgence des jurés. Le recueillement n'est pas possible. Plongée dans l'enfer des vivants, il semble qu'elle soit déjà dans l'empire des morts et qu'il lui faille soulever la pierre du sépulcre pour porter ses yeux vers le Ciel. Et, cruel raffinement! deux mois et demi on la conservera dans cette agonie, pour la tenir plus près du tombeau, tandis que généralement les autres prisonniers n'attendent pas plus de cinq jours pour leur jugement.

Une seule consolation lui reste, c'est que Michonis, l'inspecteur de police qui lui est dévoué, l'a suivie à sa prison nouvelle, et médite encore un moyen d'évasion. De Batz, invisible et présent comme toujours, est aux aguets.

La tante de l'Empereur n'a rien à attendre de ce prince, dont la diplomatie et l'armée dorment au lieu d'agir. Un seul personnage dévoué, le comte de Mercy-Argenteau, tremblant d'effroi à la menace du nouveau crime qui se prépare, travaille avec ardeur auprès du prince de Cobourg, auprès de Thugut qui supplée Kaunitz. Il gourmande leurs lenteurs. La coalition donne beau jeu à la Convention; elle procède sans ensemble, et chacune des Puissances ne songe qu'à ses intérêts particuliers. L'Angleterre assiége Dunkerque, au lieu de se joindre au Roi de Prusse et à l'Empereur pour marcher droit sur Paris et gagner de vitesse les bourreaux qui en veulent à la vie des augustes détenues. Ces deux princes semblent vouloir s'en tenir à une guerre défensive. Or, la Convention promet au peuple une seconde conquête du territoire ennemi; elle a ordonné des levées immenses. Elle a réchauffé le patriotisme des masses par l'éclat d'une Fédération le 10 août, dans le Champ de Mars. Un cortége composé de près de trois cent mille hommes s'est répandu devant l'École militaire, où les députés des assemblées primaires des quarante-quatre mille communes de la République ont déposé sur l'autel de la Patrie leur vœu d'acceptation de la Constitution. Le président de la Convention, Hérault de Séchelles, placé au plus haut point de l'autel, a prononcé un discours patriotique, que les formidables acclamations parties de trois cent mille bouches ont applaudi. Que pourrait l'ennemi contre une armée alerte qui ne se

laisse intimider ni par les saisons, ni par les règles militaires, ni par les difficultés? Les Français sont neufs, l'Europe est vieille.

Aux observations du comte de Mercy, que répond le Prince de Cobourg? Il propose le plus dangereux expédient, qu'il suppose devoir arrêter les sans-culottes dans le nouvel attentat qu'ils méditent; c'est, dit-il, de faire la déclaration suivante : « *Dans le cas où la moindre violence serait exercée sur la personne de la Reine, l'autorité autrichienne ferait immédiatement rouer vifs les quatre commissaires de la Convention qu'elle a arrêtés dernièrement.* »

Il ajoute : « Si d'après leurs horribles principes, regardant la Reine comme coupable et le supplice de leurs commissaires comme une insulte, ils voulaient se venger par une affreuse représaille en versant le sang des malheureux otages qu'ils retiennent prisonniers, au mépris des traités et des cartels d'échange, nous annoncerions qu'alors, de notre côté, nous nous verrions obligés de nous montrer aussi barbares qu'eux, en faisant expier leurs crimes par les prisonniers français que nous avons entre nos mains, et qui sont bien plus nombreux que ceux qu'ils ont de nous (1). »

Dans un post-scriptum, il ajoute encore : « Ne pourrait-on pas aussi, par l'intermédiaire des généraux ennemis, faire proposer à la Convention l'échange de la Reine contre les quatre commissaires détenus par nous? »

Alors, pourquoi ne pas avoir accepté de Dampierre cette même proposition?

Et puis, comment les troupes impériales faisaient-elles la guerre? Mercy en adresse de graves doléances au baron de Thugut : « Le désordre et le pillage, dit-il, règnent dans nos armées, et j'ai été témoin que, sous ce rapport, nous méritons déjà tous les reproches que nous avons faits si justement aux brigands que nous combattons. Jusqu'à présent, on n'avait attribué de pareils excès qu'aux Mikolowitz, mais aujourd'hui toute l'armée s'en rend coupable. Or, tout le

(1) *Le Prince de Saxe-Cobourg au Comte de Mercy*, 16 août 1793, tome III de la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, p. 404.

monde sait que le pillage conduit à l'indiscipline, et que l'indiscipline détruit une armée plus sûrement que les batailles. Nous promettons à la France l'ordre, la paix, la tranquillité publique, la conservation des propriétés, et nos soldats volent tout ce qu'ils trouvent, et détruisent ce qu'ils ne peuvent emporter (1). »

De Batz, disions-nous, était aux aguets. Il est probable que ce fut lui qui suscita le chevalier de Rougeville, ancien émigré, qui, grâce aux facilités de la concierge Richard et à la connivence de Michonis, avait été introduit, déguisé en maçon, auprès de la Reine. Il lui avait présenté un œillet contenant dans sa corolle un mince petit papier portant ces mots : « Que prétendez-vous faire? J'ai été en prison; je m'en suis tiré par miracle. Je viendrai vendredi. J'ai de l'argent et des hommes à votre disposition (2). » Elle lut le billet, qu'elle détruisit sur-le-champ; et comme elle y faisait réponse avec une épingle, un des gendarmes entra subitement dans sa chambre et se saisit du papier, où elle avait piqué ces mots : « Je suis gardée à vue, et ne puis ni parler ni écrire. » Le billet passa tout de suite des mains du gendarme dans celles de la concierge, qui le remit à Michonis, et celui-ci le garda dans sa poche, ce qui fut une charge contre lui. La tentative était éventée, et Rougeville s'évada, mais impossible qu'il reparût. La concierge et son fils furent arrêtés, et relâchés peu de temps après. Mais Michonis, décrété d'arrestation, fut interrogé et mis en réserve.

De Batz n'avait pu réussir à faire arriver à la Reine un travestissement pour favoriser son évasion au moment où la garde serait relevée. Les concierges Richard, gens honnêtes, remplis de sensibilité, se seraient perdus en fermant tout à fait les yeux. Ils apportaient dans leurs procédés tous les adoucissements compatibles avec leur position. La première nuit, la femme avait cédé son lit à la Reine; elle l'avait ensuite installée dans la chambre qu'elle occupait, ancienne salle du conseil où s'assemblaient les magistrats des Cours

(1) *Lettre du comte de Mercy au baron de Thugut.* Cologne 15 septembre 1793, *ibid.*, p. 431.

(2) Campardon, *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, p. 44, 45.

souveraines, avant la Révolution, pour entendre les prisonniers à certains jours de l'année. La pièce, trop nue, froide et humide pour être bonne, valait néanmoins beaucoup mieux qu'un cachot. La femme Richard lui avait procuré un bon lit et d'assez bons aliments, accueillant de braves dames de la halle qui venaient offrir des douceurs à son petit appétit : celle-ci, le plus beau de ses melons; celle-là, ses plus belles pêches pour « leur bonne Reine ». Le mari avait eu l'attention de tendre contre le lit de la Reine une vieille tapisserie pour corriger l'humidité du mur. Il avait même eu le courage de demander pour elle, et sur sa prière, à Fouquier-Tinville, une couverture anglaise de coton : « Sais-tu bien ce que tu oses me demander? s'était écrié le fougueux accusateur public écumant de colère; tu mériterais d'être envoyé à la guillotine. » Tant de pitié leur devint funeste : ils furent interrogés, perdirent momentanément leur place; mais heureusement ils furent remplacés par d'aussi bonnes gens, Bault, mari et femme, qui montrèrent à l'égard de la Reine la même humanité. Comme, en les installant, on signifiait au mari qu'il lui faudrait nourrir l'accusée, ainsi que les autres détenus, à l'ordinaire le plus grossier de la maison : « Je n'entends pas cela, répondit-il. C'est ma prisonnière; j'en réponds sur ma tête, on pourrait tenter de l'empoisonner; il faut que ce soit moi seul qui veille sur ses aliments; pas une goutte d'eau n'entrera ici sans ma permission. » De ce moment, ce furent la femme Bault et sa fille qui furent chargées de sa nourriture; et la Reine, qui ne pouvait, sans être incommodée, boire d'autre eau que de l'eau de Ville-d'Avray, en fut régulièrement pourvue, ainsi qu'elle l'avait été au Temple. La fille Bault était sans cesse occupée à raccommoder le linge, les vêtements, les bas, les souliers, qui s'usaient complétement. Le soin de la chambre et de l'intérieur du ménage lui était confié. Elle seule pouvait entrer auprès de la Reine pour faire ce service; elle était encore chargée d'arranger sa modeste coiffure de chaque jour, et ne fut pas exempte de ce devoir au moment du sacrifice. Bault rendit encore à la Reine un autre signalé service. Il la mit à l'abri de la fumée de tabac, des propos et jurons des soldats. Prenant texte de sa responsabilité, il

mettait dans sa poche les clefs de la chambre et renvoyait les gendarmes à la porte extérieure. Et comme elle ne pouvait pas travailler faute de jour et d'instruments, elle lisait les *Voyages du capitaine Cook*, que Bault lui avait procurés. Les rêves lointains et les tempêtes plaisaient à son âme bouleversée.

Les Richard avaient un instant, comme nous l'avons dit, perdu leur place, mais ils sauvèrent leur vie; ils furent même renvoyés absous et réintégrés. Les Bault ne furent point mis en jugement. Mais Michonis fut guillotiné.

Cruelle situation que celle de la Reine! L'espérance s'obstine en ce cœur brisé par tant de déceptions, ravagé par tant de douleurs! Son imagination travaille dans l'insomnie et la fièvre; ses illusions tressaillent au moindre bruit. Mais tout lui devient supplice, jusqu'au dévouement de ses généreux serviteurs. Le malheureux De Batz, dont le courage infatigable, le dévouement héroïque, l'adresse ingénieuse, méritaient si bien le succès, De Batz, dont les projets les mieux combinés sont trahis par la plus désolante fatalité, continue, il est vrai, à se soustraire à toutes les recherches; mais ses compagnons les plus subtils et les plus fidèles, chaleureux Royalistes qui l'aident dans toutes ses entreprises et concourent à lui faire dépister la vigilance de la police, sont arrêtés. Ces auxiliaires du plus ardent des conspirateurs, les princes de Rohan-Rochefort et de Saint-Mauris, le comte de Laval-Montmorency et le marquis de Pons, les Sombreuil père et fils et le marquis de La Guiche, son secrétaire Devaux, commis à la Trésorerie nationale; Sartiges et M. de Marsan, Cortey, Balthazar Roussel et une femme dévouée, ancienne actrice de la Comédie italienne, mademoiselle de Grandmaison, sont voués à l'échafaud. Une malheureuse petite ouvrière de dix-sept à dix-huit ans, du nom de Nicole, leur est adjointe pour la guillotine, comme ayant porté à manger à la Grandmaison. Deux autres femmes furent également accolées aux autres victimes, parce qu'on avait trouvé dans leurs effets le portrait de Hérault de Séchelles, qui se vendait partout avec celui des autres députés. Tout ce monde est associé au procès de Henry Admiral et de la nouvelle Corday, la jeune Cécile Renault, accusés d'avoir attenté à la

vie de Billaud-Varenne et de Robespierre. Les deux affaires n'ont ensemble aucune connexité. Totalement différents de relations, de rang et d'opinions, les accusés ne se sont jamais connus ni de près ni de loin. Mais l'accusateur public, qui ne veut pas laisser s'ébruiter les vastes projets de De Batz, ni surtout les moyens qu'il met en œuvre pour déjouer ses colères et ses finesses, a confondu sa cause et celle de ses amis, *par amalgame et en masse*, suivant sa propre expression, avec celle de la jeune Renault, sous la rubrique collective de *Conjuration de l'étranger*. Cette conjuration fournira un jour (le 17 juin 1794) cinquante-quatre victimes à cette avide guillotine, qui sera bientôt transférée de la place de la Révolution à la barrière du Trône. « Il faut du réel, il faut du sang », dit Vadier. Louis du Bas-Rhin reprend : « Les poëtes nous représentent le sage mis à l'abri d'un mur d'airain; élevons-en un de têtes entre nous et le peuple (1). »

La vie avait été offerte au secrétaire de De Batz et à Balthazar Roussel, soupçonnés de lui avoir donné asile, s'ils voulaient révéler le lieu actuel de sa retraite. Tous deux ont préféré la mort.

Cependant l'horizon politique s'est rembruni. Marie-Antoinette est plus que jamais l'objet de toutes les clameurs. Dès le 6 décembre 1792, Bourbotte avait proposé à la Convention de décréter la Reine d'accusation, et de joindre sa cause à celle de Louis XVI; la proposition n'avait pas eu de suite. On n'avait fait encore couler que ses larmes. Mais des adresses viennent maintenant de la province demandant sa mise en jugement : c'était demander sa vie; et Robespierre, qui, le 25 mars et le 10 avril, a échoué dans une pareille demande, a l'œil sur sa victime. Le gouvernement dictatorial révolutionnaire, qui s'est établi au mois de septembre, va rendre plus facile le résultat sanglant. La Révolution étant déclarée en état de siége permanent, il n'y a plus de pouvoir, sous la Convention, que le Comité de Salut public, le Comité de Sûreté générale, et le Tribunal extraordinaire, dont le nom seul fait frémir. L'armée révolutionnaire, c'est-à-dire les licteurs de cette Toute-Puissance, est

(1) *Mémoires de* Sénart, p. 107.

organisée. Les Cordeliers, dans leur délire, demandent qu'on fasse suivre en province chaque détachement de cette force d'une guillotine ambulante montée sur roues. Une loi des suspects, complément obligé de l'armée républicaine, est portée. Plus de jugements. Une simple dénonciation des Comités suffit pour qu'un individu soit déclaré suspect, et sur-le-champ incarcéré; et il n'y a pas loin de la prison à l'échafaud. Pour plus de perfection, on rétablit les visites domiciliaires, et le peuple est payé pour se rendre aux sections.

Un redoublement d'énergie a fait tressaillir les veines des patriotes. On se hâte de presser la répartition de l'emprunt forcé et de battre monnaie aux dépens des riches. Aux uns, les répartiteurs disent : Vous avez dix mille livres de rentes; aux autres : Vous en avez vingt; donnez tant. Et c'est sans réplique. Qui résiste est frappé avec rigueur. Les départements suspects de royalisme ou de fédéralisme payent des taxes révolutionnaires en sus des taxes générales de l'emprunt forcé (1). Partout on fait fondre les cloches, et de deux paroisses on en fait une. On organise des fabriques d'armes. On fait enlever et guillotiner les Royalistes, et l'on vide les prisons encombrées pour ne pas laisser chômer l'échafaud. On fait marcher au pas de course les levées en masse. Aussi, les caisses et les casernes se remplissent, les magasins des armées s'approvisionnent. Pour échapper au *maximum,* les marchands trompent sur leurs marchandises ou ferment leurs boutiques; on les force à les rouvrir et on les surveille de près.

Mais il faut des victimes plus élevées à la rage anti-monarchique. Le duc d'Orléans, qui avait été transféré de Marseille au mois d'avril, est rappelé en septembre à Paris pour être jugé. Barbaroux attache le grelot. Levasseur et Ducos demandent que Valence et Égalité fils ne soient pas épargnés. Fonfrède appuie la motion : « On dit, s'écrie-t-il, qu'il ne faut pas dans la République de la graine d'Émigrés; je ne veux pas, moi, non plus de la graine de Roi. Celle-là germe dans la corruption. Les Égalité ont, dit-on, servi la liberté; je ne veux rien devoir à ces hommes dans les veines desquels

(1) Voir sur ce sujet un discours fort détaillé de Laplanche aux Jacobins, le 19 vendémiaire an II (20 octobre 1793).

coule le sang des Rois. » Le Duc, jugé comme Girondin, fut exécuté le 6 novembre sans exciter l'intérêt de personne.

Avant le grand drame, on s'amuse à d'infimes détails contre les détenues du Temple. Le 21 septembre, la cuisine de cette prison est supprimée. Les détenues furent réduites au strict nécessaire. « Ce jour-là, dit Turgy dans ses *Fragments historiques*, les commissaires du Temple nous firent monter le dîner de *Madame Royale* comme à l'ordinaire, mais ils ne voulurent pas qu'on dressât une table. Ils donnèrent à chacune des Princesses une assiette, dans laquelle ils mirent de la soupe avec un morceau de bœuf, et à côté un morceau de gros pain; ils leur remirent une cuiller d'étain, une fourchette de fer et un couteau à manche de bois noir, puis une bouteille de vin de cabaret. Les commissaires se firent ensuite servir le dîner préparé pour les augustes Princesses. » Le petit Roi, qui vivait sur l'ordinaire de Simon, échappa naturellement à cette rigueur.

Le 3 octobre, Billaud-Varenne monte à la tribune de la Convention, et demande que la veuve Capet, couverte de tant de crimes, soit enfin punie. Il fait décréter l'ordre au Tribunal révolutionnaire de prononcer, sans plus de délai, sur le sort de Marie-Antoinette. On ne l'a pas encore assez fait souffrir, et comme Reine, et comme épouse, et comme mère; il faut, en outre, qu'on lui fasse subir le pilori du procès où lui seront prodigués tous les outrages, toutes les calomnies, et l'insulte la plus déchirante de toutes.

Ce fut le jour même où la Convention envoya la Reine devant le Tribunal criminel, qu'elle ordonna, sur le rapport de Barère, la profanation des tombeaux de Saint-Denis. Les travaux sacriléges commencèrent le 5 août. Mais, pour le procès de la Reine, il fallait une base à l'accusation, il fallait des pièces. Après bien des efforts, on n'en trouvait pas qui eussent une apparence légale; et l'accusateur public lui-même écrit à la Convention qu'aucune pièce à l'appui de l'accusation ne lui a été transmise. Il faut donc passer outre sans pièces. On s'ingénia pour en découvrir. On n'eut que des rapports de basse police, des calomnies abominables sans point d'appui, et que, de l'aveu même de Marat, le Comité trouverait absurdes et jetterait au feu. « L'on cherche midi

à quatorze heures, disait la dégoûtante feuille du *Père Duchêne,* pour juger la tigresse d'Autriche, et l'on demande des pièces, tandis que si on lui rendait justice, elle devrait être hachée comme chair à pâté (1). » Rassurée un instant, la brave concierge Richard dit à la Reine que l'accusateur public ne sait sur quelles pièces établir son réquisitoire, et que le bruit court qu'on va la reconduire au Temple. « Non, non, dit la Reine, ils ont massacré le Roi, ils me tueront comme lui. Je ne reverrai plus mes malheureux enfants, ni ma tendre et vertueuse sœur. » Et elle fondait en larmes. La princesse Lubomirska écrivait, vers cette même époque, à madame Du Barry : « La Reine est encore à la Conciergerie; il est faux qu'on ait le projet de la ramener au Temple; cependant je suis tranquille sur son sort (2). » On avait, par une somme énorme, tenté la corruptibilité du Capucin Chabot (3). De pareilles tentatives auprès de Danton, bien dénué d'ailleurs, dans ce temps-là, de toute influence, n'avaient fait qu'attirer cette fière réponse du tribun aux émissaires du comte de Mercy : « La mort de la Reine de France n'est jamais entrée dans mes calculs, et je consens de grand cœur à la protéger sans aucune vue d'intérêt personnel (4) ». Le fils du conventionnel Courtois va même jusqu'à dire, dans la brochure que nous avons citée, qu'« un projet d'enlèvement audacieux de la Reine devait être tenté par son père et par Danton, et que son père était l'âme de ce projet ». Marie-Antoinette et Madame Élisabeth devaient être arrachées de vive force du Temple et transportées à l'étranger. « La preuve de ce fait, ajoute Courtois fils, se trouve dans une des lettres de Danton saisies par la police. Les moyens d'exécution y sont discutés, et ont ce caractère d'audace qui distinguait cet homme énergique (5). »

Les pénibles recherches de l'accusation amenèrent pour

(1) N° 296.

(2) *Bulletin du Tribunal criminel révolutionnaire,* 4e partie, n° 46.

(3) *Mémoires historiques sur Louis XVII,* par Eckard.

(4) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État,* t. II.

(5) *Affaire des papiers de l'ex-conventionnel Courtois,* Delaunay, p. 32. C'est là une assertion à laquelle je voudrais croire.

Marie-Antoinette comme une sorte de sursis et de repos momentané. Enfin, faute de pièces, on eut recours aux témoignages. On en fabriqua même, et voilà comme on s'y prit. L'infâme Hébert imagina, de complicité avec Simon, de tirer du petit Prince d'immondes révélations, censées dues à l'initiative du malheureux enfant, dont ce Simon était appelé à hébéter l'intelligence. Après l'avoir dressé suivant leurs vues, ils lui font dire et signer ce qu'ils veulent, à savoir, d'impures dépositions contre sa mère et sa tante. Alors voici venir, le 8 octobre, dans la Tour du Temple, des membres de la Commune, qui font subir à chacune des Princesses un interrogatoire qui dure trois heures, essai pour corroborer les dépositions du Prince.

« Le 8 octobre, à midi, écrit Madame Royale dans ses *Mémoires sur le Temple,* comme nous étions occupées à faire nos chambres et à nous habiller, arrivent Pache, Chaumette et David, membres de la Commune, avec plusieurs municipaux. Ma tante n'ouvrit que quand elle fut habillée. Pache, se tournant vers moi, me pria de descendre..... J'embrassai ma tante et je descendis. J'étais très-embarrassée : c'était la première fois que je me trouvais seule avec des hommes; j'ignorais ce qu'ils me voulaient, mais je me recommandai à Dieu. Chaumette, dans l'escalier, voulut me faire des politesses, mais je ne lui répondis pas. Arrivée chez mon frère, je l'embrassai tendrement; mais on m'arracha de ses bras, en me disant de passer dans l'autre chambre. Chaumette me fit asseoir; il se plaça en face de moi. Un municipal prit la plume. Ce fut alors Hébert qui m'interrogea; il commença ainsi : « Dites la vérité. Cela ne regarde ni vous, ni vos » parents. — Cela ne regarde pas ma mère? — Non..... »

Et là-dessus il la poursuivit de questions pour lui arracher des révélations sur les projets d'évasion qui avaient pu être combinés, sur les Royalistes qui les avaient conçus, sur les municipaux qui les avaient pu favoriser. On lui nomma Toulan, Lepitre, Breno, Brugnot, Merle, Michonis. La Princesse, malgré la différence d'âge, répondit comme le fit ensuite sa tante, avec une réserve et un tact parfaits, de façon à ne compromettre personne.

« Je ne les connais pas », répondit-elle.

« Chaumette m'interrogea ensuite sur mille vilaines choses dont on accusait ma mère et ma tante. Je fus... si indignée, que, malgré toute la peur que j'éprouvais, je ne pus m'empêcher de dire que c'était une infamie. Malgré mes larmes, ils insistèrent beaucoup. Il y a des choses que je n'ai pas comprises, mais ce que je comprenais était si horrible, que je pleurais d'indignation (1). »

On confronte avec sa sœur l'enfant asservi sous le joug de son dégoûtant corrupteur, et il confirme son dire de la veille, ce qu'on lui a fait signer. Et tout cela est inscrit dans un procès-verbal, que l'enfant signe avec sa sœur et tous les assistants. Il est trop jeune pour qu'on ose le faire comparaître devant le tribunal; mais tous les procès-verbaux, toutes les déclarations deviendront pièces du procès et seront lues en public.

Les mêmes questions, ils les renouvellent à Madame Élisabeth avec une même insistance et un même cynisme, et la Princesse les repousse avec horreur. Mais quelles sont donc ces infamies dont ils souillent l'imagination de l'innocence, dont ils épouvantent la pudeur d'une chaste jeune fille, la vertu étonnée de la femme la plus pure? La plume se refuse à les tracer. Ce sont de ces saletés que ne se fussent point permises les plus intrépides écrivains pornographes, et qui tendraient à faire croire que la Reine aurait donné à son fils la leçon des plus précoces débauches. L'enfant avait huit ans. Ce sont là les traits foudroyants qu'Hébert prépare pour avilir et écraser sa victime. En rentrant dans leur chambre, Madame Élisabeth s'écrie : « Ah! mon enfant! » Et les deux petites-filles de saint Louis n'osaient, par pudeur, se regarder en face!

Soudain, le 13 octobre, on fait sortir Marie-Antoinette de la Conciergerie pour la conduire au Palais de justice, où elle va subir un premier interrogatoire, celui-là secret, et qui n'a d'autres témoins que le président Herman, l'accusateur public et le greffier Fabricius. Dépourvue des conseils d'un défenseur, prise à l'improviste sous l'étreinte perfide de magistrats qui ne songent qu'à la surprendre et à l'intimi-

(1) Page 233 du *Journal de* Cléry.

der, elle soutient avec dignité, avec sang-froid, la lutte inégale, et ne laisse aux questionneurs que la honte de leur entreprise. L'interrogatoire préalable n'avait pas réussi à fournir à l'action publique le moindre fait, la moindre preuve, le moindre mot qui pût compromettre l'accusée. Et cependant, ils l'avaient mise à la torture non plus sur des faits, mais sur des pensées intimes, sur ses regrets, sur ses sentiments, et, comme disent les frères de Goncourt, ils avaient tordu sa conscience pour en tirer des crimes.

Le lendemain, la Reine est traînée au Palais de justice; la salle du Tribunal révolutionnaire est comble. La halle remplit les tribunes (1). On annonce le Tribunal; paraissent Herman, suivi de Coffinhal, Verteuil et Deliége, juges. Fouquier-Tinville et Fabricius sont à leurs siéges.

Entrent les citoyens Gainey, perruquier; Grenier-Trey, tailleur; Antonelle, ex-marquis; Châtelet, peintre; Suberbielle, chirurgien (qui a laissé des Mémoires encore inédits); Picard, sans profession désignée; Trinchard, menuisier; Jourdeuil, ex-huissier; Devèze, charpentier; Deidier, serrurier; Grimond, tailleur. C'est devant ces jurés de choix que la fille altière de Marie-Thérèse, la noble Reine de France, la veuve de Louis XVI, va rendre compte de sa vie.

Elle est introduite « libre et sans fers », pour parler la langue du procès-verbal de la séance du vingt-troisième jour du premier mois de l'an II de la République (2). Elle est vêtue d'une robe de deuil et prend place au fauteuil des accusés. Sa taille et sa démarche conservent une noblesse qui frappe d'étonnement la plus vile multitude. Son teint est encore d'une blancheur éblouissante, ses traits expriment la douceur, et son regard assuré, qu'elle promène sur toute la salle, fait dire aux femmes du peuple : « Vois-tu, comme elle est fière (3)! » Entrent les deux défenseurs officieux, Chauveau-Lagarde et Tronçon du Coudray.

La séance est ouverte. La Reine est calme, et, comme par

(1) Suite du *Journal* DUPERLET, n° 389.

(2) Archives de l'Empire.

(3) *Journal des Debats et Décrets*, n° 393. — *Histoire de Marie-Antoinette*, par MONTJOIE, t. II.

distraction, laisse courir ses doigts sur les bras du fauteuil comme sur les touches d'un clavecin (1).

Interrogée sur ses nom, surnoms, âge, qualités, lieu de naissance et demeure, elle répond se nommer Marie-Antoinette Lorraine-d'Autriche, âgée d'environ trente-huit ans, veuve du Roi de France, née à Vienne, se trouvant, lors de son arrestation, dans le lieu des séances de l'Assemblée nationale (2).

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation (3).

Ce réquisitoire, tissu d'invectives et de calomnies, qui semblerait écrit par les bacchantes du 6 octobre, débute par comparer la Reine à Messaline, à Brunehaut, à Frédégonde, à Catherine de Médicis; il finit par en faire une Agrippine, et déroule, d'un ton solennel, toutes les infamies des pamphlets politiques qui ont corrompu l'opinion sur la malheureuse Princesse, et créé contre elle tant de haines populaires. Parties des boudoirs de la Cour et de la société choisie, ces infamies sont descendues dans les carrefours, les tavernes et les ruisseaux. De quelle façon des légèretés de jeunesse, presque d'enfance, sont travesties, qui ne le sait? Comment l'amour des plaisirs, si naturel chez une jeune princesse, est haineusement transformé en crimes! Des coquetteries innocentes, travesties en sources d'affreuses dépenses, qui ont dévoré la substance du peuple! L'accusation lui jette à la face l'affaire du Collier, de scandaleuses prodigalités envers les favoris, des détournements de millions envoyés aux Princes émigrés et à son frère d'Autriche pour soudoyer son intervention. Elle lui reproche ses intelligences incessantes, ses correspondances criminelles, nuisibles à la France, entretenues avec l'étranger depuis la Révolution; ses efforts pour renverser la République et amener la restauration du Trône; elle incrimine l'ascendant qu'elle a exercé sur son mari pour

(1) *Révolutions de Paris,* par Prudhomme, n° 212.

(2) Ce sont les propres paroles consignées dans le n° 22 du *Bulletin du Tribunal criminel révolutionnaire,* par Clément. On voit que M. Louis Blanc se trompe quand il dit qu'elle répondit : « Je suis veuve de *Louis Capet,* ci-devant Roi des Français. »

(3) *Bulletin du Tribunal criminel révolutionnaire,* n° 22.

devenir *le Roi* des privilégiés et des intrigants, et la *déesse* des prêtres; pour fausser le jugement du Monarque, fausser sa bonne foi, faire changer les ministres; contribuer avec lui à imprimer et distribuer à profusion des pamphlets antirévolutionnaires; amener la disette et opérer des accaparements; former des conciliabules ténébreux d'aristocrates. Elle lui reproche d'avoir fait fermer le jardin des Tuileries, d'avoir décidé Capet à frapper de son *veto* les meilleurs décrets. Toutes ses démarches, enfin, sont incriminées, et n'ont jamais eu pour but que d'anéantir la liberté, et de faire rentrer les Français sous le joug tyrannique sous lequel ils n'avaient langui que trop de siècles. Elle a été la cause des massacres du 10 août. C'est elle qui, la veille de cette journée, a tenu dans l'ivresse les gardes suisses pour accomplir l'horrible conspiration; c'est elle qui s'est rendue au milieu d'eux pour les encourager à faire des cartouches, dont elle s'est plu à mâcher les balles. C'est elle qui a donné à cette garde l'ordre de tirer sur le peuple; c'est elle enfin qui a fait évacuer la Belgique, qui faisait passer à l'ennemi les plans de campagne délibérés en conseil.

Façon odieusement insolente de faire expier à la malheureuse Reine la part que son inexpérience et son manque de tact politique avaient pu prendre aux dernières fautes de la Royauté. C'était poser, de la main de tortionnaires, la couronne du martyre sur sa tête. Qu'étaient-ce, en somme, que ces violences? C'était, comme nous l'avons dit tout à l'heure, l'écho de toutes les sales légendes qui traînaient dans les imaginations populaires, dans les ruisseaux des faubourgs, et dont il fut impossible à l'accusation d'administrer aucune preuve.

Et, pour comble d'horreur, cette accusation termine par l'infâme invention des hideux Hébert et Simon : les prétendus actes de révoltante corruption exercés par la mère sur son fils.

Pendant toute cette lecture, l'accusée était debout.

Qu'opposer à ces accusations pharisaïques? La Reine, quand elle daigne répondre, s'exprime avec une héroïque sérénité, avec une dignité humiliante pour les accusateurs.

Les témoins cités sont ou des ennemis déclarés, ou des

monstres : c'est Laurent Lecointre, de Versailles, député à la Convention nationale, qui a vu les 5 et 6 octobre; c'est Hébert, ce sont Simon, Abraham Silly, Terrasson, Roussillon, chirurgien et canonnier; Cointre et Garnerin; un certain J. B. Labénette, un nommé Tisset, puis les gendarmes de garde à la Conciergerie, et quelques femmes de service.

On avait tiré de leurs prisons, pour les faire comparaître, l'amiral d'Estaing, ancien commandant de la garde nationale de Versailles; l'ex-procureur de la Commune Manuel; l'ancien ministre de la guerre, Jean-Frédéric La Tour du Pin; l'ancien maire de Paris, le vénérable Bailly, complice, disait-on, avec La Fayette, du voyage de Varennes; enfin Dufriche-Valazé, l'un des Girondins promis à l'échafaud; et l'infortuné Michonis, toutes gens que le bourreau attendait à la porte, et à qui l'on espérait que la peur de la mort dicterait des charges contre l'accusée.

Les uns, ce sont les premiers, prennent l'histoire de la Reine à son arrivée en France comme Dauphine, et enveniment toutes ses paroles et ses actions. Celui-ci a vu sa joie éclatante au repas des gardes du corps. Celui-là a signalé sa tristesse quand le peuple l'emmena à Paris. D'autres lui imputent à crimes personnels les malheurs des temps, les massacres, les complots, les défaites, les famines, les accaparements. Celui-là l'accuse de complicité dans la fabrication de faux assignats; un autre a assisté à des fêtes qui ont dû coûter des sommes énormes. On recherche l'origine des sommes considérables dépensées pour son Petit-Trianon. L'un a entendu dire dans les bureaux ministériels qu'elle s'opposait à la sanction des décrets. Tisset a vu chez Septeuil des bons de quatre-vingt mille livres signés de Marie-Antoinette en faveur des Polignac. Labénette déclare qu'il est parfaitement d'accord sur un grand nombre des faits contenus dans l'acte d'accusation, et il ajoute que trois particuliers sont venus pour l'assassiner au nom de l'accusée. Une ancienne femme de service a entendu, en 1788, de la bouche du duc de Coigny, que l'Empereur avait déjà reçu plus de deux cents millions de France pour faire la guerre aux Turcs, et qu'on n'était pas au bout. Elle ajouta que le Roi ayant appris que la Reine voulait assassiner le duc d'Orléans, avait fait fouiller

Marie-Antoinette, qu'on avait trouvé sur elle deux pistolets, et que pour cela Louis XVI l'avait consignée, pendant quinze jours, dans son appartement. Un autre enfin a vu chez d'Affry, le colonel des Suisses, une lettre de l'accusée, lui demandant si l'on pouvait compter sur sa troupe, et si elle ferait bonne contenance en cas de combat (1). Or, ces billets tirés sur Septeuil, l'un d'eux, disait-on, le 10 août (comme si cette date était possible!), où sont-ils? On ne les présente ni l'un ni l'autre. Cette lettre à d'Affry, qu'en a-t-on fait? Si elle a existé, on a dû la trouver dans la fouille faite chez ce dernier lors de son procès.

On le voit, dans ce flot de caquetages et de déclamations, ne cherchez pas un fait positif, ne cherchez pas une preuve.

Aucun des autres témoins venus en vertu, non de simples citations, mais de mandats d'amener, n'accepta l'infâme et douteux compromis pour racheter ses jours. D'Estaing, bien que l'ennemi de la Reine, se borna à rapporter une belle parole de l'accusée, lors de l'arrivée du peuple à Versailles pour l'enlèvement des 5 et 6 octobre : « Si les Parisiens viennent ici pour m'assassiner, c'est aux pieds de mon mari que je le serai, je ne fuirai pas. » La Tour du Pin la salua avec respect, et fit une déposition favorable. Bailly déclara nettement que les faits allégués dans l'acte d'accusation, et qui avaient motivé sa citation, étaient faux. Quant à Manuel, son interrogatoire n'eut guère pour objet que lui-même; il déclara n'avoir rien à dire contre l'accusée, et sa déposition ne fut en somme qu'une défense personnelle. Valazé déposa qu'il avait trouvé dans les papiers dont il avait eu à faire le dépouillement pour le procès de Louis Capet, une quittance de quinze à vingt mille livres, délivrée et signée par Marie-Antoinette à M. de Septeuil; il parla ensuite d'une lettre du ministre de la guerre au Roi, le priant de donner communication à la Reine du plan de campagne qu'il venait d'avoir l'honneur de lui présenter. Et là-dessus, le président fait un crime à l'accusée de sa toute-puissance sur la faiblesse du Roi, puisque les ministres songeaient si bien à aller au-devant de ses désirs, qui ne pouvaient qu'être criminels.

(1) N° 24 du *Bulletin du Tribunal criminel révolutionnaire*, p. 95.

La Reine savait le sort qui l'attendait, et se montra admirable de patience et d'abnégation. Aux questions qu'on lui adresse, ses réponses sont des modèles de prudence, de mesure et de bon sens. « C'est vous, lui dit Herman, qui avez appris à Louis Capet l'art de la dissimulation, avec laquelle il a trompé le peuple. — Oui, répond-elle, le peuple a été trompé, mais ce n'est ni par mon mari ni par moi. — Vous n'avez jamais cessé, dit encore le président, de vouloir détruire la liberté. Vous vouliez remonter sur le Trône, en foulant les cadavres des patriotes... — Nous n'avons jamais désiré que le bonheur du peuple. Nous n'avions pas besoin d'essayer à remonter au Trône : nous y étions. » Tantôt elle dit qu'elle ne se souvient pas, tantôt que les imputations sont fausses; et quand il s'agit de faits politiques, elle se retranche derrière sa qualité de simple femme du Roi, et récuse toute responsabilité. Tout en reconnaissant que son mari avait une grande confiance en elle, elle nie la faiblesse qu'on lui attribue, et qu'elle lui ait connu un tel caractère. Le président avance que la femme Lamotte a été sa victime dans l'affaire du fameux Collier; elle répond : « Elle n'a pu l'être, puisque je ne la connais pas. — Vous persistez donc à nier que vous l'ayez connue? — Mon plan, réplique-t-elle, n'est pas la dénégation; c'est la vérité que j'ai dite et que je persisterai à dire (1). » Quelquefois elle élude adroitement de répondre d'une façon catégorique; et si parfois il lui arrive de voiler la vérité, c'est qu'elle veut éviter de compromettre quelqu'un et d'entrainer avec elle d'autres victimes. Aussi nie-t-elle d'avoir écrit à d'Affry la lettre qu'on lui attribue. Elle nie également qu'elle ait fait présent d'une boîte d'or à Toulan, quand nous savons par les Mémoires du fidèle Goguelat que c'est un fait constant. Elle nie encore qu'elle ait signé aucun bon payable chez le trésorier de la Couronne, ce qui cependant était bien naturel, quand la déclaration de Valazé est venue confirmer un fait analogue. Mais sans doute voulait-elle réfuter le fait des deux bons de vingt mille francs chacun, et qui, dans la bouche d'un autre déposant, se sont transformés en un seul de quatre-vingt mille pour les Poli-

(1) N° 29 du même *Bulletin*, p. 113.

gnac. Or tout à l'heure ce n'est plus qu'une quittance de quinze mille; où est la vérité? Dans tous les cas, elle ne consent à se justifier que pour justifier les autres; « pas une parole ne lui échappe qui puisse mettre aucun dévouement en péril, ou la conscience de ses juges en repos. »

En résumé, les charges sont tellement affaiblies après l'audience, que si le procès eût été autre chose que l'enregistrement prémédité de sa condamnation à mort, le Tribunal eût dû l'acquitter. Mais les tribunaux, comme le dit Chateaubriand, ne s'étaient point rouverts après la mort de Louis XVI..... « Comme autrefois, les magistrats avaient suivi le Monarque au lieu de la sépulture, mais on ne les avait point vus revenir; ils s'étaient ensevelis dans la tombe de leur maître, et, pendant quelques années, la Justice était remontée au Ciel avec le fils de saint Louis (1). »

L'accusation faiblissait; Hébert entreprit de lui rendre toute son atrocité en apportant ce qu'il était allé chercher au Temple le 7. Il lui était réservé de grandir la Reine, en essayant de l'avilir. Il eut l'audace de venir l'accuser d'avoir dépravé son fils. L'auditoire, bien que tout jacobin, fut révolté de l'accusation; Hébert n'en persista pas moins avec un cynisme haineux. Et comme le président n'avait pas eu le courage de relever l'accusation en poussant sur ce point la Reine, qui n'avait pas daigné répondre, un juré intervint, qui dit : « Citoyen président, je vous invite à vouloir bien observer à l'accusée qu'elle n'a pas répondu sur le fait dont nous a parlé le citoyen Hébert, à l'égard de ce qui s'est passé entre elle et son fils. »

Alors la Reine, avec une vive émotion pleine de dignité : « Si je n'ai pas répondu, dit-elle, c'est que la nature se refuse à une pareille inculpation faite à une mère. » Et, se tournant du côté des tribunes : « J'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici (2). »

« Immortelle Postérité! s'écrient, à cette occasion, les deux éminents historiens de la vie de la Reine, immortelle

(1) Opinion sur la résolution relative à l'inamovibilité des juges, dans les *Œuvres politiques*.

(2) N° 25 du même *Bulletin*, p. 98.

Postérité! souviens-toi du misérable qui arracha du cœur de Marie-Antoinette ces mots, devant lesquels s'agenouillera la mémoire des hommes! Souviens-toi de cet homme, que blâma Robespierre, et dont rougit Septembre! Souviens-toi que, violant l'innocence d'une jeune fille, et ses pleurs, et ses hontes, Hébert a essayé de lui apprendre à déshonorer sa mère! Souviens-toi que, menant avec sa main la main d'un enfant de huit ans, il lui a fait signer contre sa mère de quoi calomnier Messaline! Qu'Hébert te soit voué! Ferme à son nom le refuge de tes gémonies, et que l'immortalité le punisse! (1) »

Hébert avait parlé devant des furies; les furies lui répondirent par des larmes et par des sanglots. Les juges frémirent sur leurs siéges, et l'on crut voir la rougeur monter au front de l'infâme Hébert lui-même (2).

Le procès dura deux jours sans désemparer. La séance commençait à neuf heures du matin, la dernière ne finit qu'à quatre heures et demie de nuit. Qu'on juge de l'épuisement de la Reine! Affaiblie par une perte continuelle, les nerfs brisés, sans nourriture, sans repos, elle a peine à suffire à son rôle. Son âme s'efforce cependant à dominer la nature. Le peuple, qui, lorsqu'elle parle, demande qu'elle se lève pour la mieux voir, la met sur la croix : « Le peuple, murmure-t-elle, sera-t-il bientôt las de mes fatigues (3)? Le premier jour, en rentrant à la Conciergerie, à bout de forces, anéantie, elle ne peut s'empêcher d'exhaler cette plainte : « Je n'y vois plus! je n'en puis plus! je ne saurais marcher! » Et sans le bras d'un gendarme, elle n'eût pu descendre les trois marches de pierre qui conduisaient au corridor de sa chambre (4). Un tel luxe de malheur et de torture n'était pas nécessaire pour briser une créature humaine, telle vigoureusement trempée qu'elle pût être, et cependant, le lende-

(1) Edmond et Jules de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, deuxième édition, p. 439.

(2) Lacretelle, *Histoire de France*, t. XI, p. 253.

(3) *Testament de Marie-Antoinette, veuve Capet.* De l'imprimerie du *Véritable patriote.*

(4) Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette*, t. II.

main, plus forte que son infortune, la Reine avait retrouvé dans son énergie morale de quoi venir au secours de son énergie physique.

Ses défenseurs d'office n'avaient été prévenus que le dimanche 13 octobre, à minuit. A peine avaient-ils eu le temps de conférer avec elle, en trois entrevues d'un quart d'heure. Et certes, ils n'avaient pu mûrir une défense. Sur leur prière, la Reine s'était décidée à écrire au président de la Convention pour demander un sursis.

DCCCLI

MARIE-ANTOINETTE AU PRÉSIDENT DE LA CONVENTION.

Citoyen Président, les citoyens Tronson et Chauveau, que le Tribunal m'a donnés pour défenseurs, m'observent qu'ils n'ont été instruits qu'aujourd'hui de leur mission; je dois être jugée demain, et il leur est impossible de s'instruire dans un si court délai des pièces du procès et même d'en prendre lecture. Je dois à mes enfants de n'omettre aucun moyen nécessaire pour l'entière justification de leur mère. Mes défenseurs demandent trois jours de délai; j'espère que la Convention les leur accordera.

MARIE-ANTOINETTE (1).

Le sursis fut refusé, et le mardi 15 octobre, à minuit, le président du Tribunal disait aux défenseurs : « Dans un quart d'heure les débats vont finir, préparez votre défense pour l'accusée. »

Un quart d'heure pour préparer une telle défense! Plaidoirie, au reste, dérisoire devant la mort séant au Tribunal. Fouquier déclara l'accusée suffisamment convaincue, et ses défenseurs firent de vains efforts pour l'arracher à son destin.

(1) *Affaire des papiers de l'ex-conventionnel Courtois*, p. 33.

Le président lui demande s'il ne lui reste plus rien à ajouter pour sa défense. « Hier, répond-elle, je ne connaissais pas les témoins; j'ignorais ce qu'ils allaient déposer contre moi. Eh bien, personne n'a articulé contre moi aucun fait positif. Je finis en observant que je n'étais que la femme de Louis XVI, et qu'il fallait bien que je me conformasse à ses volontés. »

Le président prend alors la parole, fait son résumé, et s'adressant aux jurés :

« Voici, leur dit-il, les questions que le Tribunal a arrêté de vous soumettre :

» 1° Est-il constant qu'il ait existé des manœuvres et intelligences avec les Puissances étrangères et autres ennemis extérieurs de la République; lesdites manœuvres et intelligences tendant à leur fournir des secours en argent, à leur donner l'entrée du territoire français, et à y faciliter le progrès de leurs armes?

» 2° Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir coopéré à ces manœuvres et d'avoir entretenu ces intelligences?

» 3° Est-il constant qu'il ait existé un complot et conspiration tendant à allumer la guerre civile dans l'intérieur de la République?

» 4° Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir participé à ce complot et conspiration? »

Au bout d'une heure, les jurés rentrent à l'audience et prononcent un verdict affirmatif, à l'unanimité, sur toutes les questions (1).

La peine de mort est prononcée. Il est quatre heures et demie du matin.

La Reine ne laisse apercevoir sur ses traits aucune altération.

Ramenée à la Conciergerie, non dans sa chambre accoutumée, mais dans celle des condamnés, elle demanda sur-le-champ, en rentrant, de quoi écrire (2), et elle écrivit à

---

(1) *Bulletin du Tribunal criminel*, n° 32, p. 127.

(2) *Récit exact*, par madame BAULT, p. 328 du *Journal de* CLÉRY. « Mon mari se trouvait à son arrivée; elle lui demanda tout ce qu'il

Madame Élisabeth la lettre qui va suivre, lettre que l'on considère comme son testament, et qui contient ses adieux à sa sœur, à ses enfants, l'expression des dernières douleurs dont elle est déchirée par les dépositions accusatrices prêtées à son fils, ce fils que, pour comble d'angoisse, elle laisse aux mains de son brutal corrupteur; — et, digne de Louis XVI qu'elle va rejoindre, ses dernières paroles sont des paroles de pardon.

DCCCLII

DERNIÈRE LETTRE DE MARIE-ANTOINETTE A MADAME ÉLISABETH (1).

ce 16 octobre à 4 h.
1/2 du matin.

C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois. Je viens d'être condamné non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère. Comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ses derniers moments. Je suis calme comme on l'est quant la conscience ne reproche rien; j'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants, vous savez que je n'existoit que pour eux et vous ma bonne et tendre sœur. Vous qui avoit par votre amitié tout sacrifié pour être avec nous, dans quelle position je vous laisse! J'ai appris par le plaidoyer même du procès que ma fille etoit séparée de vous. Hélas! la pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire, elle ne receveroit pas ma lettre;

» fallait pour écrire, et fut sur-le-champ obéie. Il me dit le jour même : « Ta pauvre Reine a écrit; elle m'a donné sa lettre, mais je n'ai pu la » remettre à son adresse; il a fallu la porter à Fouquier. »

(1) Orthographe conservée. Archives nationales. Armoire de fer.

je ne sais pas même si celle-cy vous parviendra; recevez pour eux deux icy ma benediction, j'espère qu'un jour lorsqu'ils seront plus grands, il pourront se réunir avec vous et jouire en entier de vos tendres soins; qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leurs inspirer, que les principes et l'exécution exacte de ses devoirs sont la première base de la vie, que leur amitié et leur confiance mutuel en fera le bonheur. Que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a elle doit toujours aider son frère, par les conseils que l'expérience qu'elle aura de plus que lui, et son amitié pourront lui inspirer; que mon fils à son tour rendent à sa sœur tous les soins, les services que l'amitié peuvent inspirer; qu'ils sentent enfin tous deux que dans quelques positions ou ils pourront se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union; qu'ils prennent exemple de nous; combien dans nos malheurs, notre amitié nous a donné de consolation, et dans le bonheur, ont joui doublement quant on peut le partager avec un ami, et ou en trouver de plus tendre, de plus uni que dans sa propre famille. Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père que je lui repette expressement : qu'il ne cherche jamais à venger notre mort. J'ai à vous parler d'une chose bien pénible a mon cœur, je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de la peine; pardonnée lui, ma chere sœur, pensée à l'age qu'il a et combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut, et même ce qu'il ne comprend pas. Un jour viendra, j'espère, ou il ne sentira que mieux tout le prix de vos bontés et de votre tendresse pour tous deux. Il me reste à vous confier encore mes dernières

pensées, j'aurois voulu les écrire dès le commencement du procès; mais outre qu'on ne me laissoit pas écrire, la marche a été si rapide que je n'en aurois reellement pas eu le tems.

Je meure dans la Religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle ou j'ai été elevée, et que j'ai toujours professé; n'ayant aucune consolation spirituel à attendre, ne sachant pas si il existe encore icy des pretres de cette religion, et meme le lieu ou je suis les exposeroit trop si ils y entroit une fois. Je demande sincerement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe; j'espère que dans sa bonté, il voudra bien recevoir mes dernier vœux, ainsi que ceux que je fais depuis longtemps pour qu'il veuille bien recevoir mon ame dans sa misericorde et sa bonté. Je demande pardon à tout ceux que je connois et à vous ma sœur en particulier, de toutes les peines que sans le vouloir j'aurois pu leur causer. Je pardon à tous mes ennemi le mal qu'ils m'ont fait. Je dis icy adieu à mes tantes et à tous mes frères et sœurs. J'avois des amis, l'idée d'en être separé pour jamais et leurs peines sont un des plus grand regret que j'emporte en mourant; qu'ils sachent du moins que jusqu'à mon dernier moment j'ai pensé à eux.

Adieu, ma bonne et tendre sœur; puisse cette lettre vous arriver. Pensé toujours à moi, je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ces pauvres et chers enfants; mon Dieu, qu'il est déchirant de les quitter pour toujours! Adieu, adieu, je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels, comme je ne suis

pas libre dans mes actions, ont m'ammenera peut-être un pretre, mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot, et que je le traiterai comme un être absolument étranger.

La lettre est couverte de la trace des larmes de la malheureuse Princesse; chaque page porte les signatures de A. Q. Fouquier, Laurent Lecointre, Legot et Massieu.

Madame Élisabeth ne la reçut pas. Dès qu'elle avait été écrite, le concierge de la prison s'en était emparé et l'avait portée à l'accusateur public. Celui-ci, loin d'avoir égard aux dernières volontés de la Reine et de faire passer la lettre à la sœur de la condamnée, la conserva dans ses papiers (1).

(1) Vint le 9 thermidor; Fouquier-Tinville, qui avait provoqué tant d'exécutions, fut mis à son tour en jugement. La Convention chargea trois de ses membres d'inventorier les papiers de l'ancien accusateur public. Les trois commissaires se rendirent au Palais de justice, dans le cabinet de Fouquier, procédèrent à l'examen de toutes les pièces qu'il contenait et les revêtirent de leur paraphe, après avoir fait signer l'accusé. C'est ainsi que la lettre royale, qui se trouvait dans ses papiers, reçut les quatre signatures.

On dit que cette lettre testamentaire de Marie-Antoinette fut découverte chez Robespierre par le conventionnel Courtois, chargé avec Gufroy, Calès et Lomont, du dépouillement des papiers du dictateur à son domicile chez Duplay, rue Saint-Honoré, vis-à-vis de l'Assomption, maison portant aujourd'hui le nº 398. C'est du moins ainsi que Courtois expliquait sa possession de la pièce, qu'il aurait, disait-il, tirée d'une table à double fond, avec d'autres documents, des livres et de menus objets ayant appartenu au Roi et à la Reine, et que Robespierre avait conservés par devers lui.

Frappé, en 1816, par la loi d'expatriation des votants, Courtois passait pour détenteur d'une correspondance du Roi Louis XVIII avec un intermédiaire entre lui et Robespierre. Il était en outre occupé d'un écrit violent renfermant, disait-on, des secrets importants concernant les Bourbons, et qui aurait eu pour titre : *Louis XVIII pendant la Révolution*. Il fut dénoncé par un nommé Gerbaut, qu'il avait employé à l'époque du 9 thermidor, et qui avait pris furtivement copie de quelques-unes des lettres nombreuses des Montagnards composant les pièces à l'appui du livre. Le bruit de ces faits étant arrivé aux oreilles

Après avoir écrit cette lettre, elle se jeta sur son lit, s'enveloppa les pieds avec une couverture, et s'endormit avec

---

de Louis XVIII, le Roi lança le comte, depuis duc Decazes, alors ministre de la police, à la poursuite de tous ces papiers et de la personne même de l'ancien conventionnel. Les agents employés par le duc firent du zèle et mirent une extrême rigueur à traquer le malheureux Courtois, ses amis et son fils; la correspondance secrète ne fut point trouvée, et je soupçonne, je l'avoue, qu'elle n'existait pas, attendu que si Courtois eût réussi à la soustraire aux recherches, il l'eût publiée à Bruxelles où il s'était retiré. Les seuls papiers que l'on put saisir furent les correspondances personnelles des conventionnels avec Courtois.

Tous ces faits amenèrent, en 1834, le scandale d'un procès en revendication intenté par le fils à M. Decazes, et dont il fut débouté.

Toujours est-il que le testament de la Reine fut trouvé parmi les papiers du conventionnel. Avec ce testament, Courtois avait, au rapport de son fils, trouvé aussi chez Robespierre la lettre jusqu'alors inconnue de demande de sursis, écrite par la Reine et qu'on a lue plus haut. L'authenticité de cette pièce n'a, il est vrai, d'autre garantie que le témoignage de Courtois fils, qui dit avoir envoyé l'original à Madame la duchesse d'Angoulême. Un exemplaire du Mémoire où Courtois reproduit la lettre a été aussi envoyé à cette Princesse, et je ne sache pas qu'une protestation ait transpiré, dans le temps, à ce sujet.

L'époque était iconoclaste seulement pour les documents de l'ancien régime. Mais dans ceux du nouveau, le désordre faisait autant de mal que les destructions opérées à dessein. La curiosité ou la négligence faisaient distraire et demeurer entre les mains de particuliers des dossiers qui auraient dû passer aux Archives nationales. C'est ainsi qu'il s'égara chez Robespierre, chez Courtois, chez Isoré, des lettres de la main de Louis XVI, de la main de Marie-Antoinette, pillées soit dans les dépôts de la Commune et des Assemblées, soit au château ou dans les départements ministériels, soit dans les portefeuilles des grands seigneurs. Ce que l'abbé de Vermond avait laissé derrière lui, en s'enfuyant en Allemagne d'abord, puis à la Martinique, n'échappa point à ces mains infidèles. Le pouvoir exécutif prit l'alarme, et, pour sauver le testament du Roi, il se vit forcé d'aviser à des précautions, comme le prouve une lettre qui fut insérée au registre des délibérations du Conseil exécutif provisoire.

Voici la lettre extraite du registre, en date du 4 avril 1793, l'an II de la République :

« Le Conseil exécutif provisoire, considérant que ses Archives ne

calme. Sur son lit de sangle elle avait demandé aux gendarmes, qui n'étaient séparés d'elle que par un paravent : « Croyez-vous que le peuple me laissera aller à l'échafaud sans me mettre en pièces? » Un d'eux lui avait répondu : « Il ne vous sera fait aucun mal, Madame. »

Dès cinq heures du matin, le 25 vendémiaire an II (16 octobre 1793), le rappel était battu dans toutes les sections. A sept heures, la force armée était sur pied. La Reine dormait, on la réveille; c'est le bourreau qu'elle s'étonne de voir paraître sitôt, car on ne devait partir qu'à onze heures. D'ailleurs elle est prête : elle s'est elle-même fait couper les cheveux (1). La cour et les abords de la Conciergerie, le grand perron de l'ancien Parlement, le pavé, la fenêtre, le parapet, la grille, la balustrade, les toits, tout est envahi par le peuple. Il attend.

La Reine de France, la fille des Césars, avait pu espérer qu'on la conduirait en voiture au lieu du supplice, comme on l'avait fait pour le Roi. Par un raffinement de cruauté, on n'a fait approcher qu'une charrette. Cette charrette est nue, sans foin ni paille. Une planche en guise de banquette. Devant, à la tête d'un fort cheval blanc, un charretier à figure sinistre. Derrière, un marchepied. A onze heures, la grille s'ouvre. La Reine sort vêtue de blanc, les mains liées derrière le dos, pâle, mais fière et admirable de calme, de noblesse et de tenue. « Elle a les cheveux coupés ras autour du bonnet, les pommettes rouges, les yeux injectés de sang, les cils immobiles et roides (2). » Le bourreau la suit, tenant

---

sont pas assez sûres pour conserver des pièces qui sont d'un intérêt général pour la Nation, arrête que le procès-verbal d'exécution, celui d'inhumation et le testament olographe de Louis Capet, seront déposés aux Archives nationales par le secrétaire, qui en demandera un récépissé au citoyen garde des Archives nationales.

» Pour ampliation conforme au registre, ce 4 avril.

» Le secrétaire du Conseil exécutif provisoire,

» GROUVELLE. »

(1) *Révolutions de Paris*, par PRUDHOMME, n° 210.

(2) Relation du vicomte Charles Desfossez, qui faisait partie, dans le sinistre cortége, d'un détachement de la section des Gravilliers. « Je traçai ce portrait, dit-il, en rentrant chez moi. »

fort lâches les bouts de la corde qui lie les mains de sa patiente. A la vue de la charrette, elle tressaille. L'escabeau est trop bas, le bourreau veut l'aider; elle s'y refuse et monte seule. L'aide de Sanson se place dans le fond; le bourreau plus près d'elle, mais debout. Tous deux ont le tricorne à la main (1). Il n'y eut de décence en cette circonstance solennelle que chez les bourreaux.

La charrette se met en mouvement et marche avec lenteur. « Il faut que la Reine boive longtemps la mort (2). » Tout le long de la route à parcourir, un rideau de soldats. La Reine parla peu au prêtre assermenté qui l'accompagnait vêtu en laïque.

Dans la rue Saint-Honoré, elle parut considérer d'un œil attentif les drapeaux tricolores qui flottaient aux fenêtres des maisons. Le public était généralement calme et silencieux, et ce n'est qu'en entrant dans la rue Saint-Honoré que l'on entendit, encore à de rares intervalles, les cris de « Vive la République! »

Presque en face de l'Oratoire, un enfant, soulevé par sa mère, fit une révérence ingénue et envoya de sa petite main un baiser à la Reine (3). A ce spectacle inattendu, Marie-Antoinette rougit, et ses yeux se remplirent de larmes. Ce ne sont pas les outrages, mais les marques de sympathie qui ouvrent et brisent le cœur des malheureux.

Devant Saint-Roch, le commandant supérieur de la garde nationale, le comédien Grammont, de la Comédie française, autrefois du théâtre de la Montansier, qui conduit le cortége, fait faire halte, pour laisser à la foule immense accumulée dans le carrefour et sur les marches de l'église, le loisir de contempler et d'insulter la victime. L'histrion se démène et triomphe sur son cheval, et pendant dix à quinze minutes on n'entend que ces mots : « Médicis! Messaline! Frédégonde! » partis de la bouche de ces affreuses mégères que la Commune a surnommées les *lécheuses d'échafaud.*

---

(1) *Le Nouveau Paris*, t. III, ch. LXXXVI.

(2) *Journal universel d'*AUDOUIN, n° 1423.

(3) *Mémoires secrets sur les malheurs et la mort de la Reine de France, par* LAFONT D'AUSSONE, p. 324.

Enfin, la charrette se remet en marche et arrive aux Jacobins, qui sont alors un passage. Grammont, qui cherche à exciter les clameurs du peuple, se dresse sur ses étriers en criant : « *La voilà, l'infâme Antoinette! elle est f....., mes amis!* (1) » Des cris et des huées contre la Reine répondent à cet appel.

On arrive à la rue Royale. Il est midi. Une triple rangée d'hommes armés garnit chaque côté de la rue. La guillotine et le peuple s'impatientaient d'attendre, quand on entra sur la place de la Révolution. A la vue de l'instrument, la veuve de Louis XVI sentit son sang refluer vers le cœur; elle jeta un regard douloureux du côté des Tuileries, et, promptement remise, descendit pour monter d'un pas ferme où son mari l'avait précédée. Elle prie d'abord avec ferveur, puis, se tournant vers le bourreau : « Dépêchez-vous », dit-elle, et baissant la tête, elle se précipite dans la mort.

On entend sur-le-champ éclater un cri immense de « Vive la République! » Sanson montrait au peuple la tête de la martyre. « Malheureux Jacobins! en immolant Marie-Antoinette, vous la consacrez. Vos ennemis vous ont fait plus de mal par leur mort que par leur vie (2). »

Sa mort, qui avait été son moindre supplice, fut un crime plus odieux encore que la mort du Roi. Ce n'était pas seulement un défi à la justice, un défi au passé, un défi à l'Europe, c'était un défi aux sentiments de toute société civilisée (3). A mesure qu'on marche dans cet abîme de la Révolution, on croit toucher aux limites de l'horreur. Avancez, des crimes plus affreux encore vous attendent. Et qu'on dise que l'homme est fait à l'image de Dieu! Non, les victimes seules qui ont, en expirant, le pardon sur les lèvres, méritent cette sainte épithète.

Que, pour se reposer un instant, l'esprit se reporte vers le souvenir de Marie-Antoinette quand elle arriva en France, comme Dauphine, aux acclamations enthousiastes d'une po-

---

(1) Récit du vicomte Charles Desfossez.

(2) *Réflexions sur le procès de la Reine, par une femme* (madame de Staël), p. 29 et 30; Londres, 1793.

(3) Dareste, *Histoire de France*, t. VII, p. 528.

pulation éblouie. Belle, jeune, adorée, on la comparait à la Vénus de Médicis, à l'Atalante des jardins de Marly (1), et le duc de Brissac lui montrant, du haut du balcon des Tuileries, la foule qui encombrait le jardin, lui disait : « Ce sont autant d'amoureux (2). » Quel douloureux contraste! Madame Vigée Le Brun, qui l'a peinte plusieurs fois, dit dans ses *Souvenirs* (3) : « Marie-Antoinette était grande, admirablement bien faite, assez grasse, sans l'être trop. Ses bras étaient superbes. Ses mains petites, parfaites de forme, et ses pieds charmants. Elle était la femme de France qui marchait le mieux, portant la tête fort élégamment, avec une majesté qui faisait reconnaître la Souveraine au milieu de toute sa Cour, sans pourtant que cette majesté nuisit en rien à tout ce que son aspect avait de doux et de bienveillant. Il est très-difficile de donner une idée de tant de grâces et de noblesse réunies. Ses traits n'étaient pas réguliers; elle tenait de sa famille cet ovale long et étroit qui lui est particulier. Elle n'avait point de grands yeux; leur couleur était presque bleue; son regard était spirituel et doux, son nez fin et joli, sa bouche pas trop grande, quoique les lèvres fussent un peu fortes. Mais ce qu'il y avait de plus remarquable dans son visage, c'était l'éclat de son teint; je n'en ai jamais vu d'aussi brillant; brillant est le mot, car sa peau était si transparente qu'elle ne prenait pas d'ombre. Lors du dernier voyage que je fis à Fontainebleau, je vis la Reine dans sa plus grande parure, couverte de diamants; et comme un magnifique soleil l'éclairait, elle me parut vraiment éblouissante. Sa tête élevée sur son beau cou grec, lui donnait en marchant un air si imposant, si majestueux, que l'on croyait voir une déesse au milieu de ses nymphes. Je me permis de témoigner à Sa Majesté l'impression que j'avais reçue, et combien l'élévation de sa tête ajoutait à la noblesse de son aspect. Elle me répondit d'un ton de plaisanterie : « Si je n'étais pas Reine, on dirait que j'ai l'air » insolent, n'est-il pas vrai? »

---

(1) *Mémoires de madame* Campan, t. I, p. 53.

(2) Id., *ibid.*, p. 60.

(3) T. I, p. 42, édit. Charpentier.

Au retour du voyage de Varennes, sa magnifique chevelure, d'un blond cendré, était devenue tout à coup presque blanche en une nuit. C'est ainsi qu'elle avait voulu se faire peindre pour madame de Lamballe, avec ces mots écrits de sa main au bas du portrait : « Ses malheurs l'ont blanchie. » Alors qu'il n'y avait plus rien de vivant en elle que la douleur, ceux qui l'avaient vue autrefois avaient peine à la reconnaître. Mademoiselle du Buquoy, à l'aspect des ravages que le chagrin avait faits sur cette belle figure, se prit à pleurer, et porta son mouchoir à ses yeux :

« Ne cachez pas vos larmes, mademoiselle, lui dit Marie-Antoinette ; — vous êtes plus heureuse que moi : les miennes coulent en secret depuis deux ans, et je suis forcée de les dévorer (1). »

La mort de la Reine mit les supplices en permanence.

Toutes les rages n'étaient pas assouvies. Ce n'était que le commencement des vengeances. Sept mois à peu près devaient s'écouler encore avant que vînt le tour de Madame Élisabeth ; mais sur-le-champ on se hâte à l'extermination des Girondins, qui attendent leur sort dans la prison de la Conciergerie, avec madame Roland.

Le 10 brumaire an II (31 octobre 1793), les vingt et un, de même que les membres de la commission des Douze, furent traduits devant le redoutable tribunal. Soixante-treize membres du côté droit, qui avaient rédigé une protestation contre les événements du 31 mai et du 2 juin, mais gardaient le silence depuis le triomphe de la Montagne, étaient désignés, par de forcenés Montagnards, pour partager le jugement qu'allaient subir les Girondins et les Douze. On n'osa pas faire passer devant le tribunal de sang un si grand nombre de députés, et Robespierre proposant un moyen terme, ils furent seulement incarcérés. Les vingt et un, tous gens à la fleur de l'âge, dans la force du talent, quelques uns même dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, paraissent devant le tribunal criminel. Ils sont certains de triompher si on les laisse parler. En effet, la logique de Brissot et l'éloquence de Vergniaud réduisaient sur-le-champ

(1) *Journal de la Cour et de la ville*, n° du 1er août 1791.

en poudre les accusations portées contre eux. Le Tribunal usa d'une subtilité de prétoire pour les réduire; il se déclara suffisamment instruit, leur imposa silence, et se hâta de les condamner. « Un tyran guerrier tue, un tyran en robe de palais tue et corrompt (1). » La Source, après sa condamnation, jeta à la figure de ses juges ce mot d'un ancien : « Je meurs dans un moment où le peuple a perdu sa raison; vous, vous mourrez le jour où il l'aura recouvrée. » En entendant l'arrêt qui l'envoyait à l'échafaud, Valazé s'enfonça un poignard dans le cœur et tomba roide mort (2). Vergniaud dédaigna de prendre le poison dont il était porteur, et tous les survivants sortirent de l'audience en chantant et en parodiant l'hymne des Marseillais :

Contre nous de la tyrannie
Le couteau sanglant est levé.

Leur dernière nuit fut sublime.

Quelques Girondins avaient cherché leur salut dans la

---

(1) RIOUFFE, *Préface de ses Mémoires.*

(2) Voici une lettre que je possède et qui a été écrite, le 7 octobre, à sa femme par Valazé :

« Amie, hier à quatre heures et demie d'après-midi, on est venu me chercher à la prison de la Force, et on m'a transféré à la Conciergerie. J'y suis logé avec Vergniaud, Ducos et Fonfrède. Tous mes autres collègues ont été pareillement transférés. Je suis dans un appartement très-sain et très-vaste; il y a quatorze lits; mais vu la grandeur de la chambre, nous ne sommes point tassés, c'est déjà beaucoup. Et notre appartement a une croisée qui donne sur une cour assez bien aérée. Je suis donc aussi bien qu'on peut être. Il n'y a qu'une chose à laquelle je ne puis pas me faire, c'est que je suis dans le voisinage de la veuve Capet; et que les mêmes verrous nous enferment l'un et l'autre, comme pour indiquer par ce rapprochement une complicité entre elle et moi. C'est peut-être ce qu'il y a de plus extraordinaire dans ma destinée. Amie, je me porte très-bien. Oh! si j'étois sûr que tu te portes de même, que j'aurois un puissant motif de consolation! Dis donc, amie, que tu te portes bien, dis que ma sœur, Émée et Claire, que mes deux chers enfants se portent bien, et je suis content. Dis que mon fils s'applique et qu'il avance, et je suis content encore. Dis que tu goûtes du repos, je suis content, et je crie avec toi : *Vive la République!* »

fuite. D'autres encore, tels que Izarn Valady, Louvet, Guadet, Salles, Buzot, Pétion, Barbaroux, s'embarquèrent dans la rade de Brest, et touchèrent au Bec-d'Ambez dans le département de la Gironde. Guadet conduisit ses compagnons au bourg de Saint-Émilion, où demeurait son père. Là, Valady et Louvet s'éloignèrent. Le premier fut pris et monta sur l'échafaud à Périgueux. Le second réussit à regagner Paris, et à y échapper au couteau. Les autres étaient enfermés soit en d'étroits réduits, soit en des grottes profondes, où de généreux dévouements leur descendaient des vivres avec des cordes, et où Pétion, Buzot et Barbaroux rédigèrent leurs Mémoires, où Salles écrivit sa tragédie de Charlotte Corday. Traqués jusqu'en ces ténébreux asiles, ils tombèrent aux mains des sans-culottes ou s'enfuirent. La hache démagogique frappa à Bordeaux Salles et Barbaroux, en même temps que Grangeneuve et Biroteau; à Brives, Lidon et Chambon; à La Rochelle, Dechézeau. Rebecqui chercha la mort dans le port de Marseille. Pétion et Buzot se tuèrent aux portes de Bordeaux, et furent trouvés à demi dévorés par les loups. Condorcet s'empoisonna à Bourg-la-Reine, près de Paris; et, pour terminer cette effroyable hécatombe, Roland se passa son épée au travers de la poitrine à la nouvelle du supplice de sa femme, et son corps fut retrouvé près de Rouen, sur le bord d'un chemin à l'entrée d'un bois.

Ainsi tombèrent, comme dit M. Thiers, « ces victimes d'une généreuse utopie », vaincues par les terroristes, pour n'avoir eu, comme on l'a vu, aucune initiative d'action.

Le 9 thermidor vint sauver les débris de cette grande faction. En mars 1795, toute trace de proscription ayant disparu, vingt-deux députés mis hors la loi, et encore survivants, rentrèrent dans la Convention; et l'Assemblée, redevenue libre, accueillit avec honneur le courageux Lanjuinais, Defermon, Doulcet de Pontécoulant, Louvet, Isnard et Henry Larivière. Enfin il fut décrété, sur la proposition de Thibaudeau, qu'une fête expiatoire, commémorative de l'immolation des Girondins, serait célébrée le 31 octobre, jour anniversaire du supplice des vingt et un.

Le 5 frimaire an II (29 novembre 1793), la Convention donne satisfaction aux féroces sans-culottes en décrétant que

le corps de Marat sera porté au Panthéon, et que celui de Mirabeau en sera retiré; que l'apothéose de Marat sera un jour de fête pour toute la République.

Le 10 juin suivant, les jugements révolutionnaires sont simplifiés. Tout document moral pourra servir de preuve contre l'accusé, et celui-ci ne pourra plus désormais avoir d'autres défenseurs officieux que des patriotes. Il faut voir dans Riouffe comment, sous le règne de Robespierre, Coffinhal et Dumas, ces juges atroces du tribunal criminel, faisaient, comme ils disaient, *feu de file,* en abattant des têtes.

« Les furieux du dehors secondaient parfaitement ces monstres; jamais anthropophages n'ont eu de pourvoyeurs plus zélés et plus entendus. On voyait sans cesse arriver de nouvelles victimes; il semblait surtout qu'ils étaient animés d'une fureur aveugle contre le sexe le plus faible et le plus aimable. Les femmes les plus belles, les plus jeunes, les plus intéressantes, tombaient pêle-mêle dans ce gouffre, d'où elles sortaient pour aller par douzaines inonder l'échafaud de leur sang.

» On eût dit que le gouvernement était dans les mains de ces hommes dépravés qui, non contents d'insulter au sexe par des goûts monstrueux, lui vouent encore une haine implacable. De jeunes femmes enceintes, d'autres qui venaient d'accoucher et qui étaient encore dans cet état de faiblesse et de pâleur qui suit ce grand travail de la nature, et qui serait respecté par les peuples les plus sauvages; d'autres dont le lait s'était arrêté tout à coup, ou par frayeur, ou parce qu'on avait arraché leurs enfants de leur sein, étaient jour et nuit précipitées dans cet abîme. Elles arrivaient traînées de cachots en cachots, leurs faibles mains comprimées dans d'indignes fers. On en a vu qui avaient un collier au cou. Elles entraient, les unes évanouies portées dans les bras des guichetiers, qui en riaient, d'autres en pleurs, d'autres dans un état de stupéfaction qui les rendait comme imbéciles : vers les derniers mois surtout, c'était l'activité des enfers. Jour et nuit les verroux s'agitaient. Soixante personnes arrivaient le soir pour aller à l'échafaud. Le lendemain, elles étaient remplacées par cent autres, que le même sort attendait les jours suivants.

» De tous les coins de la France, on charriait des victimes à la Conciergerie. Elle se remplissait sans cesse par les envois des départements, et se vidait sans cesse par le massacre et le transfèrement dans d'autres maisons. Des guichetiers, chargés d'actes d'accusation, les colportaient de chambre en chambre très-avant dans la nuit. Les prisonniers, arrachés au sommeil par leurs voix épouvantables et insultantes, croyaient que c'était leur arrêt. Ainsi, ces mandats de mort, destinés à soixante ou quatre-vingts personnes, étaient distribués chaque jour de manière à en effrayer six cents.....

» D'abord, ils avaient entassé quinze personnes dans leur charrette meurtrière; bientôt, ils en mirent trente; enfin, jusqu'à quatre-vingt-quatre; et quand la mort de Robespierre est venue arracher le genre humain à leurs fureurs, ils avaient tout disposé pour en envoyer cent cinquante à la fois à la place du supplice. Déjà un aqueduc immense, qui devait voiturer du sang, avait été creusé à la place Saint-Antoine. Disons-le, quelque horrible qu'il soit de le dire : tous les jours le sang humain se puisait par seaux, et quatre hommes étaient occupés, au moment de l'exécution, à les vider dans cet aqueduc (1). »

Voici l'un des entretiens du Comité de Salut public. De déterminés sans-culottes avaient suspendu quelques instants une certaine séance de nuit pour manger un morceau : c'était l'habitude de mettre des provisions dans un cabinet à côté du lieu des séances. Il y avait eu, dans la soirée, une grande quantité de guillotinés. « Louis du Bas-Rhin dit : *Cela va bien, les paniers s'emplissent.* — *Alors,* répond Vouland, *faisons provision de gibier.* — *Mais,* dit Vadier à Vouland, je vous ai vu sur la place de la Révolution, près de la guillotine. — *J'ai été rire de la mine que ces gueux-là font à la fenêtre.* — *Oh!* dit Vadier, *le plaisant passage que le vasistas!* Ils vont là *éternuer habilement dans le sac. Je m'y amuse, j'y prends goût, j'y vais souvent.* — *Allez-y demain,* reprit Amar, *il y aura grande décoration,*

(1) *Mémoires d'un détenu pour servir à l'histoire sous la tyrannie de Robespierre,* par RIOUFFE. — *Mémoires sur les prisons,* t. I, p. 82, 83, 84, édit. Baudouin.

j'ai été *aujourd'hui au Tribunal. — Allons-y,* dit Vadier. — *J'irai pour sûr,* repartit Vouland (1). »

Que pouvait devenir Madame Élisabeth dans ce terrible cercle de Dante? Quand, le 2 août, Pache, Chaumette et Hébert étaient venus annoncer à la Reine qu'un décret ordonnait sa translation à la Conciergerie, ils avaient en même temps signifié que tous les individus de la famille Capet seraient déportés hors du territoire, à l'exception des deux enfants de Louis Capet, et qu'Élisabeth Capet ne pourrait être déportée qu'après le jugement de Marie-Antoinette. On parlait encore alors de déportation pour la sœur de Louis XVI. Mais la soif du sang poussera les terroristes à se raviser. La Reine partie, les chaînes de la détention des deux Princesses deviennent plus lourdes. Les commissaires leur ont annoncé que, sous le règne de l'égalité républicaine, elles n'auront plus personne pour les servir. Turgy, qui a été d'un si bon secours pour les recluses, Turgy, que l'on menaçait chaque jour de le congédier, est renvoyé, et l'entrée de la Tour lui est interdite. Il ne partit cependant que le lendemain. Ce départ fut un crève-cœur pour les deux Princesses, qui par Turgy communiquaient avec le dehors. Voici le billet qu'à cette occasion lui adressa Madame Élisabeth :

DCCCLIII

Le 11 octobre. Je suis bien affligée. Ménagez-vous pour le temps où nous serons plus heureux, et où nous pourrons vous récompenser. Emportez la consolation d'avoir bien servi de bons et malheureux maîtres. Recommandez à *Fidèle* de ne pas trop se hazarder pour nos signaux (2). Si le hazard vous fait voir madame

(1) *Mémoires de* Sénart, p. 141.

(2) Toulan, que les Princesses avaient surnommé *Fidèle*, s'était, depuis sa sortie du Temple, établi en face des fenêtres des prisonnières,

Mallemain, dites-lui de mes nouvelles et que je pense à elle. Adieu, honnête homme et fidèle sujet. Que le Dieu auquel vous êtes fidèle vous soutienne et vous console dans ce que vous avez à souffrir.

Voici encore un dernier billet, tout à fait le dernier, que Madame Élisabeth écrivit au même Turgy, qui partit le soir ou le lendemain matin :

DCCCLIV

12 octobre 1793, à deux heures. Ma petite (Madame Royale) prétend que vous m'avez fait signe hier matin ; tirez-moi d'inquiétude, si vous le pouvez encore. Je n'ai rien trouvé. Si vous l'avez mis sous le seau, cela aura pu couler avec l'eau, et ne sera sûrement pas trouvé. S'il y a quelque chose de nouveau pour vous, faites-le-moi savoir, si vous le pouvez encore. Avez-vous pu lire le second petit papier où je vous parlois de madame Mallemain, une de mes femmes? Ceci (un billet) est pour *Fidèle*. Dites-lui que je suis convaincue de ses sentiments. Je le remercie des nouvelles qu'il me donne. Je suis bien affligée de ce qui lui est arrivé (1).

---

et, pour correspondre avec elles, donnait du cor quelquefois avec trop peu de réserve.

(1) François-Adrien Toulan, primitivement fort révolutionnaire, avait été à ce titre nommé membre de la Commune du 10 août. Touché des malheurs de la Famille royale, il la servit avec dévouement. Traqué alors par la police, il était obligé de se cacher, après avoir été dénoncé par le couple Tison et s'être échappé de prison; il n'en continua pas moins à se rendre utile aux Princesses. Réfugié en dernier lieu à Bordeaux, il fut reconnu, renvoyé à Paris, traduit devant le

A cette première vexation en succéda une autre : la ration républicaine, imposée aux Princesses le 21 septembre.

La scène déchirante que Madame Élisabeth avait subie en se séparant du Roi, après ses derniers adieux, devait se renouveler trois fois encore, alors que la Commune fit autour de la Princesse des vides nouveaux :

Et le 3 juillet 1793, quand on arracha violemment de ses bras et de ceux de sa mère l'innocent Louis XVII;

Et le 2 août, où la Reine fut enlevée du Temple;

Et le 9 mai, quand la sœur de Louis XVI fut séparée de Madame Royale par le sicaire Fouquier-Tinville, pour comparaître à son tour devant le Tribunal révolutionnaire. Cette troisième séparation avait été préparée par l'infâme Hébert, acharné à ses victimes. « Lorsqu'on a jugé Capet, avait-il dit au club des Jacobins, il fallait juger sa race. Je demande qu'on en poursuive partout l'extinction (1). » Mais Robespierre, qui répugnait à répandre le sang de Madame Élisabeth, couvait du regard le hideux Père Duchêne. Celui-ci avait beau s'abriter dans la Terreur, se blottir derrière la guillotine, le destin du fondateur du culte de l'athéisme était arrêté. Robespierre, pour ne pas se compromettre devant la Montagne, a laissé le meurtre de la Princesse s'accomplir. « Toutefois il n'osa disputer cette femme innocente à l'impatience féroce d'Hébert qu'en insultant, dit Louis Blanc, la victime qu'il eût voulu sauver. « A qui persuadera-t-on, s'écria Robespierre à cette même séance des Jacobins, que la punition de la méprisable sœur de Capet en imposerait plus à nos en-

---

Tribunal révolutionnaire et exécuté à trente-trois ans, le 30 juin 1794. Il était de Toulouse.

Turgy se retira dans sa famille, à Tournan en Brie, où, après lui avoir fait subir bien des persécutions, on finit par le laisser vivre en paix. Il accompagna *Madame Royale* en Russie, et finalement, à la Restauration, Louis XVIII lui donna des lettres de noblesse, et *Madame*, duchesse d'Angoulême, le choisit pour son premier valet de chambre. (Voir Turgy, dans Eckard, *Vie de Louis XVII*, p. 380, 383.)

(1) Séance des Jacobins, du 21 novembre 1793, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 273.

nemis que celle de Capet lui-même et de sa criminelle compagne (1)? » — « Méprisable! ajoute M. Louis Blanc; un pareil mot appliqué à une pareille femme, dans la situation qu'on lui avait faite, était une injustice, et, tranchons le mot, une lâcheté (2). »

Il était environ sept heures du soir. La Princesse se disposait à se coucher, quand elle entendit ouvrir les verrous.

« Citoyenne, descends tout de suite, lui crie une voix brutale, on a besoin de toi.

— Ma nièce reste-t-elle ici?

— Cela ne te regarde pas; on s'en occupera après. »

Madame Élisabeth embrasse la jeune orpheline, et pour la calmer, lui dit : « Je vais remonter.

— Non, tu ne reviendras pas, répond l'un des commissaires; prends ton bonnet et descends. »

Alors elle presse une dernière fois dans ses bras sa pauvre nièce : « Ayez du courage et de la fermeté, lui dit-elle; espérez toujours en Dieu; servez-vous des bons principes de religion que vos parents vous ont donnés, et ne manquez point aux dernières recommandations de votre père et de votre mère. »

Et là-dessus, se détachant doucement des étreintes de la Princesse, qui allait se trouver dans les horreurs d'un complet isolement, et qui l'enlaçait avec une tendresse convulsive, elle suivit les huissiers de l'accusateur public, en disant encore pour dernières paroles à Madame Royale :

« Pensez à Dieu, mon enfant! »

Accablée d'injures et d'opprobres par les suppôts de Fouquier, brisée comme le lis des Écritures tombé dans les épines, brutalement poussée dans un fiacre après avoir traversé une cour par une pluie battante, elle est conduite à la Conciergerie. Chemin faisant, elle élevait son âme vers le grand Consolateur, et, suivant sa propre expression, elle donnait dans le Ciel la main à la Résignation, et récitait mentalement la prière qu'elle avait composée au Temple :

---

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 274.

(2) Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. IX, p. 499.

DCCCLV

Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, ô mon Dieu? Je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est qu'il ne m'arrivera rien que vous n'ayez prévu, réglé, voulu et ordonné de toute éternité. Cela me suffit. J'adore vos desseins éternels et impénétrables; je m'y soumets de tout mon cœur pour l'amour de vous. Je veux tout, j'accepte tout, je vous fais un sacrifice de tout, et j'unis ce sacrifice à celui de mon divin Sauveur. Je vous demande, en son nom et par ses mérites infinis, la patience dans mes peines et la parfaite soumission qui vous est due pour tout ce que vous voulez ou permettez.

Sa pensée était pleine encore de cette autre *Prière au Sacré Cœur de Jésus,* qu'elle avait donnée, en des temps de prospérité, à madame de Raigecourt.

DCCCLVI

Cœur adorable de Jésus, sanctuaire de cet amour qui a porté un Dieu à se faire homme, à sacrifier sa vie pour notre salut et à faire de son corps la nourriture de nos âmes, en reconnoissance de cette charité infinie, je vous donne mon cœur et avec lui tout ce que je possède au monde, tout ce que je suis, tout ce que je ferai, tout ce que je souffrirai. Mais enfin, mon Dieu, que ce cœur, je vous en supplie, ne soit plus indigne de vous; rendez-le semblable à vous-même, entourez-le de vos épines pour en fermer l'entrée à toutes les affections déréglées; établissez-y votre Croix;

qu'il en sente le prix, qu'il en prenne le goût. Embrasez-le de vos divines flammes; qu'il se consume pour votre gloire; qu'il soit à vous, après que vous avez voulu être tout à lui. Vous êtes sa consolation dans ses peines, le remède à ses maux, sa force et son refuge dans les tentations, son espérance pendant la vie, son asile à la mort. Je vous demande, ô Cœur tant aimable, cette grâce pour mes associés. Ainsi soit-il.

ASPIRATION.

« O divin Cœur de Jésus! je vous aime, je vous adore et je vous invoque avec tous mes associés, pour tous les jours de ma vie et particulièrement à l'heure de ma mort. Ainsi soit-il. »

O vere adorator et unice amator Dei, miserere nobis. Amen.

Le premier interrogatoire de Madame Élisabeth fut tel qu'on s'y devait attendre. Il roula sur les diamants du garde-meuble de la Couronne. On l'accusa de les avoir soustraits pour les faire passer avec de l'argent aux Princes émigrés; d'avoir conspiré, avec le dernier Tyran, aux 5 et 6 octobre 1789, au 20 juin, au 10 août 1792, contre la liberté et la sûreté du peuple français; d'avoir pansé les soldats blessés qui avaient tiré sur le peuple au Champ de Mars dans la journée du 17 juillet 1791; d'avoir accompagné, le 10 août, la Reine chez les Suisses, qui fabriquaient des balles, dont Marie-Antoinette a mâché quelques-unes; d'avoir traité en Roi le petit Capet et de l'avoir entretenu dans l'espoir de porter la couronne. Le second interrogatoire, celui-là public, porta sur les mêmes charges. La Princesse parla peu, mais avec dignité et noblesse. Quelque zélé Royaliste avait prévenu Chauveau-Lagarde qu'il aurait à se charger de cette défense. L'avocat se présenta à la Conciergerie. On lui refusa

de communiquer avec la Princesse. Il se rendit chez Fouquier, qui éluda de lui donner entrée auprès d'elle, en l'assurant que le procès n'était pas près de s'ouvrir. Fouquier mentait, car, le lendemain, Chauveau étant venu d'instinct à l'audience du Tribunal criminel, vit le procès engagé. Il se mit sur-le-champ au banc de la défense, sans avoir pu s'entretenir avec sa cliente improvisée. En vain, quand il prit la parole, osa-t-il dire que celle qui avait été à la Cour de France le plus parfait modèle de toutes les vertus, ne pouvait s'être montrée l'ennemie des Français; en vain s'écria-t-il qu'on ne produisait au procès ni pièces ni témoins, et qu'il ne pouvait y avoir conviction légale là où manquait tout élément légal de conviction, il échoua. Le fougueux Dumas, qui présidait le Tribunal, s'était levé, l'écume à la bouche, et interrompant violemment le défenseur, lui avait reproché « de corrompre la morale publique ». Madame Élisabeth était sœur de Roi, l'arrêt était prononcé à l'avance : elle fut, séance tenante, condamnée à mort (1).

Vingt-quatre autres personnes différentes d'âge, de sexe, de condition, furent enveloppées dans le même arrêt. Voici les noms de ces vingt-quatre personnes qui ont eu l'honneur de partager le martyre de la sainte Princesse, et qui méritent d'être citées dans le cercle de son auréole :

1. Anne Duwaes, âgée de cinquante-cinq ans, native de Keisnith, en Allemagne, domiciliée à la Montagne du Bon-Air, département de Seine-et-Oise, veuve de... Laigle, ci-devant marquis.

2. Louis-Bernardin Le Neuf Sourdeval, ex-comte, âgé de soixante-neuf ans, natif de Caen, département du Calvados, domicilié à Chatou, département de Seine-et-Oise.

3. Anne-Nicole Lamoignon-Malesherbes, âgée de soixante-seize ans, native de Paris, y domiciliée, veuve du ci-

---

(1) Voici la composition de ce Tribunal de sang : Dumas, président; Deliége et Maire, juges; Fouquier, accusateur public; Lieudon, substitut; Legris, greffier; Trinchard, Laporte, Renaudin, Grenier, Brochet, Auvrest, Duplay, Fauvety, Mière, Fiévez, Besnard, Famber et Desboisseaux, jurés. Voir le *Procès des Bourbons,* t. II, p. 405.

devant marquis de SENOSAN (sœur du vénérable défenseur de Louis XVI).

4. Claude-Louise-Angélique BERSIN, âgée de soixante-quatre ans, native de Paris, y domiciliée, femme séparée de corps et de biens de l'ex-marquis DE CRUSSOL D'AMBOISE.

5. Georges FOLLOPPE, pharmacien, ex-officier municipal de la Commune, âgé de soixante-quatre ans, natif de Écalalix, près Yvetot, domicilié à Paris, rue et porte Honoré.

6. Denise BUARD, âgée de cinquante-deux ans, native de Paris, y domiciliée, rue Florentin, n° 674.

7. Louis-Pierre-Marcel LETELLIER, dit BULLIER, ci-devant employé à l'habillement des troupes, âgé de vingt et un ans et demi, natif de Paris, y domicilié, rue Florentin, n° 674.

8. Charles CRESSY CHAMPMILON, ex-noble, et ci-devant officier de marine, âgé de trente-trois ans, natif de Courton, près de Sens, département de l'Yonne, y domicilié.

9. Théodore HALL, manufacturier et négociant, âgé de vingt-six ans, natif de Seuzy, département de l'Yonne, y domicilié.

10. Alexandre-François LOMÉNIE, ex-comte, et ci-devant colonel du régiment de chasseurs dit Champagne, âgé de trente-six ans, natif de Marseille, domicilié à Brienne, département de l'Aube.

11. Louis-Marie-Athanase LOMÉNIE, ex-ministre de la guerre et maire de Brienne, âgé de soixante-quatre ans, natif de Paris, domicilié à Brienne, département de l'Aube.

12. Antoine-Hugues-Calixte MONTMORIN, sous-lieutenant dans le 5e régiment des chasseurs à cheval, âgé de vingt-deux ans, natif de Versailles, département de Seine-et-Oise, domicilié à Passy.

13. Jean-Baptiste LHOSTE, agent et domestique de Mégret de Sérilly, âgé de quarante-sept ans, natif de Fougère, domicilié à Paris.

14. Martial LOMÉNIE, ex-noble et coadjuteur de l'évêché du département de l'Yonne, âgé de trente ans, natif de Marseille, domicilié à Sens.

15. Antoine-Jean-François MÉGRET DE SÉRILLY, ci-devant trésorier général de la Guerre, et depuis cultivateur, âgé de

quarante-huit ans, natif de Paris, domicilié à Passy, près Sens.

16. Antoine-Jean-Marie MÉGRET-DETIGNY, ex-noble, ci-devant sous-aide-major du régiment des ci-devant gardes françaises, âgé de quarante-six ans, natif de Paris, domicilié à Sens.

17. Charles DE LOMÉNIE, ci-devant chevalier des Ordres dits de Saint-Louis et de Cincinnatus, âgé de trente-trois ans, natif de Marseille, domicilié à Brienne, département de l'Aube.

18. Françoise-Gabrielle TANNEFFE, âgée de cinquante ans, native de Chadieu, département du Puy-de-Dôme, domiciliée chez Mégret de Sérilly, à Passy, département de l'Yonne, veuve de MONTMORIN, ministre des Affaires étrangères.

19. Anne-Marie-Charlotte LOMÉNIE, âgée de vingt-neuf ans, native de Paris, domiciliée à Sens et à Paris, rue Georges, section du Mont-Blanc, nº 18, divorcée de l'émigré CANIZY.

20. Marie-Anne-Catherine ROSSET, âgée de quarante-quatre ans, native de Rochefort, département de la Charente, domiciliée à Sens, mariée à Charles-Christophe ROSSET-CERCY, ci-devant officier de marine, émigré.

21. Élisabeth-Jacqueline LHERMITTE, âgée de soixante-cinq ans, mariée au ci-devant comte Rosset, et ci-devant lieutenant-colonel des carabiniers et maréchal de camp, émigré.

22. Louis-Claude LHERMITTE-CHAMBERTRAND, ex-chanoine de la ci-devant cathédrale de Sens, ex-noble, âgé de soixante ans, natif de Sens.

23. Anne-Marie-Louise THOMAS, âgée de trente et un ans, native de Paris, domiciliée à Passy, département de l'Yonne, mariée à MÉGRET DE SÉRILLY (1).

24. Jean-Baptiste DUBOIS, domestique de Mégret-Detigny, âgé de quarante et un ans, natif de Merfit, district de Reims,

(1) L'état présumé de grossesse d'Anne-Marie-Louise Thomas, femme Sérilly, ayant attiré l'attention des officiers de santé du Tribunal, il a été sursis jusqu'à nouvel ordre à l'exécution de cette dame.

département de la Marne, domicilié chez ledit Mégret-Detigny.

Vu l'extrait du jugement du Tribunal criminel révolutionnaire, et du procès-verbal d'exécution, en date du 21 floréal.

Signé : Lécrivain, greffier.

Claude-Antoine Deltroit, officier public.

Paris, le 9 messidor an II de la République (1).

Réunies à la Princesse, dans la charrette, cette *bière des vivants,* comme l'appelait Robespierre, toutes ces personnes furent édifiées par sa touchante résignation. A la descente du pont Neuf, dit Moelle, témoin oculaire (2), le mouchoir blanc qui ceignait la tête de Madame Élisabeth se détacha et tomba aux pieds de l'exécuteur, qui le ramassa. Et c'est ainsi que, seule sans coiffure, elle fut signalée à tous les yeux et donna un évident témoignage de sa calme sérénité. Pendant le trajet de la Conciergerie à la place de la Révolution, une troupe forcenée, ivre de vin et de sang, poussait au char funèbre en faisant retentir l'air d'horribles vociférations. La belle et douce physionomie de la Princesse n'en était point altérée, comme si déjà son âme, détachée de la terre, habitait auprès de son frère et de Marie-Antoinette. Elle ne redescendait dans la réalité que pour prier pour ses bourreaux, que pour disposer à la mort une femme âgée auprès de laquelle on l'avait placée, que pour consoler et pour exhorter à la résignation et à la contrition les autres victimes qui devaient partager son martyre. Arrivée au lieu du supplice, où elle était réservée pour la dernière immolation, Madame Élisabeth fut l'objet de tous les hommages de ceux qui allaient la devancer en la présence de Dieu. Madame de Senosan et la veuve de M. de Montmorin lui demandèrent la permission de l'embrasser en quittant le banc où tous les condamnés étaient assis, ce qu'elle accorda de grand cœur,

(1) *Extrait du jugement du Tribunal criminel révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution.*

(2) *Six jours passés au Temple,* p. 75.

et tous les autres successivement la saluaient avec respect en passant devant elle pour aller recevoir le baptême de sang; et vingt-trois fois elle sentit la secousse de l'instrument fatal sans que sa fermeté se démentit. Elle n'eut d'émotion qu'aux approches de l'exécuteur qui lui arrachait le fichu dont sa poitrine était couverte : « Au nom de Dieu, Monsieur, s'écria-t-elle, laissez-moi couverte! » Elle obtint cette dernière faveur, et reçut immédiatement le coup de la mort.

Sursum corda!

« Je suis, disait le disciple ardent de l'Évangile et de la foi de Nicée, l'évêque Synésius, une goutte céleste versée sur la terre : rends-moi, ô mon Dieu, à la source d'où je suis tombée fugitive et errante ici-bas! »

Ainsi expira, à l'âge de trente ans, une de ces grandes et douces natures prédestinées dont le souvenir est désormais associé à nos prières; que la foi, prévenant les jugements de l'Église, a placée d'avance dans ces sphères éthérées où toute âme chrétienne ne voit que des anges et des élus, et cherche des intercesseurs auprès de Dieu.

Pendant que l'on guillotinait Madame Élisabeth, Madame Royale demandait à ses gardiens ce qu'elle était devenue; on lui répondait : « Elle est allée prendre l'air. » Elle renouvelle sa demande d'être réunie à sa mère, on lui répond qu'on en parlera.

Le lendemain, elle reçoit la visite de Robespierre. Elle était occupée à lire, elle ne lui adresse pas un seul mot; elle se borne à lui remettre un papier sur lequel est écrit :

« Mon frère est malade. J'ai écrit à la Convention pour obtenir d'aller le soigner. La Convention ne m'a pas encore répondu. Je réitère ma demande. » Ce billet remis, elle reprend sa lecture et n'ouvre pas la bouche.

Quant à l'Enfant-Roi, livré au savetier Simon, il ne doit trouver aucun repos à ses douleurs. Le souvenir de sa mère et de sa sœur l'obsède incessamment et lui déchire le cœur. Le jour, la femme Simon se fait servir par le fils de Louis XVI et lui fait nettoyer ses souliers. La nuit, le mari veille pour le mettre à la torture et l'énerver par ses persécutions. « Dors-tu, Capet? » lui crie-t-il d'une voix de tonnerre. L'enfant, éveillé en sursaut dans son premier sommeil, se lève

à l'appel de son bourreau, qui lui fait rendre les plus bas services de la domesticité, puis le repousse d'un coup de pied dans le ventre ou dans les reins. Simon s'est donné la mission de le réduire à la stupidité la plus abrutie.

Plusieurs ont dit, en attribuant le récit au jacobin Sénart, l'un des principaux secrétaires du Comité de sûreté générale, qu'un jour Simon demanda aux Comités des instructions au sujet de l'enfant : « *Que décidez-vous du louveteau?* aurait-il dit. *Il était appris pour être insolent : je saurai le mater; tant pis s'il en crève; je n'en réponds pas. Après tout, que veut-on? Le déporter? — Non. — Le tuer? — Non. — L'empoisonner? — Non. — Mais quoi donc? — S'en défaire.* »

J'ai fait tous mes efforts pour remonter à la source de ces terribles propos. Il faut, s'ils sont vrais, qu'ils aient été tirés de quelque écrit non publié de Sénart, qui en avait préparé plusieurs, car il n'y en a pas trace dans ses Mémoires imprimés par Duplessis.

Il n'en est pas moins vrai que si l'on n'a ni déporté, ni tué, ni empoisonné le Prince, on s'en est défait.

Simon le forçait à répéter tantôt les chants de la *Marseillaise* et de la *Carmagnole,* tantôt d'autres chansons grossières ou blasphématoires, même obscènes, dans lesquelles le nom de sa mère était indignement outragé; et quand l'enfant se refusait obstinément à les répéter, il était affreusement rudoyé.

Les Princes étrangers, alliés par le sang aux détenus, faisaient, de concert avec les amis de ces infortunés à l'intérieur, des tentatives pour les arracher à la captivité. L'Espagne et la Toscane négociaient dans ce sens; mais, sur un rapport de Cambacérès, la Convention refusa avec hauteur. « La sagesse, avait dit Cambacérès, vous ordonne la défiance, l'énergie. Il y a peu de danger à tenir en captivité les individus de la famille Capet, il y en a beaucoup à les expulser. L'expulsion des tyrans a presque toujours préparé leur rétablissement, et si Rome eût retenu les Tarquins, elle n'aurait pas eu à les combattre. »

Aucune voix ne s'élève dans l'Assemblée pour protéger l'innocence de deux enfants, depuis que Gensonné a demandé que la municipalité soit déclarée responsable des

prévenus du Temple. La pitié ne descend pas de si haut, et cette demande n'a fait que rendre plus ombrageuse la défiance des geôliers de la Tour. On y dresse des abat-jour et des jalousies aux fenêtres; et l'air, le jour, l'exercice venant à manquer à la fois, dans l'abandon et la solitude, au pauvre reclus, il finit par s'étioler et s'affaisser sous l'appauvrissement de son sang. L'enfant, resté pendant six mois aux mains du tortionnaire Simon, qui brise aisément cette riche nature physique et morale, n'est plus bientôt que l'ombre de lui-même, et la voix lui manque pour répondre aux questions que lui adressent des commissaires de la Commune venus pour s'assurer de son état. Quand on connaît la brutalité de son prétendu précepteur, il est possible de se faire, aux détails près, une idée des souffrances, des contraintes, des terreurs, des violences qu'on a pu lui infliger. Mais de là à énumérer heure par heure et presque de minute à minute, comme l'ont fait quelques écrivains, ainsi que l'eussent pu faire des témoins oculaires et auriculaires, les gestes et les paroles échangés entre la victime et son bourreau; de là à noter par le menu les soupirs les plus secrets de douleur, les frissonnements, les cris de résistance et de lutte de l'enfant, les cris féroces de Simon, le bras levé contre sa faiblesse, il y a loin. En effet, rien de positif n'a pu transpirer de l'agonie du charmant Enfant royal à travers les triples verrous qui l'ensevelissaient entre quatre épaisses murailles, et c'est surtout dans cet antre du Temple, devenu prison, que les murs n'ont pas d'oreilles. Sa mère, sa tante, sa sœur, enfermées tout près de lui, dans le même bâtiment, ont peine à se procurer subrepticement sur sa personne les moindres informations, et sont réduites, pour s'assurer de son existence, à guetter, par les fissures de pierres disjointes, son passage, quand il monte à la plate-forme de la Tour.

Des femmes loyales et tendres, excusables d'exagérer leurs sympathies pour celui qui a tant souffert, s'émeuvent à tous ces minutieux détails; elles se perdent dans les lointains de l'imagination, sans se douter qu'elles s'apitoient sur des conjectures, qu'elles se noient en des légendes. L'erreur presse toujours la vérité. Nous vivons de légendes. Et qui oserait les attaquer quand elles ont pris place dans les cœurs, quand

elles se sont accréditées par les larmes? Je préfère néanmoins, je l'avoue, la vérité nue aux fictions de roman historique, et je me méfie de ces livres faits de témoignages souvent contradictoires, non de documents; de passion, non de froide conscience : des fruits qui n'ont ni noyau ni écorce. Mais que voulez-vous? On a introduit les fausses couleurs d'une mise en scène dramatique, et les légendes, un peu parées, ont plus de succès. Le préjugé assure leur triomphe auprès des masses. Passons donc rapidement sur le mystérieux épisode de l'agonie du royal Enfant, tout en maudissant son bourreau.

Le 16 janvier 1794, Simon, à qui un décret interdisait le cumul d'une place salariée avec le poste de membre de la Commune, opta pour cette dernière fonction, et, sur sa demande, fut relevé de celle qu'il remplissait au Temple. Il ne fut pas immédiatement remplacé, et de ce moment la porte de Louis XVII fut scellée et grillée. Perdu dans les ténèbres, enseveli, enfoui, muré, il lui fallait, avant de mourir, passer par le tombeau. Pareil à ces reclus ou recluses du moyen âge, qui passaient leur vie voués à quelque lamentation éternelle, en des logettes pratiquées dans l'épaisseur d'un mur, sorte de puits, de cabanon, sans porte, muré et grillé (1), l'enfant est livré, jusqu'au 27 juillet, à une solitude absolue entre quatre murailles nues. Jamais créature vivante n'avait été engagée plus avant dans le néant. Ses aliments lui arrivent par un guichet, et à de très-rares intervalles, des membres de la Commune apparaissent à la grille du cachot. Bientôt le petit Prince, qui n'a plus personne pour le servir, s'abandonne, ses vêtements le laissent à demi nu, et de sa chambre s'exhalent d'infectes odeurs. Enfin, le 27 juillet, un nouveau gardien, nommé Laurent, lui est donné. On rouvre le cabanon. Des membres du Comité de sûreté générale viennent visiter le Prince, et reculent devant l'odeur méphitique qui les accueille, et devant l'état affreux de l'enfant. Son aspect fait horreur; il semble avoir perdu la parole. Ses membres, chargés aux articulations de tumeurs lymphatiques, se refusent à leurs fonctions. La figure hâve,

---

(1) Voir Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, p. 93 de l'édition Perrotin, 1844.

le dos voûté, l'œil, autrefois si limpide et si vif, aujourd'hui éteint, la tête dévorée de vermine, ce n'est plus qu'un objet de pitié; et si l'on en croit les récits, « Je veux mourir! » est la seule parole qui s'échappe de ses lèvres livides. Laurent lui donna des soins, le fit habiller et soigner. Le martyr sembla quelque peu renaître dans son sanctuaire de douleur.

Le 8 novembre, un adjoint, nommé Gomin, vieux tapissier de l'île Saint-Louis, est donné à Laurent. Gomin, excellent homme, plein de charité, se fait aimer de l'enfant à force de douceur et d'attentions. Il lui apporte, pour le distraire, des cartes, des fleurs, des oiseaux. Il s'étudie à arracher aux commissaires des Comités des adoucissements au sort de l'enfant, dont cependant l'état s'aggrave. Une morne atonie l'affaisse, et l'on a peine à le déterminer à prendre l'air sur la terrasse.

Un nouveau gardien, nommé Lasne, est adjoint à Gomin, le 31 mars 1795. C'était aussi un digne homme, qui aida de tout son cœur le bon Gomin dans son œuvre de sœur de charité. L'enfant laissait échapper à peine quelques paroles. Il ne souriait que lorsque Lasne lui chantait quelques douces chansonnettes, et son front se rembrunissait dès qu'il passait à des chansons révolutionnaires.

Enfin, la constitution du petit Louis XVII dépérissait de jour en jour : la crise n'était pas loin. Le grand médecin Desault est appelé à le soigner. Mais Desault meurt quelques jours après. M. Pelletan le remplace, le fait transporter dans une pièce aérée, ou le jour pénètre de toute part. L'enfant, qui respire à pleins poumons, éprouve un bien-être inconnu et revient à une vie nouvelle; mais la solitude le fait retomber dans la mélancolie qui le tue. Deux ans de souffrance avaient desséché la séve chez cet enfant. Pelletan demande l'aide du docteur Dumangin, et tous deux reconnaissent que les ressorts vitaux ne tarderont pas à se briser chez leur petit malade. L'ange de douceur rendit en effet son âme entre les bras de Lasne, après avoir cru entendre, en une sorte d'hallucination, la céleste harmonie des sphères, où la voix de sa mère se mêlait. On était au 8 juin 1795. Né en 1785, il avait donc dix ans et deux mois.

« Il avait eu beaucoup d'esprit, dit Madame Royale dans

son *Récit des événements arrivés au Temple;* mais la prison et les horreurs dont il a été la victime l'avaient bien changé; et même, s'il eût vécu, il est à craindre que son moral n'en eût été affecté. »

Beaucoup ont douté de l'identité de l'enfant mort dans les bras de Lasne. Les médecins qui l'avaient soigné n'avaient pas antérieurement connu le Dauphin; et l'acte d'une mort arrivée le 8 ne fut dressé que le 12. Les témoignages des gardiens, rapportés dans les livres, ne sont pas toujours d'accord avec leurs réponses dans les interrogatoires authentiques qu'ils subirent devant l'autorité. De là cette multitude de ridicules faux Louis XVII qui surgirent, et ne réussirent pas à prouver qu'ils avaient du sang bourbonien dans les veines, et que l'enfant qui est mort près de son gardien n'était pas véritablement le martyr fils de martyrs.

Le bruit de cette mort ne tarda pas à se répandre dans la ville. Les commissaires de la Commune se succédaient au Temple pour s'assurer que toute descendance masculine de Louis XVI s'était éteinte. L'Enfant-Roi gît inanimé au second étage de la Tour, dans l'ancien logement de son père. Depuis la mort de Madame Élisabeth, qu'elle ne sait pas encore, la Princesse survivante occupe immédiatement au-dessus l'ancien appartement de sa mère et de sa tante. A une pareille proximité, elle ignore qu'elle n'a plus de frère. Ce sera seulement beaucoup plus tard qu'elle apprendra qu'elle est seule au monde.

Quelques municipaux s'étudiaient encore à aggraver sa situation, et un jour ils lui enlevèrent le briquet qui lui procurait deux choses si essentielles à tout prisonnier : la lumière et le feu.

Toutefois, malgré sa longue captivité, malgré l'absence d'exercice, en dépit des poignantes angoisses d'une continuelle solitude, sa santé n'avait pas reçu de graves atteintes, et le rayonnement de la jeunesse en fleur s'était opéré avec avantage. Sa taille avait acquis un heureux développement, ses traits avaient pris un caractère de douceur et de fermeté. Son front respirait une dignité virginale associée à je ne sais quoi de viril. Ses yeux grands et doux brillaient d'un regard fin et scrutateur. Ses cheveux châtains, abandonnés à toute

leur croissance, tombaient en boucles nouées par derrière. Sa coiffure était un nœud noir au haut de la tête, tombant comme un voile sur le cou. Ainsi elle apparaît dans une délicieuse miniature faite à Vienne, à son arrivée, et que j'ai vue dans le cabinet de S. A. I. et R. l'archiduc Albert d'Autriche (1). La seule toilette qu'elle possédât au Temple était une robe de soie puce, parure bien modeste, que relevaient l'aisance et la noblesse des manières avec la fraîcheur de la jeunesse. Mais avant que ses destinées se décidassent, comme l'orpheline avait expié rudement le malheur de sa naissance! que de drames de douleur n'avait pas subis l'infortunée, saturée d'agonie depuis son enfance! Sa foi en Dieu la soutint dans ses misères. Mais le temps de la délivrance n'était pas loin. « Le malheur, a dit l'auteur des *Études de la nature*, ressemble à la montagne noire de Bember, aux extrémités du royaume brûlant de Lahor : tant que vous la montez, vous ne voyez devant vous que de stériles rochers; mais quand vous êtes au sommet, vous apercevez le ciel sur votre tête, et le royaume de Cachemyre à vos pieds (2). »

Charette, pendant un armistice, avait négocié la délivrance du jeune Roi et de sa sœur. La presse n'avait pas craint de reprendre l'œuvre inachevée de l'illustre Vendéen. Quelques brochures de style chaleureux et touchant avaient éveillé, sur cette question brûlante de libération, les sympathies publiques, accrues encore par l'intérêt qu'excitait la mort du Prince. Une députation de généreux citoyens de la ville d'Orléans, la digne cité de Jeanne d'Arc, était venue, le 18 juin 1795, à la barre de la Convention, plaider la cause de l'humanité, et demander que les portes du Temple s'ouvrissent à la jeune Princesse, si durement abreuvée d'amertume et de larmes. « Qui ne prendrait en pitié, disaient les pétitionnaires, tant d'infortune, d'innocence, de jeunesse? »

Ces paroles de cœur trouvaient de nombreux échos. L'opinion publique seconda ce mouvement. Le gouvernement

(1) Ce portrait a été gravé par Fleischman, d'après une répétition existante chez M. le comte de Blacas.

(2) Bernardin de Saint-Pierre, *la Chaumière indienne.*

d'Autriche offrait en même temps deux millions pour racheter la Princesse. Les Comités de sûreté générale et de salut public s'émurent à ce concert de voix, et, le 13 juin, ils ordonnèrent aux commissaires préposés à la garde de la fille de Marie-Antoinette de leur donner la liste de tout ce qui pourrait lui être nécessaire. Ils arrêtèrent également que la Commission administrative de police eût à leur présenter trois femmes recommandables par leurs vertus morales et républicaines, « pour être, par les Comités, choisi l'une d'elles, qui serait donnée comme compagne à la Princesse. » Madame Hillaire de La Rochette, mariée à un M. Bocquet de Chanterenne, personne bien élevée, mais de santé fort délicate, fut désignée, et sut, par sa bonne grâce, captiver la confiance de la recluse. Des vêtements plus convenables, une nourriture meilleure, quelques livres qu'elle avait demandés, lui furent à l'instant fournis. La garde du Temple fut réduite. L'importunité des visites de police cessa. Les restrictions pour les promenades furent levées, et le jardin fut rouvert. Enfin, après de nouvelles vicissitudes et des tracasseries successives, les Comités refusèrent l'offre de l'Autriche, et proposèrent, pour conserver un caractère révolutionnaire à la mesure de libération de Madame Royale, d'échanger la Princesse contre les commissaires représentants du peuple qui avaient été livrés avec le ministre de la guerre par Dumouriez. Pichegru, chef de l'armée du haut Rhin, fut chargé de faire cette ouverture au général autrichien. L'ouverture se fit à Basle, au mois d'août, mais la négociation traîna en longueur.

Pendant ce temps-là, les Comités, jaloux de racheter quelque peu les mauvais traitements qu'ils avaient fait subir à l'auguste recluse, faisaient préparer pour elle un beau trousseau, malgré ses refus et la simplicité de ses goûts.

Enfin, enfin, le 18 décembre 1795, la Princesse sortit du Temple, le cœur déchiré, en franchissant seule ce triste seuil fumant encore du sang de sa famille.

Ce fut le ministre de l'intérieur Bénézech, royaliste de sentiment, qui vint la tirer de prison à onze heures et demie du soir. La rue du Temple était déserte. Bénézech la conduisit à pied jusqu'à la rue Meslay, où il la fit monter avec

Gomin dans sa propre voiture, qui les mena jusqu'au boulevard en face de l'Opéra. Là attendait une voiture de poste, déjà occupée par madame de Soucy et un officier de gendarmerie nommé Méchain. Elle y monta avec Gomin. Bénézech prit congé d'elle, et la voiture de poste roula rapidement dans la direction de Huningue. On gardait l'*incognito*. La Princesse fut cependant reconnue à plusieurs stations de poste, et traitée avec beaucoup de respect.

On arriva, le 24 décembre, à Huningue à la nuit tombante. Le lendemain, la remise de l'auguste voyageuse se faisait à Basle, dans la maison de campagne d'un négociant distingué de cette dernière ville, nommé Reber.

Quant aux prisonniers de l'Autriche qui devaient être libérés en échange dès que la remise de la princesse aurait été notifiée, ils furent amenés de Fribourg au village de Riehen, sur la rive droite du Rhin.

Marie-Thérèse-Charlotte de France, *Madame Royale*, se rendit sur-le-champ à Vienne, où l'Empereur l'attendait. En 1798, elle rejoignit, à Mittau, son oncle, le futur Roi Louis XVIII.

Bien longtemps après les cruels événements que je viens de retracer, et quand cette auguste Fille de France avait eu à subir encore deux exils loin de sa mère patrie, j'ai eu l'honneur de lui être présenté dans un voyage que je fis à Frohsdorff. Et comme le souvenir de ce voyage s'unit étroitement aux origines du présent ouvrage, dont je publie aujourd'hui le dernier volume, je ne saurais résister au désir d'entrer en quelques détails sur une circonstance qui a marqué si vivement dans ma vie. Que le lecteur veuille bien me permettre cet épisode final.

J'avais été plusieurs fois à Vienne pour solliciter communication de la correspondance de Marie-Antoinette, que possèdent les Archives impériales. L'ambassadeur de France était alors M. le comte de Flahault. Muni de la lettre de recommandation la plus bienveillante de M. Guizot pour cet ambassadeur, je fus présenté par lui à S. A. le prince de

Metternich, chancelier d'État d'Autriche, duquel relevaient les Archives, où je désirais être admis. Le Prince m'avait beaucoup promis. Ses grandes affaires ne lui avaient pas permis de se souvenir, et je serais revenu sans aucun résultat, si madame la comtesse de Flahault n'avait obtenu pour moi, de M. le comte de Bombelles, communication d'un cahier de lettres de Madame Élisabeth, et le don d'une lettre originale de cette Princesse.

Cependant, M. de Metternich ne m'avait pas tout à fait oublié; il avait chargé un ministre d'État, M. le comte de Ficquelmont, qui plus tard devint son successeur, de lire tous les documents que je souhaitais de copier, et de lui faire un rapport sur la question de savoir si des lettres touchant à des événements aussi récents seraient de nature à être livrées à la publicité. M. de Ficquelmont conclut négativement. Dejà on avait seulement laissé lire, mais non copier, ce même dossier à M. de Bacourt, qui préparait la publication de ses trois volumes de Mirabeau. Le rapport défavorable me fut transmis à Paris par l'entremise de M. Guizot, alors ministre des Affaires étrangères. Mais en même temps je recevais de Vienne un billet d'une grande dame, qui insinuait que ma présence ferait très-probablement modifier la rigueur des conclusions. « Figure de chrétien porte vertu, me disait le billet, ne vous découragez pas. »

Je partis donc de nouveau, mais muni de lettres précieuses qui devaient me servir d'éloquence et de protection auprès du prince de Metternich. J'avais appris de sa bouche qu'il avait écrit des Mémoires destinés à être publiés un jour, à la volonté de son gouvernement, et ces Mémoires devaient être d'un haut intérêt, car, d'abord mêlé aux événements de notre grande Révolution, il avait joué un très-grand rôle pendant toute la durée du premier Empire, était devenu grand chancelier d'État, et ministre des Affaires étrangères en 1809, et finalement président du Congrès de Vienne en 1814. Homme très-éclairé d'ailleurs, très-aimable, très-intéressant dans les commerces du monde par ses souvenirs et son affabilité; très-lettré, au fait de toutes les nouveautés littéraires européennes. Il m'avait dit également qu'il avait développé séparément, en Mémoires plus circonstanciés, quel-

ques épisodes de sa vie publique. Il m'avait même fait la grâce de me lire le récit de sa dernière entrevue avec Napoléon Ier, à Dresde, en 1813, entrevue dont le résultat fut la reprise des hostilités entre la France et l'Autriche, et le point de départ des dernières luttes héroïques du grand capitaine et de la terrible catastrophe. Pour éclairer sa marche dans son travail historique, il avait gardé copie de toutes ses lettres, et recherchait avec un soin jaloux celles dont certaines circonstances fortuites l'avaient empêché de tenir note.

Or, je possédais de lui un dossier de quatre lettres intéressantes, l'une adressée au Roi Charles X pour le féliciter sur son avénement; deux autres au prince de Talleyrand, et la quatrième au maréchal Marmont, duc de Raguse. J'emportai le dossier avec moi.

M. le comte de Flahault, qui avait transmis le rapport de M. de Ficquelmont, et à qui j'avais des dépêches à remettre, s'étonna, en me revoyant, de ma persistance dans ma poursuite paléographique. Mais, sur la lecture du billet protecteur que j'avais reçu et celle des lettres du Prince, son opinion parut se modifier. « Ce que femme veut, Dieu le veut », me dit-il; « gardez le billet dans votre portefeuille, mais laissez-moi les lettres; j'intéresserai le Prince en les lui faisant voir. — Permettez, lui répondis-je, c'est ma rhétorique auprès du Prince, souffrez que j'en use moi-même. » De l'ambassade je me rendis chez M. de Ficquelmont, à qui je communiquai les lettres du Prince. Il me fit la même demande que M. de Flahault, je lui fis la même réponse.

Le jour même, toute l'ambasssade, moi compris, était invitée d'urgence chez le Grand Chancelier.

Avant de se mettre à table, M. de Metternich m'adressant la parole : « Il paraît, Monsieur, que vous possédez, dit-il, des lettres intéressantes. » Je lui répondis en lui présentant le dossier de ses lettres. Il le parcourut d'un œil rapide, en quelque sorte anxieux, et sa mémoire venant à son aide : « Il n'est jamais sorti de ma plume, ajouta-t-il, rien que j'aie à regretter. L'Autriche n'a jamais été l'ennemie de la France, elle n'a été que son adversaire. » Et, poursuivant, il dit à madame de Metternich : « Écoutez ces lettres, Princesse. » Et il lut ce qui suit :

DCCCLVII

Au Prince de Talleyrand.

Mannheim, ce 24 juin 1815.

Voici, mon cher Prince, une adresse aux Français que j'ai faite, et au bas de laquelle le P. de Schwarzenberg a mis son nom. Je me flatte que vous la trouverez correcte en principes et en paroles, et surtout conforme à notre marche.

M. de Vincent et, à son défaut M. Pozzo, reçoivent l'ordre de faire des remarques contre la nomination des commissaires royaux à nos armées. La chose tourneroit entièrement contre le Roi. Je m'en rapporte sous ce rapport à ce que je mande à Vincent, et je vous envoye pour votre connoissance particulière la copie ci-jointe d'une lettre que j'ai écrit à lord Wellington en réponse à une lettre par laquelle il a voulu me démontrer l'utilité qui résulteroit de réquisitions faites au nom du Roi. Je n'y vois qu'inconvéniens, que complications inutiles vis-à-vis des généraux alliés, et que de graves inconvéniens vis-à-vis de l'intérieur. Restez fidèle à votre idée; faites aller le Roi en France, — dans le Midi, dans le Nord, dans l'Ouest, où vous voudrez, *pourvu* qu'il soit *seul, chez lui,* entouré de François, loin des bayonnettes étrangères et des secours de l'étranger. Il suffit de suivre le système du gouvernement de Bonaparte pour se convaincre que la grande arme dont il veut se servir est celle de l'émigration. Le Roi cessera d'être émigré le jour où il sera chez lui,

au milieu des siens; il faut que le Roi gouverne et que les armées roiales opèrent loin des *armées alliées*. Dès que le Roi aura formé le noyau *dans l'intérieur*, nous dirigerons vers lui tout ce qui déserte à nos armées.

La blessure de Vincent me gène beaucoup. J'attends que j'aie de ses nouvelles pour savoir si je dois vous envoyer un suppléant, car de toute manière est-il essentiel que vous ayez quelqu'un près de vous qui nous serve d'intermédiaire (1).

Ici tout va bien. Maintenant que les armées russes sont *en ligne*, — et cette mesure est bonne et rien moins qu'inutile, — les opérations vont se pousser avec beaucoup de vigueur. La grande armée autrichienne passera le Rhin à Bâle le 25. L'armée de Frimont sera à Genève le 26. Une autre armée passera le même jour le mont Cenis, et une troisième débarquera incessament dans le Midi.

L'avant-garde a passé dans le Centre la frontière hier. Les nouvelles qui nous arrivent de l'intérieur prouvent que la fermentation augmente beaucoup. Il suffiroit, au reste, du rapport de Fouché pour prouver ce fait.

J'espère vous revoir bientôt, mon cher Prince, et cela de manière ou d'autre.

METTERNICH.

---

(1) Le baron de Vincent fut, à la Restauration, le premier ambassadeur d'Autriche à Paris.

DCCCLVIII

Adresse aux François.

François!

Vingt années de troubles et de malheurs avoient accablé l'Europe. La soif insatiable de domination et de conquête d'un seul homme, en dépeuplant et en ruinant la France, avoit dévasté les contrées les plus éloignées, et le monde étonné a vu se reproduire dans un siècle de lumières les désastres du moyen âge.

L'Europe entière se souleva; un même cri d'indignation servit de ralliement à tous les peuples. Il eut dépendu, en 1814, des Puissances alliées d'exercer sur la France une juste vengeance trop provoquée par elle; mais de grands Monarques, unis par une seule et sainte cause, — le rétablissement de la paix en Europe, — sçurent ne pas confondre le moteur de tant de maux avec le peuple duquel il s'étoit servi pour accabler le monde.

Les Souverains alliés déclarèrent sous les murs de Paris, que jamais ils ne feroient ni paix ni trêve avec Napoléon Bonaparte. La capitale se souleva contre l'oppresseur de l'Europe; la France, par un mouvement spontané, se rallia aux principes qui devoient lui rendre et lui garantir la liberté et la paix. Les armées alliées entrèrent en amis dans Paris. Tant d'années de malheurs, la spoliation de tant de pays,

la mort de plusieurs millions de braves tombés sur les champs de bataille ou victimes des fléaux inséparables de la guerre, tout fut mis en oubli. Bonaparte abdiqua solennellement un pouvoir qu'il n'avoit exercé que pour le malheur du monde. L'Europe n'avoit plus dès lors d'ennemi à combattre.

Napoléon Bonaparte a reparu en France; il retrouve l'Europe entière sous les armes contre lui.

François! c'est à vous à décider de la paix ou de la guerre. L'Europe veut la paix avec la France; elle fait la guerre à l'usurpateur du trône françois. La France, en admettant Napoléon Bonaparte, a renversé la première base sur laquelle reposoient ses rapports avec les autres Puissances.

L'Europe ne veut point empiéter sur les droits d'une grande nation, mais elle ne souffrira pas que la France, sous un Chef proscrit naguère par elle-même, menace de nouveau le repos de ses voisins.

L'Europe veut jouir du premier bienfait de la paix; elle veut désarmer et elle ne le peut pas, aussi longtemps que Napoléon Bonaparte sera sur le trône de France.

L'Europe enfin veut la paix, parce qu'elle la veut; elle ne transigera jamais avec celui qu'elle regarde comme un obstacle perpétuel à la paix.

Déjà, dans les plaines du Brabant, le Ciel a confondu sa criminelle entreprise. Les armées alliées vont passer les frontières de France. Elles protégeront le paisible citoyen; elles combattront les soldats de Bonaparte; elles traiteront en amies les provinces qui se prononceront contre lui, et elles ne connoî-

tront d'autres ennemis que ceux qui soutiendront sa cause.

Au quartier général de Heidelberg, le 23 juin 1815.

Le Général en chef des armées impériales autrichiennes et alliées sur le haut Rhin,

Le Maréchal Prince DE SCHWARZENBERG.

DCCCLIX

Seconde lettre de Metternich au Prince de Talleyrand.

Mannheim, ce 26 juin 1815.

Nous envoyons un courrier à lord Wellington, mon cher Prince, pour le prévenir de la marche que nous suivons dans l'affaire de l'abdication qui nous est annoncée par le petit bout de lettre ci-joint en copie que le général Rapp a adressé hier à nos avant-postes. Le Duc de W. vous montrera la lettre que le C. de Nesselrode et moi lui adressons d'ordre de l'Empereur. Vous la trouverez très-*correcte de principes*, et nous n'arrêtons pas notre marche militaire.

Voilà donc le grand moment désiré où nous devons tout attendre de la sagesse du Roi. Le grand but de la guerre paroît atteint. Le pouvoir de Bonaparte est brisé. Mais que le Roi serve maintenant également sa cause. Nous avons si fort la conviction que le Roi proclamé en France par les étrangers ne régnera jamais tranquillement, que je ne puis former qu'un vœu, — celui que, par une sage conduite, par des condescendances justement exprimées, enfin par toutes les nuances qui doivent se lier à la position des choses, le Roi gagne les esprits, et que la majorité de la Nation,

qui sans contredit est pour lui, — *prononce le vœu d'être gouvernée par lui.*

Je connois trop, mon Prince, votre façon d'envisager cette question, nous nous sommes trop souvent expliqués pour ne pas être parfaitement tranquil sur l'appuy que vous prêterez à la cause commune, car certes est-elle commune, si jamais il en fut. Nous devons tous rentrer chez nous, et cette coalition est la *dernière.*

Je crains l'ivresse du succès, la force de quelques préjugés. Venez à notre secours en venant à celui du Roi, et mettez-nous à même de suivre une marche uniforme en nous tenant fortement au courant de ce que vous faites. Je vous promets de ne pas abandonner les rennes que je tiens ici; et que je ferai tout ce que je pourrai pour bien conduire la barque sur une mer qui devient plus difficile à mesure que les vents se croisent.

Toutes nos armées sont en France. La grande armée autrichienne a passé la nuit dernière sur le pont de Bâle : les lignes de Wissembourg doivent avoir été attaquées aujourd'hui. Les avant-gardes de l'armée du Centre sont avancées en Lorraine; Frimont doit avoir débouché aujourd'hui de Genève. Les mesures militaires sont donc toutes bien. Tâchons que nous restions *corrects en principes* et en moyens d'*exécution morale.*

Je vous félicite au reste, mon cher Prince, de la marche des choses. Avec de la sagesse elles finiront vite et tôt.

Recevez les assurances de ma haute considération.

METTERNICH.

Après cette lecture, le Prince remit à un moment de loisir celle des deux autres lettres. Et alors : « Veuillez, Monsieur, me laisser toutes ces lettres pour que j'en fasse prendre copie, me dit la Princesse. — En voici la copie », répondis-je sur-le-champ, en lui présentant celle dont je m'étais précautionné.

« Ah! c'est une coquetterie préméditée, s'écria M. de Metternich. Je vous vois venir; tout cela est en vue de Marie-Antoinette. Vous êtes l'amoureux de la Reine. Je veux vous servir auprès d'elle. Soyez demain à ma réception, et nous verrons quelques papiers. »

La troisième lettre était adressée au maréchal duc de Raguse. L'esprit curieux de M. de Metternich faisait de temps à autre des excursions dans le domaine des sciences dont ce maréchal s'était beaucoup occupé, ce qui lui avait fait ouvrir les portes de l'Académie des sciences de Paris. Le maréchal procurait au Prince des instruments d'optique et de météorologie, et lui en expliquait l'emploi. Il le tenait aussi au courant des nouvelles inventions en économie publique, et le Grand Chancelier en faisait profiter son pays.

Voici le texte de cette troisième lettre :

DCCCLX

Vienne, ce 22 novembre 1819.

Le dernier courrier m'a porté, Monsieur le Maréchal, les divers objets que vous avez bien voulu m'envoyer.

Je les ai reçu avec autant d'intérêt que de plaisir. Il me reste une seule demande à vous faire. L'échelle du thermomètre de Bréguet marque 0 pour tempéré et 15 pour froid et chaud. Cette échelle m'est inconnue, et en la comparant avec mes autres thermomètres, il me paroît que le 15ᵉ degré froid est égal à zéro (point de congélation de Réaumur). Il suffit de le savoir pour

que le fait soit égal, quoique je ne puisse m'expliquer le motif qui a pu porter Bréguet à s'écarter des mesures connues. Si je me trompe dans mon calcul, veuillez me rectifier.

Les thuiles sont tellement simples, que l'on ne conçoit pas pourquoi il a falu arriver au 19e siècle pour en obtenir le brevet d'invention. Je vais m'occuper sur-le-champ de leur fabrication.

Veuillez, Monsieur le Maréchal, recevoir tous mes remerciements, et pour les mériter en plein, je vous supplie de mettre le baron de Binder à même de vous rembourser les achats que vous voulez bien faire pour moi. Je sais que la somme des objets, y compris même les traités sur les fosses inodores, est peu de chose. Aussi ne vous en parlerai-je pas, si je n'avois pas besoin de cette prime d'encouragement, pour vous demander avec instance de m'envoyer encore par la suite ce qui vous paroît digne de m'occuper ou bien d'être répandu dans un but d'utilité reconnue.

L'annonce que vous me faites de l'ouvrage de l'Égypte a été apprécié par moi à sa juste valeur. Vous connoissez mon train de vie, et vous savez que ce que les affaires n'en absorbent pas est voué à quelques objets d'art ou de bibliographie. Je n'aurois pas eu l'audace de vous parler avec autant de sécurité de la valeur scientifique de ma bibliothèque, si j'avois pu prévoir qu'elle avoit à attendre une augmentation aussi précieuse. Vous ne m'en voudrez pas, Monsieur le Maréchal, si j'attache votre souvenir à ce bel ouvrage.

Tout ce que je reçois de Paris me prouve qu'une forte lutte va s'engager. Elle sera gagnée par celui qui

ne reculera pas, et sous ce rapport je suis plein de confiance. Il est des circonstances plus fortes que les hommes; elles enlèvent ceux qui ont du caractère, et ces hommes alors les font tourner au bien. Les hommes foibles s'affaissent sous leur poids et en deviennent les premières victimes. Sans être plus crâne qu'il ne faut, j'avoue que je ne sais pas attendre les coups; je les préviens si je puis, et si je ne puis pas, je prends l'offensive.

Un petit pays, bien mal placé sous tous les rapports, vient de fournir un grand exemple de ce qui est possible d'obtenir, quand on veut bien tout ce que l'on doit vouloir. C'est le petit grand-duché de Bade. Cet État, long de 90 lieues et large de 6 ou 8, placé entre la démence wirtembergeoise et la folie du club directeur en France, a exécuté avec vigueur les arrêtés pris par la Diète de Francfort. Ce pays étoit dans un mouvement prodigieux il y a 3 mois. Il est aujourd'hui l'un des plus tranquils. Les ultrà libéraux se sont divisés entre eux. Le minimum de la secte — foible partout en nombre — se dit dégoûté et veut s'en aller, ce qui n'est pas dispendieux dans un État où il suffit de 3 ou 4 heures pour le quitter. La majorité a fait au gouvernement une amende honorable. La masse se moque des hommes que naguères elle écoutoit bouche béante.

L'exemple de Bade, Monsieur le Maréchal, peut servir à tout pays, et il est de tous les tems.

Il me paroît très-superflu de vous dire, Monsieur le Maréchal, quels sont les vœux que je forme. Vous les connoissez en somme et en détail, et vous savez de même que je ne suis guères accessible à un préjugé

quelconque. Je vois le mal là où il est, et la somme immense des remèdes qu'offre un État qui a l'avantage sur bien d'autres d'avoir fini sa révolution, ne m'est pas moins connue.

Veuillez agréer l'assurance de mon sincère dévouement.

METTERNICH.

Je vous demande pardon d'avoir commencé cette lettre sur une feuille détachée. On n'apprend souvent qu'en marchant, et ce n'est qu'arrivé au bas de la première page que j'ai vu que la seconde n'étoit pas suivie par une troisième.

Le lendemain du dîner chez le Prince, le salon d'attente à la Chancellerie était plein de diplomates et de solliciteurs. Après la réception de quelques ministres publics, l'huissier annonça que les audiences n'iraient pas plus loin. J'allais me retirer avec l'assistance, quand l'huissier me retint en me disant : « Son Altesse vous prie de revenir demain, à moins que vous ne préfériez dîner aujourd'hui avec elle. Seulement elle désire que vous veniez une heure avant le dîner. » J'acceptai cette dernière proposition.

Je fus exact au rendez-vous. Le Prince était dans son cabinet, au fond duquel brillait le magnifique portrait en pied de sa seconde femme, peint, je crois, par Ender. On était dans les jours courts. Un bougeoir à double lumière et à abat-jour était sur le bureau du Prince. Il me fit asseoir vis-à-vis de lui devant sa table. « Je vais vous lire, me dit-il, des lettres de la Reine de France, et quelques autres documents sur l'époque qui vous intéresse. Ayez de la mémoire, car je ne me crois pas autorisé à rien vous donner d'elle par écrit. »

D'abord, il me fit voir une longue épître de Mounier, l'ancien Constituant, à l'Empereur d'Allemagne, pour le

consulter sur les voies qu'il y aurait à suivre afin d'arrêter le char de la Révolution française. « Nous ne lirons pas cela, ajouta-t-il, je vous en ferai faire copie. » Puis, ouvrant le dossier des lettres de la Reine, accompagné de lettres de Mercy-Argenteau, il me mit sur le gril, en d'autres termes, il me fit souffrir le supplice de Tantale. En résumé, je revins une fois encore en France chargé de promesses, et léger de copies.

Le contre-coup de la révolution qui éclata en France, dans l'année 1848, se fit sentir en Autriche. Vienne se souleva et soutint un siége; M. de Metternich fut contraint de quitter les affaires. Il se retira en Angleterre jusqu'à la fin de 1849. Alors il passa à Bruxelles, où il s'aboucha avec tous ses amis. En 1851, le triomphe de la contre-révolution lui rouvrit les portes de l'Autriche. Il rentra à Vienne, et l'on dit que jusqu'à sa mort, arrivée en 1859, il ne cessa d'être consulté par l'Empereur. En 1848, il avait eu pour successeur au ministère des Affaires étrangères le comte de Ficquelmont, qui ne tarda pas à être forcé de se retirer comme trop partisan de la politique du Prince, et penchant trop en même temps vers la Russie. Le 21 novembre de la même année, le Prince Félix de Schwarzenberg était président du Conseil et ministre des Affaires étrangères; il tenait les rênes du gouvernement avec une puissance presque absolue. J'avais eu l'honneur de faire connaissance avec ce Prince en janvier 1848, quand il remplissait à Naples les fonctions d'envoyé d'Autriche, et nous avions fait ensemble quelques excursions dans la haute Italie. Le voyant à la tête du gouvernement impérial, les espérances auxquelles j'avais presque renoncé me traversèrent de nouveau l'esprit, et je me hasardai à retourner pour la troisième fois à Vienne, d'autant que les réformes opérées par le Prince dans les rouages du gouvernement de son pays, et l'accumulation des troupes à Olmütz, présageant une guerre, rendaient l'observation du terrain politique très-intéressante. Je ne me dissimulais pas que je courais grandement le risque de ne pas être reconnu par le grand ministre. Je me trompais, il me reçut avec une grâce parfaite, et sans attendre que je lui fisse aucune ouverture sur l'objet de mon voyage, il fit sur-le-champ allu-

sion à l'espèce de Toison d'or que je poursuivais. Il m'engagea à entrer aux Archives, à y copier toutes les pièces qui pourraient m'être utiles, et à attendre que l'autorisation d'emporter mes copies me fût accordée. Pour m'aider à cette conquête, il me remit aux mains du sous-secrétaire d'État de son ministère, M. le baron de Werner. Ce dernier, homme éclairé s'il en fut, d'une haute raison et d'une loyauté à toute épreuve, me servit avec un zèle et une bienveillance dont je fus touché. Il me fit entrer aux Archives, dont le directeur était M. le conseiller aulique Erb, et j'y copiai tout ce qui me fut confié.

« Obtenir l'autorisation définitive, me dit-il, n'est pas aussi facile que vous le supposez. Le Prince ne saurait prendre sur lui-même une pareille concession. Il lui faudrait la permission de l'Empereur. Trop de personnages vivants y sont intéressés. Nous avons encore un Conseil aulique composé d'hommes de l'ancienne roche, le front courbé sous les vieilles traditions, et qui, s'ils étaient consultés, crieraient infailliblement au sacrilége, accoutumés qu'ils sont à voir le grand dépôt fermé du sceau de Salomon. Le gouvernement impérial, ajoutait M. de Werner, a les plus légitimes scrupules pour laisser de lui-même publier de pareils documents. C'est une marque d'égard et de respect qu'il doit à ses hôtes de la Cour de Frohsdorff. Madame la comtesse de Marnes (Madame la Duchesse d'Angoulême) est fille d'une archiduchesse d'Autriche, elle est la petite-fille de Marie-Thérèse. La femme de M. le duc de Bordeaux, Monsieur de Chambord, est elle-même une archiduchesse, puisqu'elle est fille du duc de Modène. Comment laisser donner au public des lettres de Marie-Antoinette sans l'aveu de Madame d'Angoulême, sa fille, sans l'aveu de son neveu, chef de la branche aînée des Bourbons ? »

Il n'y avait pas d'objection à faire à un langage aussi sensé.

M. de Werner reprit : « Connaissez-vous M. de Montbel qui est auprès du comte de Chambord? — Non, pas personnellement. — N'avez-vous pas quelque aboutissant pour arriver à lui? — Il me semble que je pourrais, Monsieur le Baron, s'il y avait lieu, l'aborder directement, sans avoir l'honneur de le connaître. — Eh bien, sachez s'il est en ville;

il descend, de même que la Famille royale, au palais du duc Maximilien de Cobourg, près du Belvédère : voyez-le d'une façon ou de l'autre. Dites-lui que je vous ai autorisé à vous réclamer de moi auprès de lui, que je le vois toujours avec plaisir, et que s'il veut passer à la Chancellerie, toutes les lettres copiées par vous sont sur ma table, qu'il pourra les examiner et nous relever de notre responsabilité. »

Ceci se passait le vendredi 15 novembre 1850.

J'allai sur-le-champ à notre ambassade, et je m'ouvris sur l'incident à mon ancien camarade de Lacour, notre ministre plénipotentiaire, qui approuva très-fort que j'essayasse de voir M. le comte de Montbel, et que j'allasse, comme j'en avais l'intention, le trouver à Frohsdorff, s'il n'était pas à Vienne. Là-dessus, j'eus la visite de M. le vicomte de Sayve, qui logeait dans le même hôtel que moi et venait de recevoir de Frohsdorff une lettre de M. de Montbel l'invitant, sur sa demande, à venir au château, où il recevrait l'hospitalité. Il eût été plus régulier que j'écrivisse, comme l'avait fait M. de Sayve; mais le temps pressait, l'occasion d'un compagnon de voyage était encourageante, je me déterminai à partir avec M. de Sayve, le 16 novembre, de Vienne, par le chemin de fer.

J'emportais avec moi tout ce que je possédais d'autographes de Marie-Antoinette, de Louis XVI et de Madame Élisabeth, y compris le double du testament du Roi, avec deux volumes de copies que j'avais déjà pu recueillir de lettres de ces personnages.

Nous partîmes donc à dix heures du matin. Nous étions à une heure à Wiener-Neustadt, la dernière station avant Frohsdorff. Là se trouvait une école d'artillerie dans laquelle était professeur un de mes amis, le colonel Franck. Nous venions de nous installer à l'auberge pour y déjeuner, quand s'établit auprès de nous, par hasard peut-être, car tout est possible, un personnage d'assez bonne mine, de belle taille, au regard intelligent et fin, qui se trouva parler merveilleusement le français, avec un léger accent allemand. Nous avions adressé quelques questions au garçon de salle, l'étranger alla au-devant des réponses et engagea ainsi la conversation. Nous réglâmes notre langage sur la politesse

du personnage. La police politique se faisait, dans ce pays, avec une adresse merveilleuse, et la courtoisie de l'inconnu nous avait paru trop officieuse pour ne pas être un peu mêlée de curiosité. Aussi n'eut-il pas beaucoup de notes à mettre, à notre endroit, sur son calepin.

Nous visitâmes l'École d'artillerie, dont Franck nous fit les honneurs, puis nous partîmes pour Frohsdorff.

A Wiener-Neustadt, quand on n'a pas sa voiture, on prend un fiacre pour se rendre à Frohsdorff; nous en prîmes un, et nous arrivâmes en trois quarts d'heure à destination.

M. de Sayve demanda M. de Montbel, l'ancien ministre des Finances sous Charles X. M. de Montbel le reçut immédiatement. J'avais également fait passer ma carte. M. de Sayve répéta mon nom, et M. de Montbel vint me chercher avec la plus aimable politesse.

Dès que nous fûmes tous trois dans le cabinet du comte, je lui exposai le but de ma visite et m'appuyai du nom de M. de Werner. M. de Montbel ne me dissimula pas que, dans son opinion, il eût été préférable que la Famille royale ne fût pas appelée à prendre une part directe dans une publication de cette nature, en donnant un avis, attendu que, toute loyale qu'en fût la pensée, elle pouvait susciter une polémique et raviver les accusations tant répétées contre Marie-Antoinette. « Je sais bien, ajouta-t-il, que la mise au jour des nombreux documents que vous avez déjà étant arrêtée, il n'y a à se prononcer qu'au sujet des documents additionnels qui sont aujourd'hui déposés aux Archives impériales. Mais si ces derniers sont de nature à compromettre la Reine aux yeux des partis extrêmes, et à ajouter, en ce sens, au témoignage des pièces que vous possédez, c'est un danger dont, à aucun prix, la Famille royale ne saurait accepter la responsabilité. Je ne doute pas toutefois que la Famille, après que je lui aurai fait mon rapport, ne m'autorise à me rendre auprès de M. de Werner et de M. le prince de Schwarzenberg pour examiner la question. »

Ce langage était celui de la raison, et M. de Montbel, homme d'âge mûr, m'a paru ne connaître que celui-là. C'était un esprit prudent et modérateur, tel qu'il en faut, dans les temps agités, auprès des prétendants. Je lui répondis que

c'était, à mon sens, s'arrêter à un détail peu sérieux que de se préoccuper du fait de l'appel de l'étranger par la Reine; qu'il était depuis longtemps acquis à l'histoire; que l'on avait eu auparavant l'exemple de Henry IV; que le passage du prince de Condé et de Turenne au service de l'étranger n'avait pas détruit la grande place qu'ils occupent, de même que le Roi Henry, dans le respect des historiens; qu'à leur époque et à celle de Marie-Antoinette, le sentiment purement national ne régnait pas despotiquement comme il régnait chez les anciens; qu'enfin, pour juger les hommes, il fallait se faire de leur temps et se placer à leur point de vue; que le *Ardet Ucalegon* de Virgile plaidait en faveur de la Reine, et qu'en temps de révolution la vie des gouvernements était faite d'expédients; que d'ailleurs les lettres en question contenaient, en général, des choses trop élevées et qui faisaient trop d'honneur à Marie-Antoinette pour qu'en définitive sa correspondance ne dût pas produire plus de bien que de mal.

M. de Montbel nous annonça que le Prince était à la chasse avec M. de Piscy, et ne rentrerait guère que vers cinq heures; que Madame la Comtesse de Marnes (Madame d'Angoulême) était également absente, et que si je voulais les attendre, il me présenterait volontiers à la Famille royale. Je lui proposai de me rendre jusque-là à l'hôtel. Il m'offrit de me garder avec M. de Sayve, de dîner avec la Famille royale et de coucher au château, attendu qu'après la présentation de cinq heures il n'y aurait plus possibilité de profiter d'un train de chemin de fer pour retourner à Vienne. La proposition était trop flatteuse et faite avec trop de grâce pour que je pusse refuser une si bonne fortune. « Si vous craignez les indiscrétions, ajouta M. de Montbel, et que vous jugiez plus à propos de dîner et coucher à l'hôtel, je ne voudrais pour rien au monde vous compromettre, et vous êtes libre. Mais il est à remarquer que le plus fort en est fait : vous êtes entré. »

Je déclarai au comte que je me trouvais trop honoré de dîner et de coucher sous le même toit que les descendants de saint Louis, de Henry IV et de Louis XVI, pour ne pas accepter du plus profond du cœur.

Alors M. de Montbel conduisit M. de Sayve et moi dans

les chambres qu'il nous destinait. Il resta gracieusement avec nous pendant quelque temps pour nous entretenir des affaires publiques avec ce tact délicat d'un esprit bien fait, qui a jugé les choses de la terre.

Je lui avais laissé, dans son cabinet, tout ce que j'avais apporté de documents originaux ou copiés, pour qu'il les fît voir à la Famille royale, s'il le jugeait à propos.

A quatre heures et demie, il vint nous prendre et nous conduisit dans le salon de madame la Duchesse d'Angoulême, à laquelle il nous présenta, et il nous laissa avec elle. Je ne saurais exprimer combien je fus remué à cette présence de la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, de l'une des martyres du Temple, qui avait touché au fond de toute douleur humaine. Cette princesse, un peu courbée par l'âge, avait encore un regard ferme, une parole nette. Elle était vêtue de noir, et ressemblait prodigieusement à Louis XVI, la tête un peu courbée de côté, comme si elle allait donner un coup de boutoir. Elle nous dit d'abord qu'elle nous avait rencontrés à mi-chemin de Wiener-Neustadt. Nous avions, en effet, croisé une voiture dans laquelle étaient deux dames en deuil, qu'un sentiment de convenance ne nous avait pas permis d'envisager. La Princesse me demanda depuis quand j'étais à Vienne, fit la même question à M. de Sayve, et ajouta, en parlant à ce jeune homme : « Votre nom m'est particulièrement connu, et mon neveu vous a vu à Wiesbaden. » En effet, M. de Sayve y avait été reçu par M. de Chambord. Elle me parla ensuite de la France, du Président, du général Changarnier, du général de La Hitte, qui avait été l'aide de camp de son mari en Espagne. « Le Président paraît avoir bien envie de devenir Empereur, ajouta-t-elle; mais les Napoléon n'ont pas de racines, et considérant l'état des partis en France, où aucun n'est assez fort pour dominer les autres, ce serait une violence, une révolution de palais et non nationale. Il y en aurait pour quelques mois, peut-être pour quelques années; ce serait encore à recommencer. Dieu épargne à la France les révolutions! » Et là-dessus, s'approchant vivement de moi, elle me posa la main sur le bras en disant, les yeux gros de larmes : « Je sais ce que vous êtes venu faire; je vous re-

mercie, Monsieur. » Elle se tenait debout, et nous ne nous sommes retirés que lorsque, avec une inclination de tête, elle eut manifesté le désir de rester seule au milieu de l'émotion dont elle paraissait pénétrée. Elle avait évidemment eu sous les yeux les lettres originales de sa mère et le double du testament de son père. A cette vue sans doute, toutes les plaies de son cœur s'étaient rouvertes et avaient saigné à la fois.

A cinq heures passées, M. le comte de Montbel vint reprendre M. de Sayve et moi. Nous rencontrâmes dans l'escalier M. le marquis de Piscy, homme de manières infiniment élégantes. Nous traversâmes une pièce étroite et longue où étaient encadrés le portrait de Marie-Antoinette, en veuve, peint au Temple par le pastelliste polonais Coestier ou Coatkis, et la gravure du tableau d'Hersent, représentant Louis XVI distribuant des secours aux pauvres dans le rigoureux hiver de 1788.

M. de Piscy alla chercher un tout jeune homme qui venait d'arriver, et dont je n'ai pas entendu prononcer le nom, et quand ce jeune homme, M. de Sayve et moi, fûmes réunis, M. de Montbel nous conduisit à l'appartement de S. A. R. le Comte de Chambord, et bientôt ce Prince entra, précédé de la Comtesse. Passant successivement de l'un à l'autre, le Prince et la Princesse nous adressèrent des paroles aimables. M. le Comte de Chambord avait une fort belle tête, couverte d'une chevelure blonde comme celle de sa mère. Ses yeux étaient superbes, son front haut, le sourire était sur ses lèvres. Somme toute, il avait une figure et une prestance tout à fait sympathiques, et ressemblait beaucoup au portrait qui courait à Paris. La Princesse, prévenante et gracieuse, avait l'air d'être animée du désir de plaire. Elle était grande, mince et de belles manières.

Après la présentation, M. de Montbel nous conduisit au grand salon commun. Madame la Duchesse d'Angoulême ne tarda pas à entrer, et me demanda si j'avais vu son neveu. Le Prince vint avec la Princesse, et l'on passa dans la salle à manger. Au milieu se plaça M. le Comte de Chambord, ayant à sa droite Madame d'Angoulême, à sa gauche la Comtesse. En face, était M. de Montbel. A la droite de Madame d'Angoulême étaient deux dames : ma-

dame de Choiseul et la femme de M. de Montbel. M. le marquis de Piscy était à côté de la seconde, au bout de la table. Après M. de Piscy, M. de Sayve; puis moi entre lui et M. le comte de Montbel. A la droite de M. de Montbel, madame de Chabannes, puis le jeune homme dont j'ai parlé. A l'autre bout de la table enfin, en face de M. de Piscy, M. le vicomte de Conny, établi à Frohsdorff depuis quelques jours. Il était séparé de la Princesse par une dame. M. de Conny, qui arrivait de Constantinople, était bien connu à Paris par ses écrits royalistes et ses bons mots à la de Bièvre.

Madame la duchesse de Lévis n'assistait point au dîner, non plus que le duc, qui était au lit. Pendant le repas, M. de Chambord n'adressa la parole à personne. Je causai tout le temps avec M. de Montbel, dont l'allure simple, loyale et sensée était des plus sympathiques; et cette conversation ne fut interrompue que par une question que me fit l'honneur de m'adresser Madame la Duchesse d'Angoulême.

Le dîner fut court. On se leva après avoir pris le café, et l'on passa au salon, où Madame d'Angoulême, le Prince et la Princesse, comme cela se pratique dans les Cours, allèrent de l'un à l'autre causant de la façon la plus affable. Madame la Duchesse d'Angoulême, que l'on appelait de temps à autre la Reine (du moins M. de Conny l'appelait ainsi, de même que les dames), avait cette faculté des Princes de se rappeler avec présence d'esprit les noms et les lieux. Elle demanda à M. de Sayve s'il était de la famille du comte de Sayve, qui avait servi en Espagne, et qui était l'intime ami du duc de Choiseul. C'était en effet son oncle.

Le Prince me prit dans une embrasure de croisée et m'entretint assez longuement sur les affaires de France avec une modération de langage fort remarquable. Il ne se faisait pas d'illusion sur l'état de notre pays ni sur sa propre position. Ce n'était certainement point un homme qui voulût rentrer en France à la faveur des baïonnettes étrangères, et s'appuyer sur autre chose que le sentiment national. Il paraissait sage et prudent, nullement pressé. Déterminé à ne point renoncer au principe qu'il représentait, il annonçait vouloir le maintenir entier et inflexible en face des assauts de la force et du hasard.

Le Prince m'interrogea sur les personnages les plus éminents du pays; il m'exprima pour M. Guizot, pour M. le général vicomte de La Hitte, et quelques autres encore, une estime vivement sentie. M. de Montalembert, qui se montrait alors hostile à la branche aînée, bien que son père eût été comblé par les Bourbons, et que lui-même, par le fait, eût été un pair de création de la Restauration, paraissait fort préoccuper la pensée du Prince.

Cependant les dames s'étaient assises autour d'une table de travail, quelques-unes avaient passé dans la salle de billard; le Prince fit une partie de whist. Mais, tout en jouant, il avait l'oreille à la conversation, et y prenait part. A neuf heures et demie, toute la famille s'est levée; Madame la Duchesse d'Angoulême, le Prince, la Princesse, ont fait un nouveau tour de politesse dans le salon, et se sont retirés. Le Prince m'a adressé des paroles touchantes de grâce finissant par ces mots : « Quand vous serez en France, souvenez-vous de nous! »

J'avoue qu'en dehors de toute foi politique, il n'était rien au monde de plus fortement émouvant que le spectacle de cette famille si grande, naguère sur les marches d'un des trônes les plus éclatants de l'univers, alors si simple, si merveilleusement calme, souriant aux nouvelles de France, ou éclatant de rire aux joyeusetés et aux calembours que commettait de temps en temps M. le comte de Montbel; passant des sujets les plus sérieux et les plus élevés aux détails les plus intimes; pesant dans sa main la gloire des dynasties et des nations, et attendant patiemment avec la religion du respect que la Providence fît place au grand principe de la légitimité, qui avait pendant tant de siècles assuré les destinées du pays (1).

Le château de Frohsdorff, situé dans les Alpes de Styrie, sur les frontières de Hongrie, est d'une simplicité extrême. Il n'a pas, comme architecture, la forme d'un château. Rien de féodal, rien de gothique. C'est une grande maison de

---

(1) Je n'ai pu me tromper sur tous les détails que je viens de donner, ayant suivi pas à pas une lettre écrite de Frohsdorff même, en 1850, à ma famille, et que j'ai sous les yeux.

campagne à l'extérieur. On y arrivait en passant par des fermes. Le parc doit être beau en été; mais, quand je le vis, le froid des montagnes voisines était tel, qu'on n'apercevait plus la moindre verdure. Tout dans ce lieu paraissait établi pour une résidence d'été, fort peu pour une résidence d'hiver. Aussi, la Famille royale passait-elle les mois les plus rigoureux dans un palais sur le grand canal de Venise, palais établi sur le pied allemand, à doubles fenêtres, par l'archiduc Frédéric, qui est mort.

De retour à Vienne, j'annonçai l'arrivée de M. de Montbel, qui vint en effet le lendemain, examina les pièces, et déclara qu'il ne voyait aucun inconvénient à me les laisser publier.

Est-il une preuve plus parlante de l'authenticité des pièces que nous avons imprimées?

FIN DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 47, avant-dernière ligne de la note 2 : la note qui suit lettre, lisez qui suit *la* lettre.

Page 270, 1re ligne de la note : *Mathon*, lisez *Maton*.

Page 308, ligne 3 : joindre aux noms des ordonnateurs des massacres de septembre ceux de Legendre, Héron, Lesueur et Maillard, le chef des coupe-jarrets.

Page 316, ligne 5, nous avons accusé Gonchon, l'orateur du faubourg Saint-Antoine, d'avoir été celui qui porta le premier coup à la Princesse de Lamballe, quand elle sortit du tribunal improvisé à la prison de la Force. Il paraît que ce fut un garçon perruquier nommé Charlat. Il était ivre. Voulant lui enlever son bonnet avec la pointe d'une pique dont il était armé, cet homme manqua son coup et atteignit la Princesse au front. Le sang jaillit. Ce fut le signal. Alors, piques et sabres s'acharnent sur elle pour l'achever et la mutiler. Quelques serviteurs du duc de Penthièvre, qui s'étaient déguisés et mêlés à la foule pour sauver la Princesse, crièrent : « Grâce ! » ils furent massacrés. (BARANTE, *Histoire de la Convention*, t. Ier.)

Page 340, troisième note. A cette note substituez celle-ci : FONTOY, commune de l'ancien canton d'Audun-le-Roman, de l'arrondissement de Briey et du département de la Moselle. Elle a été cédée à l'Allemagne, d'après le traité signé à Francfort, le 10 mai 1871, et dépend actuellement de l'Alsace-Lorraine, canton de Thionville. Cette commune est sur la route de Longwy à Metz.

Page 341. A la note 2 substituez celle-ci : THIONVILLE, place de guerre, ancien chef-lieu d'arrondissement du département de la Moselle, a été cédé à l'empire d'Allemagne par le traité du 26 février 1871, et est actuellement le chef-lieu d'un cercle de l'Alsace-Lorraine.

Page 351, note 4 : Dommartin-sur-Hans, lisez Dommartin-*sous-Hans*.

Page 352. A la dernière note, substituez celle-ci : LA LUNE, maison située sur la route de Paris à Metz et à l'intersection d'un chemin qui va de Gizaucourt à Somme-Tourbe et à Somme-Suippe.

Page 364, première note, ligne 2, département de la Moselle, lisez de *Meurthe-et-Moselle.*

Page 365. Sivry-la-Perche, commune, ajoutez : *située sur la route de Paris à Verdun, à dix kilomètres de cette dernière ville, fait partie...*

Page 366, dernière ligne de la première note : dans les bois de Marchiennes, lisez *dans la forêt de Mangiennes.*

Page 388, ligne 11 : Renversées, lisez : *renversées.*

Page 433, avant-dernière ligne de la note : *resterera,* lisez : *restera.*

Page 467, ligne 5 : Bruda, lisez *Bréda.*

TABLE ANALYTIQUE
DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

TABLE DES FIGURES ET *FAC-SIMILE*

CONTENUS DANS LE TOME VI.

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
8 ET 10, RUE GARANCIÈRE, PARIS.

LOUIS XVI
MARIE-ANTOINETTE
ET
MADAME ÉLISABETH

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS

PAR F. FEUILLET DE CONCHES

PROSPECTUS

Nous publions aujourd'hui le sixième et dernier volume du Recueil de la Correspondance de Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth. Cette collection unique de documents autographes et inédits sur la période la plus dramatique de nos annales est enfin complète. Le monument historique consacré avec tant de persévérance et tant d'à propos aux trois plus illustres et plus innocentes victimes de nos discordes, ce monument expiatoire est achevé, offrant aux méditations des politiques ses émouvantes leçons, à la pitié de tous ses émotions salutaires, à la conscience universelle un hommage réparateur. Un homme éminent a fourni à l'histoire cette laborieuse moisson de documents, et ce sera l'honneur de sa vie d'avoir attaché

son nom à cette grande œuvre : œuvre non pas de réhabilitation téméraire et passionnée, comme quelqu'un a osé le dire injustement, mais œuvre de justice et de vérité, dont l'influence sur les travaux de ces dix dernières années a été si considérable et si féconde.

L'intérêt de ce dernier volume n'est pas moindre que celui qu'offraient les précédents. Il les confirme et les complète sur tous les points. Il concentre autour de la catastrophe finale et du triple sacrifice qui consomme la ruine de l'antique Monarchie et de l'ancienne société française, toute une série de documents dont la moralité est décisive et l'authenticité irrécusable.

Ce n'est point ici le lieu de réfuter les insinuations sans preuves par lesquelles la critique révolutionnaire a essayé de miner le crédit d'une publication de bonne foi, dont les éléments, puisés aux sources officielles, Archives d'État et cartulaires de famille, ont tour à tour subi victorieusement l'épreuve de la discussion. C'est là, il faut le reconnaître, qu'est la vérité, et rien ne peut entamer l'autorité d'un recueil qui a renouvelé sur bien des points (cela est aujourd'hui universellement reconnu) l'histoire de la Révolution.

Que de voyages à l'étranger n'a pas exigés un si immense travail, pour devenir digne du public et des regards de l'historien! L'auteur a visité trois fois Vienne; il a visité Moscou, où la libéralité des Archives russes lui a fourni de si riches documents, qui ont jeté tant de lumière sur les déterminations des cabinets de l'Europe et les agissements de l'émigration. Qu'on lise, dans le présent volume, le récit de ses négocia-

tions, entravées par des difficultés sans nombre, pour obtenir communication des trésors des Archives d'Autriche. Qu'on le suive tour à tour chez le prince de Metternich, chez le prince de Schwarzenberg, qu'on le suive chez le Comte de Chambord à Frohsdorff, où il va faire non de la politique, mais de l'histoire, et l'on apprendra de lui comment il est parvenu à lever enfin le sceau qui pesait sur la plupart des documents révélés aujourd'hui par ses soins.

L'Angleterre seule aujourd'hui, grâce à des travaux séculaires poursuivis à grands frais et avec l'appui des ressources d'une administration libérale, pourrait offrir, sur la période de son histoire dont notre Révolution fut la sanglante copie, un ensemble de documents pareil à celui qui est sorti, chez nous, des recherches et des découvertes d'un seul homme. Il suffit de parcourir ce dernier volume, qui, fidèle à la coutume inaugurée par les précédents, cite toujours scrupuleusement la provenance de chaque pièce, et l'éclaire de toutes les lumières d'une vaste et consciencieuse érudition, pour se sentir pénétré de la confiance et du respect que méritent tant d'efforts. Qu'on lise aussi les notes si substantielles et parfois si neuves dans lesquelles l'auteur a fait le commentaire animé de chaque pièce importante: on y reconnaîtra une sorte d'histoire de la Révolution reliant entre eux tous les documents, et l'on avouera que nulle compétence, nulle autorité ne sont plus fondées que les siennes, et qu'un homme qui possède si bien son sujet est de ceux qui offrent au public toutes les garanties qu'on est en droit d'exiger d'un découvreur de pièces historiques. Et l'on devra considérer

comme un bonheur providentiel que ce riche ensemble ait échappé aux ruines que nous avons subies.

Il ne nous reste plus qu'à signaler, parmi les curiosités de ce nouveau volume du Curieux par excellence, le groupe de lettres de Marie-Antoinette et du comte de Mercy-Argenteau, la correspondance de la Reine et des Princes avec l'impératrice Catherine II de Russie, les extraits des Mémoires du prince de Nassau-Siegen, publiés sur la copie faite par le prince de Talleyrand, etc. Le portrait de Marie-Antoinette exécuté d'après nature, sur l'ordre de Gustave III de Suède, par son premier peintre, Werthmüller, et les *fac-simile* d'autographes précieux, méritent aussi d'être recommandés à l'attention des lecteurs, et attestent que jusqu'au bout nous nous sommes efforcés d'entourer cette publication de toute la sollicitude digne de son importance et de son succès.

On a dit qu'*il n'y a que les morts qui ne reviennent pas*. Le livre que nous terminons est la preuve de la fausseté de cette maxime atroce. Les morts, au contraire, revivent, et sont les revenants les plus terribles. Ils reviennent teints de leur sang; ils déposent contre leurs bourreaux, et ils les vouent pour jamais à l'exécration des peuples!

PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, RUE GARANCIÈRE, 8.



